



HAL
open science

Le management informationnel dans l'action publique d'urbanisation : dispositifs communicationnels des modèles français et d'Afrique francophone

Patrick Philippe Rifoe

► **To cite this version:**

Patrick Philippe Rifoe. Le management informationnel dans l'action publique d'urbanisation : dispositifs communicationnels des modèles français et d'Afrique francophone. Sciences de l'information et de la communication. Université Charles de Gaulle - Lille III, 2014. Français. NNT : 2014LIL30007 . tel-01158991

HAL Id: tel-01158991

<https://theses.hal.science/tel-01158991>

Submitted on 2 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ecole doctorale

Sciences de l'Homme et de la Société

Université Lille Nord de France



UNIVERSITE SHS LILLE III

LABORATOIRE GERIICO EA 4073

***Thèse de doctorat en sciences de l'information
et de la communication***

**LE MANAGEMENT INFORMATIONNEL DANS
L'ACTION PUBLIQUE D'URBANISATION :
DISPOSITIFS COMMUNICATIONNELS DES
MODELES FRANÇAIS ET D'AFRIQUE
FRANCOPHONES**

Auteur : **Patrick Philippe RIFOE**

Jury :

Michèle GELLEREAU, *Professeur Emérite, Université de Lille 3, Directrice de Thèse*

Dominique BESSIERES, *MCF, Université de Rennes 2, Codirecteur*

Thomas ATENGA, *Chargé de Cours HDR, Université de Douala, Rapporteur*

Patrizia LAUDATI, *Professeur, Université de Valenciennes*

Vincent MEYER, *Professeur, Université de Nice Sophia-Antipolis*

Isabelle PAILLIART, *Professeur, Université de Grenoble3, Rapporteur*

Soutenue le 13 Octobre 2014

RESUME

Cette thèse de doctorat porte sur la communication dans les projets urbains. Elle se fonde sur la diffusion internationale de la logique de projet comme norme de faire et d'aménager la ville pour s'interroger sur les pratiques communicationnelles qu'autorisent le projet. La norme projet, aujourd'hui partagée, implique-t-elle des activités communicationnelles similaires ? Comment s'organise les dispositifs de réunion dans un contexte multipartenarial ? Jusqu'à quel point faire la ville implique-t-il la participation des habitants ? Quels sont les enjeux de la communication d'accompagnement des projets ?

Deux terrains ont été mobilisés dans une perspective comparative ; le volet urbain du Contrat Désendettement Développement (C2D) doualais et le Grand Projet Urbain (GPU) lillois.

33 entretiens, l'observation non participante, le recueil de documents de travail et un important corpus de presse ont servi à étayer une armature conceptuelle reposant sur les notions de dispositif et d'activité de communication.

Les principaux résultats montrent une forte prégnance des dissimilarités communicationnelles dans les projets étudiés. Ces différences doivent être mises en perspective avec des contextes institutionnels spécifiques. En effet, la communication dans le C2D doualais est minimale, mise en œuvre par des acteurs internes à la communauté urbaine de Douala, mais externes à l'équipe de projet. Dans le cas du GPU, la mise en œuvre de la communication s'appuie sur des opérateurs extérieurs à l'équipe-projet, bien que les activités communicationnelles soient pilotées par les membres de ladite équipe. La place des habitants donne à voir une participation minimale des doualais alors que la participation lilloise donne à voir un continuum allant de la simple consultation à la coproduction de certains aménagements. Enfin la communication d'accompagnement comporte une forte dimension symbolique à Lille alors qu'à Douala, elle se limite à une événementialisation au service de l'édile municipal.

Mots clés : communication publique, projet urbain, dispositif de communication, participation des habitants, grounded theory, recherche qualitative

ABSTRACT

This thesis of doctorate is about the communication in the urban projects. She is found on the international diffusion of the project logic as norm to make and to arrange the city. Diffusion that drive us to examine the communicational practice that the project allow. The norm project, today shared, does it imply some similarity in terms of communication? In a multipartenarial context, how does he organize the meeting apparatus? Until what point does to make the city imply him the involvement of the inhabitants? What are the issues of the communication that go with project?

Two fields have been mobilized in a comparative perspective; the urban shutter of the Contract Getting out of Debt Contract Development (C2D) doualais and the Big Urban Project (GPU) lillois.

33 interviews, non participant observation, working papers and a significant corpus of press served to support a conceptual armature resting on the notions of apparatus and communication activity.

The main results show a strong salience of communicational dissimilarity in the studied projects. These differences must be put in perspective with specific institutional contexts. Indeed, the communication in the C2D doualais is minimal, implemented by internal actors to the Urban Community of Douala, but external to the team of project. In the case of the GPU, the implementation of the communication leans on outside operators to the project team, although the communicational activity is driven by the members of the aforesaid team. The place of the inhabitants deal to see a minimal involvement of the Douala casa whereas. In the Big Urban Project of Lille, we see an active continuum of the simple consultation to the coproduction of some facilities. Finally the accompaniment communication includes a strong symbolic dimension in Lille whereas in Douala, it limits herself to evenementialisation who deserve of the Government Delegate close to the Douala Urban City Council.

Keywords: public communication, urban project, communication apparatus, participation of inhabitant, grounded theory, qualitative research

TABLE DES MATIERES

RESUME FRANÇAIS	I
ABSTRACT	II
TABLE DES MATIERES	III
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	XI
LISTE DES ENCADRES	XIV
LISTE DES TABLEAUX	XV
LISTE DES IMAGES ET FIGURES	XVI
DEDICACE	XVII
REMERCIEMENTS.....	XVIII
LISTE DES ANNEXES	XIX
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : COMPARER LES ACTIVITES DE COMMUNICATION DANS LES PROJETS URBAINS : CONSIDERATIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES	9
Introduction à la première partie	10
CHAPITRE I. LA COMMUNICATION DANS LES PROJETS URBAINS : DISPOSITIFS ET ACTIVITES COMME MATRICE THEORIQUE.....	11
1. Contexte liminaire	11
1.1. Comparer les activités de communication : la suite logique d'un parcours initié en master	11
1.2. Diffusion de la logique de projet et émergence des activités de communication dans l'action publique	12
1.3. Questionnement de départ	17
1.4. Revue de la littérature.....	18
1.5 Problématique.....	25
2. Cadrage théorique.....	27
2.1. Le dispositif comme révélateur des activités de communication	30
2.1.1. La notion d'activité de communication	33

2.1.2 Rendre comparable les activités de communication dans les projets urbains : le dispositif	36
2.1.2.1 Sujet-savoir et pouvoir	37
2.1.2.2. Le réseau sémantique du dispositif.....	37
2.2. Le dispositif dans les travaux en SIC	40
2.2.1 Une notion qui appelle son dépassement.....	41
2.2.1.1. Une notion statique.....	41
2.2.1.2. L'absence de temporalité.....	42
2.2.1.3. Une approche essentialiste du sujet ?	42
2.2.2. Le dispositif au prisme de la configuration : de quelques limites de la notion	43
2.2.2.1. L'analyse du récit chez Ricœur : préfiguration, configuration et refiguration	44
2.2.2.2. Le réseau sémantique de la configuration	44
2.2.2.3. Le dispositif : une configuration ?.....	46
Conclusion chapitre 1	47

CHAPITRE II. CONFRONTER OU RENDRE COMPARABLE LES ACTIVITES ET

DISPOSITIFS DE COMMUNICATION DANS LES PROJETS URBAINS : LES DISPOSITIFS METHODOLOGIQUES ET LA PRAGMATIQUE DU

TERRAIN ?.....49

1. Le terrain préfiguré : définition a priori des terrains, et construction d'un plan d'enquête.....	51
1.1 Le choix des terrains d'enquête : le GPU et le volet urbain doualais du C2D	51
1.2 Représentations des terrains et des données à recueillir.....	53
1.3. Les représentations des terrains et la constitution du plan d'enquête.....	54
2. Le terrain configuré : le plan d'enquête face à la pragmatique des rencontres	57
2.1 Comme un malaise : la présentation de soi	57
2.2. Quand la pratique du terrain densifie le questionnement	64
2.3. D'un terrain à l'autre : un accès différencié aux données	66
2.4. Entre ouverture et fermeture : les paradoxes de la recommandation	71
3. Le terrain refiguré : nature des données recueillies et méthode d'analyse.....	73
3.1. Une diversité d'instruments de collecte des données pour.....	73
3.1.1. La recherche documentaire	73
3.1.2. Les entretiens.....	73
3.1.3. L'observation en situation	74
3. Recueillir des données hétérogènes.....	74
3.2.1. Les données recueillies dans le cadre du GPU	74
3.2.1.1. Les données d'entretiens	74

3.2.1.2. Les documents de travail.....	77
3.2.1.3. Les données d'observation	80
3.2.1.4. Le corpus de presse	81
3.2.1.5 Les discours des Maires	82
3.2.1.6 Les documents divers consultés	83
3.2.2 Les données recueillies dans le C2D.....	83
3.2.2.1 Les entretiens.....	83
3.2.2.2 Les documents de travail.....	84
3.2.2.3 L'observation en situation.....	84
3.2.2.4 Les discours des délégués du gouvernement.....	85
3.2.2.5 Le corpus de presse	85
3.3 La grounded theory comme démarche d'analyse.....	86
Conclusion chapitre 2.....	91
Conclusion 1 ^{ère} partie	94

DEUXIEME PARTIE : INSTITUTION, LEGITIMATION DES PROJETS URBAINS,

ACTEURS ET DISPOSITIFS DE REUNION95

CHAPITRE III. LES FONDEMENTS CONTRACTUELS DES PROJETS URBAINS

LILLOIS ET DOUALAIS97

1. Acteurs et modes de légitimation des projets urbains doualais et lillois.....	100
1.1 Des acteurs nationaux du dispositif d'institution et la triple légitimation du GPRU	100
1.1.1 Un dispositif d'institution aux places différenciées	100
1.1.2 La triple légitimité du GPU	103
1.1.2.1 Le GPU comme continuation du GPV	103
1.1.2.2 L'articulation cohérente entre le GPU et le PLU, PLH et PDU	106
1.1.2.3 La production d'un univers utopique désirable.....	107
1.2 Le volet urbain du C2D : partenariat bilatéraux et légitimité internationale pour un projet local	111
1.2.1 Le partenariat bilatéral pour un projet communautaire	111
1.2.1.1 Le financeur : l'AFD	112
1.2.1.2 L'Etat ; facilitateur et partenaire.....	113
1.2.1.3 La Communauté urbaine : porteuse du projet et maître d'ouvrage.....	113
1.2.2 Légitimer le C2D : un processus extraverti ?	113
2. La contractualisation : enjeux juridiques et planificateurs.....	116
2.1 La convention financière du GPU : un plan d'action modifiable.....	116
2.1.1 Les opérations inscrites dans le projet urbain lillois	116

2.1.2. L'ensemble du territoire lillois comme espace de projet.....	119
2.2 Le volet urbain du C2D : un programme d'action figé	129
2.2.1 L'armature contractuelle du C2D doualais.....	129
2.2.2 Les deux axes du programme d'action du C2D doualais	132
Conclusion chapitre 3.....	134

CHAPITRE IV. ORGANISATION-PROJET ET DISPOSITIF DE REUNION DANS LES

PROJETS URBAINS LILLOIS ET DOUALAIS	137
1. Acteurs et organisation-projet dans les projets urbains lillois et doualais.....	138
1.1. Le GPU une organisation-projet inscrite dans un réseau intra et interorganisationnel	138
1.1.1 Le réseau du grand projet urbain : la dimension intraorganisationnelle.....	139
1.1.1.1 La Ville de Lille : porteur de projet, partenaire et espace intraorganisationnel	139
1.1.1.2 Le pilotage politique et opérationnel du GPU : l' élu et le technicien	140
1.1.1.3 La Direction politique de la ville et le pilotage du volet social.....	150
1.1.1.4 La Direction de l'urbanisme et le pilotage du volet opération physique.....	152
1.1.1.5 La Direction de l'habitat et le pilotage des opérations d'habitat.....	154
1.1.1.6 La Direction de la maîtrise d'ouvrage et de la conduite des opérations.....	155
1.1.2 La dimension interorganisationnelle	155
1.1.2.1 Le GIP LMRU et le pilotage du volet financier	155
1.1.2.2 Les bailleurs sociaux	159
1.1.2.3 Les citoyens.....	159
1.2 Autonomie organisationnelle de la cellule de projet du C2D.....	159
1.2.1 Les acteurs de la coordination du C2D doualais	159
1.2.1.1 Le coordonateur du C2D	159
1.2.1.2 La cellule C2D : une entité autonome et autosuffisante.....	160
1.2.2 Les acteurs externes à la cellule du C2D	163
2. Dispositifs de réunion et normes de travail des projets urbains lillois et doualais.....	163
2.1 Lille : un dispositif de réunion éclaté et des normes de travail non acceptées par tous	163
2.1.1 Le dispositif formel de réunion : instances centrales, sectorielles et thématiques	164
2.1.1.1 Les instances thématiques	164
2.1.1.2 Les instances opérationnelles	168
2.1.1.3 Les instances sectorielles.....	169
2.1.1.4 Les espaces informels d'échanges.....	170
2.1.2 Transversalité et partenariat comme normes de travail : appropriation, détournement et opposition	170

2.2. Le dispositif organisationnel et les normes de travail du C2D.....	178
2.2.1. Les réunions opérationnelles et les instances de supervision multipartenariales	178
2.2.1.1. Les réunions de pilotage.....	178
2.2.1.2. Le secrétariat technique d'appui dédié à l'exécution du C2D.....	179
2.2.1.3. Le Comité technique bilatéral	179
2.2.1.4. Le Comité d'orientation et de suivi du C2D	179
2.2.2. De l'autonomie organisationnelle de la cellule à la supervision multipartenariale	181
Conclusion du chapitre 4.....	182
Conclusion de la 2 ^e partie.....	184

TROISIEME PARTIE : ENTRE INSTITUE ET INSTITUANT : LA PARTICIPATION ET SES ENJEUX.....185

CHAPITRE V. LE MOT ET LES CHOSES : DISCOURS ET PRATIQUES DE LA PARTICIPATION DANS LE GPU ET LE C2D.....187

1. Acteurs et activité de mise en participation des projets urbains.....	190
1.1 Le réseau de participation lillois et les questions mobilisation des publics et de validation des dispositifs.....	190
1.1.1 Les acteurs lillois de la mise en participation.....	190
1.1.1.1 Les techniciens de la participation	193
1.1.1.2 Les techniciens de l'urbanisme	193
1.1.1.3 Les élus.....	193
1.1.2 Valider une démarche participative ; blocage et circuits mouvants	182
1.1.2.1 Mobiliser les services techniques	194
1.1.2.2 Les services techniques : obstacles et facilitateurs de la concertation	195
1.1.2.3 Bloquer ou accélérer la participation : le double-jeu des élus.....	199
1.1.2.4 Valider une démarche participative : des circuits mouvants	201
1.1.3 Mobilisation des publics et des services techniques et procédure de validation.....	203
1.1.3.1 Mettre en place un dispositif participatif : division du travail et mobilisation externe	203
1.1.3.2 Les réunions préparatoires.....	203
1.1.3.3 La mobilisation des publics	204
1.2 Les doualais :la participation par la sensibilisation	205
1.2.1 Les acteurs de la sensibilisation doualaïse	206
1.2.1.1 La cellule d'ingénierie sociale.....	207
1.2.1.2 Les Chefs de quartiers et de blocs	207
1.2.1.3 Les ingénieurs de la Cellule de projet	207

1.2.2 La sensibilisation ce sont d'abord des activités préparatoires.....	208
2. Les dispositifs participatifs lillois et doualais	208
2.1 La pluralité des dispositifs participatifs lillois.....	208
2.1.1 Les réunions publiques.....	208
2.1.2 Les ateliers urbains de proximité.....	210
2.1.3 Les diagnostics en marchant.....	215
2.1.3.1 Un cadre normalisateur pour un dispositif contraignant ?.....	216
2.1.3.2 Le diagnostic en marchant comme activité perceptive : une psychopolitique du regard ?	218
2.1.3.3 Le diagnostic en marchant comme dispositif d'énonciation	220
2.2 Les dispositifs doualais de participation-sensibilisation	222
2.2.1 Les campagnes de sensibilisation.....	222
2.2.2 Les réunions publiques	223
2.2.3 L'enquête publique.....	223
Conclusion chapitre 5 : participation-communication vs participation-sensibilisation.....	224

CHAPITRE VI. LA PARTICIPATION COMME TECHNOLOGIE D'EUPHEMISATION

DES CONFLITS ET D'INSERTION SOCIALE DES CHANGEMENTS225

1. La participation informative : une obligation réglementaire ?	225
1.1 La participation informative dans le GPU.....	226
1.2 La participation informative dans le C2D : obligation réglementaire	226
2. Les dispositifs de communication-participation comme dispositifs de confiance	230
2.1 La confiance dans le grand projet urbain lillois	234
2.2 La confiance dans le C2D : un impératif non-catégorique.....	236
3. Participation citoyenne et coécriture marginale du projet	238
3.1 Faire participer les habitants : au-delà de l'affichage, un consensus mou	238
3.2 Les effets marginaux de la participation sur le projet	243
3.3 Les coulisses de la participation ; le sort des propositions des participants.....	244
4. Accompagner le projet : favoriser l'appropriation des projets.....	245
4.1 La notion de mise en acceptabilité du projet.....	246
4.2 La gestion urbaine de proximité : favoriser l'appropriation des transformations urbaines.....	249
4.2.1 Les objets de la GUP	250
4.2.2 Les trois moments de la GUP : avant, pendant et après les chantiers	251
4.2.3 Les principes de la GUP.....	252
4.2.4 Les acteurs et les instances de la GUP	255
4.2.5 Les outils de la GUP.....	256

Conclusion chapitre 6.....	257
Conclusion 3 ^e partie.....	258

**QUATRIEME PARTIE : DISPOSITIFS COMMUNICATIONNELS INSTITUES ET
PRODUCTION SYMBOLIQUE DE LA VILLE.....259**

CHAPITRE VII. ACCOMPAGNER, PROMOUVOIR ET RENDRE VISIBLE

L'ACTIVITE : INSTRUMENTATION DE LA COMMUNICATION DANS

LE PROJET URBAIN262

1. Communiquer sur les projets urbains : acteurs et enjeux	264
1.1 Le GPU : une communication de proximité et une médiatisation limitée	265
1.1.1 Chargé de communication au GPU : entre traduction et intéressement.....	265
1.1.2 Les enjeux de la communication du GPU : visibiliser, informer, crédibiliser	271
1.2 Communiquer sur le C2D : une activité accessoire ?.....	276
1.2.1 La communication de la Ville de Douala : la mise en visibilité et légitimation du Délégué du Gouvernement	280
1.2.2 Mise en scène médiatique et mise en visibilité du Délégué	284
2. Les dimensions de la communication dans les projets urbains	285
2.1 Les trois dimensions de la communication du GPU : globale, d'opération, ponctuelle.....	285
2.1.1 La communication globale du grand projet urbain : rendre visible le projet	285
2.1.2 La communication d'opération ; proximité et accompagnement : le cas du relogement	290
2.1.2.1 Le contenu de l'opération.....	293
2.1.2.2 Le rapport au projet	293
2.1.2.3 Les incidences de l'opération	294
2.1.2.4 Les comportements à adopter.....	294
2.1.3 La communication ponctuelle : une approche tactique	296
2.2 La communication sur le C2D : moins de projet, plus de politique ?	298
Conclusion du chapitre 7.....	299

CHAPITRE VIII. LA PRODUCTION SYMBOLIQUE DE LA VILLE : LE PROJET

URBAIN COMME DISPOSITIF D'INSTITUTIONNALISATION DE

L'IMAGINAIRE URBAIN303

1. L'imaginaire : une notion opérante pour saisir la production symbolique de la ville ?	305
1.1 Le réseau sémantique de l'imaginaire social : idéologie et utopie	306
1.1.1 L'idéologie	307
1.1.2 L'utopie	311

1.1.3 L'articulation entre idéologie et utopie comme productrice de la dynamique de l'imaginaire social.....	312
1.2 De l'imaginaire social à l'imaginaire urbain	313
1.2.1 Faire et représentations comme dimensions de l'imaginaire : Castoriadis	313
1.2.2 L'imaginaire urbain	315
2. La dimension idéologique des projets urbains	317
2.1 Lille : de l'idéologie corbuséenne de la ville au « nouvel art de ville pour tous »	318
2.1.1 1960 – 1974 : l'émergence et la stabilisation d'une idéologie de type corbuséenne.....	318
2.1.2 1970 – 1991 : crises et critiques du modèle corbuséen	324
2.1.2.1 La coupure urbaine et les deux Lille	324
2.1.2.2 La mauvaise réputation de Lille-sud	325
2.1.2.3 La production discursive de la mauvaise réputation	328
2.1.2.4 Les stigmates de la mauvaise réputation	330
2.1.3 1992 – 2012 : avènement et stabilisation d'un « nouvel art de vivre »	331
2.1.3.1 Reconstruire le Sud	332
2.1.3.2 Le « nouvel art de ville pour tous» les lillois	334
2.1.3.3 Une généalogie du nouvel art de ville pour tous	336
2.1.3.4 Un nouvel art de ville pour tous : la nouvelle utopie urbaine lilloise.....	336
2.2 Douala : un projet sans utopie ?	337
2.2.1 Douala une urbanisation acéphale, fonctionnelle et un aménagement limité	338
2.2.1.1 La ville coloniale : un aménagé centré sur le port.....	338
2.2.1.2 L'extension urbaine hors zone d'influence des douala	340
2.2.1.3 La ville post-coloniale : entre Etat absent et étalement urbain.....	341
2.2.2 La construction discursives des problèmes d'une ville : Douala et ses problèmes dans les discours: 1990-2010	342
2.2.2.1 La ville poubelle	344
2.2.2.2 L'habitat : un casse-tête ?.....	344
2.2.2.3 L'éclairage public.....	344
2.2.2.4 La sécurité des biens et des personnes	345
2.2.2.5 Le transport urbain	345
2.2.2.6 Qui gouverne Douala ?.....	345
2.2.2.7 Les projets d'urbanisation	347
2.2.3 Le projet comme solution pragmatique et sélective	347
2.2.3.1 L'activité portuaire comme problème du projet de développement urbain doualais	347
2.2.3.2 Le PDU et le POS ; le retour de l'urbanisme réglementaire	348

Conclusion du chapitre 8.....	349
Conclusion 4è partie.....	351
CONCLUSION GENERALE	352
BIBLIOGRAPHIE.....	363

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	:	agence française de développement
ANRU	:	agence nationale de renouvellement urbain
AUP	:	atelier urbain de proximité
BAD	:	banque africaine de développement
BBC	:	bâtiment basse consommation
BEAC	:	banque des Etats de l’Afrique centrale
CAF	:	caisse d’allocation familiale
CAL-PACT	:	centre d’amélioration du logement-propagande et action contre les taudis
CDC	:	caisse des dépôts et consignations
CEMAC	:	communauté des Etats de l’Afrique centrale
CIAM	:	congrès internationale d’architecture moderne
CIL	:	comité interprofessionnel du logement
CME	:	conseil municipal d’enfants
COGUP	:	comité de gestion urbaine de proximité
COS-C2D	:	comité d’orientation et de suivi du C2D
CPAM	:	caisse primaire d’assurance maladie
CTB-C2D	:	comité technique bilatéral
CUCS	:	contrat urbain de cohésion sociale
CUD	:	communauté urbaine de Douala
C2D	:	contrat désendettement développement
DCP	:	document cadre de partenariat
DDASS	:	délégation départementale de l’action sociale
DDE	:	délégation départementale de l’équipement
DEPUDD	:	direction des études de la planification urbaine et du développement durable
DGA	:	directeur général adjoint
DGS	:	direction générale des services
DGT	:	direction des grands travaux
DSRP	:	document de stratégie de réduction de la pauvreté
DSU	:	développement social urbain

EPF	:	établissement public foncier
FAI	:	fournisseur d'accès internet
FEDER	:	fonds européen de développement économique et régional
FMI	:	fonds monétaire international
FNAH	:	fonds national d'amélioration de l'habitat
GERiiCO	:	groupe d'étude et de recherche interdisciplinaire en information communication
GICAM	:	groupe interpatronal du Cameroun
GIP LMRU	:	groupement d'intérêt publique Lille métropole renouvellement urbain
GPRU	:	grand projet de renouvellement urbain
GPV	:	grand projet de ville
GPU	:	grand projet urbain
GUP	:	gestion urbaine de proximité
HIMO	:	Haute intensité main d'œuvre
H.L.M	:	habitat à loyer modéré
INS	:	institut national de statistique
IPPTE	:	initiative pays pauvre très endetté
J.O	:	jeux olympiques
LMCU	:	Lille métropole communauté urbaine
LMH	:	Lille métropole habitat
LO.PO.FA	:	logement populaire familial
MAJT	:	maison d'accueil des jeunes travailleurs
MINDUH	:	ministère du développement urbain et de l'Habitat
MST	:	maladies sexuellement transmissibles
OMD	:	objectifs du millénaire
ONG	:	organisation non gouvernementale
OPC(U)	:	ordonnancement, pilotage, coordination (urbain)
PACCDU	:	programme d'appui aux capacités des collectivités décentralisées en développement urbain
PACT	:	propagande et action contre les taudis
PDU	:	plan de développement urbain
PDU	:	plan directeur d'urbanisme
PID	:	projet d'infrastructures de Douala
PLAI	:	prêt locatif aidé d'intégration

PLIE	:	plan local pour l’insertion et l’emploi
PLH	:	plan local d’habitat
PLU	:	plan local d’urbanisme
PLUS	:	prêt locatif d’usage social
PME	:	Petite et moyenne entreprise
PMR	:	personne à mobilité réduite
PQN	:	presse quotidienne nationale
PQR	:	presse quotidienne régionale
PRU	:	projet de renouvellement urbain
POS	:	plan d’occupation des sols
PV	:	procès verbal
RDPC	:	rassemblement démocratique du peuple camerounais
RMI	:	revenu minimum d’insertion
RSA	:	revenu de solidarité active
SCIM	:	service de communication et d’information municipale
SDAU	:	schéma directeur d’aménagement urbain
SDF	:	social democratic front
SIA	:	bailleur social
SIDA	:	syndrome de l’immuno déficience acquise
SLE	:	ancien nom du bailleur social Vilogia
SNCF	:	société nationale des chemins de fer
SONEL	:	société nationale d’électricité
SRU	:	solidarité renouvellement urbain
STADE-C2D	:	secrétariat technique d’appui dédié au C2D
UE	:	union européenne
UGES	:	unité de gestion environnementale
UIT	:	union international des télécommunications
UTPAS	:	unité territoriale de prévention et d’action sociale
VIH	:	virus de l’immunodéficience humaine
VILOGIA	:	bailleur social
ZAC	:	zone d’aménagement concerté
ZFU	:	zone franche urbaine
ZUS	:	zone urbaine sensible

LISTE DES ENCADRES

Encadré n-1. Mail de prise de contact avec le terrain Lillois et réponse.....	56
Encadré n°2. Extrait de mon journal de Bord	61
Encadre n°3. Extrait de mon carnet de bord.....	63
Encadré n°4. Interviewé cherchant mon approbation.....	64
Encadré n°5. Les réticences du chef de cellule C2D à se faire enregistrer	72
Encadré n°6. Les différents aspects abordés lors d'un entretien	76
Encadré n°7. Illustration de la codification des données.....	88
Encadré n°8. 1ere page du mémo réalisé à la suite de l'analyse d'un entretien.....	90
Encadré n°9. Le GPV	105
Encadré n°10. Le DSRP	114
Encadré n°11. Les OMD	115
Encadré n°12. La direction de l'urbanisme	154
Encadré n° 13. Le GIP LMRU	158
Encadré n°14. Documenter le travail de l'UGES.....	227
Encadré n°15. Annexe du rapport UGES, non paginé	228

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1. La convention et ses avenants.....	79
Tableau n°2. Récapitulatif des modifications de l’avenant simplifié n°1	124
Tableau n° 3. Récapitulatif des modifications de l’avenant simplifié n°2	125
Tableau n°4. Récapitulatif des modifications de l’avenant national n°5.....	128
Tableau n°5. Récapitulatif des différents modes de communication du GPU	300
Tableau n°6. Récapitulatif des HLM construits à Lille entre 1955 et 1973	320

LISTE DES IMAGES ET FIGURES

Figure n° 1. Plan de financement du C2D. D'après le rapport d'activité de la cellule du C2D Décembre 2009	132
Figure n°2. Les référents du GPU	134
Figure n°3. Les référents du C2D.....	135
Figure n°4. Schéma de l'imaginaire urbain.....	317
Figure n°5. Eléments mis en évidence dans le C2D.....	358
Figure n°6. Eléments mis en évidence dans le GPU	359
Capture d'écran n° 1. Convention GPU	118
Capture d'écran n°2. Planning des opérations Porte de Valenciennes et Magenta Fombelle	120
Image n°1. Illustration d'un article sur le GPU de Lille Mag	268
Image n°2. Logo GPU	272
Image n°3. 3D du mail promenade Gide Vallès.....	272
Image n°4. Captures d'écran du site internet du GPU.....	274
Image n°5. Capture d'écran Doualacity.org.....	281
Image n°6. Exemple de rubrique non documentée sur doualacity.org	282
Image n°7. Capture d'écran de la rubrique agenda	283

DEDICACE

A mon épouse,
Olga pour son amour et son indéfectible soutien

REMERCIEMENTS

Je tiens à dire toute ma gratitude à ma direction de thèse. Michèle Gellereau tout d'abord qui a accepté de diriger cette recherche et Dominique Bessières qui en a accepté la codirection.

Sans leurs orientations, leur accompagnement moral et intellectuel, cette aventure aurait tourné court.

Je remercie également le laboratoire GERIICO, ses membres ; enseignants, thésards et personnels administratifs.

Je remercie enfin ceux qui par leurs encouragements ont suscité chez moi le désir de réaliser une thèse de doctorat. Il s'agit de tous les membres du département de communication de l'université de Douala.

INTRODUCTION GENERALE

La présente thèse porte sur la communication dans les projets d'urbanisation. L'étude de la communication dans l'action publique d'urbanisation n'est pas nouvelle. Ce parti pris objectal se justifiait à l'aune d'un parcours intellectuel initié avec un master en sciences de la communication d'une part, et d'observations empirico-théoriques d'autre part.

Notre mémoire de master portait sur les activités de communication dans l'aménagement du territoire doualais. Nous avons montré que la gestion des activités de communication manquait de lisibilité dans un contexte multiactantiel, multiscalaire alors que la décentralisation était mise en œuvre au Cameroun. Poursuivre cette recherche au niveau doctoral impliquait de voir « comment ça se passe ailleurs » tout en tenant compte des évolutions survenues au Cameroun.

Relativement aux observations, la littérature sur la mise en œuvre des projets urbains montrait des transformations de l'Etat, Ces transformations ont affecté les normes de faire en matière de politiques publiques. Durant la période des Trente glorieuses, le modèle français des politiques publiques se caractérise par trois normes :

La première marque la centralité de l'Etat dans les procédures de médiation sociale en France. L'Etat y exerce un rôle dominant dans la définition de l'agenda politique et tend de ce fait à monopoliser les fonctions de production d'images du monde au sein de l'espace public. La seconde tient aux mécanismes de construction des intérêts sociaux, dans la mesure où le développement de formes de « corporatisme sectoriel » vient renforcer cette centralité de l'Etat en conférant à l'administration un rôle essentiel de représentation sociale. La troisième concerne le rapport entre l'Etat et le territoire avec une place privilégiée de l'appareil de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques publiques et une dévalorisation symétrique du rôle des élus locaux. (Muller, 1992)

La légitimité à concevoir et mettre en œuvre les politiques publiques se fait au nom de l'intérêt général, principe supérieur commun (Boltanski &Thévenot, 1991). Cette volonté générale se nourrit de l'expertise technique, notamment des grands corps de l'Etat.

Pendant toute cette période, c'est l'élite administrative, à travers les organismes comme le Plan ou la DATAR, ou simplement à travers l'affirmation sans partage

de la légitimité de son expertise technique ou administrative, qui détermine la grille des problèmes pris en compte par les politiques publiques. Cette légitimité est si forte que de nombreuses politiques, dont certaines ont un impact considérable, sont décidées sans véritable débat social. C'est le cas du nucléaire, civil et militaire, de la planification urbaine ou de la réforme du système de santé (Muller, 1992)

L'action publique urbaine n'était pas en marge de ces transformations avec l'apparition des gouvernements locaux.

C'est l'administration d'Etat elle-même qui se charge de la fonction de mise en œuvre locale des politiques publiques. A travers plusieurs siècles d'occupation et de quadrillage étatique du territoire, une culture spécifiquement française s'est créée, qui tend à minorer la capacité de l' élu local à mettre en œuvre des politiques publiques, celui-ci étant a priori menacé par la corruption ou l'incompétence. Le modèle du pouvoir périphérique si bien analysé par Pierre Grémion exprime donc la dimension territoriale du modèle français de politiques publiques. La figure emblématique est ici, bien entendu, celle du préfet, à la fois représentant de l'Etat et protecteur des intérêts territoriaux vis-à-vis du pouvoir. Autre conséquence : une très forte déconcentration de l'administration (Muller, 1992).

Les transformations vont affecter les normes de conception et d'exécution des politiques publiques françaises, notamment des politiques urbaines.

A partir des années 1970, le modèle français entre en crise.

L'intérêt général, principe supérieur commun de l'action publique entre en crise.

L'intérêt général, formule de légitimation étatique par excellence, n'échappe plus à la controverse, et peut être compris comme le produit de délibérations et de négociations. Il doit dès lors être pensé comme un cadre de référence que différents acteurs peuvent investir de justifications et d'intérêts plus ou moins universalismes ; moins qu'à imposer une définition préétablie, les nouveaux dispositifs de politique publique viseraient dès lors à garantir l'expression de la diversité des «définitions» de l'intérêt général et, de façon pragmatique, à encadrer la production d'accords reconnus par les différents protagonistes. C'est peut-être ainsi que l'État peut continuer à fabriquer de l'intérêt général. » (Politix n° 42, 1992) Sa dimension idéologique est mise en

évidence tout comme ses modes de construction et l'Etat comme garant de ce dernier (Chevallier, 2004, 1978)

L'Etat unitaire et centralisé se fragmente (Khainnar & Laudati, 2010) à travers la décentralisation qui transfère des blocs de compétence aux régions et aux communes. On voit apparaître de véritables gouvernements locaux et des politiques publiques locales prenant en charge les problèmes émergeant sur un agenda local (Biarez, 1989). Au niveau supra étatique, la construction européenne entraîne le renforcement des liens d'interdépendance, et la diminution de l'autonomie de l'Etat. Une écologie pluraliste de l'action publique voit le jour. De nouveaux acteurs doivent être pris en compte tant dans la définition de l'intérêt général que dans la mise en œuvre de l'action publique (Chevallier, 2004).

Dans ce contexte de remise en cause de l'expertise technique, élective, de crise de l'Etat jacobin, l'avènement d'un nouveau management public obéit à une logique d'accroissement de l'efficacité de l'Etat (Padioleau, 1991). De nouvelles formes de savoirs émergents qu'il faut intégrer (Sintomer, 2006). Les politiques urbaines deviennent contractuelles et partenariales (Gaudin, 1999). Le programme comme mode opératoire est supplanté par le projet (Muller, 1992), notamment dans la production de la ville (Arab, 2004 ; Khainnar & Laudati, 2010).

Le projet comme norme d'action publique apparaît ainsi dans un contexte marqué par une transformation de l'Etat français et un besoin d'accroître l'efficacité de son action. Le projet urbain est constitutif d'une critique de l'urbanisme fonctionnaliste des Trente glorieuses, une alternative au plan, un renouvellement de la gouvernance urbaine avec les partenariats public-privé, la montée en puissance des municipalités et l'émergence de la problématique de la coproduction de la ville.

L'idée de projet va avec l'idée d'un nouveau modèle pour l'action urbaine fondé sur une logique de coproduction de la ville. Il fait triompher le principe selon lequel la réponse à l'incertitude, aux exigences d'innovation urbaine, à la complexification du système d'acteurs et des problèmes urbains réside dans l'organisation d'une action collective qui privilégie la coopération et la négociation dans la définition des actions à entreprendre. Le modèle du projet milite ainsi pour la mise en place d'un processus d'action qui veut bouleverser les rapports traditionnels entre acteurs en procédant par une intégration en amont des différentes logiques (publiques, privées, d'usage, d'exploitation) concernées par le projet ». (Arab, 2004 ; 19)

Au Cameroun, l'introduction du mode projet dans l'action publique urbaine se fait dans un contexte sensiblement différent.

La greffe de l'Etat (Bayart, 1996) dans le cadre de la colonisation a permis sa réinvention à partir du modèle jacobin. L'Etat postcolonial camerounais se caractérise par son instabilité politique, la violence dans laquelle l'arbitraire est la règle, la dépendance politico-économique à l'égard des puissances occidentales et l'inefficacité dans la gestion publique. Une inefficacité attribuée à la corruption de la bureaucratie politico-administrative (Médard, 1983).

La crise économique des années 1980 entraîne la mise sous ajustement structurel de l'Etat dès le début des années 1990. L'Etat doit désormais composer avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux pour mettre en œuvre ses projets. Les échecs des programmes d'ajustement structurels successifs vont conduire les partenaires multilatéraux à s'interroger sur les raisons de ces insuccès. La corruption et l'inefficacité de l'administration sont mises à l'index. La logique de projet est naturellement recommandée pour son efficacité gestionnaire dans un contexte où, la crise est aussi une crise de l'efficacité gestionnaire.

On le voit, la logique de projet, importée, se fait ici sous le couvert de la bonne gouvernance.

Les débats sur la gouvernance en Afrique se structurent, schématiquement, autour de deux fronts. Le premier véhicule une conception fortement normative et instrumentale de la gouvernance, définie, selon la formule la plus puissamment vulgarisée, comme "the manner in which power is exercised in the management of a country's economic and social resources for development" (World Bank 1992 : 1) 1. Envisagée à la fois comme le problème et la solution de la crise des Etats africains et de l'échec des politiques d'ajustement structurel (Schmitz 1995), la gouvernance devient alors "un bien à poursuivre, un idéal à atteindre" 2. Dans cette perspective, la réflexion se focalise essentiellement sur les réformes à promouvoir afin de passer d'une "mauvaise" à une "bonne" gouvernance, synonyme de "sound development management" (World Bank 1992 : 1) : favoriser une bonne administration, accroître la responsabilité (accountability) des dirigeants et des agents de l'État vis-à-vis des citoyens, garantir la transparence et asseoir la primauté de l'Etat de droit. La littérature produite par les instituts de recherche rattachés à la Banque Mondiale présente de ce fait un caractère avant tout démonstratif et prescriptif : par le choix d'exemples témoignant de "success stories", agréments

de tableaux statistiques et d'indicateurs sophistiqués, il s'agit de montrer que la "governance matters" (Kaufmann, Kraay and Zoido -Lobaton 1999 ; cf. aussi Schacter 2000), en d'autres termes de légitimer une nouvelle forme de conditionnalité de l'aide (Blundo, 2006)

La logique de projet se développe ainsi dans chacun de ces pays pour des enjeux qui ne sont pas totalement identiques. Un commun dénominateur est cependant perceptible, la recherche d'efficacité, et le nouveau management public comme toile de fond.

Les conduites à projet impliquent une forte activité communicationnelle. Cette activité participe à la conception, l'organisation et l'implémentation des projets qu'elles accompagnent et relayent également.

C'est à l'étude dans une perspective comparative des activités de communication dans les projets urbains que porte ce travail. Il s'agit pour nous d'interroger les dimensions, les modalités et les acteurs. La question sous-jacente étant de savoir si la logique de projet commune à des projets urbains mis en œuvre en France et au Cameroun se traduit par une forte similarité des activités de communication qu'elle induit. Comme le montre Valérie Lehman (2010), la littérature en gestion de projet met en avant sa forte dimension communicationnelle. Il s'agit principalement de la communication interpersonnelle et du leadership communicationnel du manager de projet dans une optique prescriptive.

En dehors de la présente thèse, peu de travaux ont mis l'accent sur la dimension communicationnelle des projets (Lehman, 2010; Cordelier & Gramaccia, 2012; Lehman & Motulsky, 2013) et spécifiquement des projets urbains. Mentionnons cependant la thèse de Smail Khainnar (2007) s'interrogeant dans une perspective fonctionnaliste sur la place de la communication les démarches de projet urbain. Pour nous, il s'agit d'étudier les activités communicationnelles induites par le projet urbain. Ce parti pris positionne notre travail à la lisière des communications organisationnelles, de la communication publique et de la communication institutionnelle (Bessières, 2009).

Ce positionnement à la charnière de différents sous champs d'étude rend l'appréhension de son objet malaisé. D'autre part, la perspective comparative est une source de complexification additionnelle.

Dans les projets urbains, la communication est à la fois instituante et instituée. Bien qu'il s'agit de programme d'action à mettre en œuvre, il émerge premièrement sous la forme d'écrits, ce qui fait dire à Boutinet que dans le cas d'espèce, le faire, est d'abord un dire (Boutinet, 2010). Il faut de fait mettre en évidence cette dimension instituante de la

communication pour autant qu'elle participe de la contractualisation, de la légitimation et de la planification du projet urbain.

Au niveau organisationnel, il s'agit de montrer de l'apport de la communication à l'organisation du projet. Les projets urbains contemporains impliquent de multiples acteurs intervenants à divers titre ; financeurs, porteur de projet, maitre d'œuvre, d'ouvrage. La multiplicité des parties prenantes pose le problème de la coordination entre elles autant dans la conception que dans la réalisation du projet. Comment la communication participe-t-elle de l'institution et de l'organisation des projets urbains étudiés ? Sous-jacente à l'institution des projets, se pose la question de leur légitimité. Une légitimité à construire et à la faire reconnaître autant par les parties prenantes institutantes que par les publics concernés. Mettre à jour les logiques légitimantes passe par une étude des écrits liminaires (procédures contractuelles au travers desquels les projets acquièrent une existence légale).

En tant qu'instituée, la communication dans les projets urbains accompagne leur mise en œuvre. Elle recouvre alors différents enjeux et passe par un dispositif qu'il s'agit de déconstruire.

A un second niveau, il s'agit de montrer les formes des dispositifs mis en place dans les rapports entre parties prenantes institutantes et publics concernés. Comment les publics concernés sont-ils mis à contribution ? Est-on dans un modèle balistique impliquant une communication unilatérale ou alors y a-t-il des dispositifs participatifs ? Et dans ce cas, jusqu'à quel point ces dispositifs permettent-ils d'inclure les publics concernés. Se contente-t-elle d'accompagner le projet ? Comporte-t-elle une portée symbolique liée aux perceptions de l'espace en projet ? En effet, le travail sur la ville comporte un rapport avec les représentations de celle-ci préexistante au projet. Ces représentations font-elles de manière explicite partie du périmètre du projet ? Autrement dit, s'agit-il au travers des modifications urbaines de changer les représentations de la ville ou de certains de ses lieux ?

Devoir travailler ce questionnement dans une perspective comparative pose inévitablement la question de la comparabilité des terrains choisis. Dans notre cas, le Grand Projet Urbain lillois et le volet urbain du Contrat Désendettement Développement ont été retenus. Ces choix obéissaient à des impératifs pratiques de faisabilité. La présence à Lille dans le cadre des études doctorales, une certaine connaissance du terrain doualais.

La pertinence des terrains retenus comme support de comparaison se pose dans un contexte où, la décentralisation en France est entrée dans l'organisation institutionnelle alors qu'elle commence simplement à être implementée au Cameroun. Cet argument est cependant pondéré par le fait que le volet urbain du C2D doualais est financé par l'Etat français qui a

fortement suggéré le mode organisationnel devant présider à sa réalisation. On peut donc considérer que la forme organisationnelle mise en place serait proche des pratiques observables en France. Ce postulat de départ se trouve également congruent de l'approche suivant laquelle le contexte, notamment institutionnel ne doit pas être considéré comme un arrière fond sur lequel viendrait s'écrire les formes du projet et de sa communication. Ces formes bien que construites sur l'institution le reconstruisent également. Rendu à ce niveau se pose le problème de la comparabilité non pas « contextuelle », mais en regard des données de terrain à recueillir. Sur ce point les pragmatiques des terrains ont fortement contribué à mettre un bémol à notre projet comparatif. La disponibilité des données du Grand Projet Urbain (GPU) lillois est pondérée par la rareté des données sur le Contrat Désendettement développement (C2D) doualais. Cette situation met en lumière la culture du secret d'une part, différente d'un pays à l'autre, mais également le rapport à l'archive, inexistant au Cameroun, mais très prégnant en France. Dès lors, nous avons retenu une simple perspective comparative et non plus une comparaison de terme à terme comme initialement prévu.

Le terrain réalisé en deux temps, entre fin 2010 et début 2012 nous a permis de recueillir les données suivantes ; des documents de travail, des données d'observation, un corpus de presse et des discours d'édiles municipales.

Les entretiens ont permis de comprendre les différentes dimensions des projets étudiés, mettant en avant les régimes de légitimité qu'ils revendiquent. Ils ont également éclairé la dimension communicationnelle desdits projets.

Les documents de travail nous ont permis de retracer les dispositifs de réunion des organisations-projets ainsi que la dimension communicationnelle des modes de coordination mis en place entre parties prenantes.

Les discours des édiles municipaux ainsi que le corpus de presse éclairent pour leur part les représentations de la ville afin de montrer leur prise en charge par le projet.

Ce dispositif de terrain largement qualitatif et impliquant analyse de discours s'est largement inspiré d'une méthodologie de type *grounded theory*. Faire émerger la théorie du terrain implique d'accorder une place ténue aux dispositifs théoriques a priori. L'appareillage théorique de départ se limitait à la notion de dispositif. Il s'agissait de « prendre ensemble » les différentes dimensions des activités de communication présentes dans les projets urbains.

Ce travail comporte plusieurs limites dont la plus importante est l'asymétrie manifeste entre les parties présentant les résultats du GPU et celles portant sur le C2D. Cette asymétrie est cependant logique si l'on considère qu'elle dérive du différentiel entre les données recueillies sur les deux terrains.

La thèse se compose de quatre parties. La première porte sur les aspects problématiques, théoriques et méthodologiques. Le chapitre 1 spécifie la problématique et pose le cadre théorique utilisé dans la suite du travail. Le chapitre 2 précise les options méthodologiques retenues et rend compte de notre déploiement dans les différents terrains.

La deuxième partie porte sur l'aspect institué des projets urbains. Nous montrons comment les projets, portés par des acteurs sont institués autour d'un collectif qui en construit discursivement la légitimité. Le chapitre 3 éclaire la contractualisation à l'œuvre et les modes de légitimité à agir tandis que le chapitre 4 précise les aspects organisationnels du projet et les dispositifs de réunions inter et/ou intraorganisationnels mis en place pour assurer les échanges entre parties prenantes instituantes et organisantes.

La troisième partie porte sur l'entre-deux que constitue la participation dans les projets urbains. Le chapitre 5 s'interroge sur la permanence du référent derrière le recours à ce vocable dans le cadre des projets urbains. Il met en évidence les différents dispositifs permettant son instanciation. Le chapitre 6 se focalise sur les enjeux de la participation dans les projets urbains.

La quatrième partie aborde les aspects instrumentaux et symboliques de la communication. Le chapitre 7 porte sur la communication sur le projet à travers ses formes et ses dispositifs alors que le chapitre 8 aborde la production symbolique de la ville.

PREMIERE PARTIE
COMPARER LES ACTIVITES DE COMMUNICATION
DANS LES PROJETS URBAINS : CONSIDERATIONS
THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES

Introduction à la première partie

Cette première partie comporte deux chapitres. Elle vise à préciser le contexte dans lequel la recherche doctorale a été initiée, quelle a été la problématique de départ. Elle permet aussi de voir comment le dispositif de recherche mis en place a permis de féconder la problématique en permettant son élargissement et sa spécification.

Le chapitre premier aborde le contexte de la recherche, la problématique ainsi que les concepts centraux de la thèse. Les notions d'activité de communication et de dispositif sont ainsi explicitées comme celles à travers lesquelles l'analyse des activités de communication des projets urbains du Grand Projet Urbain lillois et du volet urbain du Contrat Désendettement Développement doualais est mise en œuvre.

Le chapitre 2, en recourant aux notions de précompréhension, de configuration et de refiguration rend compte du déploiement du dispositif de recherche.

Notre recherche correspond dès lors à trois grands moments. La précompréhension permettant à travers la recherche bibliographique de mieux documenter l'objet, d'avoir une connaissance approchée du terrain. La configuration permettant par frottement d'ajuster le terrain à la fréquentation. Et la refiguration permettant de faire un retour réflexif sur le terrain.

CHAPITRE I.

LA COMMUNICATION DANS LES PROJETS URBAINS : DISPOSITIFS ET ACTIVITES COMME MATRICE THEORIQUE

Le présent chapitre entend situer cette thèse dans un horizon à la fois long, celui d'un parcours personnel, mais également plus immédiat en montrant comment le projet de recherche comparative portant sur la communication de projet est théoriquement encadré.

1. Contexte liminaire

La mise en perspective de la présente thèse est possible à partir de deux lieux. Cette thèse s'inscrit dans un parcours personnel dont elle est le prolongement et elle se justifie aussi par un ensemble d'éléments théoriques et d'observations empiriques légitimant son questionnement en sciences de l'information et de la communication.

1.1. Comparer les activités de communication : la suite logique d'un parcours initié en master

J'ai rencontré le désir de faire de la recherche et donc une thèse en SIC au détour de mon retour à l'Université. Les années passées à l'Université de Douala, m'ont conduit à défendre un mémoire de master intitulé : « Le management informationnel dans l'aménagement du territoire doualais ». Ce mémoire portait sur les activités de communication mise en œuvre dans le cadre de projets urbains au sein de l'agglomération doualais.

Je tentais alors de rendre compte des pratiques de communications d'acteurs pluriels engagés dans des politiques d'aménagement de ce territoire. Mon travail comportait cependant de multiples lacunes liées au caractère pluraliste des politiques publiques retenues. J'avais indifféremment pris pour terrain d'étude les politiques de santé, de sécurité, éducative et urbaine. La nécessité de réaliser une analyse moins extensive, mais plus intensive se fit jour au terme de la défense de mon mémoire.

D'autre part, l'analyse, la mise à jour de logiques communicationnelles dans les politiques d'aménagement de l'espace doualais, et leur possible extrapolation à l'ensemble de l'espace camerounais m'ont conduit à m'interroger sur l'existence d'arts de faire communs,

repérables à tout le moins dans l'espace francophone. Cette perspective ouvrait un espace possible pour un projet de comparaison mettant en jeu quelques pays d'Afrique francophone. Le postulat pouvant justifier cette circonscription était le suivant. Il existe entre les pays francophones de fortes relations de similarités pouvant conduire à repérer au sein de cet espace des normes partagées du fait d'un passé historique commun. J'en étais à mûrir ce projet lorsque l'opportunité de candidater pour la réalisation d'une thèse au sein du GERiiCO me fût offerte.

Le projet initial présenté dans le cadre de ladite candidature ne comportait pas dans l'espace comparatif la mention de la France. Cette mention a été « négociée » dans les échanges entre Michèle Gellereau et moi. GERiiCO n'ayant en son sein aucun « africaniste », mon projet aurait eu peu de chance d'être accepté en l'état. Il convenait, pour des raisons pragmatiques, d'insérer dans les possibles de la comparaison la France. Cet ajout qui s'imposait à moi dans le processus d'accommodation de mon projet aux orientations de GERiiCO faisait cependant échos à mon intuition initiale.

Les similarités a priori observées et postulées entre les Etats d'Afrique francophone étaient elles-mêmes liées à une histoire passée et présente commune entre ces Etats et la France. Une situation commune d'ancienne colonie, des relations de coopérations fortes et multisectorielles. De fait, il fallait prendre la France, non pas comme dénominateur commun, mais de l'inclure parmi les numérateurs de sorte que l'espace de comparaison et d'interprétation potentiel soit l'espace francophone.

Le projet de thèse portait de fait sur la comparaison des activités de communication dans les projets urbains au sein de l'espace francophone. Ce questionnement de départ était d'autant plus justifié que la notion de projet et de projet urbain semble faire l'unanimité au sein des professionnels de la production de la ville. Quelque soit l'échelle, le volume des opérations ou l'urbain est systématiquement mis en projet. Cette diffusion internationale de la logique de projet est-elle porteuse d'activités de communication également normalisées ?

1.2. Diffusion de la logique de projet et émergence des activités de communication dans l'action publique

Le « mode projet » prolifère aujourd'hui au point d'être le mode de faire d'activités tant individuelles que collectives. Boutinet (2010b) dénombre ainsi sept grandes familles de projet allant des projets individuels aux projets sociétaux en passant par les projets de couple, d'objet, d'action, d'évènement et organisationnel. Ce mode de faire serait une caractéristique

de notre modernité. En cela, il est le marqueur d'une rupture avec des sociétés « hors-projet » ou « sans-projet » (Boutinet, 2010a, Panico & Poulle, 2005). Il est d'apparition récente.

Boltanski et Chiapello (2011) repèrent l'émergence de la « cité par projet » au détour des années 1990. En étudiant la littérature sur le management, ces auteurs mettent en évidence une inflation de la notion à partir de 1990. La « cité par projet » se traduit ainsi dans la figure du réseau. Le projet se caractérisant par « des structures faiblement, voire pas du tout, hiérarchiques, souples et non limitées par des frontières tracées a priori » (Boltanski & Chiapello, 2011, 169). Cette absence de hiérarchie et de frontière dessine ainsi un mode organisationnel rassemblant « temporairement des personnes très disparates [...], fortement activé pendant une période relativement courte » (Boltanski & Chiapello, 2011, 170).

Si la gestion par projet est parée des vertus de l'efficacité de la rationalité et de la cohérence ; qualité, coûts, délai lui sont fortement associés, elle traduit aussi la capacité de réinvention du capitalisme face à la persistance des critiques dont il est l'objet. « Tout peut accéder à la dignité du projet y compris les entreprises hostiles au capitalisme. En décrivant tout accomplissement avec une grammaire nominale qui est la grammaire du projet, on efface les différences entre un projet capitaliste et une réalisation banale » (Boltanski & Chiapello, 2011, 181).

Initié dans le monde des entreprises, le projet a proliféré dans les mondes organisationnels tant nationaux qu'internationaux. Dans le sillage du new public management¹, il a innervé les organisations publiques, notamment dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. Dans ce cadre, l'adoption de la logique de projet est le marqueur d'une mutation dans leur effectuation. Avec la logique de projet, on passerait des politiques publiques à l'action publique (Lascombes & Le Galès, 2007).

Cette diffusion de la logique de projet ne s'est pas simplement limitée à sa pénétration dans l'action publique. La logique de projet s'est également internationalisée. Cette internationalisation a été favorisée par les institutions de Bretton Woods et différents

¹ Le nouveau management public est un corpus de texte prescriptif apparu dans les années 1990. L'objectif est de faire appliquer au secteur public des recettes managériales importées du secteur privé. Voir à ce sujet ; Bezes, P. (2009). Réinventer l'Etat. Les réformes de l'administration française. *Presses Universitaires de France, Paris, France.*, Amar, A., & Berthier, L. (2007). Le nouveau management public: avantages et limites. *Gestion et management publics*, 1-13., Merrien, F. X. (1999). La nouvelle gestion publique: un concept mythique. *Lien social et Politiques*, (41), 95-103.

partenaires multilatéraux et bilatéraux. Ceux-ci incitant fortement les Etats dépendant de l'aide au développement, à s'organiser et à organiser leur action publique en mode projet afin de gérer au mieux les différentes aides qui leurs sont consenties. Le projet entre ainsi dans les pays en voie de développement ou sous développés drapés des oripeaux de l'efficacité gestionnaire. Sa circulation, rentre dans les phénomènes de circulation de normes dans une société mondialisée².

Cette diffusion de la logique de projet, du privé vers le public couplée à son internationalisation est rentrée en résonance avec des mutations de longue durée affectant dans certains pays tel la France l'action publique³. La décentralisation a conduit à la multiplication d'échelons étatiques infranationaux alors que dans le même temps apparaissaient et se confortaient des institutions supra étatiques dont les domaines d'interventions se chevauchaient et se concurrençaient avec ceux des Etats-nations.

La fragmentation de l'Etat implique alors des phénomènes de concurrence et de subsidiarité dans la mise en œuvre des politiques publiques. En effet, la fin progressive de la tradition centralisatrice concomitante aux processus de décentralisation conduit les Etats à céder progressivement à des échelons infranationaux des compétences en matière d'urbanisme, de logement, d'éducation, et de transport. Cette fragmentation de l'Etat entraîne une crise de l'intérêt général (Chevallier, 2004, 1979, 1978, 1975 ; Jobert, 1998).

² La diffusion de la logique de projet dans les Etats en développement s'opère dans les années 1990 dans le sillage des politiques d'ajustement structurel. Ces Etats sont encouragés à restreindre leur périmètre d'intervention tout en mettant sur pied des modes de gestion jugés plus efficace. Tous les domaines y passent, notamment les politiques urbaines. La bonne gouvernance est le cheval de Troie par lequel le mode projet entre ainsi dans ces pays. Voir à ce sujet Assogba, Y. (1996). Problématique de la gouvernance en Afrique au Sud du Sahara: tendance générale en Afrique francophone. *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, 17(4), 57-73. ; Blundo, G. (2002). Editorial. La gouvernance, entre technique de gouvernement et outil d'exploration empirique. *Bulletin de l'APAD*, (23-24). ; Cartier-Bresson, J. (2000). La Banque mondiale, la corruption et la gouvernance. *Tiers-Monde*, 41(161), 165-192. ; Gervais, M. (1997). La bonne gouvernance et l'État africain: la position de l'Aide canadienne. *GEMDEV, Les avatars de l'État en Afrique, Paris, Karthala*, 338, 123-135. ; Hibou, B. (1998). Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique sub-saharienne. *Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire. Les études du CERI*, 39, 1-44. ; Le Bris, É. (1999). La construction municipale en Afrique. *Politique africaine*, (2), 6-12.

³ L'acte 1 de la décentralisation en France est constitué par la loi Defferre promulguée en 1982. Pour une histoire de la décentralisation française, voir : <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/decentralisation.asp> , <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/principes-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-decentralisation.html> ou pour des travaux académiques, voir notamment ; Kuhlmann, S., & POUSSIER, I. (2009). Une convergence des modèles administratifs locaux? Étude comparée de la décentralisation en France et en Allemagne. *Pouvoirs locaux (Paris)*,(juin 2009), 2(81), 81-85. ; Le Lidec, P. (2003). La seconde étape de la décentralisation en France: une mise en perspective critique. *Mouvements*, (2), 96-101. ; Le Lidec, P. (2007). Le jeu du compromis: l'Etat et les collectivités territoriales dans la décentralisation en France. *Revue française d'administration publique*, (1), 111-130. ; Schachinger, D. (2005). *La décentralisation en France*. GRIN Verlag. ; Thoenig, J. C. (1992). La décentralisation dix ans après. *Pouvoirs*, 60(1992), 5-16. ; Thoenig, J. C. (1985). Le grand horloger et les effets de système: de la décentralisation en France. *Politiques et management public*, 3(1), 135-158.

Alors que les politiques publiques conçues et mises en œuvre par l'Etat unitaire, se justifient à l'aune de l'intérêt général⁴ dont il est le dépositaire, l'action publique est marquée par la fin du « mythe de l'intérêt général ». L'Etat fragmenté est un Etat travaillé par des logiques multiples et pas toujours convergentes. Chaque échelon initie et conduit, des projets en conformité avec son agenda politique et électoral, souvent dans le cadre des partenariats. La crise de l'intérêt général se traduit par la résurgence des intérêts catégoriels et particuliers. Les oppositions aux projets se font vives et visibles. Construire l'acceptabilité du projet revient ainsi à la communication de projet face à l'affirmation de plus en plus prononcée des phénomènes de type NYMBY⁵.

A l'émergence d'échelons d'action infranationaux (régions, villes) dotés d'une autonomie financière et d'un pouvoir d'initiative se rajoute l'apparition d'acteurs supranationaux. Dotés de capacités financières et de pouvoirs réglementaires, ces nouveaux acteurs recomposent l'écologie des acteurs de l'action publique. Les logiques de l'intégration régionale ou sous-régionale conduisent les Etats à céder à des organismes supranationaux des compétences en matière de production de normes d'action publique. A cette compétence normative se rajoute les capacités financières faisant de ces instances de potentiels financeurs. Dans le même temps, des évolutions touchant à la citoyenneté conduisent à la crise des formes d'expertise sur lesquelles reposaient la légitimité des projets. Les citoyens s'arment de savoirs pour contester la validité et le bien fondé des choix techniques et des justifications qui sont mis en avant dans la conception et la réalisation des projets. Le savoir expert ; scientifique et/ou technique, sur lequel repose en grande partie la légitimité des choix des politiques publiques est remis en cause et contesté par des citoyens développant des formes d'expertise alternative⁶.

⁴ La notion d'intérêt général, notion transcendantale est surtout valable en France et dans les anciennes colonies de celle-ci. La construction de l'Etat contre les féodalités a fait de la centralisation une tendance lourde. L'Etat central était dès lors le garant d'un intérêt transcendant les intérêts particuliers sans être la somme de ceux-ci.

⁵ Not In My Back Yard, littéralement pas dans mon jardin est le plus célèbre des acronymes renvoyant à l'opposition exprimée par des riverains dont le voisinage est choisi pour l'implémentation d'un projet (Usine, LGV etc.). Voir à ce sujet ; Marchetti, N. (2005). *Les conflits de localisation: le syndrome NIMBY*. Cirano., Jobert, A. (1998). L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix*, 11(42), 67-92.

⁶ Nous lions ici, la crise de l'expertise scientifique et technique à l'émergence de la l'impératif délibératif. Il ne s'agit pas de faire de cette crise le seul élément ayant conduit à l'émergence de cet impératif. Il existe de fait une littérature mettant en avant la crise de l'expertise scientifique sans en inférer le besoin de délibération. Les travaux sur la démocratie délibérative, l'inscrive par contre dans cette filiation. Voir à ce sujet ; Blondiaux, L. (2007). 4. L'idée de démocratie participative: enjeux, impensés et questions récurrentes. *Recherches*, 119-137. ; Donzelot, J. (2006). *Quand la ville se défait: quelle politique face à la crise des banlieues?*. Paris: Seuil. ; Lascoumes, P. (2002). L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix. *Revue française d'administration publique*, (3), 369-377. ; Pierre-Benoît, J. (1999).

Les citoyens se mobilisent ainsi pour remettre en cause les justifications sur lesquelles les politiques publiques reposent. Parallèlement à cette crise de l'expertise scientifique et technique, se développe une crise de la représentation.

Traditionnellement, le mandat électif confié aux élus, nationaux et locaux suffisait à rendre légitime les projets qu'ils initiaient⁷. Un projet porté par les élus était jugé légitime dès lors que ceux-ci avaient par le vote reçu mandat des citoyens. La crise de la représentation se traduit par un effondrement de ce principe. Un projet, une politique publique ne repose plus simplement sur son portage par l'élu, mais sur la capacité de ce dernier à faire adhérer les citoyens à chaque initiative précisément⁸.

L'écologie de l'action publique voit ainsi apparaître de nouveaux acteurs parmi lesquels des partenaires privés. Le nouveau management public (NMP) valorise en effet la conclusion de partenariats publics-privés dans la mise en œuvre et le pilotage de l'action publique. Le partenariat devient la norme dans des projets multi partenariaux. Dans le même temps, les légitimités sur lesquelles reposait l'action publique entrent en crise, passant d'un modèle de légitimité a priori à un modèle de légitimation a posteriori.

L'Etat, les collectivités locales, les institutions internationales et les partenaires privés sont encouragés à développer des initiatives communes. L'action publique devient plus contractuelle et partenariale. Différents partenaires conçoivent et réalisent ainsi des politiques publiques au détour de négociations portant sur des objectifs, l'allocation des moyens et les mécanismes de sa réalisation.

La diffusion internationale de la logique de projet dans les initiatives d'action publique, la multiplication des partenaires et la fin du mythe de l'intérêt général accompagnent l'émergence des activités de communication. Cette tendance est notamment

Besoin d'expertise et quête d'une légitimité nouvelle: quelles procédures pour réguler l'expertise scientifique?. *Revue française des affaires sociales*, 1. ; Roqueplo, P. (1997). *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. Inra.

⁷ Manin, B. (1995). *Principes du gouvernement représentatif* (pp. 63-5). Calmann-Lévy.

⁸ Bourdieu, P. (1981). La représentation politique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36(1), 3-24. ; Jobert, B. (1992). Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques. *Revue française de science politique*, 42(2), 219-234. ; Lefebvre, R. (2000). Rhétorique de la proximité et «crise de la représentation». *CLES. Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, (35-36), 111-132. ; Muller, P. (1992). Entre le local et l'Europe. La crise du modèle français de politiques publiques. *Revue française de science politique*, 42(2), 275-297. ; Muller, P., & Saez, G. (1985). Néo-corporatisme et crise de la représentation. *La représentation, Paris, Economica*, 121-140. ; Touraine, A. (1983). La crise de la représentation politique. *Sociologie et sociétés*, 15(1), 131-140.

visible dans les projets urbains. La communication devient inhérente à la logique de projet. Elle doit en garantir l'accountability. Son enjeu est de construire l'acceptabilité sociale dans un contexte marqué par la fin du mythe de l'intérêt général et des oppositions fortes à la mise en place de certains projets, tout en en garantissant la légitimation.

Au sein de l'espace francophone, cette diffusion s'est effectuée à travers les relations bilatérales (entre la France et ses anciennes colonies) à travers ses institutions de coopération et d'appui au développement, mais aussi à travers les rapports multilatéraux entre les pays en voie de développement de cette aire et les institutions de Bretton Woods.

Il faut communiquer sur le projet afin de le faire accepter et d'en garantir l'appropriation. Il faut également coordonner les interventions des parties prenantes de plus en plus nombreuses. Cette coordination est faite par le biais d'activités de communication entre parties prenantes de plus en plus nombreuses, aux capacités asymétriques et aux rôles divers dans la mise en œuvre des projets.

1.3. Questionnement de départ

Le développement de projets multipartenariaux, la mise en place d'organisation-projet, impliquent des activités de communication à destination non seulement de l'environnement dans lequel le projet doit être mis en place, mais également entre les différentes parties prenantes à la conception et à la réalisation desdits projets. Il faut communiquer pour faire voir le projet, il faut également communiquer pour faire tenir l'organisation pilotant le projet. Si l'on observe que la diffusion de la logique de projet dans l'action publique devient une norme de faire, il est utile de s'interroger sur l'émergence des activités de communication induite par cette mise en projet. Ces activités de communications obéissent-elles à des standards, donnent-elles à voir des façons de faire se stabilisant et se diffusant dans le sillage de la logique de projet ? Autrement dit, la normalisation affectant la logique de projet affecte-t-elle la communication qui est ici considérée comme une composante majeure de cette logique de projet ?

C'est à l'étude de cette double dimension communicationnelle que porte la présente thèse. Elle s'intéresse à la *communication de projet* entendue comme communication mise en place en direction de l'environnement du projet, mais également à la *communication dans le projet*, autrement dit aux activités de communication participant à l'institution et l'organisation du projet urbain. La diffusion internationale de la logique de projet permet d'observer au-delà des particularismes locaux, l'émergence d'une véritable grammaire de l'action publique. Dans ladite grammaire, la communication passe pour un lieu commun

inquestionné. Il est à la fois indispensable de mettre sur pied des formes de coordination entre participants à la conception et la réalisation du projet, et de construire la visibilité et l'acceptabilité de projets destinés aux citoyens. De ce fait, notre parti pris consiste à prendre ensemble communication de projet et communication dans le projet. La question de l'articulation entre ces dimensions en découle de manière directe.

Ce questionnement initial portant sur la communication de projet trouve comme terrain d'observation les projets urbains. Il s'agit d'une catégorie particulière de projet dans l'univers des projets.

1.4. Revue de la littérature

Nous ne procéderons pas à une revue exhaustive de la littérature sur le lien entre communication et projet, ni à fortiori, sur l'inscription de la communication dans les projets d'action publique.

Relativement à la communication de projet, une revue exhaustive de la littérature a été réalisée par Lehman (2010).

A travers une revue portant sur des travaux en sciences de gestion, théorie des organisations et management stratégique et en sciences de l'information et de la communication, cette auteure distingue trois approches communicationnelles dans le projet; l'école du plan, l'école du leader et l'école de la conversation stratégique.

Dans la suite de ce développement, nous nous attarderons sur des travaux permettant de spécifier notre problématique.

Les rapports entre projet et SIC ne sont pas nouveaux. En 1998, un numéro de *Communication & organisation* interrogeait déjà les logiques communicationnelles inhérentes aux conduites par projet.

Les conduites par projet y sont thématiques comme consacrant l'avènement d'une société de communication (Boutinet, 1998). Pour cet auteur,

Les conduites à projet jouent une fonction de mise en relation essentielle au sein d'une société individualisante qui assiste paradoxalement à l'émergence depuis une vingtaine d'années d'un paradigme de substitution par rapport à l'ancien paradigme productiviste, celui de la communication

Les conduites à projet se substituent aux modes traditionnels de socialisation en crise en ouvrant des espaces de communication.

« Se projeter pour un individu, un groupe, une organisation c'est donc d'abord accomplir un acte de communication, celui qui consiste à faire part à autrui de ses intentions,

du moins de ses intentions explicites c'est-à-dire jugées recevables ». Un projet est un acte de communication en ce qu'il implique de formaliser une intention, de la matérialiser, et de ce fait, d'en faire un objet de débat quant à la légitimité de l'intention et des modalités de sa mise en œuvre. Cette mise en débat peut par ailleurs être un passage obligé, dans une configuration où le projet doit être validé par des instances assurant son financement, ou devant accréditer son implantation ou sa réalisation. Elle peut être formelle ou informelle.

Ainsi donc tout projet, s'il entend se poser effectivement comme projet, ne peut faire l'économie d'une quelconque forme d'explicitation engageant une validation sociale, même restreinte ; il est nécessaire à ce sujet de distinguer deux sortes de validations, une validation informelle et une validation formelle. [...] Alors que la validation informelle s'apparente à un jeu communicationnel désordonné, même s'il n'est jamais totalement naïf, la validation formelle implique le recours à un code communicationnel beaucoup plus élaboré pour que le projet puisse prétendre à l'une ou l'autre forme de reconnaissance institutionnelle qui va garantir une possible mise en réalisation. Le code communicationnel concerne le mode d'explicitation, les contenus projetés, les solutions esquissées, les délais, les acteurs visés, les coûts, les moyens, l'évocation des contraintes, en un mot tous les éléments jugés sensibles par l'institution validante, c'est-à-dire tous les éléments aptes à faire entrer les acteurs munis de leur projet dans les critères propres à la tribu que cherche à constituer cette institution.

Au-delà des négociations mises en place dans les procédures de validation, différents nœuds communicationnels sont présents dans les projets.

Des échanges entre le commanditaire, le chef de projet, son équipe et les différentes parties prenantes sont nécessaires. Entre l'intention projetée et sa réalisation, l'espace du projet est occupé par différents acteurs. Acteurs indifférents, acteurs ressources, acteurs engagés, acteurs confrontants ou conflictuels, pouvant par leurs attitudes freiner, accélérer ou empêcher la réalisation du projet. Cette communication se fait par des échanges de documents dans les négociations et la détermination de la faisabilité du projet. Le projet nécessite une fédération autour de l'intention⁹ et des normes de fonctionnement garantissant le règlement des conflits. Les chartes de projets jouent alors le rôle de référent normatif en définissant

⁹ Le projet est ici considéré comme la matérialisation d'une intention individuelle ou collective. Il permet à cette intention de prendre corps.

l'objet du projet. Cette définition doit cependant comporter un certain flou inhérent à toute intention.

La règle qui se veut autant espace de référence qu'espace de préférence doit être succincte, définissant l'essentiel du projet ; elle se veut suffisamment explicite tout en comportant le flou propre à toute intention qui cherche à s'inscrire dans une action ; de ce point de vue la règle en tant que projet s'apparente à cet art du paradoxe décrit par J-P. Sartre lorsqu'il évoquait le projet en termes de brume qui se dégage à l'horizon de nos intentions.

Enfin, l'auteur identifie l'évaluation terminale comme nœud communicationnel tant dans le rapport du groupe projet aux parties prenantes qu'à l'environnement dans lequel ce dernier est réalisé.

La réflexion de Boutinet met l'accent sur la part communicationnelle inhérente à tout projet. D'une part, parce que la matérialisation du projet, son institution est une activité de discours ; d'autre part parce que cette matérialité discursive est génératrice d'activité de communication. Le projet est de fait institué par une activité de communication, mais sa réalisation implique différentes activités de communication.

Dans le même numéro, G. Herniaux (1998) aborde la communication au sein du projet dans une perspective davantage normative.

L'auteur dénombre huit classes d'acteurs constituant autant de « couches de communication induite par le management par projet ». Cet article tente de saisir de manière intégrée toutes les communications réalisées dans le projet dans une perspective fonctionnaliste. Il comporte une dimension normative ; son ambition étant de fournir aux chefs de projet des clés pour améliorer leurs activités de communication.

Il distingue les communications avec ; l'équipe du projet, les prestataires internes, les commanditaires, les sous-traitants, la hiérarchie de l'entreprise, les utilisateurs, le personnel de l'entreprise, l'environnement de l'entreprise.

- La communication avec l'équipe de projet renvoie à la communication entre les individus affectés de manière permanente au pilotage du projet. L'enjeu de cette communication est sa capacité à animer le groupe de pilotage du projet en fédérant ses membres autour des objectifs assignés.
- Les prestataires internes sont les différents individus et services impliqués dans la réalisation d'une tâche concourant à la production du projet. La communication doit permettre ici à la fois de suivre la réalisation de la tâche, mais également de mobiliser les individus ou services concernés.

- La communication avec les commanditaires est celle mise en œuvre entre le pilotage opérationnel réalisé au sein du groupe projet et le pilotage stratégique. Le pilotage stratégique du projet est assuré par les entités ayant déterminé les objectifs à atteindre et alloué les moyens correspondants.
- La réalisation d'un projet induisant l'implication de prestataires externes de manière plus ou moins durable, il importe de mettre en place des plateformes de partages entre le groupe-projet et les différents prestataires externes.
- La communication avec la hiérarchie est considérée comme fonctionnelle. Elle vise à faire parvenir aux échelons supérieurs de l'entreprise des informations portant sur « *la manière dont il est conduit, ce qui introduit un biais inévitable dans le reporting : les événements favorables remontent toujours plus facilement que les ennuis, et la hiérarchie a donc une vision plus ou moins édulcorée, voire carrément erronée, des opérations* ».
- La communication doit également par certains dispositifs intégrer des échanges avec les destinataires du projet. « *Les utilisateurs sont les personnes appelées à se servir des produits de toutes natures élaborés par le projet (objets physiques, logiciels, services, etc.), et qui peuvent être aussi bien des acheteurs, des usagers, des prestataires, etc.*
Il semble évident qu'on doit s'intéresser très tôt aux attentes des utilisateurs, mais bien souvent l'équipe de projet croit connaître leurs besoins et omet de dialoguer avec eux pour gagner du temps, puis essaye ensuite de les persuader qu'ils sont correctement satisfaits ».
- Il faut également communiquer avec le personnel de l'entreprise. Notamment le personnel non impliqué dans la réalisation du projet.
- La communication avec l'environnement institutionnel, associatif et citoyen permet de garantir la visibilité et la notoriété du projet.

Cette lecture fonctionnaliste de la communication de projet a pour elle, l'intérêt de décloisonner les activités de communication entre les parties prenantes à la réalisation du projet (activités de communication pouvant être qualifiées de communication organisante) et les activités de communication destinées à l'environnement dans lequel le projet est réalisé. Cependant, elle pose problème notamment parce qu'elle place au centre de l'activité de communication le groupe-projet. Cette centralité sous-entend que l'initiative de la communication est entretenue par le groupe-projet. Elle ignore donc la multiplication des

portes paroles dans les activités de communication et l'articulation entre le pilotage opérationnel et le pilotage stratégique qui doit être dynamique. Cet aspect n'est pas sans importance notamment dans le cas des projets urbains en ce qu'ils sont portés par des élus qui en assurent le pilotage politique. Ils sont de ce fait fortement impliqués dans les activités de communication tant au sein du réseau des parties prenantes que vers l'environnement du projet.

On retrouve une approche similaire chez Libaert (2001). Etudiant de manière spécifique la communication dans les projets urbains, il considère cette dernière comme ayant pour enjeu majeur sa mise en acceptabilité. Elle se doit d'identifier clairement les différentes cibles à savoir ; les habitants de la commune d'implantation du projet, les riverains, les associations, le grand public, les élus locaux et nationaux, l'administration locale et les organisations professionnelles.

Communiquer vers les habitants de la commune s'impose aux porteurs de projet pour deux raisons. La première tient de l'obligation légale faite par la loi pour les projets ayant des impacts environnementaux, notamment en matière d'enquête publique, la seconde renvoie à l'étendue des nuisances transcendant souvent le strict périmètre de réalisation du projet.

Les riverains, touchés directement par le projet manifestent très souvent une plus grande opposition aux projets. Il faut dès lors mettre sur pied des procédures de concertation allant pour l'auteur des réunions publiques aux lettres d'information en passant par le numéro vert.

En tant que médiateurs, les associations constituent des groupes dont les capacités de mobilisations sont réelles. Elles ont la capacité de mobiliser et de donner de la visibilité à leurs actions notamment dans le cas des oppositions au projet.

La communication concerne également le grand public afin de donner de la visibilité aux projets. Le recours à différents médias est ici la règle.

Par leur capacité de mobilisation et d'influence, les élus locaux et nationaux doivent être sensibilisés aux projets tout comme les administrations ayant un pouvoir réglementaire sur le domaine.

Un déplacement sensible s'observe entre l'approche développée par Libaert et celle promue par Herniaux. On passe en effet d'une communication intégrée articulant différents enjeux à une communication centrée sur l'acceptabilité du projet et donc exclusivement destinée à l'environnement du projet.

D'autres perspectives mettent en avant le lien entre projet et communication en se focalisant sur les propriétés organisationnelles de la communication.

Il en est ainsi de la théorisation dite de la communication engageante (Bernard & Joule, 2006). En tentant d'articuler le sens, le lien et l'action, elle montre comment la coexistence dans les projets est rendue possible par la coaction.

« *La communication, non seulement traverse l'ensemble du projet, mais elle est structurante car c'est dans les interactions, en réunion, qu'est construit le plan d'action* ». On peut parler de communication organisante au sens où la mise en place du plan d'action découle de l'intensité des activités de communication. Elle s'inscrit « *dans une approche communicationnelle des organisations éclatées, de type espace-projet, qui fonctionnent durablement et perdurent* » (Bourret & Andonova, 2012 ; D'Almeida, 2001). Cette forme organisationnelle construit un réseau d'individus issus d'horizons divers et dotés de compétences et de ressources différentes. Les auteurs font l'hypothèse suivant laquelle le fonctionnement de ces espaces projets repose sur « *un équilibre identitaire subtil où chaque acteur trouve une certaine reconnaissance sans qu'il y ait nécessairement une identité partagée* ». La communication est ici une entrée pertinente pour questionner l'organisation. La communication organisationnelle renvoyant ici aux « *dispositifs, [...] pratiques et [...] processus communicationnels constitutifs des dynamiques de construction sociale des organisations au sens large* » auxquels il faut conjoindre l'action.

Les travaux existant sur le lien entre communication et projet, oscillent ainsi entre une entrée par la communication comme institutrice (Boutinet), organisationnelle (Bernard, D'almeida), d'accompagnement (Libaert). Les entrées sont normative ou fonctionnaliste, substantiviste ou processuelle.

Une autre entrée possible est celle la notion de « projet urbain ». Cette entrée ouvre sur des travaux d'urbanisme et de science politique. Elle n'explicite pas la dimension communicationnelle des projets urbains, mais, par les objets vers lesquels elle pointe, elle contient des orientations sur ce que peut être la communication de projet. Sur les acteurs qu'elle implique, mais également sur ses dimensions constitutives et ses problématiques. Différents auteurs considèrent le projet urbain comme une notion « floue, générique et polysémique » (Ascher, 1992 ; Genestier, 1993 ; Levy, 2006 ; Pinson, 2008 ; Rabinovich et Navez-bouchachine 2006 ; Rahim, 2004 ; Roncayolo, 1996).

Apparue dans les années soixante-dix, elle caractérise alors la critique de l'urbanisme moderniste incarné par les tenants du CIAM (Congrès international d'architecture moderne).

En réaction contre les excès de la planification, le projet urbain apparaît comme porteur d'un urbanisme plus modeste. Un changement d'échelle est caractéristique de ce nouvel art de faire

La notion de projet urbain n'est plus appliquée à l'ensemble de la ville et c'est sur ce point, d'abord, que l'architecte se proclame modeste. Le souci de traiter des « morceaux » de ville sort renforcé de ce retour aux réalités du paysage urbain et des dimensions de sa fabrication. Il ne s'agit pas d'un refus d'intervenir ou de planifier, mais d'une méfiance à l'égard d'une programmation trop systématique, abstraite, qui aboutit à substituer les procédures au modelage plus fin de l'espace urbain. (Roncayolo, 1996)

Le projet urbain correspond à l'apparition d'une ambition plus modeste. Il ne s'agit plus de se projeter dans des échelles telle que la Ville, mais de se projeter à l'échelle des morceaux de ville.

Avec le projet urbain, l'urbanisme passe de la rupture à la continuité. Il s'agit de la fin de l'urbanisme de la tabula rasa.

L'Etat y cède sa place d'acteur central aux échelons infra étatiques tels (les communes, les regroupements de communes dans la mise en œuvre de l'action publique d'urbanisation (Pinson, 2008).

Face à une planification conçue essentiellement sur les ressorts de l'expertise et du savoir scientifique, le projet urbain proclame la provincialisation de ces savoirs au sein d'un univers de savoirs détenus autant par les habitants, que par les usagers de la ville. Tous les savoirs doivent être convoqués et mis à contribution dans la production de la ville.

La question de la participation des habitants émerge ainsi dans un contexte marqué par la montée des préoccupations écologiques (développement durable) et par une volonté de produire la ville sur elle-même.

Le nouvel art de production de la ville se traduit aussi par l'intégration de

la précarité des certitudes que peut procurer cette activité d'anticipation. Les acteurs qui fabriquent et gouvernent la ville sont aujourd'hui confrontés à des incertitudes qui tiennent à la fois au caractère évolutif de l'environnement dans lequel ils agissent et au caractère variable du stock des ressources dont ils disposent, notamment lorsque l'élaboration et la mise en œuvre du projet s'inscrivent dans des temps longs. Ces incertitudes n'exonèrent pas les acteurs de se fixer des objectifs mais ces objectifs doivent pouvoir être réévalués en fonction de l'évolution du contexte et du stock des ressources. Les projets se matérialisent donc fréquemment dans des documents évolutifs, justiciables d'une permanence révision (Pinson, 2008).

On pourrait conclure avec Roncayolo (1996) en considérant que « *dans sa version conjoncturelle plus actuelle, le terme de « projet urbain » me paraît correspondre, à la fois comme expression critique et substitut, aux formes de planification qui ont marqué la grande période de croissance et d'extension autour des années soixante, et qui se caractérisaient à la fois par le schématisme, la fragmentation, et la juxtaposition de logiques sectorielles* ».

La notion de projet urbain a été remise en cause de l'urbanisme de plan prévalant dans la période post seconde guerre mondiale, se caractérisant par « le schématisme, la fragmentation, et la juxtaposition de logiques sectorielles ».

Notion floue et labile, riche par les expérimentations qu'elle autorise et comportant une part de risque liée au fait de subsumer des pratiques remises en cause, le projet urbain implique ; par la multiplicité des acteurs (collectivités locales, agences de l'Etat, acteurs privés, associations, habitants, techniciens etc.) et des échelles potentielles d'intervenants (locale, régionale, nationale et même internationale), un renouvellement de ses modes de coordination passant par des activités de communication.

Il faut intégrer les destinataires du projet et leurs savoirs dans la production du projet tout en organisant des activités de mise en acceptabilité des changements ainsi réalisés. Dès lors, se pose la question des activités de communication constitutives des projets urbains. Dans une perspective comparative, il s'agit d'étudier les activités de communication au sein de deux projets dits urbains afin de savoir si au-delà de la diffusion internationale de la logique de projet urbain, on observe une généralisation de la dimension communicationnelle qui en est constitutive.

1.5 Problématique

Cette thèse ne s'inscrit pas dans une perspective normative. Il ne s'agit pas pour nous d'identifier les bonnes pratiques dans la communication au sein des projets afin de les vulgariser. Il ne s'agit pas au prétexte de la perspective comparative de poser un modèle en parangon à partir duquel il faudrait étalonner les pratiques de communication au sein des projets urbains.

Cette thèse s'inscrit dans une perspective descriptive nourrie d'une ambition comparative¹⁰. Nous utiliserons dans la suite du terme le concept de comparaison. Le lecteur constatera à la lecture du texte qu'il s'agit davantage d'une mise en perspective des résultats obtenus sur deux terrains présentant des similarités et des dissimilarités importantes. La

¹⁰ Pour un développement plus ample sur la perspective comparative dans cette thèse, voir le chapitre suivant.

question de la possibilité de comparer est cependant sous-jacente à ce travail. Nous considérons la comparaison comme une sorte d'objectif vers lequel ce travail tendait sans qu'il y soit parvenu. Elle vise à montrer à partir d'une tentative d'analyse quels sont les formes, les objets, et les discours pris par les communications au sein des projets. Quels acteurs portent ces communications et quels enjeux sont alors poursuivis ? Plus précisément, il s'agit d'étudier les activités de communication dans les projets urbains d'action publique. Trois perspectives sont privilégiées.

La première s'intéresse aux activités de communication entre les acteurs engagés à divers titres dans la conception et la mise en œuvre des projets urbains. Nous nous intéressons aux effets d'institution et d'organisation de la communication sur les projets urbains. Il s'agit de rendre compte de la part prise par la communication dans l'activité d'institution du projet. Autrement dit, quelle place prend la communication dans les pratiques de négociation et de conception du projet ? La question de l'institution du projet passe à la fois par la mise en évidence du travail de constitution d'un groupe de parties prenantes autour de l'idée de projet. Cette idée de projet doit alors être d'une part légitimée par les acteurs appartenant à ce groupe, mais se traduire également en programme d'action auquel des ressources sont affectées.

Une fois ainsi précisé par les parties prenantes instituant, le projet suppose afin de se traduire en acte, la mise en place d'une organisation-projet dont le rôle est de conduire le projet dans l'intervalle temporel défini. Entre l'organisation-projet et les porteurs de projet s'établissent par hypothèse des communications garantissant la participation de chacun au projet. La notion de réunion comme espace d'interaction permet de suivre les réalisateurs à la fois dans le travail de réalisation du projet, mais également dans les différents rapports qu'ils entretiennent avec les parties prenantes instituant. Des espaces sont mis en place, des informations sont échangées et des discours sont produits et circulent. Des rencontres, des débats et des négociations prennent place à la fois au sein de ces espaces formels et dans les interstices entre eux. Il s'agit dès lors d'étudier cet ensemble fait de place, d'acteurs, d'informations et de discours permettant aux différentes parties prenantes de se coordonner dans le temps du projet.

La seconde perspective porte sur la mise en évidence des activités de communication réalisées par l'organisation-projet. Ces dernières visent l'environnement au sein duquel les projets urbains sont réalisés. Quels sont les formes et les enjeux de cette communication ? Quels sont ses publics ? Quelles sont les normes structurant son effectuation. Cet aspect vise à documenter les aspects de la communication accompagnant le projet. Ces communications

visent-elles à rendre légitime le projet ? S'agit-il simplement d'en garantir l'acceptabilité ? Quelle est la place du citoyen construite par les dispositifs de communication y afférents ? Enfin, il s'agit d'interroger l'articulation entre les communications de projet et les communications sur le projet. L'enjeu étant de « prendre ensemble » ces aspects indispensables dans tout projet. Les communications dans le projet sont-elles liées aux communications sur le projet ? Si oui, de quelle nature est ce lien ?

De ce fait, il importe de recourir à un concept susceptible de gérer cette hétérogénéité apparente tout en offrant une surface à l'intention comparative sous-jacente à notre projet. Ce qui pose la question de la comparabilité au plan théorique d'une thèse portant sur la communication dans les projets urbains.

2. Cadrage théorique

Les schèmes d'intelligibilité (Berthelot, 1990) peuvent être posés à priori, ou alors émerger a posteriori du terrain. Dans cette thèse, nous avons opéré le choix d'une entrée non pas théorique, mais conceptuelle. Il ne s'agit pas de mobiliser un appareillage théorique qu'il faudrait confronter au terrain, mais de se lester d'un concept susceptible d'aiguiller a priori la visée comparative. Ce choix correspond à un double impératif.

D'une part, se munir d'un cadre conceptuel minimal mettant la focale sur certains aspects des terrains étudiés, d'autre part, être sensible aux variations des terrains de sorte à élargir si besoin, le cadre initial. Le cadre offre une prise initiale sans toutefois enfermer dans un espace rigide au-delà duquel, il n'est pas possible de sortir. La richesse des données et des terrains pouvant ramener à la surface des catégories non prévues a priori. Il ne s'agit pas de poser et d'imposer à la variété des terrains l'homogénéité du cadrage, mais de construire une comparabilité minimale au plan conceptuel. Le cadre d'intelligibilité retenu ici, se situe à mi-chemin d'une perspective en terme de bâton rigide et de bâton mou développée par Devereux¹¹.

Une telle perspective procède d'une théorisation forte de la communication autour de schémas explicatifs globaux dont on déduit les propositions guidant l'analyse. Nous avons choisi d'explicitier les concepts centraux de notre recherche ainsi que leur articulation. La suite de la section consistera en une élucidation des concepts de dispositif, et d'activité de communication et de leur application dans le cadre de la présente thèse. Le recours à la notion de dispositif comme entrée conceptuelle appelle quelques explications.

¹¹ Georges Devereux in *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, cité par François Laplantine, *La description ethnographique*, pp.18-19, Armand Colin, 2010.

Notre thèse tente de comparer les activités de communication dans les politiques d'urbanisation.

L'urbanisme a pour objet la ville. Il s'agit d'une activité impliquant une dimension pratique et une dimension idéologique. L'urbanisme consiste en un corps doctrinal sur la production de la ville, comportant une forte portée normative (elle dit comment doit se faire la ville), pratique et critique¹². Elle occupe aujourd'hui un corps de spécialistes aux formations pluridisciplinaires nommés urbanistes (Claude, 2006 ; Verpraet, 2005). La dimension technique de l'urbanisation est prise en charge par ces individus revendiquant un monopole d'expertise sur le domaine. Les gestes de l'urbaniste (Tribillion, 2009) portent sur la ville et visent à en modeler le devenir. Autrement dit, il s'agit de; prévoir et représenter, planifier, diviser et affecter, équiper, paysager. L'urbaniste doit saisir les dynamiques affectant le devenir de la ville, afin de les conforter, ou de les modifier. En ce sens, son travail consiste à conforter les pratiques usagères de la ville, les représentations qui y sont liées ou de les modifier. La modification peut être marginale ou significative en fonction de l'appréciation portée sur les dynamiques révélées. L'urbanisme comme activité est ainsi une activité du présent articulant le passé et le devenir au mitan d'une politique. Elle est de fait une activité de médiation sur l'espace vécu. Parce qu'elle vise à la fois les pratiques et les représentations, parce qu'elle est une pratique avec une forte composante idéologique, l'urbanisme comporte une double dimension. L'activité de l'urbaniste comporte à la fois une dimension pratique et une dimension symbolique.

L'urbanisme est une pratique déployé dans des gestes spécifiques, mais également un discours sur la ville telle que la société se la représente. A un second niveau, on peut considérer l'urbanisme comme une activité au centre de laquelle s'exprime l'imagination sociale dans ses rapports avec son passé et son avenir en rapport avec son espace vécu. Vu sous cet angle, la ville et sa production sont à voir comme lieu de déploiement de l'imaginaire. L'urbanisation est ici une activité par laquelle un groupe social se re-présente¹³ l'espace social et géographique qu'il investit.

¹² Sur ce qu'est l'urbanisme, voir Ascher, F. (2008). *Les nouveaux principes de l'urbanisme*. Éd. de l'Aube. ; Bourdin, A. (2010). *L'urbanisme d'après crise*. Aube. ; Claude, V. (2006). *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*. ; Novarina, G. (2003). *Plan et Projet. L'urbanisme en France et en Italie*. ; Merlin, P., & Choay, F. (2005). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris: PUF, 972. ; Merlin, P. (2002). *L'urbanisme*. Presses universitaires de France. ; Merlin, P. (1995). *Les techniques de l'urbanisme*. Presses Univ. de France. ; Verpraet, G. (2005). *Les professionnels de l'urbanisme: socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme*. Economica.

¹³ Re-présenter ici, renvoie au fait de rendre présent par la médiation d'un tiers. Le tiers entre la groupe social et la ville étant dans le cas d'espèce l'urbanisme. Cette re-présentation prend deux figures potentielles qui seront

Les politiques urbaines articulent une multiplicité d'acteurs, de parties prenantes, une pluralité d'échelles tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre (Lascoumes, Le Galès, 2007). On peut considérer qu'une caractéristique saillante de cet espace et des activités qui s'y réalisent est l'hétérogénéité. Elles peuvent comporter à la fois une dimension pratique et symbolique, faisant intervenir des savoirs formalisés et comportant une certaine technicité. Peut-on étudier les activités de communication induites par ces politiques, est-il possible d'en esquisser une comparaison en faisant l'impasse sur la forte dimension non communicationnelle de ces politiques ?

Comparer des activités de communication dans des politiques d'urbanisation, revient à considérer ces activités communicationnelles comme inscrites dans un cours d'action. Il s'agit d'une communication fortement liée à l'activité de rénover un quartier, d'aménager des espaces publics, des équipements et des voiries. Sauf à considérer dans une perspective autofinalisatrice ces activités de communication, elles s'inscrivent dans le cadre d'un cours d'activité dans un rapport quasi fonctionnel, et instrumental. On peut parler de relation fonctionnelle entre les activités de communication et la politique d'urbanisation au sein de laquelle elle se déploie. On peut même considérer l'articulation entre politique d'urbanisation et activité de communication comme étant une relation de présupposition réciproque. Les activités de communication instituant la politique d'urbanisation et étant elles mêmes instituées par ladite politique¹⁴. Il importe dès lors de ne pas découpler l'étude de la dimension communicationnelle des politiques d'urbanisation de leur milieu¹⁵. Autrement dit, il faut penser ensemble activités de communication et cours d'action (pratiques diffuses de construction de l'urbain en dehors de tout projet) dans lequel elles sont prises. Restituer l'écologie dans laquelle les activités de communication se réalisent devenant une des tâches de la thèse. Ceci implique de tenter d'articuler dans l'analyse part communicationnelle et part non communicationnelle.

Ce parti pris ne doit pas conduire à occulter le caractère multiforme des pratiques de communication qui sont hypothétiquement observables dans un projet urbain.

L'organisation en mode projet, format dans lequel se réalisent aujourd'hui les politiques d'urbanisation donne à voir une communication bidimensionnelle. D'une part, une communication instituante et d'autre part une communication instituée.

explicitées plus loin ; la pratique de la ville, et la représentation de celle-ci dans le discours de ceux qui la pratiquent.

¹⁴ La spécification des communications instituante et instituée fera l'objet de développement ultérieur. Nous réinterprétons ici la dialectique castoriadienne entre l'instituant et l'institué en l'appliquant au fait communicationnel. Voir à ce sujet Castoriadis, C, *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, 1975.

¹⁵ La notion de milieu est utilisée dans ce texte au sens d'environnement dans une perspective écologique.

La communication peut être circonscrite à l'univers des concepteurs, promoteurs et réalisateurs de la politique d'urbanisation. Elle participe à la fois à la mise en forme de la politique, mais aussi à l'organisation de sa réalisation. Elle est de ce fait instituante et organisationnelle. A côté de cette part "interne", une part de communication instituée recourant à des vecteurs de mise en acceptabilité sociale des changements et de discours d'accompagnement pouvait être spécifiée. Elle vise les destinataires et l'environnement urbain dans lequel la politique est implémentée. Il faut dès lors articuler dans l'analyse cette part organisationnelle et instituante à la dimension instituée des activités de communication dans les projets d'urbanisation.

Il faut de ce fait disposer d'un cadre conceptuel susceptible de prendre ensemble en les articulant, part communicationnelle et part urbanistique ; et au sein de la dimension communicationnelle, activité instituante et organisationnelle, et activité instituée. La notion de dispositif telle que l'emploie la tradition foucauldienne se prête à ce défi à la fois articulatoire et comparatif.

2.1. Le dispositif comme révélateur des activités de communication

Quelles préoccupations tentent d'éclairer la notion de dispositif ? Notre thèse se propose de comparer les communications des politiques d'urbanisation. Une politique d'urbanisation est une politique publique (Lascoumes & Le Gales, 2009 ; Hassenteufel, 2008 ; Muller, 2009) visant par l'allocation de ressources et la mobilisation d'acteurs à produire la ville dans le cadre d'un projet portant sur l'ensemble de la ville ou alors sur une portion de celle-ci. Parler de politique publique suppose cependant de considérer qu'il s'agit d'une action dont l'Etat; aujourd'hui fragmenté, est un acteur central. On constate que les politiques publiques impliquent aux côtés de l'Etat d'autres acteurs. Le caractère local des politiques d'urbanisation et le principe de subsidiarité entraînent la présence de différents acteurs non étatiques sur le terrain des politiques d'urbanisation. De ce fait, comparer les activités de communication au sein de politiques d'urbanisation revient à étudier les pratiques communicationnelles ayant cours dans la production de la ville. Peut-on pour autant considérer la production de la ville comme réalisable dans le cadre spécifique des politiques d'urbanisation ? Si on peut considérer les politiques d'urbanisation comme le cadre privilégié de l'action publique sur l'urbain, la production de la ville ne saurait se réduire à ce cadre. La production de la ville est une activité permanente. Qu'une action volontariste existe ou non, la

ville connaît des évolutions dans deux registres parallèles. L'image que ses citoyens et les non résidents ont d'elle, et l'appropriation pratique qu'elle permet.

L'appropriation pratique de la ville renvoie aux différentes façons dont les habitants¹⁶ et les non résidents investissent les espaces urbains dans leur vécu, et dans le cadre de leurs différentes activités.

Si une ville, un quartier sont des formes architecturales, urbanistiques, morphologiques et esthétiques, ce sont également des représentations de celle-ci. Le résident et l'étranger peuvent avoir une représentation de la ville, de certains lieux de la ville. La notion de réputation¹⁷ est ainsi un avatar de cette image de la ville ou de certains de ses lieux qui seront réputés fréquentables ou inféquentables ; salubres ou insalubres ; agréables à vivre ou non ; pittoresques ou non etc.

L'image d'une ville peut être considérée comme l'ensemble des représentations et opinions présentes dans les discours et portant sur la ville. Une ville possède ainsi une image pouvant faire l'objet d'une évaluation morale ; on l'aime ou on ne l'aime pas, on s'y sent bien ou pas du tout.

On trouve dans la presse, dans les discours interactionnistes¹⁸ des éléments renvoyant à la fois à la représentation de la ville ou de ses lieux, et des espaces de constructions de cette représentation. En effet, si la représentation et l'image d'une ville ou d'un lieu existe toujours déjà, elle est en constante structuration au sens où, ses apparitions dans le discours de presse ou d'interlocution visent soit à conforter l'image existante, soit à l'infléchir.

L'image est liée aux pratiques de la ville et/ou de ses espaces. Le trafic de drogue, par exemple, comme pratique ayant cours dans une ville ou un lieu, donnera de celui-ci l'image d'une zone à la sécurité précaire. L'absence de transports publics, l'inexistence de la voirie seront les marqueurs de pratiques urbanistiques embryonnaires, mais induiront également l'image d'une zone à l'accessibilité problématique.

¹⁶ Le recours au terme d'habitant ici n'entraîne pas un positionnement de notre part quant à la manière d'approcher les individus présents dans la ville. Les sciences sociales utilisent en fonction de la sensibilité des chercheurs, de la focale retenue les concepts d'habitant, d'utilisateur, de résident. Voir à ce sujet Gellereau, M., Da Lage, E., & Laudati, P. (2008). *Études de communication* n° 31. 220 pages. ; Neveu, C. (1999). L'anthropologue, le citoyen et l'habitant: Le rapport au politique dans une ville du Nord. *Ethnologie française*, 559-567.

¹⁷ Renaud Dulong considère la réputation comme la « somme empirique des énonciations situées identifiant telle entité collective » in, Dulong, R. (1992). Dire la réputation, accomplir l'espace. *Quaderni*, 18(1), 109-124. Voir aussi du même auteur Dulong, R., & Paperman, P. (1992). *La réputation des cités HLM: enquête sur le langage de l'insécurité*. L'Harmattan. ; Dulong, R. (2004). 15. Rumeurs et témoignages. *Espace de l'histoire*, 327-349.

¹⁸ Renaud Dulong, *ibid*

L'image est ainsi liée aux pratiques et les pratiques sont en retour liées à l'image (Pailliant, Noyer, Raoul, 2011). Cette perspective ouvre par ailleurs sur la question de la fabrication des territoires à partir des écrits de presse. Isabelle Pailliant (1993) a développé dans une approche synchronique cette problématique en montrant à l'échelle de la France comment la presse locale et l'information municipale se sont progressivement structurées tout en produisant du territoire. Cette problématique a récemment été réactualisée dans un numéro d'*Etudes de communication* (n° 37, 2011) mettant en avant le travail territorial des médias comme composante essentielle du processus de production de ces espaces.

La ville est ainsi produite autant comme espace physique que comme espace symbolique fait de représentations et de perceptions.

Ainsi, en fonction de la réputation d'une ville ou de son quartier, les résidents définiront en fonction de leur marge de manœuvre leur parcours résidentiel en évitant certaines zones dites « mal famées », ils contourneront de même dans leur cheminement quotidien certains lieux en rapport avec leur mauvaise réputation. D'autres zones feront l'objet de demandes fortes en matière de logement, connaîtront un trafic quotidien dense et parfois permanent. Les employeurs seront réticents à recruter les jeunes issus de telle banlieue ou de telle autre.

Ces pratiques d'évitement ou ce *vote des pieds*¹⁹, les discours de presse, les discours d'interlocution confortent et sont les vecteurs de l'image de la ville. Il y a ainsi entre les pratiques de la ville développées par les résidents et l'étranger, et l'image de la ville un rapport de codéfinition réciproque et permanent. Ces pratiques de la ville et l'image de la ville sont en permanente constitution. Elles sont toujours et déjà entrain de se faire.

Il arrive qu'au regard du développement de certaines pratiques, d'une certaine image et d'un écho de celles-ci dans l'opinion nationale (locale, régionale ou nationale) (Noyer & Raoul, 2011) et dans certains cas internationale, un pouvoir politique (local, régional, national ou multi scalaire) conçoit et met sur pied (avec le concours de différents partenaires) un projet visant à infléchir les pratiques et l'image de la ville. On a alors affaire à une politique d'urbanisation²⁰. Cette politique peut être circonscrite dans le temps et dans l'espace c'est-à-

¹⁹ Godbout, J., & Institut québécois de recherche sur la culture. (1991). *La participation politique: leçons des dernières décennies*. Institut québécois de recherche sur la culture.

²⁰ D'autres politiques visent principalement à conforter l'image des villes. Voir à ce sujet les travaux de Houllier Guibert notamment Houllier-Guibert, C. E. (2011). La fabrication de l'image officielle de la ville pour un rayonnement européen: Gouvernance, idéologies, coopération territoriale et rayonnement. *Cahiers de géographie du Québec*, 55(154), 7-35.; (2010). Les Politiques de communication rennaises pour un positionnement européen. Image de la ville et idéologies territoriales. *L'Information géographique*, 74(3), 89-94.; (2009). La communication du territoire rennais: jeux d'acteurs et cohérence territoriale. *Communication &*

dire qu'un quartier, un ensemble de quartiers sera affecté par l'action à mettre en œuvre. Une temporalité sera définie dans laquelle l'action devra être réalisée.

Ainsi, l'action publique d'urbanisation n'apparaît jamais que dans un cours d'action déjà là. Il faut pour cela admettre que visant à faire évoluer les pratiques et l'image d'un espace précis, elle émerge toujours au sein d'image et de pratiques préexistantes. En effet, l'image et les pratiques relatives à cet espace existent déjà, et sont toujours en cours d'actualisation.

On pourrait le dire autrement en énonçant qu'il s'agit de comprendre comment un ordre politique et conjoncturel ; la politique d'urbanisation, s'articule à un ordre commun et permanent, celui de la production de la ville.

De ce qui précède, on peut inférer qu'il s'agit pour nous d'étudier de manière comparative l'émergence et l'inscription dans le cours d'action de la production de la ville, des politiques urbaines, et plus précisément de leurs activités de communication.

Comparer les activités de communication dans les politiques d'urbanisation suppose d'avoir un cadre minimal d'intelligibilité. A quoi renvoie la notion d'activité de communication ?

2.1.1. La notion d'activité de communication

On peut approcher la notion d'activité de communication en repérant les divers usages du syntagme et les signifiés auquel il se rapporte dans les sciences sociales. On peut également choisir de saisir le syntagme en étudiant ses constituants et leur articulation. On est ainsi conduit à s'interroger sur les notions d'activité, de communication et enfin d'activité communicationnelle.

On trouve chez Habermas une approche de l'activité communicationnelle (Habermas, 1986,1987). Il y distingue l'action comme « *expressions symboliques dans lesquelles l'acteur instaure un rapport au monde* » (Habermas, 1987 ; 112), des mouvements corporels et des opérations dont le rapport au monde s'inscrit de manière seconde dans d'autres opérations. L'activité communicationnelle est une catégorie d'action au même titre que l'agir dramaturgique, l'agir téléologique et l'agir normé.

Le concept d'activité communicationnelle présuppose le langage en tant que médium pour des procès d'intercompréhension d'une certaine nature,

Organisation, (1), 97-110. ; (2009). Compétition entre villes pour l'Olympe: l'absence de différenciation territoriale. *NETCOM*, 23(1-2), 127-142. ; (2008). *Les politiques de communication rennaises pour un positionnement européen: Idéologies territoriales & image de la ville* (Doctoral dissertation).

procès au cours desquels les parties prenantes élèvent chacune vis-à-vis de l'autre, en se rapportant à un monde, des prétentions à la validité qui peuvent être acceptées ou contestées. (Habermas, 1987, 115)

De ce fait, la notion d'activité communicationnelle entendue comme exercice public de la raison aux fins de délibérer n'est viable qu'au sein d'un espace public. L'activité communicationnelle s'oppose ainsi d'abord à l'activité instrumentale, mais également à l'activité stratégique.

L'agir instrumental correspond à l'activité du sujet sur l'objet, ou comme le dit Habermas, « *les mouvements par lesquels un sujet intervient dans le monde* » (Habermas, 1987 ; 17). Monde ici référant au monde des objets sur lesquels le sujet agit notamment par le biais de la technique. Il se distingue de l'agir stratégique en ce que ce dernier est orienté par une finalité qui est soit l'intérêt de l'acteur, soit l'influence recherchée par la production d'effets perlocutoires dans l'utilisation du langage.

L'activité communicationnelle²¹ caractérise ainsi chez Habermas les actions par lesquelles des acteurs utilisent le langage aux fins d'intercompréhension. Tout recours au langage dont l'intercompréhension ne constitue pas l'horizon est ici disqualifié. Ce modèle normatif en considérant l'intercompréhension et la tension des acteurs vers cette intercompréhension tend à limiter l'activité de communication à la production d'un type particulier d'effet. Zarifian (1999) considère d'ailleurs comme cas limite la distinction entre agir communicationnel et agir stratégique. De nombreuses situations de communications concatènent dans une même action la dimension stratégique et communicationnelle de sorte que la distinction ne vaut que théoriquement.

Dans le cadre de cette thèse la notion d'activité de communication sera utilisée comme cadre de référence relativement à la part communicationnelle de l'activité d'urbanisation. Elle permet de spécifier ce que nous considérons comme communicationnel dans la production de la ville. Elle réfère à la mise en œuvre de dispositif impliquant des acteurs, des normes et des productions discursives dans les activités d'urbanisation. Deux modalités peuvent être distinguées ici en reprenant une terminologie castoriadienne (Castoriadis, 2007, 1975). Des activités instituanes et des activités instituées.

²¹ Habermas utilise plus souvent la notion d'agir communicationnel. On peut considérer l'agir en tant qu'il caractérise l'action comme renvoyant à l'activité du sujet. Cette interprétation est celle retenue notamment par Zarifian ou encore Honneth lorsqu'ils reprennent les thèses habermassiennes afin de les appliquer au travail. Voir à ce sujet Detchessahar, M. (2003). L'avènement de l'entreprise communicationnelle. *Revue française de gestion*, (1), 65-84. ; Honneth, A., & Gernet, I. (2007). Travail et agir instrumental. À propos des problèmes catégoriels d'une théorie critique de la société. *Travailler*, (2), 17-58. ; Zarifian, P. (1999). L'agir communicationnel face au travail professionnel. *Sociologie du travail*, 41(2), 163-177.

Les activités de communication instituantes participent de la constitution du cadre organisationnel. Ce sont celles à travers lesquels le collectif est organisé, structuré et fonctionnalisé. Elles sont pour une part antérieure et constitutive du cadre organisationnel ; elles le rendent possible, elles constituent un des principaux cadre de coordination à travers lequel l'organisation mise en œuvre se maintient quotidiennement. Ces activités se déroulent entre les membres du collectif de projet. Elles sont de ce fait internes à l'organisation-projet. De fait, ces activités concernent l'ensemble du dispositif organisationnel.

Il s'agit alors de saisir ces activités de communication dans leurs propriétés instituantes et organisationnelles. Autrement dit, il faut montrer comment elles participent à l'émergence du projet urbain et comment leur déroulement garantit le maintien de l'organisation-projet.

Les activités de communication instituées réfèrent quant à elles, aux dispositifs, discours et normes de communication mis en œuvre par l'organisation-projet afin d'orienter les représentations, les perceptions et les images sur le projet. Elles concernent les discours d'accompagnement produits à l'intention des publics externes à l'organisation projet. Si elles portent sur la totalité du projet, elles sont dévolues à des « professionnels » dont la tâche est d'organiser la production et la diffusion de ces discours auprès de différents publics identifiés. L'enjeu est ici de montrer quelles formes prennent ces activités de communication, quels en sont les objets et comment elles sont réalisées ?

L'articulation entre pratiques communicationnelles et non communicationnelles rend compte de la spécificité des politiques d'urbanisation. Les politiques urbaines permettent et sont le lieu de pratiques communicationnelles. Nous posons en effet l'émergence et l'inscription de l'ordre politique dans la production de la ville comme instituées par des pratiques communicationnelles. Ces pratiques communicationnelles participent à l'institution de l'ordre politique et à son fonctionnement²². Pour le dire autrement, on peut ainsi faire l'hypothèse que les politiques d'urbanisation sont instituées et organisées par un ensemble de pratiques dont des pratiques communicationnelles. Il importe alors aux fins de comparaison de caractériser ces pratiques organisantes et instituant l'articulation entre l'ordre politique et l'ordre commun.

D'autre part, cet ordre politique est générateur de discours d'accompagnement visant de manière plus ou moins explicite la dimension symbolique de la production de la ville. Ces

²² Il ne s'agit en aucun cas d'affirmer la primauté des activités de communication dans la mise en place des projets urbains. Nous soulignons simplement le caractère indispensable de ces activités dans la mise en place des projets. Autrement dit, on peut considérer que l'ordre politique comme intention requiert la communication comme médiation dans sa mise en forme et sa structuration.

discours d'accompagnement sont les vecteurs d'images proposées sur la ville aux différents publics. Lesdites images ayant vocation à remplacer les images préexistantes sur la ville. Ces discours visent à renouveler le stock d'images et de clichés sur la ville ou l'espace urbain mis en politique. A ce niveau, l'articulation peut être considérée comme discursive entre la dimension symbolique de l'ordre politique et la dimension discursive de l'ordre commun²³. Ainsi, dans la conception et la mise en œuvre de l'action publique d'urbanisation, la communication assure la coordination de l'action entre d'une part l'ordre commun et l'ordre politique, et entre les composantes de l'ordre politique d'autre part. On peut parler de double allèle communicationnel. Ce double allèle est au centre de notre thèse. Notre propos visant à rendre compte des différents registres de communication observables dans cette double allèle (instituant et instituée). Comment rendre compte en les comparant d'activités de communication ayant lieu à des échelles différentes ? Tel est l'un des enjeux de notre thèse. Cet enjeu est en lien avec la question de la comparabilité sans toutefois l'épuiser. En effet, comparer suppose de rapporter à un cadre commun des réalités prises en des espaces distincts. La possession de ce que Geertz(1998) nomme un langage éloigné de l'expérience permet ainsi de ramener en un lieu commun deux langages particuliers relatifs à des expériences ayant leurs spécificités. Pour ce faire, la possession d'un concept permettant de « prendre ensemble » les différents registres paraît plus qu'utile. Il nous a semblé que la notion de dispositif était susceptible de produire des gains d'intelligibilité dans ce domaine. L'une des propriétés de la notion étant sa capacité à réunir sous la même bannière des réalités hétérogènes.

2.1.2 Rendre comparable les activités de communication dans les projets urbains : le dispositif

La notion de dispositif est présente à la fois chez Foucault dans *Surveiller et punir*, affirmée dans *Sécurité, territoire et population, L'histoire de la sexualité, Dits et écrits, tome*

²³ Notre hypothèse consiste à considérer le projet urbain comme un ordre politique. Cet ordre politique s'inscrit dans la production de la ville, activité permanente, diffuse et protéiforme. La production de la ville est alors l'ordre commun au sein duquel l'ordre politique prend place. Nous nous inscrivons dans une perspective défendue par certains urbanistes. Voir à ce sujet les travaux de Ascher F., (1992) « Les ambiguïtés porteuses de la notion de projet urbain » in Masbouni A., *Comprendre, penser et construire la ville. Projet urbain. De l'intention à la réalisation, repères méthodologiques*, Direction de l'architecture et de l'urbanisme, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, Editions du STU, France. ; Bachofen C. *et al.*, (1993) « Les professionnels dans le projet urbain », in *Recherche sur le projet et les concepteurs*, Actes du Séminaire Euro-Conception 28 et 29 septembre, ouvrage collectif, PUCA, Paris. ; Rabinovich A & Navez-bouchachine C., (2006) « projet urbain : entre innovation et tradition », en ligne, URL.... Consulté le 19 novembre 2013.

I. On la retrouve également dans certains travaux en SIC. A quoi renvoie-t-elle ? Comment peut-elle nous permettre de rendre compte à des fins comparatives des activités de communication observables les projets urbains ?

2.1.2.1. Sujet-savoir et pouvoir

Chez Foucault, la notion de dispositif apparaît à la confluence d'une réflexion articulant la subjectivation/assujettissement, à la production du savoir à un mécanisme de pouvoir. Le pouvoir dont la localisation échappe à une place précise, et n'est l'attribut d'aucun sujet particulier. Il passe « par les corps » à travers les normes sans y être localisé. La normalisation apparaît ainsi comme le mécanisme de disciplinarisation de la société. Cette normalisation disciplinaire permet un renforcement de la norme par son intériorisation tout en produisant un savoir qui sera réinvesti dans le dispositif. Cette réflexion sur le biopouvoir est élargie dans les sociétés contemporaines. Il y est constaté un déplacement du bios à la psyché. On passerait dans les organisations modernes d'une biopolitique à une psychopolitique (Heller, 2005). La pensée foucauldienne du dispositif est très présente en SIC. Une analyse critique des divers usages de la notion a été faite par Heller (Heller, 2010). Avant de présenter l'économie des acceptions de la notion en SIC, nous relèverons le réseau sémantique du dispositif chez Foucault. Trois textes serviront de balises à cet exercice. L'entretien accordé à *Ornicar*, et présent dans les *Dits et écrits tome II*, (Foucault, 2001 ; 298 – 329), le tome I de *L'histoire de la sexualité* (la troisième partie) et *Sécurité, territoire et population*.

2.1.2.2. Le réseau sémantique du dispositif

Bien que le recours à cette définition soit dénoncé comme le marqueur d'un usage galvaudé du concept (Gavillet, 2010), nous partirons de la définition donnée à *Ornicar* afin de repérer le réseau d'intersignification (Ricoeur, 1977; 21) au sein duquel le dispositif s'inscrit dans la pensée foucauldienne.

Ce que j'essaie de repérer sous ce nom, c'est

-Premièrement un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref du dit et du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre les éléments.

-Deuxièmement, ce que je voudrais repérer dans le dispositif c'est justement la nature du lien qui peut exister entre ces éléments hétérogènes (...) entre ces éléments discursifs ou non, il y a comme un jeu de changement de position, des modifications de fonction, qui peuvent aussi être très différents.

-Troisièmement, par dispositif, j'entends, une sorte, disons, de formation qui, à un moment historique donné, a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence .Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante» (Foucault, 2001,299)

Cette définition a le mérite de mettre en saillance certains éléments problématiques sur lesquels le recours au concept met la focale.

L'hétérogénéité constitutive

Le concept de dispositif est d'emblée posé comme articulatoire. Sa valeur heuristique tenant à sa capacité à « faire tenir ensemble » des éléments qui, autrement ne pourraient pas être pensés simultanément. A ce titre, le rapport entre dit et non-dit est intéressant. Foucault se trouve confronter à la nécessité de clarifier la nature du non-dit attendu que pour James-Alain Miller, il n'y a pas jusqu'aux normes qui ne soient discursives. Foucault n'apporte pas à cette objection une réponse qui satisfasse ses débatteurs. Il ramène le non-dit à ce qu'il nomme le social non discursif. Sans vouloir ici reprendre le débat sur une ontologie du social entre tenant du "linguistic turn" (White, 1973) qui pose dans sa version radicale la non existence de la réalité extra discursive, et tenant d'une partition du social entre discours et pratiques, cette distinction et le potentiel articulatoire de la notion de dispositif fait échos à une préoccupation propre à notre travail. Pour nous, il s'agit de penser ensemble part communicationnelle et part non communicationnelle dans les projets urbains. Il s'agit en outre de penser ensemble communication organisationnelle et instituante avec la communication instituée. Comment s'articulent ces activités dans les projets que nous avons investis ?

L'intention stratégique

La genèse du dispositif comme question émerge dans le propos de Wajeman. Pour Foucault, la genèse du dispositif doit être saisie à la lumière de l'objectif stratégique assigné à sa mise en place, tout en évitant de le substantialiser (le fonctionnement quotidien du dispositif implique une réinvention de cet objectif). Bien que le dispositif soit mû par une intentionnalité initiale, il est à percevoir davantage comme un espace potentiel, quelque chose qui « rend possible », sans que l'actualisation de ce à quoi il dispose ne se produise de

manière mécanique. D'autre part, il faut rappeler Foucault inscrire la genèse du dispositif dans une intention d'agir se rapportant à l'état des rapports de force existant.

J'ai dit que le dispositif était de nature essentiellement stratégique, ce qui suppose qu'il s'agit là d'une certaine manipulation des rapports de force, soit pour les développer dans telle direction, soit pour les bloquer, ou pour les stabiliser, les utiliser. Le dispositif est donc toujours inscrit dans un jeu de pouvoir, mais toujours aussi lié à une ou à des bornes de savoir, qui en naissent, mais tout autant le conditionnent.

La notion d'intention stratégique, qu'elle soit inscrite de manière définitive dans un projet initial, ou qu'elle se trouve réinventée dans un cours d'action se pose dans notre travail. En effet, communiquer dans le cadre d'un projet urbain correspond que ce soit au sein du collectif de projet ou en direction de l'environnement destinataire à des enjeux. La communication est ainsi inscrite dans ce que Habermas nomme agir instrumental. Elle peut viser soit à modifier l'image d'un quartier ou d'une ville, à valoriser l'appropriation des transformations urbaines, à véhiculer des informations, à coordonner des activités, à rendre possible la négociation etc. Il s'agit dès lors d'identifier de manière précise les assignations qui sont faites à la communication dans le cadre des projets urbains.

La spatialité du dispositif

Dans la définition que Foucault donne du dispositif, un élément pointe directement vers la dimension spatiale de celui-ci. Il s'agit de la figure du réseau. Cette préoccupation de la dimension spatiale des phénomènes, Foucault la formule de manière quasi réactionnaire au primat de la temporalité dans l'analyse des phénomènes. « *Il y aurait à faire une critique de cette disqualification de l'espace qui a régné depuis de nombreuses générations. [...] L'espace, c'est ce qui était mort, figé, non dialectique, immobile. En revanche, le temps, c'était riche, fécond, vivant, dialectique.* » (Foucault, 2001,34).

La notion de dispositif appelle celle de pouvoir qu'elle articule d'une part au réseau en tant que le dispositif figure l'espace des places et des mobilités dans le dispositif ; « *La description spatialisante des faits de discours ouvre sur l'analyse des effets de pouvoir qui leur sont liés.* » (Foucault, 2001,34), et celle de normes qui renvoient à ce que Foucault nomme la microphysique du pouvoir. Il y a chez Foucault une géopolitique du pouvoir qui implique de saisir le dispositif du point de vue des arrangements organisationnels qu'il construit.

Parler de dispositif communicationnel dans les projets urbains, c'est spécifier le réseau qui rend possible les activités de communication et par lequel ces activités sont réalisées. Il faut alors montrer quels lieux, quels acteurs, quelles formes discursives circulent entre les parties prenantes du réseau mis en place dans le cadre du projet urbain.

2.2. Le dispositif dans les travaux en SIC

En proposant une revue de littérature à vocation typologique sur la notion de dispositif dans les travaux de communication organisationnelle, Appel et Heller (Appel et Heller, 2010 ; 39-57), permettent de repérer trois logiques d'usages de la notion et deux types d'activités qui y sont liées.

Une logique d'agencement renvoyant essentiellement à la dimension méthodologique de la notion de dispositif. Cette logique inscrite dans une perspective descriptive engage le chercheur à effectuer « un travail de repérage d'éléments qui sont d'ordre méthodologique ou qui relèvent des énoncés pris en compte dans une analyse et manifeste l'idée de lien entre ces énoncés ou entre des méthodes d'approches (Appel et Heller, 2010 ; 41). Cette perspective se retrouve chez Delcambre (1997) dans son entreprise d'observation des pratiques de communication à titre d'illustration.

Une logique analytique dans laquelle le dispositif est un processus mis au jour par le chercheur. L'accent est mis selon les sensibilités sur la co-construction, sociotechnique ou des significations. On parle alors de dispositifs sociotechniques. Les dispositifs « *sont la résultante d'un projet qu'ils signalent et organisent* », ils « *sont ainsi associés à de l'interaction, à des processus d'échanges d'informations, à de la construction collective de sens* ». La perspective analytique connaît cependant une inflexion avec l'émergence de la notion de dispositifs de médiation. Cette inflexion remet au centre de l'analyse la notion de sujet-acteur. Le dispositif est pensé comme rendant possible sans pouvoir définir l'étant à priori.

La logique critique exprime la volonté d'accentuer l'analyse sur les effets du dispositif et ses enjeux politiques. Dans une filiation que ne renierait pas Foucault, l'hypothèse défendue ici vise à dévoiler les effets idéologiques et les mécanismes de contrôle propres aux organisations contemporaines. Il s'agit ici des mécanismes d'auto-normalisation par lesquels ces organisations substituent au contrôle panoptique un autocontrôle.

Ces logiques ouvrent un champ d'analyse des activités. Des activités de gouvernement d'une part, des activités de travail d'autre part. L'accent est mis sur les dispositifs de communication articulant ; discours, interactions, comportements et technologies de

l'information et de la communication, comme ayant « des implications assujettissantes ». Ces implications assujettissantes par la normalisation des corps et des esprits se fait par le biais d'une intensification des relations de pouvoir, ou par la production d'idéologies organisationnelles.

Un second type d'activité est repérable dans les travaux de SIC. Il s'agit des activités de travail. Il s'agit d'analyser les échanges langagiers entre travailleurs, travailleurs et machines informationnelles, en les considérant comme la part communicationnelle de l'activité de travail. La question de l'articulation entre cette part communicationnelle et la part non-communicationnelle étant sous-jacente à l'analyse. La notion de « *dispositif renvoie, ici, en premier lieu plutôt aux modalités communicationnelles de la construction des pratiques d'écriture (rencontres, échanges divers...), et appelle une approche généalogique de celle-ci, et une analyse en termes de pouvoir* » (Appel et Heller, 2010 ; 52).

Ces différentes analyses inscrivent la notion dans un usage hétéroclite ; tant par ses objets (postures de recherche, différents types d'activités, différentes logiques) que par ses acceptions. Ce qui a fait penser qu'il ne s'agissait ni à proprement parler d'un concept, ni en définitive d'une notion (Jacquinot-Delaunay, Monnoyer-Smith, 1999). Quelques éléments restent cependant inquestionnés dans les usages de la notion de dispositif.

Dans notre travail, le besoin de prendre ensemble les différents éléments communicationnels et non communicationnels, et infra-communicationnels, nous oriente davantage vers la logique d'agencement. Il s'agit moins de faire une critique des formes communicationnelles identifiables que d'en rendre compte de manière comparative.

2.2.1. Une notion qui appelle son dépassement

Si dans les approches SIC recourant au concept on retrouve une perspective dynamique, force est de constater que le recours à la notion pointe vers des analyses plus statiques que dynamiques des situations.

2.2.1.1. Une notion statique

Postuler qu'il y a dans la notion de dispositif une analyse statique c'est affirmer son caractère synchronique. Il s'agit chez Foucault et nombre de ses continuateurs d'une analyse de l'étant. La comparaison ne permet ni une mise en perspective spatiale, ni temporelle. Cette perspective permet d'identifier les logiques de la situation sans pouvoir restituer leurs spécificités dans une historicité de longue durée. Il importe donc d'inscrire l'usage de la notion de dispositif dans une perspective dynamique. En posant la question de la généalogie

du dispositif comme une manipulation des rapports de forces entre sujets identifiables. Cette généalogie permettrait alors de mettre une focale sur les effets de ruptures induits par l'émergence du dispositif. La notion de dispositif permettrait alors de penser le changement. Ceci implique d'autre part qu'une analyse soit faite entre le dispositif tel que conçu et le dispositif en acte dans son fonctionnement quotidien. En effet, les dispositifs par nous analysés sont conçus à priori par des collectifs qui participent également de leur fonctionnement. Une mise en perspective entre dispositif en acte et dispositif conçu permet de pondérer le poids de la normalisation en mettant l'accent sur la logique des situations et le travail de construction de marge de manœuvre auquel les sujets se livrent quotidiennement. Enfin, si à la question de penser la paternité du dispositif, Foucault répond en mettant l'accent sur un faisceau convergent de déterminations, nous proposons sans négliger le poids de l'environnement de mettre l'accent sur l'activité des sujets porteurs de rationalité comme promoteurs du dispositif observé.

2.2.1.2. L'absence de temporalité

Si la réflexion foucauldienne sur la notion de dispositif permet de remettre au centre de l'analyse l'espace, notamment celui des places et les effets de déplacements induits par le dispositif, une réflexion sur le temps y est absente. Or le parti pris de considérer qu'il existe un temps de conception et un temps de mise en action du dispositif pointe directement la question de la temporalité. D'autre part, s'agissant d'organisation visant à modifier l'urbain, la question de l'articulation de la temporalité des producteurs du projet urbain à celle des habitants directement touchés par les travaux et celle des citoyens se pose. En effet, les attentes se construisent dans les horizons temporels qui sont en discordance dans la mise en œuvre du projet.

2.2.1.3. Une approche essentialiste du sujet ?

La notion de sujet est au centre de la perspective foucauldienne du dispositif. Est-elle porteuse dans le cadre du présent travail ?

Dans les approches foucauliennes, nous l'avons souligné, la notion de sujet apparaît. Cette notion permet de rendre compte de la présence des individus au sein du dispositif et des effets de pouvoir que ledit dispositif produit sur ces individus. Le dispositif contraint et rend possible l'activité des individus. Par un processus d'assujettissement/subjectivation, les individus sont produits par le dispositif. Ils sont normalisés par l'intériorisation de mécanismes disciplinaires agissant sur les corps, les esprits, et l'espace par les places et les

déplacements qu'il contraint. En retour, la capacité d'action des sujets est potentialisée par les effets de la normalisation disciplinaire. La contrainte produit des capacités à agir. Cette approche si elle a le mérite de mettre l'accent sur le caractère normalisateur du dispositif, hypertrophié cet aspect normalisant. En effet, tout se passe comme si le processus de production du sujet débutait avec le dispositif. On élude alors la possibilité que le processus de subjectivation soit antérieur au dispositif. De plus, cette approche semble essentialiser les sujets en mettant l'accent sur la capacité du dispositif à orienter les conduites tout en minorant la rationalité propre aux individus. Cette critique est d'ailleurs présente chez De Certeau lorsqu'il évoque face aux contraintes structurantes de l'action par le dispositif, les braconnages²⁴ qui sont les manifestations de la rationalité propre aux individus. De ce fait, la question de la catégorie sous laquelle il faut subsumer les individus dans le présent travail fait elle-même partie de l'objet dudit travail.

Ces quelques impensés propres à la notion de dispositif impliquent que son usage soit pondéré. Cette pondération sera faite au moyen du recours à la catégorie de configuration, notamment, à certaines de ses propriétés qui nous semblent intéressantes dans le cadre du présent travail. Avant de réaliser une synthèse de la notion de dispositif, nous présenterons succinctement la notion de configuration, son réseau sémantique tout en montrant comment elle complète utilement et dépasse quelques limites de la notion de dispositif.

2.2.2. Le dispositif au prisme de la configuration : de quelques limites de la notion

La notion de dispositif, retenue comme entrée conceptuelle comporte certains points aveugles en regard des spécificités de notre objet qu'il convient dès à présent d'identifier. Pour ce faire, nous comparerons son réseau sémantique au réseau sémantique de la configuration.

La notion de configuration apparaît chez Ricœur dans la trilogie *Temps et récit*. L'auteur esquisse une réflexion articulant la question augustinienne du temps à la poétique d'aristotélicienne. En pointant l'absence de temporalité de la poétique et l'absence de récit dans la réflexion sur le temps d'Aristote, l'auteur fait du récit le lieu d'articulation entre la concordance narrative et la discordance temporelle. De ce fait, l'analyse du récit implique une triple mimésis. Une précompréhension de l'action, une configuration et une refiguration.

²⁴ De Certeau utilise la notion de braconnage afin de souligner les détournements possibles face à l'ordre contraint du dispositif foucauldien. Voir à ce sujet De Certeau, M. (1990). *L'invention du quotidien. Arts de faire*, Gallimard.

2.2.2.1. L'analyse du récit chez Ricœur : préfiguration, configuration et refiguration

La précompréhension de l'action distingue trois traits à savoir ; l'identification de l'action à travers ses traits structurels autrement dit une analyse sémantique de l'action, l'identification des médiations symboliques de l'action, la familiarité de structures temporelles de l'action. La précompréhension de l'action permet de s'interroger sur l'action en répondant aux questions ; qui, pourquoi, avec qui, comment. Les médiations symboliques de l'action rendent celle-ci interprétable en fournissant un contexte de description. Il s'agit là de la mimésis I. Cette mimésis I s'articule à la mimésis II ou configuration de l'action.

La configuration permet de prendre ensemble différents éléments individuels dans une prise ensembliste. Elle « *compose ensemble des facteurs aussi hétérogènes que des agents, des buts, des moyens, des interactions, des circonstances inattendues, etc.* » Cette composition permet à la configuration de faire une synthèse de l'hétérogène. Cette mise en intrigue ouvre sur mimésis III. La transition étant effectuée par l'acte de lecture du récit.

On a donc autour de la configuration, une préfiguration éthique de l'action correspondant au monde réel, et une refiguration de l'expérience narrative de l'action.

2.2.2.2. Le réseau sémantique de la configuration

Qu'on se trouve dans la préfiguration de l'action, sa configuration ou alors sa refiguration une sémantique de l'action est indispensable. Quelques unes de ses propriétés sont homologues à celles de la notion de dispositif.

L'Hétérogénéité

Semblablement à la notion de dispositif, la sémantique de l'action implique une synthèse de l'hétérogène. Elle permet de prendre ensemble des éléments, « *des facteurs aussi hétérogènes que des agents, des buts, des moyens, des interactions, des circonstances inattendues, etc.* ».

En ce sens les propriétés de la notion de configuration la rende substituable à celle de dispositif. On peut donc, toute chose égale par ailleurs considérer ici qu'une préhension en terme de dispositif ou de configuration renvoie à la mise en évidence de traits similaires²⁵.

²⁵ Il ne s'agit pas de surfaire l'homologie conceptuelle entre les notions de dispositif et de configuration. Nous avons choisi de mettre l'accent sur les points communs dans cette présentation.

L'Agentivité

Dans la sémantique de l'action, telle que présupposée par la mimésis, l'agent se substitue à la notion de sujet présente dans le concept de dispositif. Ses attributs sont également sensiblement différents. L'agentivité suppose une capacité d'agir et de produire l'action en fonction d'un but, en définissant un projet, à partir d'une motivation ou d'un besoin. On n'a pas un agent travaillé par les normes et dont la capacité d'action dériverait directement de l'intériorisation de normes. Identifier une séquence d'action suppose alors la mise en évidence d'un agent ou d'une classe d'agents auxquels l'action peut être attribuée. La notion d'agent revêt un intérêt dans la mesure où elle met en rapport l'action avec un agent doté de rationalité. Le projet urbain comme le projet de communication de et dans l'urbain sont alors attribuables à des acteurs qui ne les subiraient pas, mais qui en seraient des producteurs. Ces acteurs pouvant être à la fois des entités collectives ou individuelles.

La Temporalité

La question de la temporalité est très présente dans la sémantique de l'action. Le temps comme lieu de réalisation de l'action, tel qu'il est perçu par les différents acteurs se pose ici. Dans le cadre des projets urbains et de leurs activités de communication, la question de la temporalité est omniprésente. Le projet se découpe ainsi dans un horizon au sein duquel sa réalisation doit prendre place, il est scandé par des temporalités plurielles, qui se posent à la fois comme des opportunités et comme des contraintes pour l'agir de certains acteurs. Des temporalités propres à des parties prenantes s'y opposent.

L'Intentionnalité

La question de l'intention d'action se pose dans la sémantique de l'action comme dans celle de dispositif. En effet, dans le dispositif, son émergence est liée à une intention stratégique correspondant par exemple, à une modification des rapports de force existants. Dans la sémantique de l'action, elle affleure. Si l'agent agit, c'est en fonction d'une intention qui peut se trouver logée dans le projet. L'intention chez Ricoeur nous intéresse d'autant qu'elle est attribuée à un agent. Ce dernier en est porteur. Il doit l'extérioriser dans l'action. L'agent n'est pas comme chez Foucault travaillé par une intentionnalité surdéterminante. Cette approche reflète assez l'intentionnalité dans les projets urbains. Elle est en effet portée soit par le collectif de projet, soit par son initiateur et ensuite partagée.

La Causalité

Une action suppose et présuppose une cause ou des motivations. L'agir, repose ainsi sur la capacité de répondre à la question du pourquoi. Ce qui permet de rapporter l'action à des facteurs initiaux pouvant être circonstanciels, ou psychologiques. Le projet urbain, comme le projet d'action communicationnelle qu'il subsume sont ainsi guidés en quelque sorte par des causes. Ces causes seraient des moteurs de l'action en ce que ce sont elles les raisons d'agir. La question qui se pose alors à l'analyste est de savoir si les causes sont à déterminer en fonction strictement de ce que disent les agents ou alors, si l'analyste peut considérer comme cause ce qui n'est pas perçu comme tel par un agent ?

2.2.2.3. Le dispositif : une configuration ?

Il existe de fait une homologie entre la notion de dispositif et celle de configuration. Cette homologie nous intéresse d'autant qu'elle permet de mettre à la question la notion de dispositif. Bien que la notion de configuration soit présentée dans le contexte d'une herméneutique littéraire, il faut considérer qu'elle puisse rendre compte de l'action telle qu'elle est réalisée dans le cadre des politiques d'urbanisation. Celle-ci permet en effet de s'interroger sur l'action dans le cadre d'un réseau sémantique impliquant les concepts d'intention, d'acteur, de motivation et/ou de cause.

Parce qu'elle permet de penser autrement la temporalité, l'intentionnalité la spatialité et la causalité de l'action, la notion de configuration met l'accent sur des dimensions très présentes dans les projets urbains et qu'il s'agira plus loin de souligner.

Conclusion chapitre 1

Ce chapitre tentait d'une part d'expliciter la problématique à partir de laquelle la thèse se positionne, mais également, d'expliciter les choix notionnels sur lesquels elle repose.

Cette thèse porte sur la comparaison des activités de communication dans les projets urbains. Il s'agit de comparer les activités instituant, organisant et instituées de la communication dans les projets urbains. Ce qui suppose de prendre en compte l'articulation entre ces formes communicationnelles, mais également entre activité de communication et activité urbanistique dans les projets urbains. Dit autrement, nous nous intéressons aux activités de communication dans les projets urbains. Cette notion d'activité de communication nous conduit à mettre l'accent sur l'intentionnalité des projets urbains et leurs modes de légitimation. Comment un porteur de projet parvient-il à construire autour de son intention une coalition d'acteurs ? Comment ces derniers légitiment-ils aux yeux de chacun et de tous, leurs raisons d'agir dans le cadre ainsi défini ? Ce questionnement permet d'inscrire le projet dans un horizon plus vaste. Comment le projet comme porteur d'une intention spécifique s'inscrit-il dans les modes de faire, de vivre et de se représenter la ville ? En un mot, comment cet ordre politique conjoncturel de production de la ville s'articule-t-il à l'ordre commun permanent de construction de la ville ?

Ces deux ensembles de questions conduisent à s'intéresser d'une part aux acteurs impliqués dans les projets urbains et aux places qui leurs sont dévolues, mais également aux différentes représentations de la ville qui se construisent et se déconstruisent dans le cadre du projet.

Un autre aspect du questionnement s'intéresse aux activités de communication entre la multiplicité d'acteurs participant au projet. Au travers de quels dispositifs se coordonnent-ils ? Dans les acteurs participants aujourd'hui aux projets urbains, la participation de l'habitant apparaît comme un enjeu majeur. Dans quels dispositifs se traduit-elle ? Quels en sont les enjeux ?

Enfin, comment s'articulent les activités de communication entre concepteurs, producteurs et destinataires au sein du dispositif ainsi construit.

Afin de répondre au défi de l'hétérogénéité de ces enjeux, nous avons retenu comme notion introductive le concept foucauldien de dispositif.

La notion d'activité de communication nous sert de syntagme désignationnel pour caractériser les activités de communication. Quant à la notion de dispositif de communication,

elle permet de prendre ensemble la diversité constitutive des communications dans les projets urbains.

Le recours à ces notions constitue un cadre minimal permettant de baliser le projet initial sans toutefois constituer un encadrement rigide en dehors duquel le terrain ne pourrait être pensé. Il s'agit ainsi d'une grammaire notionnelle minimale appelée à s'enrichir par le jeu de relations entre les terrains et leurs données, et des lectures dans le cours de la thèse.

Ces éléments étant posés, reste à spécifier la dimension méthodologique de la thèse à travers la spécification des terrains choisis, le plan d'action de leur investissement, les éléments recueillis.

Quel dispositif méthodologique avons-nous mis en place ? Comment l'avons-nous instrumenté ? Le frottement entre construction théorique et fréquentation du terrain a-t-il fécondé la problématique en l'enrichissant de nouvelles perspectives, ou au contraire l'a-t-il stérilisé en nous contraignant à restreindre l'ambition initiale ? Telles sont quelques unes des interrogations du chapitre suivant.

CHAPITRE II.

CONFRONTER OU RENDRE COMPARABLE LES ACTIVITES ET DISPOSITIFS DE COMMUNICATION DANS LES PROJETS URBAINS : LES DISPOSITIFS METHODOLOGIQUES ET LA PRAGMATIQUE DU TERRAIN ?

Un projet de thèse comparative passe par la mise sur pied d'un dispositif méthodologique. La notion de dispositif méthodologique renvoie à la fois aux terrains, aux manières dont ils sont investis, aux données recueillies et au traitement auquel elles sont soumises. Une étude comparative comporte plusieurs terrains.

Le terrain renvoie d'une part à un préconstruit, imaginé et représenté à partir des éléments connus. Ce terrain imaginé est en quelque sorte premier dans la thèse car il oriente le chercheur en lui permettant de se construire un horizon d'attente.

Le terrain est également vécu, sur le mode de la confrontation entre le terrain imaginé et le terrain fréquenté, investi. Le chercheur ajuste alors ses attentes, et reconfigure son préconstruit. Le terrain est enfin préfiguré à la lumière des données, dans une procédure d'analyse qui recadre les concepts a priori de la thèse.

Le terrain renvoie enfin aux différents mondes dans lesquels le chercheur pénètre. Des mondes déjà là (Le Marec, 2002). Des espaces sociaux différents, fonctionnant suivant des règles propres à leurs acteurs. Le chercheur doit alors s'accommoder de ces normes afin de mener à bien son travail.

Le dispositif méthodologique doit permettre de collecter des éléments à partir desquels l'entreprise comparative sera réalisée. Ce qui suppose au préalable que les terrains sur lesquels portera l'investigation soient déterminés. Cette détermination permet à la fois de construire une représentation de ces terrains et du type de données qu'il est possible de recueillir. Il faut ensuite confronter ces représentations du/des terrains aux terrains vécus, et enfin catégoriser les données en spécifiant les procédures de traitement mises en œuvre sur les données recueillies.

Ce chapitre vise à préciser quels sont les terrains choisis comme support de la comparaison. Autrement dit il vise à répondre aux questions de savoir : comment le dispositif d'enquête a été construit à partir de la précompréhension de ces terrains ? Comment la pragmatique du terrain faite de rencontres, de non-rencontres, de dévoilement, de fausses pistes permet-elle de reconfigurer le terrain préfiguré ? Quelles sont les données recueillies ? Selon quelles procédures d'analyse ont-elles été traitées ?

Afin de répondre à ces interrogations, nous avons choisi d'articuler ce chapitre en trois parties. Cette tripartition reprend à son compte la perspective mimétique développée par Ricoeur (1986, 1983, 1977). Il ne s'agit pas de considérer la thèse comme un récit, mais de rendre compte de la thèse en montrant que son déploiement correspond à trois grandes articulations. Le recours aux concepts de précompréhension, de configuration et de refiguration permet ainsi de baliser les différentes articulations par lesquelles passe la thèse.

Ricoeur défend notamment dans *Temps et récit* l'idée suivant laquelle, le récit est constitutif de notre rapport au monde par un ensemble d'opérations pouvant être ramené à la préfiguration, la configuration et la refiguration.

La préfiguration ou mimésis 1, est la confrontation entre le sujet et le monde vécu. Cette confrontation permet à ce dernier de comprendre l'action telle qu'elle se déroule. Le sujet acquiert ainsi une précompréhension de l'action (il s'agit donc pour le chercheur d'avoir un ensemble d'éléments de compréhension du terrain à investir préalablement à sa présence dans ces espaces).

La configuration est l'action d'homogénéisation par laquelle un sujet donne une forme narrative aux expériences vécues. C'est une opération de médiation entre mimésis 1 et mimésis 3. Il s'agit de donner une cohérence narrative à l'action par le biais du récit.

La refiguration correspond à l'interprétation que le lecteur fera du récit configuré en mimésis 2.

Dans ce modèle, le rapport entre l'action, sa mise en récit et sa réception suppose un ordre de précession dans lequel, l'action est antérieure à sa mise en récit. Il est possible de considérer qu'il s'agit d'un cercle au sein duquel le rapport de précession n'est pas unidirectionnel. Si l'action peut précéder sa mise en récit, un récit peut également précéder l'action. Dans cette perspective, l'action suppose comme préalable, la constitution d'un plan, d'un texte qui peut servir de guide. La réalisation de l'action dans cette hypothèse étant alors la configuration du plan d'action (Suchman, 1990).

Nous avons choisi de rendre compte des éléments méthodologiques de notre thèse en utilisant les notions ricoeurienne de préfiguration, configuration et refiguration.

A partir de là, il est possible de considérer les notions de préfiguration, de configuration et de refiguration comme pertinentes pour saisir les différents moments à travers lesquels je me suis rapporté aux terrains. Un premier moment préfigurant durant lequel, la définition des terrains permet de faire émerger des représentations de ceux-ci. Un second moment configurant lors duquel j'ai fait face aux terrains comme mondes sociaux, et un troisième moment de refiguration pendant lequel, j'expose mes données d'enquêtes ainsi que la procédure de traitement desdites données.

1. Le terrain préfiguré : définition a priori des terrains, et construction d'un plan d'enquête

Choisir des terrains à investir, c'est une manière de préciser les contours que l'entreprise comparative prendra. Dans le cadre de cette thèse, afin de donner un corpus au projet, nous avons choisi de travailler sur le Volet urbain doualais du contrat désendettement développement (C2D) et sur le grand projet de renouvellement urbain lillois. Comment ces terrains ont-ils été définis ? Avant de répondre à cette question, il importe de rappeler de manière succincte la problématique de notre *projet* de thèse. Le *projet* consiste à comparer les activités de communication dans les *projets urbains*. Il s'agit de savoir si le développement et la diffusion internationale de la logique de projet, et l'émergence au sein de cette dernière d'un impératif communicationnel s'accompagne d'une standardisation des pratiques de communication. Deux perspectives sont ici privilégiées. Les activités de communication instituant et organisant d'une part et les activités de communication instituées et accompagnant les projets d'autre part.

1.1 Le choix des terrains d'enquête : le GPU et le volet urbain doualais du C2D

Après avoir travaillé dans le cadre du master sur les pratiques de communication accompagnant l'aménagement du territoire doualais (Rifoe, 2009), l'inscription en thèse supposait de poursuivre en ayant pour terrain une politique urbaine de l'espace doualais. Il n'était pas judicieux de reprendre les données utilisées pour les raisons invoquées supra (voir chapitre 1, page 3). Des raisons auxquelles, il est possible d'ajouter le caractère daté des observations faites dans le cadre du master.

Nous avons choisi pour le compte de l'espace Doualais le volet urbain du C2D, et sur le territoire français, le GPRU lillois.

Ces choix reposaient sur des critères externes au nombre desquels : leur proximité et leur accessibilité, et des critères de correspondance avec des éléments du contexte énoncés au chapitre 1.

Accueilli au sein du GERiiCO, le GPU lillois se trouvait sur le même espace géographique. Cette proximité géographique en faisait un objet potentiellement accessible. Quant au volet urbain du C2D, sa situation dans l'espace doualais m'y rattachait par une proximité cognitive. Ayant dans le cadre du master effectué une enquête sur ce terrain, j'en avais une connaissance relative.

L'accessibilité des terrains choisis a également été prise en compte dans leur choix. En effet, la possibilité d'obtenir une entrée sur les terrains était rendue possible par ma connaissance des acteurs de l'espace doualais, et par les réseaux mobilisables sur l'espace lillois par la direction de thèse.

Au départ de la thèse, d'autres terrains avaient été envisagés. Il ne s'agissait pas simplement de prendre deux politiques urbaines afin de les étudier, mais de travailler sur plusieurs politiques. L'hypothèse de l'inclusion d'autres pays d'Afrique francophone s'est heurtée aux impératifs de moyens qui sont inhérents à toute thèse.

Le temps imparti à la réalisation de la thèse donnait peu la possibilité d'investir de manière intensive davantage de pays. Sauf à réaliser une étude sur corpus, sans déplacement, il était difficile de maintenir cet objectif.

Les moyens financiers nécessaires à la multiplication des déplacements n'étaient pas disponibles. Assumer des déplacements dans différents pays africains s'avéraient de ce point de vue une entreprise périlleuse.

Au-delà de ces critères externes pouvant justifier du choix des terrains, d'autres critères relatifs à la pertinence des terrains avaient été posés en introduction (p.4). Les terrains choisis devaient ainsi cumuler quelques uns de ces éléments pour qu'ils soient jugés pertinents.

Le premier critère de pertinence était l'existence d'une action publique²⁶ c'est-à-dire « l'action menée par une ou plusieurs autorités pour traiter une situation perçue comme posant problème » (Lascoumes & Le Galès, 2009 ; 5). Dans ce sens, on peut considérer que le GPRU et le volet urbain du C2D correspondent à des solutions apportées à des problèmes posés à la ville de Lille par Lille-sud et la ville de Douala par son réseau de voiries.

²⁶ La notion d'action publique est utilisée par des auteurs comme Lascoumes et Le Galès (2009) ou encore Hassenteufel (2008) pour qualifier les politiques publiques en tenant compte des changements qu'elles ont connus récemment ; partenariat public-privé, internationalisation.

Le second critère était le caractère urbain de ces politiques. Autrement dit, il fallait que les programmes d'action étudiés correspondent à ce que J.P.Gaudin nomme « politique urbaine » (1995, 1993). Le GPU et le volet urbain du C2D sont urbains en ce qu'ils sont des programmes d'action conçus et réalisés sur des espaces urbains. Lille ; agglomération de plus d'un million d'habitants, « capitale » des Flandres et chef lieu du département du Nord. Douala, capitale économique du Cameroun, chef lieu de la région du Littoral et comptant plus de deux millions d'habitants.

Il fallait en outre que la réalisation de ces programmes se fasse dans le cadre de la logique de projet. En ce sens, l'organisation en cellule de projet pour le volet urbain du C2D et en direction de projet pour le GPRU donnait une fidélité des choix aux conditions initiales. De ce fait, il nous a paru toute chose égale par ailleurs utile de prendre le GPU et le volet urbain du C2D pour terrain d'enquête.

1.2 Représentations des terrains et des données à recueillir

Pour les terrains choisis, il convient de s'interroger sur leur comparabilité. S'ils obéissent aux critères externes et internes de pertinence, cela ne répond en rien à la question de leur comparabilité. Avant de montrer comment nous avons construit leur comparabilité, revenons sur le terrain comme représentations. Il s'agit de montrer que le choix d'un terrain en rapport avec une problématique, induit la production d'un ensemble d'images de ce qu'est ce terrain, de ce qu'on espère y trouver et des manières de s'y prendre. Quels sont nos terrains et quelles représentations avons-nous tiré de leur choix ?

Le GPU lillois est un programme de renouvellement urbain. Il est porté par la Ville de Lille sur un financement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). En dehors de l'ANRU et de la Ville de Lille, plusieurs entités en sont parties prenantes à divers titres. La Caisse des dépôts et Consignations, le Conseil Général du Nord Pas de Calais, des bailleurs sociaux (VILOGIA, LMH) etc.

Ce programme comporte trois volets. Un volet technique impliquant la déconstruction de logements, des constructions de logements, des réhabilitations, des résidentialisations, des aménagements d'espaces publics urbains et la construction d'équipements.

Un volet social se traduisant par l'accompagnement des populations touchées par les opérations de déconstructions et de relogement, de résidentialisations et de réhabilitations.

Un volet symbolique portant sur la modification de l'image de Lille-sud dont le décrochage par rapport au reste de la métropole lilloise sert de principale justification à la mise en œuvre du projet.

Le volet urbain du C2D comporte quant à lui deux volets.

Un volet technique caractérisé par l'aménagement de différentes voiries dans la Ville de Douala. Un volet social dont la traduction est l'accompagnement des populations touchées par des opérations d'expropriations et les impacts consécutifs aux opérations d'aménagement des voiries.

Au départ, le choix de ces terrains correspondait à la volonté de mettre en évidence les types d'activités de communication s'y donnant à voir. Considérant au regard de la littérature sur le sujet, qu'elles seraient institutantes, organisantes et accompagnantes. Il fallait en outre identifier leurs enjeux et leur inscription dans la dynamique du projet. Autrement dit, montrer comment ces types s'articulaient les uns aux autres et comment ils s'articulaient aux activités non communicationnelles. De ce fait, les représentations des terrains construisent et sont constitutives du plan d'enquête.

1.3. Les représentations des terrains et la constitution du plan d'enquête

Lorsque les terrains sont choisis, en prélude à leur investissement, il faut les documenter. Leur documentation suppose de se nourrir d'information permettant d'améliorer la compréhension a priori. Cette compréhension a priori informe à son tour la constitution du plan d'enquête et de son dispositif. Cependant, cette compréhension se rajoute aux éléments de connaissance accumulés auparavant par le chercheur.

Dans mon cas, mon mémoire de master s'est déroulé dans un contexte marqué par des difficultés d'accès aux acteurs et à certaines informations. Dès lors, j'ai été conduit à supposer que l'accès aux informations liées à la conception et la mise en œuvre des politiques publiques était délicat.

J'espérais cependant rassembler à travers des entretiens et des documents recueillis auprès des enquêteurs suffisamment d'éléments pour vérifier mes intuitions de départ.

Les entretiens devaient concerner les acteurs engagés dans la mise en œuvre et également la conception des politiques étudiées. Ils devaient me permettre de cerner les projets du point de vue de ces acteurs et de cerner leur part communicationnelle. Un guide d'entretien permettant à la fois de déterminer les différentes politiques publiques, leurs enjeux, leur part communicationnelle, a ainsi été conçu. N'ayant qu'une connaissance approchée des acteurs engagés dans ces politiques, une question devait permettre d'identifier les acteurs lors d'entretiens (personnes, services, institutions).

Pour ce qui est du caractère instituant, les documents de travail éventuellement recueillis permettraient de compléter ce que les acteurs interviewés auraient pu en dire.

Dans le cadre du GPU, le premier contact a eu lieu par la médiation du site internet de celui-ci. Il offrait la possibilité de poser des questions à la direction du GPU. J'ai donc formulé par ce biais le vœu de rencontrer le directeur du GPU dans le cadre de ma recherche doctorale. L'encadré ci-après contient le message posté sur le site et la réponse à moi faite par l'attachée de direction au GPU.

27/09/2010

Myriam <mrenaud@mairie-lille.fr>

à moi, DE,

Bonjour Monsieur RIFOE,

Nous accusons bonne réception de votre mail relatif à un entretien avec un membre de l'équipe du Grand Projet Urbain, soit Monsieur Simon le Directeur, et Madame Elodie...

Chargée de Communication du Grand Projet Urbain. Voici quelques créneaux :

le jeudi 30 septembre 2010, et 4 ou 8 octobre 2010 après-midi à partir de 14 heures 30

Merci de nous indiquer vos possibilités par retour de mail.

Cordialement

Myriam

Direction du Grand Projet Urbain - Ville de Lille

mrenaud@mairie-lille.fr

[03.20.49.51.72](tel:03.20.49.51.72)

Retrouvez toute l'actualité du GPU sur <http://gpu.mairie-lille.fr>

-

----- Original Message -----

From: patrick.rifoe@gmail.com

To: ; webatome@gmail.com

Sent: Monday, September 20, 2010 2:25 PM

Subject: [Contact GPU] Une question sur le gpu

Nom : Rifoé Patrick

Adresse email :

Objet: Une question sur le gpu

Coordonnée :

1, rue Lavoisier, résidence Robespierre, B411, 59370, Mons en Baroeul

Message :

Je suis doctorant à l'Université de Lille 3, au GERiiCO et je travaille sur les enjeux communicationnels de la production des politiques d'urbanisation. Ce travail comparatif porte sur le territoire français sur le GPU de Lille, et je souhaiterais étant donné qu'il m'est indispensable de faire du terrain, rencontrer le chef du projet, ou un membre de l'équipe pour un entretien.

Personne souhaitant recevoir la lettre d'information.

Encadré n-1. Mail de prise de contact avec le terrain Lillois et réponse

Cet échange marquait mon entrée sur le terrain. Ma première rencontre fut programmée quelques jours plus tard avec le directeur du GPU. Elle laissait en suspens la question de la comparabilité. Question posée dès l'intention initiale et dont les différentes avancées rendaient la perception plus accrue.

Était-il possible de comparer les activités de communication inhérentes à deux politiques « différentes » ? La comparaison ferait-elle sens ? Lors des journées doctorales de la SFSIC, mon intervention a donné lieu à des échanges dont la moindre des questions n'était pas celle de la pertinence de mes terrains ? « Pourquoi n'avoir pas choisi de comparer les activités de communication dans deux projets urbains français ? Européens » ? Cela tombait davantage « sous le sens » ! La pertinence de la comparaison allant alors de soi.

Tout se passe en réalité comme si la comparaison supposait la présence des termes comparés dans une classe unique. S'il est plus censé de comparer deux politiques urbaines européennes, ou leurs communications, cet a priori repose sur le présupposé suivant lequel, celles-ci appartiennent à une même classe. Dès lors, la comparaison est possible.

La seconde variante de ce présupposé consiste à considérer les termes comparés comme distincts de leurs contextes. De ce fait, la pertinence de la comparaison repose sur la similarité non pas des termes comparés mais des contextes dans lesquels ils sont présents. Le contexte est alors construit comme un en-dehors qui donne son sens et sa forme au comparé. En outre, la comparaison est une méthodologie très courante en science politique, mais assez peu répandue en sciences de l'information et de la communication²⁷. Se pose ici la question de la référence aux « arts de faire ». On observe en effet dans le champ des sciences de

²⁷ Une recherche sur *Isidore*, portail d'accès à des ressources universitaires françaises ; www.rechercheisidore.fr, et comportant les mots clés : *comparaison*, *SIC*, *thèses*, *HDR*, *mémoires*, sur une période allant de 2000 à 2011, affiche 94 items parmi lesquels 4 travaux comportent une dimension comparative.

l'information et de la communication, le développement de la pratique comparative dans l'étude des médias et de la réception et de plus en plus dans celui des usages des TIC, mais très peu dans celui de la communication publique²⁸. Faut-il se limiter aux sous champs de la discipline, ou alors en franchir les frontières ?

Il est possible qu'au terme de la lecture de cette thèse, la question de la comparabilité reste sans réponse. Qu'elle donne lieu à une réponse insatisfaisante, mais pour moi, la comparaison est un construit. A ce titre, le contexte fait lui-même partie de l'entreprise comparative. Il n'éclaire pas le comparé du dehors comme un contenant. D'autre part, comme le signale Lochard (2006), comparer des fruits suppose de disposer d'une *fructologie* c'est-à-dire que les catégories pertinentes de similarité ou de spécificité sont construites par le chercheur. Il lui appartient de « rendre comparable » les terrains et objets qu'il investit.

Pour ce faire, nous avons au regard du caractère lacunaire de la littérature comparative en SIC emprunté aux domaines connexes, principalement les sciences politiques. Ces emprunts ne doivent pas occulter le *bricolage* au sens de Levi-Strauss auquel nous nous sommes livrés afin de tenter de rendre possible l'entreprise comparative.

Comparer a consisté pour nous, et a priori, c'est-à-dire sans préjudice des inflexions dues aux terrains à identifier les dimensions instituant, organisantes et accompagnantes de la communication dans le GPU et le C2D. Ces points ont fait face à la pragmatique du terrain. Dans un ordre allant de Lille à Douala et du GPU au C2D.

2. Le terrain configuré : le plan d'enquête face à la pragmatique des rencontres

2.1 Comme un malaise : la présentation de soi

Tout chercheur astreint à réaliser une étude impliquant des interactions avec un monde social peut être confronté à la question de la présentation de soi. Cette question se pose dans la mesure où, les individus qu'il rencontre, avec lesquels il discute, dont il provoque la parole sont des êtres en quête de sens. Sens de l'activité de l'individu qui les sollicite, sens de l'utilité de leur investissement dans cette activité. D'un autre côté, le chercheur veut optimiser ses rencontres. Il souhaite obtenir des informations riches, des pistes afin de continuer son terrain. De ce fait, la manière dont il se présente, dont il décrit son travail n'est pas neutre. Elle structure en partie les interactions qui auront lieu. Dans la littérature sur la recherche et

²⁸ Lochard, G. (2006). Vertiges et vertus du comparatisme international dans les études événementielles. *Hermès (Paris. 1988), 2006, 46" Evénements mondiaux, regards nationaux"*.

Zacklad, M. (2007). Classification, thésaurus, ontologies, folksonomies : comparaisons du point de vue de la recherche ouverte d'information (ROI), In: CAIS/ACSI, 35e Congrès annuel de l'Association Canadienne des Sciences de l'Information. .

spécifiquement sur la pratique du terrain, cette question est posée, de manière sensiblement différente.

L'accent est mis sur les caractéristiques sociodémographiques et leur influence sur la production des données, mais également sur les différentes postures pouvant être adoptées par le chercheur. Il ne s'agit pas de nier l'importance de ces éléments dans notre travail, mais, ils nous ont paru moins problématiques dans la production de nos données de terrain que la question de la présentation de soi.

Durant mes différents entretiens, je me suis présenté de différentes façons. Je me présentais comme doctorant travaillant sur la communication dans le cadre du projet urbain à Lille. Cette présentation de moi, ou plutôt de mon travail, me semblait conforme à ses objectifs, bien que ceux-ci ne fussent pas encore clairement circonscrits. Ayant débuté mes entretiens par les membres de la direction du GPU, elle me semblât productive. Autrement dit, elle ne suscitât de leur part aucune appréhension particulière. Si tel fût le cas, je ne le ressentis pas comme tel. Les entretiens suivants furent différents. Lors de ma rencontre avec la chargée de mission relogement du GPU, nous avons eu l'échange suivant :

Moi : En fait, j'ai un master en communication, mais j'avais déjà travaillé sur l'aménagement du territoire. Donc, quand je me suis inscrit en thèse, il fallait spécifier davantage parce que l'aménagement du territoire c'est très global. Donc, il fallait travailler sur un sujet qui se rapporte à la ville. Comme je me suis inscrit à Lille, la question du renouvellement urbain est arrivée, donc on a réfléchi avec mes directeurs, et..., il est apparu que le GPU était un objet qui se prêtait bien aux investigations que je me proposais de mener.

Elle : La question étant ; comment les politiques publiques sont-elles produites ?

Moi : Oui..., c'est ça, c'est ça la question de base.²⁹

Cette présentation peut poser problème car on pourrait penser que la thèse n'est pas à proprement parler une thèse de SIC. Mais, la question posée par cet entretien, question qui se reposera au détour d'autres entretiens n'est pas celle de l'inscription disciplinaire de la thèse. Il s'agit de la capacité de la présentation de soi à susciter la parole de l'autre. Autrement dit, la présentation doit être faite de sorte qu'il soit concerné. Si la présentation qui est faite, lui donne l'impression que lui, ses activités ne vous intéressent pas, alors, ses réponses seront brèves. Il aura tendance à écourter l'entretien, à vous rerouter vers d'autres collègues dont il suppose que les tâches sont plus en adéquation avec votre recherche.

²⁹ Entretien avec la chargée de mission relogement à la direction politique de la Ville, Mairie de Lille, le 07/03/2011.

En répondant positivement à la question de savoir, s'il s'agissait pour moi, de savoir comment les politiques publiques sont produites, j'inclus la question du relogement dont elle avait la charge dans le champ de pertinence de mon investigation. Dès lors, mes questions faisaient sens pour elle.

Cette question de la présentation de soi, ne se limite pas simplement à la face³⁰ que l'on souhaite faire voir aux personnes que l'on rencontre. Ces individus vivent dans des mondes dont ils sont imprégnés. Ils possèdent des définitions de situations et de concepts de sorte qu'il arrive que ces définitions entrent en interactions avec celles du chercheur, que ces définitions structurent l'ordre de l'interaction dans lequel, ils vont s'engager à minima, ou pas du tout, comme l'illustre cet encadré tiré de mon journal d'enquête.

Le 07 Mai 2012, j'ai rendez-vous à la salle des fêtes³¹ avec Monsieur X, responsable des réseaux viaires dans le C2D.

Nous nous sommes parlé au téléphone le vendredi précédent, et il a accepté de me recevoir le lundi à 9h. J'arrive à la DEPUDD et je fais savoir à l'agent de sécurité en faction que je souhaite rencontrer Monsieur X. L'agent me demande de patienter invoquant la présence de Monsieur X dans le bureau de son Directeur. Je m'assieds, attendant qu'il soit disponible afin de me recevoir. Trente minutes plus tard, il sort, passe devant moi et se dirige vers son véhicule. L'agent de sécurité le voyant passer me demande si je ne le connais pas. Je précise que nous avons échangé au téléphone. Il m'indique alors un individu passant un coup de fil derrière un véhicule. Je me dirige vers lui, et lui fais savoir qu'il m'a donné rendez-vous ce jour. Il me fait signe de patienter. Ayant terminé son coup de fil, il m'invite dans un bureau qui n'est pas le sien. Nous prenons place sur un bureau dont le propriétaire est absent. Une veste indique une présence. Tout à côté, sur un autre bureau, se trouve un individu qui échange quelques mots avec mon interlocuteur.

Je me présente, doctorant à l'Université de Lille III, travaillant sur les politiques d'urbanisation. Je lui dis être intéressé par la manière dont elles sont connues et mises en œuvre. – je n'ai pas osé lui répéter que ma focale était orientée sur les activités de communication. En effet, lors de notre échange téléphonique, je lui avais fait savoir que c'était les activités de communication qui m'intéressaient. Il a accepté de me recevoir en précisant qu'il n'était pas le mieux indiqué pour m'apporter des éclairages sur cet aspect.

³⁰ Nous utilisons le concept de face ici au sens goffmanien. Il s'agit des attributs du sujet mis en avant dans l'ordre de l'interaction. Ceux qui lui semblent les plus avantageux au regard de la situation de l'individu avec lequel il est en interaction et de ce qu'il croit que cet individu sait de lui. Voir à ce sujet

³¹ Cette salle se situe au quartier Akwa. Il s'agit d'un espace culturel aménagé par la communauté urbaine de Douala. La DEPUDD y est également installée.

De fait, s'il a accepté de me recevoir, il avait pensé qu'il me rerouterait certainement vers des collègues davantage compétents que lui sur les "questions de communication".

On se trouve ici face au rapport entre la définition des objets dans le monde académique et dans les mondes professionnels. Cette question n'est pas négligeable dans la mesure où elle construit la relation entre l'enquêté et l'enquêteur, mais également entre l'enquêteur et l'objet occasionnant l'interlocution. En fonction de la représentation qu'ils se font de l'objet enquêté, les enquêtés s'auto habilent ou se disqualifient à en parler. Lorsqu'ils s'habilitent à en parler, cette définition définit une ligne de partage entre le dicible et l'indicible. – Je lui précise avoir rencontré d'autres responsables, qui m'ont recommandé de le voir. [C'est une technique utilisée pour briser l'appréhension suscitée par la situation d'enquête] Par ailleurs, je sors un guide d'entretien et le pose sur la table. Tout en travaillant sur sa machine (un ordinateur portable ; il rédige une convocation), il prend le guide d'entretien et le parcourt rapidement avant de le reposer devant moi. Il me dit n'être pas le mieux placé pour répondre à ces questions. Il rappelle au passage qu'il est considéré comme un "collaborateur". A ce titre, ceux qui sont ses patrons sont plus aptes et disposent de davantage de temps que lui pour ce type de sollicitation. Je lui rappelle avoir déjà rencontré le chef de la cellule, mais qu'à mes yeux, ce dernier n'est pas plus que lui capable de parler du travail qui lui incombe au sein de la cellule. Il peut en parler, mais à mes yeux, ce ne sera pas avec la même profondeur. Je souligne souhaiter qu'il me parle simplement de son travail, des tâches qui lui incombaient et de la manière dont il s'en acquittait.

A son attitude, je sens que mon argumentation est porteuse. Bien qu'il demeure réticent, je sens qu'il va accepter de répondre aux quelques questions contenues dans mon guide.

Il rétorque cependant qu'il ne s'agit pas là de son boulot. Que ses supérieurs hiérarchiques sont à même de faire le travail pour lequel il est sollicité. Face à la persistance de son opposition, je réitère mon argumentation. La capacité de ses supérieurs à parler de son travail n'est rien comparée à sa propre capacité à en rendre compte. Il a terminé de modifier sa convocation. Je lui fais observer qu'il a omis d'ôter un "S" à relative sur la troisième phrase. Il relit rapidement et procède à la correction. Il enregistre la convocation dans une clé USB, et remet celle-ci à son collègue. Pendant que ce dernier imprime la convocation, une dame entre sans le bureau. Il s'agit de l'assistante du directeur de la DEPUDD. Elle lui demande le n° d'un appel d'offre. Il revient sur son PC, ouvre un fichier et recopie le n° de l'appel d'offre sur un format qu'il remet à la dame. Il sort à la suite de cette dernière et revient quelques minutes plus tard. Il m'invite alors à le suivre dans la salle de réunion se

trouvant au rez-de-chaussée du bâtiment.

Nous pénétrons dans la salle de réunion. Il s'installe et me demande de m'asseoir en face. Il ressort et revient. Je lui précise en sortant mon dictaphone que souhaite enregistrer l'échange. J'ajoute qu'il en a été ainsi avec les autres personnes précédemment rencontrées. Il me demande alors l'autorisation me permettant de mener mon enquête. Je lui précise avoir rencontré le directeur de la DEPUDD, qui est parfaitement au courant de ma présence et de son objet.

Pendant qu'il lit le guide d'entretien, il me rappelle qu'il lui a été donné de répondre à ce type de question dans le cadre d'un audit. Mais qu'en règle général, il lui paraît à la limite ennuyeux de le faire. Nous commençons l'entretien.

Pendant l'entretien, il refusera de répondre à certaines questions. Ces questions portaient sur son jugement personnel de la cellule et de son fonctionnement. Il a interprété ces questions comme appelant une évaluation de ses supérieurs, choses à laquelle il pourrait se résoudre hors micro. Je m'en rendrais compte au terme de notre échange.

Ma journée s'est poursuivie à la voirie municipale. J'y ai rencontré un autre ex-responsable de projet au sein de la cellule. Il n'a montré aucune réticence à m'accorder l'entretien, ni à ce que j'enregistre les échanges. Toutefois, l'échange a été marqué par des réponses brèves de sa part. Il m'a par ailleurs semblé qu'ayant circonscrit autour de la communication mon intérêt, ses réponses sur son travail ont davantage porté sur l'aspect communicationnel (celui qu'il jugeait, à tout le moins comme tel) de son travail. Il a insisté sur les réunions de chantier, et sur l'aspect participation et inclusion des populations au projet. Ce dernier aspect est porté par l'UGES de manière transversales au C2D en collaboration avec les responsables de projet.

La dimension participative sera au cours de l'entretien considérée comme un élément de capitalisation important qu'il réinvestit aujourd'hui dans sa fonction (il est chef de service des grands travaux, au sein de la DGT). Cet aspect participation des populations au projet avait déjà été soulevé par un autre ex-responsable de projet.

Celui-ci rappelait que dans la mise en œuvre à tout le moins, il y avait rupture entre les projets du C2D, et ceux antérieurement réalisées par la CUD. On serait passé d'un monde dans lequel les populations voyaient surgir des réalisations à un monde dans lequel, si les projets demeurent conçus par la CUD, elle inclut désormais les populations dans les phases de mise en œuvre.

Encadré n°2. Extrait de mon journal de Bord

Cet encadré illustre ces tensions nées de la présentation de soi, du rapport de celle-ci à l'autre, de la manière dont il définit dans la rencontre nos attentes. La question est dès lors de savoir ce que la personne rencontrée doit savoir de nous et de notre travail.

Dans le cadre de notre thèse, il n'y a pas eu une bonne façon de se présenter, mais des tentatives de mise en place tactique³² de la présentation de soi. Il importe de faire attention aux représentations induites par la présentation de soi. Elles orientent le dire de l'autre. En ce sens, elles peuvent être source d'une parole libérée, ou alors brider cette dernière.

La rencontre est source d'une autre tension, celle entre les définitions a priori des objets et les définitions dont sont nanties les personnes rencontrées. Dans le cas de la communication, le travail dans un univers d'urbanistes, d'ingénieurs rend cette tension assez flagrante. L'extrait suivant de mon journal de bord précise la question telle qu'elle m'est apparue dans le cours des rencontres.

Dans le cas de mon travail, j'ai affaire à des ingénieurs, des urbanistes. Je précise souvent n'être pas un urbaniste et ne pas travailler dans ce domaine de connaissance. Me parleraient-ils différemment de leur travail dans l'hypothèse où je me serais présenté comme un urbaniste ? Lorsqu'on fait un travail sur la part communicationnelle d'activités dites « techniques », on peut être confronté au simplisme. Les interlocuteurs ont le souci d'éviter tout jargon technique. Ils se disent que tu ne comprendras pas. Ils restent dans des généralités. D'autre part, ce qu'ils disent est informé par ce qu'ils supposent être tes attentes. En l'occurrence ce qu'ils considèrent comme relevant de la communication dans leur travail. Face à l'espérance du chercheur de débusquer dans les énoncés produits des éléments se rapportant à ce qu'il a construit comme activité de communication, le professionnel avance ce qu'il conçoit comme "part communicationnelle" de ses activités. Cette situation crée un décalage entre les représentations de l'objet conçu par la chercheur, et celles que se figure l'interlocuteur. Le contenu des échanges s'en trouve contraint. Lorsqu'il apparaît, le décalage entre l'objet construit et l'objet perçu par les individus dans les situations d'interlocution, une tentation légitime nous guette alors. On se dit qu'il vaut, peut être, mieux expliciter ce qu'on entend par activité de communication. Ainsi fait, les énoncés produits seraient plus à même de correspondre à nos attentes. On biaiserait par souci "pédagogique" le discours d'interlocution. En effet, l'objet construit théoriquement constituerait dans cette hypothèse un horizon d'attente pour le chercheur. Cet horizon

³² Nous parlons de mise en place tactique en reprenant à Michel De Certeau la notion de tactique entendue comme réponse contingente et non prévue à une situation imprévue, un terrain inconnu. Voir à ce sujet : 1990. L'invention du quotidien. Tome I, Paris, Gallimard.

d'attente habilite et contraint à la fois le travail de terrain. Il habilite en ce sens qu'il aiguillonne les recherches. On construit ses instruments de "prélèvements" des discours et des écrits autour de cet horizon. La contrainte est alors une conformation extrême aux attentes. De ce fait, on s'interdit de laisser monter des situations d'enquêtes des éléments susceptibles par caractère non prévu d'enrichir ou de remettre en cause nos concepts à priori.

Encadre n°3. Extrait de mon carnet de bord

Lorsqu'on s'est muni de lunettes à travers lesquelles on espère saisir le réel, la tentative de conformer le réel, celui de l'autre à notre point de vue est grand. Ce d'autant que certains pour être urbanistes ont des tâches précisément « communicationnelles » -de mon point de vue-. Ils doivent par exemple à Douala être les yeux et les oreilles du Chef de Cellule sur les sites d'opération. A ce titre, leur travail consiste essentiellement à faire du contrôle de conformité entre les spécifications du cahier de charges et les réalisations sur le terrain. Ce contrôle de la conformité des travaux donne lieu à un important travail d'écriture qui n'est pas perçu comme communicationnel. Faut-il face au caractère laconique des réponses sur le sujet indiquer qu'il s'agit là d'un non communicationnel ? Faut-il plutôt à partir de la parole lacunaire reconstruire « archéologiquement » (Delcambre, 2007) la tâche qui est ainsi réalisée en la considérant comme communicationnelle? La première hypothèse conduirait au biais tandis que la seconde suppose d'accéder aux artefacts produits, ce qui n'est pas toujours possible.

Un dernier malaise provient de la quantité d'information dont il faut disposer lorsqu'on se rend sur le terrain. L'usage veut, qu'une fois le terrain déterminé, qu'il soit préalablement documenté. Il faut connaître le terrain avant de l'investir. C'est cette connaissance qui produit les représentations dont nous avons fait état en section 1 du présent chapitre.

Cette connaissance, est nécessaire tout en étant source de risque pour l'enquête. Le chercheur est tenté de s'y référer, de mesurer la parole énoncée par rapport aux écrits. Une police de la conformité de la parole s'instaure alors dans le travail du chercheur. Cette police prend pour parangon ses connaissances a priori. Elles peuvent servir à reprendre une personne dans une situation d'interlocution. Ce qui biaise immanquablement le terrain.

D'autre part, elle peut donner l'impression à la personne détentrice de la parole qu'on cherche à capter qu'on est soi-même expert sur le sujet. Dans cette situation d'attribution

d'une expertise au chercheur, l'interviewé cherchera son assentiment comme l'illustre cet extrait d'entretiens.

Moi : J'ai pris quelques cas particuliers ; par exemple, pour le centre social de l'Arbrisseau, il y a eu un comité des usagers...

Elle : Centre social de l'arbrisseau ???

Moi : C'est à Lille-sud...

Elle : Ouais, ouais, je réfléchis un peu., C'est écrit ça sur le site sur le site internet (rires)?

Moi : Oui !

Elle : Alors, il y a un comité d'usagers pour le centre petite enfance...à Magenta... à Wazemmes, mais le comité Petite Enfance pour le centre de l'Arbrisseau ???

Moi : S'il y a eu un comité d'usagers là bas, vous pouvez tout aussi bien m'en parler...

Encadré n°4. Interviewé cherchant mon approbation

La recherche de l'assentiment n'est pas toujours explicite. Il arrive que dans la gestuelle, l'interviewé cherche du regard l'acquiescement de son propos. Cette recherche mimogestuelle peut alors se traduire par des réactions d'encouragement (hochement de tête), invitant à poursuivre l'énonciation.

2.2. Quand la pratique du terrain densifie le questionnement

Le questionnement est un préalable à l'enquête de terrain. Il encadre ainsi la production des données. Ce cadre peut être habilitant ou contraignant. Il est habilitant lorsque posé, il permet de produire des données riches et nombreuses. Il est contraignant lorsque l'encadrement problématique conduit à tracer une ligne de démarcation entre un dedans de la recherche et un dehors. Tout ce qui ne fait pas partie du cadre préalable est alors mis de côté, considéré comme étant non pertinent ou ne faisant pas partie du périmètre d'investigation. La tentative est grande de se conformer au préconstruit. On est alors moins sensible aux aspects non anticipés de la recherche.

Dans le cadre de ma thèse, le questionnement de départ a été infléchi par le terrain. Il a été densifié et enrichi dans le va et vient entre la pratique de l'enquête, ce qu'elle révélait, et les lectures et discussions réalisées avec des collègues, les directeurs de thèse et les chercheurs rencontrés dans les manifestations scientifiques au sein de GERiiCO et en dehors. Cette densification oriente à son tour les investigations en déterminant des aspects du terrain à documenter.

Dans le cadre de mon terrain lillois, je m'étais intéressé aux activités de communication instituanes, organisantes et accompagnantes. Cette circonscription de mes objets était à la fois assez précise et assez floue pour que ces catégories puissent inclure des phénomènes non anticipés. La participation et notamment son importance dans le cadre du GPU font partie de ces éléments autour desquels j'ai dû mailler davantage afin de les mieux comprendre.

Non pas qu'elle ne fit pas partie de mes représentations a priori, mais les informations glanées sur le site internet du GPU ne me permettaient pas de saisir la centralité de cette activité dans le cadre du GPU.

La découverte de l'importance de cette pratique s'est faite au mitan de l'entretien avec la Chargée de mission concertation. A cette rencontre, il faut ajouter le caractère foisonnant de la littérature sur la participation. Dès lors, il me fallait inscrire la participation dans mon dispositif de recherche. Cette inscription s'est réalisée en ajoutant à mes instruments de collecte des données l'observation en situation. Cet instrument pouvait me permettre de saisir la participation sur le vif afin d'en comprendre la dynamique et l'inscription dans le cadre du GPU. La question de la participation, de son inscription dans l'instituant, l'organisant ou l'accompagnant de la communication dans le GPU s'est ainsi posée à moi. Quel était l'enjeu ou les enjeux de la participation ? Comment et dans quelles formes se réalisait-elle ?

Ces questions m'ont conduit à regarder de près la littérature scientifique sur le sujet. Majoritairement produite par les chercheurs en science politique et en sociologie³³, la participation est « redécouverte » par les sciences de la communication³⁴. On peut cependant souligner les travaux pionnier d'Isabelle Pailliart sur la participation qu'elle considère comme

³³ En France, les travaux sur la participation ont donné naissance à un GIS ; <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/507> auquel appartiennent le COSTECH, le GRESEC et GERIICO, laboratoires en SIC. Les laboratoires de science politique y dominent aux côtés de laboratoire de sociologie, d'anthropologie, d'architecture et d'urbanisme. Une revue a été créée ; la revue participation accessible à l'url : <http://www.revue-participations.fr/> . Les auteurs faisant autorité en la matière proviennent également majoritairement de la science politique. Loïc Blondiaux, Yves Sintomer, Marie-Hélène Bacqué, Jean Michel Fourniau, Catherine Neveu etc.

³⁴ Les sciences de la communication ont développé de longue date un intérêt pour les questions participatives. Cependant, cette problématique n'a pas donné lieu à des productions aussi nombreuses qu'en science politique à titre de comparaison. Dans le domaine de la culture, la participation des publics a été développée depuis les travaux liminaires d'Emmanuel Ethis, d'Emmanuel Pedler. Voir à ce sujet Ethis, E. (1999). Ce que le spectateur fait au cinéma. Ethis, E. (2009). *Sociologie du cinéma et de ses publics: domaines et approches*. Hachette. Com. ; Pour une sociologie de la réception des temps filmiques. *Communication et langages*, 119(1), 38-54. ; Pedler, E. (1994). En quête de réception: le deuxième cercle. Approche sociologique et culturelle du fait artistique. *Réseaux*, 12(68), 85-104. Au Canada, la problématique des publics de la culture est principalement développée au sein du GRICIS. URL: <http://www.gricis.uqam.ca/recherches/programmes-et-projets-de-recherche/> . Enfin, la question de la participation des publics en lien avec la démocratie a donné lieu à deux dossiers dans des revues en SIC. Le n° 31/2008 de la revue études de communication intitulé : Espaces urbains, espaces publics, paroles et interprétations des habitants. Url : <http://edc.revues.org/711>; le dossier paru dans la revue Les enjeux de l'information en 2009, "Nouvelles formes de débats publics sur les sciences et les techniques : approches en SIC". URL: http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/pageshtml/art2009.html#dossier.

un territoire communicationnel fortement investi par les élus de gauche dans les années 1970, mais qui sera abandonné au profit de la communication locale au détour des années 1980 (Pailliar, 1993). Plus récemment, Monnoyer Smith et Stéphanie Wojcik développent des recherches sur les dispositifs participatifs en ligne.

La "redécouverte" de la participation conduit à se réinterroger sur la comparabilité. Rencontrerons-nous des façons de faire similaires dans le C2D doualais ? La présence du mot participation impliquera-t-elle une référence identique à Lille et Douala ?

Le second aspect de la densification du questionnement porte sur son élargissement. Les recherches menées dans le cadre du GPU m'ont conduit à m'interroger sur les justifications du projet. Nombreuses, elles constituent l'essentiel du préambule de la convention signée entre les partenaires au projet. Ces justifications portent sur l'image de la ville, et le décalage entre l'image de la ville et celle de Lille-sud. Un accent est de fait mis sur une rupture entre Lille et son sud. Rupture qu'il s'agit d'abolir. Abolition permettant de rétablir une continuité urbaine entre Lille et son sud. Dès lors, la question des images de la ville, images désirées, par opposition à l'image rejetée se pose. Quelle est cette image que la Ville entend reconstruire au travers du GPU ? A l'encontre de quelle autre image se pose-t-elle ? Comment s'est construite l'image que la ville entend aujourd'hui remplacer ? A partir de quel moment cette image s'est-elle mise en place ?

La mise en avant d'une nouvelle image à travers le GPU se situe-t-elle dans l'institution, l'organisation ou l'accompagnement ? A priori, il apparaissait que la politique publique comportait une dimension symbolique. Dès lors, le C2D comprendrait-il une dimension symbolique explicite et revendiquée telle qu'elle apparaissait dans le cas lillois ? Comment saisir ce travail sur l'image désirée, promue et l'image rejetée, qu'on cherche à remplacer ? Quel concept peut rendre compte de ce travail dans le cadre du GPU et peut être dans celui du C2D ?

Le terrain est ainsi un espace de fécondation. Il a enrichi mon questionnement en l'ouvrant à des interrogations non initialement prises en compte. Dans le même temps, son accessibilité a eu un effet configurant sur mes représentations de ce qu'est le terrain et de comment je pourrais le faire pour le C2D.

2.3. D'un terrain à l'autre : un accès différencié aux données

Avoir deux terrains à réaliser suppose un ordre de passage. Il est difficile d'investiguer concomitamment deux mondes sociaux. Sauf à considérer qu'ils soient contigus, cette

possibilité n'existe pratiquement pas. Un ordre séquentiel est alors mis en place sur le modèle du A, ensuite B.

Dans le cadre de ma thèse, la proximité avec le GPU m'a « naturellement » conduit à commencer mon travail d'investigation par lui. La logique d'investigation séquentielle n'est pas sans effet sur les représentations du terrain dont on se leste préalablement. Le terrain peut les infléchir, les conforter, ou carrément les démentir. Il s'agit là, de la propriété configurante du terrain (Le Marec, 2002 ; Raoul 2002).

La situation d'entretien produit des effets qu'il est difficile de neutraliser. Le chercheur investit un monde social ayant ses logiques de fonctionnement. La présence du chercheur ne modifie pas fondamentalement ces logiques. Il lui appartient souvent de s'y adapter. Ainsi, dans le cadre d'un entretien au sein de la Ville de Lille, mon interviewé et moi avons été interrompu par le supérieur hiérarchique de ce dernier. Il lui confiait une tâche devant être réalisée dans le cours de la journée. Cette intrusion a modifié les réponses fournies. Après l'intrusion de son supérieur, ses réponses sont devenues laconiques. Il souhaitait manifestement écourter l'entretien afin de réaliser la tâche qui lui était confiée.

Une enquête menée séquentiellement conduit souvent à penser que « les choses vont se passer là bas comme elles se sont passées ici ». Le chercheur modifie ses représentations en y substituant son vécu. Dans le cadre de ma thèse, mes rencontres à Lille se sont déroulées de façon assez chaleureuse – peut être mes questions ne dérangent-elles pas ? – de ce fait, il m'a semblé qu'il pourrait en être de même à Douala. Sur un autre plan, la question des images de la ville posée durant le terrain m'a conduit à m'intéresser aux espaces de leur production. La presse est ainsi apparue comme le principal vecteur d'images qu'elle produisait ou contribuait à véhiculer par le type de sujet qu'elle mettait en avant, la manière dont elle les traitait. Pour ce faire, ma recherche s'est orientée vers la bibliothèque municipale de Lille au sein de laquelle, toute la PQR était disponible.

J'ai de cette sorte pu accéder aux différents articles sur la ville de Lille et spécifiquement sur Lille-sud. J'ai pensé qu'il en serait de même à Douala. Ce d'autant que le dépôt légal donnait à penser que la constitution d'un corpus d'article de presse à Douala se ferait dans une unité de lieu³⁵.

Une fois le terrain « délimité et balisé par les contraintes de la recherche » (Le Marec J., 2002), il est possible d'envisager « son terrain ». La fleur aux pieds, on se rend dans les

³⁵ La loi camerounaise n° 2000/05 du 17 avril 2000 relative au dépôt légal et son décret d'application n° 2001 /957/PM du 1er novembre 2001. Le chapitre second du décret d'application porte sur le dépôt légal des documents imprimés.

lieux supposés abriter les archives nous intéressant. Dans le cas d'espèce, il s'agissait conformément aux dispositions réglementaires de la délégation régionale du Ministère en charge de la communication. Il n'existe ni bibliothèque nationale, ni municipale comme institution de médiation dans la conservation et la valorisation des archives. Le Ministère de la communication est de ce fait en charge de cette fonction.

Une fois sur le lieu d'enquête, le décalage entre la précompréhension du terrain, et « son terrain » offre au chercheur un aperçu de ce que la métaphore du « terrain mouvant » signifie. Qu'il y ait des dispositions réglementaires n'indique nullement une correspondance entre les principes édictés dans ces dispositions et les pratiques qui se donnent au chercheur. Les textes prévoient-ils que la délégation régionale soit compétente pour la conservation et la valorisation du patrimoine ?

Conserver des écrits de presse et des écrits d'autres natures suppose une organisation et un mode particulier de valorisation. L'inexistence de cette architecture implique une difficulté pour les acteurs en charge de la fonction de la réaliser. Pour le chercheur, c'est la difficulté d'accéder aux archives. « Pourtant la loi dit que... ». « Vous êtes bien gentils monsieur avec la loi. Nous n'ignorons rien de ses subtilités. Mais ce n'est pas elle qui donnera de l'espace de travail pour les fonctionnaires ici »³⁶

En effet, l'absence d'une politique fonctionnelle de gestion et de conservation des archives à la Délégation régionale de la communication pour le Littoral entraîne la destruction des archives. Cette destruction correspond au besoin d'aménagement de l'espace dédié aux archives en vue de son affectation à d'autre fonctionnalité. Le chercheur réalise alors combien, pour les acteurs sociaux, ces archives, qui semblent si précieuses pour sa recherche, ont une valeur relative. Dans la précompréhension, l'existence de la loi accréditait l'idée d'une certaine importance de l'archive dans la société. Il réalise à la lumière de la pratique que cette valeur de l'archive est relative aux places à partir desquelles la question de la conservation et la mise en valeur de l'archive se pose.

Il arrive cependant que pour les années les plus récentes, les numéros soient disponibles. À la Délégation régionale, les archives les plus anciennes datent de 2007. Le chercheur travaillant sur des événements récents croit alors échapper à l'impossibilité d'accéder à partir de cet espace aux archives. Une autre pratique du rapport à l'archive, dérobant une fois de plus le terrain sous ses pieds, se fait jour. Les organes de presse dont les numéros sont disponibles comportent un nombre très important des numéros manquants. Les

³⁶ Ces détails relèvent d'un échange que nous avons eu avec le réceptionniste-archiviste au deuxième jour de notre séjour à la délégation régionale de la communication pour le Littoral (le 22 février 2012 à 11h).

manques sont le fait de la privatisation de ces archives par des fonctionnaires. Ces derniers choisissent d'emporter par devers eux les numéros sans pour autant encourir la moindre sanction.

Il peut enfin arriver que les numéros de certains organes de presse soient effectivement disponibles. Dans cette hypothèse, c'est la politique d'archivage et d'indexation qui pose problème. Il n'y a pour ainsi dire aucune politique d'archivage et d'indexation. Les archives se trouvent dans une salle sans aucun rangement permettant un repérage. De ce fait, mettre sur pied une stratégie de recherche autre que la fouille systématique, numéro par numéro s'avère difficile voire impossible.

Ce caractère mouvant du terrain implique que le chercheur développe des tactiques permettant d'accéder aux archives indispensables à la réalisation de sa recherche. Il y a ici, configuration du terrain, dans le rapport que le chercheur construit avec celui-ci. Le rôle de l'intuition, les rencontres sont salutaires dans l'inventivité tactique dont le chercheur doit faire preuve. L'expérience de la Délégation régionale de la communication pour le littoral a ainsi heurté notre stratégie nous imposant à nouveau de nous représenter le terrain à partir de la réalité et d'une intuition nouvelle relative au fonctionnement des organes de presse.

Partis de l'intuition que les numéros de chaque organe de presse, et peut être ceux de leur concurrent direct bénéficient d'un travail d'archivage particulier par cet organe de presse, nous avons investi de nouveaux lieux ; les sièges des organes de presse suivant : La nouvelle expression et Le Messenger à Akwa³⁷. Il s'agit des organes de presse ayant leurs sièges à Douala.

Le terrain configuré est le lieu du déploiement des tactiques. Le plan d'action initial s'avère souvent obsolète dès les premiers pas. Il faut alors, face aux « glissements de terrain », développer un sens tactique permettant moyennant du bricolage d'obtenir les éléments souhaités. Le premier déplacement tactique s'est ainsi opéré de la Délégation régionale de la communication vers les organes de presse. Ce fait même, conduisant à remettre en cause la présence des supports de presse n'ayant pas de siège dans la ville de Douala. L'autre propriété des glissements de terrain est celui des déplacements. Le chercheur se retrouve ainsi sur des espaces dont les normes lui sont étrangères et dont il doit rapidement faire l'apprentissage. Il apprend ainsi que l'accès aux archives est conditionné par le paiement d'un bakchich (il n'avait pas prévu ça !). Il réalise par ailleurs que face à la défaillance des organismes étatiques

³⁷ Les organes de presse au Cameroun s'identifient aux dénominations de leurs parutions. « Le Messenger » pour l'organe de presse et le journal. Par ailleurs, Akwa est le lieu siège de ces organes de presse ; c'est un quartier de Douala dans la région du Littoral au Cameroun.

dans la conservation des archives de presse, les organes de presse ont développé chacun en son sein une politique d'archivage. Notons cependant que les journaux n'archivent pas les numéros de l'année en cours. De ce fait, la consultation des catalogues n'était pas nécessaire.

Au terme du séjour dans les locaux de *La Nouvelle Expression* et *Le Messenger*, la question de la réduction du périmètre de la recherche restait entière. En effet, travailler à partir des archives de presse de ces organes de presse diminuait de soixante pour cent le nombre d'organes de presse anticipés au départ. La portée de la recherche serait alors pondérée.

En partant de la Délégation régionale de la communication pour les organes de presse, la question de la disponibilité des ressources avait été partiellement résolue. Deux options s'offraient à nous. Réduire la voilure et de manière incidente la portée de la recherche, ou alors disposer d'une modalité d'accès alternative aux sources. En quête de données et réfléchissant aux options disponibles nous avons ravivé notre mémoire à partir d'une conversation nous ayant permis de nous représenter un nouveau terrain dispositif ; l'internet. Autant l'avènement des TIC a configuré de nouveaux espaces de travail et de médiation, accessibles dans un espace temps réduits, autant il a multiplié des espaces d'accès à l'information tels que les sites, notamment d'organes de presse, les blogs et portails d'information. Ces interfaces constituent de nouveaux lieux pour le chercheur travaillant sur l'actualité à partir de discours. La constitution d'archives internet devient un élément de constitution d'archives de corpus.

Avec la recherche d'information sur internet, l'algorithme de recherche se dérobe autant qu'apparaissent de nouveaux espaces. On passe d'espaces professionnels à un espace social. L'accès aux archives internet étant possible à partir de cybercafé. Ce passage modifie l'attitude du chercheur.

Rendus dans des cybers café entre les 17/03 et les 10/04/2012, nous avons eu accès, à partir d'un ticket de connexion payant, à la page de recherche www.google.cm à partir de laquelle nous avons constitués suivant les liens proposés, un répertoire composé de portails : www.cameroon-info.net, www.camerounlink.net, www.bonaberi.com, www.cameroun-online.com, www.camer.be; de blog mboa.info et de sites d'informations. L'accès à partir des liens a déroulé des espaces professionnels désormais espaces de recherche, capables de nous fournir des archives de corpus exploitables pour la recherche. Par ailleurs, nous avons observé s'agissant des portails d'information, qu'ils diffusent des enregistrements radiophoniques et

télévisuelles³⁸, publient les articles d'organes de presse parus en version papier, des dépêches, et de leurs rédactions.

Les sites d'information correspondent aux environnements numériques des organes de presse. Les rédactions d'organes de presse publient sur leurs sites un vaste ensemble d'articles allant d'articles parus aux articles sélectionnés mais n'ayant pas pu paraître en raison des limites imposées par la structuration de leur journal. Les sites fournissent des bases de données très étendues mais ne correspondant pas à la version papier de leurs parutions. C'est pourquoi pour construire un corpus dont la traçabilité numérique correspond à la traçabilité physique ou papier et partant légale et sociale³⁹, nous avons organisé le travail de collecte d'archives de presse à partir des portails d'information⁴⁰. Le blog quant à lui, publiant les articles de sa propre rédaction constitués d'acteurs sociaux distincts.

2.4. Entre ouverture et fermeture : les paradoxes de la recommandation

Le terrain, ce sont également des portes qui s'ouvrent et d'autres qui se ferment. A cet effet, la recommandation produit des effets puissants sur les personnes que l'on cherche à interroger. Ceci ne signifie pas qu'elle garantisse toujours de trouver porte ouverte. Par exemple au Cameroun, le caractère peu courant de la recherche universitaire (elle émerge aujourd'hui) et le passé policier de l'Etat rend les entreprises d'enquête suspectes. Ceux qui sont sollicités s'interrogent très souvent sur l'usage de leur parole qui peut leur porter préjudice. Dès lors, certains sont disposés à parler à condition de n'être pas enregistrés, d'autres considéreront qu'ils ne sont pas habilités à répondre aux interrogations qui leurs sont faites, et d'autres enfin déclineront simplement la sollicitation. Pour faire face à ces occurrences, la recommandation est d'un recours utile.

Le dictionnaire Larousse⁴¹ donne plusieurs définitions du terme recommandation dont les deux suivantes :

Action de recommander quelqu'un, de le signaler à la bienveillante attention d'un autre ; paroles, écrits recommandant quelqu'un : Solliciter une recommandation. Une lettre de recommandation.

³⁸ Il convient cependant de préciser la difficulté de transcription des enregistrements liée au brouillage et au zippage des paroles.

³⁹ En prélude au cadre de loi organisant le fonctionnement de la presse écrite au Cameroun, le législateur a signé un texte portant dépôt légal des journaux avant leur parution. Ce qui signifie que la version papier a une dimension à la fois légale et sociale parce que publique et repérable par tous.

⁴⁰ Par principe d'économie et surtout de cohérence, nous avons travaillé à partir des portails en vérifiant leur correspondance avec les parutions physiques via les sites d'information.

⁴¹ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/recommandation/67085>

Action d'exhorter quelqu'un à faire quelque chose, à adopter une certaine conduite : Faire une recommandation à un collaborateur.

Il s'agit ainsi de produire de la bienveillance, d'exhorter. Ceci dans le cadre de relations intersubjectives. Recommander est nécessaire lorsque la confiance n'est pas spontanée, notamment entre individus n'ayant pas coutumièrement des relations. Dès lors, un tiers se porte garant pour un autre et lui transfère par sa recommandation la confiance qui lui est due.

On lui fait confiance, non pas pour lui-même, mais pour celui qui le recommande. Dans le cadre de ma thèse, des individus et des objets m'ont servi de recommandation.

Le dictaphone et ses enregistrements m'ont permis de lever les réticences manifestées par les membres du C2D rencontrés à l'enregistrement de nos échanges. L'attestation que d'autres, ailleurs s'étaient pliés à cette exigence a convaincu le Chef de Cellule du C2D ainsi qu'un de ses collaborateurs de me laisser enregistrer nos échanges malgré leurs réticences initiales. L'encadré suivant relate l'épisode de mon échange avec le chef de cellule du C2D.

Quant à ma rencontre avec le chef de cellule, elle a eu lieu à la suite d'un échange téléphonique. Il a accepté de me recevoir en posant que je lui fasse préalablement parvenir un CV ainsi que le guide d'entretien. Par la suite, toujours au téléphone, il m'a fait savoir sa réticence à être interviewé sous dictaphone. Lorsque nous nous sommes rencontrés, je lui ai dit qu'il y'avait dans le dictaphone, tous les entretiens réalisés à Lille. Et qu'il pouvait s'en rendre compte s'il le désirait. Durant l'entretien, il a eu de manière systématique recours à un rapport d'activité de 2009. Rapport qu'il m'a envoyé en version électronique quelques jours plus tard.

Au terme de l'entretien, il a voulu connaître à quoi ressemblait sa voix dans l'échange tout en exprimant son contentement sur les capacités mémorielles dont il avait fait preuve en répondant au pied-levé aux questions de guide d'entretien. Je lui ai fait écouter nos échanges avant de prendre congé de lui.

Encadré n°5. Les réticences du chef de cellule C2D à se faire enregistrer

La seconde forme de recommandation est réalisée par la convocation d'un tiers dont l'autorité est reconnue par les personnes rencontrées. Dans le cadre du C2D doualais, cette figure fut celle du Coordonnateur du C2D. L'invocation de cette figure garantissait la légalité de ma démarche auprès des individus travaillant sur le projet. La question de savoir si le coordonnateur était informé de mes activités m'a ainsi été posée par plusieurs personnes rencontrées.

La recommandation ne produit pas toujours les effets escomptés. Il est possible que le garant ne suffise pas à convaincre une personne. Deux cas de figure vont être invoqués ici. Dans le premier, la sollicitation de l'entretien donne lieu à la communication de documents de travail. Dans cette configuration, les multiples relances nées par ailleurs de la lecture du ou des documents restent sans effets. L'individu par différentes techniques d'évitement ne souhaitant pas se plier à l'entretien. Dans un autre cas, l'individu après avoir accepté la rencontre nous éconduira sans autre forme de procès. Il arguera du caractère confidentiel des réponses qu'il pourrait donner à mes questions.

3. Le terrain refiguré : nature des données recueillies et méthode d'analyse

L'idée de terrain refiguré renvoie au retour sur le parcours d'enquête tel qu'il s'est progressivement sédimenté. L'intention de départ et sa matérialisation dans la méthode d'enquête, les éléments recueillis et le traitement analytique desdits éléments.

3.1. Une diversité d'instruments de collecte des données pour...

La question du comment je cherchais, renvoie aux procédures mises en œuvre dans le cadre de mon enquête de terrain. J'ai combiné dans le cadre de cette thèse différentes approches et techniques qualitatives ; recherche et recueil documentaires, entretiens semi-directifs et observation en situation.

3.1.1. La recherche documentaire

La constitution de corpus de presse a donné lieu à la recherche documentaire. Il s'est agit pour moi de retrouver les différents articles permettant d'éclairer les images des villes de Lille et Douala dans la presse.

Aux côtés ou à côté de cette recherche documentaire, le recueil de document auprès des personnes rencontrées a permis de constituer sur le GPU et le C2D un corpus de documents de travail produit dans ces cadres.

3.1.2. Les entretiens

La réalisation des entretiens suivant la technique de la boule de neige a permis de rencontrer différentes parties prenantes à la réalisation du C2D et du GPU. Autrement dit, chaque interviewé était invité au terme de l'entretien à nous communiquer les noms de personnes et d'institutions avec lesquelles il interagissait dans le cadre du projet. Ces personnes et/ou institutions étaient alors ultérieurement contactées.

3.1.3. L'observation en situation

L'observation a également été utilisée dans notre thèse. Une observation faite sur les sites internet des villes de Lille, et de Douala, du GPU. L'observation fut aussi utilisée pour les différents dispositifs participatifs ou événementiels organisés dans le cadre des projets constituant nos terrains.

La question de savoir ce que je cherchais est une question impliquant une mise en contexte du projet de thèse. Ce que je cherchais a évolué avec la recherche. Ainsi, de nouveaux aspects ont enrichi mon questionnement de départ tout en le précisant. Le terrain devait me permettre de mieux comprendre les projets constituant les terrains, leur mode d'émergence et de fonctionnement, les tâches qu'impliquent l'émergence et le fonctionnement de ces projets et, les activités de communication présentes.

3. Recueillir des données hétérogènes

Différents types de données ont été produits dans le cadre de notre thèse. Ils vont être présentés ici en rapport avec les terrains. Les données recueillies dans le grand projet lillois seront présentées et celles sur le C2D ensuite.

3.2.1. Les données recueillies dans le cadre du GPU

Nous avons recueilli des données d'entretiens, d'observation et des articles de presse ainsi que des documents de travail.

3.2.1.1. Les données d'entretiens

Dans le cadre du GPU, nous avons commencé les premiers entretiens en fin 2010. Ces entretiens ont duré 6 mois. 35 personnes ont été sollicitées pour les entretiens. 28 ont favorablement répondu à nos sollicitations.

Les entretiens se sont déroulés pour la plupart dans les espaces de travail de ces personnes. Un entretien s'est réalisé par téléphone. Il a été enregistré entièrement. Un autre entretien s'est réalisé sans dictaphone. Les notes qui en sont issues ont été exploitées dans le cadre des analyses. La durée des entretiens a varié entre 1 heure 45 minutes pour le plus long à 35 minutes pour le plus court. La durée moyenne oscillant entre 1 heure et 1 heure dix minutes. Plusieurs catégories de personnes étaient sollicitées. Des personnes travaillant au sein de la Ville de Lille et qui de part leurs fonctions étaient impliquées dans la réalisation du GPU, des personnes travaillant pour des organismes partenaires, des personnes travaillant dans des associations impliquées dans la mise en œuvre du GPU.

Certaines catégories de personnes ciblées au départ n'ont pas été rencontrées. Il s'agit principalement des populations relogées et dont les immeubles avaient été déconstruits dans le cadre du GPU, ou d'habitants ayant participé à la mise en œuvre de dispositifs participatifs.

Certaines sollicitations sont restées sans réponses.

Les entretiens visaient à fournir un cadrage du projet tout en le saisissant du point de vue de ceux qui y prenaient part. Différents aspects étaient abordés. L'encadré suivant montre les différents items construits a priori pour un entretien.

- *Présentation de votre travail et de son environnement organisationnel (questions et objets dont vous êtes en charge, personnes avec lesquelles vous travaillez).*
- *A partir de quel moment avez-vous été associé à la mise en place du GPU (période des premières sollicitations, formes des requêtes, personnes dont émanaient les requêtes)?*
- *Avec qui travaillez-vous sur les questions ou objets relevant du GPU (dans vos services et en dehors) ?*
- *Comment définissez-vous la concertation ? (rebondir si nécessaire car sur le site la définition donnée est l'échelle de Arnstein avec le tryptique information-consultation-concertation)*
- *Sur le site du GPU j'ai recensé comme outils spécifiques mis en œuvre les AUP, le comité des usagers, le diagnostic marchand et la gestion urbaine de proximité, pouvez-vous m'en dire plus, et le cas échéant y en a-t-il d'autres qui ne sont pas spécifiés sur le site ?*
- *Comment se fait la mise en concertation d'un objet/d'une question particulier(ère) (comment la décision de concerter est prise, qui participe à la réflexion, comment choisit-t-on un dispositif précis) ?*
- *Dans le cas du centre social de l'Arbrisseau, un comité des usagers a été mis en place. Comment cela s'est-il mis en place ? Comment la participation a émergé comme une nécessité ? En quoi a consisté le comité des usagers, qui y participait ? Comment les questions mises à l'agenda ont-elles été définies ? Le dispositif a-t-il été évalué ?*
(insister sur l'avant, le pendant et l'après, pour apprécier la scénographie de l'outil dans son déploiement)
- *Les travaux de résidentialisation de Magenta-Fombelle ont quant à eux donné prise à un Atelier Urbain de proximité. Comment cela s'est-il mis en place? Comment la*

participation a émergé comme une nécessité ? En quoi a consisté le comité des usagers, qui y participait ? Comment les questions mises à l'agenda ont-elles été définies ? Le dispositif a-t-il été évalué ?

(insister sur l'avant, le pendant et l'après, pour apprécier la scénographie de l'outil dans son déploiement)

- *La rue promenade Gide-Vallès a permis un diagnostic marchant. Comment cela s'est-il goupillé ? Comment la participation a émergé comme une nécessité ? En quoi a consisté le comité des usagers, qui y participait ? Comment les questions mises à l'agenda ont-elles été définies ? Le dispositif a-t-il été évalué ?*

(insister sur l'avant, le pendant et l'après, pour apprécier la scénographie de l'outil dans son déploiement)

- *Et la gestion urbaine de proximité ?*
- *Il existe au sein de la mairie des espaces permanents de concertation qui peuvent et doivent s'emparer des questions/objets qui donnent prises à ces outils contingents (conseil municipal d'enfants, conseil de quartier, conseil communal de concertation). Comment la mairie articule-t-elle les débats dans ces différents lieux de concertation ?*
- *Comment articulez-vous votre travail quotidien et les demandes spécifiques relatives au GPU ?*
- *Votre travail a-t-il des supports particuliers comme des ouvrages, des références, des revues que vous utiliser ?*
- *Y a-t-il des normes et des textes réglementaires spécifiques auxquels il faut se référer pour faire ce travail ?*
- *Y a-t-il d'autres outils de concertation qui seront mis en place dans le cadre du GPU et auxquels je pourrais assister comme observateur ?*

Encadré n°6. Les différents aspects abordés lors d'un entretien

Le questionnement variait sensiblement en fonction des fonctions occupées par la personne rencontrée au sein du dispositif GPU, de sorte que si les mêmes aspects étaient

presque toujours abordés, la formulation et la mise en lumière d'un aspect particulier étaient tributaires des tâches réalisées par l'interviewé.

3.2.1.2. Les documents de travail

Les entretiens, moment de rencontre, d'échanges étaient également un moment de sollicitation. Au terme des entretiens, je sollicitais très souvent des documents de travail, produits dans l'activité ou produits ailleurs et encadrant la réalisation de l'activité. De ce fait, j'ai recueilli auprès des interviewés différents documents. Certaines personnes recommandant d'éviter de faire circuler les documents qui m'ont été remis au regard de leur caractère confidentiel.

Les documents suivants ont été collectés soit directement auprès des enquêtés, soit par mes propres soins sur internet :

- La convention du GPU et ses avenants

Document	Nombre de pages	Date de production	Nom du document	Signataires
Convention GPU	114	Juillet 2006	Grand projet de rénovation urbaine de la Ville de Lille. Convention financière	ANRU, Ville de Lille, CDC, LMCU, l'EPF, le GIP LMRU, LMH, VILOGIA, SORELI, l'Association Foncière Logement, MAJT, la région et le préfet
Avenant simplifié n°1	59	Mai 2008	Grand projet de rénovation urbaine de la Ville de Lille. Avenant simplifié n°1	L'Etat, représenté par le Préfet. L'ANRU, représentée par son délégué territorial. La commune de Lille, représentée par le Maire. La Communauté Urbaine de Lille, les bailleurs sociaux (LMH, SLE) et les maîtres d'ouvrages publics ou privés concernés (Escaut Habitat, Pierres et Territoires de France, SAEM SORELI, SAEM EURALILLE, S.C.I. Fleurs de Lille, Association Foncière

				Logement) ci-après dénommés les maîtres d'ouvrages. Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais. La Caisse des Dépôts et Consignations
Avenant simplifié n°2	49	Octobre 2008	Grand projet de rénovation urbaine de la Ville de Lille. Avenant simplifié n°2	L'Etat, représenté par le Préfet. L'ANRU, représentée par son délégué territorial. La commune de Lille, représentée par le Maire. La Communauté Urbaine de Lille, les bailleurs sociaux (SLE, LOGICIL, PARTENORD HABITAT, MAJT, HABITAT DU NORD) et l'aménageur (SORELI). Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais. Le Conseil Général du Nord. La Caisse des Dépôts et Consignations.
Avenant simplifié n°3	37	Mai 2009	Grand projet de rénovation urbaine de la Ville de Lille. Avenant simplifié n°3	L'Etat, représenté par le préfet. L'ANRU, représentée par son délégué territorial. La commune de Lille. Le bailleur social LOGICIL. La Caisse des Dépôts et Consignations.
Avenant n°5	268	Mars 2010	Grand projet de rénovation urbaine de la Ville de Lille. Avenant national	L'Etat, représenté par le Préfet, l'ANRU, La commune de Lille, La Région Nord-Pas de Calais, le département du Nord, LMCU, la commune de Loos, les bailleurs sociaux (LMH et VILOGIA) et les maîtres d'ouvrage publics ou privés concernés (Association Foncière Logement, SAEM SORELI, SAEM EURALILLE, MAJT, SCI Fleurs de Lille nouvellement SNC, Escaut

				Habitat, Pierres et Territoires, Partenord-Habitat, Habitat du Nord, Habitat du Nord Coop et SIA Habitat). Le GIP Lille Métropole Rénovation Urbaine. La Caisse des Dépôts et Consignations.
--	--	--	--	---

Tableau n°1. La convention et ses avenants⁴²

La convention et ses avenants ne sont pas les seuls documents qui m'ont été remis par les personnes rencontrées. Des chartes rédigées dans le cadre du GPU et prescrites dans la convention m'ont également été remises. Elles portaient sur le relogement et la gestion urbaine de proximité.

- La charte de relogement⁴³

Il s'agit d'un document de 78 pages signé par : l'ANRU, la Ville de Lille, LMCU, le CAF de Lille, le Département du Nord, SLE Habitat, LMH, Cal-Pact de Lille, le GIP LMRU, la maison de l'emploi de Lille, Lomme, Hellemmes et Armentières. Elle a été signée en décembre 2006.

C'est un document de cadrage visant à déterminer les bonnes pratiques en matière d'accompagnement des filles à reloger dans le cadre du GPU.

- La charte gestion urbaine de proximité⁴⁴ (GUP)

La charte GUP est un document de 87 pages. Elle a été signée en mars 2007 par l'ANRU, la Ville de Lille, la SORELI, la SAEM EURALILLE, LMH, LMCU, SLE Habitat, le GIP LMRU.

- Le compte rendu de la revue de projet⁴⁵

Il s'agit d'un document produit à la suite de la revue de projet. Les différentes parties prenantes font le point sur l'état d'avancement du projet, les points de vigilance relevés et les actions à mener. Le compte rendu auquel nous avons eu accès date de 2009 et compte huit pages.

⁴² Voir annexe n°4

⁴³ Voir annexe n°4

⁴⁴ Voir annexe n°4

⁴⁵ Voir annexe n°4

- Le rapport d'étape à deux ans de la convention⁴⁶

Le rapport d'étape à deux est réalisé par un bureau d'étude. Plus élaboré que le compte rendu de la revue de projet, il comporte 62 pages dont 14 pages d'annexes. Il vise à préciser les points de vigilances et à fournir des recommandations concrètes sur ces points de vigilance.

- Les synthèses des diagnostics en marchant

Réalisé par l'association *Paroles d'Habitants*, promotrice des diagnostics en marchant ; les synthèses portent à la fois sur les participants à la démarche, la méthodologie de la démarche, le site sur lequel elle est mise en œuvre, les principaux résultats du diagnostic et les recommandations qui en découlent. Cinq synthèses nous ont été remises lors de notre rencontre avec les membres de l'association.

3.2.1.3. Les données d'observation

Les sites internet et les démarches participatives ont donné lieu à des démarches d'observation.

- L'observation des sites internet : impairs et rattrapage

L'observation des sites internet, notamment celle du site du GPU⁴⁷ fut une observation discontinuée. Très régulière avant de commencer les entretiens, elle fut discontinuée après leur démarrage. Elle ne donna pas lieu à une prise de note systématique, mais à des notes diffuses. Nous pensions naïvement que la disponibilité en ligne du site internet du GPU ne se posant pas, il serait toujours possible d'envisager d'en faire une analyse exhaustive et des captures d'écran en temps utile. Le site a été désactivé début 2013, date de fin du projet et son contenu partiellement en partie inséré dans le site de la ville de Lille. Chose dont nous nous sommes rendus compte au moment de procéder à une analyse systématique.

De ce fait, la question de savoir s'il était possible de retrouver le contenu du site internet du GPU, a été posée. Cette interrogation a permis de découvrir le projet d'archivage du web dénommé *Internet archive*⁴⁸.

⁴⁶ Voir annexe n°4

⁴⁷ <http://gpu.mairie-lille.fr>. Le site n'est plus en ligne depuis janvier 2013 ; Son contenu est toujours accessible sur le site de la Ville de Lille à l'adresse : http://www.mairie-lille.fr/cms/accueil/urbanisme_logement/transformations-urbaines.

⁴⁸ <http://archive.org/>. Ce projet consiste à archiver le web en prenant à intervalles des instantanés des pages web. Il suffit alors d'introduire l'adresse url du site sur la *wayback machine* pour retrouver tous les clichés pris par le robot d'indexation.

L'observation du site internet du GPU comme celle de la Ville de Douala⁴⁹ s'inscrivait dans la perspective de l'étude de la communication d'accompagnement.

- L'observation des démarches participatives

L'observation des démarches participatives a consisté à participer à différents dispositifs de participation mis en place dans le cadre du GPU. Deux réunions publiques et un *diagnostic en marchant* ont ainsi été documentés. Il s'agissait de comprendre le fonctionnement interne de ces démarches afin de les situer dans les activités de communication du projet.

3.2.1.4. Le corpus de presse

Afin de saisir à travers la presse la production et la circulation des images de Lille et de son sud, la presse nous a paru être un lieu privilégié à la fois de fabrique et de production des images. Ce parti pris a suscité une question. Celle de savoir quel est l'intervalle pertinent pour saisir les images de la Ville, notamment celles à l'encontre desquelles le GPU entendait se poser.

Un détour par l'histoire de l'urbanisation de la Ville de Lille⁵⁰ a permis de déterminer comme point de départ l'année 1960. Cette borne temporelle appelle quelques explications.

La reconstruction à Lille et les grands ensembles érigés dans son sud sont réalisés entre 1957 et 1970. De ce fait, les images de la Ville, de son sud produites par son urbanisation s'originent dans cette période de reconstruction.

Nous avons retenu les discours de la presse écrite, notamment ceux de la PQR. Les organes de presse présents dans l'échantillon sont : La Voix du Nord, Nord Eclair, Nord Matin, Liberté, Le Métro.

Etant donné le caractère important de l'intervalle (1960-2010), le caractère circonscrit de l'intérêt pour les articles de presse, il était difficilement envisageable de procéder à une

⁴⁹ <http://www.douala-city.org/fr/?e1=84&kid=1&bnid=84>

⁵⁰ Bibliothèque Municipale. (1988). L'histoire de Lille au fil de l'eau. Repères chronologiques et iconographiques de 1880 à 1986. ; Marchand, P. (2003). *Histoire de Lille* (Vol. 5). Éditions Jean-Paul Gisserot. ; Mons, D. (1979). *Les mutations urbaines à Lille: 1968-1978* (Doctoral dissertation). ; Pierrard, P. (1982). *Histoire de Lille*. Paris. Mazarine.

sélection systématique des articles portant sur l'urbanisation de Lille, celle de Lille-sud en particulier, et ceux traitant de manière générale de Lille-sud.

Nous avons de ce fait privilégié une entrée par deux dossiers. Le premier dossier consulté aux archives de la mairie de Lille comporte ... provenant des organes de presse suivants....

Les articles contenus dans ce dossier porte exclusivement sur Lille-sud et couvrent la période de 1960 à 1975

Le second dossier disponible à la bibliothèque municipale de Lille porte également sur Lille-sud. On y trouve des coupures de presse contenant 85 articles de presse. Ils couvrent la période allant de 1960 à 1989

Ces dossiers ont été complétés par un sondage réalisé sur les archives de La Voix du Nord entre 1960 et 1980. Il s'est agit de voir comment se disait l'urbanisation de Lille et de Lille-sud dans cet organe de presse.

3.2.1.5 Les discours des Maires

En tant qu'édiles, les Maires successifs sont à la fois par le caractère constatif et/ou performatif de leurs discours des vecteurs et producteurs d'images de la ville. A ce titre, les différentes interventions des Maires de la ville de Lille ont été incluses dans notre documentation des images de Lille et de Lille-sud. Les discours inclus pris en compte ici vont de l'année 1982 (mandature Mauroy) à l'année 2007 (mandature Aubry).

Afin de sélectionner les discours, plusieurs filtres étaient mis en place.

Les discours portent-ils sur Lille ou Lille-sud ? Si oui, qu'en disent-ils ? Ils parlent des transformations urbaines à venir dans Lille-sud. Ils évoquent les problèmes que connaît Lille-sud. Cette double entrée nous a permis de retenir 19 discours tenus à différentes occasions et devant divers publics. Ils ont été tenus à l'occasion :

- D'inauguration
- D'installation
- De pose de première pierre
- De conférence de presse
- De démolition de tour
- De réunions publiques, d'information
- De signature de convention
- Devant des élus
- Devant la section du parti socialiste.

Ces discours n'ont probablement pas tous été prononcés, du moins tels qu'ils se donnent à voir aux archives de la Ville. Deux mentions le laissent à penser. La mention « fiche technique » et la mention « éléments de langage ».

3.2.1.6 Les documents divers consultés

D'autres documents ont été consultés dans le cadre de la présente thèse au sein des archives municipales de Lille.

Etude globale d'urbanisme du quartier de Lille-sud 1989-1998. Côte 3D103.

Etude *Croisette*, réalisée par *Urbaconseil*. 1975-1976. Côte 3D131.

Avant-projet sommaire pour salle de sport, annexe services publics, logements de fonction, salle de jeux, Place Salvadore Allende, piste de patins à roulette, amphithéâtre de verdure, jeux de boules, bassins et fontaines, terrains de jeux, mini-golf, citadelle-passerelle, jeux pour petits, jardin d'aventure. 1977. Côte 3056.

Portes du sud. Concours d'idées pour l'aménagement des liaisons entre la ville et ses quartiers périphériques. 1989. Côte 4026.

Politique culturelle. Un programme ambitieux pour un nouvel art de vivre : dossier de presse, correspondances, rapport, note, plan de financement (1995-2002). Côte 11W11

Ces données diverses nous ont permis de comprendre comment Lille-sud était perçu au sein de la Ville de Lille, quels projets y étaient envisagés et éventuellement quels étaient les enjeux desdits projets.

3.2.2 Les données recueillies dans le C2D

La vocation de la recherche étant comparative, est-il possible de pouvoir des données de même nature, dans des proportions similaires ?

La collecte des données à Douala a été précédée de celle sur Lille. De ce fait, les données lilloises fournissaient un cadre à partir duquel envisager la nature des données à collecter.

Des entretiens, deux observations en situation, ont été réalisés. Des documents de travail, des discours de délégués du gouvernement et un corpus d'articles de presse ont été recueillis.

3.2.2.1 Les entretiens

Nous avons fait huit demandes d'entretiens. Cinq entretiens nous ont été accordés. Les entretiens réalisés l'ont été auprès de messieurs :

J... Y..., directeur de la DEPUDD (direction des études, de la planification urbaine et du développement durable) et à ce titre coordonnateur au sein de la communauté urbaine de Douala du C2D,

B... N..., chef de cellule C2D,

E... N..., responsable de projets, voies de désenclavement.

M... T..., responsable de projets, voies de désenclavement.

T... K..., responsable de projets, réseaux viaires (ingénieur de travaux en service au sein de ladite cellule).

Trois entretiens ne nous ont pas été accordés. Entretiens requis auprès de :

Madame M... Jacqueline, responsable de l'Unité Environnementale et Sociale chargé des questions sociales.

Monsieur B..., responsable de l'Unité Environnementale et Sociale chargé des expropriations.

Madame N... non membre de la cellule C2D, mais en charge de l'enquête publique réalisée dans le cadre du PDU/POS.

3.2.2.2 Les documents de travail

Différents types de documents nous ont été remis par les acteurs par nous rencontrés.

Des documents fruits du C2D, c'est-à-dire qu'ils étaient prévus comme étant des objets devant être réalisés au terme d'une opération et des comptes rendus d'activité.

- Le rapport d'activités au 31 décembre 2009 du C2D.
- Le rapport d'activités, datant de novembre, de l'unité de gestion environnementale (UGES) et sociale ; unité en charge de certaines questions communicationnelles.
- Le plan directeur d'urbanisme de Douala à l'horizon 2025 ainsi que le plan d'occupation des sols (PDU/POS) (2011).
- *Douala en mutations*, document de communication produit par la cellule de communication de la CUD (2009).

3.2.2.3 L'observation en situation

L'observation non participante (Laperrière, 2003; Martineau, 2005) a permis de rendre compte du déroulement de la réunion de présentation du POS/PDU provisoire. Cette réunion a eu lieu à la salle des fêtes d'Akwa en présence de personnalités politiques dont 3 ministres,

toutes les autorités administratives et traditionnelles ainsi qu'économiques de la ville de Douala. Il s'agissait d'un événementiel au cours duquel le cabinet commis à la réalisation du PDU/POS en a présenté la version provisoire.

3.2.2.4 Les discours des délégués du gouvernement

Notre séjour dans la Ville de Douala a permis de collecter 17 discours de délégués du gouvernement. Ces discours couvrent la période 1988-2006. Le nombre de locuteurs est de 4 à savoir :

- Joseph Pokossy Doumbe (1988-1996). Neuf discours.
- Tobbo Eyoum Thomas (1996-2001). Quatre discours.
- Etonde Ekotto Edouard (2001-2006). Trois discours.
- Ntone Ntone Fritz (2006-aujourd'hui). Un discours.

3.2.2.5 Le corpus de presse⁵¹

Le corpus de presse réunit pendant le terrain doualais comprend des articles de *La Nouvelle Expression* et de *Le Messenger*. A l'origine, le projet avait envisagé d'avoir également dans le corpus des articles de presse de *Cameroun tribune* et de *Mutations*. Il a fallu mettre hors du champ de la recherche les éléments de ces organes de presse lorsqu'il est apparu que la possibilité d'accéder aux archives de la presse à Douala via une institution d'archivage était exclue. Il fallait réaliser la collecte auprès de chaque organe de presse. Nous n'avons dès lors gardé dans nos hypothèses que les organes de presse dont le siège était dans la ville. Ce qui permettait d'accéder aux archives locales.

La période couverte par les articles sélectionnés dans le corpus de presse à Douala va de 1991 à 2010. Comme dans le cas lillois, la définition de l'intervalle temporel pertinent se posait dès lors qu'il importait d'identifier à travers la presse les images de la ville.

Nous avons choisi l'année 1990 qui marque l'entrée du Cameroun dans ce qu'il est convenu d'appeler les années de braises⁵². Années durant lesquelles l'urbanisation de la ville

⁵¹ Voir annexe n° 4.

⁵² Les années de braises (1990-1993) sont celles durant lesquelles suite à l'avènement du multipartisme, le Cameroun connaîtra une certaine instabilité sur le plan sociopolitique. Cette instabilité se traduira par des villes mortes, des dégradations. Douala est alors l'épicentre des revendications et de l'opposition. Voir à ce sujet Abé, C. (2006). Espace public et recompositions de la pratique politique au Cameroun. *Polis/RCSP/CPSR*, 13(1-2), 29-56. ; Mbida, L. T. (2009). *Cameroun, des années de braise aux leçons de l'histoire: vers une dynamique nouvelle*. Editions L'Harmattan. ; Ngayap, P. (2000). *L'Opposition au Cameroun: Les années de braise*. Harmattan. ; Pommerolle, M. E. (2008). La démobilisation collective au Cameroun: entre régime post autoritaire et militantisme extraverti. *Critique internationale*, (3), 73-94.

de Douala connaîtra un coup d'arrêt, avec des dégradations consécutives aux mouvements de mobilisations. A partir de ce moment, émerge dans la presse un discours sur la ville la faisant passer de « Belle à poubelle ».

Dans cet intervalle temporel (1990-2010), nous avons retenu les articles portant exclusivement sur la ville de Douala. Un premier filtre consistait à prendre tous les articles évoquant la ville. Un second tri discriminant a consisté à retenir les articles abordant Douala en mettant l'accent sur les problèmes d'urbanisation. Autrement dit, les articles abordant les questions de voirie, de transport, de développement de la ville, d'hygiène et de salubrité, de sécurité ont été intégrés dans notre corpus.

Les articles évoquant également les aspects managériaux de la ville (les rapports entre le Délégué du Gouvernement, les maires d'arrondissement, les grands conseillers et les populations) ont également été retenus. Enfin, les articles faisant état de projet d'aménagement ou de réalisation en cours d'exécution l'ont aussi été.

Il faut remarquer que la périodicité des organes de presse contenus dans le corpus a évolué dans le temps. Ils sont ainsi passés d'hebdomadaire à trihebdomadaire et enfin à quotidien. Dès lors, il y a davantage d'articles au-delà des années 2000 et moins entre les années 1990 et 1996.

La conservation des articles au sein des organes de presse est différente. Au sein du *Messenger*, les articles sont conservés depuis 1991. Il est possible de retrouver l'ensemble des parutions à l'exception de quelques numéros. A *La Nouvelle expression*, les numéros bien que disponibles n'ont pas fait l'objet d'un archivage. Le déménagement a en outre causé la disparition d'une partie des archives non classées. De ce fait, certaines années (1997-2003) ne sont pas disponibles.

3.3 La grounded theory comme démarche d'analyse

L'analyse de l'ensemble des éléments a été conduite en suivant les principes de la *théorisation ancrée* (Strauss & Glaser, 2010 ; Strauss & Corbin 2003 ; Paillé 1994).

La méthode se prête à l'analyse d'une grande diversité de données. Les observations, les entretiens, les documents quels qu'ils soient, les vidéos peuvent ainsi se voir appliquer les mêmes principes (Strauss & Glaser, 2010 ; Strauss & Corbin, 2003).

Qu'est-ce que l'analyse par théorisation ancrée ?

On peut prendre ici l'expression à la lettre: il s'agit d'abord d'une démarche de théorisation. Le mot a quelque chose de redoutable, et il faut tout de suite préciser que de notre point de vue, théoriser ne signifie pas viser la production de la grande théorie à laquelle tous rêvent mais que peu ont eu le privilège de contempler. Un reproche que l'on peut adresser à la grounded theory, comme les ouvrages existants la définissent, est qu'elle entretient de telles prétentions, ce qui a pour effet d'éloigner des utilisateurs potentiels sous le prétexte qu'ils ne veulent pas «faire une théorie». Or qu'est-ce que théoriser? C'est dégager le sens d'un événement, c'est lier dans un schéma explicatif divers éléments d'une situation, c'est renouveler la compréhension d'un phénomène en le mettant différemment en lumière. En fait, théoriser, ce n'est pas, à strictement parler, faire cela, c'est d'abord aller vers cela; la théorisation est, de façon essentielle, beaucoup plus un processus qu'un résultat. En ce sens, l'analyse par théorisation ancrée est une méthode extrêmement stimulante pour quiconque désire pousser l'étude de son objet de recherche au-delà d'une première analyse descriptive, même s'il n'a pas l'intention d'aller jusqu'à une théorisation avancée. On peut penser, par exemple, à une analyse où l'ensemble des catégories seraient bien définies, puis mises en relation dans un schéma qui aurait uniquement valeur de proposition.

Quel que soit le niveau de théorisation atteint, le résultat devra être ancré (grounded) solidement dans les données empiriques recueillies. La méthode garantit en quelque sorte ce résultat, puisqu'on s'y livre progressivement et systématiquement à une analyse qui se développe par le biais d'une théorisation et qu'on s'assure constamment de son étroite correspondance avec les données (Paillé, 1994)

Le principe de l'analyse est ainsi la comparaison constante c'est-à-dire un va-et-vient permanent entre le recueil des données et leur analyse. Le primat de la théorie est mis à distance par l'ancrage dans les données recueillies.

L'analyse comprend plusieurs séquences à savoir ; le codage, la catégorisation, la consolidation des catégories, la mise en relation desdites catégories.

La codification consiste en une opération de thématization, de synthèse du texte soumis à l'analyse. Cette analyse opère sur des unités de textes réduites (la phrase, des morceaux de phrase). L'encadré ci-après illustre l'opération de codification réalisée sur un entretien.

Q : Ok, pouvez-vous également nous présenter votre travail et son environnement c'est-à-dire le service dont il relève, ses missions, ses effectifs, les personnes avec qui vous travaillé et ...,c'est vrai que vous l'avez évoqué, les objets dont vous êtes en charge ?

R : En fait, du coup, alors, moi l'intitulé de mon poste c'est chargé de mission concertation, mais euh..., du coup euh..., enfin oui, ça m'occupe une grosse partie de mon temps, donc je suis sur tout le volet participatif euh... alors là, il y a eu ... il y a eu pas mal de choses ont été faites dans le cadre de la conception des projets urbains. Donc on a mis en place, enfin voilà, c'est la mise en place de diagnostic en marchant avec les habitants avant, la mise en place des ateliers urbains de proximité euh... je participe aussi pas mal à la mise en place des réunions publiques, enfin... c'est des choses qui prennent beaucoup, beaucoup, beaucoup de temps, là on lance très récemment ce qu'on appelle les balades urbaines, les visites de chantiers euh... donc euh, c'est vrai que ça paraît facile à organiser, mais il y a beaucoup de validation, beaucoup de question de mobilisation des publics, beaucoup de question de sécurité des publics à régler, la question de la mobilisation des publics elle prend aussi..., c'est une partie qui prend aussi beaucoup de temps, parce que c'est vrai qu'on s'est rendu compte qu'il ne suffit pas d'envoyer des courriers, ou mettre des flyers dans une boîte aux lettres, la communication dans ces domaines là, passe beaucoup mieux quand il y a un contact direct donc c'est vrai que, on passe aussi beaucoup de temps en porte à porte dans les secteurs, lors des événements dans les quartiers, donc voilà, tout ce volet concertation, il prend beaucoup, beaucoup de place après j'ai tout un volet euh..., suivi de la gestion urbaine de proximité, donc ça... il y a six secteurs dans lesquels on a mis en place des groupes de travail, donc moi, je suis 4 secteurs dans Lille-sud, Wazemmes, Bois-blancs, du coup c'est des groupes de travail qui lieu tous les trois mois, on traite de : avec tout l'ensemble des partenaires du grand projet, urbain, et on traite de toutes les questions liées au cadre de vie, organisation des chantiers, communication, ..., euh, généralement, c'est là aussi qu'on enclenche des démarches de concertation et c'est vrai que ça aussi c'est une grande partie de mon travail puisque, enfin voilà, avant on était plus dans une phase conception, donc la gestion urbaine de proximité occupait moins de temps, mais il y avait plus de place pour la concertation, aujourd'hui on est vraiment dans la phase opérationnelle du projet, donc les missions ont aussi beaucoup évolué. C'est que la concertation n'est plus vraiment, on n'est plus vraiment sur la concertation, on est plus sur l'appropriation des transformations urbaines en phase chantier, donc effectivement on est plus sur des démarches de visites ou autre chose, et donc le volet gestion urbaine de proximité, on est en plein dedans et donc euh..., ça

- asus 24/11/12 16:31
Commentaire (17): [guite](#)
- asus 24/11/12 16:32
Commentaire (18): [volet participatif](#)
- asus 24/11/12 16:33
Commentaire (19): [ateliers réalisés dans le cadre de la conception des projets urbains](#)
- asus 24/11/12 16:34
Commentaire (20): [diagnostic en marchant](#)
- asus 24/11/12 16:35
Commentaire (21): [atelier urbain de proximité](#)
- asus 24/11/12 16:35
Commentaire (22): [réunions publiques](#)
- asus 24/11/12 16:36
Commentaire (23): [balades urbaines](#)
- asus 24/11/12 16:36
Commentaire (24): [visites de chantier](#)
- asus 24/11/12 16:37
Commentaire (25):
- asus 24/11/12 16:38
Commentaire (26): [validation](#)
- asus 24/11/12 16:38
Commentaire (27): [mobilisation des publics](#)
- asus 24/11/12 16:38
Commentaire (28): [sécurité des publics](#)
- asus 24/11/12 16:44
Commentaire (29): [perte de temps pour la mobilisation des publics](#)
- asus 24/11/12 16:45
Commentaire (30): [limites de certaines formes de com.](#)
- asus 24/11/12 16:46
Commentaire (31): [accès au contact interpersonnel](#)
- asus 24/11/12 16:49
Commentaire (32): [volet GUP](#)
- asus 24/11/12 16:49
Commentaire (33): [secteurs GUP](#)
- asus 24/11/12 16:50
Commentaire (34): [Groupes de travail trimestriels](#)
- asus 24/11/12 16:51
Commentaire (35): [Présence de l'ensemble des partenaires du GUP](#)
- asus 24/11/12 16:53
Commentaire (36): [Objets de la GUP](#)
- asus 24/11/12 16:52
Commentaire (37):
- asus 24/11/12 16:52
Commentaire (38): [Temps de la concertation](#)
- asus 24/11/12 16:53
Commentaire (39): [Passage de la concertation à l'appropriation des transformations urbaines](#)

Encadré n°7. illustration de la codification des données

Les codes utilisés peuvent être directement empruntés au texte en codage (mobilisation des publics), ou alors être attribués à l'unité de texte par le chercheur (limites de certaines formes de concertation).

Ce premier travail de codage donne lieu à une relecture minutieuse. Elle vise à faire le point de tous les codes utilisés. Après relecture des codes, le second moment de l'analyse par théorisation ancrée consiste à catégoriser les codes mis en évidence. Cette opération est une opération de montée en généralité. Certains codes renferment déjà un phénomène, il s'agit de

codes conceptuels. Par exemple, la mobilisation des publics renvoie à un ensemble d'activités mettant en jeu des procédures, des acteurs. Il faut donc la saisir plus précisément.

Les codes peuvent également renvoyer par jonction à un phénomène plus large. La mobilisation des publics, la concertation, le temps de la concertation renvoient dans l'exemple pris à la participation des publics au projet urbain (cf. infra, troisième partie).

Cette montée en généralité conduit à une relecture du texte. On procède alors à une recodification qui est en fait une opération de catégorisation. On tente d'attribuer des catégories identifiées à des portions de texte plus larges.

L'unité de texte mise en avant plus haut est à la fois une description de l'activité de l'interviewé et une définition de la participation des publics au projet urbain.

Lorsque la catégorisation est effectuée, il faut procéder à sa consolidation. Les différentes catégories doivent être clarifiées, précisées et détaillées.

Ceci suppose d'une part, une définition de la catégorie, l'identification de ses caractéristiques, la spécification de ses conditions sociales.

La consolidation réalisée, il faut enfin mettre en relation les différentes catégories identifiées. La participation des publics pour reprendre notre illustration est une activité impliquée dans la mise en œuvre du GPU. Il faut la situer dans l'écologie générale des activités du projet. Montrer comment elle s'articule aux autres activités pour rendre possible le projet dans la forme suivant laquelle il se donne à voir.

D'autre part, chaque analyse donne lieu à la production d'un mémo.

Le mémo permet de faire à la fois une synthèse du texte analysé, mais également de mettre en perspective le résultat de l'analyse. Ces éléments peuvent être mis en rapport avec des éléments plus théoriques. Y a-t-il des éléments qu'il faut davantage documenter ? Quelles sont les questions permettant d'éclairer ces éléments ? Ce questionnement permet d'infléchir de manière continue la suite de l'enquête de terrain d'où la notion de comparaison continue. L'encadré suivant est la seconde page du mémo produit lors de l'entretien utilisé pour illustrer notre procédure d'analyse

Si l'on s'en tient à sa déclaration, il y a chez elle une question centrale qui peut expliquer son rapport à la participation de l'habitant, c'est celle des conditions de possibilité de la créativité dans l'urbanisme.

Elle souligne le caractère construit de ces activités au sens où elles impliquent un travail en amont. Un travail préparatoire. Au titre de travaux préparatoires (elle parle d'aspects organisationnels et évoque les questions de :

-validation de la démarche auprès de certaines instances .Elle parle cependant de beaucoup de validation. On peut se demander s'il s'agit de faire valider plusieurs éléments, et/ou s'il s'agit de faire valider à plusieurs niveaux un ou plusieurs éléments ?

-La mobilisation des publics, point clé et chronophage impliquant une communication de proximité, « le porte à porte » dit-elle alors que le publipostage (courriers) et l'usage de flyers s'avèrent mal ou peu adapté.

On pourrait parfaitement penser que le diagnostic en marchant pour ne prendre que ce dispositif là, du moins dans son effectuation constitue un moment charnière entre un amont et un aval.

Le caractère dynamique de son travail est souligné ici. Ses préoccupations sont directement liées aux séquences du projet. Elle souligne ici deux séquences. La phase de conception, et la phase opérationnelle. Existe-il d'autres phases ?ce qui est dit ici est-il typique du phasage des projets en matière d'urbanisme ?

On pourrait considérer que les missions à lui dévolues sont en rapport avec la concertation durant la phase de conception, et que durant la phase opérationnelle, elles évoluent davantage vers ce qu'elle nomme : « l'appropriation des transformations urbaines en phase chantier ». Cette appropriation des transformations urbaines en phase chantier est proche du concept d'acceptabilité sociale qui a été développé par plusieurs intervenants lors du colloque de Lyon. C'est cette acceptabilité sociale qui est mise en avant dans la communication de la chargée de communication d'Hydroquebec sur le projet de construction du barrage pour ne citer que cet exemple là.

A qui renvoie ce ils ?

Si elles n'organisent pas ces réunions elle y prend part. Ces questions ressortissent à ce titre de ses préoccupations dans le cadre de la GUP. Ce sont :

-la sécurité des chantiers

-la gestion des ordures ménagères en période de nuisance

-l'installation du chantier

-le maintien du cadre de vie

-la gestion des flux piétons

-l'écoute des riverains

-la coordination des interventions des différents maîtres d'ouvrage (c'est à dire?)

-la mise en place de comités de suivi de chantier

Encadré n°8. 1^{ère} page du mémo réalisé à la suite de l'analyse d'un entretien

Conclusion chapitre 2

Ce chapitre visait à expliciter notre démarche méthodologique. Autrement dit, il s'agissait de montrer comment se traduit l'entreprise de comparaison initiée dans le cadre de la présente thèse. Quelles données ont été utilisées, comment ont-elles été recueillies ? Comment ont-elles été analysées ? Il nous a part ailleurs conduit à nous interroger sur la notion de terrain dans une recherche dont la comparabilité est problématique.

La notion de terrain telle qu'elle est aujourd'hui usitée en sciences de l'information et de la communication trouve son fondement dans le travail des anthropologues. Il renvoie alors à cet espace exotique que le chercheur investit de manière intensive afin d'observer in situ les arts de faire déployés par les individus occupant cet espace. Cette acception de la notion de terrain se trouvera confortée par l'archéologie. Le terrain y réfère à ce lieu approprié par l'archéologue afin de retrouver des traces d'activités d'individus y ayant préalablement vécu. Lorsqu'on considère cette représentation du terrain, l'accent est mis sur le terrain comme lieu de déploiement d'une activité. L'espace est vécu par le chercheur, les interactions avec les populations ou les artefacts se font sur le mode de la coprésence (Dérèze, 2010; Le Marec, 2002).

Deux moments de la représentation du terrain apparaissent ici. D'une part, le terrain comme espace imaginé, projeté, pensé, mais aussi comme espace vécu, pratiqué et approprié. Ricoeur à travers les concepts de précompréhension, de configuration et de refiguration nous a permis de penser le terrain comme projeté, vécu et approprié.

Le terrain comme espace projeté

Concevoir le terrain comme un espace projeté, c'est considérer que le bornage auquel se réfère structure une représentation imaginaire de ce qu'est le terrain, des objets qui s'y trouvent, de la manière de les prélever, de la nature des interactions. Le terrain suppose de ce fait une stratégie⁵³.

On pourrait ici comparer le travail du chercheur, toute chose égale par ailleurs, à celui des footballeurs. Dans un match de football, lorsqu'une équipe doit se confronter à une autre sur une pelouse qu'elle ne connaît pas, elle procède à la reconnaissance du terrain. Cette reconnaissance permet de mieux connaître l'espace de la confrontation et d'ajuster son jeu.

⁵³ La notion de stratégie usitée ici s'inscrit dans la filiation de son usage par De Certeau. Le terrain implique de ce fait un propre qui permet une planification anticipée de son appropriation, des possibilités qui sont offertes et des contraintes induites. La stratégie servant de guide au comportement de l'acteur.

On définit le type de chaussures qu'il faut mettre en fonction de la qualité de la pelouse, les distances entre les lignes en fonction de son étendue, l'intensité dans la transmission du ballon.

Lorsque le terrain est projeté, le chercheur anticipe de même sur ses pratiques en rapport avec les éléments auxquels il se confrontera. Cette projection et la stratégie induite sont mises en question par la pratique du terrain. On passe alors de cet espace projeté et la stratégie subséquente au terrain vécu.

Dans le cas concret qui nous occupe, quelques éléments permettent d'asseoir cette dimension du terrain. Lorsque je me suis rendu au Cameroun pour faire le terrain sur le C2D, il était prévu de faire de la fouille d'archives de presse. Cette projection s'est rapidement heurtée à l'absence de toute archive de presse datant de plus de trois ans. Il a donc fallu réviser la stratégie qui avait été mise en place. En effet, il fallait trouver des lieux permettant d'accéder à ces archives, d'autre part adapter son emploi du temps à l'éventualité de devoir fréquenter différents espaces pour accéder aux archives.

Le terrain comme espace vécu

Le terrain est également un espace vécu. Il est vécu sur le mode de la pratique quotidienne, avec sa richesse, sa poïétique. On est ici dans la représentation anthropologique du terrain, impliquant des rencontres, des interrogations, des données recueillies, des déplacements etc.

Lorsqu'on investit un espace professionnel, le terrain est partagé, à la fois pour le chercheur, mais également pour les professionnels que le chercheur souhaite rencontrer. Il faut faire preuve à la fois d'une disponibilité permanente, mais d'une patience flegmatique. L'obtention d'un entretien peut couvrir des relances sur une durée de soixante jours, ou nécessiter de se déplacer juste après avoir passé le coup de fil.

Les stratégies mises en place sont alors remises en causes, infléchies, corrigées, adaptées. Dans le cas des archives de presse doualaïse, j'ai du recourir aux services d'archives des organes de presse sus-mentionnés. Ce qui a impliqué de devoir faire de manière séquentielle, un travail que j'avais prévu de réaliser au sein d'un espace. Cette représentation construite par la loi sur le dépôt légal avait été confortée par le travail sur archives à Lille.

D'autre part, les conditions d'accès aux archives ne sont pas toujours les mêmes d'un espace à l'autre. Si à *Lille*, il a suffi de se faire confectionner une carte afin de pouvoir consulter les archives de presse à la bibliothèque municipale, à *Douala* il fallait montrer « patte blanche » pour pouvoir accéder aux archives du *Messenger* et de *La Nouvelle Expression*.

Le moment de l'entrée sur le terrain est précédé par celui d'une conceptualisation minimale. On se dote d'un cadre organisateur de l'intelligibilité des phénomènes qui sont observés. Comment le terrain se rapporte-t-il à ces construits théoriques.

Comment, par effet de retour, la pratique de terrain modifie-t-elle ces concepts, lesquels appellent alors à leur tour d'autres questions, donc d'autres manières d'observer, qui obligent à leur tour à modifier les méthodes et les démarches ? Il n'y a là rien de très nouveau, à condition que la dynamique réflexive soit assumée jusque dans la programmation et l'organisation institutionnelle de la recherche en collectif, et non pas seulement dans l'écriture individuelle de la recherche (Le Marec, 2002 ; 55).

Différentes hypothèses sont envisageables. On peut choisir de construire théoriquement un horizon d'intelligibilité, constitué en dorsale de la recherche, on peut également à l'autre bout choisir de renoncer à toute construction théorique à priori. Laissant au terrain le soin de faire émerger la conceptualisation.

On peut aussi « *se situer le plus longtemps possible dans la zone de confrontation entre la réaction de l'observation au questionnement et la réaction du questionnement à l'observation, sans précipiter la conceptualisation mais sans y renoncer non plus, avec prudence, patience, en évitant les points d'appui fournis par les positions trop analytiques critiques ou les modélisations trop affirmées* » (Le Marec, 2002 ;57).

Ce qui a permis d'enrichir notre questionnement en précisant l'aspect participatif qui nous est important, notamment dans le cadre du GPU. Cet enrichissement s'est également traduit par une mise en évidence de la dimension symbolique dudit projet. Aspect qui pour être documenté impliquait de mettre la focale sur le discours de presse et des élus comme espaces et vecteurs de production. On en vient alors à se demander s'il est possible d'identifier des phénomènes similaires dans le volet urbain du C2D doualais.

Conclusion 1^e partie

Cette partie visait à spécifier la problématique, l'entrée conceptuelle et le dispositif méthodologique utilisés dans le cadre de la présente thèse. Le chapitre premier nous a permis de préciser la problématique de départ après avoir rappelé le contexte sur lequel elle était fondée. Les notions d'activité de communication et de dispositif ont été retenues afin de servir de balise théorique à l'étude des activités de communication dans les projets urbains.

Après avoir déterminé le GPU lillois et le volet urbain du C2D doualais comme terrain de recherche, le second chapitre a porté sur le dispositif méthodologique. Il nous a permis de rendre compte du déploiement de la recherche en empruntant à Ricoeur les concepts de précompréhension, de configuration et de refiguration.

La précompréhension renvoie alors à la construction des représentations du terrain sur le plan théorique. Elle permet d'anticiper sur les terrains et sur les manières dont on suppose qu'on l'investirait. La configuration correspond à l'investissement des terrains. Cet investissement permet de féconder la problématique en l'enrichissant et en l'orientant.

Enfin, nous avons abordé la question de la perspective de la recherche autour de la comparabilité. S'agit-il d'une recherche comparative ? La réponse à cette question n'est pas tranchée de manière définitive. En effet, il apparaît que les données, les méthodes d'investigation n'ont pas été les mêmes entre Lille et Douala. Dès lors, il ne s'agit pas d'une comparaison au sens strict du terme, mais d'une mise en perspective. La comparaison apparaît ici comme une visée, non atteinte, mais aussi comme étant un des moteurs dont la thèse s'est nourrie.

La seconde partie portera sur la communication instituante. Il s'agit de spécifier d'une part comment les projets étudiés sont fondés; on montrera quels acteurs participent à leur institution, sur quelles légitimités leur mise en œuvre repose, quelle est leur portée et leur étendue. Elle nous permettra également d'aborder le projet dans sa réalisation. L'accent sera mis sur l'équipe-projet, sa constitution et son fonctionnement, ainsi que la manière dont elle s'articule aux parties prenantes ayant institué le projet. Enfin, les difficultés liées à l'articulation entre les différents intervenants seront abordées.

DEUXIEME PARTIE
INSTITUTION, LEGITIMATION DES PROJETS
URBAINS, ACTEURS ET DISPOSITIFS DE REUNION

Cette partie s'interroge sur l'institution des projets urbains lillois et doualais. Comment ont-ils été mis sur pied ? Quels sont les acteurs qui ont participé à sa conception. Quels sont les éléments discursifs permettant à ces acteurs de légitimer leur intention à agir ? Au-delà de ces interrogations, il faudra également préciser les contours des différents projets étudiés. Sur quels programmes d'action reposent-ils ? Quelles sont les ressources financières mobilisées à cet effet.

Enfin, nous nous interrogerons sur la mise en place du dispositif de réalisation desdits projets. Comment se sont constituées les équipes-projet ? Comment ces acteurs engagés dans la réalisation du projet coordonnent-ils leurs activités. Quelle est la part communicationnelle de ces activités de coordination. Voit-on émerger des conflits au sein des collectifs ainsi constitués ?

Le chapitre 3 porte sur l'institution contractuelle des projets lillois et doualais tandis que le chapitre 4 porte sur l'organisation des équipes-projet ainsi que les normes de travail sur lesquelles reposent ces collectifs.

CHAPITRE III.

LES FONDEMENTS CONTRACTUELS DES PROJETS URBAINS LILLOIS ET DOUALAIS

Qu'est-ce qui institue le projet urbain ? Cette interrogation d'ordre général se pose également pour les projets urbains doualais et lillois qui constituent à la fois les terrains de cette thèse et son objet de recherche. Pour Jean-Pierre Gaudin (1999), les projets urbains sont mis en place dans le cadre des contrats d'action publique. Trois critères permettent d'identifier cette forme d'engagement qui domine l'action publique contemporaine.

Une phase de discussion sur des objectifs même d'action, puis, l'engagement sur un calendrier de réalisation qui s'inscrit dans un terme moyen entre l'annualité budgétaire et l'horizon classique de la planification ; enfin, des contributions conjointes des parties prenantes à la réalisation des objectifs (en terme de financement ou de compétences humaines ou techniques), le tout inscrit dans un texte d'engagement cosigné par les différentes parties prenantes (Gaudin, 1999 ; 27-28).

L'institution du projet urbain repose ainsi sur une double dimension communicationnelle et juridique. Au plan juridique, il s'agit d'engagements réciproques pris par les différentes parties prenantes. Ces engagements réciproques sont par ailleurs assortis des contraintes en cas de défaut d'une partie prenante à assumer ses responsabilités ainsi que de modalités de règlements des litiges en cas de désaccord. Les engagements pris par chaque acteur reposent sur un consensus validant la légitimité à agir. Cette légitimité est communicationnelle dans la mesure où, elle émerge de la discussion argumentée suivant le modèle habermassien de l'agir communicationnel. Ce premier aspect communicationnel de la contractualisation se double d'un second. Elle repose sur un écrit ; texte cristallisant à la fois les engagements à participer, le programme d'action et la légitimité à le mettre en œuvre. Etudier l'institution des projets urbains doualais et lillois c'est de ce fait analyser les textes contractuels qui les fondent.

Cette analyse porte sur les acteurs de la procédure contractuelle, leur légitimité à agir et le programme d'action à mettre en œuvre.

La contractualisation apparaît ainsi comme la forme au travers de laquelle le projet prend forme. Le texte contractuel constitue en quelque sorte l'acte de naissance officiel d'un

projet dont la période de gestation correspond aux négociations ayant conduit à sa signature. Dans le présent chapitre, nous nous proposons d'étudier la contractualisation dans une perspective communicationnelle et juridique.

Quels sont les acteurs prenant part aux procédures contractuelles lilloise et doualaïse ? Il s'agit par ce questionnement de repérer les différentes institutions publiques et/ou privées ayant participé à la mise en place des projets urbains étudiés ici.

Au-delà de l'identification des acteurs, la question de la légitimation des projets se pose. Ces derniers, pour être admis par des acteurs aux logiques distinctes, doivent reposer sur des justifications permettant à chacun de considérer sa participation comme légitime. En effet, la participation des différents acteurs aux projets ne va pas de soi. Elle est construite dans la négociation et les débats qui la structurent. On peut donc considérer qu'accepter de participer à un projet urbain (ici les projets doualaïses et lillois), c'est implicitement avoir abouti au terme de la discussion au consensus habermassien. La légitimation des projets envisagés, passe en effet comme le souligne Boutinet (1998) à la suite d'Habermas par des formes de validation argumentée.

Tout projet s'il entend se poser effectivement comme projet, ne peut faire l'économie d'une quelconque forme d'explicitation engageant une validation sociale, même restreinte ; il est nécessaire à ce sujet de distinguer deux sortes de validations, une validation informelle et une validation formelle. [...] Alors que la validation informelle s'apparente à un jeu communicationnel désordonné, même s'il n'est jamais totalement naïf, la validation formelle implique le recours à un code communicationnel beaucoup plus élaboré pour que le projet puisse prétendre à l'une ou l'autre forme de reconnaissance institutionnelle qui va garantir une possible mise en réalisation. Le code communicationnel concerne le mode d'explicitation, les contenus projetés, les solutions esquissées, les délais, les acteurs visés, les coûts, les moyens, l'évocation des contraintes, en un mot tous éléments jugés sensibles par l'institution validante, c'est-à-dire tous éléments aptes à faire entrer les acteurs munis de leur projet dans les critères propres à la tribu que cherche à constituer cette institution.

Dans le cas des projets doualaïses et lillois, la validation est formelle. Elle est inscrite dans les textes contractuels sous des formes cristallisées. L'analyse desdits textes permet de fait de « retrouver » les éléments de consensus sur lesquels l'engagement à agir coopérativement de chaque acteur a été trouvé lors des négociations.

La légitimité à agir, donc à mettre en œuvre le programme d'action peut reposer sur différentes hypothèses concomitantes. Elle peut reposer sur un principe supérieur commun (Boltanski et Chiapello, 1999) au nom duquel l'action doit être entreprise, ce principe peut être contenu dans un texte auquel il est explicitement ou implicitement fait mention. La légitimité à agir peut reposer sur l'inscription du projet dans une généalogie d'actions publiques dont il poursuit et accomplit les desseins. Elle peut enfin reposer sur l'articulation cohérente entre le projet et des programmes d'actions publiques qui bien que le précédant, par leur inscription dans la longue durée, encadrent sa mise en œuvre.

Les projets urbains doualais et lillois sont consignés dans des textes contractuels différents. La différence entre les textes cosignés n'est pas simplement formelle. Elle permet d'explicitier le cadre institutionnel dans lequel les projets sont conçus et mis en œuvre.

Dans le cas du GPU lillois, le projet est fondé sur une convention financière. Cette dernière, signée par 14 parties prenantes comporte dans ses dispositions la possibilité d'aménager le projet en y apportant des modifications pouvant alors faire l'objet d'un avenant, alors que le volet urbain du C2D doualais est porté par trois textes contractuels. Deux textes signés entre le Gouvernement Camerounais et le Gouvernement Français, et un texte cosigné par le Gouvernement Camerounais et la Communauté urbaine de Douala (CUD).

La convention financière du GPU est le texte contractuel sur lequel repose le projet de renouvellement urbain lillois. Elle est signée par 14 parties prenantes à savoir : l'ANRU, la Commune de Lille qui est le porteur de projet, les collectivités publiques (L.M.C.U., Etablissement Public Foncier, GIP de Rénovation Urbaine), les bailleurs sociaux (L.M.H., S.L.E.) et les maîtres d'ouvrage publics ou privés concernés (Association Foncière Logement, SORELI, SCI de la M.R.P.S, M.A.J.T.), ci-après dénommés les maîtres d'ouvrage, Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, la Caisse des Dépôts et Consignations, et le Préfet, responsable de la mise en œuvre de la rénovation urbaine dans le département.

La convention comporte trois parties à savoir ; un préambule, le texte de la convention et des annexes. Signée en 2006, elle marque la cristallisation de négociation entre la Ville de Lille, l'ANRU et différentes parties prenantes autour d'un accord sur un programme d'action assorti de moyens humains et financiers. Cet accord n'est pas irénique. En effet, le texte contractuel prévoit des aménagements possibles dans le cadre d'avenants soit nationaux, soit locaux. Dans les faits, un avenant national et 4 avenants simplifiés ont été signés.

L'analyse du texte permet de mettre en évidence d'une part, des parties prenantes aux statuts distincts, participant au projet à partir d'entrées différentes, une triple procédure de

légitimation inscrite dans le préambule, et d'autre part, un projet dans le cadre juridique souple laisse à penser à un environnement institutionnel potentiellement dynamique.

1. Acteurs et modes de légitimation des projets urbains doualais et lillois

Quels sont les acteurs ayant participé à la mise en place du GPU et du volet urbain du C2D doualais ? Quels ont été les places à partir desquelles leur participation a été réalisée ? Sur quelles justifications consensuelles reposent ces projets ? Telles sont les interrogations auxquelles répond cette section.

1.1 Des acteurs nationaux du dispositif d'institution et la triple légitimation du GPRU

1.1.1 Un dispositif d'institution aux places différenciées

Plusieurs acteurs sont signataires de la convention financière du GPU. Cet engagement à être partie prenante au projet ne doit pas occulter les places qui sont assignées à chacun par la convention au premier rang desquels, le porteur de projet.

La place⁵⁴ de porteur de projet⁵⁵ est celle qui est reconnue par toutes les parties prenantes à la Ville de Lille.

Etre porteur du projet, c'est d'abord être le porteur de l'*intentio* à partir de laquelle le projet est initié (Boutinet, 2010). De ce fait, la Ville de Lille est l'acteur central à partir duquel l'architecture institutionnelle et organisationnelle du projet prend place. Pour le second directeur du GPU « *la définition du contenu, de la vision et du devenir des quartiers, elle a été complètement élaborée par la mairie* »⁵⁶. Définir la vision, le contenu du projet ne suffit cependant pas à donner au projet le caractère « d'utopie concrète » (Boutinet, 2010) permettant sa réalisation dans un horizon déterminé. Pour ce faire, l'acteur porteur de l'intention de projet doit partager celle-ci avec des acteurs susceptibles d'y adhérer.

La seconde activité du porteur de projet est la constitution d'un collectif d'acteurs pouvant prendre dans le dispositif d'institution du projet, des places. La Ville de Lille s'est emparée d'une opportunité offerte par la mise en place de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU). Sa mise en place permettait de disposer de financements

⁵⁴ La notion de place utilisée ici permet d'éviter de recourir à la notion fonctionnaliste de rôle. Il s'agit de mettre l'accent sur le fait que le projet est mis en place dans le cadre d'un espace de places. Places que les acteurs endossent. Ces places ne figent pas ainsi leurs activités. Ils peuvent se déplacer au sein de l'espace de production, occuper plusieurs places simultanément ou alors sortir totalement de cet espace. Les déplacements possibles reconfigurent l'espace et font émerger dans le cours du projet de nouvelles places tandis que d'autres disparaissent. Voir à ce sujet Pierre Delcambre, 1997, PUL

⁵⁵ Convention financière du GPU. 2006. P.5.

⁵⁶ Entretien téléphonique avec le second directeur du GPU. Lille, le 16 octobre 2010.

plus conséquents. Il a fallu faire rentrer l'ANRU dans le dispositif d'institution du projet au titre de subventionnaire⁵⁷.

La mise en place de l'ANRU par l'Etat en 2003 donnait la possibilité de financer et de faire tenir dans un horizon temporel plus court un projet qui, s'il avait été financé sur les fonds de la mairie aurait pris une vingtaine d'année⁵⁸.

Le dispositif d'institution du projet urbain lillois confère à la Ville de Lille une place centrale. Elle est l'acteur porteur de l'intention initiale, celui autour duquel par agrégation successive, les différents acteurs se sont rassemblés afin de donner corps au collectif d'institution du projet. Elle est également le premier subventionnaire du projet en participant au financement de l'ensemble des opérations inscrites au projet. C'est elle qui a également saisi l'opportunité de financement offerte par l'ANRU.

L'ANRU est le principal subventionnaire du projet urbain lillois. Elle participe au projet urbain sur sollicitation de financement par la Ville de Lille. A ce titre, elle subventionne un ensemble d'opérations inscrites dans la convention financière. Cette place de subventionnaire permet à l'ANRU de contraindre la ville et les autres partenaires participant au projet. Les contraintes portées par l'ANRU sont de plusieurs natures. Elles renvoient d'une part au format de la convention financière. Si elle est rédigée par la ville, elle se fait dans un cadre prédéfini par l'ANRU. Il s'agit alors pour la Ville de respecter le cadre prescrit afin que le projet soit subventionné. D'autres acteurs participent au dispositif d'institution du projet au titre de subventionnaire ; la caisse des dépôts et consignation (CDC) et la région, Lille métropole communauté urbaine (LMCU), et les bailleurs sociaux (VILOGIA et LMH).

LMCU est à la fois subventionnaire et maître d'ouvrage. Elle apporte une contribution financière sous forme de subvention à la réalisation du projet, mais certaines opérations inscrites au projet sont de sa compétence, notamment l'aménagement des voiries.

Certaines organisations sont subventionnaires du projet sans pour autant être signataires de la convention (le département, la CAF, le FEDER). A ce titre, elles n'apparaissent pas comme signataires de la convention bien qu'elles le soient sur le tableau de financement de quelques opérations. Il faut signaler que la convention prévoit que certaines de ses parties prenantes puissent recueillir des financements auprès d'organisations non

⁵⁷ La notion de subventionnaire est utilisée par André Lafrance et Pascale Lafrance pour qualifier les acteurs fournissant des ressources financières, matérielles à la réalisation du projet. Voir à ce sujet (2013). « Perception, rôles et lieux des acteurs. Vers un vocabulaire pour la construction d'un grand projet » in, (dir.). Valérie Lehmann et Bernard Motulsky, *Communication et grands projets. Les nouveaux défis*, PUQ.

⁵⁸ Cet avis est partagé par différents responsables interviewés.

signataires. De ce fait, on peut penser que ces subventionnaires ont été démarchés par le porteur du projet.

Les bailleurs sociaux à savoir LMH et Vilogia participent au projet à titre de financeurs, mais d'abord comme propriétaires des logements à démolir, à reconstruire et à réhabiliter dans le cadre du projet urbain. A ce titre, ils sont maîtres d'ouvrage des opérations devant avoir lieu sur leur patrimoine.

Les bailleurs sociaux sont ainsi à la fois des subventionnaires (ils financent une partie des opérations), maîtres d'ouvrage, bénéficiaires des subventions d'autres subventionnaires. L'Etablissement public foncier (EPF) ainsi que le Groupement d'Intérêt Public Lille Métropole Renouvellement Urbain (GIP LMRU) sont également signataires de la convention. Si leurs activités ne sont pas spécifiées dans la convention, elles participent à la réalisation du projet. L'EPF est en charge de l'évaluation des biens immobiliers dans le cadre d'opérations de cessions rentrant dans le projet. Elle sert ainsi d'interface entre le projet acquéreur et les propriétaires privés contraintes de céder leurs biens.

Le GIP LMRU est quant à lui en charge de l'accompagnement de la direction de projet, et notamment du pilotage du volet financier de ladite convention de ce fait, il intervient directement en appui de l'équipe-projet en charge de sa mise en œuvre.

On peut donc distinguer des grandes classes d'acteurs dans le dispositif d'institution du GPU. Les signataires au projet qui par ce fait rentrent dans un réseau d'obligations mutuelles et certains subventionnaires non signataires, le porteur de projet qui est l'initiateur de son institution.

Cet ensemble d'acteurs, signataires et non-signataires par leur participation adhère au projet présenté à l'ANRU et conçu de manière partenariale.

La conception partenariale renvoie à une coconception du projet de sorte qu'il ne corresponde pas simplement dans la forme à l'intention initiale de la Ville de Lille, mais qu'il fasse l'objet d'un consensus entre les acteurs à la fois sur le plan de l'ensemble des opérations qui y sont inscrites, mais également sur la temporalité dans laquelle ces opérations doivent être réalisées, les financements nécessaires et l'organisation à mettre en place à cette fin.

Le consensus entre les différents acteurs est un consensus de type habermassien. Il s'agit d'un consensus obtenu au terme d'échanges et de discussions entre les différents partenaires potentiels au projet. Pour Jean Pierre Boutinet (1998), la construction du consensus entre les parties prenantes est une opération de légitimation par laquelle les parties prenantes instituant le projet construisent leur légitimité à agir et à mettre en œuvre le projet

défini. Dans le cas du GPU, la construction de la légitimité à mettre en œuvre le projet repose sur une triple légitimation de ce dernier.

Le préambule de la convention financière du projet urbain lillois permet de légitimer le projet urbain d'un triple point de vue ; un point de vue synchronique, au travers duquel le projet est inscrit dans la généalogie de projets anciens dont il est le continuateur logique, un point de vue diachronique permettant de montrer l'articulation entre le projet et les politiques urbaines actuellement à l'œuvre sur le territoire lillois, et enfin, le positionnement du projet comme médiateur entre deux univers ; un univers désirable et un univers actuel. Le projet est alors légitime car il permet de résorber l'écart entre l'univers désirable et utopique, et l'univers actuel qu'il convient de dépasser.

1.1.2 La triple légitimité du GPU

La légitimité des acteurs participant au projet à agir est présentée dans le préambule de la convention financière. Cette dernière introduite au projet, elle met celui-ci en perspective à la fois en montrant comment il s'inscrit dans une généalogie de politiques dont il est le continuateur, comment il s'articule aux politiques actuelles dont il reprend certains des enjeux ; et enfin elle pose le projet comme une activité de médiation entre le désirable, souhaité et l'actuel.

1.1.2.1 Le GPU comme continuation du GPV

L'inscription du GPU dans une généalogie passe par l'identification des défis que la Ville a eu à relever, par les actions entreprises ainsi que par la nomination des politiques mises en œuvre et de leurs résultats le cas échéant.

Dans le cadre du GPU, le préambule identifie d'une part le défi de la désindustrialisation à laquelle la ville a eu à faire face à travers

*une politique forte de redéploiement économique, en encourageant notamment le développement du secteur tertiaire. Parallèlement, elle a initié un processus de valorisation des potentiels inhérents à sa position de métropole régionale et de carrefour européen*⁵⁹

Relever le défi de la désindustrialisation suppose dans le même temps une volonté politique forte. La ville de Lille est ainsi positionnée comme un acteur majeur dans la confrontation aux défis engageant la métropole.

⁵⁹ Convention financière du GPU, 2006; 9.

La mise en place de la politique de redéploiement économique a eu pour effet *L'émergence de sites de développement dédiés (Euralille, Eurasanté), la construction d'infrastructures de transports majeures, la valorisation d'équipements culturels et touristiques (Musée des Beaux-Arts, Lille Grand Palais, Opéra, Zénith), l'affirmation d'une image internationale (candidature aux J.O, Lille Capitale Européenne de la Culture en 2004), la construction de logements et l'effort de renouvellement du bâti (traitement des courées, réhabilitation du parc social...)*⁶⁰,

et pour résultat, le renouveau de l'attractivité lilloise.

Au-delà des politiques économiques, le préambule de la convention rappelle que le GPU continue le GPV datant de 2001 et dont l'enjeu était de réinsérer les quartiers en marge de la dynamique lilloise dans le cercle vertueux qui avait été généré précédemment. En effet, *« certains quartiers, comme Lille-Sud, sont restés en marge de cette dynamique. Il s'agit de secteurs qui ont accueilli en masse des populations issues du développement industriel passé. Ces quartiers enclavés et paupérisés, situés en périphérie de Lille, rencontrent des problèmes sociaux importants. L'habitat, à dominante sociale, est fortement dégradé et obsolète ».*

La construction de la Halle des Glisses, la mise en place du Faubourg des modes avait alors pour but, entre autre, de réunifier le territoire lillois, de *« rétablir la continuité entre la ville-centre et le sud de Lille »*, d'améliorer l'image des quartiers et le confort de vie des populations.

Le GPU est ainsi présenté comme une émanation du GPV dont l'ambition est de poursuivre les enjeux du GPV tout en mettant l'accent sur des dimensions oubliées par ce dernier (notamment l'habitat). Les thématiques de la coupure urbaine, de l'image dégradée de Lille-sud sont ainsi reprises du GPV afin de construire la continuité des projets urbains mise en œuvre tant du point de vue de leur ancrage territorial que de leurs enjeux. Il s'agit notamment de *« mieux le relier au reste de la ville, disposer d'un maillage viaire cohérent permettant notamment de créer de vraies liaisons Est-Ouest inexistantes aujourd'hui, renforcer la centralité, aménager un maillage vert (corridor vert, mail), proposer une offre de services au public de qualité, produire des logements attractifs »*

⁶⁰ Convention financière du, 2006; 9

Le GPV en raccourci

La convention du GPV est signée le jeudi 17 mai 2001, entre le ministère de la Ville dont le titulaire est alors Claude Bartolone et les villes de Lille, Roubaix, Hem, Wattlelos et Tourcoing. Le montant estimé des opérations est alors de 3 milliards d'anciens francs et les objectifs sont ; sociaux, urbains et économiques.

Au plan social il s'agit de « *la citoyenneté (accès aux droits, soutien à la démocratie participative, participation des habitants au GPV), l'égalité des chances (lutte contre les discriminations), la gestion urbaine de proximité (services aux publics et équipements de proximité). La santé publique (prévention, accès aux soins, prise en compte de la toxicomanie), la prévention de la délinquance et sécurité (lutte contre la maltraitance, sécurité dans les transports en commun, etc.), du soutien à l'éducation (soutien aux REP, aux lycées de toutes les chances, etc.)* » (50 grands projets de ville, non daté; 182).

Au plan urbain « *des projets de rue, de la réhabilitation de l'habitat privé ancien, des contrats d'objectif habitat social, d'opérations foncières/construction neuve, de la requalification des boulevards et d'opérations de voiries et d'espaces publics, de la création/extension de jardins* » (50 grands projets de ville, non daté; 182).

Au plan économique, il s'agit du : développement de « *l'offre territoriale pour l'activité économique (hôtels d'entreprises, parcs d'activité, requalification commerciale des rues et de centres commerciaux de quartier) le développement économique (filière NTIC, textile, soutien aux PME et à la création d'entreprises, organisation de la sortie de la ZFU) insertion et emploi (développement de l'accès à la formation, des services de proximité et de l'économie solidaire)* » (50 grands projets de ville, non daté; 182).

Dans la Ville de Lille, le territoire principalement concerné par le GPV fut Lille-sud, secteur cumulant des difficultés socioéconomiques importantes. Les enjeux y étant : « *l'amélioration des conditions de vie des plus modestes, la recherche d'une nouvelle attractivité des quartiers périphériques, la reconstruction d'une offre de logements diversifiée, le désenclavement des quartiers, l'intégration d'équipements publics structurants, le renforcement des services à la population, la gestion urbaine de proximité, la promotion sociale, économique et culturelle. Le tout dans une dynamique de développement Durable* ». (convention financière, 2006; 11).

Encadré n°9. Le GPV

Cette première articulation entre le GPU d'une part, et les politiques économiques, urbaines et sociales mises en œuvre permet ainsi de construire sa cohérence du point de vue

de la continuité historique. Le GPU ne constitue de ce fait pas une rupture, mais la suite logique d'un ensemble de politiques initiées par la municipalité et ses partenaires.

1.1.2.2 L'articulation cohérente entre le GPU et le PLU, PLH et PDU

Au-delà de la construction d'une légitimité diachronique au GPU, une seconde opération de construction, cette fois synchronique de cette légitimité est à l'œuvre.

Le projet de renouvellement urbain lillois ne survient pas dans un espace vierge de toute politique. Il survient alors que d'autres politiques y sont mises en œuvre. Le préambule montre ainsi comment le projet reprend à son compte les grands enjeux du plan local d'urbanisme (PLU), du plan de développement urbain (PDU) et du plan local d'habitat (PLH). Le PLU constitue en France depuis la loi SRU de décembre 2000 l'outil de planification urbaine communal ou intercommunal. En fonction des zones, il détermine les règles d'urbanisme applicables.

LMCU a adopté en 2005 un PLU dont le renouvellement urbain constitue un enjeu majeur. Le préambule considère alors le GPU comme étant sa

transcription concrète sur le territoire lillois ». De ce fait, « les opérations de constructions neuves sur sites associés seront réalisées conformément aux règles établies dans le cadre du P.L.U. Concernant les sites principaux d'Arras Europe et de la Porte de Valenciennes, le P.L.U. sera modifié suite aux enquêtes publiques réalisées dans le cadre des ZAC. De même, les modifications du P.L.U. concernant les sites de Fauvet Girel et du Sud de Lille-Sud ont été prises en compte dans le cadre des plannings opérationnels »⁶¹.

Le GPU est ici articulé au PLU du point de vue de la réglementation d'urbanisme en vigueur sur les territoires concernés.

Le GPU est également articulé au programme local d'habitat (PLH), adopté en 2005 par LMCU.

Le PLH « définit 4 grandes orientations, qui sont précisées en 8 axes et 20 actions. Elles sont ensuite territorialisées Le P.R.U. s'intègre parfaitement dans le P.L.H. et est en cohérence avec :

Ses quatre orientations, son programme d'actions, la déclinaison de son plan d'action par territoire ».

⁶¹ Convention financière du GPU, 2006 ; 19.

Le PLH est ainsi un arrière plan à partir duquel se déploie le GPU. « *En fonction des parcs (locatif social, locatif privé, accession) et des territoires, le programme d'interventions décline les orientations issues du diagnostic en huit axes, dont cinq, en particulier, tracent le cadre du P.R.U :*

- *Accroître et rééquilibrer l'offre nouvelle de logements*
- *Affirmer le projet métropolitain de Rénovation Urbaine*
- *Poursuivre la réhabilitation du parc privé ancien à hauteur de 2 000 logements par an*
- *Contribuer à l'accès au logement et au maintien des ménages défavorisés dans l'ensemble des territoires et assurer une réponse équilibrée des territoires aux besoins en hébergement et en logement spécifiques (logements étudiants, hébergement d'urgence, foyers jeunes travailleurs...)*

Enfin, le GPU est en cohérence avec le PDU dont les finalités sont :

- La promotion du développement durable en prenant en compte les besoins en mobilité et facilités d'accès, et en protégeant l'environnement et la santé,
- La réduction des nuisances de l'automobile : pollution atmosphérique, bruit, insécurité routière, dégradation de l'espace public...
- Le développement des modes alternatifs à l'automobile : la marche à pied, le vélo, les transports collectifs.

Le GPU est ainsi rendu légitime en montrant comment il est encadré par le PLH, et le PLU et permettra d'atteindre des objectifs fixés par le PDU.

1.1.2.3 La production d'un univers utopique désirable⁶²

La troisième modalité de construction de la légitimité du GPU est son positionnement comme le médiateur entre deux univers. Un univers actuel, dégradé et stigmatisant, un univers futur, désirable en creux et qu'il s'agit de faire advenir.

La construction de l'écart entre la Ville actuelle, et la ville du futur, la ville imaginée pose le projet en médiateur, en opérateur de résorption de l'écart. C'est par le projet, ses partis pris et ses opérations qu'un saut dans le futur fera advenir la ville rénovée.

Comme le précise la convention, il s'agit de résorber la coupure urbaine entre Lille-sud et le reste de la ville, mieux relier les différents sous secteurs du quartier, renforcer la

⁶² Nous reprenons ici une proposition de Ricœur pour lequel le texte vise souvent « une proposition de monde, d'un monde tel que je puisse l'habiter pour y projeter(...) mes possibles ». Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II, p.128.

centralité autour du Faubourg des modes afin de rendre le quartier plus attractif, produire une image nouvelle et attrayante pour les habitants du quartier, les lillois et au-delà.

Les différentes opérations, leur inscription dans un horizon spatiotemporel précis sont les éléments à partir desquels la médiation est envisagée. En ce sens, la médiation entre l'actuel et le futur de la ville est réalisée dans une articulation dynamique entre la dimension planificatrice des écrits contractuels et les opérations qui en découlent.

On retrouve ici, l'activité de médiation que Pierre Muller (1990,1992, 2000, 2005) attribue aux politiques publiques. Il montre notamment que cette activité de médiation se fait soit de manière sectorielle (la santé, l'éducation, la sécurité) soit sur des espaces déterminés. Les projets de politiques publiques sont alors un moyen au travers duquel les sociétés renouvellent leurs rapports à leurs territoires tant du point de vue pragmatique que symbolique.

La production de l'écart entre l'ici et le monde imaginé permet alors de déterminer un plan d'action dont l'enjeu est de réduire sinon, d'abolir l'écart mis en évidence. Dans le cas du GPU, le plan d'action est un ensemble d'opérations inscrites dans l'espace lillois.

La première opération consiste alors à décrire finement l'univers actuel en mettant l'accent sur ce qui a déjà été fait, les résultats, notamment en termes d'attractivité et les enjeux non maîtrisés. Il s'agit de :

- L'attractivité dont n'ont pas bénéficié tous les lillois du fait des contrastes territoriaux caractérisant les quartiers.
- *Lille se compose d'une série de quartiers historiques très différents les uns des autres. Aux quartiers très attractifs comme le centre-ville, se juxtaposent des quartiers qui se sont développés à l'époque industrielle, peu aérés, et qui concentrent un habitat ancien souvent dégradé. [...] En second lieu, l'extension extra-muros de la ville vers le Sud s'est réalisée en prenant appui sur le développement du logement social. Bien que géographiquement proches du centre, ces quartiers sont territorialement marqués par les effets des coupures urbaines (passage des boulevards de ceinture, voies ferrées et boulevard périphérique)⁶³.*
- Des difficultés sociales persistantes, notamment à Lille-sud, secteur principal d'intervention du projet. Difficultés se traduisant au Sud plus qu'ailleurs par « un

⁶³ Convention financière du GPU, 2006 ; 10

chômage persistant, une précarité importante et une situation scolaire difficile.»

(Convention financière, 2006 ; 10)

- De la spécialisation territoriale du point de vue de l'habitat.

La ville de Lille est, du point de vue de l'habitat, un territoire très fortement contrasté et polarisé.

Elle comprend :

-des secteurs de standing ou très attractifs : Vieux-Lille, centre-ville, Saint-Maurice-Pellevoisin, Vauban ;

-des secteurs attractifs ou en mutation à fort potentiel : Lomme, Hellemmes, Bois Blancs, Wazemmes Nord ;

-des secteurs en mutation incertaine : Vieux- Moulins, Fives, Wazemmes Sud ;

-des secteurs à l'écart de la dynamique de marché : Lille-Sud, Faubourg de Béthune, Marais de Lomme, Moulins-Belfort et Strasbourg.

Plus particulièrement, Lille se caractérise par l'existence de territoires très spécialisés dans l'accueil des populations modestes ou en difficultés. Ces secteurs concentrent un parc de logements à vocation sociale, voire très sociale, que cela soit dans des ensembles de logements H.L.M. ou dans des secteurs privés à vocation sociale de fait :

- *Lille-Sud : parc social et parc privé,*
- *Moulins : parc social et parc privé,*
- *Wazemmes : parc privé et parc social (secteur Iéna en particulier),*
- *Fives : parc privé,*
- *Faubourg de Béthune : parc social,*
- *Marais de Lomme : parc privé,*
- *Bois Blancs–Rives de la Haute Deûle : parc privé et social⁶⁴.*

La seconde opération consiste à construire un écart, entre Lille et les principales zones en GPU à savoir ; Lille-sud et la Porte de Valenciennes. Cette construction d'un écart permet de souligner les différents contrastes ou retards qu'il s'agit alors de résorber. Les différents handicaps et stigmates dont souffrent ces quartiers sont mis en avant tant sur le plan social qu'économique.

⁶⁴ Convention financière du GPU, 2006, ibid.

Pour Lille-sud, l'accent est mis sur la coupure urbaine, « *Lille-Sud est actuellement coupé de Lille "intra muros" par une juxtaposition d'infrastructures lourdes (boulevard périphérique, emprises S.N.C.F.). Outre ces coupures urbaines, Lille-Sud se caractérise par une organisation urbaine fortement dépendante de l'emprise du cimetière du Sud* », les disfonctionnements de son espace public, l'absence de liaison entre les différentes zones du quartier, la prédominance d'un habitat de type HLM avec 61,4 % du parc de logement, une population considérée comme « défavorisée, avec : « un fort pourcentage de ménages monoparentaux (30 %), un nombre plus élevé qu'ailleurs de Rmistes (avec en 2003, une augmentation de 26 % de bénéficiaires), un faible taux d'actifs (26 %), des difficultés scolaires plus importantes que dans le reste de la ville, avec « *des résultats à l'entrée en 6e très inférieurs à la moyenne nationale* » et une forte proportion d'individus de nationalité étrangère.

Pour la Porte de Valenciennes, l'accent est mis sur la poursuite et l'achèvement de la requalification d'un groupe de logements sociaux construits dans les années 1950 et ne répondant plus aux besoins actuels des habitants.

La Porte de Valenciennes regroupe 426 logements répartis en six groupes qui ne répondent plus aux attentes actuelles. Ce sont essentiellement de petits logements (57,3 % de type 2 ou type 1, pour seulement 15,8 % de type 4 ou plus, exigus et inconfortables) qui entraînent une sur-occupation. L'état de vétusté des immeubles est certain malgré un entretien actif des parties communes (défectuosité des bétons, qualité initiale sommaire de la construction), ce qui rend sa réhabilitation non pertinente⁶⁵.

Cet univers actuel dans lequel le contraste, la discontinuité urbaine, la spécialisation territoriale sont la règle doit faire place à un nouvel ordre urbain, dans lequel, la Ville de Lille serait une « métropole rassemblée »⁶⁶, au sein de laquelle, le dynamisme lillois serait partagé par tous les quartiers, la spécialisation fonctionnelle abandonnée. La ville devrait alors concentrer dans chacun de ses ilots toutes les fonctions urbaines. Pour ce faire, il s'agit de parier sur la qualité urbaine en mettant sur pied

des pôles de centralité ou renforcer ceux qui existent, par l'implantation ou l'amélioration d'équipements (de proximité ou de rayonnement plus important) et en confortant les pôles de commerce de proximité, requalifier l'espace public en

⁶⁵ Convention financière du GPU, 2006 ; 15.

⁶⁶ La notion de métropole rassemblée est le titre d'un ouvrage collectif publié en et retraçant l'histoire de la métropolisation dans le Nord autour de la ville de Lille.

vue de lui donner une qualité de centre-ville, créer des espaces verts de qualité et améliorer ceux qui existent, améliorer le maillage du tissu urbain, en créant de nouvelles rues qui permettront d'aménager de véritables "morceaux de ville", réduire les ruptures urbaines induites par les grandes infrastructures afin de mieux rattacher les faubourgs à la dynamique lilloise⁶⁷,

en renforçant l'offre d'équipements, et en diversifiant l'offre de logements. Pour ce faire, la Ville se propose de

démolir assez fortement, reconstruire sur place une offre de logements diversifiée et densifiée, reconstruire pour moitié l'offre locative sociale sur des sites associés, requalifier et résidentialiser une partie importante des résidences maintenues, requalifier les quartiers d'habitat ancien dégradé⁶⁸

Une triple opération permet ainsi de construire la légitimité du projet. A travers l'articulation entre les politiques passées, et les actions à venir, par l'articulation entre les politiques en cours et le projet, mais aussi par la création d'un écart entre un univers désirable et le monde actuel. Ecart que le projet se doit de résorber (voir pour approfondissement le chapitre 3).

Cette opération de légitimation cristallisée dans le préambule constitue ainsi pour les acteurs participant au projet, la justification de leur action future et donc de leur participation au projet.

1.2 Le volet urbain du C2D : partenariat bilatéral et légitimité internationale pour un projet local

Le C2D est institué par trois acteurs ; la communauté urbaine de Douala, l'Etat du Cameroun et l'Etat français. Il s'agit d'un projet mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat bilatéral et destiné à la Ville de Douala. Trois textes contractuels dessinent les contours dudit projet. Ils sont signés tour à tour par les différentes parties prenantes sus mentionnées et construisent la légitimité à agir du projet par rapport aux DSRP et aux OMD.

1.2.1 Le partenariat bilatéral pour un projet communautaire

L'institution du C2D est passée par un partenariat bilatéral entre le Gouvernement Camerounais et le Gouvernement Français. De ce fait, les acteurs centraux de son institution sont ces deux gouvernements.

⁶⁷ Convention financière du GPU, 2006 ; 15.

⁶⁸ Convention financière du GPU, 2006 ; 15.

Il s'agit de ce fait d'un projet bilatéral, institué dans le cadre de l'aide au développement accordée sous forme de subvention financière par la France à l'Etat du Cameroun.

Dans le cas du C2D, il s'agit d'un mécanisme à la fois multilatéral et bilatéral de remise de la dette que les différents acteurs ont mis en place dans le cadre de l'initiative pays pauvre très endetté (IPPTE). Dans ce cadre, la France convenait de mettre dans un compte logé à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) l'ensemble des sommes versées par la France au titre du remboursement de la dette bilatérale. Cette convention contraignait le Cameroun à affecter ces sommes à des domaines d'intervention définis d'accord commun entre les différents partenaires et le Cameroun.

La France est ainsi le subventionnaire du C2D tandis que le Cameroun est le fiduciaire agissant pour le compte de ses populations. Aux côtés de ces deux acteurs, il y a également la communauté urbaine de Douala, mandataire devant réaliser le projet dans son territoire.

1.2.1.1 Le financeur : l'AFD

Le volet urbain du C2D mis en œuvre dans la ville de Douala a pour financeur l'AFD (Agence Française de Développement). Ce financeur a affecté à la Ville de Douala un montant de 51,460 milliards de FCFA. Le financement est réalisé au titre de la remise de la dette bilatérale (dette garantie par l'Etat du Cameroun). Cette remise de dette est issue du point d'achèvement de l'IPPTE, initiative lancée en 1996 par la France en faveur des pays en voie de développement. Il s'agissait dans le cadre de cette initiative d'annuler la dette bilatérale et multilatérale d'un certain nombre de pays. Annulation conditionnée par la mise en œuvre de réformes et l'affectation des fonds ainsi mobilisés à des secteurs dits prioritaires, au rang desquels le développement urbain. Le C2D s'inscrit dès lors dans le cadre plus large de la stratégie de réduction de la pauvreté prescrite par les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Cameroun et contenue dans le DSRP signé en 2003.

Ce financement n'est cependant pas directement versé à la communauté urbaine, bien que le financeur ait souhaité conforter le processus de décentralisation mis en œuvre en donnant la possibilité aux collectivités locales de gérer les opérations induites par la convention du C2D. De ce fait, l'Etat a dû faciliter par un autre mécanisme contractuel, la rétrocession des fonds à la Ville de Douala.

1.2.1.2 L'Etat ; facilitateur et partenaire

Afin de faciliter la rétrocession des fonds à la Collectivité de Douala, l'Etat du Cameroun a signé une convention d'affection avec l'AFD. Cette convention stipulant que les fonds perçus seraient rétrocédés à la Ville de Douala. De plus, un contrat de ville liant l'Etat à la Ville de Douala a permis de fixer les domaines d'interventions prioritaires sur lesquels cette dernière devait concentrer ses efforts ainsi que les modalités de mise en œuvre des opérations définies.

L'Etat est également partenaire au travers du ministère du développement urbain et de l'habitat qui est un partenaire technique, tout comme il assure la tutelle au travers du Ministère de l'Administration Territoriale.

1.2.1.3 La Communauté urbaine : porteuse du projet et maître d'ouvrage

La Communauté urbaine de Douala, collectivité territoriale intervient à la fois comme porteur de projet, et comme maître d'ouvrage.

Au titre du portage du projet, elle a déterminé le périmètre d'intervention, les différentes opérations et les modalités de la mise en œuvre qui ont été soumis à l'AFD et à l'Etat. D'autre part, la cellule sectorielle du C2D est logée au sein de ses services afin d'en assurer le pilotage opérationnel.

Au titre de la maîtrise d'ouvrage, il lui incombe de trouver à travers la procédure de passation des marchés, des maîtres d'œuvre devant réaliser les opérations inscrites dans le C2D (voir chapitre suivant pour de plus amples développements).

1.2.2 Légitimer le C2D : un processus extraverti ?

Afin de rendre acceptable, les différentes composantes de l'armature contractuelle du volet urbain doualais du C2D revendiquent leur conformité au DSRP et aux OMD.

Le DSRP est un document élaboré par le gouvernement camerounais encouragé en cela par les institutions telles le FMI et la banque mondiale. Il s'agit d'un document fixant un cadre à l'action gouvernementale dont il spécifie les axes stratégiques. Il s'adresse ainsi à la fois au gouvernement camerounais et aux partenaires au développement.

« le DSRP du Cameroun offre un cadre de référence permettant de mieux cibler et coordonner l'action gouvernementale. Dans le même sens, le DSRP sert de contour aux

divers programmes d'assistance des partenaires au développement. Il constitue dans ce sens un cadre de mobilisation et de coordination de l'assistance extérieure »⁶⁹.

L'enjeu du document est la mise en place d'une stratégie lisible et visible de lutte contre la pauvreté. Pour le FMI, il s'agit aussi d'un instrument communicationnel à destination des populations.

« Pour que le plan national de lutte contre la pauvreté soit efficace, il faut qu'il soit prise en charge par le pays et reçoive un large appui de l'opinion publique »⁷⁰

Les axes définis par le gouvernement camerounais dans ce document sont :

- la promotion d'un cadre macro-économique stable ;
- le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie ;
- la dynamisation du secteur privé comme moteur de la croissance et partenaire dans l'offre des services sociaux ;
- le développement des infrastructures de base, des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;
- l'accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC ;
- le renforcement des ressources humaines, du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique ;
- l'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance.

Encadré n°10. Le DSRP

Le DCP considère ainsi le DSRP comme la norme à partir de laquelle l'aide publique au développement est rendue possible. Sa légitimité lui vient alors de la conformité de ses axes d'avec ceux déterminés dans le DSRP.

Le DCP « se donne pour référence le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté adopté par le Cameroun en 2003 »⁷¹. Ce premier cadre est suivi par un autre cadrage, celui avec les OMD.

Les objectifs du millénaire à l'horizon 2015 sont un enjeu d'enjeux majeurs dans le cadre de la lutte contre la pauvreté auxquels les pays membres de L'ONU ont souscrit en 2001.

Il s'agit de :

- éliminer l'extrême pauvreté et la faim en réduisant de moitié le nombre de

⁶⁹ Document stratégique de réduction de la pauvreté, 2003, p.8.

⁷⁰ FMI, 2013, Fiche technique de présentation du DSRP.<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm>

⁷¹ Document cadre de partenariat, 2006, p.3

Camerounais vivant en dessous du seuil de pauvreté et qui souffrent de la faim ;

- assurer une éducation primaire pour tous en donnant à tous les enfants les moyens d'achever le cycle d'études primaires ;
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, en éliminant les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires, et si possible à tous les niveaux d'enseignement ;
- réduire de deux tiers, la mortalité à la naissance et celle des enfants de moins de cinq ans;
- améliorer la santé maternelle, en réduisant de trois quarts la mortalité maternelle ;
- combattre et stopper la propagation du VIH/SIDA, maîtriser le paludisme et d'autres grandes endémies en inversant leur tendance;
- assurer un environnement durable en réduisant de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable, améliorer sensiblement l'habitat en intégrant les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales ;
- mettre en place un partenariat pour le développement des technologies de l'information et de la communication et pour l'application des politiques et des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.

Encadré n°11. Les OMD

Quatre domaines d'intervention du DCP sont ainsi considérés par ledit texte comme congruents avec l'atteinte des OMD dont ils mobilisent 80 % des subventions. D'autre part, si le secteur des infrastructures ne fait pas partie des OMD, leur existence est considérée comme un pré requis.

Quant au C2D,

« Les financements en subvention du C2D sont concentrés sur des secteurs qui contribuent le plus directement à la réduction de la pauvreté. Sept secteurs, concernés par la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), sont privilégiés : l'éducation ; l'eau et l'assainissement ; la santé et la lutte contre le sida ; l'agriculture et la sécurité alimentaire ; le développement des infrastructures ; la protection de l'environnement ; le développement du Secteur productif »⁷².

⁷² AFD, 2012, Plaquette promotionnelle du C2D.

Enfin, le contrat de ville est présenté comme étant un instrument de mise en œuvre du DSRP qui lui-même se positionne comme l'instrument au travers duquel l'Etat du Cameroun espère atteindre les OMD.

2. La contractualisation : enjeux juridiques et planificateurs

Nous avons montré dans la première partie de ce chapitre comment l'instrument contractuel permettait aux différents acteurs, parties prenantes à l'institution du projet de légitimer ce dernier. Cette légitimation du projet doit être fondée sur un programme d'action, un ensemble d'obligation réciproque et des modalités d'allocation des ressources que nous présentons dans cette section.

2.1 La convention financière du GPU : un plan d'action modifiable

Aborder le plan d'action envisagé dans le cadre de la contractualisation du GPU, c'est prendre l'organisation du projet du point de vue de sa projection, en s'interrogeant sur le rapport entre le plan comme écrit, et les opérations qui performement concrètement son contenu. La convention financière ne se limite pas à spécifier la légitimité à agir des parties prenantes contractantes. Elle donne à cette légitimité à agir un contenu au travers du programme d'action déterminé, des financements alloués aux différentes opérations et du territoire pertinent.

2.1.1 Les opérations inscrites dans le projet urbain lillois

Différentes opérations sont contenues dans le plan d'action du GPU ; des opérations de démolition de logements sociaux, des opérations de création de logements sociaux, des opérations de réhabilitation et/ou de résidentialisation de logements sociaux, des opérations d'aménagement (espaces publics, verts, locaux associatifs) des opérations de construction d'équipements, des interventions sur l'habitat privé et les opérations d'ingénierie du projet. La démolition de logements sociaux porte sur un ensemble de 1005 logements sur Lille-sud et la Porte de Valenciennes. Ces démolitions doivent permettre de reconstruire 1013 logements. Les réhabilitations concernent 1671 logements qui doivent subir une remise aux normes. La thématique de la réhabilitation est apparue comme une réaction de l'urbanisme culturaliste et aux excès du modernisme. Il s'agit de mettre fin à l'approche de la table rase promue par Le Corbusier et ses disciples pour « faire la ville sur la ville ». Originellement les réhabilitations

portaient sur le patrimoine ancien dans les années 1960-1970. Aujourd'hui, elles concernent les grands ensembles et les logements sociaux⁷³.

Les résidentialisations concernent 15 résidences soit 2964 logements.

La résidentialisation rejette l'utopie progressiste sous-jacente de l'époque des années 1960, 1970, (inspirée de la Charte d'Athènes et des utopies de Le Corbusier) dans laquelle les espaces ouverts sont supposés faciliter la rencontre entre tous les habitants. Elle revient sur l'idée de « l'échec » de l'urbanisme fonctionnaliste à faciliter la relation sociale : abattre symboliquement les barrières physiques ne supprimerait pas l'existence de barrières sociales.

La pratique d'aménagement caractérisée par le terme de résidentialisation consiste donc à clarifier les statuts des espaces extérieurs et à délimiter l'espace privé de la résidence géré par le bailleur social (intimité et relation de voisinage) de l'espace public géré par la collectivité (fréquentation collective, côtoiement ou agrément visuel). Le marquage de la séparation peut prendre des formes diverses suivant le degré d'appropriation de l'espace à usage privé : plus l'appropriation est forte, plus la séparation peut rester symbolique (simple haie) et inversement (clôture, grille). (Chediak, 2009)

La capture d'écran ci-après synthétise les différentes opérations physiques ainsi que le plan global de financement, inscrits dans le cadre de la convention GPU.

⁷³ Voir sur la réhabilitation, Foret Catherine et Porchet Françoise, (sd), *La réhabilitation urbaine. Dossier documentaire*, Direction Générale de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat, 380 p. Gremion Catherine, *La politique de réhabilitation en France. Les avatars d'une logique*, Paris, CNRS.

Récapitulatif des opérations inscrites dans la convention du GPU



LE PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET

Les annexes II et 5 donnent, opération par opération, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, la liste des dépenses et des recettes. Les participations financières des signataires de la présente convention y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'attribution est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Le tableau ci-dessous détail, sur l'ensemble du projet, la répartition financière de chaque participant.

Unité : euros

	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Ville	EPIC	Conseil Général	Conseil régional	Budget social y compris les autres	Fonds européens CSC	Europe	Etat	Autres	MARU	PRETS	Pour autres Pré-FSI	Pour autres Pré-CIL
01	DEMOLITION DE LOGEMENTS SOCIAUX	20 036 842	0	0	0	524 779	0	0	0	1 247 000	0 163 000	0	0	0
02	CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX	59 075 650	1 500 000	7 482 153	2 128 729	24 052 865	0	0	671 224	700 074	2 773 875	26 595 623	47 362 955	61 220 293
03	REPERCUSSION	10 000 000	4 000 000	4 700 000	0	9 700 000	0	0	0	44 077	4 000 144	0 204 000	4 445 715	3 544 362
04	RENOUVELLEMENT	10 000 000	70 000	717 000	2 293 779	2 333 524	0	0	0	0	5 428 974	0 075 000	537 750	537 750
05	AMENAGEMENTS	126 857 658	20 547 000	26 057 000	9 149 024	65 753 024	0	0	0	44 962 202	2 263 365	41 054 662	4 154 662	0
06	EQUIPEMENTS ET LOGEMENTS ASSOCIES	81 028 701	16 295 267	16 036 000	10 267 425	52 658 712	0	3 000 000	0 000 000	3 990 200	0 109 467	9 301 237	9 301 237	0
07	AMENAGEMENTS ESPACES COMMERCIAUX ET ARTISANALUX	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	224 000	157 000	0	0	0
08	INTERVENTIONS SUR HABITAT PRIVE	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000	0	0	0
09	INGENIERIE SUR HABITAT PRIVE	1 073 354	0	155 371	0	345 738	1 307 757	0	0	0	1 278 366	0	0	0
10	INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET	452 000 000	42 140 000	83 028 116	26 476 025	138 120 000	1 267 797	3 000 000	6 671 204	47 260 120	10 004 086	120 850 644	65 865 570	141 712 807
	TOTAL		57%	15%	47%	21%	6%	17%	17%	10%	22%	27%	15%	27%

D'autres opérations sont inscrites dans la convention. Ce sont d'une part les opérations d'ingénierie du projet à savoir la mise en place d'une équipe dédiée pour son pilotage et d'autre part le volet social du projet portant sur l'accompagnement des opérations physiques.

2.1.2. L'ensemble du territoire lillois comme espace de projet

Le plan d'action et l'ensemble des opérations envisagées sont inscrits dans un horizon spatial précisé dans la convention.

Deux sites concentrent l'essentiel des opérations de la convention, tandis que 14 sites accueillent au titre de sites associés, des opérations.

Les sites principaux de la convention sont ainsi Lille-sud et Moulins à la Porte de Valenciennes. Ces sites sont par exemples les seuls à accueillir des opérations de démolitions des logements sociaux.

L'inscription de sites associés dans la convention témoigne de la stratégie d'unification de la ville. Il ne s'agit pas simplement de démolir et reconstruire sur place des logements sociaux, mais de disséminer les logements sociaux sur l'ensemble des quartiers lillois. Ce faisant, on répond ainsi spatialement à la spécialisation du point de vue de l'habitat en reconstruisant hors site. Les logements sociaux étant majoritairement construits à Lille-sud, il s'agit de diversifier l'offre de logement dans ce quartier tout en répartissant les logements sociaux sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Le GPU s'inscrit dans différentes temporalités. Une durée globale au terme de laquelle l'ensemble des opérations doivent avoir été réalisées, des durées particulières à chaque opération.

Pour ce faire, chaque opération se voit attribuer un planning opérationnel particulier comme l'illustre la capture d'écran ci-après.

La convention et ses avenants

Le GPU ne se limite pas à la convention financière signée en 2006. Celle-ci anticipe en effet des modifications pouvant être apportées au projet initial. Ces modifications pouvant être de différentes natures. Il s'agit là d'une propriété des projets urbains que de pouvoir s'inscrire dans un temps long tout en laissant ouverte la possibilité de modification.

Le projet urbain définit une vision à long terme s'appuyant sur des orientations susceptibles de s'adapter aux évolutions futures. Il s'agit donc de mesurer l'intelligence d'un projet à sa capacité à évoluer et de veiller à ne pas figer les opérations pour 10 à 20 ans. (Chediak, 2009)

Les processus de modification de la convention sont consignés dans la convention qui prévoit deux types d'avenants. Les avenants simplifiés et les avenants nationaux.

L'avenant national est signé dans le cas de « *toute évolution dans la consistance d'une opération jugée importante par l'une des parties signataires de la convention, toute modification du taux d'intervention de l'Agence (l'ANRU) ainsi que tout déplaçonnement d'une de ses subventions, devra faire l'objet d'un avenant* »⁷⁴.

Les avenants simplifiés sont quant à eux signés lorsqu'il s'agit de :

- la modification de l'échéancier de réalisation,
- le redéploiement de subvention de l'Agence entre opérations financières ou entre opérations physiques concernant les équipements,
- un changement de maître d'ouvrage

Les modifications apportées à la convention initiale, notamment dans le cadre des avenants, mettent en évidence la dimension performative de la convention. Le texte conventionnel dispose pour l'avenir. Il engage ses signataires sur la réalisation d'un programme d'action inscrit dans un temps et un espace précis. De ce fait, l'articulation entre la convention et les différents avenants passe par l'épreuve de l'action ou de la performance du programme d'action contenu dans la convention. C'est à l'épreuve de la réalisation de ce programme que des décalages soit dans l'espace de réalisation d'une opération, soit dans la détermination d'une compétence, ou l'attribution d'une activité, soit dans les moyens financiers affectés, soit dans le temps de réalisation peuvent apparaître. L'épreuve de l'action fait ainsi apparaître un décalage entre le programme anticipé et ses réalisations.

⁷⁴ Convention financière du GPU, 2006, p. 51.

Ces décalages, ces modifications sont inscrits dans des formes d'écrits permettant de prendre en compte les actions réalisées, leurs décalages par rapport à la convention initiale. Ce travail constatif est réalisé soit par les revues de projet, soit par les points d'étape.

Les revues de projet permettent aux différents signataires de la convention de faire un bilan des opérations inscrites dans la convention et de leurs états de réalisation. Les revues de projet disposent ainsi, pour l'action déjà réalisée dont elles dressent un bilan. Les revues de projet, par leur caractère constatif ouvrent la voie et appellent les avenants qui performant des modifications au projet ou alors officialisent celles déjà mises en œuvre par l'action.

La réalisation du projet passe ainsi par une articulation entre l'action (négocier, démolir, construire, équiper, aménager etc.) et l'écrit dans ses dimensions constatatives et performatives.

- la dimension performative de la convention et de ses avenants

La convention financière signée en 2006 par les parties prenantes contient un programme d'action. Ce dernier définit un ensemble d'opérations dont il détermine, les moyens, la durée, le secteur de réalisation. Il a été plusieurs fois modifié.

L'avenant simplifié n°1 signé en mai 2008 apporte 18 modifications comme suit

Nom de la modification	Contenu de la modification	Ancien contenu
Modification n°1 fusion de ligne	<i>centre social Lazare Garreau et pôle petite enfance</i>	
Modification n°2 P. 16 modification de maître d'ouvrage	Désignation de la SCI FLEURS DE LILLE et de la Ville de Lille comme maître d'ouvrage pour les opérations d'aménagement du site Fauvet Girel	
Modification n°3_P. 18 découpage de ligne pour une opération d'aménagement (rues concernées ; Gides Vallès et Nice		
Modification n°4 P. 19 modification mineure	Relocalisation de la construction de la piscine Tournesol de Lille – sud	

Modification n°5 P. 20 modification de maître d'ouvrage	Désignation de la ville de Lille comme maître d'ouvrage des opérations de <i>Prolongation rue de Cambrai – accompagnement de voirie, Reprise Bd Hoover et Paul Painlevé - accompagnement de voirie</i>	Aménageur à définir
Modification n°6 P. 21 modification de maître d'ouvrage	Désignation d'ESCAUT HABITAT pour la construction de 30 maisons en accession	Maître d'ouvrage à définir
Modification n°7 P. 22 modification de maître d'ouvrage	Désignation de Pierres et Territoires pour la construction de 50 maisons en accession	
Modification n°8 P. 23 découpage de ligne	Création de 4 lignes pour la construction de 15 logements	
Modification n°9 P. 24 découpage de ligne	Découpage en 4 lignes de la construction de logements en PLAI par LMH. Modification de la date de démarrage des travaux. 2006 pour 7, 2009 pour 16, 2010 pour 16 et 2011 pour 8. Modification de la durée de travaux 2 au lieu de 12	Date précédente : 2005
Modification n°10 P. 25	Modification du maître d'ouvrage (désignation de Pierres et Territoires Nord comme maître d'ouvrage pour la viabilisation du site Frémy Courbet	
Modification n°11 P. 26 modification du maître d'ouvrage	Désignation de LMH comme maître d'ouvrage pour la requalification de la rue de la	A définir

	briquetterie	
Modification n°12 P. 27 modification du maitre d'ouvrage	Désignation de la SAEM EURALILLE comme concessionnaire des aménagements porte de valenciennes	Aménageur à définir
Modification n°13_P. 29 modification du maitre d'ouvrage	Désignation de la SAEM SORELI comme concessionnaire de la ZAC ARRAS EUROPE	aménageur à définir
Modification n°14 P. 34 modification du maitre d'ouvrage	Désignation de la SAEM SORELI comme concessionnaire du site Margueritois	aménageur à définir
Modification n°15 P. 35		
Modification n°16 P. 37 Découpage de lignes		
Modification n°17 P. 38 : Mise en conformité avec la convention		
Modification n°18 P. 39 Mise en conformité avec la convention		

Tableau n°2. Récapitulatif des modifications de l'avenant simplifié n°1

Les modifications portent essentiellement sur la désignation d'un maître d'ouvrage pour des opérations qui en étaient dépourvues, ou sur des regroupements d'opérations.

L'avenant simplifié n° 2, signé en octobre 2008 comporte quant à lui 9 modifications. Il s'agit essentiellement de la désignation de maître d'ouvrage.

Nom de la modification	Contenu de la modification	
Modification n°1 P. 15 modification du maitre d'ouvrage	HABITAT DU NORD	SLE HABITAT
Modification n°2 P. 16 modification du maitre d'ouvrage	LOGICIL	SLE
Modification n°3_P. 18	LOGICIL	SLE

modification du maitre d'ouvrage		
Modification n°4 P. 20 modification du maitre d'ouvrage	LOGICIL	SLE
Modification n°5 P. 22 modification du maitre d'ouvrage	LOGICIL	SLE
Modification n°6 P. 24 modification du maitre d'ouvrage	LOGICIL	SLE
Modification n°7 P. 25 modification du maitre d'ouvrage	PARTENORD HABITAT	A définir
Modification n°8 P. 26 modification de l'opération physique	<i>Construction d'une piscine relocalisée - démolition de la piscine Tournesol</i>	<i>Piscine tournesol de Lille sud</i>
Modification n°9 P. 27 fusion de ligne		

Tableau n° 3. Récapitulatif des modifications de l'avenant simplifié n°2

L'avenant simplifié n°3 comporte quant à lui trois modifications. Il s'agit de regroupements d'opérations.

Signé en mars 2010, l'avenant national n°5 comporte 33 modifications.

Au-delà du volume des modifications apportées au projet, leur contenu est également différent de celles opérées dans le cadre des avenants simplifiés. Si on retrouve des modifications portant sur la désignation de maitre d'ouvrage, des créations d'opérations apparaissent, avec par exemple, une mission communication supplémentaire, une opération catiche⁷⁵. On y observe également la prolongation des missions d'ingénierie ainsi que des modifications portant sur la date de démarrage des opérations ainsi que leurs durées.

Nom de la modification	Contenu de la modification
Modification n°1 : Tableau actualisé des contreparties cédées à Foncière Logement P. 158	Modification de l'article 6 - partie 2 : Les contreparties cédées à la Foncière Logement

⁷⁵ Les opérations catiches sont mises en œuvre avec la communauté urbaine. Les catiches se retrouvent dans différentes zones de l'agglomération lilloise à ce jour.

Modification n°2 : MAJ T - Calcul de pertes d'autofinancement P. 160	Modification date de démarrage (2011 au lieu de 2008), fusion de ligne
Modification n°3 : Opérations de démolition - Mise en conformité P. 162	Date de démarrage, durée des opérations, subvention ANRU
Modification n°4 : OPC - Création d'une mission complémentaire P. 166	mission complémentaire OPC, démarrage en 2009 et durée de 6 semestres
Modification n°5 : Communication - Création de missions complémentaires P. 167	Nouvelles actions de communication en vue d'assurer davantage de visibilité au projet sur le terrain
Modification n°6 : Briquetterie : Modification mineure de programme P. 168	Relocalisation de la rue de la Briquetterie
Modification n°7 : Briquetterie : Actualisation des plans de financement P. 170	Fongibilité et actualisation du plan de financement. Modification de l'année de démarrage, de la durée des travaux,
Modification n°8 : Ingénierie du relogement LMH : Actualisation des plans de financement P. 171	Ajout d'une enquête de satisfaction dans le cadre de l'accompagnement au relogement
Modification n°9 : Opérations Vilogia : Actualisation des coûts et redéploiements P. 172	Durée, année de démarrage, subvention ANRU
Modification n°9 : Opérations Vilogia : Actualisation des coûts et redéploiements P. 172	Durée, année de démarrage, subvention ANRU
Modification n°10 : Opérations Vilogia : Requalification de PLUS-CD en PLUS_P. 175	Durée, année de démarrage, subvention ANRU
Modification n°11 : Sud de Lille Sud - Catiches P. 176	création de lignes catiches, non prévues dans les travaux initiaux
Modification n°12 : Margueritois - Bilan d'aménagement P. 178	Durée, année de démarrage, subvention ANRU
Modification n°13 : Arras Europe - Bilan	Durée, année de démarrage, subvention

d'aménagement P. 180	ANRU
Modification n°14 : Opérations Vilogia - Découpage et fusions de lignes de P.L.A.I. et actualisation des coûts P. 183	Durée, année de démarrage, subvention ANRU
Modification n°15 : Sud de Lille Sud - Opération rue de l'Asie - Fusion de lignes P. 184	Durée, année de démarrage, subvention ANRU
Modification n°16 : Sud de Lille Sud - Modification mineure de programme et actualisation des coûts P. 185	Durée, année de démarrage
Modification n°17 : Sud de Lille Sud - Changement de maîtrise d'ouvrage - Ville de Lille - Ville de Loos P. 186	Ville de Loos comme maitre d'ouvrage
Modification n°18 : Sud de Lille Sud - Fongibilité P. 188	Durée, année de démarrage, subvention ANRU
Modification n°19 : Vilogia - Fusion de maisons PLUS A.A. en 15 logements PLUS et actualisation des coûts P. 190	Durée, année de démarrage, subvention ANRU
Modification n°20 : Porte de Valenciennes - LMH - Découpage de lignes de logements sociaux et actualisation des plans de financement P. 191	Durée, année de démarrage, subvention ANRU
Modification n°21 : Maison de l'Economie Sociale et Solidaire - Modification mineure de programme P. 192	
Modification n°22 : Hôtel d'entreprises : Relocalisation et changement de maîtrise d'ouvrage P. 194	Ville de Lille nouveau maitre d'ouvrage
Modification n°23 : Accessions Arras Europe - Découpage de lignes et désignation de maîtres d'ouvrages (Pierres et Territoires ; Habitat du	Pierres et territoires et Habitat du Nord désignés comme maitres d'ouvrages

Nord Coop) P. 196	
Modification n°24 : Accessions Arras Europe - Désignation du maître d'ouvrage (Habitat du Nord Coop) P. 198	Habitat du Nord COOP, année de démarrage et durée des travaux
Modification n°25 : Accessions Arras Europe - Changement de maître d'ouvrage (Vilogia) P. 200	Vilogia nouveau maitre d'ouvrage, changement année de démarrage et durée des travaux
Modification n°26 : Ingénierie de la concertation et de la GUP - Découpage de ligne P. 201	Découpage de ligne. Création d'une ligne spécifique GUP à partir de 2009
Modification n°27 : P.L.A.I LMH - Découpage de lignes P. 202	
Modification n°28 : Participations régionales - Actualisation de l'annexe 7 P. 204	
Modification n°29 : Rectification écriture AGORA - Opération Frémy Courbet Fives P. 206	
Modification n°30 : Résidentialisation LMH - Actualisation des plans de financement et fongibilité P. 207	
Modification n°31 : Fauvet Girel P. 208	
Modification n°32 : Sud de Lille Sud - Changement de maîtrise d'ouvrage - SIA Habitat P. 209	SID HABITAT, modification année de démarrage, subvention ANRU et durée de l'opération
Modification n°33 : Prolongation de la mission de la mission de Direction de Projet P. 210	Prolongation de mission sur plusieurs semestres

Tableau n°4. Récapitulatif des modifications de l'avenant national n°5

Le GPU comme programme d'action a été modifié 5 fois entre l'année de signature de la convention initiale et la terminaison du projet. La possibilité de réaliser ces modifications était inscrite dans la convention financière signée en 2006.

2.2 Le volet urbain du C2D : un programme d'action figé

2.2.1 L'armature contractuelle du C2D doualais

Le volet urbain doualais s'inscrit dans le cadre du C2D qui est un instrument contractuel d'action publique (Lascoumes, 2004) mis en place de façon partenariale par les gouvernements Camerounais et Français dans le cadre de l'aide publique au développement. Cet instrument définit les différents domaines de la coopération entre les Etats camerounais et français dont le développement urbain. Ce dernier concerne les villes de Yaoundé et de Douala qui y sont inscrites au titre de la période de validité de l'accord à savoir : 2006-2011. Le C2D est un instrument de mise en œuvre du document cadre de partenariat (DCP) signé entre les Etats parties pour une période de 5 ans. Afin de mettre sur pied le volet urbain du C2D notamment dans la ville de Douala, l'Etat camerounais a également signé un contrat de ville avec la CUD de Douala. Le volet urbain doualais du C2D s'inscrit donc dans une armature contractuelle allant du DCP au contrat de ville en passant par le C2D.

Le DCP est signé en juin 2006 entre les gouvernements camerounais et français. Il fixe pour 5 ans les domaines d'intervention de l'aide publique au développement octroyée par la France pour le quinquennat à venir. « *Le Document Cadre de Partenariat (DCP) entre la France et le Cameroun a pour objectif de préciser les domaines d'intervention prioritaires et les modalités de la coopération franco-camerounaise au cours des cinq prochaines années (2006-2010)* »⁷⁶.

Il s'agit de :

- l'amélioration de la gouvernance et le renforcement institutionnel
- la santé et la lutte contre le Sida
- l'éducation de base
- les infrastructures
- l'agriculture et la sécurité alimentaire
- l'environnement et la biodiversité
- l'enseignement supérieur et la recherche
- la promotion de la diversité culturelle

Le DCP fait en outre de manière ostensive, référence au C2D. Deux formes de références au C2D sont présentes dans ce texte. Une référence générale au C2D et une référence particulière au volet développement urbain.

⁷⁶ Document cadre de partenariat, 2006,3.

Le C2D y est présenté comme un instrument permettant à l'aide française au développement de se concentrer sur des enjeux centraux dans la lutte contre la pauvreté. « *La situation actuelle, en matière d'équipement urbain, de transports et d'énergie électrique constitue un obstacle aux investissements privés, à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté. Fort de ce constat, une grande partie de l'aide française, notamment à travers le C2D, sera orientée vers différentes composantes du secteur* »⁷⁷

La seconde référence renvoie au défi du développement urbain et à l'appui à la décentralisation.

Face à l'urbanisation croissante, les infrastructures urbaines sont inadaptées aux besoins de base des populations et de l'économie. Le développement urbain est un des principaux points d'application du C2D, avec une stratégie d'intervention concertée avec les autres bailleurs de fonds du secteur (Banque mondiale dans le cadre du PID à Douala, UE dans le cadre du PACCDU dans cinq villes secondaires, BAD pour l'assainissement à Yaoundé) et conjuguant :

- Des appuis institutionnels en matière de gouvernance urbaine, en liaison avec le processus de décentralisation (cf. D11. point 2) :

- *Mise en œuvre des contrats de ville à Douala et Yaoundé et extension de la démarche aux villes secondaires*⁷⁸.

Il prépare ainsi à la fois le C2D et l'importance du volet urbain concernant les Villes de Yaoundé et de Douala, et le contrat de ville signé entre le Gouvernement camerounais et la CUD.

Le second élément de l'armature contractuelle du volet urbain doualais du C2D est le C2D.

Egalement signé en 2006, il reprend les différents domaines d'intervention de l'aide publique au développement pour une durée identique au DCP. Il attribue également un ensemble de moyens financiers aux domaines d'intervention dont le volet urbain doualais (537 millions d'euros au total).

Le volet urbain doualais du C2D

a pour objectif principal d'appuyer la Communauté Urbaine de Douala notamment dans l'amélioration de l'efficacité de la chaîne de transport de la Ville. En effet, compte tenu du rôle du port de Douala dans la sous-région, et du rôle de maillon important de la chaîne de transport que remplit la voirie

⁷⁷ Document cadre de partenariat, 2006,15.

⁷⁸ Document cadre de partenariat, 2006,15.

*principale de la ville en reliant le port et les zones industrielles à leurs hinterlands, le Programme constitue un investissement primordial*⁷⁹.

La signature de ces deux accords entre le gouvernement camerounais et le gouvernement français ne rendait cependant pas disponible pour la CUD les financements mis à disposition par la coopération française. Le contrat de ville a donc consisté à mettre sur pied un mécanisme permettant au gouvernement camerounais de rétrocéder à la Ville de Douala les financements disponibles.

Le contrat de ville est ainsi présenté comme un *outil permettant d'accroître l'efficacité des interventions publiques en vue d'améliorer les conditions de vie des populations en milieu urbain par une démarche de réflexion globale et concertée, formalisée dans le cadre juridique engageant les différents acteurs que sont l'Etat, les collectivités Territoriales Décentralisées et la Société Civile dans ses diverses composantes. Dans sa structuration il présente des engagements réciproques de la part des parties contractantes, le programme d'investissements prioritaires et les mesures d'accompagnement se rapportant respectivement à l'amélioration de la gestion des ressources humaines et organisationnelles des communes ; l'assainissement des finances municipales et le renforcement des capacités techniques des services déconcentrés de l'Etat, des communes et des acteurs de la Société Civile*⁸⁰.

Il s'agit au Cameroun de l'émergence de la procédure contractuelle et de la fin d'une conception jacobine de l'Etat.

*En effet, avec le contrat de ville, on s'éloigne progressivement d'une administration jacobine, dotée d'un centre unique d'impulsion tant politique qu'administratif, vers un processus de contractualisation qui ouvre la voie aux constructions consensuelles, concertées ; en un mot, l'Etat, les communes et les populations représentées par la société civile, préparent ensemble les décisions valables erga omnes*⁸¹.

Cette émergence du contrat est elle-même encouragée par le partenaire français dans un contexte marqué par la mise en place progressive de la décentralisation.

⁷⁹ Rapport de la cellule de suivi du C2D, 2009, 5-6.

⁸⁰ Discours du ministre du développement urbain lors de la signature des contrats de ville, le 03 mars 2006.

⁸¹ Discours du ministre du développement urbain, ibid

2.2.2 Les deux axes du programme d'action du C2D doualais

Le plan d'action du volet urbain du C2D est orienté vers une perspective de rattrapage de la ville de Douala comparativement à des métropoles de niveau équivalent en Afrique subsaharienne (Dakar, Abidjan).

Le plan d'action du volet urbain doualais du C2D comporte deux volets. Un volet gouvernance institutionnelle et urbaine, un volet investissements et entretiens des infrastructures.

Le volet gouvernance institutionnelle et urbaine porte à la fois sur l'appui au fonctionnement de la cellule du C2D, la réalisation du PDU-POS, du SDAU et de la stratégie de développement de Douala et de son aire métropolitaine.

Le volet investissements et entretiens des infrastructures porte quant à lui sur :

- La réhabilitation des voiries et réseaux divers ;
- Le désenclavement des zones industrielles ;
- La réhabilitation des voiries fortement dégradées ;
- La réhabilitation des voiries fortement dégradées en travaux HIMO ;
- Le désenclavement des quartiers isolés ;
- L'aménagement et l'assainissement des quartiers précaires ;
- La supervision et le contrôle des travaux.

Le plan d'action mis en place correspond à la ventilation budgétaire de la figure suivante

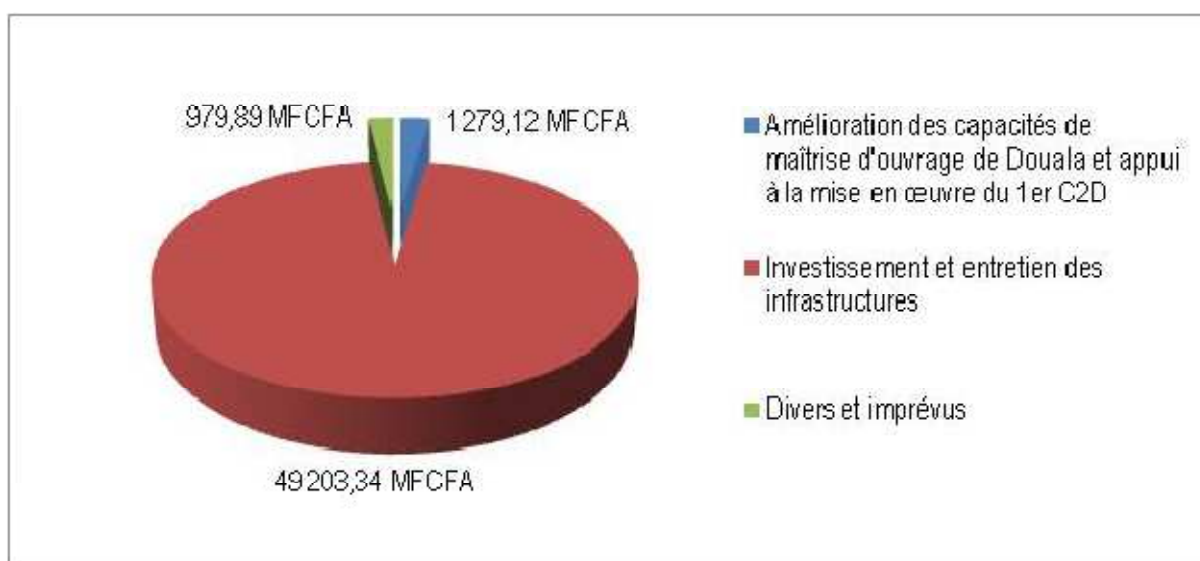


Figure n° 1. Plan de financement du C2D. D'après le rapport d'activité de la cellule du C2D

Décembre 2009.

Le texte contractuel détermine également le volume des investissements, le temps de leur réalisation ainsi que Douala comme territoire pertinent.

Cette délimitation du programme d'action contenu dans le projet est fixe. En effet, aucune disposition de l'armature contractuelle ne permet de penser que des modifications peuvent être partenarialement apportées au projet. Tel qu'il est défini territorialement, temporellement et programmatiquement, il est appelé à être appliqué. Le caractère figé de l'armature contractuelle du volet urbain doualais du C2D s'explique par le rapport existant entre la communauté urbaine de Douala et le gouvernement camerounais. Bien qu'ayant le statut de collectivité locale décentralisée, l'exécutif de la communauté urbaine est nommé par décret du Président de la République.

Conclusion chapitre 3

Ce chapitre portait sur les procédures de contractualisation des projets urbains doualais et lillois. Dans une perspective communicationnelle, nous avons montré comment les parties prenantes signataires légitiment leur participation aux projets.

Cette légitimation est triple dans le cas du GPU. Elle repose d'une part sur l'inscription du projet dans la continuité de politiques publiques visant à dynamiser la ville de Lille. D'autre part, elle se construit dans l'articulation entre politiques publiques préexistantes et GPU. Ce dernier reprenant certains des objectifs du PLU, du PLH. Enfin, la légitimation de projet repose sur son caractère médiateur. Le projet se construit comme permettant de résorber l'écart entre un présent stigmatisant et un futur désirable.

Le schéma ci-après synthétise les différents référents que les parties prenantes signataires reconnaissent au GPU.

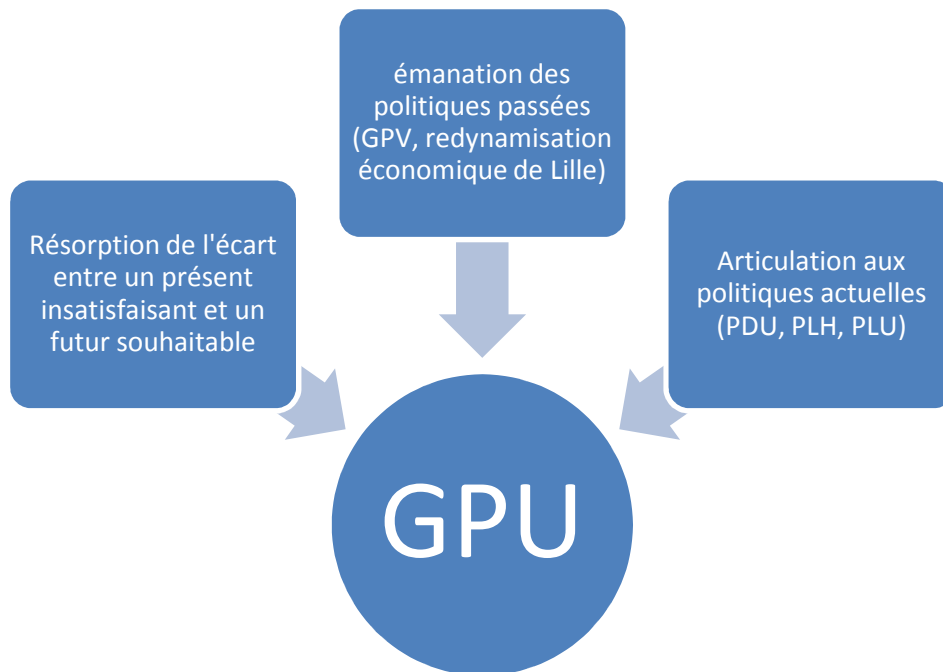


Figure n°2. Les référents du GPU

La construction de la légitimation du volet urbain du C2D doualais est double. Elle repose sur sa congruence avec les OMD et le DSRP. Ces textes ainsi que leurs objectifs sont les référents à partir desquels les signataires du C2D initient ledit projet.

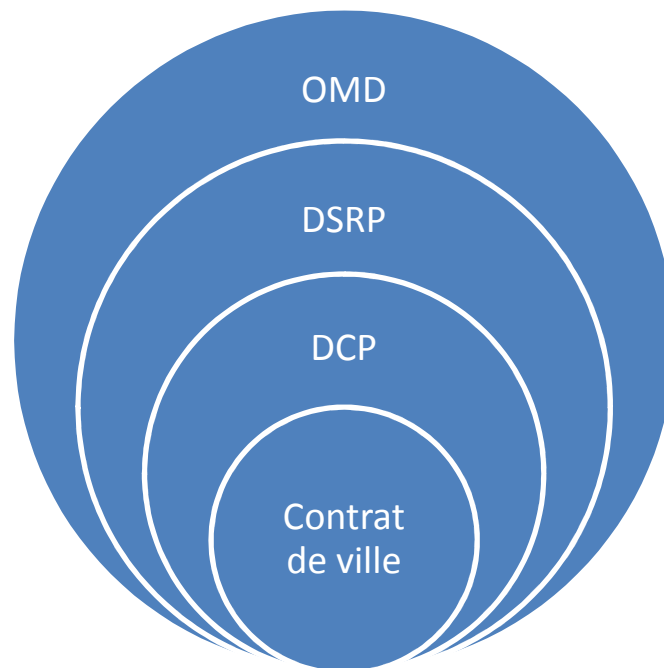


Figure n°3. Les référents du C2D

Il apparaît que, dans le cas de la Ville de Lille, la contractualisation s'inscrit dans un texte conventionnel dont la mise en œuvre conduit à la production d'avenants modifiant la convention initiale.

Enfin, le texte conventionnel est un texte articulatif à la fois plan d'action et activité de légitimation de ce dernier. La légitimation du projet urbain lillois et de son plan d'action repose ainsi sur la continuité que le projet revendique avec le GPV et les politiques économiques passées, la cohérence par rapport aux politiques contractuelles existantes au moment de la signature de la convention, et la création d'un écart entre un monde désirable et un monde présent. Le plan d'action est ainsi positionné comme le médiateur pouvant faire advenir ce monde souhaité.

Le projet urbain doualais s'inscrit dans le cadre d'une armature contractuelle au sein de laquelle on a un DCP, un C2D et le contrat de ville. Cette armature contractuelle se légitime en revendiquant comme cadres référents le DSRP et les OMD.

Le plan d'action à mettre en œuvre notamment sur Douala est ainsi un moyen de parvenir in fine à atteindre les OMD.

Parce qu'il contient un plan d'action, un territoire pertinent et un horizon de réalisation, le volet urbain doualais du C2D est un document performatif. Cette performativité permet et se réalise à travers l'action qui à son tour engendre des écrits constatifs sous forme de rapport d'activités.

Si les textes contractuels afférents aux projets présentés ici comportent des plans d'action, ils disposent pour la convention du GPU sur le mode d'organisation devant permettre de réaliser les différentes opérations. Dans le cas du C2D, l'univers organisationnel, devant piloter la réalisation du projet, est renvoyé à des textes réglementaires.

Comment sont organisées les équipes pilotant la mise en œuvre de ces projets ? Quelles activités de communication permettent à ces équipes de coordonner leurs actions en lien avec les parties prenantes signataires des textes contractuels ? Le chapitre suivant apportera des éléments de réponse à ces interrogations.

CHAPITRE IV.

ORGANISATION-PROJET ET DISPOSITIF DE REUNION DANS LES PROJETS URBAINS LILLOIS ET DOUALAIS

Dans le chapitre précédent, nous avons introduit à l'institution du projet. Cette institution est le fait d'une coalition d'acteurs aux rôles différenciés. Dans le dispositif d'institution (les acteurs de conception du projet), certaines parties prenantes occupent la place de subventionnaire, d'autres sont en charge du portage du projet. Ces acteurs s'accordent tous sur un programme d'action qui repose sur des procédures de légitimation ainsi qu'un programme d'opérations adossé à des financements. Cet accord se traduit par la signature de la convention par tous.

Si cet accord suffit à faire advenir les projets, il n'épuise pas leur réalisation. Pour que ces derniers soient mis en œuvre, il faut qu'une organisation-projet prenne en charge la réalisation des opérations. De nouveaux acteurs apparaissent ici qui ont charge à la fois la coordination des activités entre les « partenaires institutants » et ceux participant à leur réalisation.

Cette multiplicité d'acteurs et de rôles inscrite dans des projets cadrés par des programmes d'actions et des plans de déploiement pose le problème de la coordination et de l'organisation de l'action au sein de collectifs hétérogènes. Quels sont les acteurs participant à la mise en œuvre des projets lillois et doualais ? A travers quels dispositifs coordonnent-ils leurs activités ? Quelle est la part communicationnelle du fonctionnement desdits dispositifs ? Ce chapitre poursuit des développements ébauchés dans le chapitre 3 en mettant l'accent sur la manière dont les rôles sont distribués au sein des organisations-projets.

Cet aspect est d'autant plus important que la mise en œuvre des projets urbains ne consiste pas simplement à exécuter des plans d'actions prédéterminés. Elle implique des prises de décisions et des arbitrages constants. Ce d'autant que, la multiplicité des partenaires et des parties prenantes pourrait conduire à des situations de blocage ou de conflit en cas de désaccord. La question de la coordination des actions a donc son importance. La production et le partage d'information, les négociations et la prise de décisions comportent ou reposent sur une part communicationnelle que nous mettrons en évidence dans ce chapitre. De ce fait, ce chapitre vise à montrer comment la logique de projet, partagée par le PRU lillois et le C2D

doualais se traduit dans des modes d'organisations et des activités de communication différenciés. Pour éclairer cette perspective, nous avons choisi de montrer comment la mise en place de dispositifs organisationnels passe par l'émergence de nouveaux acteurs (organisations et individus) occupant des places à partir desquels la coordination se traduit dans des dispositifs de réunion au sein des C2D et GPU en instaurant des formes spécifiques de communication de travail (Delcambre, 1997).

Sur quelle forme organisationnelle repose la mise en œuvre du GPU et du C2D ? Quelles sont les entités qui en font partie ? Faut-il saisir ces entités au niveau interindividuel ou inter organisationnel ? Comment fonctionne cette forme organisationnelle ? Quelle part prend l'activité de communication dans le fonctionnement de cette forme organisationnelle ?

1. Acteurs et organisation-projet dans les projets urbains lillois et doualais

La question de savoir sur quelle forme organisationnelle repose le fonctionnement du GPU ouvre sur une description fine des activités à travers lesquelles les parties prenantes à sa réalisation se coordonnent, partagent des informations et communiquent dans la mise en œuvre du projet. Il ne s'agit donc pas de limiter cette analyse au mode projet, choisi comme mode de management du projet, mais d'éclairer la forme organisationnelle prise par le fonctionnement quotidien d'un projet impliquant différents acteurs intervenant à titre de financeurs, de maîtres d'ouvrage, de maîtres d'œuvre, d'évaluateurs etc.

1.1. Le GPU une organisation-projet inscrite dans un réseau intra et interorganisationnel

Le GPU repose-t-il sur l'équipe-projet ou alors sur un mode organisationnel plus large incluant les différentes parties prenantes à sa réalisation ? « *L'équipe-projet..., si vous voulez elle existe..., elle n'existe pas! C'est plutôt un réseau de personnes qui travaillent sur le même objet à savoir le GPU, qui..., qui sont coordonnées par le directeur du GPU* »⁸²

Ce propos tenu par le dernier Directeur du GPU met l'accent sur la notion de réseau. Le GPU, serait bien plus qu'une équipe projet, ce serait un réseau. Un réseau d'acteurs dont l'équipe-projet est partie prenante, et dont il assure la coordination.

La notion de réseau est de ce fait présente dans la science politique lorsque celle-ci tente de saisir la production de l'action publique. On retrouve également la notion de réseau

⁸² Entretien avec le dernier Directeur du GPU. Mairie de Lille, le 08/10/2010

dans les travaux de Boltanski et Chiapello (2011), dans la thématisation de ce qu'ils nomment 'la cité par projet'.

Chez ces auteurs, l'avènement de la cité projet entraîne la prééminence de la notion de réseau. Non pas que celle-ci n'ait pas été présente auparavant, mais parce que le réseau apparaît comme le principe directeur de la mise en connexion systématique. « *Le projet est l'occasion et le prétexte de la connexion. Celui-ci rassemble temporairement des personnes très disparates, [...] pendant une période relativement courte* » (p.170). C'est précisément la capacité de créer des connexions qui permet de faire émerger des « objets, des sujets ». La cité projet est une reprise de « l'organisation par projets ». La question de la formation des réseaux dans la cité par projet permet de mettre en avant l'activité médiatrice de ceux rendant possible la formation des réseaux parce qu'ils permettent de tisser des liens, mais également d'entrer en rapport avec...

Le projet, parce qu'il mobilise un réseau implique dès lors des espaces d'échanges susceptibles par des procédures réglées de construire des modes d'adhésion des parties prenantes.

1.1.1 Le réseau du grand projet urbain : la dimension intraorganisationnelle

A quoi renvoie la notion de réseau dans le cadre du GPU ? Comment positionner cette notion relativement à celle plus usuelle d'organisation dans les approches de communications organisationnelles ?

Le réseau tel qu'il se donne à voir dans le cadre du GPU renvoie aux différents acteurs et places occupées. Il s'agit d'un continuum allant de l'espace intraorganisationnel de la Ville de Lille à l'espace interorganisationnel impliquant les parties prenantes à la réalisation.

La notion permet ainsi de saisir le projet urbain lillois au concret de son fonctionnement quotidien en mettant en avant les échanges entre les différentes parties prenantes. Elle permet également de déterminer un ensemble de places occupées par des individus et des organisations dans la mise en œuvre du GPU.

1.1.1.1 La Ville de Lille : porteur de projet, partenaire et espace intraorganisationnel

La Ville de Lille est le porteur du projet urbain. A ce titre, aux côtés d'autres partenaires (ANRU, CDC, etc.), elle est signataire de la convention instituant le projet, et participe à toutes les instances décisionnaires impliquant les parties prenantes. A côté de ce rôle de porteur de projet, saisissable au niveau méso-organisationnel, la Ville de Lille est le lieu où se trouve physiquement la direction du GPU. A ce titre, les fonctions de pilotage lui

sont également dévolues. Autour des fonctions de pilotage du projet incarnées au plan opérationnel par la direction de projet, et politique par le Maire, différentes directions collaborent dans une logique partenariale, entre elles, avec la direction de projet et avec les partenaires externes à la mise en œuvre du projet. Le partenariat serait alors la norme de faire gouvernant les interactions entre ces acteurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre du GPU, différentes directions de la Ville sont mobilisées autour de la direction de projet. De ce fait, la direction de projet est une direction légère (outre le directeur du GPU, elle compte une assistante, un Chargé de communication et un Chargé de mission quartier ancien). Cette organisation légère avec une forte implication des services fonctionnels de la Ville dans le projet fait de sa direction une entité oscillant entre autonomie relative et dépendance contrainte. Cette implication des différentes directions préexistantes de la ville de Lille ne va pas sans difficultés. En effet, il apparait que la logique partenariale affirmée dans le cadre de la réalisation du GPU se heurte aux logiques de travail propres à chacune. De plus, cet espace intraorganisationnel s'ouvre sur un espace interorganisationnel au sein duquel des organisations et des individus partenaires à la réalisation.

1.1.1.2 Le pilotage politique et opérationnel du GPU : l'élus et le technicien

Le pilotage du projet urbain lillois repose sur le fonctionnement d'un couple ayant évolué dans sa constitution au cours de la réalisation du projet ; l'élus et le technicien.

Le technicien bien qu'articulé à l'élus fait partie de la direction du projet, mise en place dans le cadre de la réalisation du projet. Il s'agit ainsi d'une structure éphémère devant s'éteindre avec la fin des opérations inscrites dans le programme d'action du GPU.

Les élus et le pilotage politique

Les élus sont une composantes actantielle majeure du réseau du GPU. Effet, ils sont nombreux à participer à la mise en œuvre du projet et sont porteurs de plusieurs casquettes. La première casquette est celle du pilotage politique du GPU. Si la Mairie de Lille est institutionnellement le porteur du projet, son pilotage politique incombe au maire.

On observe cependant que dans les faits, le tandem entre l'élus et le technicien dans la coordination du projet a connu des modifications tant au niveau du pilotage opérationnel que politique. Comme le souligne un ex directeur du GPU, le Maire de Lille bien qu'ayant un poids politique important ne peut être mobilisé de manière permanente dès que le projet entre dans sa phase de réalisation. Cette difficulté à mobiliser le pilote politique a conduit à un

moment de latence lors du lancement du projet. Face à l'indisponibilité du maire, une délégation a été accordée à un adjoint afin d'assurer en lieu et place du maire le pilotage politique.

le positionnement d'une élue qui est Audrey Linkenheld – qui est l'adjointe en charge de l'habitat-comme vrai pilote politique du projet alors qu'auparavant le pilote politique était le maire, mais le maire on peut la mobiliser dans la phase un peu conceptuelle quoi, ponctuellement, mais elle n'est évidemment pas disponible pour aller dénouer des fils avec des partenaires extérieurs, donc il y a un problème de disponibilité...quand on est maire mais bon. Donc Audrey elle, avec son arrivée dans l'équipe municipale, elle a été clairement repositionnée comme pilote politique quoi, ce qui a permis de donner un vrai pendant au pilotage technique qui avait été mis en place mais qui n'avait jamais rebondi sur le pilotage politique quoi. Il y avait quand même une grande césure entre le pilotage politique qui s'inquiétait des grandes orientations, mais euh...le pilotage technique qui devait quand même régler des problèmes, parfois des conflits d'intérêts forts entre différents partenaires.⁸³

Cette substitution d'un adjoint au maire, pour des raisons de disponibilité évidente ne s'est pas faite sans conséquence sur la clarté des orientations et la capacité à prendre des décisions tranchées comme recourir aux expropriations.

Quand l'élue a un peu moins de poids comme xxxxxxxxxxx, et qu'elle est peut être un peu moins rodée aux procédures d'urbanisme, comme l'élue de quartier, c'est vrai que eux hésitent beaucoup, beaucoup plus à recourir à des choses comme l'expropriation quoi. Donc ils ne veulent pas utiliser les outils un peu dur de l'urbanisme, pourtant parfois c'est utile quoi. Aujourd'hui il y a un îlot dans lequel on a., il y avait 4 maisons accolées au cœur de l'îlot, on a dit bon euh, on peut faire notre plan masse autour d'eux, donc il n'y a pas besoin de les exproprier, donc on les a gardés pour pas leur faire peur, en même temps je pense que quand tout sera construit autour d'eux, je pense qu'ils vont partir quoi. Parce que ce n'est pas euh, parce que leur environnement de toute façon change quoi. Donc là, moi je pense que l'expropriation elle était plutôt, elle était plutôt bonne à mon avis. Je pense qu'elle aurait permis de faire un plan masse

⁸³ Entretien avec le premier Directeur du GPU, Mairie de Lille, le 14/03/2011

un peu meilleur, et d'éviter de se retrouver dans cette situation d'avoir 4 maisons un peu anciennes, un peu bricolées au milieu d'un îlot complètement neuf et avec des gabarits qui sont quand même plus importants. Donc même du côté de la ville, entre l'intention initiale et puis après quand on doit voir les gens pour leur dire : « bon écouter, on pense quand même que c'est mieux de vous trouver une solution ailleurs », là il y a une dérive de la ville qui peut avoir envie d'être un peu plus souple à un moment donné, et de lâcher les choses.⁸⁴

A côté, ou aux côtés du rôle de pilote politique dévolu au maire et délégué à son adjoint, différents élus participent quasi quotidiennement à la mise en œuvre du GPU en rapport avec leur délégation. L'affichage de la participation comme enjeu majeur du projet a positionné l' élu thématique en charge de la participation comme acteur quotidien dans la mise en œuvre des procédures et dispositifs participatifs. D'autres élus thématiques interviennent lorsque des questions liées à leurs délégations sont abordées, de même que les élus des quartiers dans lesquels les opérations ont lieu.

La Direction du GPU et le pilote opérationnel: mettre en œuvre et consolider la coordination organisationnelle

Afin de réaliser les opérations inscrites dans le projet GPU, la gestion en mode projet a été mise en place, avec une direction du projet dont les membres ont été recrutés en dehors de la Mairie de Lille.

Dans le cas du GPU, le choix du mode projet relève davantage de la prescription que du consensus entre les acteurs. La réalisation des opérations financées par l'ANRU passe par la mise en place d'une gestion en mode projet jugée plus efficace.

Si vous voulez, l'émergence de l'équipe-projet c'est quelque chose qui a été..., l'équipe-projet intitulée GPU c'est quelque chose qui a été exigée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du dossier de financement de l'ANRU pour avoir un interlocuteur principal, quelqu'un qui soit..., qui puisse rendre compte de l'utilisation des crédits... Donc, c'est un rôle... ,c'est un rôle à mon avis important puisque c'est quelqu'un qui doit essayer de coordonner les gens, les savoirs, les institutions ,donc..., c'est probablement le principal des enjeux en urbanisme, c'est quelque chose qui n'était pas forcément formalisé avant. Donc, c'est à l'occasion de la mise en place de cette politique nationale, et de sa

⁸⁴ Entretien avec le premier Directeur du GPU, Mairie de Lille, le 14/03/2011

*déclinaison locale ici à Lille que la mise en place de cette équipe-projet a été décidée. Voilà...*⁸⁵

Le mode projet apparaît par ailleurs comme une tendance lourde dans les activités urbanistiques.

*C'est un thème général en urbanisme, il y a quand même de plus en plus l'émergence au moins du rôle central du chef de projet. Moi ,le rôle que j'ai ,il n'est pas tout à fait celui d'un chef de projet puisque j'ai plusieurs projets donc, le titre que j'ai c'est directeur du GPU, si vous voulez ,la forme ; faire piloter un projet par un chef de projet, qui est un peu le chef d'orchestre de l'ensemble des acteurs, c'est quelque chose, c'est une pratique qui se développe énormément actuellement en urbanisme.*⁸⁶

Ce mode de faire est par ailleurs plébiscité par les acteurs qui le jugent plus à même de répondre au défi d'une gestion sous contrainte. « *Je suis persuadé que c'est le seul moyen d'être plus réactif, de se parler assez. C'est lié à l'essence même du travail en urbanisme.[...] pour pouvoir sortir les projets dans un temps assez court et dans une dynamique forte, la logique du projet, la logique du chef de projet est la seule qu'on puisse retenir* »⁸⁷.

La Direction du projet est composée du Directeur, et de deux collaborateurs opérationnels ainsi que d'une assistante.

Quel est le rôle de la Direction de projet ? Et au sein de cette Direction, comment le travail est-il partagé entre le Directeur et ses collaborateurs opérationnels ?

Le Directeur de projet : le pilote opérationnel et coordinateur de la direction de projet

Il est possible d'apprécier l'activité du Directeur du projet à l'aune des prescriptions de la convention, il est également possible d'en rendre compte à partir de ce que celui qui occupe le poste en dit lui-même. En établissant cette distinction, il ne s'agit pas de reconduire la distinction entre travail réel et travail prescrit (Boutet, 2001 ; Delcambre, 1993&1997), mais de montrer comment au-delà de l'aspect prescrit du travail, l'activité est contrainte par le niveau d'avancement du projet. En effet, le travail du directeur de projet évolue sensiblement suivant que l'on essaye de le saisir lorsque le projet est mis en route, et lorsqu'il a atteint sa vitesse de croisière et que les opérations sont mises en œuvre.

Le directeur de projet est donc chargé de l'animation et la coordination d'ensemble du projet. Il organise et prépare les comités de pilotage et les

⁸⁵ Entretien avec le 3^e directeur du GPU, mairie de Lille, le 08/10/2010

⁸⁶ Ibid

⁸⁷ Ibid

comités techniques regroupant les maîtres d'ouvrage et financeurs du projet. Il veille au bon avancement du projet et au maintien de sa cohérence au cours du temps et entre les sites et les acteurs concernés.

Pour ce qui concerne la gestion des plannings, il s'appuie sur la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (O.P.C.) placée auprès du pilote opérationnel. En complément, il mettra en place un dispositif de suivi du projet et de ses impacts.

Il coordonne également les démarches de communication et de concertation des maîtres d'ouvrage. Il veille à la mise en œuvre des dispositifs de concertation prévus à l'article 3 et à leur intégration dans le projet d'ensemble, notamment en termes de calendrier. Enfin, il veille à la prise en compte des principes du développement durable dans le projet, tant par la qualité urbaine des réalisations que par l'amélioration de la performance environnementale du cadre bâti.

Pour effectuer ces tâches, la direction de projet s'appuie sur les quatre instances de pilotage opérationnelles suivantes :

- l'instance de pilotage de la convention financière,*
- l'instance de pilotage du volet social,*
- l'instance de pilotage des opérations physiques,*
- l'instance de pilotage du volet habitat.⁸⁸*

Dans l'énoncé des missions a lui dévolues par la convention, le Directeur du GPU se confond avec la direction du projet. Il est autant responsable des activités gestionnaires que communicationnelles. Cependant, on note une division du travail entre différents pôles de la Mairie avec des instances de pilotage pour chaque aspect du projet. On pourrait de fait penser que dans ce mode organisationnel, l'activité de direction du GPU serait (au plan gestionnaire) une activité de coordination. Si la coordination fait partie de ses activités, elle n'est pas la seule. D'une part parce qu'en fonction de l'état d'avancement du projet, la nécessité de coordonner les acteurs se pose plus ou moins, d'autre part parce qu'au-delà de l'énoncé, la coordination suppose elle-même de mettre sur pied, de donner vie aux instruments permettant la coordination.

Au départ du projet en 2006, avec la signature de la convention, la direction du projet est rattachée au Directeur général des services. Ce rattachement qui est encore confirmé par

⁸⁸ Convention financière GPRU, 2010, p. 44.

l'avenant national signé en 2010, sera cependant modifié, avec un rattachement au Pôle développement et qualité de la ville (ce pôle est coordonné par un Directeur général adjoint). Composée d'un directeur de projet ainsi que d'un assistant, la Direction de projet est physiquement située en Mairie de Lille sous la responsabilité du Directeur général des services, pour des raisons évidentes de proximité avec la présidence du pilotage politique.

Cette évolution dans le rattachement institutionnel de la direction du projet est liée aux évolutions induites dans l'activité du directeur de projet. On peut considérer à ce titre que l'activité du directeur du projet évolue suivant que l'on soit en phase de lancement du projet, ou en phase opérationnelle.

En phase de lancement, le problème rencontré par la direction du projet est celui de la visibilité. Il faut afficher le projet comme prioritaire pour toutes les parties prenantes internes à la Ville. Autrement dit, la transversalité du projet doit être reconnue par tous les services concernés. Ces derniers doivent l'inscrire dans leurs agendas. Le positionnement auprès de la direction générale des services est ainsi un outil au service de l'affichage du caractère prioritaire du projet, mais également au service de la nécessaire mobilisation indispensable au bon lancement du projet.

La mobilisation générale nécessaire et l'inscription des opérations du GPU dans les agendas ne vont pas de soi. Ce d'autant que le directeur du GPU ne dispose d'aucun pouvoir hiérarchique sur les services concernés.

Le Directeur du GPU n'est pas le responsable hiérarchique d'aucun des services, ni d'aucun des..., et encore moins évidemment des euh..., des acteurs qui sont extérieurs à la mairie. Il n'a pas de responsabilité..., il n'a pas de pouvoir hiérarchique. On est complètement de la coordination, de l'animation transversale, c'est de la conviction, [...] mais effectivement il n'y a pas de pouvoir hiérarchique dans le fonctionnement..., on est dans quelque chose de très horizontal, de très transversal.⁸⁹

Dès lors, sa légitimité repose sur deux leviers. La capacité à faire intervenir le Directeur général des services, sa force de conviction et sa connaissance du terrain. La question de la légitimité du Directeur du Grand Projet Urbain se pose d'autant plus que la structure de la direction n'est pas autonome. Elle est dépendante des services fonctionnels de la Ville pour l'accomplissement de ses missions. Dès lors, il faut pouvoir obtenir des

⁸⁹ Entretien téléphonique avec le 2nd directeur du GPU, Lille le 15/04/2011.

différents services concernés la réalisation des tâches permettant de mener à bien le projet. Dans un contexte a-hiérarchique, la capacité à obtenir de ces services, de réaliser leurs tâches pose la question du pouvoir du Directeur de projet.

C'est..., c'est..., c'est vrai que c'est un peu particulier puisqu'on n'a pas de pouvoir hiérarchique, on a très peu de pouvoir hiérarchique, même si moi, je dirais que moi j'étais quand même rattaché au directeur général des services à l'époque. Donc ma légitimité elle était de..., bon après coup ma légitimité elle était double. D'une part du rapprochement avec le DGS, qui me permettait de faire remonter les informations et les difficultés en circuit court au DGS pour, pour éviter le parasitage, le bruit de fond qui peut faire..., quand ça remonte un certain nombre d'échelons de la hiérarchie interne ou par l'extérieur. J'avais une autorité qui était liée à mon positionnement auprès du DGS, puisque c'est vrai que j'ai été embauché par le DGS comme conseil auprès de lui; c'était assez explicite. Et ma deuxième source de légitimité c'était d'avoir euh, le temps d'avoir, d'être sur le terrain, de participer..., moi je faisais vraiment l'effort de participer à toutes les manifestations publiques sur le terrain. Je tenais le stand du 1er mai là euh..., de la fête de Lille-sud etc., je tenais le stand lors de la fête de « Tous au sud », lors des concerts ou il y avait plein de jeunes mais on avait un petit stand Ville de Lille pour expliquer le projet, pour discuter avec tous ceux qui venaient là, les jeunes et les moins jeunes. Et donc, j'avais une légitimité de terrain parce que j'avais une connaissance, ou j'apprenais à connaître les habitants aussi de façon globale, c'est à dire pas seulement par rapport à la question urbaine, mais aussi des questions du quotidien, la question sociale. Donc moi ma légitimité elle venait de ça quoi. Après, elle n'est pas dans un circuit hiérarchique standard ou je peux dire à quelqu'un : « bon maintenant ça suffit, tu fais autrement etc. ».

Donc voilà, soit il y avait, il fallait passer des consignes avec plus d'autorité et je passais par le DGS, soit sinon ça se fait par du relationnel quoi, il faut avoir un peu d'humour, il faut avoir un peu de recul par rapport à ce qu'on fait, être capable de...,de, voilà de créer un peu de liant entre des gens qui s'apprécient plus ou moins, il faut leur donner envi de travailler ensemble, mettre un peu de bonne humeur dans tout ça. Des méthodes un peu particulières. Donc je pense qu'il faut être sociable, voilà .., parce qu'il faut pas être complètement coincé par le stress du planning et des coûts quoi sinon...C'est une méthode, plus un

*peu de convivialité quoi, il faut apprendre à créer des liens de confiance entre différents acteurs quoi. Un peu particulier, mais c'est intéressant quoi*⁹⁰.

Ce pouvoir repose ainsi dans la phase de lancement sur le positionnement institutionnel auprès d'une autorité ayant la capacité de contraindre de manière autoritaire les différents services à agir dans le sens désiré par la direction de projet. Le Directeur général des services étant sur le plan fonctionnel le coordonnateur des services de la Ville. La direction de projet n'est de ce fait pas dépourvue d'un levier contraignant. Ce levier est cependant informel. D'autre part, la légitimité du directeur du projet repose sur la connaissance du projet et du terrain, mais également sur la capacité personnelle de conviction. L'invocation par de l'expérience renvoie quant à elle au phénomène d'apprentissage. L'expérience est une ressource légitimante. Elle implique un processus d'accumulation temporel. Faire valoir auprès des parties prenantes sa connaissance du projet, de son contexte de réalisation, des effets potentiels et réels sur ses destinataires nécessite une phase d'imprégnation graduelle.

On retrouve ici une synthèse du phénomène de légitimation proche de celle opérée par Ricœur (1997, 1986). Pour Ricœur, la légitimité repose d'une part sur la capacité à contraindre tant symboliquement que sensiblement les individus à agir dans un sens déterminé. Cependant, aucune autorité ne pouvant faire de la contrainte la source unique de sa légitimité au risque de ne pas perdurer, elle doit recourir à la rhétorique. Les notions de conviction, de savoir faire relationnel, l'affichage prioritaire du GPU sont autant d'instruments rhétoriques sur lesquels doit se fonder la légitimité du directeur du GPU notamment dans la phase de lancement du projet.

Le second aspect de l'activité du directeur de projet dans cette phase consiste à mettre en place les différents instruments gestionnaires prescrits par la convention. Elle se fait en prélude au démarrage de la phase opérationnelle. Dans le cas du GPU, différents instruments de gestion ont été mis en place. Certaines initiatives ont prospéré, d'autres se sont soldées par un échec.

*On a expérimenté un certain nombre de choses, on a expérimenté des choses de type extranet projet, mais comme il n'y avait, il n'y a pas, je pense qu'il n'y avait pas beaucoup d'habitude de ça, ni à la ville, ni chez les partenaires, donc on n'a pas mis assez de moyens pour le rendre vivant donc on n'a pas essayé de faire vivre ça derrière*⁹¹

⁹⁰ Entretien avec le premier directeur du GPU, mairie de Lille, le 14/03/2011.

⁹¹ Entretien avec le second Directeur du GPU, Mairie de Lille, le 14/03/2011.

La mise en route du projet et les impératifs de changements qu'elle charrie se sont ici heurtés à la force d'inertie des pratiques organisationnelles. Celles-ci rendent difficiles certains changements.

Le travail du Directeur de projet a également consisté à établir un système d'indicateurs permettant de mesurer annuellement l'état d'avancement du projet. Des indicateurs dont le relevé permettait de saisir le GPU dans ses différentes dimensions ; financière, opérationnelle et socioéconomique.

Le système d'indicateur il...il était euh..., en gros ça, on a construit une sorte de gros tableau de bord-on pourra vous l'éditer- qui vient, qui vient rassembler les différentes dimensions du projet qui nous paraissent critiques. Bon, il y a la dimension financière, donc là qui permet..., en gros mon principal c'était de montrer l'évolution du budget, du budget global du projet sous les deux aspects modifications du planning, c'est à dire qu'au fur et à mesure qu'il y a des opérations qui glissent, il y a des problèmes, il y a des aléas etc. Et puis aussi modification du volume global, du montant global des investissements puisque en fonction de la conjoncture les prix peuvent augmenter ou baisser. Donc, donc il y a deux schémas de courbe de prix actualisée en planning et en prix qui permet de montrer ce décalage là. Qui permet à la fois de..., moi c'était aussi un outil puisque en 2006 quand j'arrivais, le marché immobilier était en pleine croissance et c'est vrai qu'il y avait une inflation très forte sur les prix à la construction. Donc les budgets prévisionnels qui avaient été élaborés dans la convention ANRU, en plus qui étaient restés gelés dans la convention de 2004- puisqu'une fois qu'on a déposé la convention, l'ANRU ne voulait plus bouger les chiffres quoi-en disant moi je ne veux plus augmenter mes dotations. Donc, l'évolution entre 2004 et 2006, c'est le moment où l'indice des prix de la construction a pris, ça a dû prendre 15 % en deux ans. Donc, donc moi je voulais aussi un peu mettre cela en évidence de manière un peu à objectiver, pour montrer quels étaient les impacts vis à vis de l'ANRU et en terme de calendrier.

[...]

Donc, on a synthétisé tout ça pour montrer l'avancement progressif entre les études amont, le dépôt des permis de construire, la construction réelle, la livraison, et puis, et puis après même l'évaluation après livraison. Il y avait un

peu un petit tableau d'avancement de l'ensemble des opérations. Donc ça c'était le volet opérationnel.

*Il y avait un..., un volet spécifique sur la question du relogement dont on sait qu'elle est critique sur les opérations de renouvellement urbain, donc pour montrer le calendrier prévisionnel de relogement par rapport au calendrier réel.
[...]*

Et puis la dernière c'est la question de l'insertion ou là les..., sur tout ce qui est en gros données..., sur les chantiers d'insertion liés au quartier, qu'on puisse quantifier un peu puisque cet objectif de créer des emplois dans les quartiers est fondamentale aussi puisque ça fait partie des demandes principales des habitants et une des préoccupations principale qu'on a aussi dans ces quartiers là où le taux de chômage est très élevé.

Donc voilà, ce grand tableau de bord consistait à rapprocher un peu ces différentes dimensions du projet et puis essayer le plus possible de les objectiver dans des mises en formes qui soient un peu accessibles et lisibles pour l'ensemble du partenariat⁹².

Cette phase de mise en route du projet nécessitant mobilisation communicationnelle, mise en place de système d'indicateurs permettant de mesurer différents facteurs s'accompagne dans le même temps de la mise en place de la gouvernance du projet. Les instances de gouvernance doivent être mises à l'épreuve de la pratique.

Avec la mise en place de la gouvernance, des indicateurs et la mobilisation, le projet sort de la phase dite "conceptuelle" pour rentrer dans la phase opérationnelle. Il convient de noter que ce changement de phase a été marqué par un changement dans le positionnement institutionnel de la Direction de projet. Celle-ci est passée d'un rattachement au Directeur général des services vers un rattachement au directeur général adjoint en charge du pôle qualité de vie et développement. Ce changement s'est accompagné d'un changement à la direction du GPU. Le premier Directeur a été nommé à la Direction de l'Urbanisme tandis qu'un nouveau membre rejoignait le projet. Pour un ancien directeur du GPU, changer le positionnement institutionnel à la Direction du GPU concomitamment avec le changement de directeur apparaît plus pratique, et permet de ménager les faces. *C'est sûr que c'est plus facile de recruter quelqu'un en lui disant vous êtes rattachés ici, que de dire à quelqu'un qui*

⁹² Entretien avec le premier Directeur du GPU, le 14/03/2011, Mairie de Lille.

*était rattaché au DGS, maintenant, vous êtes rattaché au DGA. C'est sûr que c'est des questions de susceptibilité.*⁹³

Cette modification de l'architecture institutionnelle s'accompagne d'une évolution dans l'activité du Directeur du GPU. Ce dernier est davantage en prise avec la coordination opérationnelle dans cette phase.

*Et puis, plus on rentre dans les phases opérationnelles, plus le rôle du directeur du GPU est pas tant la mobilisation, ou euh..., ou euh le portage de messages généraux, mais de la coordination opérationnelle extrêmement concrète sur des questions de limite de parcelle, sur des questions de calendrier, de cession de terrain et de démarrage des travaux, donc, on est de plus en plus sur l'opérationnel, en lien extrêmement rapproché avec les directions qui suivent l'opérationnel; de l'urbanisme, de la maîtrise d'ouvrage etc. Donc, d'où l'inscription de la direction du GPU, dans le pôle développement qualité de la ville, pour euh pour euh effectivement, y compris pour que le directeur général adjoint chargé du développement et de la qualité de la ville, bah, n'entre pas en concurrence entre le directeur du GPU et le directeur général adjoint dans, dans la coordination entre les différentes directions du projet.*⁹⁴

Il s'agit ici de coordonner les activités des différents intervenants, de régler par la négociation les conflits qui surviennent ou, le cas échéant de les faire remonter au niveau politique, d'animer les instances de gouvernance partenariale et de consolider le système d'indicateurs mis en place.

Quelles compétences doit disposer le Directeur de projet afin de mener à bien ses activités ? Cette activité permet-elle de faire montre de créativité ?

Outre les capacités de négociation, une compétence juridique en matière d'urbanisme est indispensable, les aptitudes communicationnelles pouvant être compensées par la présence de collaborateurs dédiés aux activités de communication. Dans le cadre du GPU, l'équipe, outre le Directeur était constituée d'un chargé de communication, et d'un chargé de mission concertation "habitat ancien".

1.1.1.3 La Direction politique de la ville et le pilotage du volet social

Le volet social renvoie aux activités « immatérielles du GPU ». La communication, la concertation, la GUP sont ainsi dévolues à la Direction de la politique de la ville. Le pilotage

⁹³ Entretien avec le second Directeur du GPU, entretien téléphonique le 15/04/2011.

⁹⁴ Entretien avec le troisième Directeur du GPU, Mairie de Lille, le 08/10/2010.

des dispositifs d'insertion sociale, de relogement, de concertation, de communication et GUP sont le fait de cette Direction. A ce titre, elle a piloté la rédaction de la charte GUP en collaboration avec les services internes et les partenaires externes au projet.

Ces missions sont disséminées auprès de différents services de ladite direction.

Le relogement

Un Chargé de mission relogement est chargé de piloter le dispositif de relogement et de veiller au respect des engagements contenus dans la charte. A ce titre, l'animation des instances du relogement est de son ressort. La rédaction de la Charte du relogement s'est faite sous la houlette de ce Chargé de mission qui coordonne les activités des bailleurs liées au relogement.

La Gestion Urbaine de Proximité

Au sein de la politique de la Ville, la GUP est à la fois une compétence spécifique (un Chargé de mission lui est dédié), mais également sectorielle. Chaque secteur en grand projet dispose d'un responsable GPU.

Il s'agit de mettre sur pied des dispositifs favorisant l'appropriation des transformations urbaines dans les zones en GPU. Cette appropriation passe par une implication réflexive des populations sur leur cadre de vie en lien avec des associations, les partenaires externes et internes de la Ville.

Le dispositif d'insertion

Dans le cadre du GPU, l'accompagnement des populations dans une démarche d'insertion est un objectif mentionné dans la convention. Le respect de cet engagement est mis en œuvre dans le cadre d'un dispositif piloté au sein de la direction politique de la Ville.

La concertation/communication

La mise en œuvre des dispositifs de communication et de concertation est également pilotée par la Direction politique de la ville. Cette dernière y dédie un Chargé de mission dont le rôle est d'assurer avec la Direction de la Démocratie participative, les services fonctionnels concernés et les partenaires externes l'inclusion des populations dans la mise en œuvre du GPU.

Les associations dont la proximité avec les citoyens, l'expérience de la mise en œuvre des dispositifs participatifs permettent de jouer un rôle de médiation dans l'organisation de la participation.

1.1.1.4 La Direction de l'urbanisme et le pilotage du volet opération physique

Présentation de la Direction de l'urbanisme⁹⁵

La Direction (de l'urbanisme) aujourd'hui, ça représente en gros une soixantaine de personnes. C'est vrai qu'au GPU on était quatre quoi. Donc, c'est pas les mêmes objectifs..., les contraintes de management ne sont pas les mêmes quoi. Donc la direction de l'urbanisme c'est 60 personnes, avec des services qui sont très régaliens, donc qui sont sur des aspects très juridiques :

le droit du sol et les permis de construire, où là on a les gens qui instruisent l'ensemble des autorisations d'urbanisme qui sont déposées sur la ville et sur les communes associées de Lomme et de Hellemmes. Donc là, il y a six instructeurs et c'est l'application réglementaire du code de l'urbanisme et du plan local d'urbanisme. Donc on est vraiment sur du réglementaire, avec des délais très contraints suite à la réforme d'octobre 2007 voilà. Et puis des contraintes juridiques, la question des..., les recours gracieux, les contentieux administratifs, etc à gérer un peu au quotidien, les remises en cause de décision.

Donc on a cet aspect très réglementaire qui est accompagné par nos services sécurité et accessibilité qui gèrent la commission communale de sécurité et la commission communale d'accessibilité, donc qui sont consultés sur tout ce qui est autorisation de construire et sur tout ce qui est visite périodique d'établissement recevant du public. Ça c'est l'émanation des commissions préfectorales là, qui gèrent les enjeux de sécurité incendie- c'est essentiellement ça- et les enjeux d'accessibilité PMR dans tous les établissements recevant du public.

Un service aussi à caractère juridique qui fait le droit des sols mais sous l'angle pénal puisque qu'aujourd'hui les infractions au code de l'urbanisme sont punissables pénalement. Et donc ça nous permet... donc eux vérifient réellement la conformité entre les travaux effectués et les autorisations déposées, et s'il n'y a pas conformité on émet des PV. Et de même eux ils repèrent des travaux réalisés sans autorisation et ils émettent des PV pour demander la régularisation par une demande d'autorisation d'urbanisme .Et après ça peut aller, après ça peut aller jusqu'au tribunal où ils vont plaider..., ils se portent partie civile auprès du tribunal d'instance s'il y a besoin d'aller jusque là parce que la régularisation

⁹⁵ Entretien avec le premier Directeur du GPU.

n'est pas possible ou parce que la personne est vraiment de mauvaise foi quoi. Donc ça nous permet notamment.., nous la priorité c'est quand même d'utiliser le droit de l'urbanisme pour, pour allumer les marchands de sommeil et ceux qui font vraiment des infractions graves quoi. Donc il y a eu plusieurs marchands de sommeil qui sur Lille ont été condamnés pénalement pour des problèmes d'autorisation de droit des sols. Donc euh, ça nous permet d'éviter tout ce qui est.., d'éviter d'avoir ces situations qui sont socialement assez inacceptables quoi. Donc ça c'est un service avec des compétences juridiques très particulières.

Ensuite on a le service de l'action foncière qui gère.., qui fait à la fois les cessions et les acquisitions du foncier et de l'immobilier, ce qu'on appelle le patrimoine privé, ce n'est pas l'immobilier qui sert au service public de la ville, mais c'est l'immobilier qu'on achète dans le cadre d'opérations d'urbanisme. Donc soit on fait des préemptions, voilà on préempte parce qu'il y a un schéma d'aménagement, on achète et puis on revend à un opérateur etc. Donc eux gèrent l'ensemble de ces transactions foncières et immobilières.

Un service de qualité architecturale qui vient un peu entre le droit des sols et les projets urbains, qui est là, qui s'appelle en fait planification réglementaire et qualité architecturale. Il apporte à la fois un conseil en amont des projets, le but est de conseiller à la fois des particuliers et des.., mais aussi des professionnels, des architectes qui montent des projets pour les ...et les petits promoteurs, de les conseiller sur.., de les aider à comprendre le PLU, de les conseiller aussi sur le traitement architectural de leur projet, et puis là dedans on gère aussi les demandes d'autorisation des enseignes, donc toutes les enseignes commerciales. Et donc c'est une manière là aussi de..,réguler un petit peu l'aspect insertion urbaine et architecturale des projets.

Et ensuite j'ai aussi un service avec.., qu'on appelle urbanisme opérationnel où j'ai 10 urbanistes qui.., qui travaillent vraiment sur les projets urbains, qui sont là pour traiter de l'ensemble des projets urbains, ils sont là pour traiter un peu du contenu en lien avec la communauté urbaine puisque c'est souvent la communauté urbaine qui est compétente. Elle est compétente pour tout ce qui est ZAC, donc elle a la compétence d'urbanisme et d'aménagement, mais, mais vu de la communauté urbaine ils gèrent ça de manière plus lointaine quoi. Ils voient ça d'assez loin, c'est à dire qui essaye de déléguer avec des contrats de concession auprès des sociétés d'économie mixte, mais ils rentrent moins dans le contenu des projets. Nous l'objectif c'est de rentrer dans le contenu des projets et d'assurer aussi une cohérence entre un projet sectorisé de type ZAC et puis son environnement immédiat quoi.

Puisque le défaut des ZAC c'est que une fois qu'on a posé le périmètre., et puis la communauté urbaine elle-même elle dit moi je ne veux pas déborder du périmètre parce que tout ce qui déborde, ça coûte plus cher donc, ils veulent vraiment fixer des périmètres très restreints et nous on essaie de tirer dans l'autre sens en disant qu'une opération d'urbanisme elle ne sert à rien si elle est là toute seule quoi. Pour nous une opération d'urbanisme ne vaut que si elle agit comme levier de la transformation des quartiers alentours quoi. Et donc, moi les urbanistes travaillent beaucoup sur le fond puisqu'on a des budgets d'études urbaines qui sont assez importants et qui nous permettent d'alimenter en ingénierie l'ensemble des projets y compris les projets communautaires. Parce que à priori, eux en tout cas, ils n'ont pas d'ingénierie à la même échelle que la ville de Lille quoi

Encadré n°12. La Direction de l'urbanisme

La Direction de l'urbanisme est le pilote du volet opérations physiques du GPU. A ce titre, elle est chargée de la coordination et du suivi des opérations physiques sur les différents secteurs en GPU (deux sites principaux et 14 sites associés). Cette coordination se fait en lien avec un prestataire externe chargé d'accompagner la Direction du projet dans une mission d'OPC⁹⁶. Dans ce cadre, elle doit assurer la tenue des plannings (construction des logements sociaux, des opérations d'aménagement.

Elle sert également d'interface entre la direction du projet et les intervenants externes et internes dans les opérations de construction et d'aménagement inscrites dans le GPU (bureaux d'études, bailleurs sociaux et maître d'ouvrage). Pour mener à bien ces activités, la Direction de l'urbanisme a confié le pilotage opérationnel à des urbanistes de manière sectorielle. Chaque urbaniste s'occupe d'un ou de plusieurs secteurs précis.

1.1.1.5 La Direction de l'habitat et le pilotage des opérations d'habitat

La Direction de l'habitat est le pilote des opérations liées à l'habitat. A ce titre, elle est l'interface entre la Direction du projet et les bailleurs.

Elle doit assurer le respect des engagements pris par les partenaires dans la convention. Ces engagements portent sur le rééquilibrage social et la diversification de l'offre de logement. Elle intervient sur les opérations de construction et de résidentialisation des

⁹⁶ Ordonnancement, pilotage coordination. La mission d'OPC dans le cadre du GPU a été confiée à SETEC. Sur le site de ce bureau d'étude, l'OPC est présentée comme une assistance à la conduite de projet par : la mise en place d'outils opérationnels (fiche projet, planning, fiche financière), une analyse des coûts, des délais, des risques, un suivi actualisé des réalisations par rapport aux programmes prévisionnels. http://www.setec.fr/projets/fiche/opc_urbain.html

logements en veillant à l'application des objectifs de développement durable et d'accès à la propriété. Elle coordonne le dispositif de logement en veillant au respect du planning des relogements et des objectifs en termes de parcours résidentiels ascendants et de mixité sociale.

1.1.1.6 La Direction de la maîtrise d'ouvrage et de la conduite des opérations

Au-delà des missions de pilotage de projets auxquelles différents services opérationnels de la Ville sont missionnés, la Ville assure également la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation de certains travaux, soit parce qu'ils relèvent de sa compétence soit en se substituant à la communauté urbaine.

Dans le cadre du GPU, la Ville a ainsi assuré la maîtrise d'ouvrage des espaces verts, des aménagements de voirie et places, des équipements publics. Ces fonctions de maîtrise d'ouvrage ont été assurées par la Direction de la maîtrise d'ouvrage et de la conduite des opérations.

1.1.2 La dimension interorganisationnelle

La notion de réseau, appliquée au GPU ne se limite pas à la Mairie de Lille. En effet, si différents services sont affectés au pilotage de différents aspects du projet, d'autres intervenants externes le sont également. Le GIP LMRU est en charge du pilotage du volet financier, tandis que les bailleurs sociaux, signataires de la convention apparaissent comme maîtres d'œuvre des opérations de déconstruction, de construction de logements.

1.1.2.1 Le GIP LMRU et le pilotage du volet financier

L'ingénierie gestionnaire renvoie à la gestion du calendrier des opérations, des aspects financiers, et aux ajustements pouvant intervenir tant sur le plan financier que temporel. Différents intervenants accompagnent à ce titre le GPU dans sa mise en œuvre. Le pilotage du volet financier est assuré par le GIP LMRU qui est accompagné par des bureaux d'études dans l'accomplissement de ses activités.

Le GIP LMRU en raccourci

Le GIP LMRU : Groupement d'Intérêt Public Lille Métropole Rénovation Urbaine est un organisme métropolitain dont l'objectif est d'accompagner les collectivités territoriales et les bailleurs de l'agglomération Lilloise dans la rénovation des quartiers en relégation. Il a été créé en 1991. Sa mise en place est concomitante de l'avènement du Développement Social Urbain (DSU), politiques mises en place autour de Zones Urbaines Sensibles.

Son rôle tourne autour de trois points à savoir :

« Assurer une ingénierie dédiée aux territoires en rénovation en proposant 4 missions de direction de projet et quatre missions de mise en œuvre administrative et financière des conventions ainsi que des missions thématiques transversales sur l'insertion et l'habitat.

Fédérer les collectivités, les bailleurs et les financeurs autour des réponses à apporter aux difficultés rencontrées dans les quartiers à restructurer au sein de la métropole lilloise, ainsi qu'aux personnes qui y résident.

Assurer la cohérence métropolitaine des projets de rénovation urbaine et leur liaison avec le Programme Local d'Urbanisme »⁹⁷.

« Le groupement d'intérêt public est constitué de 27 personnes, donc avec différents pôles : des pôles administratifs et un pôle plutôt fonctionnel. Dans le pôle fonctionnel, on a., le pôle on va dire dédié et le pôle de mission.

donc on a quatre types de missions transversales, donc ce sont des personnes qui vont travailler sur l'intégralité du territoire métropolitain en tout cas sur le, les PRU en tout cas sur les territoires de projets dans les différentes villes.

On a la mission habitat comme j'ai pu le dire, la mission de gestion urbaine de proximité (COGUP), la mission d'insertion et la mission CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) qui a pour objectif en fait de travailler sur les financements politiques de la Ville par l'Etat de façon large et les financements donc des actions qui sont ciblées dans ces territoires de ZUS.

C'est donc ça, c'était donc les missions thématiques. Après, chaque projet, chaque territoire a une équipe dédiée, soit sous forme de direction, directeur de projet, chargé d'études soit sous forme de chef de projet, chargé d'études. Il n'y en a qu'un où il n'y a que le chef de projet tout seul. Le pot, en tout cas le pot, c'est tellement bon que pas besoin d'autres personnes.

Euh donc la direction de projet c'est bien une lettre de mission qui est confiée au GIP par

⁹⁷ Plaquette de présentation du GIP LMRU, P.1, Lille, 2006

une ou plusieurs collectivités sur la direction du projet. Les collectivités restent pilotes, les choix sont faits par les collectivités, mais la direction de projets, donc le management de l'ensemble des partenaires et des équipes pour arriver à la réalisation du projet est confiée, peut être confiée au GIP. Ensuite il y a les chefs de projet qui au sein de cette direction de projet assument une mission spécifique, c'est notre cœur de métier aujourd'hui, c'est la mission de suivi financier, donc alerte financière. Et de travail sur les questions administratives donc le suivi de la convention, le suivi du contrat avec l'ensemble des partenaires et ses évolutions. En plus de ça dans chacun des projets on a des particularités puisque tous les territoires ne sont pas les mêmes et on a des missions complémentaires, une qui est récurrente sur tous les territoires c'est la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le relogement. Le GIP intervient dans un appui méthodologique et de suivi sur la bonne tenue des relogements des personnes qui vont subir, bénéficier en tout cas, subir dans un premier temps un déménagement, et donc une démolition du bâtiment actuel, et vont bénéficier de l'arrivée de logements en tout cas logements mieux adaptés à leur situation. Il se déroule après d'autres suivis beaucoup plus, plus fins auprès de ces personnes qui le souhaitent notamment sur la question d'emploi, sur la question d'insertion, sur la question, sur toutes les questions qui peuvent poser des difficultés, des ouvertures de droit pour des personnes en retraites, personnes qui sont au chômage, ou qui sont au RSA qui ne savent pas qu'ils ont droit au RSA. Donc il y a un suivi vraiment social très fin.

en plus de cette mission au sein du GPU on a trois autres missions : une mission, enfin une mission chapeau on va dire avec deux sous missions, la mission d'évaluation, une évaluation du projet, du grand projet GPU, qui a pour objectif de voir si on répond aux enjeux, objectifs qui étaient posés initialement au sein de la convention au sein du contrat avec les partenaires, et une mission sur l'évaluation des mobilités résidentielles donc qui a pour objectif de voir si, au sein de l'objectif hum..., en tout cas au sein du levier habitat si on a répondu à, aux objectifs de la convention et voir quelles sont les mobilités qu'on a engendrées en créant ces nouveaux logements. Aujourd'hui effectivement il y a des personnes qui habitaient dans un logement et qui vont pouvoir bénéficier d'un logement neuf. La question c'est, à qui bénéficie le logement qui a été euh qui a été libéré et voir quels sont ces chaînes de mobilité et pouvoir à la fin, en tout cas la Ville le souhaite, adapter sa programmation pour orienter les mobilités résidentielles »⁹⁸.

⁹⁸ Entretien avec le Chef de projet PRU Lille au GIP LMRU, le 03/03/2011.

La gouvernance du GIP LMRU comprend ; un conseil d'administration dont le président est également président de LMCU (Lille Métropole Communauté Urbaine et dont sont membres ; L'Etat, la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord, LMCU, la CDC, le Bailleur LMH et les villes de :

Armentières

Croix

Hem

Lammersart

Lille

Marcq-en-Barœul

Mons-en-Barœul

Roubaix

Tourcoing

Villeneuve d'Ascq

Wattrelos,

Une équipe de direction dont l'actuelle directrice pilotait le Pôle politique de la Ville de la mairie de Lille.

Encadré n° 13. Le GIP LMRU

1.1.2.2 Les bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux sont parties prenantes de différentes opérations. Des opérations de déconstruction de logements leur appartenant, des opérations de construction de logement, des opérations de réhabilitations de logement et enfin des opérations de résidentialisation. LMH et Vilogia sont les principaux bailleurs maîtres d'œuvre des opérations sus citées.

1.1.2.3 Les citoyens

Les populations sont concernées à plusieurs titres. Certaines populations sont directement touchées par les opérations (déconstruction, relogement, accompagnement socioéconomique), d'autres le sont indirectement. Elles sont riveraines des opérations et enfin en tant que Lillois, elles doivent être tenue informées des réalisations du projet.

Les Lillois sont « tous » concernés par un projet qui a pour ambition de renouveler leur regard sur leur ville en proposant un « nouvel art de ville ». Les populations de Lille-sud et de la Porte de Valenciennes au titre de riverain, résidant dans le voisinage des opérations, sont immédiatement impliqués à la fois comme témoins des transformations, mais aussi comme subissant différentes nuisances occasionnées. Ces impacts des opérations ne sont d'ailleurs pas l'apanage des seuls riverains de Lille-sud et de Porte de Valenciennes. Les habitants des secteurs associés le sont également.

Enfin, les résidents des bâtiments détruits pour autant qu'ils doivent être relogés, déplacés sont aussi affectés par ces travaux.

1.2 Autonomie organisationnelle de la cellule de projet du C2D

Le C2D implique différents acteurs. Dans le chapitre précédent, nous avons souligné que son institution passait par la création d'un collectif transnational avec les Etats français et camerounais.

Afin de réaliser le projet urbain doualais, une cellule de projet a été mise en place au sein de la communauté urbaine de Douala. Cette cellule de projet, est en charge de la coordination des opérations inscrites dans le programme du projet.

1.2.1 Les acteurs de la coordination du C2D doualais

La coordination du projet est assurée par une cellule créée initialement au sein de la Direction des grands travaux et déplacée par la suite à la DEPUDD.

Cette modification de l'inscription organisationnelle est liée à l'affectation à la tête de la DEPUDD du coordonateur du grand projet. Bien que l'on soit dans un contexte

d'organisation bureaucratique, on observe ici une tendance que Weber croyait voir disparaître avec la bureaucratisation. Pour cet auteur, l'un des ses corollaires est le détachement de la fonction et de l'homme. Cet arrachement obéissant au processus de rationalisation affectant les organisations modernes. Dans le cas qui nous intéresse, le déplacement de l'initiateur des opérations inscrites dans le C2D doualais, de la Direction des grands travaux à la DEPUDD s'est également traduite par un déplacement du projet qui a suivi son initiateur en quelque sorte. Le C2D doualais s'est ainsi trouvé intimement lié à un individu et non pas à l'organisation bureaucratique wébérienne pour laquelle, la fonction est déliée de l'individu. L'initiateur du projet a par ailleurs constitué l'équipe devant assurer la réalisation opérationnelle du projet. Cette équipe, organisée en cellule s'est ainsi mise en place au sein de la DEPUDD.

Les membres de la cellule ont été recrutés au sein de la Ville de Douala. Ils sont de fait missionnés au sein de la cellule pour l'exécution de la mise. Cette affectation prenant fin avec l'achèvement de la mission.

Si cette forme organisationnelle est intéressante, elle n'est pas sans conséquence sur les rapports au travail. Elle permet de capitaliser les apprentissages acquis au sein de la cellule de projet en les réinvestissant dans le service auquel on appartient. Certains anciens membres de la cellule avouent avoir modifié leurs pratiques au terme de leur mission. L'investissement dans l'activité s'affranchissant des contraintes temporelles par exemple. Cependant, cette capitalisation ne peut masquer l'aigreur accompagnant certains départs de la cellule. En cause, les traitements avantageux accordés aux membres de la cellule. La fin de la mission est alors la fin des avantages. Elle est en quelque sorte vécue sur le régime de la sanction, ce d'autant que la mission d'autres collègues n'est pas achevée.

1.2.1.1 Le coordonateur du C2D

La coordination du projet C2D est assurée par le Directeur de la DEPUDD. Le Coordonateur définit son travail comme étant :

Je dois m'assurer que toute les actions qui sont inscrites au titre du C2D sont effectivement, sont menées à bien. La coordination signifie d'une part que au sein de ce C2D, il y a plusieurs initiatives qui relèvent de différents acteurs, mais qu'il y ait une interface au moins sur le plan technique entre les différentes parties prenantes de ce C2D.

Donc, on a les bailleurs de fonds pour lesquels...ils ne sont pas obligés de solliciter tout le temps le délégué du gouvernement, mais il y a également les

*ministères sectoriels, les organismes de la place, les opérateurs privés voire tout acteur qui de manière organique ou inopinée peut mener ou développer des actions qui impactent sur le C2D et vice versa.*⁹⁹

Ce travail de coordination est non opérationnel. En effet, le volet opérationnel et gestionnaire de la coordination est réalisé par la cellule C2D dirigée par un chef de cellule.

1.2.1.2 La cellule C2D : une entité autonome et autosuffisante

La cellule C2D est composée d'un chef de cellule, rattaché hiérarchiquement au coordonateur, de différents responsables en charge de:

La passation la gestion de marché et leur suivi-évaluation

La comptabilité et les finances

Le projet réseaux viaires

Le projet voies désenclavement (lot1) et HIMO (lot 2)

Le projet voies de désenclavement (lot1) et HIMO (lot 2)

L'unité de gestion environnementale et sociale en charge des questions sociales

L'unité de gestion environnementale en charge des expropriations.

Les membres de la cellule de gestion ont pour activité de :

Le Chef de cellule C2D

Le Chef de cellule C2D est le coordonateur opérationnel du C2D. A ce titre, il coordonne les différentes opérations incluses dans le projet. Il tient à jour le planning et réalise un compte rendu annuel qui est transmis à l'Etat et à l'AFD qui sont à la fois financeur et facilitateur dans le cadre du projet.

Les responsables des unités opérationnelles

Les responsables des unités opérationnelles sont des substituts à l'ingénieur du marché. De ce fait, ils sont à la fois « ses yeux et ses oreilles » sur les chantiers. Leur rôle est d'assurer le suivi de la réalisation des opérations inscrites dans le programme. A ce titre, leur présence est quotidienne sur les chantiers. Ils doivent veiller à ce que les dispositions contractuelles soient respectées notamment ; le cahier des clauses particulières, le cahier des

⁹⁹ Entretien avec le coordonateur du C2D doualais. Douala le...

clauses administratives, le code des marchés publics. Ils doivent s'assurer des cadences et de leur conformité avec le planning prévisionnel.

Ils dressent un compte rendu qui est transmis à l'ingénieur du marché. Ce compte rendu comporte à la fois des observations et des propositions dans le cas où des anomalies sont repérées sur les chantiers.

Les responsables des unités d'appui

Au nombre de deux, les unités d'appui travaillent sur les volets sociaux du C2D. Ce sont les unités chargés d'appuyer la cellule dans ses rapports avec les populations tant dans les opérations d'expropriation que d'information et de sensibilisation.

L'organisation du C2D est relativement simple. Sa mise en œuvre et son organisation au sein de la Ville de Douala implique une structure de gestion orientée vers le contrôle de la réalisation des différentes opérations inscrites dans son agenda. Cette structure gestionnaire s'inscrit dans un dispositif de réunions permettant à la fois de coordonner les acteurs au niveau de la Ville, et de rendre compte à la fois à l'Etat et au financeur.

L'organisation de la cellule projet dans le cadre du C2D est proche de celle dite du « projet sorti ».

Dans des travaux portant sur le monde industriel, des auteurs ont tenté d'établir les formes spécifiques que peut prendre le management par projet. En interrogeant le modèle organisationnel du projet et le rapport entre l'acteur projet et les directions métiers existantes au sein des organisations, les auteurs distinguent quatre formes organisationnelles dont le projet sorti.

Dans le "projet sorti" ("Tiger Team Organization"), les acteurs qui travaillent sur le projet sont physiquement et institutionnellement sortis des structures métiers pour être rassemblés sous l'autorité du Directeur de projet pendant la durée de leur intervention. Ils reviennent ensuite, soit dans leur métier d'origine, soit sur un autre projet (Giard et Midler, 1995).

Ce modèle semble avoir prévalu dans la configuration de la cellule de projet dans le cadre du C2D. Cette cellule est ainsi une structure autonome regroupant en son sein les différentes compétences nécessaires à la réalisation des activités induites par le projet. Un dispositif de réunion est également mis en place afin de coordonner les activités de chaque unité de la cellule et d'échanger avec les différents partenaires au projet.

L'organisation du projet C2D correspond à la mise en œuvre d'impératifs gestionnaires liés au contrôle du planning et à la mise en œuvre d'indicateurs de bonne marche du projet. Cette organisation est prescrite par le financeur en l'occurrence la coopération française.

1.2.2 Les acteurs externes à la cellule du C2D

Deux catégories d'acteurs sont externes à la cellule du projet. Il s'agit de la mission de contrôle et des maîtres d'œuvre mobilisés dans la réalisation des différents travaux.

La mission de contrôle des travaux consiste en la cession à un bureau d'étude de la maîtrise d'ouvrage. Le bureau d'étude est chargé de réaliser un contrôle technique des travaux proche de ce qui est qualifié d'OPCU dans le cadre du GPU.

Différents maîtres d'œuvre sont mobilisés au travers des procédures d'appels d'offres. Il s'agit d'entreprises dont le rôle est de réaliser les opérations pour le compte de la Communauté Urbaine.

2. Dispositifs de réunion et normes de travail des projets urbains lillois et doualais

La mise en œuvre des projets urbains, au regard de la multiplicité d'acteurs et de la diversité des places assignées et occupées impliquent l'organisation de lieu de rencontres et d'échanges assurant la coordination des fonctions et le partage d'informations. Les réunions sont le lieu des ces échanges. D'autre part, des normes de travail assurent la coordination des acteurs au sein de ces univers inter et intraorganisationnel. Cette section mettra l'accent sur la mise en évidence des dispositifs de réunion et des normes de travail les structurant.

2.1 Lille : un dispositif de réunion éclaté et des normes de travail non acceptées par tous

La polarisation, la transversalité, le partenariat et la multiplicité des parties prenantes font de l'organisation du GPU un complexe. Ce complexe repose sur un dispositif de réunion permettant d'assurer à la fois un suivi gestionnaire des opérations et les échanges entre partenaires. D'autre part, ce dispositif de réunion est un espace d'arbitrage des différends. Les conflits peuvent ainsi être pris en charge de l'instance inférieure aux instances supérieures dans une logique verticale. Cependant, ces espaces d'échanges formels laissent voir à leurs marges des espaces informels au sein desquels les négociations entre acteurs permettent de dénouer les fils des différends ou de conflits pouvant surgir.

2.1.1 Le dispositif formel de réunion : instances centrales, sectorielles et thématiques

La notion de dispositif de réunion a déjà été utilisée par Gryspeerdt (2008). Dans une étude portant sur les forums sociaux de Davos et Porto Alegre, ce dernier montre comment ceux-ci introduisent une redéfinition de la notion d'organisation. Celle-ci y repose en effet sur un dispositif de réunion générateur d'une forte activité communicationnelle. Cette proposition le conduisait alors à remettre en cause l'approche statique de l'organisation pour laquelle l'organisation est un donné dont les frontières sont tangibles. L'auteur met au contraire en avant le caractère structurant de la communication et dynamique de l'organisation. En mobilisant la notion de réseau dans le sillage des travaux de Manuels Castells (2001), l'auteur montre comment le réseau est à la fois généré et générant pour l'organisation. Il est ce par quoi le forum s'articule et s'organise. Le dispositif de réunion permettant aux membres du réseau de débattre et de médiatiser leurs thèses.

La notion de dispositif de réunion reprise ici renvoie à l'organisation mise en place afin de faire vivre le réseau en assurant par la communication, la coordination des activités, le partage d'informations, l'arbitrage de la décision et la négociation. Il renvoie à la fois à des espaces formels et des lieux informels, des formes de rencontre et de partage d'expériences entre membres du réseau GPU.

Le dispositif de réunion du GPU est composé de plusieurs instances. Ces instances sont caractérisées par des logiques sectorielles, thématiques ou centrifuges. Certaines instances articulant plusieurs logiques à la fois.

2.1.1.1 Les instances thématiques

Les instances thématiques sont des lieux dédiés à la coordination des activités portant sur une thématique spécifique. Dans le cadre du GPU, deux instances thématiques ont été mises en place ; des instances GUP et des instances relogement.

Les groupes GUP

Institués par la Charte GUP, la gestion urbaine de proximité est pilotée par le pôle politique de la ville. La Charte GUP énumère les différents acteurs participants comme acteurs ou partenaire à la GUP à savoir : les bailleurs, les aménageurs pour les ZAC Arras-Europe et Porte de Valenciennes, LMCU, les services techniques de la ville ; notamment les directions du pôle qualité de la ville et développement que sont ; la Direction de l'urbanisme, la Direction de l'habitat, la Direction de la maîtrise d'œuvre et de la conduite des opérations,

la Direction des parcs et jardins, le Service propreté, le Service gestion de la qualité du cadre de vie.

Afin de coordonner des interventions planifiées avant, pendant et après les opérations d'aménagement, deux types d'espaces de rencontre sont prévus dans la Charte. Il s'agit du comité de pilotage politique de la GUP et les groupes de suivi de la GUP.

Le Comité de pilotage politique de la GUP regroupe en principe autour du président du conseil de quartier, « l'échelon directionnel des services et des partenaires impliqués (interlocuteurs en capacité d'engager durablement des changements) autour du Directeur du Grand Projet Urbain ». ¹⁰⁰ Cependant, durant les entretiens réalisés tant avec les personnels politiques ou techniques impliqués dans le GPU, aucune mention n'a été faite de cette instance de coordination. On peut faire l'hypothèse qu'elle n'a pas été mise en œuvre contrairement aux groupes de suivi dont il est fait mention dans différents entretiens.

Les groupes de suivi GUP « regroupent les acteurs opérationnels des différents services de la Ville de Lille (le chef de projet politique de la Ville, le secrétaire de mairie de quartier, le Chargé de mission Gestion Urbaine de Proximité, l'architecte-urbaniste, le coordonnateur du cadre de vie, la Direction des Parcs et Jardins, la Direction Habitat, la Direction Propreté, la Direction Eclairage public, le chargé de communication GPU, le Chargé de concertation GPU, et selon les problématiques les Directions concernées (Démocratie participative, SCIM, Sports, Petite Enfance, Action Economique, ALMS, Police Municipale, Développement durable...) et des institutions partenaires pour chacun des sites concernés :

- le(s) Bailleur(s),
- LMCU,
- l'aménageur ou concepteur,
- la Direction Départementale de l'Équipement,
- le Bureau d'études en charge de la mission d'accompagnement sur les volets GUP et concertation.

Selon le contexte, un co-pilotage de la démarche sera mis en place autour :

- du chargé de mission GUP ou du chef de projet Politique de la Ville du quartier
- et de l'architecte-urbaniste du quartier (pour les opérations de (re)construction) ou du bailleur (pour les démolitions et résidentialisations) ainsi que de l'aménageur pour les secteurs en ZAC » ¹⁰¹.

¹⁰⁰ Charte GUP, p.46.

¹⁰¹ Charte GUP, p.

Cette composition théorique en fait un espace dédié à la coordination opérationnelle de la GUP. De fait, les groupes GUP sont organisés par secteurs ou par sites. L'ensemble des territoires en GPU sont découpés en six sites renvoyant chacun à un groupe GUP. Ils sont chargés d'assurer le suivi des opérations GUP tout en adaptant au contexte local les grands principes de la GUP. Ce sont donc des instances de coordination devant garantir les échanges entre les acteurs présents sur les sites en GPU avant, pendant et après les opérations.

Dans les faits, la présence des services techniques et leur participation à ces instances est faible ou quasi nulle.

*Donc au niveau pilotage c'est un peu, c'est un peu comme ça, et après, donc on a forcément le secteur euh... le service de l'urbanisme, on a normalement le service de l'habitat mais ils ne viennent jamais, on a un représentant du cadre de vie, ils viennent ou ils ne viennent pas selon les quartiers, on a normalement un représentant de l'éclairage public mais il ne vient plus, on a des représentants de bailleurs sociaux mais ça dépend des quartiers en terme de présence, on a également la communauté urbaine, euh... les secrétaires de mairie, fort important.*¹⁰²

Cette faible présence des services techniques s'explique d'une part par la modification dans les ordres du jour. En les affinant, les copilotes de la GUP ont donné la possibilité aux différentes parties prenantes de déterminer leur présence en rapport avec les points mis à l'agenda.

*Au début on...avant on donnait des ordres du jour pas forcément très détaillés, du coup euh les gens venaient, mais il y avait pas forcément, il y a des moments ou il y avait pas des choses qui les concernaient, du coup ça a découragé certains. Aujourd'hui, on a mis en place des ordres du jour très, très détaillés, avec des points très précis ce qui permet à chacun de se dire. Enfin de juger si c'est pertinent qu'il vienne ou pas et de responsabiliser les gens. Donc du coup, depuis qu'on a fait ça, on est parfois moins nombreux, mais, on a au moins on a tous les acteurs dont on a besoin et on peut avancer de manière partenariale sur des sujets qui sont transversaux quoi. Donc c'est des groupes qui se réunissent tous les trois mois environ par secteur.*¹⁰³

Mais, l'explication par l'affinement de l'ordre du jour des réunions n'éclaire pas tout. En effet, les services techniques considèrent ces espaces de rencontre comme étant

¹⁰² Entretien avec le chargé de mission GUP, le 09/03/2011

¹⁰³ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille, le 20 octobre 2010

prioritairement dédiés à l'échange d'informations et à la construction d'une culture commune. Ils ne seraient que peu opérationnels d'où le choix de la non présence.

Alors ils nous disent qu'ils ont trop de boulot et que les réunions, si ça débouche pas sur des choses excessivement concrètes, si c'est l'échange d'infos, la construction de cultures communes, euh... ça les intéresse pas. C'est un peu abrupt, mais un peu ça, dit de façon un peu plus jolie.¹⁰⁴

On peut également mettre en rapport cette faible participation des services techniques avec la dévolution du pilotage de la gestion urbaine de proximité à la direction politique de la ville. Il est possible d'envisager cette réaction comme un refus du partenariat dans un champ sur lequel la technicité de ces services à longterm construit leur légitimité. Le pilotage de la rédaction de la charte par le pôle politique de la ville, le pilotage de la démarche affecté à ce pôle sur des objets traditionnellement pris en charge par les services techniques pose problèmes au niveau de la transversalité qu'implique la mise en œuvre de la GUP. L'absence des services techniques aux groupes de suivi GUP peut être interprétée comme un refus de partager avec d'autres services les espaces de compétences qui leurs sont traditionnellement dévolus.

Les groupes GUP sont coanimés par l'urbaniste en charge du secteur et un chargé de mission GUP de la politique de la ville. En l'absence des comités de pilotage politique de la GUP, les groupes de suivi, organisés trimestriellement sont liés au comité de pilotage politique dont le pilote est le maire. De ce fait, les questions n'y trouvant pas d'issues sont renvoyées à cette instance.

Les instances du relogement

L'organisation du pilotage du relogement articule trois niveaux d'instances à savoir : cinq groupes thématiques, des comités de pilotage sociaux par opération et enfin un Comité stratégique partenarial des parcours résidentiels et du peuplement instance faîtière de la thématique du relogement.

Les groupes thématiques organisés autour de Lille-sud et de Porte de Valenciennes sont composés de différents acteurs impliqués dans l'accompagnement global du relogement. On y trouve autant des partenaires au projet que des organismes étatiques tels que la CAF, Pôle emploi etc. L'organisation en groupes thématiques renvoie à une partition du relogement

¹⁰⁴ Entretien avec le chargé de mission GUP, le 09/03/2011

en points saillants nécessitant d'être pris en charge de manière spécifique. Ce sont des groupes de suivi évaluation liés au comité de pilotage social. On distingue :

- Le groupe peuplement et gestion du relogement
- Le groupe accompagnement pour l'insertion sociale et professionnelle
- Le groupe suivi social individualisé
- Le groupe maintien des services
- Le groupe communication

Ils se réunissent toutes le six semaines.

Le comité de pilotage social

Les comités de pilotage sociaux sont des instances coprésidées par le Directeur général du bailleur social et le Président du Conseil de quartier dans lequel les opérations de relogements sont mises en place. Outre la Ville, on y retrouve le bailleur concerné, la Préfecture, l'Education nationale, la DDE, la DDASS, la Police Nationale, le PLIE, la Mission locale.

Ces comités se tiennent une fois par trimestre et sont des instances de contrôle, garantes de la bonne application des principes édictés dans la Charte de relogement. Ils sont structurellement liés au comité de pilotage politique.

2.1.1.2 Les instances opérationnelles

Il existe deux types d'instances opérationnelles. Les coordinations opérationnelles par secteur au nombre de six, et les OPCU par secteur au nombre de trois.

Les séances d'OPCU (Ordonnancement, Programmation et Coordination Urbaine) sont au nombre de trois. L'une porte sur le secteur de la Porte de Valenciennes, l'autre sur le Sud de Lille-sud et la troisième sur le Nord de Lille-sud. Ces séances ont lieu à intervalle régulier (toutes les six semaines) et portent sur la coordination opérationnelle des opérations. Il s'agit de vérifier que toutes les activités induites par une opération sont bien réalisées dans le créneau temporel à elle affecté.

L'objectif de l'OPCU c'est vraiment un objectif ultra opérationnel de vérifier que les tâches sont bien faites dans, en temps et en heure, et que l'enchaînement se fait correctement. Quand je dis une tâche par exemple c'est-à-dire regarder si le bailleur a bien avant d'envoyer son DCE, donc envoyer son marché, a bien écrit les pièces du marché, a bien fait validé ça par la ville de Lille, a bien

*demandé la délibération nécessaire à son conseil, etc. Donc c'est vraiment tâche par tâche. Vérifier qu'on avance bien, correctement pour chacune des opérations. C'est également un lieu où on va rencontrer les gens qui réalisent le projet.*¹⁰⁵

Preennent part à ces réunions de coordinations opérationnelles, les bailleurs, les aménageurs lorsqu'il s'agit d'une ZAC, la Communauté Urbaine, les promoteurs, ainsi que des représentants des Directions de l'urbanisme, de l'habitat, et de la politique de la ville. Dans le cadre du GPU, il existe six comités de coordination opérationnelle. Autrement dit, l'ensemble des projets sont regroupés en secteurs. Ces secteurs font l'objet toutes les six semaines d'une revue de l'avancement des opérations.

*On a cinq ou six projets importants. On se voit toutes les six semaines par projet avec les interlocuteurs intéressés aux projets dans des réunions de coordination opérationnelles ,donc on traite un peu tous les sujets vraiment de coordination opérationnelle c'est-à-dire :est-ce que vous avez remis ce dossier là ?Quand est que vous l'avez remis ? Qu'est-ce qui bloque ? Ou autre.*¹⁰⁶

2.1.1.3 Les instances sectorielles

Les comités de pilotage sectoriels sont au nombre de trois (Sud de Lille-sud, Nord de Lille-sud et Porte de Valenciennes), ils portent sur la coordination générale par secteur, se réunissent toutes les six semaines, regroupent outre les élus concernés (le Président du Conseil de quartier, l' élu en charge de la concertation, celui en charge du logement), tous les acteurs impliqués dans la réalisation des opérations sur le secteur. Ce sont des sortes de « grandes messes », permettant de faire le point sur l'état d'avancement des opérations sur le secteur. Un point systématique est fait par nature des activités (déconstruction, relogement, concertation, GUP etc.).

Le Comité technique de pilotage

Dans le cadre du GPU, il existe à la fois un comité technique restreint dont la fréquence est mensuelle et un comité technique des partenaires qui lui est biannuel.

Dirigé par le Directeur du GPU, il s'agit d'un niveau de coordination technique impliquant les différents services techniques des partenaires au projet et/ou de la ville.

¹⁰⁵ Entretien avec le Chef de projet PRU de Lille au GIP LMRU, le 03/02/2011.

¹⁰⁶ Entretien avec le troisième Directeur du GPU, le 08/10/2010

Ensuite on a des comités de pilotage donc, ceux là qui..., qui..., alors, on a un autre niveau de coordination technique, ces sont les comités techniques où l'ensemble des signataires à la convention ANRU se réunissent, ce sont des techniciens, pas des élus, et on évoque tous les sujets qui ont trait à cette convention ou à la mise en œuvre d'articles qui relèvent de cette convention.¹⁰⁷

Le Comité de pilotage stratégique

Le comité de pilotage stratégique est le niveau de coordination politique du GPU. De fait, toutes les difficultés ne trouvant pas de solution dans les négociations entre services techniques des partenaires aux échelons inférieurs remontent à ce niveau pour arbitrage.

D'une fréquence biannuelle, il est dirigé par l'élue référente au GPU et regroupent tous les partenaires au projet ; financeurs, bailleurs, aménageurs, bureaux d'études accompagnateurs etc.

Ces comités peuvent être restreints, dans ce cas, ne sont conviés que les services de la Ville et de la Communauté urbaine ou élargis impliqués tous les partenaires.

2.1.1.4 Les espaces informels d'échanges

Le circuit formel de coordination, de négociation et de communication ci-dessus esquissé n'épuise pas les mécanismes informels de négociation, d'échanges permettant entre techniciens de se coordonner en dehors des instances.

La notion de réseau que nous mobilisons ici, renvoie à l'existence d'une multitude de dispositifs d'échanges allant du mailing au coup de téléphone et à la rencontre informelle pour faire avancer un dossier. Le réseau est ainsi un espace d'apprentissage et d'interconnaissance dont les interstices sont aussi importants que les espaces formels dans les mécanismes de coordination.

2.1.2 Transversalité et partenariat comme normes de travail : appropriation, détournement et opposition

En organisant la gouvernance du GPU autour des pôles opérationnels de la Ville de Lille, les partenaires au projet introduisent dans l'accomplissement des activités par ces pôles une logique de transversalité.

¹⁰⁷ Entretien avec le troisième Directeur du GPU, le 08/10/2010

Chaque pôle prend en charge un ensemble d'activités dont l'accomplissement est coordonné par une Direction de la Ville. Cette polarisation de l'activité autour d'une coordination implique un traitement transversal des questions en jeu. L'activité de pilotage dévolue ici est une activité d'animation et de contrôle. Il s'agit principalement de veiller à ce que les plannings soient tenus, à coordonner les interventions des différentes parties prenantes afin de mener à leur terme les activités. De fait, chaque pôle est ouvert sur le réseau de sorte que différents acteurs y interviennent.

La notion de pilotage, telle qu'elle dessine les modes de faire desdits pôles implique en effet que les différentes activités soient mises en œuvre dans la transversalité. Différentes parties prenantes internes et externes intervenant dans l'activité pilotée par le pôle. La transversalité s'érige alors en norme de travail gouvernant la réalisation de l'activité. Ses conséquences attendues étant le décloisonnement, une approche globale des questions.

Il faut alors travailler en partenariat c'est-à-dire qu'il faut accepter de coopérer avec d'autres services dans l'organisation et l'accomplissement des activités des pôles. Autant des membres du réseau externe à la Ville que des membres du réseau interne apportent au règlement des questions.

La polarisation de l'activité, le partenariat et la transversalité sont porteuses de changement dans l'accomplissement de l'activité par les services de la mairie. Ils ne sont certes pas nouveaux pour la direction politique de la ville, mais, ils semblent se superposer et s'opposer à la logique de travail à l'œuvre dans les autres services de la Ville¹⁰⁸.

La Direction politique de la ville revendique le caractère transversal, voire hyper-transversal¹⁰⁹ de ses missions. Ce qui implique de travailler en collaboration avec différents services de la Ville dans la réalisation de ces missions. La logique partenariale est donc la norme de travail usuelle caractéristique des modes de faire de cette direction.

Cette norme collaborative ne serait pas partagée ou peu par les autres services de la Ville. Aller vers les autres services peut alors signifier qu'ils ne vous incluent pas dans la boucle de leur travail. Des sollicitations entraînant des non réponses.

La transversalité et le partenariat apparaissent ainsi comme des normes de travail déjà acquises par la direction politique de la ville avant le GPU. Cette norme est peu acceptée par des services dont la légitimité repose sur des formes d'expertise construite sur la technicité (Urbanisme, Habitat, Parcs et jardins).

¹⁰⁸ Cette analyse ainsi que les suivantes reposent en grande partie sur des propos tenus par des membres de la Direction politique de la Ville. S'ils traduisent la vision partagée par ses membres, cette représentation n'est toutefois pas pondérée par les avis de personnes travaillant dans d'autres directions.

¹⁰⁹ Qualificatif utilisé par un membre de l'organisation-projet.

*comme je dirai un peu toutes les missions qu'il y a à la politique de la ville, c'est..., la spécificité c'est que c'est des missions très transversales, c'est vrai qu'on, enfin, qu'on a une logique très partenariale avec les autres services, et voilà..., c'est une culture un peu particulière que en revanche les autres services n'ont pas forcément et c'est un peu toute la complexité de ce poste là, c'est que nous on partage, mais on n'a pas toujours les retours*¹¹⁰

Les autres services de la Ville réalisent leurs activités en obéissant à une logique fonctionnelle, fondée sur leur expertise dans le traitement des questions leur incombant.

Ce mode d'organisation repose à la fois sur la nature du travail à accomplir et le savoir faire à maîtriser. Son avantage étant une amélioration de l'efficience par la division du travail et la préservation ou l'accroissement du niveau d'expertise dans le domaine de compétence. La conséquence de la structure fonctionnelle est un renforcement de la spécialisation et un cloisonnement du traitement des problèmes. Chaque service ayant tendance à préserver son champ de compétence en limitant au minimum les interventions externes.

De ce fait, on peut considérer que le GPU vient superposer à la logique de spécialisation une logique de transversalité dans l'organisation et la réalisation du travail. Plusieurs hypothèses sont ici possibles. Une mutation progressive de la logique spécialisée vers la transversalité, des résistances au changement induit par le GPU et des conflits issus de la volonté de certains services de préserver leurs domaines de compétences et réduisant les apports externes.

Dans le cadre du GPU, on observe des résistances à l'adoption par certains services de cette logique fonctionnelle, d'autre part, on note des différences d'approches sur l'urbanisme et la façon dont elle se conçoit selon qu'on appartient à un service dont la légitimité à intervenir repose sur une expertise technique (urbanisme, habitat, maîtrise d'ouvrage) et la Direction politique de la ville pour laquelle l'urbanisme implique désormais d'intégrer l'habitant non pas comme destinataire, mais comme expert d'usage dont les compétences doivent alimenter le design des projets urbains. Ce qui entraîne une difficulté à trouver la place des techniciens de la concertation dans le réseau.

euh... oui parce que le Grand Projet Urbain c'était l'affaire euh... de euh... des gens dont c'était le métier qui avaient une technicité forte, une réflexion forte, du pouvoir dans les mains, et euh... la... qu'est-ce que la politique de la ville pouvait bien apporter de plus à des gens qui pensaient, qui avaient raison de le

¹¹⁰ Entretien avec le chargé de mission GUP, le 09/03/2011.

penser en grande partie d'ailleurs, que leurs projets étaient bons, qu'ils étaient bien pensés et qu'ils seraient euh... excellents pour la population. La politique de la ville apparaît comme..., on n'arrive pas bien à la lire, comme en fin de compte des empêcheurs de tourner en rond. « Qu'est-ce qu'elle vient faire la petite dame là-bas, elle connaît rien franchement, ça va être compliqué, on va perdre du temps..., et puis après ça va prendre son temps et puis tirer le fil par où on peut¹¹¹

On se trouve ainsi dans une entreprise dans laquelle les techniciens de la participation en valorisant l'habitant tentent de se rendre légitimes alors que dans le même temps, les techniciens de l'urbanisme, rejettent aux marges la participation et le savoir de l'habitant que certains jugent accessoires dans la conception des projets urbains.

- Difficulté à trouver la place de la participation et de ses techniciens sur les questions urbanistiques

Parler de conflit entre le Service Politique de la Ville et les urbanistes et architectes qu'ils soient de la Ville ou des cabinets d'études c'est forcer le trait. Cependant, c'est mettre l'accent sur la difficulté de la participation des habitants et de ses techniciens à trouver leur place comme le dit un membre de la Direction politique de la Ville.

J'ai eu un peu de mal à...à trouver ma place. La GUP c'est quoi ? Les collègues avaient l'habitude de dire que nous on travaillait sur de petites choses et eux ils brassaient des millions d'euros [...] la première fois que j'ai dit au cabinet Michelin, j'avais été invité par erreur à cette réunion, non je n'avais pas été invité, j'y étais allée un peu comme ça. Et j'ai dit à ce grand cabinet parisien, euh... que oui, on souhaitait recueillir la parole des gens qui habitaient dans le secteur, Balzac Colette, Sainte Loire, Garonne et euh... écouter également euh... les enfants, et que d'ailleurs on souhaitait que le cabinet Michelin éventuellement envoie un de ses représentants. Je me suis fait cloué au mur avec énormément de mépris, en disant « enfin ! C'est ridicule ! C'est quoi là, l'animation de centre de social ? Que voulez-vous que les enfants ou les gens qui habitent là nous apprennent ? » Je me suis fâchée, j'ai dit oui sans doute il y avait à apprendre de la parole des habitants qu'ils n'étaient pas urbanistes, qu'ils n'étaient pas architectes, mais qu'ils vivaient là et qu'ils n'étaient pas des bœufs non plus. Ça m'énerve encore !¹¹²

¹¹¹ Entretien avec le chargé de mission GUP, le 09/03/2011.

¹¹² Entretien avec le chargé de mission GUP, le 09/03/2011.

Recueillir la parole des habitants, admettre qu'ils disposent d'une expertise permettant de co-construire les aménagements en collaboration avec les urbanistes et les architectes, peut renvoyer à une remise en cause de l'expertise des architectes et des urbanistes.

Que nous on a une vision ici nous, justement une conviction qu'on ne peut pas dissocier un projet urbain de .., de.., des habitants, et c'est une culture que n'ont pas encore le.., les cabinets d'architecture qui bossent pour nous ou le service urbanisme de la ville. Ils n'ont pas encore vraiment cette sensibilité là ; concertation, participation, sensibilisation des habitants.., du coup les choses évoluent, mais euh, c'est vrai qu'on n'arrive pas forcément toujours au bout de ce qu'on voudrait mener, et que, et que ça reste le service urbanisme qui pilote les études¹¹³

Différence de représentation de la place dévolue à l'habitant dans la conception du projet urbain. Pour la direction politique de la ville, l'habitant doit être inclus le plus en amont possible dans la conception et le design des opérations alors que pour les urbanistes, la place de l'habitant est celle du destinataire qui doit s'approprier les transformations.

Ces différences d'approches caractérisent le rapport entre la Direction politique de la ville et techniciens de l'urbanisme, que ceux-ci soient internes à la ville, ou externe à celle-ci comme les cabinets d'études missionnés sur certaines opérations.

*Sur Lille-sud, sur la ZAC Arras-Europe, c'est, c'est le document qu'on a produit là, on a fait les deux ateliers, ça a été euh, sur les deux espaces publics. En fait c'est la **Sorelli**, donc, c'est un aménageur qui aménage pour la ville, on a délégué l'aménagement parce que c'est une ZAC, et donc le cabinet qui a été recruté c'est l'agence **Michelin** de Paris, qui est une grosse agence, réputée en architecture et urbanisme, et là, euh, la concertation est beaucoup plus compliquée. Enfin, on a mené nos ateliers de façon indépendante, et les urbanistes de la ville ont participé et par exemple, il y avait personne du cabinet Michelin dans les ateliers de concertation, et, et donc là on est en pleine euh.., ce document a été transmis et on est en pleine euh.., on a réduit nos objectifs de départ, il y a pleins d'espaces qu'on voulait concerter, on a réussi à en sauver deux. Et en fait, on est arrivé avec un espace vide, nous politique de la ville, mais le cabinet **Michelin** avait déjà avancé sur les études. Et, parce que*

¹¹³ Entretien avec le Chargé de mission concertation GPU, Mairie de Lille le 20 octobre 2010.

nous on voulait y arriver tout au début, ça a été bloqué, et du coup, on a finalement réussi 8 mois, 9 mois après à les organiser, donc du coup le cabinet d'architecture avait déjà dessiné des choses, mais nous on a, nous on n' a pas souhaité arriver avec ces dessins là ; on a souhaité arriver avec des espaces vides, et du coup aujourd'hui euh..., la phase euh..., la dernière phase du projet vient d'arriver en fait et nous on a nos remarques à faire car il y a très, très peu de choses qui ont été intégrées en fait. Et du coup euh depuis le début c'est beaucoup plus compliqué, et c'est assez regrettable parce que généralement les propositions des habitants ce n'est pas des trucs qui coutent chers. C'est souvent ce que j'essaie de dire c'est que euh..., ils ne révolutionnent pas le projet quoi. Ce qu'ils demandent c'est des terrains de pétanque, des terrains de foot, des bancs, des tables de pique-nique qu'on ne met jamais..., enfin c'est pas des choses qui couteraient plus cher au projet, au contraire, je pense que c'est des choses qui couteraient moins chers , mais que..., mais voilà, la logique aussi des archi c'est aussi de faire de la qualité urbaine sur ces secteurs là, de la qualité urbaine digne des quartiers du centre ou d'un beau centre ville, mais que voilà, on oublie parfois la dimension un peu usages actuels, usages futurs, ce que souhaitent les habitants et c'est pour ça qu'aujourd'hui les espaces ils ne sont pas très remplis.¹¹⁴

Dès lors, l'inscription de la participation dans la pratique passe par des négociations entre techniciens, et le cas échéant entre élus au cas où les négociations entre techniciens de la participation et techniciens de l'urbanistique sont non concluantes.

Cette situation caractéristique des rapports entre la Direction politique de la ville et les Directions de l'urbanisme, de l'habitat et des parcs et jardins n'est pas unique. Des différences d'approches entre le service parcs et jardins et le service de l'urbanisme, des conflits entre le cabinet Michelin et la SAEM Euralille ont émaillé le GPU.

- Différence d'approche entre la politique de la ville et le service parcs et jardins sur la place de l'habitant dans le traitement du cadre de vie

La démarche GUP porte sur le cadre de vie. A ce titre, elle a pour objet le maintien des équipements, des parcs, des jardins. Or, il se trouve que dans la division du travail fonctionnelle régnant dans les services de la Ville, ces objets sont pris en charge par le Service parcs et jardins. En prônant une démarche de nature partenariale, le GPU à travers la

¹¹⁴ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille, le 20 octobre 2010.

GUP met en contradiction la logique fonctionnelle de travail à partir de laquelle intervient le service parcs et jardins, et le partenariat qui est mis en avant comme norme de traitement des problèmes. En conséquence de quoi, ce service doit admettre dans son territoire de compétence la présence et l'intervention de nouveaux acteurs. D'où, la difficulté de la GUP à trouver sa place, autrement dit, à être reconnue comme démarche pertinente par le service parcs et jardins qui semble le vivre comme une intrusion et une remise en cause de son expertise sur le mode « on le faisait bien sans vous ».

Dans le cadre de la GUP qu'on les associent. Et euh...,et euh en fait, c'est pareil que la concertation la GUP, c'est pas vieux en fait, c'est pas très vieux et c'est une démarche que, enfin qui prône justement le partenariat, la dimension partenariale, et c'est vrai que du coup, on arrive peut être en superposition des choses que faisaient peut être déjà ces services gestionnaires notamment, parcs et jardins, mais de manière hyper indépendante, sans forcément qu'il y ait des liens entre tout ces services là, euh voilà, il y avait un souci propreté, il y a des référents propreté qui existent, ils voyaient déjà les soucis sans qu'il y ait forcément notre groupe de travail. Alors du coup, je pense qu'il y a une difficulté de faire prendre conscience aux services de la nécessité de cette démarche partenariale et de se dire ; « on ne raisonne pas forcément à l'échelle c'est sale, on nettoie », mais d'essayer d'aller plus loin dans la réflexion parce que le groupe de GUP, le but c'est qu'il y ait des échanges entre les partenaires qui n'existaient pas avant et qu'on trouve des actions partenariales plutôt que ,chacun fasse dans son coin, et qu'il y ait des incohérences complètes sur le territoire et donc de se dire pourquoi c'est sale là, et pas ailleurs, est-ce qu'il n'y a pas des actions de sensibilisation à lancer, en lien avec le bailleur, parce qu'il s'agit des locataires d'un tel bailleur, est ce qu'il y a pas un diagnostic d'usage à mettre en place avec les habitants, et du coup euh , c'est des choses qui font leurs preuves au fur et à mesure on est..., c'est vrai qu'il y a une implication plus, moi je trouve quand même de plus en plus grande du services des parcs et jardins et de gestion des espaces publics, mais c'est vrai que, on a encore du mal a trouvé notre place nous¹¹⁵

Ceci entraîne des comportements peu coopératifs ou vécus comme tels par les membres de la Direction politique de la ville à l'instar de cet exemple illustrant à la fois le

¹¹⁵ Entretien avec le Chargé de mission concertation GPU, Mairie de Lille le 20 octobre 2010.

manque de reconnaissance dont jouit la GUP et ses techniciens, mais la prégnance de la culture a-partenariale dans l'activité du service parcs et jardins.

Par exemple il y a deux jours, je suis allé sur un chantier au Bois Blancs, c'est organisé n'importe comment, enfin, voilà, j'ai pris des photos, j'ai fait une note en mettant tous les éléments qu'il fallait gérer, j'ai envoyé au service gestion des espaces publics cadre de vie en disant : « mais, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on fait une réunion sur site avec l'ensemble des partenaires, et en fait, j'ai appris, de manière détournée qu'ils étaient allés le lendemain sur le site avec la police et..., et je n'ai pas été alerté. Finalement ils ont fait ce qu'ils avaient à faire, enfin, que je ne sois pas alerté..., enfin, ils ont effectivement bien suivi le relais quoi. Moi mon rôle c'est plus de transmettre pour qu'il y ait des actions derrière quoi. Donc voilà ,déjà et il faut se dire que ça a été suivi et que c'est déjà bien, Mais bon, bon enfin, je me dis c'est vrai du coup, j'ai pas le retour de ce qui a été fait donc c'est pas toujours évident. Mais bon je me dis qu'il y a quand même eu des améliorations¹¹⁶

Plusieurs divergences d'approches sont ainsi observables entre différentes parties prenantes à la réalisation du projet.

- Une différence d'approches entre le service parcs et jardins et le service de l'urbanisme

Cette différence d'approches est fondamentale. Le Service parcs et jardins, est un service gestionnaire. Il est en charge de la maintenance des équipements réalisés. A ce titre, il estime qu'au-delà des aspects esthétiques, les coûts d'entretien, la fonctionnalité des équipements priment là où le service de l'urbanisme mettra l'accent sur les dimensions esthétiques des aménagements. Dès lors, il arrive que des oppositions se fassent sur des choix de matériaux, de design etc.

D'autres conflits liés à l'organisation du travail en réseau ont également jalonné le GPU à l'instar de celui opposant la SAEM Eurallille et le cabinet Michelin.

- Conflit SAEM Eurallille-cabinet Michelin

Des conflits peuvent surgir entre partenaires au projet et déboucher sur un blocage. Faute de coopération, les activités sont arrêtées et le planning prend alors du retard.

De conflit entre le cabinet et l'aménageur donc en fait euh... ça je crois qu'il faut pas l'écrire. Ils ont cessé de travailler pendant plusieurs mois le cabinet

¹¹⁶ Entretien avec le Chargé de mission concertation GPU, Mairie de Lille le 20 octobre 2010.

d'architecture, parce que c'était compliqué donc il y a eu, il y a eu beaucoup d'échanges avant que ça reprenne, depuis deux ou trois mois. ¹¹⁷

La transversalité est de ce fait porteuse de blocages, de conflits, d'incohérences. Pour les éviter, les anticiper et les régler, l'organisation de la gouvernance du projet se doit de reposer au-delà de la polarisation, de la transversalité et du partenariat sur des activités de communication permettant d'échanger de manière régulière les informations, de coordonner les interventions et d'arbitrer les différends pouvant surgir entre les parties prenantes internes et externes au projet. Un dispositif de réunion articule pilotage formel et négociations informelles.

2.2. Le dispositif organisationnel et les normes de travail du C2D

Le dispositif organisationnel renvoie ici à l'ensemble des instances permettant aux différents acteurs impliqués dans les orientations stratégiques ou les réalisations opérationnelles de se retrouver dans des temporalités plus ou moins fixes afin de partager des informations, prendre des arbitrages ou encore orienter les activités. Il s'agit en outre de rendre compte des normes de travail permettant de faire fonctionner les différentes instances.

2.2.1. Les réunions opérationnelles et les instances de supervision multipartenariales

Des réunions opérationnelles dont la fréquence est variable sont organisées mensuellement ou bimensuellement sur chaque opération. Elles permettent de faire le point sur l'avancement des activités sur le lot en question. Y participent outre l'ingénieur de suivi, l'entreprise adjudicatrice du lot et la mission de contrôle. Un compte rendu est produit et envoyé à l'ingénieur du marché.

2.2.1.1. Les réunions de pilotage

Organisées mensuellement sous la houlette du coordonateur, elles permettent à la fois de faire un point global sur l'ensemble des opérations, mais également d'évoquer les difficultés rencontrées sur chaque opération. Elles garantissent le suivi des opérations et sont un espace de décision pour les questions ne pouvant être tranchées par l'ingénieur du marché. Il arrive que le délégué du gouvernement assiste à ces réunions qui sont alors élargies aux élus des mairies d'arrondissement.

¹¹⁷ Entretien avec le Chargé de mission concertation GPU, Mairie de Lille le 20 octobre 2010.

2.2.1.2. Le secrétariat technique d'appui dédié à l'exécution du C2D

Placé auprès du ministre camerounais des finances, le secrétariat technique d'appui est une institution servant de plateforme entre les différentes cellules sectorielles dont celle de Douala. Etant donné le caractère transversal du C2D qui touche 7 secteurs, il est une instance de coordination technique permettant à la fois d'assurer le suivi des opérations, et de veiller au respect des plannings. C'est également un espace d'interconnaissances au sein duquel mensuellement, les membres des cellules sectorielles peuvent se rencontrer et partager leurs expériences.

2.2.1.3. Le Comité technique bilatéral

Mis en place par décret du Premier ministre, le Comité technique bilatéral est une instance paritaire et gestionnaire. A ce titre, elle est chargée d'assurer l'articulation entre les institutions françaises et camerounaises impliquées dans la mise en œuvre du C2D. Il est composé de représentants des institutions présentes au sein du Comité d'orientation et de suivi qu'il appuie au plan technique. Sa composition restreinte et excluant les organisations de la société civile a par ailleurs été dénoncée par celle-ci. Estimant que le décret l'instituant devait être modifié afin de les inclure.

2.2.1.4. Le Comité d'orientation et de suivi du C2D

Institué par un décret du Premier ministre, le COS C2D est le Comité stratégique de pilotage du contrat. Il est composé à la fois de représentants des institutions camerounaises ; le ministre chargé de la Décentralisation, le Ministre chargé de l'Education de base, le Ministre chargé de la Santé publique, le Ministre chargé des Travaux publics, le Ministre chargé du développement urbain et de l'habitat, le Ministre chargé de l'agriculture et du développement rural, le Ministre chargé de la programmation, le Ministre chargé des forêts ; un représentant du Secrétariat Général de la Présidence de la République, un représentant du Secrétariat Général des Services du Premier Ministre, un représentant de la société civile camerounaise, un représentant des collectivités territoriales décentralisées camerounaises, un représentant du secteur privé camerounais. La partie française compte des membres de diverses institutions de coopérations ; le Directeur de l'Agence Française de Développement au Cameroun, le chef du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, le conseiller du Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France pour l'Economie et les Finances, le Chef de la Mission Economique de l'Ambassade de France au Cameroun, le Chargé de mission de l'Agence Française de Développement au

Cameroun chargé du C2D, un représentant de la société civile française, un représentant du Parlement français, un représentant des collectivités locales françaises, un représentant du secteur privé français). Outre ces membres, il admet des observateurs que sont :

Le représentant de l'UE et deux représentants du comité multi-bailleurs.

Le COS C2D est coprésidé par le Ministre camerounais des finances et l'Ambassadeur de France au Cameroun. Se réunissant au minimum une fois par trimestre, il est chargé de :

- de veiller à la cohérence entre le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), le document cadre de partenariat entre la France et le Cameroun (DCP) et le C2D ;
- de veiller aux orientations des priorités sectorielles du C2D ;
- de se prononcer sur les évaluations réalisées par le comité technique bilatéral du C2D prévu à l'article 6 ci-dessous, les circuits financiers utilisés et de proposer éventuellement leur amélioration ;
- de valider les projets et programmes envisagés sur financement C2D, au stade de leur identification ;
- de définir les procédures de suivi et d'audit de l'utilisation des ressources du C2D ;
- de commander les audits relatifs à l'exécution du C2D, d'examiner les rapports y afférents et d'assurer leur diffusion ;
- d'examiner et d'apprécier les rapports semestriels relatifs à l'exécution du C2D et d'assurer leur diffusion ;
- de veiller à la bonne information des partenaires et du public sur l'emploi des ressources C2D ;
- de proposer aux autorités camerounaises et françaises d'éventuelles réorientations des actions et réaffectations des ressources du C2D, en cours d'exécution, à l'intérieur des enveloppes sectorielles ;
- d'examiner les conclusions de la revue à mi-parcours et de se prononcer sur ses recommandations¹¹⁸.

¹¹⁸ Décret n° 2006/0487/PM du 30 mai 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'un comité d'orientation et de suivi du contrat de désendettement et de développement

2.2.2. De l'autonomie organisationnelle de la cellule à la supervision multipartenariale

La Cellule du C2D doualais a été configurée par l'initiateur du projet de façon à réaliser le projet de manière autonome. De sorte que son inscription dans l'univers de la CUD n'implique d'aucune façon de s'appuyer sur des compétences internes. A cette fin, ont été recrutées toutes les personnes utiles à l'accomplissement dudit projet. Cette relative autonomie technique se double d'une autonomie politique. Bien que sous la tutelle politique du Délégué du Gouvernement, ce dernier n'a aucune prise sur le projet dont il assure la supervision. Il ne peut modifier ni son design, ni la composition de l'équipe de réalisation de celui-ci.

La supervision du projet se réalise à travers des instances bilatérales mises en place par la France et la Cameroun.

Conclusion du chapitre 4

L'organisation du pilotage du C2D et du GPU s'inscrit dans les logiques de structuration distinctes. Elles sont gouvernées par la complexité interne à chaque projet. Dans le cas du GPU, la multiplicité des acteurs, la pluralité des volets du projet, l'organisation en pôle impliquent la pluralité des lieux de coordination. Le dispositif de réunion est alors autant communicationnel que gestionnaire. En outre, des interstices informels sont mises en place afin de fluidifier les négociations en favorisant les échanges en dehors des moments formels de rencontre. Bien que le partenariat et la transversalité soient promus comme normes de travail, on observe une appropriation différentielle de celles-ci. Des conflits latents naissent autour de l'acquisition de ces nouvelles normes induites par l'avènement de la logique de projet au sein de la Ville de Lille.

Dans le cas du C2D, le projet s'inscrit dans le cadre plus vaste d'un projet dont le pilotage conduit à distinguer le niveau opérationnel inscrit dans la Ville de Douala et affecté à la coordination gestionnaire de la réalisation, et le niveau stratégique mis en place entre le Gouvernement français et le Gouvernement camerounais.

La Cellule de Projet, entité inscrite dans l'organisation des services techniques de la Ville de Douala est une instance autonome, configurée pour fonctionner sans s'appuyer ni au plan technique, ni politique sur la Ville.

Bien que le mode projet soit retenu dans le cadre de la réalisation de ces projets urbains, il se décline différemment en fonction de la complexité de chacun.

La Ville de Lille opte pour une direction de projet elle-même inscrite dans un réseau. La notion de réseau renvoie ici à une multiplicité d'acteurs organisés autour de pôles dédiés, chacun à des activités spécifiques. Quatre pôles cristallisent les participants à la réalisation du projet urbain lillois. Celui-ci, s'inscrit dans un univers à la fois intra et interorganisationnel. Au sein de la Ville de Lille, plusieurs services sont impliqués dans des activités du projet. Cet intra se prolonge dans une interorganisation au sein de laquelle on retrouve des partenaires externes dont d'aucun apparaissaient au chapitre précédent comme signataire de la convention. Cette forme organisationnelle repose sur la transversalité et le partenariat comme normes de travail.

Dans le cas de la Ville de Douala, la Cellule de Projet est configurée pour réaliser ses activités sans s'appuyer sur des ressources techniques ou politiques propres à la CUD. Sa configuration renvoie ainsi à une autonomie relative.

Différentes formes conflictuelles apparaissent ici. Dans le cas lillois, des conflits naissent autour de l'appropriation des normes promues par le réseau de projet alors que dans le cas doualais, la sortie des membres de la Cellule Projet est vécue sur le mode de la sanction.

Conclusion de la 2^e partie

Les projets urbains lillois et doualais impliquent des mécanismes d'institution différentiels. Dans le cas lillois, la Ville, acteur central de l'institution du projet est porteuse de l'intention initiale. Cette intention rencontre l'opportunité de la création de l'ANRU. Cette opportunité favorise alors la constitution d'un collectif de parties prenantes signataires de la convention.

Le projet urbain lillois s'inscrit dans un environnement national articulant le national au local, et le public au privé.

Dans le cas doualais, il s'agit d'un projet bilatéral, construit entre la France et le Gouvernement camerounais. La CUD est ainsi en charge de la mise en œuvre de la partie technique du projet alors que le volet politique ressortit d'échelons bilatéraux.

La production des légitimités à réaliser le projet repose sur les modes de légitimation propres à chaque espace géographique. A Lille, il s'agit de construire la légitimité du projet en l'inscrivant dans une généalogie de projets et programmes passés et actuels alors qu'à Douala, la légitimité du projet est construite en rapport avec des instruments tels que les OMD et le DSRP qui est lui-même produit sur une injonction de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Afin de réaliser ces projets, à Lille, le choix a été fait d'une équipe-projet fonctionnant mutatis mutandis comme un réseau. La promotion de la transversalité et du partenariat se heurte aux routines défensives (Argyris, 2003) développées par des partenaires intra et interorganisationnels.

A Douala, la Cellule de projet organisée pour la réalisation du projet fonctionne de façon autonome. Elle est constituée avec en son sein toutes les compétences utiles aux activités devant concourir à l'achèvement du projet.

Dans la partie suivante, nous nous intéresserons à la participation des habitants dans les projets. Quels dispositifs rendent celle-ci possible. Comment s'inscrit-elle dans les collectifs de projets mis en évidence ici ?

TROISIEME PARTIE.
ENTRE INSTITUTE ET INSTITUANT : LA
PARTICIPATION ET SES ENJEUX

Cette partie porte sur l'analyse de la participation dans les projets urbains lillois et doualais.

Dans le projet urbain lillois, la participation des habitants est inscrite dans la convention initiale signée en 2006 entre les partenaires du projet. Sont définis dans ladite convention, à la fois les principes de la participation et les outils qui y sont dédiés. « *Elle est encouragée et soutenue grâce au programme d'actions annuel qui permet, après des échanges et débats d'idées en commissions partenariales, la mise en œuvre d'une série de projets associatifs. Les habitants deviennent acteurs et décideurs dans la gestion du Fonds d'initiatives des habitants où ils disposent d'un budget participatif et animent eux-mêmes le dispositif.* »¹¹⁹

Il s'agit d'encourager différentes formes de participation au projet de renouvellement urbain pour autant qu'elles soient initiées par des associations. Les associations sont alors positionnées comme médiatrices des processus de participation mettant en œuvre différentes technologies dont l'objectif est d'une part d'instaurer la confiance entre les institutions porteuses du projet et les différentes catégories de populations visées, mais d'autre part d'assurer par le fait même de l'instauration de cette confiance l'acceptabilité des mutations urbaines avant, après et pendant le projet.

Dans le cas du volet urbain du C2D, les documents cadrant ce dernier prévoient à travers les impératifs de bonne gouvernance qu'ils prescrivent, l'insertion des populations dans les projets à travers la participation.

Cette partie porte sur l'étude de la participation dans les projets urbains étudiés. A quoi renvoie la participation dans lesdits projets ? A travers quels dispositifs est-elle mise en œuvre ? Quels sont les objectifs poursuivis par cet impératif participatif affiché ou annoncé ? Au-delà du recours à un vocable identique, s'agit-il d'un référent similaire ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre dans les chapitres suivants.

Le chapitre 5 porte sur la participation dont il vise à circonscrire les dispositifs et les formes. Pour ce faire, il aborde la participation en acte. Comment sont mis en place les dispositifs participatifs ? Par quels acteurs, selon quelles temporalités ? Quels sont les publics qui y participent ?

Le chapitre 6 porte sur les enjeux de la participation. Comment s'inscrit la participation dans les projets étudiés ? Que permet-elle de faire ou de faire croire ?

¹¹⁹ Convention PRU Lille. 2006. « *la concertation et l'information sur le projet* » p.28.

CHAPITRE V.

LE MOT ET LES CHOSES : DISCOURS ET PRATIQUES DE LA PARTICIPATION DANS LE GPU ET LE C2D

La participation des publics trouve son terreau originel dans le domaine de l'urbanisme. L'article fondateur de Sherry Arnstein (1969) interrogeait la participation des habitants du point de vue de l'impact sur le processus décisionnel. En France, dès les années 1970 et l'expérience de *l'Alma Gare* à Roubaix (Donzelot, 2003; Neveu, 1999), le fait participatif a contribué par le biais de différents dispositifs à intégrer les habitants dans les procédures d'aménagement urbain. Différentes catégories de publics sont alors saisies dans ou par la participation. Il faut requérir leurs avis, leurs désirs en tant « qu'utilisateurs finaux », en tant que dépositaires de savoirs avant de configurer les projets. On trouve à cet égard dans les archives lilloises une étude datée de 1973¹²⁰. Cette étude menée par des travailleurs sociaux sur des enfants de Lille-sud vise à adapter les intentions de l'aménagement d'espace de jeux à leurs desideratas. Cette étude s'appuie sur une segmentation de la population jeune en tranches d'âges. Le souci des publics, la volonté de segmenter et de mettre les outils participatifs en adéquation avec les catégories de population est déjà présente dans les premières expérimentations. Aujourd'hui, la participation et ses outils font partie des instruments mis en œuvre dans le cadre des projets urbains. Les lois sur la décentralisation ont institutionnalisé la participation et nous serions aujourd'hui dans le temps des habitants (Lorant, 2005; Mégard et Deljarrie, 2003). Parallèlement, la participation a pollinisé différents champs sociaux (l'action publique, l'environnement), et/elle s'est posée comme objet légitime d'investigation en Sciences politiques, Etudes urbaines, Sciences de l'environnement, Droit, Histoire des sciences, Sociologie, Anthropologie et Sciences de l'Information et de la Communication.

Dans un récent numéro de la revue *Participations*, Blondiaux et Fourniau (2011) identifient huit lieux problématiques des études sur la participation à savoir :

- L'impact sur les décisions
- Les effets de la participation et de la décision sur les individus

¹²⁰ Réalisée par Urbaconseil, 1975, cette étude portait sur le réaménagement de la croisette. Archives municipales de Lille, 3D131.

- Les effets de la participation sur les rapports de force existants
- La participation comme agonistique, ou recherche du consensus
- L'institutionnalisation de la participation et sa prise en charge par le droit
- La professionnalisation de la participation
- La redéfinition de l'expertise
- L'influence du dispositif

Dans le cadre de ce chapitre, nous interrogeons la participation dans les projets urbains lillois et doualais. L'impératif participatif (Blondiaux, 2006) dans la production de la ville se donne-t-il à voir dans les projets urbains doualais et lillois ?

A l'observation, la participation est inscrite dans la convention du GPU. Elle y est considérée à la fois comme une démarche et comme un enjeu de la réussite du projet.

La concertation est considérée à la fois comme une exigence démocratique et comme une méthode de fonctionnement. La politique municipale implique que les projets, petits ou grands, soient envisagés et mis en œuvre "avec" les habitants et pas seulement "pour" les habitants. Ce qui signifie que, pour réussir un projet de l'ampleur du P.R.U, les habitants doivent se l'approprier. Non pas seulement les personnes et les foyers directement visés mais également tous ceux qui, de près ou de loin, se préoccupent et s'impliquent dans la vie de la cité. Il faut donc associer les habitants au P.R.U. au moyen de différents outils (de communication, d'information, de consultation et de concertation) et organiser la concertation dans le temps en utilisant tout ou partie de ces moyens en fonction des besoins.¹²¹

Cette emphase mise sur la concertation, se traduit dans une participation se déclinant en participative active se traduisant par l'énumération d'une pluralité de dispositifs. Pour la Ville de Lille, il s'agit des Conseils de quartier, des réunions publiques, des rencontres de la Politique de la ville et des ateliers urbains de proximité.

Si le Conseil de quartier est considéré comme une instance consultative dont les avis doivent être recueillis, les réunions publiques doivent permettre une interaction entre les élus et les habitants. Ils permettent à la fois une présentation du projet, et un lieu de recueil des avis des habitants sur ce dernier. L'atelier urbain quant à lui est considéré comme un espace de « coproduction ». *« L'enjeu de cette coproduction est de constituer autour d'un projet un*

¹²¹ Convention financière du GPU (2006), p.28.

partenariat entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et "maître d'usage". Il procède des principes de la nouvelle gouvernance, définit les nouveaux contours du bien public et participe au renouveau de l'action publique »¹²².

La participation est de fait inscrite dans le projet urbain lillois, tant dans ses outils que dans ses objets.

A Douala, le C2D ne comporte pas de mention explicite du terme « participation ». Cependant, les OMD et le DSRP, documents de cadrage du C2D inscrivent la participation des habitants dans les modes de faire de l'action publique. De plus, la participation est mise en avant dans le cadre de la signature du contrat de ville permettant au C2D de se traduire concrètement en opérations.

Comme le souligne ce prospectus disponible sur le site du MINDUH (Ministère du développement urbain et de l'habitat :

dans le cadre de la mise en œuvre du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), les autorités camerounaises entendent renforcer le processus participatif en associant étroitement les différents acteurs aux phases d'exécution, de suivi et d'évaluation des projets de réduction de la pauvreté et de la stratégie globale.

A cet égard le Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat, a mis sur pied dans le secteur urbain une modalité d'intervention qui préconise une synergie combinant les capacités des intervenants en milieu urbain et même des bénéficiaires à travers le contrat de ville.¹²³

Ce propos sera repris par le Ministre de la Ville lors de la signature du contrat de ville donnant corps au C2D doualais.

Le contrat de ville a un caractère novateur, en ce sens qu'il constitue une rupture de perception et d'approche. En effet, avec le contrat de ville, on s'éloigne progressivement d'une administration jacobine, dotée d'un centre unique d'impulsion tant politique qu'administratif, vers un processus de contractualisation qui ouvre la voie aux constructions consensuelles, concertées ; en un mot, l'Etat, les communes et les populations représentées par la société civile, préparent ensemble les décisions valables erga omnes.¹²⁴

¹²² Ibid.

¹²³ Ministère de l'habitat et du développement urbain. (SD), « Un outil pour un développement participatif ».

¹²⁴ Allocution du Ministre de la Ville, signature du contrat de ville de Douala, 2006.

Cette mise à l'index de la participation dans la nouvelle gouvernance urbaine renvoie-t-elle à une conception de la participation équivalente à celle observable à Lille ? Afin de répondre à cette question, ce chapitre met l'accent sur les pratiques que recouvre la notion de participation invoquée et revendiquée dans les deux projets étudiés. Il s'agit de savoir quelles formes prend la participation ? A travers quels dispositifs passe-t-elle ? Quelles activités sont induites par la mise en participation ?

1. Acteurs et activité de mise en participation des projets urbains

Mettre en œuvre la participation suppose à la fois des acteurs et des activités contribuant à sa réalisation. A Lille, la participation passe par un réseau d'acteurs au sein duquel on retrouve à la fois des élus et des techniciens de la participation, les techniciens de l'urbanisme. Pilotée par le service Politique de la ville, la participation suppose à la fois la mobilisation des publics en externe et la validation des démarches dans des circuits mouvants. A Douala, la participation est mise en œuvre par l'unité de gestion environnementale et sociale (UGES). Elle implique de manière très variable les échelons technique et politique.

1.1 Le réseau de participation lillois et les questions mobilisation des publics et de validation des dispositifs

La participation dans le cadre du GPU passe à la fois par un réseau d'acteurs, par la validation au sein dudit réseau des projets de mise en participation d'un objet, et par la mobilisation des publics dont l'absence signifierait l'échec de la démarche.

1.1.1 Les acteurs lillois de la mise en participation

Historiquement, l'urbanisme s'est constitué sur un dialogue entre les politiques élus et les experts (architectes, urbanistes). La légitimité de ces interventions repose sur une délégation fondée sur la détention d'un savoir « de connaissances spécialisées orientées vers l'action, dans un cadre technique ou professionnel » (Castra, 2012).

L'avènement de la participation se traduit par l'inclusion dans cette boucle d'une nouvelle catégorie d'experts ; les techniciens de la participation.

1.1.1.1 Les techniciens de la participation

Les techniciens de la participation (essentiellement des membres du Service Politique de la ville et des associatifs) sont chargés de concevoir et mettre sur pied, et d'animer les dispositifs participatifs. A ce titre, ils animent la GUP, forme de participation en phase

opérationnelle et la concertation en amont de la phase opérationnelle. Ils sont garants de la participation qui est affichée comme un enjeu majeur dans la réalisation du GPU. Les techniciens de la participation sont en outre porteur d'une autre casquette, celle de devoir piloter le volet social du GPU. A ce titre, les activités dites immatérielles du GPU sont de leur ressort. Les questions liées au relogement, à l'accompagnement en insertion professionnelle ressortissent ainsi de leur compétence.

Cette double casquette est à la fois porteuse de légitimité professionnelle – ils connaissent les citoyens et sont les mieux à même de les insérer dans les dispositifs participatifs – et de défiance vis-à-vis de la pratique participative que les techniciens de l'urbanisme considèrent comme étant de l'animation de centre social.

Les techniciens de la participation ont fait l'objet de travaux (Nonjon, 2003, 2005a, 2005b). Pour cette auteure, les experts en participation construisent leur légitimité en dénonçant certains registres classiques de l'expertise. Là où, l'expertise repose sur une rupture entre le savoir profane et le savoir des experts, les experts en participation mettent en avant le savoir profane, celui de l'habitant, expert par l'usage et l'expérience de sa ville, de son quartier. Là où, l'expertise classique est fondée sur la mise à distance, garante d'objectivité, les experts en participation opèrent sur le registre de la proximité, affective, géographique et sociale.

On observe également dans le discours des experts en participation une mise en avant des notions de coélaboration ou de coproduction. Par ce fait, ils tendraient à reconsidérer la notion de décision. Cette dernière ne reposant plus sur le savoir exclusif des urbanistes et des architectes, mais devant davantage inclure les savoirs citoyens.

On retrouve effectivement dans le discours des techniciens de la participation dans le GPU, cette volonté de « coproduction » des projets, tout comme cette tendance à revendiquer l'expérience de l'usage et son expertise comme ressort de légitimation de leur expertise. La difficulté à trouver leur place est par ailleurs source de frustrations personnelles, tant leur activité repose sur un engagement et une croyance forte dans les pratiques qu'ils promeuvent. Ressortissant de la Direction Politique de la ville, ils ont pour figure de proue dans le cadre du GPU, le chargé de mission concertation qui définit son travail ainsi qu'il suit :

L'intitulé de mon poste c'est chargé de mission concertation, mais euh..., du coup euh..., enfin oui, ça m'occupe une grosse partie de mon temps, donc je suis sur tout le volet participatif euh..., alors là, il y a eu ..., il y a eu ; pas mal de choses ont été faites dans le cadre de la conception des projets urbains. Donc on a mis en place, enfin voilà, c'est la mise en place de diagnostic en marchant

avec les habitants avant la mise en place des ateliers urbains de proximité euh..., je participe aussi pas mal à la mise en place des réunions publiques, enfin..., c'est des choses qui prennent beaucoup, beaucoup, beaucoup de temps, là on lance très récemment ce qu'on appelle les balades urbaines, les visites de chantiers euh..., donc euh, c'est vrai que ça paraît facile à organiser, mais il y a beaucoup de validation, beaucoup de questions de mobilisation des publics, beaucoup de questions de sécurité des publics à régler, la question de la mobilisation des publics elle prend aussi..., c'est une partie qui prend aussi beaucoup de temps, parce que c'est vrai qu'on s'est rendu compte qu'il ne suffit pas d'envoyer des courriers, ou mettre des flyers dans une boîte aux lettres, la communication dans ces domaines là, passe beaucoup mieux quand il y a un contact direct donc c'est vrai que, on passe aussi beaucoup de temps en porte à porte dans les secteurs, lors des évènements dans les quartiers, donc voilà, tout ce volet concertation, il prend beaucoup, beaucoup de place¹²⁵.

De formation urbaniste, le Chargé de mission a effectué au terme de ses études un stage en cabinet d'architecture. Il en a tiré une conviction en forme de positionnement idéologique sur la manière de faire l'architecture : *« il y a beaucoup de créativité mais qu'il n'y a pas du tout de lien avec justement l'habitant, il n'y a pas beaucoup de contacts avec le terrain, donc c'est un truc qui m'a beaucoup manqué »*¹²⁶.

Etre Chargé de mission concertation, c'est ainsi mettre sur pied différents dispositifs participatifs, en lien avec des élus, des techniciens (ceux de la Direction de l'urbanisme, ceux des cabinets d'études missionnés) et la Direction du GPU.

Dans le cadre de la participation, les rapports entre la Direction Politique de la Ville et la direction de L'Urbanisme sont fondamentaux. Au niveau technique, le volet architectural et opérationnel est piloté par la Direction de l'urbanisme tandis que le volet social est piloté par la Direction politique de la ville. De ce fait, la gestion du calendrier des opérations dans le cadre du GPU est à l'actif de la Direction de l'urbanisme et des cabinets qu'elle missionne. De ce fait, la mise en œuvre des dispositifs participatifs doit s'inscrire dans l'horizon défini par les techniciens de l'urbanisme.

¹²⁵ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille, le 20 octobre 2010.

¹²⁶ Ibid.

1.1.1.2 Les techniciens de l'urbanisme

Les techniciens de l'urbanisme sont ceux dont la présence sur le GPU est rendue légitime par la possession d'une expertise dans la conception, la réalisation d'opérations d'aménagement, d'équipements, de construction de logements. Ils peuvent intervenir sur la conception afin de donner un contenu conceptuel à un projet, ou alors dans la réalisation opérationnelle d'un projet déjà conçu. Deux des pôles du GPU sont pilotés par des services techniques à savoir le pôle habitat, et le pôle opérations physiques.

Au sein de la mairie, différents services sont parties prenantes du GPU au titre soit de maître d'œuvre, soit au titre de maître d'ouvrage.

1.1.1.3 Les élus

La participation comporte une dimension politique. En effet, son affichage comme enjeu dans le cadre du GPU est l'objet d'une réelle volonté politique des élus. A ce titre, sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi particulier, notamment de la part d'un adjoint en charge de la concertation. Ce dernier co-pilote par ailleurs au plan politique le projet avec l'élue référente. Son rôle est important ainsi que celui des élus de quartiers lorsque la mise en participation se heurte à des obstacles techniques.

1.1.2 Valider une démarche participative ; blocage et circuits mouvants

Au sein du collectif projet, les propositions de mise en concertation dans le cadre d'une opération au sein du GPU revient à la Direction politique de la ville. Celle-ci dispose en son sein de différents pôles directement impliqués dans la mise en place de la concertation. On peut de manière schématique ramener ces différents pôles à trois entités : les élus, les services techniques et les lieux de rencontres au sein desquels il est possible d'aborder des questions liées à la participation, soit pour en évaluer les retombées, soit pour en dessiner les futurs contours.

Les élus sont un pôle non homogène impliqué dans la participation. Certains le sont de manière permanente. Il s'agit de l'élue en charge de la concertation, des élus des quartiers au sein desquels le GPU se déploie au premier rang desquels *Moulins* et *Lille-sud* mais également de l'élue en charge du logement qui est la référente du grand projet urbain. D'autres élus sont impliqués de manière moins permanente, mais plus ponctuelle dans la mobilisation interne. Ceux-ci sont des élus thématiques en charge de différentes délégations au sein de la Ville. Les délégations les plus impliquées sont le logement, le sport et les transports. Leur sollicitation dans le cadre de préparation de la participation se rapporte à

l'opportunité de la mise en place d'un dispositif participatif, à l'arbitrage entre différents services techniques quant à la mise en œuvre ou non d'un dispositif de participation, au choix de l'outil, mais également à la forme d'animation qui sera mise en œuvre.

Différents services techniques participent aux activités conduisant à la mise en œuvre d'un outil participatif. Il s'agit de « *de la direction politique de la ville, de la direction de la démocratie participative, de la direction du grand projet urbain, de la direction de l'urbanisme, de la direction de la maîtrise d'ouvrage et de la conduite des opérations s'agissant des équipements* »¹²⁷.

Les directions de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative parce qu'elles sont l'initiative de la participation, la Direction du Grand Projet pour son rôle à la fois d'interface entre les différents membres internes et externes du collectif, et de financeur des opérations participatives relatives au GPU, la Direction de l'Urbanisme en tant que pilote opérationnel et garante du planning des opérations et la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Conduite des Opérations qui est le maître d'ouvrage de la Ville pour l'aménagement d'espaces publics et la constructions des d'équipements. Il faut ajouter à ces services les chefs de projet classés politique de la Ville¹²⁸. Deux de ces chefs de projet sont particulièrement concernés par la mise en œuvre de la participation : ce sont ceux de Lille-sud et de Moulins. Les lieux de rencontres sont des entités jouant un rôle majeur dans les préparatifs à la mise en place d'une participation. Ils sont au nombre de trois à savoir ; les comités de pilotage territoriaux¹²⁹, les groupes de coordination opérationnelle¹³⁰ et les groupes de gestion urbaine de proximité¹³¹.

1.1.2.1 Mobiliser les services techniques

Le choix de faire participer des publics à un projet particulier ressortit à la fois de décisions techniques et d'une stratégie politique. Les directions de la Mairie qui sont initiatrices des démarches de concertation ne sont pas en prise directe avec le Grand Projet Urbain dont le volet opérationnel est piloté par la Direction de L'Urbanisme. Elles doivent se référer à cette dernière pour savoir s'il est possible, en fonction de la temporalité du projet ou

¹²⁷ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille, le 20 octobre 2010.

¹²⁸ Les chefs de projet classés politique de la ville relèvent de la Direction Politique de la ville. Ils sont sectorisés, chacun ayant en charge en quartier lillois.

¹²⁹ Les comités de pilotage territoriaux au nombre de trois assurent le pilotage de chaque secteur en projet à savoir le Sud de Lille sud, et le Nord de Lille sud et Porte de Valenciennes.

¹³⁰ Les groupes de coordination opérationnelle sont pilotés par la Direction de l'Urbanisme. Ils sont hebdomadaires et portent sur l'avancement des opérations physiques.

¹³¹ Les groupes de gestion urbaine de proximité sont des instances thématiques organisant cette pratique dans le cadre du GPU.

de l'opération, de disposer d'un temps nécessaire à la mise en place de la participation. Il faut dans le même temps parvenir à faire accepter à ces directions davantage techniques qu'une démarche incluant les habitants et ne reposant pas uniquement sur la technicité d'un savoir d'architecte ou d'urbaniste peut avoir des retombées positives sur le projet. Il s'agit d'une difficulté supplémentaire dans le sens où toute inclusion des citoyens dans les démarches de conception et de mise en œuvre des projets urbains est perçue par les architectes et les urbanistes comme une remise en œuvre de leurs connaissances et compétences¹³². Mobiliser les services au sein de la Mairie est alors un travail de conviction pour les directions de la Démocratie Participative et de la politique de la ville qui doivent convaincre les directions en charge du volet opérationnel du Grand Projet de la nécessité de faire participer les citoyens à la conception des projets urbains.

Les initiatives visant à mettre en place la participation peuvent se heurter à des obstacles techniques ou politiques. Les oppositions sont techniques lorsqu'elles émanent des services techniques en charge du volet opérationnel du Grand Projet Urbain. Elles sont politiques quand les propositions se heurtent au refus des élus soit locaux (de quartier) ou de celui en charge de la concertation de voir aboutir la mise en place d'un outil participatif sur un objet précis du Grand Projet Urbain.

1.1.2.2 Les services techniques : obstacles et facilitateurs de la concertation

Les services techniques de la Ville (Direction de l'Urbanisme, Direction de la Maîtrise D'ouvrage et de la Conduite des Opérations) ainsi que les partenaires (les bureaux d'études missionnés peuvent invoqués différents arguments pour faire valoir la difficulté ou l'impossibilité de mettre sur pied une concertation dans un projet précis.

L'un des arguments couramment évoqué est celui de la temporalité¹³³. Les services techniques peuvent invoquer un manque de temps pour invalider ou réfuter une proposition de mise en place d'un outil participatif. Le temps nécessaire à la concertation est impossible à caler entre deux phases du projet et à ce titre, il est préférable que la concertation n'ait pas lieu. Outre cet argument temporel qui peut être invoqué, la sensibilité des bureaux d'études est un élément clé de la possibilité de mettre un objet précis en concertation. Si le cabinet est ouvert à la démarche il est plus facile d'une part d'organiser le temps de la participation dans le planning de définition du projet, mais également d'inclure les propositions des habitants

¹³² Cette idée est défendue par tous les membres de la Direction Politique de la Ville rencontrés lors d'entretiens.

¹³³ Nous reprenons ici des éléments apparus dans divers entretiens des membres de la Direction Politique de la Ville.

dans les esquisses et maquettes qui seront produites par le bureau d'études. Il faut cependant noter une évolution dans les pratiques des services de la Mairie, c'est l'inclusion systématique du volet concertation dans les cahiers de charges rédigés par le service urbanisme¹³⁴.

Cette évolution toute récente permet d'éviter aux bureaux réticents en matière de concertation et de participation des habitants de soumissionner aux appels d'offres rédigés par la Ville dans le cadre du Grand Projet Urbain. Cette évolution date de 2010, ce qui porte à croire que de 2006; année de signature de la convention à 2010, la sensibilité des bureaux d'études est restée une variable essentielle dans la possibilité de définir un temps de participation et de le mettre en œuvre. La sensibilité des bureaux d'études s'est avérée être une aide ou un obstacle à la mise en concertation d'un objet comme le révèle ces propos du chargé de mission concertation.

Un cabinet avec qui ça s'est bien passé ; c'est à Wazemmes, il s'agissait de créer un terrain de proximité et de créer une future place, donc, là il y a eu..., je pense pas qu'il y avait obligation de concerter dans le marché, mais c'était un bureau d'études qui s'appelle M..... , qui avait déjà été habitué à ce genre de démarche là, et du coup on a mis en place un premier atelier sur la base de l'esquisse, et puis on a fait un deuxième atelier de proximité. Ils avaient eux même fabriqué les outils en fait puisque d'habitude c'est nous qui arrivons avec les outils. Là, ils avaient même fabriqué des plans, ils avaient découpé, fait des terrains de proximité à l'échelle, ils avaient découpé du mobilier urbain, ils avaient ramené des images de références d'autres espaces publics qui existaient ailleurs, enfin il y avait eu un vrai partage euh, enfin en fait là, pour le coup, ils étaient arrivé avec beaucoup d'outils, et il y a eu un vrai partage, surtout avec les associations sportives, et puis il y avait les conseillers de quartiers qui étaient aussi invités, et quelques riverains, même s'ils n'étaient pas énormément mobilisés, et c'est vrai qu'il y a eu des échanges intéressants puisque il y avait eu une première phase en esquisse, et là, on était en début de projet donc pour le coup, il a eu une production un peu plus poussée. Et, et ce qui est intéressant, c'est que le contenu du projet s'est vraiment construit à partir des souhaits qui ont été exprimés lors des ateliers et, j'ai vraiment eu des échanges avec eux sans jamais qu'il y ait des tensions ou des batailles, je n'ai pas eu besoin de me battre dans toutes les instances en disant : « holà là on n'a rien pris en compte ! »

¹³⁴ Cette évolution s'est faite progressivement dans le cours du GPU.

Donc du coup dans le projet final, il y a vraiment, euh, je ne sais pas, peut être beaucoup plus que la moitié des éléments qui ont été intégrés. Du coup là, enfin j'y croyais pas et j'ai dit : « ça y est, ça y est, ça y est ! » Et c'est génial parce que du coup ils allaient refaire un terrain de proximité ; les murs d'expression, les gradins modulables, le fait d'avoir un préau un peu couvert sur la place quand il pleut, le fait d'avoir des jeux pour adulte, des échiquiers, en fait, il y a beaucoup de choses qui ont été prises en compte. Donc ça ,ça a été une démarche vraiment intéressante, après sur le Sud de Lille, le Sud de Lille-sud parce que on découpe arbitrairement le secteur, et que le Nord de Lille-sud il y a ce qu'on appelle la ZAC Arras-Europe, c'est un gros projet, et le Sud de Lille-sud, c'est le secteur Gide-Vallès, donc là aussi il y a eu un gros travail de concertation et moi je suis arrivé à la fin. Quand je suis arrivé en poste c'était la fin. Donc là, c'était avec le cabinet de paysage qui s'appelle E....., qui est à Lille. Et euh, ça c'est pareil parce qu'ils sont très sensibles à cette démarche là ce cabinet là. Et du coup il y a eu un gros travail avec les habitants parce qu'il y a une énorme promenade piétonne, plantée, verte qui va être installée, avec des zones de jeux et des zones sportives, et du coup là, il y a eu un diagnostic sur site avant même avec les habitants, il y a eu des ateliers urbains à différents moments du projet, et les habitants avaient dessiné la promenade. En amont il y a eu une visite urbaine pour les sensibiliser et leur montrer où ça allait passer, puis il y a eu deux ateliers, puis on est retourné les voir une dernière fois en phase pro. Ce qu'on appelle la phase pro qui est la dernière phase du projet. Et donc, là on était sur de l'ultra détail ; le choix des jeux puisque avant on avait déterminé le choix des zones de jeux et pour quelles catégories d'âge, le choix des terrains de proximité euh..., enfin voilà et du coup sur ce secteur là, il y a vraiment eu une grosse démarche de concertation. Après les bureaux avec lesquels ça été compliqué euh, ça fait que du coup euh..., soit, soit il y a rien eu du tout, enfin, dans le pire des cas il y a rien eu...

Relance : Ça m'intéresse également quand il y a rien eu...

R : Il y a rien eu alors, moi j'étais pas là lorsque il y a rien eu, moi j'étais pas là quand il y a rien eu., là sur Bois-Blancs, on devait peut être faire sur des square, du coup il y a rien eu. Il y a aussi un contexte un peu compliqué et euh, là sur les deux derniers dont je vous ai parlé sur Lille-sud, sur la ZAC Arras-Europe, c'est, c'est le document qu'on a produit là, on a fait les deux ateliers, ça

a été euh, sur les deux espaces publics. En fait c'est la S..... donc, c'est un aménageur qui aménage pour la ville, on a délégué l'aménagement parce que c'est une ZAC, et donc le cabinet qui a été recruté c'est l'agence M..... de Paris, qui est une grosse agence, réputée en architecture et urbanisme, et là, euh, la concertation est beaucoup plus compliquée. Enfin, on a mené nos ateliers de façon indépendante, et les urbanistes de la Ville ont participé et par exemple, il y avait personne du cabinet Michelin dans les ateliers de concertation, et, et donc là on est en pleine euh., ce document a été transmis et on est en pleine euh., on a réduit nos objectifs de départ, il y a plein d'espaces qu'on voulait concerter, on a réussi à en sauver deux. Et en fait, on est arrivé avec un espace vide, nous Politique de la Ville, mais le cabinet M... avait déjà avancé sur les études. Et, parce que nous on voulait y arriver tout au début, ça a été bloqué, et du coup, on a finalement réussi 8 mois, 9 mois après à les organiser, donc du coup le cabinet d'architecture avait déjà dessiné des choses, mais nous on a, nous on n' a pas souhaité arriver avec ces dessins là ; on a souhaité arriver avec des espaces vides, et du coup aujourd'hui euh., la phase euh., la dernière phase du projet vient d'arriver en fait et nous on a nos remarques à faire car il y a très, très peu de choses qui ont été intégrées en fait. Et du coup euh depuis le début c'est beaucoup plus compliqué, et c'est assez regrettable parce que généralement les propositions des habitants c'est pas des trucs qui coutent chers. C'est souvent ce que j'essaie de dire c'est que euh., ils ne révolutionnent pas le projet quoi. Ce qu'ils demandent c'est des terrains de pétanque, des terrains de foot, des bancs, des tables de pique-nique qu'on ne met jamais..., enfin c'est pas des choses qui couteraient plus cher au projet, au contraire, je pense que c'est des choses qui couteraient moins chers, mais que., mais voilà, la logique aussi des archi c'est aussi de faire de la qualité urbaine sur ces secteurs là, de la qualité urbaine digne des quartiers du centre ou d'un beau centre ville, mais que voilà, on oublie parfois la dimension un peu usages actuels, usages futurs, ce que souhaitent les habitants et c'est pour ça qu'aujourd'hui les espaces ils ne sont pas très remplis. C'est des grands espaces où il n'y a qu'une aire de jeu et où il n'y a pas forcément ..., où sur le square nous on avait dit qu'il fallait laisser une partie du square en dur parce que aujourd'hui il ya énormément de pratiques de vélo, ou de trottinette et de roller, et on se rend compte que dans le projet futur, ils ont tout mis en pelouse, et

voilà, quand je pose la question : « et les gamins qui faisaient du vélo là, ils vont se retrouver où là ? » ,il n’y a pas de réponse, mais n’empêche que demain dans la réalité des choses, ces gosses là, ils vont se retrouver dans la route ou au milieu des bagnoles quoi. Donc, du coup voilà, en même temps c’est un secteur où c’est difficile parce que il y a la Ville, il y a l’aménageur Sorelli , il y a l’agence Michelin, il y a aussi une imbrication d’acteurs et de décideurs que , que du coup la concertation c’est un sujet qui arrive au milieu de.., un peu comme euh...au milieu de choses beaucoup plus importantes pour eux et que, et que ça préoccupe aussi pas forcément ces partenaires là qui ont des choses beaucoup plus urgentes à régler¹³⁵.

Cette notion de sensibilité du bureau d’architecture renvoie elle-même aux représentations que les architectes et urbanistes, qu’ils soient en service au sein de la Mairie ou dans les bureaux d’études ont de la l’urbanisme, de leur place et de celle des citoyens. Pour le Chargé de mission GUP, il est difficile de faire accepter l’inclusion des démarches participatives aux techniciens de la Ville. La récente évolution notée dans l’inclusion de la participation dans les cahiers de charges en direction des bureaux d’études est le signe que les démarches participatives feraient de plus en plus leurs preuves.

Cette évolution des pratiques signifie et signale une évolution dans l’imaginaire de l’urbanisme qui passe d’une conception excluant l’habitant qui est simplement représenté, imaginé, convoqué, à une conception au sein de laquelle, l’habitant en situation est pris en compte dans la définition des espaces qu’il est appelé à investir.

Les situations de blocages ne sont pas simplement le fait de la sensibilité des services techniques et/ou de leurs partenaires les bureaux d’études. Les obstacles peuvent également émaner des politiques qui ont un droit de véto quasi absolu sur la possibilité de mettre sur pied un dispositif de concertation.

1.1.2.3 Bloquer ou accélérer la participation : le double-jeu des élus

Par leur connaissance des quartiers dont ils sont l’émanation, les élus ont une connaissance des contextes sociaux qui leur permet de s’opposer ou non à une proposition de mise en place de dispositif participatif. Ainsi, s’il s’agit comme c’est le cas au Sud de Lille-sud de secteur particulièrement marqué par l’insécurité, la possibilité d’organiser la

¹³⁵ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille, le 20 octobre, 2010.

concertation est moindre. Les élus locaux notamment le Président du Conseil de Quartier, ainsi que l' élu en charge de la concertation qui doivent valider la proposition s'y opposeront, et celle-ci sera abandonnée. Les élus s'ils sont susceptibles de faire usage de leur droit de veto à la mise en place d'une démarche de concertation sont également des accélérateurs de celle-ci. Ils permettent à ce titre à l'impératif participatif de prévaloir sur des impératifs techniques tels que le temps du projet dont sont garants les services techniques.

Les élus sont des arbitres entre les services techniques lorsqu'il existe un différend sur l'opportunité de concerter ou non. Dans le cas de la ZAC Arras-Europe, la mise en concertation s'est adossée sur un appui politique pour avoir lieu nonobstant la réticence du Bureau d'études (L'agence Michelin) et de l'aménageur (SORELI).

*Il y a eu un appui politique à un moment donné, important en disant : « non, on a dit qu'on allait y aller, et même si le projet a pris du retard, ok, mais on y va quand même, même si c'est un peu plus tard dans le projet ». Donc il y a aussi, voilà, il y a aussi un appui politique important quoi, qui, qui a permis que ça se fasse quoi, et je pense que sans l'appui politique et ce n'est pas avec la Direction de la Politique de la Ville seulement qu'on aurait réussi à, à batailler face au reste. Donc, je pense, c'est surtout ça, la concertation elle dépend aussi beaucoup euh...voilà quand il y a un appui politique fort, les choses elles se font aussi beaucoup plus vite et beaucoup plus facilement.*¹³⁶

La possibilité de bénéficier d'un appui politique est ainsi indispensable pour les services initiant les démarches de participation des habitants. Sans appui politique, les blocages techniques ne pourraient en aucun cas être surmontés par le Service Politique de la Ville.

Une fois l'idée de la concertation initiée, de nombreux échanges sont ainsi nécessaires entre les différents services et les élus pour que celle-ci soit validée. La validation ne consiste pas simplement en l'obtention d'un accord pour qu'il y ait la mise en place d'une démarche participative. Il existe un nombre important d'outils susceptibles de répondre à cet enjeu, et il faut non seulement définir l'outil précis qui sera mis sur pied, mais également s'atteler à la préparation de la démarche.

¹³⁶ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille, le 20 octobre 2010.

1.1.2.4 Valider une démarche participative : des circuits mouvants

La validation d'une démarche de concertation initiée repose d'une part sur la possibilité donnée aux services en ayant l'initiative de faire jouer celle-ci, mais également sur le fait de choisir un type d'outil qui sera ensuite avalisé par les différentes parties prenantes à savoir : les services techniques concernés et les élus. Pour cela, il existe différents circuits d'une démarche qui requiert une validation à chaque étape de sa mise en place. « *il y a, souligne le chargé de mission concertation, les notes de propositions et après les circuits de validation ne sont jamais les mêmes* ». Cette situation fait qu'il n'existe pas de planification à long terme de la participation dans le projet urbain lillois et encore moins de circuit de validation préférentiel. Ce flou relatif est compensé par la connaissance que les services concernés ont des espaces de rencontres et d'une présence quasi systématique dans ces lieux. La connaissance des lieux de rencontre entre ces parties prenantes ainsi qu'une présence permanente dans ces lieux est un élément indispensable au succès des propositions émanant de la Direction de la Politique de la ville, ou de celle de la Démocratie participative. Il importe d'être présent aux comités de pilotage territoriaux qui se tiennent tous les deux mois, aux groupes de coordination opérationnelle, et aux groupes de gestion urbaine de proximité.

Les groupes de gestion urbaine de proximité réunissant tous les partenaires au projet permettent d'avoir une idée assez précise des réalisations. De ce fait, ils permettent de pouvoir se projeter sur l'avenir en initiant une démarche de participation. Il en est de même des groupes de coordination opérationnelle en ce qu'ils permettent d'analyser tous les plannings. Cette double prise sur la temporalité du projet entre ce qui a été réalisé et ce qui va se réaliser permet au coup par coup d'inscrire les dispositifs participatifs dans le calendrier du projet. Les comités de coordination territoriaux sont un moment particulier. Ils permettent de rassembler tous les deux mois les partenaires et les élus (logement, concertation et élu de quartier). Ces comités permettent d'aborder la question de la participation dans ce qui a été fait, et dans ce qui reste à venir. Pour le Chargé de mission concertation, les comités de pilotage territoriaux sont un espace incontournable instance.

Les comités de pilotage territoriaux, donc là, il y a tous les partenaires du grand projet urbain et euh, les trois élus., et les élus concernés quoi. L'élu de quartier, l'élu de la concertation, l'élu au logement, enfin, et du coup, ça c'est les grandes messes par secteur où il y a tous les partenaires, donc il y a à chaque fois un point gestion urbaine de proximité et gestion de la concertation qui sont évoqués, et du coup, moi c'est l'occasion de faire un bilan de ce qui a

*été fait, des prochains enjeux en terme de GUP, de dire quelles concertations on va avoir, puis de faire un retour de la concertation dans ces moments là*¹³⁷.

On ne peut pas considérer que la proposition de participation précède le choix de l’outil ou alors que cette proposition est faite avec une prédétermination de l’outil. Ainsi, le choix de l’outil ne ressortit ni totalement aux services ayant l’initiative de la participation, ni aux élus et encore moins aux services techniques en charge de la dimension opérationnelle du grand projet urbain. Il obéit à plusieurs contraintes à savoir : la nature du projet, le contexte social et sécuritaire, la temporalité, le public auquel on s’adresse.

- La nature du projet se rapporte au type d’objet dont il est question. Il peut s’agir de l’aménagement d’un espace public, de la construction d’un équipement, d’une résidentialisation ou encore d’une déconstruction qui aura pour corollaire le relogement des résidents et la construction de nouveaux logements. Les espaces publics et les constructions d’équipements se prêtent davantage que les déconstructions et reconstructions de logements à des ateliers urbains de proximité. Pour ce qui est des résidentialisations et des constructions de logements, la marge des services de la Ville est moindre par rapport aux bailleurs qui sont les maîtres d’ouvrage.
- Le contexte social est également un élément intervenant dans le choix de l’outil. Il est plus aisé de mettre sur pied des actions directement sur les espaces concernés dans un contexte social et sécuritaire sain et apaisé. Dès que le contexte social et sécuritaire ne garantit pas la bonne conduite des opérations, la participation si elle a lieu se fera souvent dans des espaces tels que les salles de sports ou la salle de réunion de la Mairie de quartier. Des espaces qui drainent moins les populations cibles¹³⁸.
- La nature du public auquel on s’adresse quant à elle renvoie à l’adaptation des dispositifs aux cibles. Ainsi, le choix de l’outil et le déroulement des opérations seront assujetties aux connaissances qu’on a du public concerné.
- La temporalité est une donnée fondamentale dans le choix de l’outil. Si l’on se trouve à un moment du projet dans lequel les études ne sont pas avancées, la possibilité de faire intervenir les habitants sur le design du projet et de le modifier à la marge reste possible. Plus la configuration du projet se matérialise, moins la possibilité d’intégrer les remarques et les observations des citoyens sera possible.

¹³⁷ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille, le 20 octobre 2010.

¹³⁸ Les réunions publiques auxquelles nous avons assisté, organisées dans les espaces clos et drainaient un nombre limité de participants.

1.1.3 Mobilisation des publics et des services techniques et procédure de validation

Toute mise en place d'un dispositif participatif est soumise à un travail préalable. Il faut mobiliser au sein du collectif du projet tous les acteurs concernés, mais également parvenir à mobiliser à l'extérieur de ce collectif pour que les parties prenantes externes soient présentes à la date retenue à cet effet.

1.1.3.1 Mettre en place un dispositif participatif : division du travail et mobilisation externe

Lorsque au sein du collectif restreint le choix de réaliser la participation au travers d'un outil est acté, il faut pour les membres du collectif s'atteler à ouvrir le collectif à des parties prenantes externes. Celles-ci peuvent être des associations qui par la mobilisation de leur membres conduiront à la consécration d'une participation à la fois des militants associatifs et des citoyens. Ce travail est co-réalisé au travers d'actions de communication impliquant l'envoi de courriers et de « flyers toute boîte »¹³⁹, mais également du porte à porte qui vise à renforcer l'envoi des supports écrits. Dans le même temps, des réunions permettent aux membres du collectif restreint d'organiser la répartition des tâches, de distribuer les rôles qui seront tenus durant l'opération et de produire et d'assurer la disponibilité des supports indispensables à la bonne tenue de celle-ci.

1.1.3.2 Les réunions préparatoires

La mise en place d'un outil participatif, quelque soit son format correspond à des impératifs pratiques. Plusieurs réunions sont nécessaires à la répartition des tâches y afférentes. Il faut concevoir un scénario du déroulement de l'opération. Il faut déterminer un lieu, un espace à aménager, dans cette hypothèse, il faudra envisager de disposer de tentes pouvant abriter les participants des intempéries. S'il s'agit d'un lieu fermé (une salle) il faudra vérifier qu'elle dispose bien des équipements sonores, de chaises et de tables suffisantes pour la tenue de l'opération. Il faut également disposer des éléments qui serviront de support à la collation et fin de rencontre. A côté de ces éléments qui peuvent être loués, le scénario de l'opération conduit à déterminer des rôles et différents outils qui seront nécessaires à la scénographie.

¹³⁹ Expression utilisée par le Chargé de mission concertation.

Un travail d'écriture est indispensable en ce qu'il permet de disposer dans l'hypothèse d'une simple réunion publique de différents powerpoints qui viendront en appui aux discours qui seront tenus par les intervenants.

Il faut disposer d'imprimés qui seront affichés dans la salle de réunion, et de ceux qui seront distribués aux participants.

Plusieurs intervenants participent à ces réunions qui sont elles-mêmes accompagnées d'échanges de courriers. La Directrice de la Démocratie Participative, le Chargé de mission concertation, le Chargé de communication du Grand Projet Urbain, le Chef de projet politique de la Ville et les Secrétaires de Mairies.

1.1.3.3 La mobilisation des publics

Une des tâches indispensables à la bonne tenue de l'opération est la mobilisation des publics. Elle vise à assurer l'effectivité de leur participation à l'opération. Une opération participative serait considérée comme un échec si la cible visée est absente de la rencontre. Pour cela, il faut déployer une ingénierie communicationnelle visant à inclure au maximum les citoyens. Cette ingénierie de terrain mobilise les associations qui se font les relais des services de la Ville, et des agents municipaux.

Les associations sont elles-mêmes visées par les opérations participatives et constituent des relais. Elles sont une cible dans la mesure où leur implication dans la vie de la cité fait de leurs membres (souvent les plus actifs) « des portes paroles » de citoyens réticents à s'exprimer pour diverses raisons¹⁴⁰. Dès lors, les services de la Mairie mobilisent en premier les chefs des associations en prise avec les populations potentiellement touchées par le projet, soit travaillant sur un domaine directement en rapport avec le projet (il peut s'agir de l'insertion sociale par la culture, de l'accompagnement social des familles en difficultés etc.). Les associations sont également le relais de la volonté des services de la Ville de mobiliser. Elles y parviennent de deux manières. D'une part, elles sont capables de mobiliser des réseaux associatifs dans lesquels elles inscrivent leur propre action ; d'autre part, le travail de terrain qu'elles mènent auprès des populations visées leur permet de pouvoir les inciter à participer.

Un second volet de la mobilisation est imparti aux agents de la Ville. Ces derniers opèrent en deux temps. Premièrement, ils produisent des flyers et des courriers qui seront mis dans les boîtes à courriers de citoyens résidents au sein du périmètre communicationnel ;

¹⁴⁰ Ce discours tenu par les représentants associatifs participe de la légitimation de leur présence.

d'autre part, ils mettent en œuvre une démarche de porte à porte qui vise à rencontrer personnellement les citoyens pour obtenir une promesse de participation à la rencontre.

Cette démarche en deux temps est dictée par les difficultés « de la communication toute boîte » à mobiliser comme le souligne le Chargé de mission Concertation. « *La communication toute boîte, ça ne fonctionne pas* ». De fait, « *on a beau avoir les outils, la salle, le matériel, les cerveaux, les encadrants, la plus grosse difficulté reste celle de mobiliser les habitants et les associations* ».

Une fois ces opérations terminées, le dispositif peut être concrétisé.

1.2 Les doualais : la participation par la sensibilisation

La notion de participation bien que traduite dans différents dispositifs se donne davantage à voir sous les traits de la sensibilisation dans le cadre du C2D doualais. Il s'agit ainsi d'informer les habitants affectés par les travaux à réaliser afin d'en minimiser les impacts. Pour Donzelot, ce type de démarche ne relève pas à proprement parler de la participation, mais des niveaux 1 et 2 de l'échelle d'Arnstein à savoir la manipulation et la coopération symbolique.

Le premier niveau correspond aux deux premiers degrés, ceux de la manipulation et de la thérapie. A ce stade le seul objectif est d'éduquer les participants, de traiter (therapy) leurs pathologies à l'origine des difficultés du territoire visé. Le plan qui leur est proposé est considéré comme le meilleur. Ce qui est qualifié de participation vise dès lors exclusivement à obtenir le soutien du public, au travers de techniques relevant de la sphère de la publicité et des relations publiques. Ce premier niveau est considéré par Arnstein comme celui de la non participation.

Le second niveau comporte trois degrés. En premier, l'information, phase nécessaire pour légitimer le terme de participation mais insuffisant tant qu'elle privilégie un flux à sens unique, sans mise en place de canaux assurant l'effet retour (feed back). En second, vient la consultation également légitimante, mais à peine plus conséquente, car n'offrant aucune assurance que les attentes et suggestions des personnes consultées seront prises en compte. Il s'agit alors d'un simple rituel le plus souvent sans conséquence. En troisième, arrive la réassurance (placation) qui consiste à autoriser ou même inviter des citoyens à donner des conseils et à faire des propositions mais en laissant ceux qui ont le

pouvoir, seuls juges de la faisabilité ou de la légitimité des conseils en question. Ce second niveau est celui de la coopération symbolique (tokenism). La participation à proprement parler commence avec le troisième niveau qui comporte, lui aussi, trois degrés. Le premier consiste en la formation d'un partenariat, ce qui revient à une redistribution du pouvoir par une formule de négociation entre les citoyens et ceux qui le détiennent. Ces partenariats se concrétisent dans la formation de comités associant ces parties, qui deviennent responsables des décisions et de la planification des opérations. En second, on trouve la délégation de pouvoir, formule proche de la précédente mais qui s'en distingue en ce que les citoyens occupent une position majoritaire (ou disposent d'un droit de veto) qui leur confère l'autorité réelle sur le plan de la décision, ainsi que la responsabilité de rendre compte publiquement de tout ce qui concerne le programme. Enfin, troisième et dernier degré, le contrôle citoyen, où les tâches de conception, de planification et de direction du programme relèvent directement des citoyens, sans intermédiaire entre eux et les bailleurs de fonds du programme. Ce troisième niveau correspond au pouvoir effectif des citoyens (Donzelot, 2006).

Deux éléments permettent de rendre compte par le tour sensibilisateur pris par la participation à Douala. D'une part, l'UGES est dirigée par une socioenvironnementaliste. L'approche communicationnelle mise en place relève davantage de la gestion des risques et de la maîtrise des impacts que d'une communication participative classique. D'autre part, l'économie générale des rapports entre l'Etat et ses citoyens s'inscrit dans une infantilisation systématique. D'où l'expression « cadets sociaux » (Bayart, 1985) utilisée afin de caractériser des populations qu'il s'agit d'éduquer.

1.2.1 Les acteurs de la sensibilisation doualaïse

Différentes parties prenantes participent à la mise en place de la participation dans le cadre du volet urbain du C2D. Au sein de la cellule de projet logée à la Communauté Urbaine de Douala, L'Unité de Gestion Environnementale et Sociale est chargée de la mise en œuvre opérationnelle des desdits dispositifs. Elle s'appuie sur des relais au sein de la population ; les chefs de quartiers, et mobilise les ingénieurs qui participent aux réunions.

1.2.1.1 La cellule d'ingénierie sociale

La cellule d'ingénierie sociale et environnementale a pour mission « d'aider dans la prise en charge des actifs perturbés par le projet afin d'atténuer les impacts négatifs. De s'assurer de la prise en charge des aspects sociaux d'une part et une évaluation de la performance à intégrer les préoccupations sociales dans le projet. D'accompagner dans le processus de décisions et dans les négociations. De garantir une bonne implication des populations à travers leurs représentants tout le long du processus »¹⁴¹

La présentation insiste sur l'implication (on aurait dit participation ?) des populations, sur sa vocation d'aide à la décision et la dimension informationnelle à mettre en œuvre. On pourrait considérer que cette présentation traduit une conception gestionnaire de la fonction information comme accompagnant la décision et ramenant l'information vers les populations. Les questions de communication-participation sont de fait présentes dans certains documents de cadrage du C2D. Comment cet affichage se traduit-il dans le fonctionnement concret du C2D.

1.2.1.2 Les Chefs de quartiers et de blocs¹⁴²

Afin de garantir la participation effective des publics aux différents dispositifs mis en œuvre, les chefs de quartiers et de blocs sont sollicités. Ils servent de relais dans le travail de mobilisation des publics qu'implique l'organisation des dispositifs participatifs. D'autre part, ils accueillent les dispositifs participatifs dans leur domicile.

1.2.1.3 Les ingénieurs de la Cellule de projet

Chargés d'assurer la supervision opérationnelle du projet, les ingénieurs sont parties prenantes à l'organisation des campagnes de sensibilisation et aux consultations publiques. Ils y participent en tant que porte parole du projet. Ils portent ainsi la bonne parole¹⁴³ visant à faire accepter le projet aux populations.

¹⁴¹ Rapport d'activité de l'Unité de Gestion environnementale et sociale, p. 14.

¹⁴² Si le gouvernement s'appuie sur les chefs de quartiers, il s'agit davantage d'un habitus développé et dont il peine à se départir que d'une analyse reposant sur la réalité d'une capacité d'influence et de prescription dont seraient dépositaires ces autorités. Ce point de vue est d'autant plus aigu dans les zones urbaines à l'instar de Douala.

¹⁴³ Les présentations mettent l'accent sur l'apport de la réalisation des opérations à l'amélioration du bien être des populations concernées. Celles-ci doivent de fait adhérer à ces projets qui sont pensés « pour eux » par les experts.

1.2.2 La sensibilisation ce sont d'abord des activités préparatoires

Il existe un lieu commun à toute forme de participation, c'est la préparation de celle-ci. Ainsi, quelque soit la temporalité dans laquelle elle sera mise en œuvre, quelque soit l'outil qui sera mis en place, faire participer des citoyens impose une préparation minimale visant d'une part à obtenir l'assentiment des différentes parties prenantes sur la mise en œuvre de la concertation au sein du collectif projet, mais également une fois cet accord obtenu, il importe de fédérer les acteurs associatifs et citoyens à la mise en œuvre de la participation.

Dans le cadre des activités de sensibilisation, la préparation a consisté dans le recrutement et la formation des enquêteurs. Cette formation ayant pour but de les habiliter à la passation de questionnaire.

2. Les dispositifs participatifs lillois et doualais

Dans les faits, la mise en participation passe par une pluralité de dispositifs. Nous présenterons trois dispositifs dans le cas lillois. Ils ne correspondent pas à l'ensemble des dispositifs mis en œuvre. Dans le cas doualais, les trois dispositifs ici présentés représentent la totalité de ceux instrumentés.

2.1 La pluralité des dispositifs participatifs lillois

Différents dispositifs ont été mis en place dans le cadre du GPU. La présentation qui suit n'est pas exhaustive. Elle reprend des dispositifs qui ont été documentés dans le cadre d'une observation en situation réalisée lors de l'enquête lilloise. Elle porte sur les réunions publiques, l'atelier urbain de proximité et le diagnostic en marchant.

2.1.1 Les réunions publiques

Sous la catégorie générique de réunion publique, il existe en fait plusieurs variantes qui sont similaires par la forme qu'elles prennent et les publics visés. On distinguera ici deux formes. La première renvoie aux réunions générales portant sur le projet de manière globale, impliquant davantage les élus et les populations avec les techniciens en support du travail d'explication tenu par les élus. La seconde catégorie de réunion porte quant à elle sur des objets particuliers qui sont soit soumis aux habitants, soit leurs sont présentés.

Les réunions publiques générales sont moins nombreuses. Il s'agit d'un cadre de rencontre proposé par la Ville aux habitants pour présenter les intentions de Mairie en matière de renouvellement urbain comme ce fut le cas en 2003 avec la réunion tenue par Martine Aubry à Lille-sud, ou alors de réunions sectorielles comme celles tenues en 2011 dans les

différents quartiers de Lille et qui visaient à faire le point des avancées quant aux travaux réalisés depuis la signature de la convention en 2006, et des travaux restant à entreprendre. Ces réunions dont nous allons présenter le déroulement par le biais d'une observation en situation visent un objectif global affiché par la Mairie et ses partenaires d'information qu'il convient de nuancer. Il s'agit certes d'informer les citoyens, mais la réunion est également le lieu de rencontre entre des populations et des élus sur des questions autres que celles mises à l'agenda.

Les réunions spécifiques invitent les habitants d'un secteur particulier à rencontrer les techniciens et les élus sur des éléments particuliers de projet. Il peut s'agir très simplement d'informer les habitants d'intention plus ou moins précises sur une démolition, la construction d'un équipement, les relogements ou encore l'aménagement d'un espace public.

La Ville qui est le porteur de projet et l'organisateur de ces réunions s'appuie sur son expérience en matière d'organisation des réunions publiques pour moduler la présence des intervenants qu'elle invite en fonction des attentes imputées aux citoyens qui seront présents. De manière générale, ces réunions s'articulent sur plusieurs phases permettant plus ou moins une modification des intentions et des projets présentés sous le rapport des sollicitations et objections qui émergent de l'auditoire.

Il est possible de saisir les réunions publiques à travers leur organisation. En montrant comment elles sont organisées tant du point de vue de leur préparation que de celui de leur effectuation.

Organiser une réunion publique c'est pour ainsi dire s'assurer qu'elle aura bien lieu. Pour ce faire, certaines activités sont indispensables à sa préparation. Ces activités permettent la constitution d'un collectif au sein de la Ville, et dans le réseau des partenaires au GPU. Les réunions publiques ont été étudiées tant pour souligner les effets d'institutionnalisation qu'elles rendent possible (Blatrix, 2002 ; Blondiaux, 2000 ; Sawicki, 2003 ; Talpin, 2006) que le caractère contraignant des dispositifs mis en place (Monnoyer-Smith, 2007, 2006). Une attention minutieuse a été portée aux répertoires argumentatifs mobilisés par différents acteurs en leur sein (Carrel, 2006 ; Talpin, 2006).

Une observation non participante de plusieurs réunions publiques organisées dans le cadre du GPU permet d'observer les contraintes auxquelles sont assujettis les participants et la production de la parole. D'autre part, elle nous a permis d'observer la construction d'une forte interconnaissance entre les participants, qui se tutoient, recourant souvent dans l'interpellation au prénom.

2.1.2 Les ateliers urbains de proximité

Organisés par la Ville, les ateliers urbains de proximité autorisent une plus forte implication des citoyens que les réunions publiques. Ils sont définis par la Ville comme « un espace d'information, de consultation et de concertation avec les riverains et (futurs) usagers »¹⁴⁴. Dans le discours de la Mairie, il s'agit de valoriser une expérience mise en œuvre avant le Grand Projet Urbain et visant à intégrer « l'expertise d'usage » des citoyens dans le processus de prise de décision ouvrant sur des aménagements de types : « grand projet, aménagement ou création d'équipement ». En effet, lors des ateliers urbains de proximité, il est possible d'envisager une co-construction du projet avec les citoyens.

Deux alternatives sont possibles : une organisation basée sur des esquisses et permettant aux citoyens d'apporter des modifications sur les esquisses produites par les bureaux d'études, ou encore, un travail initié sans esquisse et co-construit dès les premières esquisses en lien avec les habitants. Il s'agit d'un outil qui est mis en œuvre parallèlement à la consultation des instances permanentes de démocratie participative de la ville (Conseil municipal d'enfants, Conseil de quartier, Conseil communal de concertation). Il peut être intégré dans sa mise en œuvre une coopération avec les instances suscitées, notamment le Conseil municipal d'enfants comme nous aurons l'occasion de le montrer ci-après.

Comme les réunions publiques, les ateliers urbains s'organisent autour de plusieurs séances, ce qui permet un aller-retour entre le travail au sein des bureaux d'études et le travail avec les habitants. Une séance d'atelier urbain s'organise suivant trois séquences. Elle convoque une scénographie du lieu spécifique et implique une normativité des activités pratiquées.

Les ateliers urbains de proximité comme les réunions publiques impliquent une organisation en plusieurs séances (2 ou 3). Ce fut le cas dans la création d'un terrain de proximité et d'une future place à Wazemmes autour des résidences Magenta-Fombelle, « *il n'y avait obligation de concerter dans le marché, mais c'était un bureau d'études qui s'appelle M....., qui avait déjà été habitué à ce genre de démarche là, et du coup on a mis en place un premier atelier sur la base de l'esquisse, et puis on a fait un deuxième atelier de proximité* »¹⁴⁵. Cette mise en place requiert différents types d'outils allant de l'aménagement du lieu de l'atelier aux outils qui seront requis.

¹⁴⁴ www.mairie-lille.fr/sections/lille/fr/Citoyennete - Concertation/Democratie Participative/Outils participatifs/Ateliers_urbains_de_prox

¹⁴⁵ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille, le 20 octobre 2010.

Trois catégories de publics sont conviées. Ce sont les élus, les techniciens et les populations. Pour l'atelier tenu à Wazemmes, outre Walid Hanna ; élu en charge de la participation, étaient présents Audrey Linkenheld ; l'élue référente au grand projet, Maurice Thoré ; le Président du Conseil de quartier de Wazemmes et Eric Quiquet ; Adjoint délégué à l'aménagement des places publiques.

Les techniciens présents appartenaient à la Mairie, notamment ceux en charge de la mise en œuvre de la participation venant de la Direction de la Politique de la Ville et de celle de la Démocratie Participative auxquelles s'étaient joints les techniciens du cabinet M.....¹⁴⁶ qui avait remporté l'appel d'offres pour la réalisation de cette place et du square.

*Ils avaient eux même fabriqué les outils en fait puisque d'habitude c'est nous qui arrivons avec les outils. Là, ils avaient même fabriqué des plans, ils avaient découpé, fait des terrains de proximité à l'échelle, ils avaient découpé du mobilier urbain, ils avaient ramené des images de références d'autres espaces publics qui existaient ailleurs, enfin il y avait eu un vrai partage euh, enfin en fait là, pour le coup, ils étaient arrivé avec beaucoup d'outils, et il y a eu un vrai partage, surtout avec les associations sportives, et puis il y avait les conseillers de quartiers qui étaient aussi invités, et quelques riverains, même s'ils n'étaient pas énormément mobilisés, et c'est vrai qu'il y a eu des échanges intéressants puisque il y avait eu une première phase en esquisse, et là, on était en début de projet donc pour le coup, il y a eu une production un peu plus poussée.*¹⁴⁷

En plus de publics présents, il faut souligner que l'organisation s'est faite en collaboration avec le Conseil Municipal d'Enfants (CME) dont les membres ont été associés à la réalisation de cet atelier. Cette association des membres du CME dans la réalisation de l'atelier portant sur la réhabilitation du square et l'aménagement de la future place a conduit à une organisation en deux ateliers distincts. Un atelier enfant avec des encadreurs¹⁴⁸, et un atelier adulte. Dans la perspective du déplacement sur site, des appareils photos ont été prévus afin de permettre aux participants de saisir en image des éléments qu'ils jugeaient importants. Plusieurs ateliers urbains de proximité ont eu lieu dans le cadre du Grand Projet Urbain. Il est possible de dégager au sein d'une séance, 3 séquences distinctes et articulées. L'accueil et le cadrage de la rencontre, l'analyse de l'existant avec déplacement sur site et les propositions d'aménagement faites par les citoyens, et la collation autour de boissons et de biscuits.

¹⁴⁶ Agence parisienne d'urbanisme et de paysagiste. Site internet : www.mutabilis-paysage.com

¹⁴⁷ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille, le 20 octobre 2010.

¹⁴⁸ Les encadreurs sont chargés d'accompagner les enfants dans la réalisation de leur atelier en veillant au respect des normes de faire qui sont prescrites.

Dans une première articulation, les participants arrivent et prennent place sous les tentes. Lorsqu'ils sont installés, les élus prennent la parole pour mettre l'exercice auxquels sont conviés les citoyens en perspective. Cette mise en perspective permet de rappeler le Grand Projet Urbain qui est brossé à grands traits, les intentions d'aménagements qui le sous-tendent ainsi que la volonté de la Mairie de construire la ville avec les habitants. Les élus fixent par le fait l'objectif que la Ville assigne à la rencontre à savoir ; permettre aux citoyens de participer au design de la future place et du square qui vont être réalisés sur le site. A la suite des élus, les techniciens du bureau d'études entrent en scène pour rappeler le déroulement des activités. Cette phase se termine par une division des participants en groupes, en prélude à la séquence suivante qui consiste à se rendre sur le site pour en apprécier l'état. La séquence suivante s'ouvre par la descente sur site. Durant cette incursion, il est demandé à la section enfant comme à la section adulte (des groupes sont constitués chez les enfants et encadrés par un adulte) de prendre des photos du site. Il est question de répondre aux questions suivantes pour les participants :

Comment l'espace est-il configuré ?

Quels sont les usages qui en sont faits ?

Qu'est-ce que j'aime et qu'est-ce que je n'aime pas ?

Que pourrait-on y faire après son aménagement ?

Lorsque cette séquence qui dure près d'une heure est achevée, les participants retournent sous les tentes et la séquence qui suit peut commencer.

Pour les enfants, il s'agit désormais à la lueur de la balade et des observations qu'elle a suscitées de se focaliser sur les perspectives d'aménagement. Sur la base d'un plan de l'espace à aménager, les participants sont invités à faire des propositions. Ce travail nécessite comme supports ; les vignettes préfabriquées par le cabinet d'urbanisme et représentant du « mobiliers urbains, de terrains de proximité, de types d'arbres, voilà, de tout ce qui peut composer un espace public et des types de matériaux au sol »¹⁴⁹ Ce travail s'organise en deux moments. Un moment pendant lequel les besoins d'aménagements sont identifiés, et un second moment durant lequel les besoins exprimés sont insérés dans l'espace à aménager.

L'idée c'était de dire aujourd'hui vous nous parlez de cet espace là, de cette manière là, vous faites ça, demain qu'est-ce que vous voudriez faire y faire et qu'est-ce qui vous manque aujourd'hui. Et en fait l'encadrant note, et les

¹⁴⁹ Entretien avec le chargé de mission concertation, mairie de Lille, le 20 octobre 2010.

gamins prennent les vignettes et les mettent de coté, en disant ; bah, on aimerait continuer à faire du vélo, on aimerait faire du foot alors qu'aujourd'hui on ne peut pas, donc ils ont un premier travail de « quels sont nos besoins existants ? », et donc ensuite quand ils ont déterminé tout ce qu'ils souhaitaient faire sur cet espace, il y a un deuxième temps où on demande maintenant comment on organise ce que vous souhaiteriez faire sur cet espace là. Parce que on se rend compte que quand il n'y a pas ce travail là avant, ils attrapent un truc et ils collent et puis à la fin c'est incohérent, l'espace est incohérent. Donc là il y a cette double dimension, et du coup, et il y a un souci..., où on met..., où on met le vélo, où on met l'espace de repos pour les personnes âgées, où on met le terrain de pétanque, et, et donc voilà, il y a eu, voilà, il y a eu une vingtaine de propositions faites, enfin dix sur chaque espace¹⁵⁰

Pour les adultes, l'organisation de cette séquence a été l'occasion d'expérimenter l'usage des vignettes autocollantes comme support de travail.

Pour les adultes c'est un peu différent. On ne leur fait pas faire euh..., au début c'était la première fois qu'on créait ces outils en fait. D'habitude on n'a pas forcément les vignettes etc., donc on s'est beaucoup posé la question est-ce que ce n'est pas un truc qui ne va pas faire trop scolaire pour les adultes. Et du coup..., à la base on était pas parti sur l'idée qu'on leur remettait les vignettes, on était parti sur l'idée qu'on leur remettait un plan vierge, qu'on avait juste des échanges avec eux et qu'on leur demandait pas forcément de dessiner ou..., parce qu'autant le gamin a la spontanéité de dessiner et quand on va lui demander de dessiner il va être content, on va lui demander de coller, génial, mais un adulte, ça va plus..., sans doute le bloquer quoi. Donc du coup il y a un premier travail où on..., on ne fait pas forcément les photos sur site, on ne fait pas forcément..., on les promène de manière plus simple sans prendre des photos, et puis on les interroge quand même ; ils viennent avec leurs enfants, il y a quand même ce premier travail là. Et après, c'est vrai que quand on a lancé les discussions euh..., bah finalement ils avaient moins de choses à dire que les enfants ; ça paraît hyper étonnant, il y a beaucoup moins d'idées, alors c'est beaucoup plus difficile d'animer un atelier adulte. En fait il y a beaucoup de pudeur, beaucoup de..., voilà. Des difficultés de prise de parole, et, et du coup il

¹⁵⁰ Entretien avec le Chargé de mission concertation, mairie de Lille, le 20 octobre 2010.

y a une mise en confiance qui est différente aussi. Et du coup, on n'avait pas du tout prévu de mettre les vignettes euh, mais au fil des échanges qu'on a eu avec eux, voilà c'est plus de... note, on leur montre des images de référence d'ailleurs, on leur fait parler plus sur ce qu'ils ont déjà observé dans d'autres secteurs et en fait euh, ils sont..., mais en fait quand on a sorti les vignettes, ça a vachement fonctionné finalement . Et en fait lors du premier atelier adulte, on les avait pas forcément sorti, puis au fur et à mesure on s'est dit bon on les sort en fait, et puis deuxième atelier adulte, on s'est finalement rendu compte que on va peut être faire comme avec les enfants, par contre c'est plus nous qui collons les, qui..., ils n'osent pas forcément..., c'est assez rigolo. Et du coup bah, du coup on s'est rendu compte que les vignettes malgré leur aspect scolaire et infantile plaisaient aussi aux adultes, parce que, parce que justement ils avaient des difficultés à parler, ou à imaginer les choses et du coup le fait qu'il y ait un support aussi euh, ça les aidait un peu. ¹⁵¹

Cette séquence s'ouvre sur la collation. Les participants sont invités à prendre qui, une boisson chaude, qui, une boisson froide tout en discutant pareillement que dans une réunion publique.

Les ateliers urbains de proximité obéissent davantage que les réunions publiques aux impératifs de normalisation des activités qu'ils impliquent. Ceci se justifie par le fait que « *les gens sont pas urbanistes, mais si on encadre bien les choses, les discussions, il y a..., il y a possibilité d'arriver à des choses construites* »¹⁵². De ce fait la structuration des activités, les outils mobilisés et les rôles prescrits sont travaillés par des normes implicites et/ou explicites. La notion d'encadrement posée comme condition d'efficience d'un atelier d'urbain de proximité indique que celui-ci est construit et réalisé sur la base d'attentes de la Ville. Il y a une représentation notamment de la place des citoyens orientant les attentes et structurant la mise en scène. L'atelier urbain apparaît comme un dispositif construit pour capturer les usages possibles à travers la mise en scène des usages futurs. Ce qui est visé c'est « l'expertise d'usage » imputée aux usagers qui ne sont pas invités à prendre part à l'atelier urbain au titre de citoyen. Cette représentation de l'utilisateur construit un dispositif permettant de saisir les usages à travers une mise en scène dichotomique articulant usages actuels et usages potentiels. Le dispositif contraint par les objets qu'il invite à manipuler, par les formes réflexives qu'il enjoint à requérir et par l'organisation séquentielle

¹⁵¹ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille, le 20 octobre 2010.

¹⁵² Ibid.

Le dispositif invite les jeunes et les adultes à utiliser la balade urbaine sur site comme outil d'analyse diagnostic, mais également des vignettes autocollantes qu'il s'agit de positionner sur une représentation graphique de l'espace à aménager. Ceci impose par ailleurs que la lecture d'un plan soit acquise ce qui n'est pas toujours le cas¹⁵³, et ne fait pas l'objet d'une formation préalable. Ces outils parce qu'ils ne sont pas communs et ne font pas partie du quotidien des participants sont en quelque sorte des économiseurs de réflexion permettant notamment aux adultes de court-circuiter le déficit d'imagination dont ils feraient preuve. L'atelier urbain de proximité comme dispositif impose également aux participants un format réflexif linéaire et dichotomique. La dimension linéaire du format réflexif est donnée par l'organisation d'un travail allant du diagnostic aux propositions d'aménagements comme des moments de l'exercice. Cette linéarité est conjuguée à une pensée dichotomique issue notamment du modèle d'analyse marketing¹⁵⁴. Il faut distinguer ce qu'« on aime » et qui peut être maintenu au terme des aménagements de ce qu'on apprécie moins et qui devrait disparaître à la suite de l'aménagement.

Il y a enfin une représentation de la temporalité dans laquelle le futur est nourri du présent sans qu'il n'y ait de référence au passé.

2.1.3 Les diagnostics en marchant

L'association *paroles d'habitants* est la conceptrice du *diagnostic en marchant* qu'elle a proposé à la Ville de Lille comme dispositif d'accompagnement des transformations urbaines. Paroles d'habitants est une association fédérant en son sein divers collectifs d'habitants ou des comités d'habitants résidant dans la métropole lilloise. L'association promeut « la participation des familles à la vie sociale et même au processus de décision mais aussi à la reconnaissance du rôle social joué par ces groupes d'habitants. »¹⁵⁵ Cette ambition se décline dans des objectifs de construction d'une parole collective d'une part, et d'autre part, de développement de pratiques participatives dans des problématiques liées au cadre de vie et à l'urbanisme.

Le diagnostic en marchant est un dispositif particulier dans l'ensemble des activités proposées aux membres et aux lillois par l'association. Il s'agit d'une ballade urbaine

¹⁵³ La question des modes de présentation des projets se pose ici en lien avec les médiations possibles (cartes, croquis, etc.).

¹⁵⁴ La matrice SWOT, qui est le principal outil d'analyse du modèle marketing, repose ainsi sur ces oppositions structurales. La mise en évidence d'avantages doit être couplée à celle des inconvénients. Voir à ce sur : Kotler, P. (2009). *Marketing management*. Pearson Education India.

¹⁵⁵ Paroles d'Habitants, *Diagnostic en marchant. Porte de Valenciennes*, juillet 2007, 21p.

collective visant à utiliser le regard et la parole pour dire et décrire le cadre de vie en vue d'en améliorer les points *négatifs*. L'association offre également des groupes de paroles mensuels favorisant la prise de parole et l'expression en public. De plus, elle publie un mensuel d'informations du même nom que l'association et des activités festives.

Cette association comprend 85 membres et 3 salariés dont une coordinatrice.

Elle vise une population défavorisée, habitant les quartiers sensibles et à faible capital culturel. Il s'agit ainsi de favoriser une culture citoyenne chez des individus laissés en marge de processus classiques de participation (réunions publiques).

Le dispositif conçu par *Paroles d'habitants* et intégré à la production de la ville de Lille par la Mairie a été mis en place sur deux sites en Grand Projet Urbain à savoir ; le quartier de *Moulins* où il a été réalisé *Porte de Valenciennes* le 03 juillet 2007, et à Lille-sud sur le secteur *Cannes-Arbrisseau* le 30 mai 2008.

Les objets qui mobilisent un diagnostic en marchant se rapportent à l'espace public urbain¹⁵⁶. Il s'agit :

- des espaces publics dont il convient d'apprécier la voirie, le mobilier urbain, la circulation, le stationnement et l'accessibilité. L'état de ces lieux est évalué pour mettre en évidence la propreté et l'entretien.
- des espaces verts ou ludiques, des squares, des places et placettes, du fleurissement et de la décoration urbaine
- des équipements et services publics. Ils réfèrent à l'existence et la visibilité desdits services, qu'il s'agisse de la mairie de quartier, du bureau de poste, du petit commerce de proximité, de la médiathèque, de la halte garderie etc.

Il s'agit d'équipements, d'aménagement d'espaces publics de proximité pour l'essentiel.

2.1.3.1 Un cadre normalisateur pour un dispositif contraignant ?

Un diagnostic en marchant articule quatre phases. Un accueil servant de cadrage, suivi d'une balade urbaine, à la suite de quoi un travail d'écriture en atelier est organisé. Les participants se séparent en partageant un apéritif.

L'accueil est réalisé dans la matinée. Durant cette phase, les participants sont conviés à prendre des boissons et des biscuits. A la suite de quoi, une brève séance de cadrage a lieu.

¹⁵⁶ La notion d'espace public urbain est mobilisée par Thierry Paquot. Elle réfère aux espaces physiques ouverts à l'appropriation des individus sans être privatisables. Les rues, places, et placettes correspondent à cette définition.

La présentation de l'association *Paroles d'Habitants* ouvre cette articulation. Tour à tour sont mis en exergue ses objectifs, les différentes activités qu'elle propose à ses membres, et aux lillois sont présentées par la coordinatrice de l'association. Cette présentation est suivie de celle du Grand Projet Urbain et permet de situer les transformations en cours dans le secteur sur lequel s'effectue le diagnostic en marchant au sein de l'ensemble des intentions d'aménagement de la ville, initiées par la Mairie. Cette présentation incombe aux élus qui utilisent ce *temps de parole* pour justifier l'action de la Ville en recourant à une rhétorique de l'acceptation des changements. Au-delà de la présentation du grand projet, l'accent est mis sur la volonté de la municipalité de produire la ville et le cadre de vie avec les habitants. Tout se passe comme si « le défi de gouverner communication comprise » (Zémor, 2007) était désormais le leitmotiv de toute initiative de la ville en matière d'urbanisme. On peut se demander s'il est question de communication tant la parole des élus ne donne lieu à aucune interpellation de la part des participants¹⁵⁷. Bien qu'il existe une parenté sémantique évidente entre communication et participation (Monseigne, 2009) on peut se demander si le diagnostic en marchant, outil participatif est de fait un espace communicationnel ?

A la suite de la « communication des élus », le *diagnostic en marchant* est présenté aux participants. L'accent est mis sur la méthodologie, l'organisation de la démarche et les différentes articulations qui suivront. La présentation de la méthodologie met la focale sur la répartition en groupes, le cheminement en sens inversé du parcours qui sera effectué, la présence d'habitants d'autres quartiers afin de « croiser les regards ». Cette présentation est réalisée par la coordinatrice de l'association.

Le cadrage se termine par une invitation à investir différents rôles qui doivent être tenus durant la balade urbaine. Il s'agit des rôles de pilote, de photographe, de vidéaste, de preneurs de notes, de gardiens du temps.

Le pilote doit conduire la balade. Il est supposé avoir déjà parcouru le trajet qui doit être couvert préalablement afin de déterminer le temps approximatif que devrait couvrir la balade (ce qui enlève à tout habitant la prétention d'investir ce rôle). Cette activité préalable permet de fixer un intervalle de temps sur lequel le gardien du temps devra veiller. Il faut souligner que de manière systématique, les pilotes de groupes sont deux membres de l'association (la coordinatrice, et un autre membre qui est par ailleurs Chef de projet *Gestion Urbaine de Proximité* au sein de la *Direction de la Politique de la Ville*). Le photographe et le vidéaste doivent prendre en photo et en image des éléments paysagers que les participants

¹⁵⁷ La prise de parole des élus vise à présenter le projet. Le temps qui y est consacré ne permet d'aucune façon une interaction entre leurs paroles et les participants au diagnostic en marchant.

portent à leur attention. Les photos étant utilisées dans la conception du document de restitution tandis que la vidéo servira lors de la séance de restitution organisée en présence des élus ultérieurement.

La journée se termine par une collation qui est offerte aux participants. Elle permet de poursuivre de manière informelle des discussions nouées lors des différents ateliers, entre participants citoyens, ou entre citoyens et associatifs, ou encore entre citoyens et élus.

On semble en effet loin de la participation dans ce cadre qui déconstruit le cadre de l'expérience quotidienne de l'usager avec son environnement. Tout se passant comme si le diagnostic en marchant s'apparentait à un environnement surdéterminant au sein duquel toute référence aux structures de faire quotidiennes est mise en retrait au profit de normes construites en vue de la productivité du dispositif. Le cadrage apparaît ici pour ce qu'il est, un moment de rappel des normes pour les personnes ayant participé à ce type de dispositif, tandis que les nouveaux font l'apprentissage des normes de faire qui devront informer leurs actions dans le cours de la balade.

2.1.3.2 Le diagnostic en marchant comme activité perceptive : une psychopolitique du regard ?

La seconde articulation du diagnostic en marchant consiste en une balade urbaine. Il s'agit pour les groupes constitués d'effectuer le parcours qui a été précédemment annoncé en sens inverse afin de se retrouver au final au point de départ. La durée de la balade est fonction du trajet à parcourir, cependant elle est communiquée au départ du trajet par les membres de l'association aux gardiens du temps qui doivent veiller à ce qu'il n'y ait pas de débordements préjudiciables au reste des activités de la journée.

Le principe de la balade est d'« exercer les cinq sens ». Ce qui signifie qu'il faut voir, sentir, entendre, toucher et goûter. Il est demandé aux participants de faire jouer les cinq sens pour « pointer » ce qui est positif ou négatif durant la balade. Les remarques sont énoncées à voix haute de sorte que les différents preneurs de notes puissent les enregistrer. Durant la balade, il est fréquent de s'attarder, permettant outre l'énonciation de commentaire, la prise de note et la photographie des éléments qui ont retenus l'attention des participants.

Cependant, l'appel aux cinq sens ressortit davantage de la pétition de principe que de l'impératif méthodologique. Dans les faits, la balade est construite par le rapport entre le regard comme activité perceptive et la traduction du « vu », son inscription dans des écrits. Le regard que le participant exerce sur l'espace qui est investi est un regard contraint, construit, encadré, et non naturel.

Les notions de « regards croisés », de « cheminement en sens inversé » et de mise en évidence « des points positifs et des points négatifs » sont les vecteurs de cette analytique du regard à laquelle sont soumis les individus participants au diagnostic en marchant.

La paire conceptuelle « points positifs et points négatifs » est prescrite comme cadre de perception et d'expression du perçu. Ce qui peut être perçu, ce qui doit l'être, ce qui l'est, ce qui est positif ou négatif à l'exclusion de toute autre modalité de perception. On peut faire l'hypothèse que cette prescription est normalisatrice. Elle est normalisatrice du regard et de l'expression de ce qui est vu. Tout ce qui peut être rapporté par les preneurs de notes doit pouvoir se ramener à cette paire binaire et oppositionnelle. Comme le souligne Laplantine¹⁵⁸, on est ici dans la construction non pas du voir, mais d'un regard particulier. Regard en tant que capacité à prévoir, à reconnaître des formes qui sont familières. Formes elles-mêmes nommées dans l'exercice de cadrage précédent la balade.

Les regards croisés et le cheminement en sens inversé sont au plan collectif des éléments de structuration du regard. Les participants sont invités à prêter collectivement attention au cadre de vie. Le croisement de regard renvoie à la perception différentielle exercée sur l'espace investi selon le rapport de familiarité que le participant entretient avec ce dernier. Le résident dont l'œil est accoutumé à l'environnement, voit son acuité visuelle travaillée par cette familiarité. Il faut de ce fait corriger sa « myopie » en invitant des individus n'ayant aucune familiarité avec cet espace. Le cheminement en sens inversé se traduit par un parcours en sens opposé réalisé par les deux groupes. Ces deux principes sont construits sur une approche du regard comme activité dans laquelle la perspective et le prisme choisis rendent certains éléments visibles tout en occultant d'autres.

Cette structure analytique que les participants doivent incorporer afin de pouvoir produire leurs énoncés sur la ville permet de penser le diagnostic en marchant dans la perspective foucaldienne comme un dispositif. Dispositif agissant non pas comme sur les corps (biopolitique), mais comme le souligne Heller (2005) sur les esprits (psychopolitique). Sur les conditions de possibilités de la connaissance et sur les formes d'expression possibles de cette connaissance. Il construit un rapport entre le visible et le dicible qui n'est pas sans rappeler les pratiques modernes de management tel que le coaching qui ont une vocation similaire.

¹⁵⁸ Dans *la description ethnographique*, Francois Laplantine souligne que le voir est un rapport immédiat avec l'environnement. Il ne nécessite aucune acculturation contrairement au regarder qui suppose toujours un acte de connaissance et de reconnaissance.

On est en droit de s'interroger sur cette pensée binaire et oppositionnelle qui est valorisée. D'autre part, on perçoit à travers les contraintes exercées sur le regard et le langage à tenir sur le cadre de vie la dimension productive du dispositif telle qu'énoncée par Foucault. Le diagnostic en marchant est un lieu de production du savoir. Correspond-il à l'analytique de l'usager dans la quotidienneté de son rapport avec les espaces mis en débats, ou s'agit-il d'un mode de faire qui au-delà de la contrainte exercée sur la psyché vise à cadrer les résultats possibles de la participation des habitants ?

2.1.3.3 Le diagnostic en marchant comme dispositif d'énonciation

Le *diagnostic en marchant* est un espace d'énonciation. Les participants sont invités à regarder autour d'eux et à traduire dans un langage binaire ce qui est ainsi perçu. Cette activité d'énonciation et d'écriture met en lumière le caractère situé de ces activités et des interactions qui les construisent.

Le regard, et les énonciations sont des activités qui sont données par la situation. Il s'agit moins de mobiliser une connaissance préalable de l'espace, que de dire ce qu'on voit ici et maintenant. Il y a une *eccéité* dans cette activité au sens où ce qui est vu, est ce qui est vu dans ce moment là précisément.

Si la consigne consiste à asserter de manière audible les énoncés afin que les preneurs de notes les enregistrent dans leurs calepins, aucun des énoncés inscrits dans les blocs-notes ne fait l'économie d'une discussion. Concrètement, les membres qui souhaitent faire prendre une note, interpellent les autres participants sur leur observation. Cette interpellation entraîne un ralentissement du groupe, ou un arrêt total. L'attention de certains membres est alors orientée vers l'élément que le membre désigne. Il s'ensuit des échanges conduisant le preneur de notes à inscrire l'observation dans ses carnets tandis que le photographe et le vidéaste prennent des images. Il y a bien dans la balade urbaine *une situation* dans la mesure où les activités des acteurs au-delà de la prédéfinition du cadre ne se rapportent pas à des formes de regard ou de connaissance produite antérieurement, se rapportant à leur regard de l'espace investi qu'ils réactivent. La connaissance pertinente de l'espace est celle qui est produite au moment de la balade, le regard et le langage usités sont produits par les interactions entre participants en situation. On peut donc s'interroger sur la pertinence de la notion de dispositif comme catégorie analytique du fait participatif.

Le regard qui s'exerce et la production d'énoncés qui s'ensuit est une activité collective, loin de se résumer au report systématique d'observations dans les calepins. Les membres recherchent un assentiment mutuel validant leur perception auprès d'autres

membres. Lorsqu'on s'arrête, qu'on débat sur une interpellation, on partage le fruit de son regard tout en quêtant la pertinence sa la perception.

Le dispositif est ainsi construit autour de la fabrique d'un consensus qui est structuré par les échanges.

Quand le parcours est bouclé, les participants se retrouvent dans la salle qu'ils ont quittée pour faire une synthèse de leurs observations

Il reste alors le travail d'écriture devant conduire à la production d'un rapport qui sera plus tard remis aux élus. Il consiste à noter sur un *paperboard* tous les énoncés qui sont présents sur les fiches des preneurs de notes. Lorsque les participants sont accordés sur le caractère exhaustif des observations relevées, une seconde phase du travail peut avoir lieu à savoir une synthèse des synthèses. Elle consiste pour les pilotes à veiller à répercuter toutes les observations sur un seul et unique *paperboard*. Ce travail achevé, les participants sont invités à esquisser des solutions sur les dysfonctionnements relevés. Ces solutions peuvent se rapporter à la sollicitation de fonds pour une réfection, à l'interpellation d'un service gestionnaire de la Mairie pour une aire mal ou peu entretenue etc.

Toutes les solutions esquissées sont soigneusement répertoriées en lien avec les problèmes ou dysfonctionnements auxquels elles sont supposées apporter une résolution. Ce moment reste relativement libre, chacun pouvant s'exprimer, et les avis étant discutés du point de vue de leur faisabilité. Il faut noter à ce sujet que le personnel municipal qui est présent peut intervenir que ce soit au moment de la balade ou de la synthèse post balade pour apporter des éclairages sur les intentions de la Mairie, sur la disponibilité ou l'indisponibilité budgétaire à apporter face à certaines observations. Les participants ont également la possibilité d'interpeller ces personnels durant tout le déroulement du diagnostic en marchant sur des questions qui sont posées à l'observation de l'espace urbain.

L'écriture comme activité structurante ne se limite cependant pas aux activités qui prennent place au sein du dispositif. Elle est poursuivie par la Coordinatrice de l'association et le membre qui est également Chef de projet gestion urbaine de proximité à la Ville de Lille. Ce travail d'écriture donnera naissance à un texte qui sera présenté aux élus (la primeur est réservée à l' élu en charge de la concertation qui peut recommander des modifications dans le contenu du document), aux services techniques par la suite et, lors de la restitution, il est présenté aux membres et aux participants de même que la vidéo. Les photos prises par le preneur de photos y sont incorporées pour celles qui sont sélectionnées.

Le *diagnostic en marchant* est un dispositif de participation à la fois bienveillant et contraignant par la distribution des rôles, la construction d'une certaine perception de

l'environnement urbain. Il est proche de la notion de dispositif telle que définie par Jacquinet-Delaunay & Monnoyer-Smith (1999).

Le *diagnostic en marchant* rend possible l'expression d'une parole citoyenne, d'une parole individuelle et collective de catégories de population usuellement tenues à l'écart des processus de participation. En cela, il rend possible l'énonciation d'une parole que d'autres dispositifs rendent difficile à produire, mais également une appropriation de la ville par le biais du cadre de vie. Il s'inscrit en cela dans la logique des outils de participation visant à briser le dialogue entre élus et techniciens sur la ville pour introduire un tiers citoyen. Il valorise dans la production de la ville une relation ternaire par son caractère médiateur.

Par les rôles qu'il invite à tenir, le *diagnostic en marchant* procède d'un cadrage du travail à réaliser durant toutes les séquences. De ce fait, la dimension normalisatrice conduit à penser que dans sa mise en œuvre et nonobstant les discours l'invoquant, il n'y est pas question d'usagers ou d'expertise d'usages. Tout se passe comme dans les dispositifs foucaaldiens au sein desquels le sujet est produit par le processus d'assujettissement volontaire ou non auquel il est engagé. Dans le cas du *diagnostic en marchant*, le dispositif est construit dans le but de produire des connaissances qui, si elles sont en parties tirées de l'ordinaire du citoyen sont en grande partie objectivées par le dispositif.

Cette normalisation qui touche aux regards et aux dires de l'espace par les participants introduit la question des figures du publics telles qu'elles sont dites et se donnent à voir dans le dispositif. Le *diagnostic en marchant* est un dispositif à la fois contraignant et habilitant. Destiné à des publics en difficultés, laissés en marge des dispositifs participatifs classiques, il permet et construit une parole sur le cadre de vie. Les participants « apprennent à prendre en main leur cadre de vie » en l'appréciant dans le cadre d'une approche binaire du réel.

2.2 Les dispositifs doualais de participation-sensibilisation

Dans le cadre du volet urbain du C2D, les dispositifs participatifs mis en place sont : les campagnes de sensibilisation, les enquêtes publiques et les consultations publiques.

2.2.1 Les campagnes de sensibilisation

Les campagnes de sensibilisation sont liées à la vocation environnementale de l'unité. Ces campagnes, portant sur l'assainissement, la gestion des déchets ménagers, l'empiètement sur la chaussée par des activités commerciales, les réseaux et la qualité de vie, sont réalisées par des équipes de sensibilisateurs. Formés et armés de prospectus, ils ont pour rôle de sillonner les zones en chantier afin de sensibiliser les riverains aux questions

environnementales. La communication y est ici informelle, la campagne étant une campagne de proximité.

Dans le courant de l'année 2009, année de rédaction du rapport d'activités, trois campagnes d'information ont été réalisées. Ces campagnes sont réalisées en prélude au démarrage des travaux. Ces campagnes articulent des « consultations publiques », des « séances d'information », de sensibilisation, des « réunions de concertation » et des « enquêtes approfondies ».

2.2.2 Les réunions publiques

Les consultations publiques sont organisées dans les domiciles des chefs de quartiers ou de blocs. Il s'agit de présenter le projet, son organigramme, les tronçons concernés dans la zone, la date de démarrage et la durée des travaux, et l'incitation à libérer les emprises par ceux qui les occupent. Les principaux responsables du projet sont présents (maîtres d'ouvrage, d'œuvre, les riverains) et le Chef du quartier qui accueille la consultation.

Les séances de sensibilisation sont réalisées par des enquêteurs. Cette communication de proximité (porte-à-porte) visent à informer les populations sur les travaux, recenser les impacts sur les riverains, et les emprises à libérer.

Les enquêtes approfondies visent à établir un diagnostic individualisé des situations. Il s'agit d'établir les différents impacts générés par le projet (accessibilité, évacuation des déchets ménagers, accès au réseau d'eau courante et d'électricité).

2.2.3 L'enquête publique

L'enquête publique a été mise en place dans le cadre de la procédure d'adoption du Plan de Développement Urbain (PDU) et du Plan d'Occupation des Sols (POS). Après avoir fait travailler un cabinet d'études sur la conception de ces documents réglementaires. Il a été organisé une enquête publique dont les Commissaires-enquêteurs étaient des membres de la DEPUDD.

Deux registres d'enquête ont été mis à disposition des publics. Ces derniers pouvaient marquer sur les cahiers leurs doléances afin d'infléchir les orientations présentes dans ces documents. Durant deux semaines, les enquêteurs ont recueilli les avis des populations. La réalisation de cette enquête rentre dans le cadre des obligations réglementaires. Il ne s'agit donc pas d'une volonté de faire participer les populations à la réalisation de ces documents. La loi dispose en effet que pour la promulgation de ce type de document d'urbanisme, une enquête publique soit réalisée.

Conclusion chapitre 5 : participation-communication vs participation-sensibilisation ?

Les pratiques participatives observées dans le GPU et le volet urbain du C2D semblent différentes. Ainsi, dans le cadre du GPU, on observe des dispositifs allant de la réunion publique au diagnostic en marchant en passant par l'atelier d'urbanisme. Dans le cadre du C2D, il s'agit de l'enquête publique, des consultations publiques et des campagnes de sensibilisation.

Au-delà de la dissimilarité des dispositifs, c'est l'idée même sous-jacente à ces dispositifs qu'il faut questionner. On observe en effet comme une inclusion graduelle des populations dans le cadre du GPU. Ces dernières dans le cas de l'atelier urbain par exemple sont appelées à co-construire les aménagements dont elles sont les destinataires. De ce fait, elles participent au design du projet.

Dans le cas du volet urbain du C2D, la participation est implicative. Il s'agit de mettre en œuvre des mécanismes d'adhésion et d'acceptation d'un projet sur lequel les populations n'ont aucune prise. Qu'il s'agisse de l'enquête publique, des campagnes de sensibilisation ou encore des réunions d'information, leur but est avant tout information ou éducatif.

De ce fait, la participation dans certaines formes requiert aux côtés de l'expertise politique et technique les savoirs de l'habitant qui sont mobilisés au sein du GPU. Cette mobilisation permet de faire émerger la figure des techniciens de la participation (Nonjon, 2006, 2005).

Ces derniers tentent de légitimer leur travail en orchestrant la participation des publics et en revendiquant les savoirs propres à l'habitant comme indispensables à la mise en urbanisme.

Dans le cas du C2D, les publics ne voient aucun savoir spécifique sollicité. Les projets sont entièrement construits dans un dialogue entre experts et politiques. Les populations destinataires doivent de fait y souscrire et les dispositifs visent à favoriser la souscription par leur implication.

Ainsi, derrière le vocable participation commun au GPU et au C2D Doualais, les référents et les pratiques sont distinctes. Le même mot ne renvoie pour le dire autrement pas, aux mêmes choses.

CHAPITRE VI.

LA PARTICIPATION COMME TECHNOLOGIE D'EUPHEMISATION DES CONFLITS ET D'INSERTION SOCIALE DES CHANGEMENTS

Faire participer les habitants au sein des ateliers urbains de proximité, discuter de l'aménagement d'un square, d'une place, du type d'équipements pertinents pour les jeunes, les adultes, travailler sur la mémoire du projet, du quartier et des habitants. Les dispositifs participatifs sont multiples. Que visent-ils ? S'agit-il de faire participer les habitants à la conception des aménagements ? S'agit-il de restaurer la confiance dans un environnement marqué par une défiance croissante vis-à-vis des initiatives des pouvoirs politiques, fussent-ils locaux ? S'agit-il de favoriser l'acceptation sociale des projets ?

Dans ce chapitre, la question de la participation des habitants est abordée à travers les différents enjeux qu'elle revêt. Nous soulignons le caractère euphémisateur des conflits que les différentes formes de participation induisent. Nous montrons comment la participation est une technologie visant durant la réalisation du projet à faire accepter les changements introduits tout en soulignant le caractère marginal de ce cadre comme opérateur de modifications dans les projets. A cet effet, le rôle de la temporalité dans la mise en œuvre de la participation est significatif car il traduit la plus ou moins grande marge de manœuvre qui est offerte à la fois aux publics, aux politiques et aux techniciens afin de se retrouver pour infléchir plus ou moins significativement le projet à mettre en œuvre. La question de la confiance dans le rapport entre les habitants et la Ville est également abordée.

1. La participation informative : une obligation réglementaire ?

Le premier enjeu de la participation est l'information des habitants. En ce sens, les dispositifs participatifs et leur scénographie participent de l'information des habitants sur les projets (Arnstein, 1968 ; Donzelot, 2006). L'enjeu informatif correspond à un impératif communicationnel auquel les projets urbains sont soumis. Pour ce faire, les dispositifs participatifs sont à la fois vecteurs et opérateurs de l'information.

1.1 La participation informative dans le GPU

Dans le GPU, l'information des habitants semble être le premier enjeu de la participation si l'on s'en tient au nombre de dispositifs de participation-information mis en place. *« puisqu'on a fait je crois 90 réunions publiques en trois ans. On faisait des réunions publiques sur tout »*¹⁵⁹.

Ce nombre élevé de réunions publiques sur le projet témoigne de la volonté de la Ville d'informer les habitants, notamment ceux de Lille-sud de ses intentions. Il s'agit ainsi d'un impératif non pas participatif, mais communicationnel. Cet impératif passe cependant par des dispositifs participatifs tels la réunion publique, l'atelier d'urbanisme, ou encore le diagnostic en marchant. En effet, tous les dispositifs mis en place, comportent dans leurs scénographies un moment informatif visant à rappeler aux habitants quel est l'objectif du projet, quelle est son amplitude et quelle vision il porte.

Il s'agit ici d'un impératif de publicité auquel s'astreint toute activité de la puissance publique (Zémor, 2005). Il ne s'agit plus simplement pour les organisations publiques de faire, mais de faire savoir. Le faire savoir impliquant que les populations sachent par anticipation ce qui va être fait, et pourquoi ça le sera. Cette obligation de publicité est également perceptible à Douala.

1.2 La participation informative dans le C2D : obligation réglementaire

Dans le cadre du C2D, les réunions publiques regroupant les techniciens, les populations ont été faites une dizaine de fois. Ces réunions publiques visaient à prévenir par anticipation les populations de l'imminence des travaux. Il s'agit d'une information préventive. En effet, l'information visait ici à prévenir les habitants des gênes occasionnées par les travaux et des mesures à entreprendre pour limiter les impacts potentiels des opérations sur le quotidien des habitants. De ce fait, l'objectif doualais d'information s'inscrit dans le paradigme de la gestion des risques¹⁶⁰ (Andres & Strappazzon, 2007 ; Pailliant & Strappazzon, 2007 ; Strappazzon, 2004). Dans ce modèle, l'information préventive est une solution à la nature anthropique des risques qui sont désormais constitutifs de la modernité (Beck, 2003 ; Giddens, 1994). Le dispositif de gestion du risque doit ainsi délivrer une information exhaustive sur le risque encouru par les populations d'un périmètre géographique

¹⁵⁹ Entretien avec la Directrice de la Démocratie Participative, Mairie de Lille, le 17/03/2011.

¹⁶⁰ « Les risques ont donc, nous dit Beck, contrairement aux richesses dont l'existence est tangible, quelque chose d'irréel. Ils sont fondamentalement réels et irréels. D'un côté, il existe des menaces et des destructions qui sont bien réelles [...]. D'un autre côté, la véritable force sociale de l'argument du risque réside justement dans les dangers que l'on projette dans l'avenir. » (2003, 61). Le risque est ainsi une occurrence incitant à agir alors même qu'elle n'est pas encore survenue.

donné. Il doit également fournir aux habitants des solutions en matière de conduite à tenir en cas de survenance du risque, des principes sur les bonnes pratiques permettant d'assurer leur sécurité.

Cette démarche est en droite ligne des activités principales de l'UGES. Elle est principalement chargée de la gestion des risques environnementaux et sociaux¹⁶¹. Ce qui explique, ne serait-ce qu'en partie, l'approche adoptée dans la délivrance de l'information. Les analyses et explications suivantes ont été réalisées sur la base d'une interprétation du rapport de l'UGES auquel nous avons eu accès. L'encadré suivant explicite les raisons n'ayant pas permis de documenter autrement la participation et ses enjeux au sein du C2D.

Je n'ai pas pu rencontrer la responsable de l'UGES lors de mon séjour au Cameroun. Malgré la recommandation du coordonnateur du C2D, mes multiples relances se sont toutes soldées par un évitement systématique. Je me suis vu remettre le rapport d'activité pour l'année 2009, rapport qui lui-même a suscité des interrogations que je pensais pouvoir éclaircir lors d'un entretien. Ceci n'a pas été possible. Je me suis donc limité à l'exploitation du rapport d'activité dans une perspective interprétative. Dans une perspective **delcambrienne**¹⁶², le rapport est ainsi considéré comme la trace d'un ensemble d'activités dont l'essai de reconstruire par déduction la trame. Le visible (ce qui est consigné dans le rapport) permettant de supposer un invisible (ce qui est par hypothèse impliqué par ce qui est dit). Cette approche est inspirée par le travail des archéologues qui reconstruisent les activités à partir des artefacts qu'ils trouvent. Ici, le document est l'artefact à partir duquel j'essaie de dénouer les fils des activités ayant conduit à sa production. Le document est ainsi une sorte de sédiment, une cristallisation d'un ensemble d'activité dont sa présence permet d'inférer qu'elles ont eu lieu.

Encadré n°14. Documenter le travail de l'UGES

¹⁶¹ Le cadre réglementaire dans lequel elle se déploie est donné par la loi 96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre de l'environnement disposant en son chapitre 2, article 6 et 7 que : « toutes les institutions publiques et privées sont tenues dans le cadre de leur compétence de sensibiliser l'ensemble des populations aux problèmes de l'environnement. Elles doivent par conséquent intégrer dans leurs activités des programmes permettant d'assurer une meilleure connaissance de l'environnement. Toute personne a le droit d'être informé sur les effets préjudiciables pour la santé, l'homme et l'environnement des activités nocives, ainsi que des mesures prises pour prévenir ou compenser ces effets ».

La loi n° 98-5 du 14 janvier 1998 portant régime de l'eau qui dispose sur les principes de protection des eaux souterraines et superficielles.

Les décrets 99/818 et 99/821 du 09 novembre 1999 relatifs aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

¹⁶² Voir à ce sujet Pierre Delcambre, « Quels corpus pour la recherche sur les pratiques de communication dans les entreprises et les organisations ? », In La communication organisationnelle en débat, Sciences de la société, n° 50/51, Presses Universitaires du Mirail, 2000

Dans le cadre des activités de l'UGES, la participation ayant pour enjeu l'information préventive ne s'articulait pas précisément autour de la gestion préventive des risques comme dans le modèle de la communication préventive, mais plutôt sur la gestion des « impacts »¹⁶³. Une information sur les mesures de sécurité à destination des employés et des populations riveraines des travaux a également été mise en place.

L'information sur les impacts, la sécurité au voisinage des chantiers a été réalisée dans le cadre de réunions d'information ayant donné lieu à des rapports dont le contenu est pratiquement identique d'une réunion à l'autre. L'encadré ci-après reprend le contenu d'un des rapports de réunion annexé au rapport d'activité de l'UGES.

La réunion qui a eu lieu le lundi 4 juillet 2008 à 16h chez le Chef de Makèpe Missokè entre les agents de la CUD (cadres, stagiaires,) les agents de supervision des travaux, les représentants de la société RAZEL, le Chef et sa population avait pour objet d'informer la population sur les travaux de réhabilitation des voies de désenclavement, ceci dans le but de libérer les emprises. Les travaux vont se faire sur le tronçon Carrefour-Hysacam—Rond point Makepe AkwaNord tel que souhaité par la population.

Les Chargés de mission sont entre autre madame... qui est l'agent d'appui des problèmes sociaux, monsieur..., Chef de la cellule chargée du projet, le Conseiller technique du délégué, monsieur... Ingénieur des travaux, monsieur... Représentant RAZEL.

A la suite de la réunion, il a été dit que les travaux débiteront le premier septembre 2008, que les riverains auront jusqu'au 31 aout pour libérer les emprises. Pour ceux-ci, le véritable problème se situe au niveau du délai, qu'ils suggèrent de repousser et voudraient être dédommagés. Mais, la CUD a insisté sur le fait qu'il est impossible de repousser les délais. Quant aux mesures d'accompagnement, la CUD ne peut donner aucune garantie, elle ne peut que soumettre les doléances à leurs supérieurs hiérarchiques en espérant une suite favorable.

Dans l'ensemble, la population était extrêmement ravie du fait du lancement futur des travaux et a remercié cordialement la CUD de s'être rapprochée d'eux et de les avoir informé, ce qui n'était pas le cas dans les années antérieures ont-ils tenu à préciser. L'objectif de la réunion étant atteint, les différentes parties sont rentrées satisfaites.

Encadré n°15. Annexe du rapport UGES, non paginé

¹⁶³ Le terme impact est le vocable utilisé dans le rapport. Les impacts étant pour le rapport : « la destruction totale de maison en dur, la destruction totale de baraques, la destruction partielle des maisons en dur, la destruction partielle des clôtures, la destruction partielle des maisons en planche, l'enlèvement des hangars, l'enlèvement des baraques, l'enlèvement des conteneurs, l'enlèvement des plantes et cultures, l'occupation d'un terrain nu, la destruction partielle d'une maison en semi dur ». Gestion environnementale et sociale. Rapport général, Communauté urbaine de Douala, cellule de mise en œuvre du C2D, p. 15.

De fait, l'information apparaît ici comme un exercice nouveau dans les démarches de la CUD. Elle s'avère nécessaire afin de gérer notamment la libération des emprises dans un pays où leur occupation par les populations pour des activités notamment commerciales est très développée (Rifoé, 2009). Le commerce de détail, les petits métiers s'exercent sur les trottoirs qui sont disputés aux piétons avec la complicité passive des mairies d'arrondissement qui perçoivent sur ces activités la taxe sur l'occupation temporaire de la voie publique. Faire partir les commerçants de ces espaces relève le plus souvent d'une gageure, tant leur capacité de résilience face aux tentatives de déguerpissement initiées par le CUD est importante.

Le second aspect porte sur la gestion des conséquences des travaux, notamment sur l'assainissement et l'évacuation des déchets ménagers. Comment assurer leur ramassage par HYSACAM dans un quartier dont les routes sont en travaux ? Comment faire lorsque les réseaux (adduction d'eau et d'électricité) sont affectés par les travaux ? Enfin, un autre aspect abordé porte sur l'accès aux domiciles en période de travaux.

Enfin, dans le cadre du C2D, l'information a été au cœur du dispositif d'élaboration du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) et du Plan d'Occupation des Sols (POS)¹⁶⁴. Cette information dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme est une obligation réglementaire instituée par la loi régissant l'urbanisme au Cameroun¹⁶⁵. L'enquête publique a ainsi été le lieu de consultation du PDU/POS par les populations souhaitant en prendre connaissance avant sa promulgation.

Ainsi, qu'il s'agisse du C2D ou du GPU, l'information est un enjeu de la participation. Elle est l'objectif premier auquel les équipes-projet sacrifient. Cette participation informative est à la fois une obligation réglementaire, et donc contrainte, mais également un mode de faire souhaité et revendiqué comme rendant plus efficient les rapports entre le projet et son environnement.

¹⁶⁴ Le C2D, comportait deux composantes. Une composante amélioration des capacités de maîtrise d'ouvrage et d'appui à la mise en œuvre d'un montant d'un milliard de Fcfa (1.5 million d'euros), une composante investissement et entretien. La première composante se divisait en deux sous-composantes à savoir : appui institutionnel à travers le fonctionnement de la cellule du C2D et appui stratégique à travers l'élaboration des documents stratégiques à savoir ; le PDU, le POS et le schéma directeur d'assainissement de la ville de Douala (SDAU). La seconde composante d'un budget de 49 milliards de Fcfa (32 millions d'euros) comprenait quant à elle : Un programme prioritaire de remise à niveau du réseau naturel d'assainissement, la réhabilitation des voiries et réseaux divers, le désenclavement des zones industrielles, la réhabilitation des voiries fortement dégradées, la réhabilitation des voiries fortement dégradées en travaux HIMO, le désenclavement des quartiers isolés, l'aménagement et l'assainissement des quartiers précaires, la supervision et le contrôle des travaux.

¹⁶⁵ Il s'agit de la loi N° 2004/003 du 21 avril. 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun. Cette dernière pose en son chapitre III, articles 49 et 50 l'implication des populations dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Cette obligation se traduit par une obligation d'informer les populations, et par des mécanismes de consultation et de libre accès aux documents en élaboration.

2. Les dispositifs de communication-participation comme dispositifs de confiance

La notion de dispositif de confiance, semble correspondre à certaines formes participatives utilisées dans le cadre du projet de rénovation urbaine à Lille.

La notion de dispositif de confiance est empruntée à Quéré (2005) qui la développe dans le cadre de sa réflexion sur la capacité de la publicité au sens kantien du terme à « écarter toute méfiance à l'égard des maximes de la politique ». « Quelle place, s'interroge-t-il, le principe de publicité occupe-t-il dans l'engendrement de la confiance dans les institutions ? » Autrement dit, le principe kantien de publicité entendu comme cette obligation à rendre publique les maximes de son action est-il, appliqué aux institutions publiques un dispositif de confiance ?

Pour élucider cette interrogation, il analyse la conception même de « la confiance et de ses conditions de possibilités », tout comme celle de la publicité institutionnelle qu'il tente de préciser relativement au concept voisin de transparence.

Pour Quéré, le caractère pratique de la confiance se situe du côté de l'action. De ce fait, la crédibilité et la croyance, si elles sont des conditions nécessaires, ne suffisent pas à établir la confiance.

La confiance ne relève donc pas de dispositions intellectuelles vis-à-vis d'un objet quelconque.

Je peux juger quelqu'un digne de confiance, ou connaître les raisons qui le pousseront à se montrer digne de confiance, sans, pour autant, lui faire confiance. D'abord, peut-être, parce que je n'ai pas l'opportunité de lui faire confiance dans le domaine où je le trouve digne de confiance ; ensuite parce que le jugement, la croyance ou la connaissance sont plutôt d'ordre intellectuel, tandis que la confiance est d'ordre pratique (un engagement, une attitude active), et donc quelque chose de situé. Il se peut aussi que je ne le considère pas digne de confiance, mais n'aie pas d'autre solution que de lui faire confiance. (Quéré, 2005; 191).

Cette perspective conduit Quéré à rejeter les théories cognitives de la confiance qui tentent de saisir celle-ci à partir des dispositions psychologiques et mentales des individus, au lieu de l'appréhender au niveau des actes. « Je ne me fie pas à quelqu'un parce que je crois qu'il dit vrai, ou qu'il est digne de confiance, la croyance venant ainsi avant la confiance et la motivant ; je me fie plutôt à lui et je crois qu'il dit vrai, qu'il est digne de confiance ou qu'il sera loyal – la confiance, qui est un engagement personnel, s'établit d'abord et la croyance s'ensuit. » (Quéré, 2005; 192).

Après avoir situé la confiance du côté des pratiques en montrant comment elle ne dérive pas des processus intellectuels, Quéré interroge l'essence de la confiance dans les institutions. « *En quoi peut bien consister la confiance dans une institution ?* » (Quéré, 2005; 192). Au milieu de cette interrogation, il prend soin de circonscrire le champ opératoire de son questionnement en excluant ce qu'à la suite de Mauss il faut nommer « l'ensemble des manières réglées de dire et de faire, des procédures et des dispositifs qui structurent implicitement nos échanges, nos activités et nos interactions de la vie courante. » (Quéré, 2005; 192). Il est possible de parler de confiance dans une institution à condition de ne pas réduire celle-ci à la même épaisseur que la confiance interpersonnelle, ni à une adhésion à son idéal normal, ni à la confiance dans les agents de cette institution, ni au fait que les institutions vont de soit.

La confiance est un engagement social qui dans la relation à l'institution consiste à se remettre « à sa volonté et à sa capacité de parler et d'agir au nom d'une idée normative et de standards impersonnels, qui revendiquent notre allégeance et à l'autorité desquels nous acceptons de nous soumettre » (Quéré, 2005; 204). Cette idée et ces standards transcendent les institutions, ce qui ouvre la possibilité d'évaluation de la conformité des actes de l'institution aux standards et à l'idée normative. Il y a donc une délégation de l'autorité des standards et de l'idée normative vers l'institution par le citoyen. Dès lors,

ce type de confiance n'est possible que si l'institution se prête à l'examen et à l'évaluation de sa conformité à l'idée normative et aux standards dont elle se réclame, donc si elle rend observables son organisation et son fonctionnement, et si elle admet l'enquête publique sur eux. Il est évident que cette publicité demande à être produite et maintenue par des dispositifs appropriés. C'est précisément ce genre de dispositif que l'on peut appeler « dispositif de confiance » : il donne aux citoyens des garanties, les incitant à s'en remettre aux institutions pour la réalisation d'un bien public. Ces garanties ne sont pas simplement celles des lois. Elles sont aussi fournies par la « publicité » des institutions. (Quéré, 2005; 204).

Cette publicité est différente de la transparence qui rend superfétatoire la nécessité de la confiance. Confiance qui s'accommode aussi peu de contextes « où peuvent être réalisés une surveillance et un contrôle extensifs, ou encore une normalisation poussée des pratiques. » (Quéré, 2005; 205) La confiance est nécessaire dans des contextes d'incertitude relative où le comportement futur de l'institution n'est pas entièrement prévisible ou imprévisible.

Si la confiance implique la délégation et la déférence, elle comporte également une exigence de publicité. « L'institution doit non seulement rendre des comptes, mais aussi rendre observables (en évitant la simulation et la dissimulation) son fonctionnement et les comportements de ses agents pour que puisse être suivi et évalué l'accomplissement des tâches pour lesquelles les citoyens s'en remettent à elle. » (Quéré, 2005; 205) « Le but de cette publicité n'est pas l'efficacité, la rationalité, la pression à l'exercice de responsabilités propres, la prévention de la corruption ou la satisfaction des usagers ; il est de rendre possible une opposition du public et par là de permettre à celui-ci de se prémunir contre une exploitation opportuniste de la délégation qu'il a consentie. » (Quéré, 2005 ; 205)

Cette "épreuve de publicité" dont le « but n'est pas le contrôle en soi, mais la prévention de menaces, de torts ou d'abus rendus possibles par la délégation et la déférence. » s'applique aux institutions dites positives au sens où « nous avons une prise forte, à la fois pratique et réflexive, parce qu'elles dépendent « d'une activité collective explicite » (de création et de réforme) – l'activité politique. » (Quéré, 2005; 207)

Qu'est-ce donc, qu'un dispositif de confiance ?

Les dispositifs de confiance ont pour tâche « de nous informer, de garantir la fiabilité des informations et de nous assurer de la crédibilité des engagements des institutions, ou de ceux qui exercent les pouvoirs, et donc de nous protéger de leurs manipulations, mensonges et tromperies. » (Quéré, 2005 ; 207- 208) .Ils assurent pas le fait même l'exigence de vigilance active que la déférence et la délégation du citoyen aux institutions implique.

Les dispositifs de confiance typifiés par Quéré sont un emprunt à "l'économie des singularités" de Lucien Karpik (2007). Leur rôle est d'assurer la coordination des relations dans un contexte de marché ne reposant pas uniquement sur le prix. Ils garantissent les acteurs contre l'incertitude relative du marché et le comportement opportuniste des agents économiques. Il distingue les dispositifs de jugement et les dispositifs de promesse.

- Les dispositifs de jugement « permettent de réduire l'ignorance sur la qualité des biens et des services, dans une économie dite « de la qualité », où l'on a le choix entre des biens de qualités différentes. » (Quéré, 2005 ; 208). Ce type de dispositif assure au consommateur la possibilité de faire un choix dans un marché d'offres multiples. Il peut s'agir de l'expérience ou de l'avis d'un tiers, d'un réseau de connaissance, ou alors de différents types de classement qui fondent une confiance impersonnelle (diplôme, palmarès, appellations, labels etc.). L'efficacité de pareils dispositifs est liée au crédit qui leur est accordé.

- Les dispositifs de promesse prémunissent contre l'opportunisme en permettant « aux partenaires de s'engager en minimisant les risques de se faire piéger » (Quéré, 2005 ; 208). Il peut s'agir de « l'établissement de relations de confiance fondées sur des jugements de *trustworthiness* des personnes », de « la création de dispositifs normatifs, destinés à neutraliser la méfiance » (autorégulation des professions par la promulgation d'une charte ou d'un code de déontologie, associée à des valeurs revendiquées, ou enfin le partenariat qui fixe des obligations communes aux parties contractantes, obligations qui peuvent se muer en obligations morales.

Transposé à l'univers institutionnel, cette question de la prémunition contre l'opacité et l'incertitude dans la coordination de l'action réfère à la crainte

de l'exercice des pouvoirs et du fonctionnement des institutions, notamment celle de la dissimulation stratégique des projets et décisions. Elle est aussi celle des éventuelles conséquences néfastes, pour le bien commun, des initiatives et décisions politiques et institutionnelles, voire de certaines activités sociales. Quant à l'incertitude, elle concerne surtout la conformité de l'institution à l'idée normative qui la constitue. » (Quéré, 2005 ; 209), autrement dit : « *Ses agents agissent-ils de fait en conformité avec cette idée normative ? Leur soumission déclarée à l'autorité de valeurs, de normes ou de standards posés en transcendance n'est-elle pas que verbale ? N'est-elle pas simulée ? L'engagement que représente le fait de s'en remettre à l'institution n'est-il pas induit par une tromperie ?* (Quéré, 2005; 209-210)

Les dispositifs de confiance médiatisent la confiance dans les institutions en réduisant l'opacité pouvant affecter leur fonctionnement, et les incertitudes caractérisant leurs actions futures. Cette confiance se perd lorsque les institutions

trahissent leur idée normative dans leurs comportements, mais aussi quand elles abolissent toute référence à un tiers neutre, qui les oblige ou dont elles reconnaissent la juridiction, donc quand elles revendiquent d'être elles-mêmes les productrices ou les détentrices de quelque chose qui n'est pas à leur disposition – la distinction du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, du réel et de l'imaginaire, du légitime et de l'illégitime, du légal et de l'illégal, du correct et de l'incorrect, du normal et du déviant, etc. –, ou quand leur conduite manifeste leur engagement au service d'intérêts de groupes ou de collectifs particuliers, ou encore quand elles effacent les distinctions qui les constituent ou

bien ne les mettent plus en œuvre que dans un simulacre de conformité. Cette absence de simulation dans la mise en scène de la référence au tiers, dans la mise en œuvre de la différenciation des statuts, des fonctions et des rôles inhérents à une institution, ou dans la reconnaissance de droits, est décisive, car ce qui empêche ou détruit la confiance c'est moins l'absence de transparence que la tromperie et le mensonge. (Quéré, 2005; 210).

Poser la question de la confiance dans la mise en œuvre des projets urbains et plus précisément de leurs dispositifs de communication participation revient de fait à interroger leur capacité à actualiser le principe de publicité, les mécanismes à travers lesquels ils s'assurent l'engagement des publics et construisent pratiquement la confiance, la manière dont ils convoquent des références normatives comme impératifs de justification de l'action et de sa légitimation.

2.1 La confiance dans le grand projet urbain lillois

On peut ainsi considérer les réunions publiques, les ateliers urbains de proximité et l'essentiel des dispositifs participatifs mis en œuvre dans le cadre du Grand Projet Lillois comme inscrits dans la problématique de la confiance entre la Ville de Lille et ses habitants. Les dispositifs sus-cités sont des dispositifs engageants. Ils impliquent une participation plus ou moins active de ceux qui consentent à y prendre part. Dans les réunions publiques, les échanges entre les élus, les techniciens et les habitants constituent un moment important du dispositif. Dans le cadre des ateliers urbains de proximité ou des diagnostics en marchant, les habitants encadrés par des associatifs s'engagent à redéfinir leur rapport à leur cadre de vie, en proposant des hypothèses d'aménagement, des correctifs à apporter à l'existant. La conception des micros espaces-publics ou même d'espaces urbains plus vastes ont permis de concrétiser l'engagement des populations dans des logiques de coproduction d'opération. Plusieurs cas de ce type se sont réalisés dans le cadre du GPU, comme celui-ci.

Il s'agissait de créer un terrain de proximité et de créer une future place, donc, là il y a eu., je pense pas qu'il y avait obligation de concerter dans le marché, mais c'était un bureau d'études qui s'appelle M...., qui avait déjà été habitué à ce genre de démarche là, et du coup on a mis en place un premier atelier sur la base de l'esquisse, et puis on a fait un deuxième atelier de proximité. Ils avaient eux même fabriqué les outils en fait puisque d'habitude c'est nous qui arrivons avec les outils. Là, ils avaient même fabriqué des plans, ils avaient découpé fait des terrains de proximité à l'échelle, ils avaient découpé du mobilier urbain, ils

avaient ramené des images de références d'autres espaces publics qui existaient ailleurs, enfin il y avait eu un vrai partage euh, enfin en fait là, pour le coup, ils étaient arrivé avec beaucoup d'outils, et il y a eu un vrai partage, surtout avec les associations sportives, et puis il y avait les conseillers de quartiers qui étaient aussi invités, et quelques riverains, même s'ils n'étaient pas énormément mobilisés, et c'est vrai qu'il y a eu des échanges intéressants puisque il y avait eu une première phase en esquisse, et là, on était en début de projet donc pour le coup, il a eu une production un peu plus poussée. Et, et ce qui est intéressant, c'est que le contenu du projet s'est vraiment construit à partir des souhaits qui ont été exprimés lors des ateliers et, j'ai vraiment eu des échanges avec eu sans jamais qu'il y ait des tensions ou des batailles ¹⁶⁶

L'engagement des participants est donc actif sans que cela soit systématique dans tous les dispositifs. Les ateliers urbains de proximité comme le diagnostic en marchant favorisent ainsi un engagement pratique des participants tandis que la réunion publique ouvre quand à elle sur un engagement purement discursif. Il s'agit alors d'un espace de parole et de débat. Ces dispositifs obéissent tous au principe de publicité qui consiste à faire savoir. Le faire savoir correspond à la mise à disposition des intentions d'aménagement et des projets. Il s'agit également de rendre compte de manière régulière de l'état d'avancement des opérations. La Maire de Lille a ainsi au cours d'une réunion publique précédant la signature de la convention, détaillé le contenu du projet de rénovation urbaine. Elle avait déjà au cours de l'année 2003, soit trois ans avant la signature de la convention annoncée au cours d'une réunion publique le lancement prochain d'un projet d'aménagement. On a également observé des réunions publiques annuelles visant à rendre compte dans chaque quartier en projet de rénovation urbaine d'une réunion publique visant à rendre compte de l'avancée des travaux. Le principe de publicité tente ici de conjointre informativité, observabilité, accountability et crédibilité. La multiplication des dispositifs et l'hétérogénéité des participants confortent cette perspective.

Ce principe de publicité appliqué au projet de rénovation urbaine permet également à mesurer la cohérence du projet en rapport avec l'idée normative. Dans le Grand Projet Urbain, la référence au « nouvel art de vivre », à la mixité sociale, au développement durable, à la réalisation du projet « avec » les habitants sont autant de référents à un imaginaire qui est promu. Comment expliquer aux habitants de Vauban, de Lille-centre, de Saint-Maurice

¹⁶⁶ Entretien avec le Chargé de mission concertation GPU, Mairie de Lille le 20 octobre 2010.

Pellevoisin, qu'ils devront dans un futur proche voisiner avec des logements sociaux ? La mixité opère ici comme un référent normatif visant à marquer la conformité du projet de rénovation urbaine avec le projet d'une société dont il faut renouer les fils du lien social. Comment justifier le projet de rénovation ? En faisant l'emblème d'un changement paradigmatique dans le mode de vie des lillois et d'appropriation de la ville. En confortant la légitimité de la délégation par la mise en débat (quoique limitée) des choix opérés. Comment concilier les impératifs du développement avec l'idéologie écologique ? En faisant du projet, le cadre d'instanciation du développement durable.

Un recours systématique aux valeurs dans les discours, des dispositifs engageant permettent d'asserter que la question de la confiance peut être lue en filigrane de leur mise en œuvre.

Enfin, pour ce qui est de la légitimation, il faut relever qu'elle est un impératif dans un environnement au sein duquel les principes du gouvernement représentatif (Manin, 1996) ne suffisent plus à pallier la défiance de plus en plus grande des populations vis-à-vis de l'action des gouvernants. Rendre compte de l'action, telle qu'elle est projetée, réalisée et appropriée participe ainsi d'un besoin de légitimation de l'action. La Ville de Lille dans la mise en œuvre du GPU rend légitime son action en la soumettant au regard des citoyens tout en la justifiant par l'invocation de principes supérieurs censés garantir l'avènement d'une société meilleure.

2.2 La confiance dans le C2D : un impératif non-catégorique

Dans le cadre du C2D, la question de la confiance dans le rapport entre les populations et la Communauté Urbaine, porteur du projet se pose de manière différente. En effet, contrairement à la Ville de Lille, la légitimité de l'exécutif communautaire ne repose pas sur un mécanisme de délégation électif. Le Délégué du Gouvernement n'est pas l'émanation de la volonté des doualais¹⁶⁷. Cette situation qui est en décalage d'avec le mécanisme de légitimité des exécutifs communaux d'arrondissement¹⁶⁸ n'implique que de façon marginale la question de la légitimation de l'action. En effet, la question de la légitimation se pose dans un cadre au sein duquel un mécanisme de délégation existe entre celui qui reçoit un mandat et les mandataires. Cette délégation reposant sur le principe de la représentation. Lorsque dans ce cadre là, existe une crise relationnelle entre les mandataires et le mandaté, on peut parler d'une crise de la représentation. La légitimité élective ne suffisant plus comme justificatif des

¹⁶⁷ L'article 15 de la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes énonce que le Délégué du Gouvernement est nommé par décret du Président de la République, tout comme ses adjoints.

¹⁶⁸ Les Maires d'arrondissement sont quant à eux élus.

actions entreprises. Dans ce cadre là, la légitimation ouvre un espace de construction de la légitimité.

Il apparaîtrait d'ailleurs incongru sur le plan formel pour le Délégué du Gouvernement de rechercher une quelconque forme de légitimation auprès de populations au devant desquelles il ne répond pas sur le plan institutionnel. Peut-on pour autant considérer que le fonctionnement du C2D à Douala ait été régi par des questions de légitimation contrairement à ce que pourrait laisser à penser la réflexion précédemment esquissée ?

Rien ne permet dans les différents dispositifs de communication participation de considérer qu'ils aient participé de la construction de la légitimation de l'action. L'enquête publique obéissait à un impératif réglementaire posé comme préalable à la promulgation du Plan de Développement Urbain et du Plan d'Occupation des Sols. Les campagnes de sensibilisation visaient quant à elles, à contenir les impacts environnementaux et à « éduquer » des populations dont la compétence est déniée dans le principe même de l'éducation.

Pour ce qui est de l'engagement des populations, on peut se demander si les dispositifs de communication participation doualais permettent cet engagement des populations. En effet, qu'il s'agisse des campagnes de sensibilisation, des enquêtes et consultations publiques, la logique informative prédomine. Il s'agit moins de créer un cadre d'échanges et de dialogue que de mettre sur pied un espace asymétrique au sein duquel les populations « non compétentes » doivent recevoir des informations auxquelles elles devront conformer leurs manières de faire pour garantir la réussite du projet. D'autre part, contrairement à Lille, il n'existe aucun cas de coproduction des opérations. Les populations reçoivent un projet complètement structuré par les communautés urbaines et des cabinets d'expertise. Dès lors, la question des formes prises par leur engagement ne semble pas se poser. Il ne s'agit pas de leur faire accepter le projet, mais d'organiser la mise en conformité de leurs pratiques avec les exigences de la réalisation du projet.

La question de la référence à l'idée normative semble complètement absente du C2D dans son volet urbain. Le projet dans ses orientations actualise des préoccupations fonctionnelles et économiques sans aucune prise avec des questions existentielles où la référence à une vision dont le projet serait l'eschatologie.

On retrouve cependant dans la mise en œuvre du projet à Douala le principe de publicité. Si Quéré définit le principe de publicité autour de l'informativité, de l'observabilité, de l'accountability et de la crédibilisation, le principe de publicité tel que mis en œuvre à Douala s'en écarte sensiblement. En effet, le principe de publicité tel que thématiqué par Quéré

(2005) est orienté en direction des populations. Il s'agit à travers différents dispositifs d'assurer qu'elles soient informées sur le projet, l'évolution des différentes opérations, que les procès organisationnels soient rendus observables (ceci est d'ailleurs mentionné comme étant une des missions du COS-C2D) par les populations. De sorte qu'elles puissent soumettre à évaluation le travail qui est réalisé. Dans le cadre du C2D doualais, une médiatisation rituelle accompagne l'évolution du projet. Il s'agit alors dans le cadre d'une rencontre avec la presse, impliquant des groupes de danses, des Ministres de la République et différents Responsables Politiques d'insister sur telle ou telle autre action réalisée. La présentation du PDU et du POS provisoire obéit à cette logique.

3. Participation citoyenne et coécriture marginale du projet

La participation permet-elle d'infléchir le projet ? Si oui, jusqu'à quel point les populations inscrites dans les différents dispositifs de participation modifient-ils les projets ? Se trouve-t-on dans des situations de coproduction entre technicien, élus et populations ? Cette question semble davantage se poser dans le cadre du GPU lillois que dans celui du C2D. En effet, la réalisation du C2D n'a pas impliqué la mise en place de dispositifs permettant aux populations de co-réaliser aux côtés des élus et des techniciens les opérations.

Lorsque ces dispositifs permettant aux participants de coréaliser le projet sont mis en œuvre, le design de l'équipement, de la place conduit-il à postuler une asymétrie entre les différents participants ? Autrement dit, la participation implique-t-elle des situations égalitaires entre expertise d'usages, politique et technique ?

3.1 Faire participer les habitants : au-delà de l'affichage, un consensus mou

Y a-t-il un consensus sur la question de la participation des habitants. Les politiques, les différents services techniques impliqués dans la réalisation du projet partagent-ils le même regard sur la participation ? Ce regard a-t-il évolué dans le cours du projet, ou est-il resté identique ?

- Faire participer les habitants ne va pas de soi

Dans le cadre du GPU, la participation constitue un pilier du projet. Elle constitue un objectif à atteindre. Il faut réaliser le projet en incluant les habitants dans sa boucle de réalisation. Dans le même temps, la participation permet en tant que dispositif de réaliser l'objectif d'inclusion. De ce fait, elle a fait l'objet d'un affichage et d'un portage politique.

Cependant, cet affichage de l'impératif participatif ne doit pas conduire à faire croire qu'au sein de la ville, un consensus existait sur la participation des habitants. En effet, j'ai observé au sein des services techniques des oppositions entre les techniciens en charge de la concertation de la Direction Politique de la Ville et les architectes et urbanistes soit interne (Direction de l'Habitat, Direction de l'Urbanisme) soit externe (Sorelli, bureaux d'études missionnés). Ces oppositions portaient sur la légitimité de la concertation et sa place dans l'urbanisme. La concertation revendique en effet la compétence d'usage de l'habitant comme savoir nécessaire à la production de la ville. Dans ce cas, il est impératif de rompre le dialogue entre le technicien et l' élu pour mettre sur pied un triptyque technicien, élu et habitant. Ce renouvellement de la manière de faire la ville par inclusion d'un nouveau savoir est perçu, par les urbanistes et les architectes¹⁶⁹, comme une menace pour leur expertise sur laquelle semblait reposer de manière exclusive les choix architecturaux, morphologiques et paysagers dans la conception des projets urbains. Dans le même temps, la participation légitime les techniciens de la participation. Ces derniers en revendiquant la participation des habitants revendiquent pour eux-mêmes, le droit à participer aux projets urbains en organisant les modes d'expression et de recueil du savoir de l'habitant. De ce fait, la participation et la mise en participation des opérations a fait l'objet de différentes stratégies visant à en minorer la place ou au contraire à la valoriser au sein de la Ville de Lille. Ces stratégies mettent en scène les techniciens de la participation et les techniciens de l'urbanisme. Les politiques apparaissent ici comme des arbitres de l'opposition entre deux visions de la participation au sein des services techniques en charge du GPU. Derrière la question de la participation de l'habitant dans les projets urbains, se joue un renouvellement de l'urbanisme.

- Les stratégies des différents services pour faire avancer, péricliter, freiner, minimiser la participation

Deux idéologies de l'urbanisme ont ainsi cours au sein de la Ville de Lille. Celle portée par la Direction Politique de la Ville, et celle défendue par la Direction de l'Urbanisme au départ du GPU (2006). Pour la Direction Politique de la Ville, à contrario des services techniques, l'urbanisme doit intégrer l'habitant par la participation. Comme le souligne le Chargé de mission concertation ;

¹⁶⁹ Les techniciens de l'urbanisme sont partagés sur la place de la participation dans la mise en œuvre du projet urbain. Certains adhèrent à la démarche tandis que d'autres regardent la pratique avec une méfiance empreinte de scepticisme.

nous on a une vision ici nous, justement une conviction qu'on ne peut pas dissocier un projet urbain de ..., de..., des habitants, et c'est une culture que n'ont pas encore le..., les cabinets d'architecture qui bossent pour nous ou le service urbanisme de la Ville. Ils n'ont pas encore vraiment cette sensibilité là ; concertation, participation, sensibilisation des habitants..., du coup les choses évoluent, mais euh, c'est vrai qu'on n'arrive pas forcément toujours au bout de ce qu'on voudrait mener, et que, et que ça reste le service urbanisme qui pilote les études¹⁷⁰

L'idéal étant comme le révèle le Chargé de mission concertation de faire de la coproduction. Pour ce faire, il faut faire accepter aux services techniques que la participation est « utile », qu'elle ne menace pas leur expertise à défaut de l'imposer politiquement en faisant intervenir un élu.

En effet, la maîtrise des plannings étant du ressort des services techniques, ces derniers en usent pour freiner ou minorer le cas échéant la concertation. L'amplitude de celle-ci est tributaire du niveau d'évolution du projet. Lorsque le projet est encore aux esquisses, qu'il n'est pas conçu en totalité par le cabinet d'étude, il est possible d'envisager un atelier d'urbanisme permettant d'intégrer les souhaits des habitants dans la conception. Lorsque les esquisses sont conçues, et validées, la réunion publique d'information devient le cadre participatif idoine.

D'autre part, le regard sur la concertation n'est pas le même chez tous les urbanistes. Certains sont sensibles à cette démarche comme ce fut le cas avec le cabinet d'architecte Mutabilis.

un cabinet avec qui ça s'est bien passé ;c'est à Wazemmes, il s'agissait de créer un terrain de proximité et de créer une future place, donc ,là il y a eu..., je pense pas qu'il y avait obligation de concerter dans le marché, mais c'était un bureau d'études qui s'appelle M....., qui avait déjà été habitué à ce genre de démarche là, et du coup on a mis en place un premier atelier sur la base de l'esquisse, et puis on a fait un deuxième atelier de proximité. Ils avaient eux même fabriqué les outils en fait puisque d'habitude c'est nous qui arrivons avec les outils. Là, ils avaient même fabriqué des plans, ils avaient découpé fait des terrains de proximité à l'échelle, ils avaient découpé du mobilier urbain, ils avaient ramené des images de références d'autres espaces publics qui existaient

¹⁷⁰ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille le 20 octobre 2010.

ailleurs, enfin il y avait eu un vrai partage euh, enfin en fait là, pour le coup, ils étaient arrivé avec beaucoup d'outils, et il y a eu un vrai partage, surtout avec les associations sportives, et puis il y avait les conseillers de quartiers qui étaient aussi invités, et quelques riverains, même s'ils n'étaient pas énormément mobilisés, et c'est vrai qu'il y a eu des échanges intéressants puisque il y avait eu une première phase en esquisse, et là, on était en début de projet donc pour le coup, il y a eu une production un peu plus poussée. Et, et ce qui est intéressant, c'est que le contenu du projet s'est vraiment construit à partir des souhaits qui ont été exprimés lors des ateliers et, j'ai vraiment eu des échanges avec eu sans jamais qu'il y ait des tensions ou des batailles, je n'ai pas eu besoin de me battre dans toutes les instances en disant : « holà là on n'a rien pris en compte ! » Donc du coup dans le projet final, il y a vraiment, euh, je ne sais pas, peut être beaucoup plus que la moitié des éléments qui ont été intégrés. Du coup là, enfin je n'y croyais pas¹⁷¹

Dans d'autres cas le cabinet, peu sensible à la concertation n'y participe pas. L'illustration en étant l'absence du cabinet M..... dans les dispositifs de concertation mis en place sur la ZAC Arras Europe.

Sur la ZAC Arras-Europe, c'est, c'est le document qu'on a produit là, on a fait les deux ateliers, ça a été euh, sur les deux espaces publics. En fait c'est la S....., donc, c'est un aménageur qui aménage pour la ville, on a délégué l'aménagement parce que c'est une ZAC, et donc le cabinet qui a été recruté c'est l'agence M..... de Paris, qui est une grosse agence, réputée en architecture et urbanisme, et là, euh, la concertation est beaucoup plus compliquée. Enfin, on a mené nos ateliers de façon indépendante, et les urbanismes de la ville ont participé et par exemple, il y avait personne du cabinet Michelin dans les ateliers de concertation, et, et donc là on est en pleine euh..., ce document a été transmis et on est en pleine euh..., on a réduit nos objectifs de départ, il y a pleins d'espaces qu'on voulait concerter, on a réussi à en sauver deux. Et en fait, on est arrivé avec un espace vide, nous politique de la ville, mais le cabinet M.... avait déjà avancé sur les études¹⁷²

Lorsque ces oppositions se font jour, lorsque les services urbanismes ou les cabinets d'architectes sont insensibles à la participation, le recours au politique s'impose. Il leur

¹⁷¹ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille le 20 octobre 2010.

¹⁷² Ibid.

revient de trancher sur la mise en participation d'une opération. La démarche de solliciter le politique est très souvent le fait de la Direction politique de la ville, lorsqu'elle se heurte à l'argument du calendrier, ou un refus sec du type Michelin¹⁷³.

En effet, dans ce cas particulier, les services en charge de la participation s'étaient vu opposé un refus au regard du calendrier. La réalisation de la participation s'est faite par le biais d'un appui politique à la mise en participation.

En fait les ateliers devaient avoir lieu en Novembre, et au dernier moment il y a eu ce souci là, donc les ateliers ont été annulés. Et donc après, ils ont été fait qu'en Juin puisque les études ont repris en Février, donc en Février j'ai dit il faut retourner tout de suite... et comme le projet avait été arrêté pendant un long moment, du coup on était hyper pressé, du coup les planning étaient hyper resserrés, et du coup euh, il n'y avait plus le temps de faire la concertation, du coup tout tombait à l'eau, et, et finalement ,euh, moi je pense que voilà, si on avait abandonné euh effectivement ça juste été qu'on est revenus au créneau quarante fois avec toute la Direction de la Politique de la Ville et qu' il y a eu un appui politique à un moment donné, important en disant : « non, on a dit qu'on allait y aller ,et même si le projet a pris du retard, ok, mais on y va quand même, même si c'est un peu plus tard dans le projet ». Donc il y a aussi, voilà, il y a aussi un appui politique important quoi, qui, qui a permis que ça se fasse quoi, et je pense que sans l'appui politique et ce n'est pas avec la direction de la politique de la ville seulement qu'on aurait réussi à, à batailler face au reste.¹⁷⁴

Cet appui politique pour la mise en place du dispositif participatif ne présume en rien de l'intégration des souhaits des habitants dans le projet final. En dehors des cas dans lesquels le cabinet d'architecte mandaté est sensible et participe à la mise en concertation (voir Mutabilis plus haut), la participation peut rester une sorte de gadget dont rien ne sort. Les souhaits des habitants n'étant pas intégrés dans le design du projet. Ceci pose le problème de l'échelle à partir de laquelle les souhaits des habitants peuvent être pris en compte d'une part, et des coulisses à travers lesquels les souhaits passent afin d'intégrer les projets d'autre part.

¹⁷³ Cabinet parisien d'architecture impliqué dans la réalisation du GPU. Peu sensible à la participation, d'après les propos des membres de la Direction politique de la ville.

¹⁷⁴ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille le 20 octobre 2010.

3.2 Les effets marginaux de la participation sur le projet

Il ne s'agit pas comme dans certains travaux d'analyser ou de rendre compte des effets de la participation sur les participants, et notamment les différentes habilitations dont ils seraient dotés, mais de souligner leur impact sur le design du projet, et des opérations sur lesquels ils sont se prononcés au sein des dispositifs de participation-communication.

Dans le cas du GPU la participation a des effets marginaux sur le projet. Les cas de coproduction sont rares, et ils portent sur des objets eux-mêmes mineurs. Le mail promenade Gide Vallès faisant ici figure d'exception. Dans ce cas, l'architecte ayant conçu le projet à mis sur pied une démarche participative très en amont de la conception des premières esquisses. Ce qui a permis d'intégrer au projet final les avis exprimés lors des ateliers urbains organisés à cet effet.

Ainsi, les grandes orientations sont définies par la ville, et la participation permet de réécrire ou de coécrire le projet à la marge.

- Au plan global

A l'échelle de l'ensemble du projet, la Ville et ses urbanistes ont défini les grandes lignes du GPU. Les populations, qu'elles soient de Lille-sud ou du tout Lille n'ont pour ainsi dire pas participé à la définition de ce projet qui s'est fait à la suite de plusieurs études.

Il y a un objectif global de la ville qui est de fixer des orientations claires en amont, d'organiser le débat. Donc il y a eu pas mal de réunions publiques entre Janvier et Juin 2006, juste avant que je n'arrive pour expliquer un peu les orientations du projet, pour euh..., pour recueillir le sentiment, l'impression des habitants, des locataires. On est passé juste à mon arrivée en 2006, on a fait quelques..., des entretiens exhaustifs avec des habitants de certaines résidences qui devaient être démolies pour lesquelles on sentait qu'il n'y avait pas d'adhésion ou du moins qu'il y avait quelques interrogations aussi sur leur avenir. Donc on a, y compris moi j'ai fait deux des quatre cages d'escalier de cet immeuble en entretien avec chacun des habitants pour expliquer le projet, expliquer le contexte dans lequel on envisageait la démolition du bâtiment, expliquer le processus de relogement etc. Donc il y a une partie de participation qui doit se faire en amont quoi. Avec des orientations claires, des choses qui sont mises au débat, et des choses pour lesquelles les élus disent là, on a des

*orientations aussi qui sont un peu fixes et qu'on ne met pas dans le débat public.*¹⁷⁵

Ce parti pris procède d'un constat qui est copartagé par les techniciens de la participation et ceux de l'urbanisme. Dès qu'il s'agit d'objets d'une échelle dépassant le cadre de vie, les habitants sont incapables de saisir les enjeux des opérations à mener. Leur expertise n'est donc pas indispensable.

*Au niveau du design du projet comme vous dites, je me fais plus trop d'illusions non plus, je veux dire un habitant est capable de ré... est capable de réfléchir mais bien entendu peut se projeter sur la création d'un square qui n'est pas très grand, quand c'est à l'échelle d'un quartier demander aux habitants où il faut mettre les voiries, quels sont les immeubles qu'il faut casser etc., là je pense que c'est illusoire quoi ! Mais je me dis que quand même on doit écouter, on doit réfléchir que ce soit au niveau du domaine de cadre de vie ou domaine des constructions et que ce soit dans le domaine de l'instruction de la démocratie clairement.*¹⁷⁶

- Sur des opérations particulières

Sur les places, placettes, square etc., la participation des habitants a permis de coproduire certains aménagements. Des réhabilitations se sont faites en incluant les souhaits des habitants. Il s'est à chaque fois agité d'objets inscrits dans la proximité immédiate de l'habitant. De ce fait, on peut dire que la participation a permis d'écrire de façon marginale le projet par l'intégration des souhaits des habitants. Cette intégration passe par des coulisses au travers desquelles cheminent les souhaits des habitants.

3.3 Les coulisses de la participation ; le sort des propositions des participants

Il s'agit de montrer l'articulation entre la scène participative et les coulisses. En effet, les travaux sur la participation relèvent insuffisamment cette articulation. Les écrits produits ont un sort. Ce sort n'est pas défini par le dispositif participatif, mais par les coulisses auxquelles ce dispositif est lié. Les représentations des différentes parties prenantes à la réalisation du projet sont mobilisées et le sort des propositions des participants dépend alors du portage qui sera fait des propositions entre l'expertise technique et les élus au sein des coulisses. Le rôle des techniciens de la participation est ici primordial. C'est à eux qu'il incombe dans des négociations entre techniciens et le cas échéant en recourant à l'arbitrage

¹⁷⁵ Entretien avec le premier Directeur du GPU, Mairie de Lille, le 14 mars 2011.

¹⁷⁶ Entretien avec le Chef de projet GUP, Mairie de Lille, le 17 mai 2011

des élus de faire accepter les propositions des habitants. Nous illustrerons cette perspective en revenant sur le diagnostic en marchant.

Dans le cadre de la mise en œuvre du diagnostic en marchant, seuls les services de la Ville sont mobilisés. Les techniciens de la participation n'ont donc pas à faire face à la fois aux techniciens de l'urbanisme et aux cabinets d'architecte missionnés.

Les observations des habitants sont consignées dans un document. Ce document synthétise les différents éléments du diagnostic et doit être ensuite porté par le Chef de projet Gestion Urbaine de Proximité. Celui-ci doit alors interpeller les différents services pour réaliser les aménagements sollicités, ou alors passer par un élu qui « contraindra » les services interpellés à réaliser ce qu'ils rechignaient à faire.

Enquêteur : et pourquoi est ce qu'il est souvent nécessaire d'avoir l'appui des élus ?

Enquêté : [moment de silence] on est dans une ville et les patrons de la ville sont les élus. Donc effectivement euh..., tout projet un peu d'envergure euh... nécessite l'assentiment et le pouvoir de persuasion euh... des élus ; donc moi je m'appuie sur les Présidents de conseils de quartiers et qui peuvent aussi si moi je n'arrive pas à mon niveau technique, interpeller directement l'élu qui à l'époque était chargé du plan lumière par exemple, parce qu'on est quand même sur des budgets importants. Donc il y a des trucs qu'on arrive à régler de techniciens à techniciens, il y a des cas où il faut passer : un il faut que l'élu valide les projets et deux eh bien quand c'est à un niveau supérieur, et beh ça passe d'élu à élu et après les techniciens ramassent ce qu'il y a à faire ou pas à faire des fois.¹⁷⁷

De fait, les propositions des habitants doivent faire l'objet d'un portage. Le poids politique des élus est alors déterminant. La capacité des techniciens à faire accepter les souhaits des habitants par les techniciens de l'urbanisme est à la fois tributaire des négociations entre services techniques, mais également de l'appui politique qu'ils peuvent recevoir des élus.

4. Accompagner le projet : favoriser l'appropriation des projets

Accompagner les projets réfère aux dispositifs et technologies mis en œuvre dans le cours du projet afin de favoriser son insertion dans la quotidienneté des habitants. Ces

¹⁷⁷ Entretien avec le Chef de projet GUP, Mairie de Lille, le 17 mai 2011.

dispositifs se caractérisent d'abord et avant tout par leur *practicalité*. Autrement dit, il s'agit de dispositifs destinés à gérer durant tout le cours de la réalisation des opérations, les questions émergentes du fait de la réalisation desdites opérations. Ce ne sont de fait pas des dispositifs discursifs. Dans le cadre de la mise en acceptabilité du projet, ces dispositifs ont un accomplissement pratique. Ceci ne signifie pas toutefois qu'ils n'impliquent pas de discours. Il s'agit de dispositifs en cela qu'ils induisent des pratiques, tout en engageant à des productions discursives ou en suscitant des représentations symboliques. Autrement dit, bien qu'étant des dispositifs en acte, ils donnent à penser et visent la pensée.

Dans le cadre du Grand Projet Urbain de Lille, deux dispositifs sont dédiés à l'accompagnement du projet. Il s'agit de la Gestion Urbaine de Proximité et du groupe accompagnement en relogement. Ces dispositifs sont prescrits par la convention, mais ils ont également donné lieu à la production de chartes cosignées par les parties prenantes du projet. Afin de mettre en évidence la mise en acceptabilité du projet comme enjeu participatif, nous limiterons ici à aborder le cas de la GUP.

4.1 La notion de mise en acceptabilité du projet

La notion d'acceptabilité sociale se retrouve au centre de travaux dans différentes disciplines des sciences humaines et sociales. En Géographie (Rey-Valette & al., 2013), en Economie (Pham & Torre, 2012), en Management (Beaujolin-Bellet, 2006), en Sociologie des usages (Pasquienséguy, 2007 ; Millerand, 2002 ; Proulx, 2002 ; Chambat, 1994) ou encore en Psychologie sociale (Joule, 2006), elle permet de penser la question de l'adoption de l'innovation dans les milieux sociaux auxquels celle-ci est destinée. Elle permet ainsi de répondre à la question de savoir quels sont les facteurs explicatifs de l'adoption d'une nouvelle technologie et à partir de quels éléments, la prédictibilité des usages est possible.

L'étude de l'acceptabilité renvoie à l'examen des conditions qui rendent ce produit ou service acceptable (ou non) pour l'utilisateur avant son usage réel et effectif. Les études portent ici sur les prédictions qui peuvent être faites concernant l'usage d'un produit avant sa mise en service. Mais l'étude des usages peut aussi s'envisager a posteriori pour expliquer l'acceptation d'un système technologique (Terrade & al., 2009).

Deux dimensions sont privilégiées :

Une première approche s'intéresse aux représentations des personnes face à une technologie future ou possible (processus d'acceptabilité). Le postulat sous-

jacent pose l'individu comme un être capable de se représenter et de comparer par anticipation un grand nombre d'événements possibles de la nouvelle situation. L'utilisateur est appréhendé selon un modèle rationnel. Il est invité à établir une évaluation (niveau conscient, pensée analytique) par anticipation des coûts-bénéfices sur un certain nombre de dimensions de la technologie (utilité, facilité d'utilisation, respect des normes du groupe, image de soi, etc.).

Une seconde approche se focalise plus sur le vécu des personnes lors et suite à l'introduction des TIC (processus d'acceptation de la technologie). Elle met l'accent sur un modèle différent de l'utilisateur qui s'intéresse aux impressions issues des expériences vécues dans des situations réelles avec la technologie. L'individu n'est plus un calculateur « rationnel » a priori mais une personne qui interprète et réagit aux caractéristiques de la technologie et de l'environnement. Chaque contexte d'implantation de la technologie possède ses propres règles (formelles et informelles), chaque individu va interagir avec sa propre personnalité, sa (ses) culture(s) organisationnelle(s) et professionnelle(s). Cette approche s'intéresse aussi plus au processus d'acceptation effective. Les différents contextes psychosociaux dans lesquels s'ancrent la technologie sont privilégiés dans l'analyse (Bobillier-Chaumon & Dubois, 2010).

Dans ces travaux, l'acceptabilité sociale s'entend *comme la valeur que l'individu accorde à ces objets et/ou à ces utilisateurs en fonction du rapport spécifique qu'il entretient avec eux. Ainsi, pour qu'un individu accorde de la valeur à un objet technologique, il faut, au minimum, que cet objet lui permette de satisfaire des besoins et des motivations personnels, mais il faut également que l'utilisation de cet objet coïncide avec les normes de son groupe d'appartenance. Cela implique, non seulement de mesurer le jugement que les individus portent sur les dispositifs en eux-mêmes, mais également de mesurer le jugement que les individus portent sur les personnes ayant volontairement recours à ces dispositifs (Lefevre & al., 2008).*

Récemment, l'acceptabilité sociale est devenue une dimension constitutive de la communication dans les projets (Lamizet, Lehmann, Motusky, 2010).

Dans sa conférence d'ouverture du colloque Communication et grands projets : état des savoirs et prospective, André Caillé présente l'émergence de l'acceptabilité sociale dans

la communication des projets comme liée à la prise en compte sans cesse croissante des questions environnementales, à côté des questions socioéconomiques.

André Caillé pense la communication comme un moyen pour faciliter l'acceptation du projet. Elle comporte une vocation de conviction auprès du public. Les projets dont il parle sont caractérisés par des impacts environnementaux conséquents et des impacts économiques significatifs.

La communication dans les grands projets doit tenir compte de ses effets sur l'environnement immédiat, mais également de l'écho de celle-ci dans l'opinion public

- Une forte présence des discours d'accompagnement dans la mise en œuvre des grands projets. L'accent est alors mis sur les effets positifs dans l'espace social. Avantages économiques, rayonnement international.
- La communication sur les grands projets doit tenir compte de la notion de durabilité des discours d'accompagnement. Les effets attendus doivent être présentés comme réels, mais aussi inscrits dans la durée.
- L'acceptation des projets est soumise à leur "présentation comme des défis à relever"(technologique etc...).L'accent mis sur la possibilité de création d'emplois accessibles pour tous et non pour une élite.

L'émergence des problématiques environnementales a modifié l'organisation de la communication:

Deux techniques sont ainsi mises au service de la mise en acceptabilité des projets.

- **Le messaging:** techniques visant à favoriser l'acceptation du projet dans ses différentes facettes, modification visant à gommer les facettes perçues comme dangereuses, alors que les facettes favorablement accueillies sont développées. Techniques utilisées en amont.
- **Les mesures de mitigation:** l'objectif consiste à atténuer les impacts sur l'environnement. Ces mesures visent autant l'opinion que l'environnement. Importance des compromis.

On retrouve dans le GPU lillois à la fois le messaging prenant appui sur le préambule de la convention du GPU, et sur les différents documents produits et présentant positivement le projet, mais également la mitigation dont la Gestion Urbaine de Proximité constitue une illustration notable.

4.2 La Gestion Urbaine de Proximité : favoriser l'appropriation des transformations urbaines

Pour les techniciens lillois de la participation, une certaine continuité existe entre la participation et la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) prenant place en phase chantier. La GUP est un dispositif visant à favoriser l'appropriation des transformations urbaines. Pour la responsable en charge de son animation au sein de la Direction Politique de la Ville, il s'agit d'

un travail sur le cadre de vie avec la participation des habitants et en partenariat avec les autres acteurs d'un secteur donné. Je ne conçois pas la gestion urbaine de proximité uniquement entre technocrates, techniciens moins péjoratifs ; la dimension participation des habitants pour moi c'est ce qui fait la spécificité de la gestion urbaine de proximité et c'est une raison pour laquelle la politique de la ville y va. La politique de la ville c'est un trépied où il y a le partenariat, la participation des habitants et une thématique, et une sectorisation.¹⁷⁸

Cette définition de la GUP traduit la volonté d'abstraire ce dispositif du formalisme dans lequel, à l'occasion du GPU, elle s'est retrouvée circonscrite. Il s'agit ainsi d'une démarche préexistante et réinvestie à l'occasion du projet de renouvellement urbain dans la Ville de Lille comme le souligne sa responsable.

Les premières conventions de gestion urbaine de proximité ont été signées il y a une bonne quinzaine d'années avec l'Agence Nationale du Logement Social, je sais plus le sigle exact, à l'époque pour être exonéré de l'impôt sur les propriétés non bâties, les terrains non bâtis, les organismes de HLM signaient avec l'Etat des chartes de GUP. Après avec l'ANRU ça a repris un nouvel essor¹⁷⁹

La GUP est une démarche qui s'articule à la concertation. Elle prend place notamment en phase chantier lorsque la concertation prend fin. La GUP,

c'est pas de la concertation..., disons dans la construction du projet architectural, mais c'est plus de la concertation liée euh..., enfin favorisant l'appropriation des transformations urbaines, donc plus en phase chantier[...]. On n'est plus sur la concertation sur le projet, là on est plus sur ce que j'appelle les projets participatifs favorisant l'appropriation des transformations urbaines,

¹⁷⁸ Entretien avec le Chef de projet GUP, Mairie de Lille, le 17 mai 2011.

¹⁷⁹ Ibid.

*avec aussi la mise en place des comités d'habitants qui suivent les chantiers, qui font remonter les difficultés, enfin, il y a tout ce travail là, sur la concertation.*¹⁸⁰

Le temps de la GUP est ainsi au temps post concertation. Ce temps n'est cependant pas en rupture totale avec la concertation, mais en articulation. Les démarches de concertation et de GUP sont des démarches participatives.

Dans le cadre du GPU, la GUP fait l'objet d'une formalisation qui en circonscrit les acteurs, les instances, les principes, la temporalité ainsi que les objets et les outils.

4.2.1 Les objets de la GUP

Afin de réaliser son objectif c'est-à-dire permettre de faire accepter les transformations urbaines dans le cadre du GPU, la GUP prend pour objet le cadre de vie des habitants. Il s'agit pour les acteurs portant la démarche de faire en sorte que malgré les travaux, dans leur attente ou après ceux-ci, que ce cadre offre un environnement agréable à vivre. Pour cela, il s'agit d'une démarche curative visant les questions de sécurité des chantiers, de propreté, de nuisances et de gênes occasionnées par les travaux en maintenant par exemple les services, les flux piétons etc.

La sécurité des chantiers renvoie au respect des règles édictées afin d'éviter à la fois les risques d'accidents pour les travailleurs, mais aussi pour les riverains. Dans ce cadre là, il faut veiller à ce que chaque chantier engagé dans le GPU soit conforme aux normes de sécurité. Dans le cas contraire, un constat est dressé qui peut, le cas échéant faire intervenir la police comme l'illustre cette situation.

*Par exemple il y a deux jours, je suis allé sur un chantier au Bois Blancs, c'est organisé n'importe comment, enfin, voilà, j'ai pris des photos, j'ai fait une note en mettant tous les éléments qu'il fallait gérer, j'ai envoyé au service gestion des espaces publics cadre de vie en disant : « mais, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on fait une réunion sur site avec l'ensemble des partenaires, et en fait, j'ai appris, de manière détournée qu'ils étaient allés le lendemain sur le site avec la police et..., et j'ai pas été alerté.*¹⁸¹

La propreté porte essentiellement sur l'évacuation des déchets, notamment en cas de travaux affectant ou pouvant affecter le ramassage des déchets domestiques.

Les gênes et les nuisances sont de plusieurs ordres. Les travaux peuvent impliquer la relocalisation d'associations, dans ce cas de figure, il s'agit de trouver de nouveaux locaux. Il

¹⁸⁰ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille, le 20 octobre 2010.

¹⁸¹ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Lille le 20 octobre 2010.

peut s'agir de maintenir un cheminement piéton qui est rompu ou perturbé par les travaux. Il peut également être question des horaires de démarrage d'un chantier. Un chantier démarrant très tôt pendant les vacances pouvant occasionner une gêne pour les vacanciers désireux de se reposer. Il faut dans ce cas décaler l'horaire de démarrage des travaux. Il peut également s'agir d'un éclairage défectueux, d'une rupture de service (téléphone, câble, etc.).

En fait la gestion urbaine de proximité, c'est autant des choses toutes petites comme ;voilà, un tas d'encombrants à un endroit, que des réflexions beaucoup plus globales sur la relocalisation des associations, ou sur la coordination des chantiers, ou sur le fait de devoir établir des conventions de gestion nouvelles parce qu'il y a des redistributions foncières etc. Donc il y a des différents niveaux d'enjeux dans la gestion urbaine de proximité, et c'est vrai que sur des sujets importants comme la sécurité des chantiers ou la coordination des chantiers, voilà sur des sujets comme ça, c'est vrai que le directeur du GPU, il est vraiment en lien étroit avec nous et il y a un échange qui se fait sur ces sujets là où il y a vraiment de forts enjeux quoi.¹⁸²

Gérer le cadre de vie, c'est le rendre agréable à vivre malgré les travaux, en minimisant les nuisances possibles. Pour ce faire, plusieurs acteurs sont partie prenante de la démarche.

4.2.2 Les trois moments de la GUP : avant, pendant et après les chantiers

Les démarches de GUP se spécifient suivant une triple temporalité. Avant les travaux, pendant les travaux et après les travaux.

L'intervention avant les travaux se justifie par le temps de latence existant entre l'annonce de futurs aménagements et le démarrage effectif des travaux. Il arrive que des mois, des années passent. Dès lors, la question est de savoir s'il faut laisser un environnement déjà dégradé en l'état en attendant les travaux qui le reconfigureront. Dans le cadre de la GUP, un traitement provisoire est prévu permettant de rendre le cadre de vie tolérable dans l'attente des travaux.

La Charte GUP prévoit ainsi qu'il s'agit de :

Le traitement rapide et visible des aspects matériels les plus insatisfaisants de la vie quotidienne des habitants les incite à s'impliquer de façon positive dans le projet global à un horizon plus lointain. Par ailleurs, la conception du projet

¹⁸² Ibid.

doit anticiper sur la gestion et intégrer les attentes et contraintes des gestionnaires et usagers, ceci afin d'éviter des dysfonctionnements ultérieurs. Il est important d'adapter le projet aux spécificités du site en travaillant notamment sur la cohérence entre le statut des espaces, leurs usages et leur gestion. Il s'agit :

- *De réconcilier le temps du projet avec le temps des habitants (ménages relogés et riverains)*
- *D'être crédibles auprès des habitants sur les changements à venir- En attendant les premiers signes de (re)construction, lutter contre le sentiment d'abandon, donner des signes d'amélioration concrète pour ceux qui restent, redonner du crédit à l'action de chacun*
- *De préparer et faciliter l'acceptation des changements à venir dans le quartier*
- *De finaliser le projet, ce qui signifie une implication accrue des différents acteurs (usagers et techniciens)*
- *De préparer les chantiers à venir (Charte GUP, 2007; 40)*

En phase chantier, il s'agit essentiellement de la gestion des nuisances et des gênes afin d'atténuer ou de minimiser les effets des travaux sur le cadre de vie des riverains. Autrement dit, il s'agit de :

Préserver autant que faire ce peut la qualité du cadre de vie quotidien des habitants et la tranquillité publique durant cette période, afin que les habitants puissent vivre le plus normalement possible. Les nuisances seront minimisées.

- *Veiller à la bonne coordination de l'ensemble des acteurs.*
- *Etre à l'écoute et informer les habitants (Charte GUP, 2007; 40)*

L'après chantier correspond à une phase évaluative durant laquelle on mesure l'appropriation des transformations tout en corrigeant les éventuels dysfonctionnements pouvant survenir.

4.2.3 Les principes de la GUP

La GUP repose sur deux principes directeurs, le partenariat ; c'est-à-dire la volonté d'inclure tous les acteurs dans la démarche et la participation qui consiste à inclure les habitants dans le dispositif.

L'inclusion des habitants dans le dispositif GUP s'est fait notamment à travers la mise en place de comités d'usagers comme l'illustre ce propos.

On a développé ça (le comité d'usager) sur la construction du centre à Magenta-Fombelle qui est un secteur de Wazemmes, on fait on allait construire ; elle est finie d'ailleurs, une crèche euh, une crèche en pied d'immeuble. Et, donc du coup euh, dès le début, du lancement du chantier on savait qu'il y allait y avoir des nuisances importantes puisque on est dans un secteur habité., on savait que ça allait être aussi difficile pour les locataires. Donc l'idée a été lancée, on a lancé l'idée dans le cadre de la GUP de lancer un...de lancer un comité de suivi d'usagers du chantier, et du coup euh, on a mobilisé les locataires de la résidence. Donc, il y a une dizaine de locataires qui se sont mobilisés et on s'est réunis tous les quinze jours. On se réunissait en fait à la suite des réunions de chantier, comme ça, ça nous permettait d'avoir l'entreprise de construction avec nous, et aussi le service de la ville qui était en charge du service de la petite enfance. Du coup, il y avait et l'architecte, et l'entreprise, et le service de la ville concerné, il y avait les agents locaux de médiation sociale, il y avait la direction politique de la ville, la direction petite enfance puisqu'il s'agissait du service petite enfance, et puis euh lesdits habitants. Et du coup ça a été vraiment euh., enfin, ça a été vraiment constructif parce que c'était déjà un secteur pas hyper simple et des travaux pas hyper simples. Et, du coup il y a eu de vrais des échanges entre habitants relais et les autres locataires, entre habitants relais et nous euh. Voilà, du coup il y a énormément de choses qui ont été faites pour améliorer le chantier et auxquelles on n'aurait sans doute pas pensé sans qu'ils soient là...voilà, il y avait des problèmes euh...le chantier démarrait très tôt, on a réussi à décaler les horaires de démarrage du chantier pendant les vacances. Des choses toutes bêtes, mais pour améliorer aussi le confort des locataires..., il y a eu des visites de chantier organisées, il y a eu un barbecue avec les ouvriers ,il y a eu le projet d'habillage des palissades avec les enfants de la résidence qui a été lancé , et puis après c'est plein de petits problèmes techniques liés au chantier ...C'est des choses bêtes mais qui, si elles n'avaient pas été révélées dans ce cadre là, auraient provoqué des mécontentements et auraient eu des répercussions sur le chantier.,vol, enfin une appropriation différente de l'équipement au sein du secteur aussi. Du coup, il manquait des chaînes, Numéricable avait été mal réinstallé, on a relancé l'entreprise et puis tout a été remis en place et puis, ça a vraiment été... et puis au-delà de d'une gestion de chantier euh, le comité de suivi a débordé un peu sur l'existant aussi, sur le

secteur et du coup sur les usages qui existent aujourd'hui et ça a permis des modifications. Et ça a permis au-delà d'assurer gestion du chantier, d'améliorer le cadre de vie sur le secteur du coup euh...il y avait par exemple une aire de jeux qui n'était pas sécurisée on a re-sécurisé l'aire de jeux, il y avait une allée piétonne, toutes les bagnoles allaient se garer... mais voilà, nous on n'était pas là pour voir...il ya des systèmes qui ont été mis pour empêcher les voitures de se garer sur l'allée piétonne, il y a une fresque qui était au dessus du centre petite enfance , sur un mur, qui était tombée sur une façade, les habitants nous ont dit que c'est peut être dangereux, si les enfants..., voilà quoi, ça permet de voir ce que nous on n'aurait sans doute jamais vu. Et euh, et il y a un évènement en fin de chantier organisé. Donc pareil, un pot avec exposition des dessins qui ont été faits, visite du nouvel équipement, et...et voilà, il y a les habitants du comité d'usagers qui ont fait un discours euh., et du coup euh... l'équipement a ouvert, c'est là où je pense que les expériences comme ça qui arriveront à convaincre aussi les gens qui ne sont pas convaincus de l'association des habitants. Mais du coup, l'équipement a été livré en septembre et depuis il n'y a eu quand même aucun... aucune dégradation.¹⁸³

Le partenariat, c'est-à-dire l'implication de tous les acteurs dans le cadre du GPU, s'est heurté à la résistance de certains services. En effet, la GUP dans la mise en place arrive dans un espace organisationnel au sein duquel, le traitement des questions d'éclairage, de propreté était fait de manière technique et autonome par la Direction de la gestion des espaces publics. Ce que reconnaissent les membres du Service Politique de la Ville porteur de la démarche,

on arrive peut être en superposition des choses que faisaient peut être déjà ces services gestionnaires notamment, parcs et jardins, mais de manière hyper indépendante, sans forcément qu'il y ait des liens entre tout ces services là, euh voilà, il y avait un souci propreté, il y a des référents propreté qui existent, ils voyaient déjà les soucis sans qu'il y ait forcément notre groupe de travail. Alors du coup, je pense qu'il y a une difficulté de faire prendre conscience aux services de la nécessité de cette démarche partenariale et de se dire ; « on ne raisonne pas forcément à l'échelle c'est sale, on nettoie », mais d'essayer d'aller plus loin dans la réflexion parce que le groupe de GUP, le but c'est qu'il y ait des échanges entre les partenaires qui n'existaient pas avant et qu'on

¹⁸³ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille, le 20 octobre 2010.

*trouve des actions partenariales plutôt que ,chacun fasse dans son coin, et qu'il y ait des incohérences complètes sur le territoire et donc de se dire pourquoi c'est sale là, et pas ailleurs, est-ce qu'il n'y a pas des actions de sensibilisation à lancer, en lien avec le bailleur, parce qu'il s'agit des locataires d'un tel bailleur, est ce qu'il y a pas un diagnostic d'usages à mettre en place avec les habitants, et du coup euh , c'est des choses qui font leurs preuves au fur et à mesure.*¹⁸⁴

La difficulté de la mise en place du partenariat dans le cadre de la GUP se pose avec autant plus d'acuité que les acteurs et les instances de la GUP sont théoriquement nombreux sans pour autant y participer dans les faits.

4.2.4 Les acteurs et les instances de la GUP

Plusieurs acteurs partie prenantes sont impliqués dans les démarches GUP.

Les démarches GUP sont copilotées par les urbanistes en charge des secteurs en GPU et les responsables GUP de la Direction Politique de la Ville.

Lorsque les questions de sécurité sont abordées, la police est invitée tout comme les organismes d'HLM (LMH et VILOGIA), les aménageurs (SAEM Euralille, SORELI). Au plan interne, les services suivants y participent : la Direction Parcs et Jardins, la Direction Politique de la Ville, la Direction démocratie participative, la Direction des quartiers, le Service information et communication municipale et la Direction du grand projet urbain. Des associations sont également parties prenantes de la mise en œuvre de la GUP.

Le pilotage de la GUP se fait au travers de différentes instances à savoir : le comité de pilotage politique de la GUP, et les groupes de suivi GUP-GPU.

Le Comité de pilotage politique est une instance dirigée par le Président de conseils de quartiers, et chargé de superviser toutes les démarches GUP ayant lieu sur le quartier. Il se réunit une fois par an.

En dessous des comités de pilotage politique, on trouve les groupes de suivi GUP-GPU. Il existe neuf groupes, trois pour les sites principaux et six pour les sites associés. Ils se réunissent tous les trois mois et ont pour mission d' :

Adapter la méthodologie générique de participation de proximité et de Gestion Urbaine de Proximité au site concerné,

¹⁸⁴ Entretien avec le Chargé de mission concertation, Mairie de Lille, le 20 octobre 2010

- Délimiter le secteur de projet et au sein de celui-ci, d'identifier les relais d'information à mobiliser,
- Permettre la coordination des partenaires à l'échelle de chaque opération et faciliter l'échange d'informations entre eux,
- Informer en continu les riverains et usagers du site, et plus particulièrement pendant les chantiers,
- Associer les habitants à la définition du projet et relayer leurs attentes auprès du maître d'ouvrage et maître d'œuvre,
- Anticiper avec les habitants la gestion future du site et, après la livraison du projet, tirer un bilan de son fonctionnement et répondre aux éventuels dysfonctionnements. (Charte GUP, 2007; 46)

Ces instances sont cependant remises en cause par les membres de la Direction Politique de la Ville qui estiment qu'ils sont bureaucratiques et pas assez opérationnels. Ils constatent en outre que, la participation des autres partenaires à la démarche est peu enthousiaste pour les mêmes raisons.

4.2.5 Les outils de la GUP

La GUP utilise différents outils,

*il y a des ateliers de sensibilisation aux métiers du bâtiment, il y a des petits ..., on devrait lancer des petits déjeuners chantier aussi. Ca on n'a pas encore réussi, mais on va y arriver. Donc c'est les ouvriers du chantier qui invitent les riverains un matin pour leur faire visiter le chantier, qu'il y ait des échanges et là on a aussi développé ce qu'on appelle les projets d'habillage des palissades, notamment à Wazemmes, on travaille avec des enfants de la résidence parce qu'on construit un centre petite enfance au rez-de-chaussée d'un immeuble, et donc, on a mis en place avec l'association bidule un atelier avec les enfants pour dessiner..., sur le thème de la petite enfance, et on les a imprimés sur les grands panneaux, et ça a été fixé sur l'ensemble des palissades.*¹⁸⁵

Ces outils complètent utilement les campagnes de sensibilisation et les comités d'usagers qui sont mis sur pied.

¹⁸⁵ Ibid.

Conclusion chapitre 6

La participation des habitants aux C2D et aux GPU correspondent à des enjeux spécifiques ou partagés.

Les démarches participatives mises en évidence dans le cas des projets étudiés ont en commun de mettre en leur cœur l'information. La participation est alors informative ; information préventive visant à juguler les impacts dans le cadre du C2D, information visant le faire savoir dans le cadre du GPU.

La participation est également un dispositif de production de la confiance. Dans le cas du GPU, elle vise les habitants et cherche à crédibiliser la démarche projet auprès de ceux-ci. On peut ainsi dire qu'elle s'inscrit dans un cadre de légitimité globale dans lequel, la légitimité est élective. Il en va tout autrement du C2D. Dans ce projet, la crédibilité est nominative. La construction de la crédibilité est alors ascendante. Il s'agit d'être vu et reconnu par le pouvoir central disposant du pouvoir de nomination et de révocation du Délégué du gouvernement.

Enfin, l'acceptabilité sociale des transformations urbaines est spécifique au GPU. Il s'agit avant, pendant et après le projet de gérer le cadre de vie afin de minimiser soit l'attente, soit les gênes et nuisances causées par le projet.

Conclusion 3^e partie

Au-delà du recours au même mot, le référent participation renvoie à des natures distinctes selon que l'on l'approche dans le cadre du C2D ou du GPU. Les dispositifs par lesquels il passe, les acteurs qui se mobilisent pour le mettre en œuvre et les enjeux qu'il recouvre ne sont pas toujours identiques.

Dans le cadre du GPU, la participation correspond à une sorte d'entre-deux, entre instituant et institué. Elle renvoie à l'instituant lorsqu'elle permet aux populations de coécrire les projets dont ils sont les destinataires finaux. Les ateliers urbains de proximité, organisés pour des objets marginaux et ne remettant pas en cause les grandes lignes du projet rendent possible cet exercice.

En dehors de la coécriture, au reste marginale, la participation, qu'il s'agisse du GPU ou du C2D renvoie à l'institué. Il s'agit pour elle de porter l'information, de crédibiliser le projet, et enfin d'en favoriser l'appropriation sociale.

L'institué est ainsi dominant tandis que l'instituant, souhaité par certains acteurs, reste marginal. Faire participer l'habitant est alors une technologie d'accompagnement au service d'un projet dont on craint la faible acceptation. Il s'agit ainsi d'anticiper tous les blocages éventuels afin d'en minimiser la portée.

QUATRIEME PARTIE.
DISPOSITIFS COMMUNICATIONNELS INSTITUES
ET PRODUCTION SYMBOLIQUE DE LA VILLE

Dans la partie précédente, nous avons montré comment la participation et ses enjeux renvoyaient à des référents distincts, selon que l'on l'appréhende dans les cas lillois et doualais. D'un côté, faire participer les habitants permettait de modifier aux marges le projet, dans un contexte marqué par des différences d'approches sur le fait participatif entre techniciens de l'urbanisme, de la participation, et élus. De l'autre, la participation-sensibilisation s'inscrit dans une approche de communication du risque. Ce qui s'explique à la fois par le caractère paternaliste de l'Etat et dans le profil de la responsable des activités de communication au sein du projet.

La participation-information prédomine dans ce cas. Cette dimension informationnelle de la participation sera poursuivie dans la présente partie. Il s'agira pour nous d'élucider la dimension symbolique inhérente à chacun des projets, mais également la communication de projet mise en œuvre.

Les projets urbains supposent des activités de communication dédiées au fonctionnement du groupe projet, aux rapports entre ledit groupe et les différentes parties prenantes, mais également des activités de communication destinées au territoire de réalisation et aux publics concernés par lesdits projets. Réaliser un projet urbain dans un espace géographique donné, en direction des catégories citoyennes particulières implique de mettre sur pied une architecture communicationnelle. On parle alors de communication de projet (Boret, 2008, Mégard, Deljarrie et Rigaud, 2009, Mégard, 2012, Pasquier, 2011).

Comment se caractérise cette communication ? Cette communication viserait à valoriser une utopie, accompagner la réalisation du projet et favoriser l'appropriation sociale des transformations urbaines (Boret, 2008) dans le cas lillois alors que dans le cas doualais, il s'agit d'une instrumentation du projet au service de la communication du Délégué du Gouvernement. Pour le dire autrement, le projet doualais ne fait pas l'objet d'une communication spécifique. Celle-ci s'inscrit dans l'économie des activités de communication de la CUD.

Cette communication sur le projet, qu'elle soit inscrite dans l'économie générale des activités communicationnelles de la collectivité locale, ou qu'elle soit spécifique participe-t-elle de la production symbolique de la ville ? Parce qu'il vise des transformations affectant directement les habitants, le projet urbain est porteur de modifications sur les représentations et les pratiques de la ville. Pour Castoriadis (1975), il s'agit là, de l'imaginaire. Les projets urbains lillois et doualais sont-ils porteurs d'un imaginaire ?

C'est à l'élucidation de ces questions que nous nous attelons dans cette partie. Le chapitre 7 porte sur les dispositifs communicationnels d'accompagnement des projets urbains

lillois et doualais. Il s'applique à décrire les formes de ces dispositifs, leurs enjeux, tout en mettant en avant les acteurs qui les instrumentent.

Le chapitre 8 étudie la production symbolique de la ville au mitan des projets urbains. Il montre comment tandis que le projet lillois comporte une dimension symbolique explicite condensée dans la formule « un nouvel art de ville », le projet doualais se pose davantage comme un ensemble de solutions techniques à des problèmes identifiables à travers le discours de presse.

CHAPITRE VII.

ACCOMPAGNER, PROMOUVOIR ET RENDRE VISIBLE L'ACTIVITE : INSTRUMENTATION DE LA COMMUNICATION DANS LE PROJET URBAIN

Ce chapitre porte sur les dispositifs d'accompagnement, d'information et de mise en visibilité du GPU et du volet urbain du C2D Doualais. Pour Françoise Bernard, « l'étude de la communication du management par projet passe non seulement l'analyse de la communication inter-organisations, mais également inter-environnements » (Bernard, 1998, 179). Autrement dit, l'analyste doit mettre en évidence les activités de communication destinées aux utilisateurs et à l'environnement du projet. Dans le cadre des projets urbains, leur réalisation implique de fortes interactions avec des populations et des environnements particuliers. Le projet impactera ainsi différemment dans une ville, les populations du quartier dans lequel il est réalisé (les riverains) et celles ne se trouvant pas dans le voisinage immédiat du projet. Les gênes perçues dans le voisinage contrebalancent alors fortement l'apport potentiel à la communauté entière. Cette distance par rapport au point d'impact du projet est à l'origine du phénomène NIMBY¹⁸⁶. Dans ce paradigme, la plus grande proximité au projet explique la forte opposition à sa réalisation, sans préjudice de son apport à l'ensemble de la communauté. Communiquer sur le projet peut alors impliquer de mettre sur pied une communication par cercle concentrique (des parties prenantes vers l'environnement du projet) dont l'écho s'amoinerait à mesure que l'on s'éloigne du projet.

Si le projet urbain peut être en interaction de voisinage avec des habitants, en fonction de sa nature, il peut également toucher certaines catégories d'individus de manière plus ou moins directe. Ainsi, dans le cadre de la réfection des voiries, les usagers empruntant de manière quotidienne cette voirie seront davantage importunés que ceux ne l'empruntant pas.

¹⁸⁶ Littéralement Not In My Back Yard (pas dans mon arrière-cour), est un phénomène de rejet de la localisation d'un projet dans un voisinage. Il pose le problème d'une part de l'asymétrie des échelles entre les habitants et les porteurs de projet et par incidence du rapport entre l'intérêt général et les nuisances acceptables par une communauté au nom de cet intérêt général. Voir sur le sujet Arthur Jobert, (1998), « L'aménagement en politique, ou ce que le syndrome Nimby nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n° 42., Alexandre Nicolon, (1981), « Oppositions locales à des projets d'équipement », *Revue française de science politique*, [en ligne] n° 2, p. 417 438, consulté le 10/03/2013. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_00352950_1981_num_31_2_393959 .

Les individus résidant sur lesdits axes routiers connaîtront des gênes sonores et des problèmes d'accessibilité liés à la réalisation des travaux. Lorsqu'il s'agit de déconstruction de logements et de reconstruction, les populations dont les logements seront détruits auront un autre rapport au projet que les riverains.

La notion de projet suppose un ensemble d'opérations dont l'articulation et la bonne réalisation conduisent à l'aboutissement de ce dernier. Dès lors, comment s'organisent au sein du projet ; une communication portant sur le projet comme totalité, et une communication d'opération, liée à la réalisation des différentes opérations impliquées dans le projet ?

Dire d'un projet qu'il se décompose en opérations conduit à postuler que leur réalisation s'inscrit dans une temporalité particulière. Par leur impact sur le quotidien de certaines populations, l'annonce de l'imminence de certains projets peut susciter des attentes auprès des populations concernées, des résistances ou au contraire une forte adhésion et par induction une certaine attente. Ces populations construisent alors un horizon temporel personnel dans lequel la réalisation du projet est supposée advenir. Comment dès lors concilier les représentations de la temporalité des publics concernés et la temporalité propre à la réalisation du projet ? Il peut en outre arriver pour des raisons techniques, politiques ou organisationnelles, que le respect de la temporalité potentielle fasse défaut ? Comment ces retards sont-ils gérés dans le rapport entre équipe-projet et publics-cibles ?

Enfin, les projets urbains ont des implications inter-organisationnelles (plusieurs organisations publiques et privées coordonnent leurs activités en raison d'une même fin). La coordination d'opérations par et dans le groupe projet, conduit-elle à un management intégré des activités de communication des parties prenantes ?

Au-delà de ces questions devant trouver réponses dans nos terrains lillois et doualais, se pose la question du prisme au travers duquel une réponse peut y être apportée. En effet, la décennie précédente (2000-2010) a donné lieu à une inflation de travaux portant sur l'appropriation des technologies de l'information et de la communication ou sur différentes formes d'insertion sociale des changements. Ces travaux ont en commun avec les projets urbains de comporter une forte composante communicationnelle et de viser soit l'appropriation par les utilisateurs finaux de certaines technologies, soit l'adoption de nouveaux arts de faire¹⁸⁷. L'analyse de ces travaux a mis en évidence la notion de discours

¹⁸⁷ La question du changement par la communication s'est récemment réorientée avec la mise sur pied de la théorie de l'engagement. Approche visant à induire dans le sillage des travaux de Lewin des modifications comportementales durables à travers les techniques du pied-dans la porte, du toucher ou encore de l'étiquetage. Contrairement aux approches plus anciennes, la communication engageante ne met pas l'accent sur le discours. Elle considère en effet l'agir comme précédant la cognition. Voir à ce sujet les travaux de Françoise Bernard,

d'accompagnement comme entrée pertinente pour rendre compte de la communication accompagnant le projet (Bourdaloie, 2001, Breton, 1999, 2002, 2007, Missé 2005, Renaud, 2007, Steiner 2009).

La notion de discours d'accompagnement permet de qualifier les univers discursifs visant à favoriser l'insertion sociale des technologies ou alors l'adoption de nouveaux arts de faire (Renaud, 2007). Dès lors, les discours d'accompagnement ne sont pas tenus simplement par les porteurs des projets, mais par un ensemble d'opérateurs appartenant à la fois au secteur public (l'Etat et ses différentes agences), privés (les entreprises), médiatiques et scientifiques. Cette entrée par cette notion a donné lieu à une typologie développée par J.G.Lacroix (1994). Ce dernier distingue les discours prospectifs tenus par l'Etat et contenus dans la documentation officielle, des discours prescriptifs contenus dans les modes d'emploi et les discours promotionnels renvoyant aux différents documents publicitaires (in Renaud 2007, 125).

Cette typologie pour intéressante qu'elle paraisse tend cependant à simplifier l'hétérogénéité constitutive des discours en naturalisant certains de leurs attributs. Peut-on considérer que tous les écrits contenus dans un mode d'emploi visent à prescrire un art de faire particulier ? Peut-on accroire que les discours promotionnels sont simplement publicitaires ? Analyser la dimension discursive de la communication de projet suppose de considérer avec Tétu (in Renaud, 2007) la triple dimension inhérente à tout discours qui vise à la fois à faire savoir (cognition), donner du sens (sensemaking) et faire agir (pragmatique). Nous avons choisi de ce fait de substituer, dans le cadre de cette thèse, à la notion de discours d'accompagnement celle de dispositif d'accompagnement. Cette notion permet de prendre ensemble le discours et de support tout les resituant dans l'environnement d'énonciation. Dès lors, il ne s'agit pas de limiter l'accompagnement à sa dimension discursive, mais de considérer l'ensemble des opérations permettant d'accompagner le projet comme ayant une portée communicationnelle.

1. Communiquer sur les projets urbains : acteurs et enjeux

Communiquer sur les projets urbains relève de l'activité de certains acteurs au sein des équipes-projet. Ces activités de communication en direction de l'environnement du projet comportent des enjeux spécifiques à chaque projet.

Robert Vincent Joule et Jean Léon Beauvois (Bernard 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011) pour une synthèse de ce courant de recherche.

1.1 Le GPU : une communication de proximité et une médiatisation limitée

La communication du Grand Projet Urbain peut être considérée comme s'ordonnant autour du triptyque ; communication globale, communication d'opération et communication ponctuelle liée à des situations appelant une réponse relevant davantage de la tactique que de la stratégie. La communication du GPU concerne une multitude d'acteurs tant techniques que politiques. Pour certains, il s'agit d'une activité au sein d'un ensemble d'activités plus large. Pour d'autres tel le Chargé de communication du GPU, elle constitue l'essence même de l'activité au sein du groupe-projet.

1.1.1 Chargé de communication au GPU : entre traduction et intéressement

Dans l'histoire récente des sciences de l'information et de la communication, la théorie mathématique de l'information occupe une place à part tant elle fait l'objet de critique. Sa paternité est attribuée à Claude Elwood Shannon et Warren Weaver. Il faut cependant souligner que le rôle de ces individus ne fut pas le même dans la mise au point de cette théorie. Si Shannon a mis en évidence cette théorie dans ses travaux, l'association avec Weaver visait avant toute chose à vulgariser la théorie qui avait été énoncée. Weaver jouât de ce fait un rôle de traducteur. Il avait la charge de traduire dans un langage susceptible d'être compris par le plus grand nombre une théorie conçue dans un langage particulier.

Le Chargé de communication au sein de la Direction du Grand Projet Urbain opère dans une configuration proche. Il a la charge de traduire pour les populations bénéficiaires et concernées par le projet un ensemble d'opérations conçues dans un vocabulaire propre au urbanistes et aux architectes.

Ces projets et le langage utilisé par les urbanistes sont souvent incompris ou mal compris par les populations comme le révèle cette anecdote.

Il y a une de nos collègues qui était urbaniste qui est venue quand même participer (à une réunion de concertation avec les habitants) et alors il y a une habitante qui lui a dit « mais madame je ne comprends pas ce que vous dites, je ne comprends pas. Vous pouvez pas parler comme tout le monde ». Elle lui a dit mais... mais en toute gentillesse hein ! Elle lui a dit mais non « moi je suis technicienne, je ne peux pas parler avec un autre vocabulaire, faut que je sois très précise dans ce que je dis, donc je ne peux pas changer de vocabulaire ». C'était étonnant ! Du coup l'habitante que je connais d'ailleurs, elle a ri mais bon ! Et bien à chaque fois que la collègue remettait des trucs un peu... enfin, que les habitants estiment pompeux, que la collègue estime du vocabulaire

*ordinaire comme tout corps de métiers, alors qu'à chaque fois il y avait une petite pique, « si vous ne voulez pas nous entendre, alors pourquoi vous êtes venus ? »*¹⁸⁸

Cette rhétorique particulière au corps de métier de l'urbaniste doit être traduite afin de pouvoir intéresser les populations concernées par le projet. Le chargé de communication du GPU a donc pour tâche la traduction dans le langage de cette population et l'intéressement¹⁸⁹ de cette dernière. L'activité d'intéresser est ici d'autant plus exigeante que la population de Lille-sud est considérée comme une population en difficulté, le langage des urbanistes leur étant à priori peu accessible.

La conjonction entre le caractère ésotérique du langage de l'urbanisme et des populations en difficultés impose au chargé de communication d'avoir une position médiatrice entre d'une part les cabinets d'étude et les services techniques dans lesquels les projets sont conçus et les populations qui doivent être informées, des différents enjeux inhérents au projet d'autre part.

Faut-il pour autant être urbaniste pour faire médiation dans les projets urbains ? Dans le cas du Grand projet urbain lillois, l'architecture organisationnelle de la direction de projet comporte deux postes de Chargé de communication en dehors du poste de directeur de projet. Ces postes sont respectivement occupés par un profil d'ancien journaliste dans la presse locale ayant précédemment fait des études de sciences politiques et d'histoire, et, pour le volet quartier ancien par ancien travailleur social ayant été au contact de médiateurs dans son précédent emploi. Sa légitimité à occuper un poste caractérisé par une forte communication de proximité repose en grande partie sur ses capacités d'écoute et d'empathie développées dans ses emplois précédents.

Quelles ressources dès lors pour opérer l'activité de médiation requise dans les postes occupés ?

Le travail de chargé de communication

se nourrit de la connaissance qu'on a des projets via les urbanistes. Au début il y a une énorme masse d'informations à ingurgiter et puis après c'est vrai qu'on

¹⁸⁸ Entretien avec le Chef de projet Gestion Urbaine de Proximité, Mairie de Lille le 03 novembre 2011.

¹⁸⁹ La notion d'intéressement est utilisée ici dans le sens qui lui est conféré par Michel Callon et Bruno Latour en sociologie de la traduction. Elle y renvoie aux procédures à travers lesquelles le réseau est élargi par des activités permettant d'y adjoindre de nouveaux membres. Voir à ce sujet ; Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (1988). A quoi tient le succès des innovations? 1: L'art de l'intéressement; 2: Le choix des porte-parole. In *Gérer et comprendre. Annales des mines* (No. 11 & 12).

a beaucoup de lieux de coordination qui ne sont pas spécifiquement donnés, dédiés à la communication et ou des réunions techniques où on présente l'avancement des projets après on soumet progressivement des projets quoi, voila donc on n'a pas trop, trop de recours à rechercher la documentation ailleurs finalement. Les ressources sont là, il faut juste savoir les mobiliser¹⁹⁰.

Les urbanistes apparaissent ainsi comme la première ressource du Chargé de communication. Celle qui donne le matériau et celle qui éclaire ce matériau. Les documents conçus par les urbanistes sont récupérés, et soigneusement réinterprétés pour être mis à la disposition des publics concernés. Si les urbanistes fournissent le matériau, les réunions techniques sont le lieu de leur récupération. La participation aux réunions entre services techniques et cabinets d'études, ou entre les différents services techniques permet ainsi de s'imprégner progressivement du projet.

Les chargés de communication utilisent ainsi les urbanistes et les réunions techniques comme des ressources nourrissant leur travail. A ces ressources que sont les urbanistes et les réunions techniques, il faudrait ajouter l'observation du travail des Chargés de communication en poste dans des projets urbains réalisés dans d'autres villes. Cette observation est notamment rendue possible lors des journées de la rénovation urbaine organisées par l'ANRU. Bien qu'il n'y ait pas de thématiques liées à la communication, elles permettent aux différents chargés de communication d'échanger de manière informelle et de partager leurs expériences.

La com. est toujours le parent pauvre de ce genre de projet de rencontre. C'est-à-dire que quand il y a des journées d'études comme ça en général on parle beaucoup des thématiques des projets eux-mêmes et puis des thématiques entre guillemets techniques et pas de la communication non. Par contre, comme il y a des chargés de communication qui viennent, c'est toujours l'occasion de se balader sur les stands des autres villes. On regarde un petit peu des documents qu'ils produisent et donc du coup ça donne aussi l'occasion de voir la façon dont ils mènent leur communication ils font des films, ils font des trucs avec des artistes dans des résidences, ils font des plaquettes, des documents avec des photos prises par les habitants, donc des choses comme ça. Ça donne des idées et puis ça permet de rencontrer des acteurs des villes¹⁹¹

¹⁹⁰ Entretien avec le Chargé de communication du GPU, Mairie de Lille le 04 octobre 2010.

¹⁹¹ Entretien avec le Chargé de communication du GPU, op.cit.

Cet ensemble de ressources mobilisées par les Chargés de communication servent leur activité de traduction et d'intéressement du projet auprès des publics-cibles. En quoi consistent la traduction et l'intéressement des publics au projet urbain ?

Traduire dans un langage adapté aux publics un programme développé dans le langage urbanistique suppose de choisir les vecteurs adéquats en articulant l'image et le texte, mais également les différents dispositifs destinés à rendre accessible les énoncés produits aux publics concernés.

*Je crois que le plus grand enjeu dans les écrits d'un projet urbain, c'est que, c'est quelque chose de très compliqué, de très technique et de très incompréhensible au premier abord pour les gens. Et tout l'enjeu c'est de prendre ce beau sac bien compliqué pour les gens, avec la dimension technique et les enjeux financiers etc., derrière et le rendre visible pour les gens. et puis quand on s'adresse à des publics en difficulté, un petit peu comme je l'ai dit tout à l'heure c'est pas de la généralité et effectivement avec des gens en difficulté avec l'écrit ou avec la lecture donc l'enjeu il est là, c'est qu'est-ce qu'on va écrire pour que ce soit lisible et facilement compréhensible par tous.*¹⁹²

Ce souci de rendre lisible et visible les écrits du GPU se matérialise notamment par une forte présence de l'image sur les différents supports produits. Deux types d'images sont privilégiées ; des images fixes et des vidéos.

Les photos sont destinées à rendre compte soit de la situation actuelle, soit d'une activité impliquant des acteurs du GPU, et des images de synthèse. Les images de synthèse servent davantage à faire voir ce qui n'est pas encore. Elles suggèrent l'univers après les transformations et l'appropriation de cet univers par les populations.



Image n°1. Illustration d'un article sur le GPU de Lille Mag

Source : Lille magazine n°83, 2012, p.13.

¹⁹² Entretien avec le Chargé de mission quartier ancien du GPU. Mairie de Lille, le 04 octobre 2010.

Les vidéos sont essentiellement constituées d'interviews d'architectes ou d'urbanistes et d'élus. Elles sont davantage présentes sur le site internet du projet.

Communiquer sur le GPU suppose d'inscrire son activité dans une double logique. Une logique partenariale dans les rapports avec les différents partenaires au projet et une logique proximitaire avec les publics.

Quant aux rapports avec les communicants des différents partenaires au projet¹⁹³, ils sont peu mutualisés. Une organisation plus coordonnée ouvrirait sur « une usine à gaz »¹⁹⁴. Il y a en effet une vingtaine de partenaires au projet, et ils n'interviennent pas tous de manière concomitante. Dès lors, les rapports informels et bilatéraux priment sur les rapports multilatéraux. Une autre difficulté à une plus grande coordination tient aux règles de fonctionnement qui sont très variables chez chaque partenaire. Dès lors, la coordination de la communication porte essentiellement sur les contenus.

On pourrait entre guillemet rêver d'une communication vraiment mutualisée. C'est quelque chose qui est... quelque chose qui est utopique parce que chacun a déjà ses propres intérêts. Les intérêts d'un organisme HLM ne sont pas forcément ceux de la mairie etc. Et donc, donc, ce qui est important, c'est plutôt de vérifier le contenu des informations qu'on communique et qu'il y ait pas le hiatus, de contradiction entre l'information d'un communiqué de la Ville avec celui d'un communiqué d'un partenaire sur le même sujet. Mais après, ça relève de l'ordre de... c'est utopique d'espérer arriver à avoir une espèce de com vraiment partagée quoi. Parce qu'il y a trop d'enjeux derrière qui font... des enjeux de pouvoir et souvent des règles de fonctionnement très différentes suivant les différents...suivant les différents partenaires. En fait, ce serait une usine à gaz quoi. Ça prendrait beaucoup de temps pour pas grand-chose.

Enquêteur : *Si je comprends bien il n'y a pas vraiment une coordination dans la communication qui est faite par les différents partenaires. Les différents services de communication ne se rencontrent pas forcément ?*

Enquêté : *Si, on se rencontre mais c'est pas formalisé, mais après il y a pour moi en terme de communication, il y a un moment, sur les chantiers, enfin sur les projets comme ça, il y a des temps forts de communication qui s'imposent quand même plus ou moins. Quand on a lancé le projet et que les gens n'en*

¹⁹³ Les partenaires au projet réfèrent aux différentes organisations parties prenantes à sa réalisation. Il s'agit des bailleurs sociaux, des financeurs, des réalisateurs etc. Voir chapitre 3 pour une description précise des différents partenaires au projet.

¹⁹⁴ L'expression est du chargé de communication du GPU.

avaient jamais entendu parler et il faut organiser, il faut réfléchir à comment on communique sur ce projet que les gens ne connaissent pas du tout, après y a des moments où le chantier démarre, donc pour moi ça relève un peu du bon sens. Ça s'impose au cas où on peut bien dire lors de ces réunions il y a tel chantier, tel bailleur qui commence l'année prochaine et demander au bailleur est-ce que vous avez prévu d'en parler etc. Après, mon rôle s'arrête là. Je ne vais pas mettre le fusil sur la tempe au Chargé de communication de notre organisme pour lui dire il faut absolument voilà.

Je veux dire on est dans la coordination, sur l'échange d'informations pour dire à tel moment, je pense que je vais mettre un focus, ou bien faire un film sur le logement par exemple ou sur le repas mais après c'est des limites, on n'a pas le...j'ai pas le pouvoir de faire en sorte que tout le monde répercute mon info à moi. C'est du partenariat. Ça ne peut pas être du dirigisme. Ça n'aurait pas de sens.¹⁹⁵

Etre Chargé de communication du Grand Projet Urbain revient ainsi à mettre sur pied des dispositifs communicationnels incluant discours, acteurs, vecteurs, articulant entre texte et image, dans l'espace-temps du projet. Ces dispositifs sont au service des différentes visées et s'adressent à différents publics.

- Une multiplicité de porte parole

La communication du GPU est certes organisée et réalisée par deux personnes qui y consacrent l'essentiel de leurs activités, mais, dans son énonciation, ses discours sont portés par les élus et les techniciens. On peut distinguer ici, les partenaires au grand projet comme auteurs et coénonciateurs, et les différents porte-paroles recevant délégation afin de produire des énoncés en lieu et place de ces coénonciateurs.

Les différentes prises de paroles contiennent de manière plus ou moins visible des marqueurs identitaires renvoyant aux différents acteurs partenaires du grand projet. La quatrième de couverture du mode d'emploi du relogement est ainsi dédiée à la mise en scène de ces partenaires. Leurs logos y voisinent avec la signature du projet à savoir : « Lille grand projet urbain. Un nouvel art de ville pour tous ». Cette mise en scène vise à restituer à ce collectif d'acteurs à la fois la paternité des actions menées dans ce cadre, mais également la responsabilité des énoncés produits.

¹⁹⁵ Entretien avec le Chargé de communication du grand projet, op.cit.

Si le collectif d'acteurs est responsable des énoncés produits, les portes paroles sont multiples et à la mesure des dispositifs de communication choisis.

Lorsqu'il s'agit de réunions d'information, les élus de la Ville et les techniciens des partenaires et de la Direction de l'habitat mettent en scène la parole du collectif. Dans cet espace là, une répartition stricte des rôles gouverne les énonciations. Les élus sont chargés de rappeler les grandes lignes du projet, les incidences positives de l'opération tandis que les techniciens explicitent les partis pris techniques retenus (comment la destruction des logements aura lieu, comment va-t-on reconstruire de nouveaux bâtiments etc.)

Lorsqu'il s'agit de rencontrer dans la communication de proximité (porte à porte) les habitants, les membres de la Direction du projet sont en première ligne. Qu'il s'agisse du Directeur du grand projet ou de ses Chargés de communication, il leur incombe de porter la parole du collectif auprès des individus rencontrés. Les techniciens issus des bureaux d'études, ceux des services techniques de la Ville ainsi que les élus sont les porte voix du projet lors des réunions publiques organisées dans les secteurs en GPU.

1.1.2 Les enjeux de la communication du GPU : visibiliser, informer, crédibiliser

La communication du projet urbain lillois vise à la fois à rendre visible le projet, à le crédibiliser et à informer les publics-cibles.

La notion de visibilité est présente dans les travaux de sciences sociales (Cardon, 2009, Goffman, 1975, Heinich, 2013, 2012, 2011, Honneth, 2004, Thompson, 2000, Voirol, 2005). Elle porte chez Goffman sur la manière dont les sujets construisent leur identité dans l'interaction en contrôlant l'information sociale qu'ils peuvent rendre accessible à l'autre, notamment sur leurs stigmates. Chez Voirol, elle porte sur la possibilité pour certaines causes et certaines catégories d'accéder à la médiatisation.

La visibilité est fondée d'après Heinich sur « la présentification des êtres par la médiation d'images hautement fidèles à l'original ». Elle permet ainsi à ceux qui en sont dotés, les célébrités d'être partout, tout en étant identique. La singularité est le premier attribut constitutif de la visibilité. Elle permet de distinguer un être de tous les autres de la même classe. Elle repose ainsi sur des traits identitaires permettant la connaissance et fondant la reconnaissance. Pour être visible, il faut être connu afin de pouvoir être « reconnu ».

Dans le cadre du GPU lillois, la construction de la visibilité a reposé sur la construction d'une identité iconographique spécifique au projet, l'utilisation systématique de cette identité lors de toute opération communicationnelle réalisée dans le cadre du projet et un recours important à l'image et à la vidéo pour « donner à voir le projet ».

Le GPU a ainsi eu droit à une identité visuelle particulière et différenciante. Par cette opération de construction et d'attribution au projet de cette identité visuelle, la Ville a doté le projet d'une personnalité. Les éléments de cette identité visuelle sont un logo et une signature. Ce logo et la signature à savoir : « un nouvel art de ville pour tous » sont ainsi des éléments permettant de différencier le projet de tous les autres projets portés par la Ville de Lille.

La dotation d'une personnalité iconologique au GPU a entraîné son utilisation systématique sur tous les dispositifs communicationnels mis en place dans ce cadre. Il s'agit là de la construction de la reconnaissance du projet.



Image n°2. Logo GPU

Au-delà de l'attribution d'une identité visuelle au projet, la construction de la visibilité du projet s'est faite à travers le recours systématique à l'image fixe et animée. Le site internet du GPU comportait ainsi un onglet dédié aux images et aux vidéos réalisées sur les sites du projet, sur des acteurs intervenants sur une ou plusieurs opérations.



Image n°3. 3D du mail promenade Gide Vallès

Le second enjeu majeur de la communication du GPU est l'information des Lillois. Il s'agit de construire la renommée du projet, pas simplement dans les sites en travaux, mais sur

tout l'espace de l'agglomération lilloise. Pour ce faire, différents instruments communicationnels sont utilisés dans le dispositif informatif. La presse municipale, associative, et quotidienne régionale est utilisée autant que le site internet dédié et les réunions publiques.

Avant la mise en service du site internet dédié, la communication du GPU utilisait déjà la presse municipale comme dispositif. Dans Lille-magazine, journal de la Mairie de Lille, deux pages sont tenues par la Chargé de communication du Grand projet. Une fois par mois, ces pages informent les habitants de l'agglomération sur le projet ; ses avancées, ou le lancement d'opérations particulières. La présence du GPU sur ce support semble stratégique à en croire le rédacteur en chef de ce journal.

Je pense que ça reste le navire amiral de la communication [...] Quand Internet sera beaucoup plus développé, j'ai encore écouté une émission de radio hier disant que les français étaient douzième au niveau des pays européens et qu'un foyer sur deux avait Internet. Quand tout le monde aura Internet, je pense que le site aura encore plus d'importance. Mais, pour l'instant, malheureusement, ça reste le papier ! Et encore, tout le monde ne lit pas. Si tu savais le nombre de personnes qui ne lisent pas. Ou qui ne comprennent pas. Ou parce qu'on était trop compliqué. Nous, on ne peut pas dire, nous on n'a pas de ménagère de moins de 50 ans. Y'a pas de créneau 15-25 ans, tout ça, tu vois. Lille Magazine, ça va dans toutes les boîtes aux lettres, ça rentre chez les gens. Ça peut être lu par le grand-père, par l'ado de 14 ans ou par les parents de 35 ans, tu vois.¹⁹⁶

Communiquer par ce dispositif s'est s'adresser potentiellement à tous les lillois « puisque généralement c'est du "toute boîte" »¹⁹⁷. Aux côtés de cette présence dans *Lille magazine*¹⁹⁸, « dans les journaux des quartiers, tous les mois on insère un recto-verso uniquement sur le GPU. C'est un truc qui marche pas mal »¹⁹⁹. Chaque quartier de Lille, et ses habitants sont ainsi informés des travaux entrepris dans le cadre du GPU. Cette communication à l'échelle de l'agglomération se comprend si l'on tient compte de la forte dispersion du projet dans la ville. Si Lille-sud et Porte de Valenciennes sont les sites principaux, tous les quartiers de la ville sont concernés par la reconstruction de logements sociaux.

¹⁹⁶ « Mot dit » blog, le blog de Pierre Leduc, (2010), Guy Le Flécher dans un entretien. En ligne :url : <http://motditblog.blogspot.fr/2010/03/interview-de-guy-le-flecher-redacteur.html>

¹⁹⁷ Guy Le Flécher, op.cit.

¹⁹⁸ Voir annexe...

¹⁹⁹ Entretien avec le Chargé de mission communication, op.cit.

Le site internet du GPU est venu renforcer cette communication en offrant une vitrine supplémentaire au projet.



Image n°4. Captures d'écran du site internet du GPU. Réalisée le 13 juin 2013

Mis en service en 2008, il a fait l'objet d'un article dans Lille-magazine dans le cadre de sa médiatisation. Le site vient accroître la visibilité du projet en offrant des fonctionnalités que n'offrait pas celui de la Mairie.

Il a été mis en place parce qu'il y avait la volonté des élus de donner plus de visibilité au projet. Pour les lillois et aussi pour l'extérieur. Et il a été surtout mis en place parce que le site internet dans sa configuration de l'époque ne permettait pas de présenter vraiment un projet de façon satisfaisante, c'est-à-dire pour montrer, donner à voir des quartiers qui sont en totale rénovation, enfin le site internet ne permettait pas de montrer des images dont le projet foisonnait. Ce n'était quand même pas très, très beau et donc l'arborescence du site internet de la ville, sa configuration ne permettait pas finalement de valoriser l'image. On restait dans un truc très textuel. D'où le fait qu'on a développé notre site internet spécifique en flash, l'idée c'était de faire quand même quelque chose d'assez accessible c'est-à-dire qui n'a pas énormément de texte. Par contre il n'y a pas mal de documents à

*télécharger, pas mal de ressources, des photos, des vidéos. Donc faire la place à l'iconographie pour montrer l'importance des transformations à venir*²⁰⁰.

Le site permet ainsi de donner une certaine visibilité au projet en le rendant accessible par le biais d'images fixes, de vidéos et de textes. Il permet en outre d'informer sur les évolutions du projet, de prendre contact avec la Direction du projet. Un onglet ouvre une page sur laquelle différents avis peuvent être faites aux responsables de la Direction de projet²⁰¹.

La maison du projet est « est un lieu d'information, d'accueil et de médiation à Lille. Ouverte à tous les habitants qui souhaitent s'informer sur les projets urbains, des expositions, des ateliers, et des visites guidées y sont organisés. Toutes les réponses à vos questions sur la rénovation urbaine se trouvent à la Maison du projet »²⁰². Cette présentation de la maison du projet situe l'ambition de cet outil informationnel. Mis en place en 2011, elle accueille la mémoire du projet en mettant à la disposition du public les maquettes, les plans, des vidéos et « Une table tactile vous permet de découvrir les futurs aménagements via la modélisation 3D de Lille-Sud et de Porte de Valenciennes »²⁰³.

Les réunions publiques sont des réunions d'informations organisées dans le cadre du projet. Différentes réunions d'information, d'explication ont été organisées avant le lancement du projet tandis que durant le cours du projet, des réunions bilans ont été mises en place.

Les associations et la presse associative²⁰⁴ sont également un relais important dans la mise en œuvre de la communication du GPU. La médiatisation du GPU passe par la presse associative et les responsables servent d'informateurs et de courroie de transmission chargés d'orienter les demandes vers les responsables municipaux, ou d'y recueillir des informations qu'ils restituent aux publics.

Les différentes structures qu'on a identifiées comme des relais d'information sur le terrain, que ce soit dans les quartiers, les centres sociaux, les UTPAS, etc. on essaie de faire en sorte qu'ils soient eux-mêmes tenus vraiment régulièrement informés de ce qui se fait. Il faut qu'après ils soient en capacité de répondre aux interrogations des habitants qui n'ont pas forcément accès ou qui

²⁰⁰ Entretien avec le chargé de Communication du GPU, op.cit.

²⁰¹ Notre propre prise de contact avec les responsables du GPU s'est faite par le truchement du site internet. J'avais rempli le formulaire en présentant ma demande de rencontrer le directeur du GPU. J'ai été contacté une semaine plus tard par la secrétaire de ce dernier qui me proposait un rendez-vous.

²⁰² Site internet de la Mairie de Lille, <http://www.mairie-lille.fr/cms/accueil/urbanisme/logement/transmutations-urbaines/maison-du-projet> Consulté le 17 mars 2013.

²⁰³ Entretien avec le 2^e directeur du GPU. Mairie de Lille le 14 mars 2011

²⁰⁴ Différentes associations ainsi que leurs publications servent de relais à la mairie dans le cadre du GPU.

*s'intéressent pas ou parce que aussi parfois les gars de maîtrise sont des gens qui ne lisent pas le journal du quartier*²⁰⁵.

La mairie de quartier est également utilisée par les habitants comme lieu de recueil d'informations. En effet, la mairie de quartier permet à la fois de remonter les besoins en information sur les points critiques du projet, mais est également un lieu au sein duquel les habitants se dirigent si un besoin en information existe.

*Quand on fait des documents de communication par exemple on fait lire par la mairie du quartier parce que des fois, c'est elle qui nous a saisi puisqu'elle souhaitait qu'on fasse quelque chose et puis c'est pour bien vérifier qu'on est dans le même tempo par rapport à la façon dont les gens reçoivent les choses dans le quartier. Parce que, c'est vrai que c'est effectivement le représentant de la ville dans le quartier. Dans les quartiers, il y a des informations qui partent dans les deux sens. Ils nous font remonter des choses en disant, « ce serait bien de faire ceci parce qu'on a l'impression que certains projets on n'a pas bien communiqué dessus », et puis dans l'autre sens quoi...*²⁰⁶

La communication vise enfin à crédibiliser le projet

1.2 Communiquer sur le C2D : une activité accessoire ?

Comment la Communauté Urbaine de Douala communique-t-elle sur le volet urbain du C2D ? Cette communication est-elle autonome ou alors s'inscrit-elle dans les communications globales de la Ville de Douala ? Quels sont les acteurs de cette communication, les dispositifs et quels en sont les enjeux ?

Le C2D mis en place au sein de la Communauté urbaine de Douala est piloté par une cellule de projet. Au sein de ladite cellule de projet, les activités de communication sont gérées par l'UGES.

L'UGES est chargée de l'élaboration de différents documents, du suivi des aspects environnementaux, des visites de chantiers, de l'évaluation des impacts et des campagnes de sensibilisation.

L'élaboration de documents renvoie à la production concertée avec les différents maîtres d'œuvre des plans d'actions environnementaux, des livrets d'accueil, des brochures portant sur la politique sociale et la prévention des MST, de la politique d'hygiène.

²⁰⁵ Entretien avec la chargée de communication du GPU, op.cit.

²⁰⁶ Entretien avec le chargé de communication du GPU, op.cit.

Le suivi des aspects environnementaux porte sur le contrôle de la conformité des équipements des travailleurs avec les normes de protection, la formation en matière de sécurité et de secourisme, la signalisation du chantier, la lutte contre les MST et la gestion des déchets.

Différents impacts environnementaux font l'objet d'évaluation. Cette évaluation conduit lors des visites de chantier à faire des recommandations en matière de maîtrise des impacts.

Les campagnes de sensibilisation visent quant à elles à aborder avec les populations les incidences du projet sur leur quotidien.

Les activités de communication dans le présent cadre sont bornées par la sensibilisation nécessaire des populations aux incidences du projet.

Les activités de communication, du moins celles pilotées par l'UGES s'insèrent dans un ensemble plus vaste. Celui des activités menées par l'UGES. La communication est ici un élément dans un ensemble plus large.

Dans l'énumération des activités de l'UGES, elle apparaît en dernière position.

Tout se passe comme si, communiquer n'est pas un impératif dans le cadre du volet urbain du C2D doualais. L'UGES est dirigée par un profil de socio-environmentaliste, avec un parcours universitaire de biologiste et un parcours professionnel réalisé au sein de la Communauté urbaine de Douala dans une fonction d'assistant environnementaliste et de Chef d'unité.

La conjonction entre le profil en charge des questions de communication et l'inscription de celles-ci dans l'univers socio-environmental suppose-t-elle que la communication est négligée dans le cadre du C2D ? Cette inscription dans la structure organisationnelle du C2D suffit-t-elle à rendre compte de la place des activités de communication ?

L'inscription organisationnelle de la communication au sein de la cellule du C2D rend compte de manière partielle des activités de communication relatives au C2D.

La communication sur le C2D relève à la fois de l'UGES et de la Division de la Communication, de la Coopération et des Relations Publiques. Il incombe à cette division rattachée au Délégué « d'appliquer et de suivre la stratégie de communication ; d'assurer la couverture médiatique des manifestations ; de veiller à l'image de marque de la Communauté Urbaine de Douala »²⁰⁷.

²⁰⁷<http://www.doualacity.org/fr/?SessionID=Z2EM1KZH2HFJT3AHCVN6AAUKPW7DXE&e1=267&kid=1&buid=267>

Les activités liées à la sensibilisation et aux réunions d'information sur les sites des différentes opérations sont gérées par l'UGES pour peu qu'elles n'impliquent pas le Délégué du Gouvernement. Si en effet ce dernier participe à une réunion, réalise une visite de chantier, l'organisation communicationnelle accompagnant son action sera coordonnée par la division communication

Une partie de la communication du C2D est ainsi soustraite à la compétence de l'UGES pour être gérée de manière quasi autonome par la cellule de communication de la Communauté urbaine de Douala. Les activités prises en charge par la cellule de communication portent sur la médiatisation de certains événements suscités par le C2D.

Autrement dit, la communication lorsqu'elle est proximitaire, ressortit du domaine de l'UGES, et lorsqu'elle est médiatique, lorsque ses opérations impliquent le Délégué, elle ressortit à la Division communication ; entité directement rattachée au cabinet du Délégué du Gouvernement.

Il n'y a pas à proprement parler une communication du C2D. Elle est éparse, répartie entre l'UGES et la division de communication, elle n'est pas du ressort exclusif d'un individu particulier. Il s'agit d'une activité inscrite dans les activités ordinaires de communication. En dehors des réunions d'information, elle ne recourt pas à des dispositifs qu'elle a en propre. De ce fait, comprendre et éclairer les ressorts de communication du volet urbain du C2D c'est prendre en compte son inscription dans l'ordinaire de la communication de la Ville de Douala²⁰⁸.

Le C2D n'implique aucun traitement particulier du point de vue communicationnel. De ce fait, pour comprendre sa communication, il importe de la remettre dans le cours ordinaire des activités communicationnelles de la CUD et des objectifs qui lui sont assignés. La communication de la Communauté urbaine semble ambivalente ; elle revendique une proximité et l'établissement d'un lien avec les populations tout en recourant à des dispositifs de masse.

Aborder la communication du C2D revient dès lors à traiter de la manière dont les activités communicationnelles qui lui sont liées s'inscrivent dans les pratiques de communication de la Communauté urbaine de Douala. Pour le dire autrement, il n'y a pas un dispositif particulier de communication dédié au projet urbain doualais. Celle-ci est annexée aux activités de communication de la CUD et à leurs enjeux. Ce qui suppose afin de la bien

²⁰⁸ Les vocables Ville de Douala et Communauté urbaine de Douala renvoient à la même entité dont il est question dans la suite du texte.

saisir de rendre compte de la communication de la CUD et de l'inscription de la communication du projet dans cette dernière.

Dès lors, comment la Ville de Douala communique-t-elle ? Quels sont les objets de cette communication ? Quels publics vise-t-elle ? Quels sont les enjeux de cette communication ? La communication sur le C2D se particularise-t-elle ?

Ce parti pris nous renvoie aux problématiques de la communication locale. Cette dernière a fait l'objet de différents travaux visant à en saisir les évolutions (Mégard, 2012 ; Mégard & Deljarrie, 2009), à en circonscrire les pratiques (Cobut & Lambotte, 2011; Ngodji, 2012 ; Pasquier, 2012 ; Lemaire & Zémor, 2008), les logiques (Bessières, 1997, 1998, 1999, 2000 ; Mégard, 2011 ; Pailliar, 1993).

Ces travaux positionnent la communication des collectivités locales comme s'inscrivant dans une logique de territorialisation (Mégard, 2011 ; Zanardi, 1999). Selon cette tendance, l'impératif de proximité gouvernant désormais l'action de l'Etat fait du local l'espace d'action par excellence. Pour agir de manière efficiente, il faut désormais se rapprocher du citoyen. La localisation de l'action publique aurait ainsi pour corollaire une territorialisation de la communication publique. Le local dans le sillage des politiques de décentralisation passe ainsi pour un espace pertinent à la fois pour l'action publique et pour sa dimension communicationnelle.

Une seconde voie de recherche consiste à montrer le caractère ambivalent de la communication publique. En la matière, les pratiques semblent précéder les théorisations (Bessières, 2009). La communication des collectivités territoriales oscillerait ainsi entre communication publique et communication politique, entre inscription organisationnelle et inscription institutionnelle.

Cette indéfinition relative devrait permettre son institutionnalisation sociale et cognitive. En effet, la communication entre services publics et usagers passe aujourd'hui pour un impératif catégorique dont nulle administration ne peut se passer. Sa légitimité semble aller de soi. Elle est parée de vertu gestionnaire permettant de résorber les différentes crises du lien entre élus et citoyens (légitimité à agir nonobstant le mandat reçu, défiance progressive vis-à-vis du politique).

Communiquer pour les collectivités locales pour impératif qu'il soit devenu, conduit ainsi à l'émergence de pratiques hybrides. L'oscillation entre mise en avant de l'élus et mise en avant de l'institution est la matérialisation de cette hybridation. Cet entre-deux est lié à la nature de la légitimité de l'exécutif municipal. En tant que politique, celui-ci reçoit mandat pour agir, dès lors, publiciser l'action de la Mairie est lié implicitement ou non à la mise en

avant des élus. Publiciser renvoie entre autre chose à rappeler que les promesses électorales sont tenues.

Au-delà des dispositifs pris par cette communication, notamment aux transformations ouvertes par le numérique, on peut s'interroger dans le cas de la Ville de Douala sur la présence de ces logiques. L'exécutif municipal n'est pas le produit d'un mandat électoral, mais d'une nomination²⁰⁹. La légitimité à agir de l'exécutif ne repose donc pas sur un mandat reçu du peuple au détour d'un scrutin, mais sur un acte nominatif. Cet état de chose se double de la présence au sein des mairies d'arrondissement de la ville et du conseil de la communauté qui est l'organe délibérant d'élus. Dès lors, communiquer pour la Communauté urbaine n'articule pas un agenda public et un agenda politique.

Le Délégué du Gouvernement inscrit sa fonction dans un agenda politique nominatif. Il n'est pour ainsi dire pas tenu par des impératifs électoraux. N'ayant pas à se représenter à échéance régulière devant les populations, sa communication s'inscrit dans aucun horizon électoral.

1.2.1 La communication de la Ville de Douala : la mise en visibilité et légitimation du Délégué du Gouvernement

Quels sont les vecteurs de la communication de la Ville de Douala ? Comment s'y inscrit la communication du C2D ?

La Ville de Douala utilise différents dispositifs afin de se rendre visible aux communautés nationales et internationales. Un site internet dont l'url est : <http://www.douala-city.org> a été mis en place en 2009 afin de renforcer la visibilité de la ville en utilisant le potentiel du numérique.

Le rôle d'Internet devient de plus en plus central dans tous les domaines de la vie des citoyens (information, achats, loisirs...). Il est au cœur des bouleversements sociaux et c'est actuellement l'une des plus grandes sources de l'économie de l'information.

La Communauté Urbaine de Douala grâce à cet outil, véritable vecteur de l'échange, met donc un site à la disposition des citoyens de Douala et du monde

²⁰⁹ L'article 115 de la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes dispose que le délégué du gouvernement est nommé par un décret du président de la république.

entier : www.douala-city.org. Un portail qui devrait favoriser un large accès et une plus grande lecture des activités de la municipalité et des pouvoirs publics.²¹⁰



Image n°5. Capture d'écran Doualacity.org

Le site internet de la Ville de Douala compte 23 rubriques à savoir : Actualité, Transports, Vos Quartiers, Communiqués, Agenda, Ecrire au délégué, Partenaires, Galerie d'images, Multimédias, Publications, Travaux courants dans la ville de Douala, « Allô Douala ! », Forum, Institution, Nos services, Projets urbains, Appels d'offres, Economie, Environnement, Tourisme et culture, Education, Sport et santé, International.

Douala-city.org vise les doualais. Cependant, on peut considérer qu'il s'agit d'un nombre limité de doualais. En effet, si la ville compte un peu plus de deux millions d'habitants, le nombre de doualais ayant accès à internet est assez faible. Le taux de pénétration de l'internet était estimé en 2012 à 7 %²¹¹ au Cameroun. Ce faible taux de pénétration conjugué aux lieux d'accès (principalement le cyber café, le bureau) et aux usages

²¹⁰ Propos du délégué du gouvernement près de la communauté urbaine de Douala. Propos tenus lors de la mise en ligne du site le 09/12/2009. Disponibles à : <http://www.doualacity.org/fr/?SessionID=P6FA1VAH6HVXU9GLHXH3VSHVPPF5DBC&bnid=221&thisid=17&e1=44&e2=221&e3=0&aktiv=221&mid=221&cat=3>

²¹¹ Ce chiffre est avancé par le secrétaire général de l'ONG Internet Society Cameroon Chapter dans une interview au quotidien Le jour. URL : <http://www.ticmag.net/dossiers/le-dossier-du-mois/325-victor-ndonnang-beaucoup-de-publicite-mensongere-sur-la-qualite-de-la-connexion-internet.html>. On peut considérer qu'il est inférieur à la réalité. L'UIT estimait en effet à 5 % le taux de pénétration d'internet au Cameroun en 2011.

(sites de rencontre, chat, médias sociaux ; Facebook, Google) conduit à considérer qu'il s'agit d'un site permettant d'être davantage visible vis-à-vis des partenaires institutionnels nationaux et internationaux.

La possibilité offerte d'interagir avec la communauté en commentant les publications sur le site de la Ville ainsi que de générer des conversations autour de ses projets ou de sa vision ont jusque là fait l'objet d'une faible appropriation. Sur six discussions mises en ligne, seules deux ont fait l'objet de plus d'un commentaire (8 commentaires au total). Les statistiques de la fréquentation du site sont également peu importantes (moins de 100 000 visites depuis la mise en ligne du site)²¹².

Le contenu du site est fortement hétérogène. Certaines rubriques sont en construction et ne disposent d'aucun contenu, d'autres rubriques sont alimentées en contenu.



Image n°6. Exemple de rubrique non documentée sur doulacity.org

Le site permet de connaître la Communauté urbaine, ses missions, de prendre connaissance de ses activités.

On y retrouve du contenu produit par la Ville en direction des populations, il s'agit d'informations et de procédures. Les textes réglementaires (loi, décret et arrêté) abondent sur le site, relativement aux procédures d'urbanisme.

²¹² La pénétration d'Internet au Cameroun est de 5 % d'après les dernières estimations de l'UIT. La Ville de Douala compte près de 3 000 000 d'habitants.

La rubrique *actualité* contient du contenu relatif aux activités du Délégué du Gouvernement ; réunions, pose de première pierre, allocution, descente sur le terrain, visites de chantier, présence à des cérémonies, sur l'activité de la Communauté urbaine ; recrutement de personnel, nominations, projets, vie socioculturelle, sur l'activité des membres du gouvernement dans la ville de Douala ; présence du Premier Ministre, de différents Ministres, allocutions du Chef de l'Etat, sur la vie économique, sociale et culturelle de la ville de Douala. Elle fait avec la rubrique *agenda* l'objet d'une mise à jour permanente.

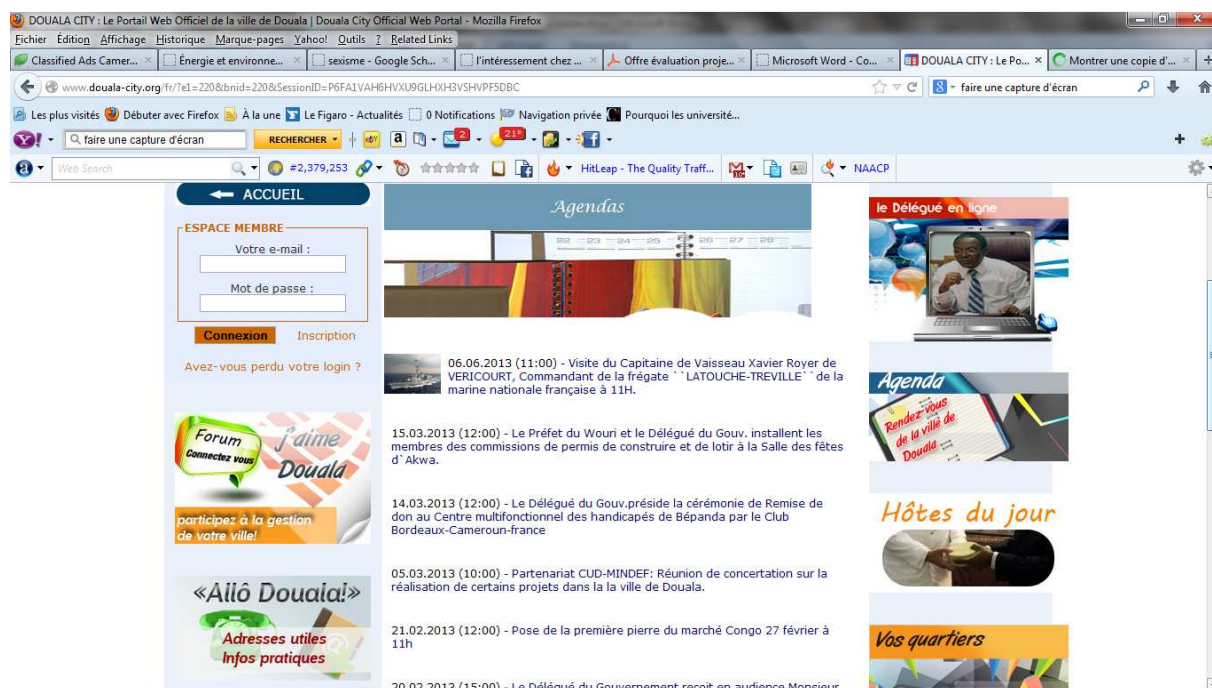


Image n°7. Capture d'écran de la rubrique agenda

Actualisée au 06/06/2013

On y retrouve également des informations liées à la vie interne de la Communauté urbaine (recrutement, appels d'offres etc.).

On trouve un contenu minimal sur les projets de la Ville. Ainsi, la rubrique *travaux en cours* donne accès à un seul contenu. Il s'agit d'une vidéo portant sur un projet d'aménagement en pavé Lot n°4. Vidéo commentée de cinq minutes.

Bien que cette rubrique soit faiblement alimentée, on observe que les projets réalisés pour le compte de la Ville sont présents dans la rubrique *actualité*. Cette présence est liée non pas à l'activité des services, mais à celle du Délégué du Gouvernement.

Ses visites de chantier, les cérémonies de pose de la première pierre, la réception d'ouvrage sont l'objet d'une présence sur le site. La communication sur les projets est ainsi

fortement liée à l'activité du Délégué et non pas au fonctionnement des services communautaire dans leur activité de service public.

Cette mise en avant des projets en lien avec l'intérêt accordé par le Délégué traduit un parti pris communicationnel très lié à la mise en visibilité du Délégué du Gouvernement.

Tous les contenus de la rubrique *agenda* se rapportent à l'activité du Délégué du Gouvernement. Le contenu du site est à la fois visuel et linguistique (on trouve des photos, quelques visuels en 2 et 3D, des vidéos, et des textes). Une analyse quantitative de 181 photos présentes sur le site révèle que 40 % de celles-ci sont des photos du Délégué ou des photos sur lesquelles le Délégué apparaît en compagnie d'autres individus.

Le Délégué est ainsi présent en image et son activité s'inscrit dans une référentialisation photographique étudiée par Barthes (2008). Le Délégué travaille. Elle lui confère en outre une sorte d'ubiquité tant les images se sédimentent sur le site. L'activité de l'institution se subordonne en quelque sorte à celle de sa figure de proue. Si elle est visible, c'est lui qui la rend visible. Il figure à la fois l'institution et est le vecteur de l'activité de celle-ci. Voire l'activité du Délégué renvoie au travail de l'institution.

Cette mise en avant du Délégué ne se limite pas au dispositif de la communication communautaire. Les visites de chantiers, les descentes sur le terrain font l'objet d'une médiatisation passant par une instrumentation des médias de masse.

Les activités de la Communauté urbaine de Douala sont médiatisées dans la presse privée. *Le Messenger* et *La Nouvelle Expression*, organe de presse ayant leur siège dans la ville comportent chacun une rubrique destinée à l'actualité de la Ville de Douala. Les activités de la Ville et du Délégué du Gouvernement y sont très présents.

A ces instruments de communication de masse, la communication de la Ville de Douala passe également par des dispositifs de proximité tels ; les réunions d'information, les visites de chantier qui sont utilisés par le Délégué du Gouvernement.

Ces instruments de proximité s'inscrivent par ailleurs dans une logique de médiatisation, les accompagnant et leur fournissant un cadre et un prétexte. L'évènementialisation de l'activité du Délégué du Gouvernement vise à renforcer l'idée d'une institution dans l'action et rendant visible celle-ci.

1.2.2 Mise en scène médiatique et mise en visibilité du Délégué

Le Délégué du Gouvernement jouit d'un fort taux de notoriété dans la ville (Rifoé, 2009). Cette image est liée à une forte présence médiatique de ce dernier. Il est ainsi des arrondissements de la ville de Douala dans lesquels la mairie d'arrondissement est inconnue

ou alors confondue au Délégué du Gouvernement. Le Délégué symbolise ainsi l'institution communale, davantage que les maires d'arrondissement bien que ne jouissant pas d'une légitimité électorale. Ses activités sont ainsi mises en scène et relayées dans la presse, à la radio et sur les chaînes de télévision.

Les enjeux de la mise en visibilité du Délégué du gouvernement se rapportent à être vu par le haut et reconnu par le bas.

Etre présent dans les médias, être vu sur le terrain obéit à une logique bottom up et top down. En tirant sa légitimité d'une nomination, le Délégué du Gouvernement se trouve en rapport de subordination au pouvoir central et à son pouvoir discrétionnaire. Dès lors, il faut être vu, mais l'être avant tout par le haut c'est-à-dire par le pouvoir politique. Dès lors, il faut d'une part médiatiser son action, mais également s'associer dans la mise en œuvre aux différents représentants de cette centralité. Les Ministres sont ainsi régulièrement associés aux événements initiés par la Communauté urbaine. Dans le même temps, il faut être vu et reconnu par les doualais. Ce d'autant plus que le mandat à agir n'émane pas de leur volonté. La légitimité à agir en leur nom s'obtient en quelque sorte par la monstration de l'activité. Monstration de l'activité susceptible d'emporter l'adhésion des citoyens.

2. Les dimensions de la communication dans les projets urbains

La communication dans les projets urbains revêt différentes dimensions. Quelles sont ces dimensions dans les cas du GPU et du C2D ?

2.1 Les trois dimensions de la communication du GPU : globale, d'opération, ponctuelle

Parler de communication globale du projet urbain lillois suppose de distinguer cette communication de la communication d'opération et de la communication ponctuelle. La distinction entre communication globale et communication d'opération est en effet une distinction artificielle. Le chercheur opère une séparation là où une réelle continuité existe. Cette distinction vaut surtout pour le gain de clarté qu'elle apporte à notre exposé.

2.1.1 La communication globale du grand projet urbain : rendre visible le projet

La communication globale peut être saisie à travers les objets qu'elle investit, les publics qu'elle vise, les vecteurs qu'elle utilise, les temporalités qui la scandent, l'espace qu'elle revendique, ses discours et ses visées.

La communication globale du GPU a pour objets majeurs le contenu et les incidences du projet.

Le contenu renvoie au projet comme programme d'action comportant un ensemble d'opérations. Communiquer sur le contenu du projet revient de ce fait à mettre l'accent sur les opérations qui vont être réalisées en portant à la connaissance des publics la nature des opérations, la durée globale du projet, le coût ainsi que les principaux partenaires. Cette communication évite d'aborder les opérations de manière singulière, mais « prend ensemble » toutes les opérations en tant qu'éléments d'une totalité.

Le matériau premier de cette communication est la convention récapitulant le projet dans ses différents points saillants. Communiquer sur le projet consiste alors à *traduire* dans un langage moins technique les engagements pris par les partenaires. *Le chapitre 1* de la convention, portant sur le contenu du projet est synthétisé afin d'être rendu visible et lisible pour les publics de cette communication.

Ce chapitre s'articule autour de deux axes. D'une part les objectifs à atteindre, et d'autre part les opérations à mener et leur localisation.

Les objectifs poursuivis par la mise en œuvre du projet sont :

- Réduire la coupure urbaine entre Lille et son Sud
- Relier les « sous » quartiers de Lille-sud
- Renforcer le centre urbain du Sud
- Faire rayonner Lille-sud
- Mettre en place un maillage urbain de qualité
- Développer un réseau d'espaces publics de qualité
- Constituer une offre de service public de qualité
- Produire des logements en qualité et en quantité afin de modifier l'image de Lille-sud

Les opérations à mener pour y parvenir sont :

- Des déconstructions (les résidences Méditerranée, Europe, Oise, Somme, Million, Rhône, M.A.J.T, Cannes PSR, Léo Lagrange et Marne, Somme, Verdun, Petit et Grand Clémenceau pour la Porte de Valenciennes).
- Des constructions de logements à Lille-sud et sur 14 sites associés (1013 logements, dont 528 en dehors de Lille-sud).
- Des réhabilitations (1671 logements concernés)
- Des résidentialisations (2954 logements concernés).

- La construction d'équipements et l'aménagement d'espaces urbains (places, place, rue-promenade etc.)

Ce contenu, doit être rendu accessible par la communication globale. Il faut de ce fait traduire cette description présente dans la convention en présentation synoptique pouvant faire l'objet d'une communication sur différents supports.

Cette traduction entraîne une réduction des objectifs du projet.

Les objectifs du projet sont traduits c'est-à-dire qu'ils sont réécrits de manière à se positionner sur de grands enjeux de la ville de Lille.

Le projet vise dans sa communication globale à faire :

- « la qualité de ville pour tous et dans tous les quartiers »
- « garantir la mixité sociale dans la ville de Lille »
- « favoriser le développement économique de Lille-sud »²¹³

Les quartiers concernés :

Les sites principaux que sont ; Lille-sud et la porte de Valenciennes.

Les sites associés à savoir ; le Centre, Bois-Blancs, Fives, Saint-Maurice, Vauban-Esquermes et Wazemmes²¹⁴.

La communication globale du projet évolue avec les avancements du projet. Si elle vise initialement à présenter celui-ci aux publics, elle rend compte des différentes avancées que connaît le projet. Les démarrages de travaux, l'achèvement de travaux sont relayés à chaque fois. Cette évolution permet d'inscrire la communication globale dans la temporalité avec des moments particuliers de scansion.

Le démarrage du projet est marqué par une communication de pré-lancement. Elle passe essentiellement par des réunions publiques organisées à Lille-sud par la Ville de Lille. Il s'agit d'une communication informative visant à préparer les habitants au projet, à en présenter les grandes lignes, et à lever les premières inquiétudes.

La première réunion publique tenue à Lille-sud au sujet du GPU date ainsi de 2003. Le Maire de Lille y annonçait alors les changements qu'allait connaître le quartier.

D'autres réunions se sont tenues portant sur le grand projet urbain. Une réunion d'information en 2004 présentant les intentions de la Ville en matière d'aménagement du quartier, une rencontre avec la section socialiste de Lille-sud visant à « présenter la démarche

²¹³ Voir site internet du GPU, rubrique « le grand projet urbain ». <http://gpu.mairie-lille.fr/>. Site retiré depuis janvier 2013.

²¹⁴ Les sites associés sont des quartiers de la ville au sein duquel les logements déconstruits à Lille-sud sont en partie reconstruits.

pour Lille-sud » dans le GPU, démarche se résumant dans la formule « un nouvel art de ville pour tous » en 2005, une réunion publique en 2006 afin de présenter « la philosophie du projet », « ses grands axes » et « les secteurs concernés ».

Le souci de revenir périodiquement devant les populations pour parler du projet est ainsi resté constant entre l'année 2003²¹⁵, année de la première réunion sur le GPU et l'année 2006, année du démarrage effectif du projet. Cette communication de lancement s'articule à la communication bilan (souvent annuelle) par les communications permanentes qui la scandent. La communication bilan vise à replacer le projet dans son horizon en rappelant les objectifs poursuivis, à indiquer l'état d'avancement des travaux sur l'année écoulée tout en projetant le public sur « le reste à faire ». Cette communication bilan est hybride. Elle s'inscrit à la fois dans l'horizon du projet et l'horizon politique des élus. Le projet, bien que géré de manière « autonome », au sein de la Ville, s'inscrit dans une mandature et aux engagements pris devant les électeurs par les élus. De ce fait, le bilan permet ainsi aux élus de s'instituer comme tenant leurs engagements vis-à-vis de leurs électeurs. Cette communication produit ainsi une factualité qui sera revendiquée plus tard à l'occasion d'échéances électorales²¹⁶.

La communication globale s'inscrit dans l'espace de l'agglomération lilloise. Elle s'adresse autant aux habitants de Lille-sud, qu'aux lillois résidents dans les autres quartiers de la ville et aux lommois et hellemmois²¹⁷. Cette construction spatiale s'observe à l'analyse des dispositifs communicationnels choisis. La presse municipale, la presse associative, la presse locale, les réunions publiques, les sites internet (le site dédié et le site de la mairie), les associations, la maison du projet, la mairie de quartier.

La communication globale du projet articule à la fois différents formats (images fixes ; photos, représentations en 2 et 3D, vidéos, textes) et outils (site internet, presse, réunions publique, maison du projet, relais associatifs etc.) au service de différentes visées.

Le discours de communication globale sur le GPU se caractérise ainsi par un désir de monstration très marqué (afin d'assurer la visibilité du projet). Que ce soit dans le cadre des

²¹⁵ L'obligation d'information dans le cas du GPU relève à la fois d'un impératif réglementaire et d'une philosophie de gouvernance. L'article 7 de la charte pour l'environnement impose ainsi aux porteurs de projet une obligation d'information lorsque des dommages potentiels sur l'environnement existent. De plus, le débat public est recommandé pour les opérations à forts enjeux environnementaux. Enfin, bien qu'il n'en soit pas question ici, le code de l'environnement prévoit en son article L 300 la concertation dont l'information est souvent considérée comme dimension.

²¹⁶ Le Bilan de mi-mandat 2008-2011 produit par la Ville de Lille comporte ainsi le sous-titre : « Nous l'avons dit, nous l'avons fait, nous continuons ». Ce document de 40 pages reporte tous les projets réalisés par l'équipe dirigée par Martine Aubry. Le GPU y trouve une place de choix. Sa publication a donné lieu à l'organisation de réunions publiques dans tous les quartiers de la ville de Lille en 2012.

²¹⁷ La commune de Lille compte deux communes associées à savoir ; Hellemmes (1977) et Lomme (2000) deux villes contigües. Le statut de Commune associée a été mis en place en 1971 par la loi sur les fusions et les regroupements de communes.

réunions publiques, des articles dans la presse municipale ou du site internet, les modes de représentation privilégiant la vue sont omniprésents.

Ce discours montre d'une part en photos, des sites à aménager, et d'autre part, les sites déjà aménagés. L'articulation entre l'étant et le devoir être est systématique. Que ce soit sur le mode comparatif (avant-après), que ce soit sur le mode paradigmatique (l'image du futur renvoie à un présent vécu, l'image du présent appelle un futur désirable).

Le discours est ainsi à la fois suggestif ; il suggère ce vers quoi porte le projet. Il actualise ce futur en invitant les bénéficiaires du projet à se l'approprier. Cette suggestion passe essentiellement par les représentations en 2 et 3D. Ces représentations montrent au public les sites (espaces publics, équipements, logements) aménagés et occupés par des individus qui sont virtuellement tous ceux qui voient ces images. Ces places sont des places à occuper par le lecteur.

Le discours sur le GPU est également factuel. Il recourt à la fois à la photo et au texte pour produire sa factualité²¹⁸. D'une part, le discours sur le projet renvoie à la convention en tant qu'il montre systématiquement les partenaires du projet, qu'il en rappelle le coût, les délais, la durée. Mais, il réfère également à travers les photos à un hors discours, monde géographique qui peut être situé par certain.

Cette combinaison des modes de représentation dans la monstration du GPU correspond à la volonté de la ville d'offrir des modes de représentations adaptés aux différents publics et à leurs rapports aux objets symboliques.

Aujourd'hui on n'a pas de..., et c'est difficile quoi. Je pense qu'aujourd'hui il faut qu'on multiplie les types de supports pour aider les gens en fonction de leur expérience propre .S'ils ont l'habitude de se repérer sur des plans quand ils se déplacent, s'ils ont l'habitude de jouer des jeux vidéos, peut être que la 3D ça les aidera .Donc en fonction du type de gens, d'avoir quand même une diversité d'outils de représentation qui permet quand même de..., d'avoir une accroche un peu plus facile²¹⁹.

Le discours sur le GPU fait ainsi apparaître une représentation plurielle du lillois. Le lillois est divers, présente des aptitudes multiformes, qu'il s'agit de valoriser, mais le lillois

²¹⁸ La notion de factualité telle qu'employé ici ne renvoie pas aux faits en tant qu'ils s'opposent aux discours. Elle renvoie plutôt à du déjà là et s'oppose au virtuel qui n'est pas encore là, mais qu'on tente d'instancier à travers les représentations en 3D. La factualité peut donc être produite par une référentialité extra-discursive (le cas des photos, ou discursive ; le discours renvoie à un autre discours. Voir à ce sujet Ricœur, Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II, p.125-129.

²¹⁹ Entretien avec le Directeur de l'urbanisme, précédemment Directeur du GPU, Mairie de Lille, le 14 mars 2011

est également un individu en difficulté, auquel il faut montrer davantage que donner à lire. Le discours vise dès lors à ; informer, visibiliser et crédibiliser.

Différents espaces permettent de mettre en scènes ces discours.

Les réunions publiques, les insertions dans les presses locale et municipale sont informatives. Il s'agit de porter à la connaissance des lillois, le lancement du projet, le démarrage d'une activité, la fin d'une opération, l'état d'avancement d'une construction, la date de livraison d'un équipement, le coût, la durée du projet. Ce registre informatif n'est cependant pas limitatif des enjeux de la communication globale. Au-delà de la nécessité d'informer, la médiatisation s'inscrit dans une logique de visibilité. Cette visibilité renvoie à la notion d'existence dans l'espace public arendtien (2002). Exister c'est paraître dans un modèle. Dès lors, l'existence du projet lillois de renouvellement urbain est liée à sa capacité à être visible ; par les Lillois, les bénéficiaires et les partenaires du projet. Le site internet dédié est ainsi une vitrine rendant possible cette visibilité.

La notoriété du projet n'implique cependant pas une adhésion à celui-ci ni à son utopie. La communication vise alors à crédibiliser le projet. Elle vise à lever les freins et les objections pouvant survenir dans l'esprit des lillois ou des bénéficiaires du projet. Ce travail de crédibilisation du projet est médié par le discours de conviction des différents porte-paroles du projet.

La communication globale de projet comprend différents porte paroles ; les élus, les techniciens ; les urbanistes et architectes et les partenaires du projet.

Le discours des élus inscrit le projet dans l'horizon politique de la mandature, mais se focalise également sur la philosophie du projet et ses enjeux en tant qu'il est porteur d'une nouvelle utopie. Il insiste ainsi sur les aspects mélioratifs du projet.

Le discours des partenaires au projet ainsi que celui des techniciens se focalise sur les opérations, les contraintes qu'elles impliquent, les partis pris retenus.

2.1.2 La communication d'opération ; proximité et accompagnement : le cas du relogement

Parler de communication d'opération, c'est considérer que dans la mise en œuvre de chaque opération, se déploie une communication spécifique. Il est possible de considérer qu'elle s'inscrit dans la communication globale. Cependant, si comme la communication globale est, elle, stratégique (obéissant de ce fait à une certaine planification), elle en diffère autant par sa temporalité, ses publics que ses discours. Ces différences pour minimes qu'elles soient nous autorisent à opérer une distinction entre ces deux formes expressives. De plus, il

faut préciser que parler de communication d'opération est réductionniste. En réalité, il s'agit d'un dispositif d'accompagnement des opérations ayant un volet communicationnel. Les différentes activités qu'implique ce dispositif ont cependant une portée symbolique ; (ils signifient pour ceux qu'ils touchent). De ce fait, dans les lignes qui suivent, il ne sera pas simplement question d'un dispositif spécifiquement communicationnel, mais d'un dispositif dont l'activité est symboliquement perçue par les publics qu'il vise. Autrement dit, certains dispositifs ne sont pas spécifiquement discursifs, mais sont porteurs de représentations. A ce titre, nous les analysons comme étant des dispositifs communicationnels.

Nous avons choisi de présenter comme dispositif d'accompagnement d'une opération celui mis en place dans le cadre des relogements. L'intérêt pour ce dispositif tient au fait que le relogement semble ainsi occuper une place de choix dans le GPU. Il s'agit de la seule opération dont la communication est prévue et anticipée par les documents instituant le projet urbain.

Le groupe relogement est un « dispositif »²²⁰ mis en place afin d'accompagner les changements de logement induits par les opérations de déconstruction et de reconstruction. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement visant à optimiser le parcours des locataires dans le cadre du grand projet urbain. Sa mise en œuvre s'appuie sur la convention du GPU, et de manière spécifique et explicite sur une charte de relogement.

La charte est un document paraphé par la Mairie de Lille en décembre 2006, l'ANRU, le département du Nord, LMH, SLE, LMCU, la CAF de Lille, le CAL-PACT Lille et environs, la maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes et le GIP- LMRU.

Par la signature de la Charte, ces partenaires s'engagent sur un standard, relativement au relogement, ce standard est supposé s'appliquer à tous les relogements à réaliser dans le cadre du grand projet urbain de Lille. La convention du GPU, prévoit ainsi l'organisation du relogement, son déroulement ainsi que le plan stratégique tout en renvoyant à la charte pour ce qui relève de la définition explicite de ces engagements. Quels sont les engagements pris à la fois dans la convention et la charte du relogement ? Comment ces engagements se traduisent-ils dans le faire des acteurs ?

La convention du grand projet urbain et la charte de relogement prescrivent l'organisation des instances devant assurer les pilotages stratégique et opérationnel du

²²⁰ La notion de dispositif utilisée ici est empruntée à la charte du relogement. Voir annexe...

relogement, un plan de déroulement du relogement et le plan stratégique du relogement (deux bailleurs sont concernés par ce plan)²²¹.

Deux types d'instances²²² sont prescrits par la charte. Il s'agit des instances communales dont la vocation est stratégique, et des instances opérationnelles dont la mise en place est liée à chaque opération particulière.

Au niveau communal, la charte prévoit un comité stratégique des parcours résidentiels et du peuplement et une cellule de suivi du relogement. La cellule de suivi est chargée d'accompagner le comité stratégique en fournissant des synthèses sur l'état des opérations de relogement. Cette instance est considérée comme étant pilotée par la Direction Habitat de la Ville de Lille. Elle est composée de représentants des bailleurs, de la Communauté urbaine, du département du Nord.

Le comité de pilotage stratégique est chargé à la fois de veiller à la bonne application des principes définis dans le cadre de la charte, mais également d'adopter « un plan stratégique de peuplement et de parcours résidentiels qui s'imposera à l'ensemble des opérations de relogement. »²²³ Il est composé des « représentants des Bailleurs, de la Communauté Urbaine, du Département, de l'État, et de la Ville et présidé par le Maire ». Il se réunit deux ou trois fois par an et est présidé par un élu de la Ville de Lille.

A coté, ou aux côtés de ces instances communales, et pour chaque opération spécifique, un comité de pilotage social ainsi que différents groupes thématiques sont prévus. Le comité de pilotage social est co-présidé par « le Directeur Général de l'organisme bailleur (ou son représentant) et par le Président du Conseil de quartier, représentant la Ville. »²²⁴ Il se réunit une fois par trimestre et regroupe tous les partenaires au relogement.

La convention anticipe la création de cinq groupes thématiques à savoir :

- le groupe peuplement et gestion du relogement,
- le groupe accompagnement pour l'insertion sociale et professionnelle,
- le groupe suivi social individualisé,
- le groupe maintien des services,
- le groupe communication.

²²¹ Le plan stratégique de relogement prévu dans la charte concerne Vilogia et LMH qui sont les principaux bailleurs sociaux concernés par les opérations de relogement. Voir charte de relogement en Annexe..., p.6.

²²² La charte de relogement prévoit un comité stratégique des parcours résidentiels et du peuplement et une cellule de suivi du relogement. Voir charte de relogement, p.20-21.

²²³ Charte du relogement, 2006, p.20.

²²⁴ Voir convention GPU, p.42.

Ce sont des instances opérationnelles prenant en charge un aspect du relogement afin de répondre aux enjeux liés à cet aspect. Elle prévoit également la possibilité d'érection de nouveaux groupes thématiques en fonction de l'émergence de questions nouvelles.

Au-delà de ces aspects organisationnels, la charte définit les principes directeurs du relogement. Ces principes sont dénommés "déroulement du relogement".

La convention et la charte considèrent la démarche de relogement comme devant obéir à un plan d'action en six phases ;

- information préalable des locataires,
- suivi des locataires,
- entretiens individuels²²⁵ permettant de définir les souhaits et besoins des ménages relogés,
- propositions de relogement au ménage,
- organisation pratique des déménagements,
- suivi post déménagement.

La communication d'opération dans le cadre du relogement porte à la fois sur ; le contenu de l'opération, le rapport entre l'opération et le projet global, les incidences de l'opération sur la quotidienneté des riverains et des personnes directement concernées par le relogement et les attitudes à adopter.

2.1.2.1 Le contenu de l'opération

Le contenu de l'opération est l'ensemble des articulations permettant de réaliser celle-ci. Au début de l'opération, il s'agit d'apporter aux publics concernés des informations sur ce qui va être fait, mais également sur la manière dont cela va l'être.

Dans le cas du déménagement, c'est expliquer dans le détail, en quoi il consiste, les différents moments qu'il implique et le calendrier de ceux-ci. Avec le démarrage de l'opération, il s'agit d'informer sur l'état d'avancement des séquences tout en annonçant celles à venir.

2.1.2.2 Le rapport au projet

Construire le rapport entre l'opération et le projet se réalise dans la communication du projet par indexicalisation. Il s'agit d'inscrire l'opération dans un cadre plus global, celui du projet urbain, mais également de restituer les objectifs visées par ledit projet.

²²⁵ Les entretiens sont menés par des personnels appartenant au bailleur social propriétaire du bâtiment à déconstruire.

Les documents produits dans le cadre du relogement comportent ainsi en propos liminaire des énoncés sur le GPU et ses objectifs. « Le grand projet urbain en deux mots.

L'objectif affiché du grand projet urbain est de permettre à chaque lillois de 'mieux vivre sa ville'. Ce projet a été voulu par la Ville de Lille et ses partenaires pour améliorer le cadre de vie de ses habitants et augmenter le nombre de logements sociaux et privés sur Lille, Lomme et Hellemmes. La quasi-totalité des quartiers de la ville sont concernés par le grand projet urbain.

La mise en abyme de l'opération procède ainsi d'une sorte de montée en généralité. Les publics concernés par l'opération ne sont pas les seuls touchés, le secteur affecté l'est autant que d'autres quartiers de la ville.

Cette mise en abyme est la même qui est faite lors des réunions entre les responsables de l'opération et les publics concernés. Il faut en outre dans le cadre du relogement montrer comment le relogement s'inscrit dans une opération de plus vaste envergure comportant souvent (la déconstruction de logements, la construction de nouveaux logements), le relogement est alors présenté comme un impératif et un préalable à la déconstruction.

2.1.2.3 Les incidences de l'opération

Dire de la communication d'opération qu'elle porte sur les incidences de l'opération revient à considérer que l'opération engagée affecte le quotidien des publics concernés, mais plus généralement des Lillois.

Deux catégories d'incidences sont généralement énoncées. Les incidences du projet, notamment leur aspect mélioratif autrement dit, ce qu'apportent le projet, et les incidences spécifiques à l'opération. Les notions employées pour souligner le côté mélioratif du projet sont celles de « mieux être », « d'amélioration du cadre de vie », « d'augmentation du nombre de logement ».

Pour ce qui est des incidences directes du projet, elle renvoie à l'univers des contraintes posées par l'opération ; devoir déménager, subir la gêne des opérations de déconstruction pour les riverains, trouver un autre logement, être incapable de se livrer à certaines activités nécessaires au déménagement, se poser des questions et avoir des angoisses ou des inquiétudes.

2.1.2.4 Les comportements à adopter

Lorsque la communication d'opération porte sur les comportements à adopter, elle vise à fournir un guide d'utilisateur, ou un mode d'emploi (Boullier, Akrich et Boullier,

Picault, 2007 ; Salmon, 2008) aux individus concernés par l'opération. Elle construit d'une part un univers situationnel dans lequel est projeté l'individu, et fournit des manières de faire et d'agir propres à faciliter les comportements dans cet univers idéal. Afin de déterminer ces comportements, elle construit la figure d'un individu type à partir de la situation duquel le mode d'emploi va être conçu.

Le guide du relogement dénommé : « relogement mode d'emploi »²²⁶ construit un univers pertinent au sein duquel les publics sont en attente « d'accompagnement ». L'accompagnement est ainsi un engagement pris par la Ville de Lille dans ce cadre. Accompagner signifiant d'une part fournir des informations aux réponses que peuvent se poser les publics concernés, mais également mettre sur pied un dispositif encadrant les différentes activités induites par le déménagement. De ce fait, la communication d'opération articule énoncés et activités.

L'univers construit par le mode d'emploi du relogement part de l'annonce des opérations de démolition au déménagement. Dans ce cadre au sein duquel, le relogement est imposé à l'agenda des individus, la Ville souhaite rendre acceptable les conditions de déplacement du logement de départ au nouveau logement.

Pour ce faire, elle construit une typologie de publics auxquels le mode d'emploi est destiné. Il s'agit des locataires, des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants.

Pour les propriétaires, elle distingue chez les propriétaires occupants entre ceux désirant le rester et ceux qui ne le désirent pas. Pour ceux désirant rester propriétaires, elle propose un accompagnement comprenant la vente du logement en 4 points, et l'achat d'un nouveau bien en 4 points également. Cette double articulation est d'ailleurs iconiquement distinguée par l'usage de la couleur bleue pour les étapes de la vente, et de la verte pour celles de l'achat.

Pour ce qui concerne les bailleurs propriétaires, les questions posées sont celles du relogement de leur locataire et de la vente de leur bien.

Les locataires bénéficient d'un accompagnement global tant dans la détermination de leurs besoins que dans la satisfaction de ceux-ci. Cet accompagnement n'incombe pas à leur bailleur.

Le guide du relogement est également un univers peuplé par des organisations et des personnes référentes. Ces organisations sont chargées d'instrumenter l'accompagnement de manière concrète. Le PACT Métropole Nord qui « à la demande de la ville, vous

²²⁶ Le guide du logement est un document de 8 pages édités par le GPU et mis à la disposition de tous ceux qui sont affectés par le relogement.

accompagnera dans vos démarches », l'EPF dont « vous rencontrerez aussi à votre domicile les agents », France Domaine, « organisme d'état qui estime le prix de tous les biens qu'une mairie ou une Communauté urbaine souhaite acquérir ou vendre » sont ainsi des organisations dont la présence est annoncée et le rôle défini. D'autres organisations sont potentiellement présentes dans cet univers, prêtes à fournir des appuis. « Avec votre accord, différents organismes peuvent vous proposer des solutions adaptées à votre situation personnelle et familiale : La Ville de Lille, Le Département du Nord, La Caisse d'Allocations familiales, La Mission Locale, le PLIE Lillois, l'Education nationale, les associations de quartier. » Ce sont autant d'êtres potentiels dont la présence peut être activée par un individu en cas de nécessité. La présence potentielle ou imposée de ces organisations s'accompagne d'informations sur leur localisation et les contacts en leur sein.

Le guide fournit également des rappels concrets sur des manières de faire précises le jour du déménagement : « Quelques jours avant votre déménagement : il est conseillé de préparer bien à l'avance votre déménagement : Trier des affaires dont vous n'avez plus besoin, jeter aux encombrants les éventuels objets dont vous souhaitez vous débarrasser, donner à des proches, des voisins ou des associations (Emmaüs, Secours populaire,...) les objets que vous ne souhaitez pas emporter.

Le jour du déménagement votre présence est nécessaire : garder avec vous vos papiers, les objets de valeur, l'argent liquide, fermer vos compteurs d'eau, de gaz et d'électricité, si vous constatez un problème une fois le déménagement effectué signalez-le à l'agent relogement » ou après celui-ci : « Après le déménagement, il sera utile de communiquer votre nouvelle adresse aux organismes suivants : CAF, CPAM, mutuelle, impôts, Assedic, caisse de retraite, banque, assurance, FAI,... »

Fournir un mode d'emploi du comportement à adopter revient à proposer un monde au sein duquel diverses catégories de publics s'interrogent, ont des besoins d'accompagnement. Face à cette situation, le guide institue un dispositif d'accompagnement au sein duquel des organisations et leurs agents accompagnent les publics, et les réponses aux interrogations sont proposées. Le guide construit ainsi des places, celles de ceux à reloger, et celles de ceux devant les accompagner.

2.1.3 La communication ponctuelle : une approche tactique

La communication dans le projet peut également être ponctuelle. Dans ce cas, elle est imposée par une situation non anticipée et non planifiée. Il faut donc apporter une réponse inédite (au sens de situationnelle) à la situation. Elle est rendue possible par les différentes

remontées d'informations dont dispose la Direction du projet sur les différents chantiers en cours.

Cette communication est essentiellement tactique. En ce sens, elle est différente des deux modes identifiés plus haut. C'est une communication d'intervention, faite dans un périmètre restreint dans le cadre de l'opération, et qui est occasionnelle. Cette communication vise généralement à rassurer les riverains ou les publics concernés par l'opération. Elle porte soit sur les incidences de l'opération, soit sur les attitudes à adopter dans une situation spécifique.

Cette communication d'opération peut se heurter aux cloisonnements entre services au sein de la mairie et provoquer chez certains un manque de reconnaissance.

Par exemple il y a deux jours, je suis allé sur un chantier au Bois Blancs, c'est organisé n'importe comment, enfin, voilà, j'ai pris des photos, j'ai fait une note en mettant tous les éléments qu'il fallait gérer, j'ai envoyé au service gestion des espaces publics cadre de vie en disant : « mais, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on fait une réunion sur site avec l'ensemble des partenaires, et en fait, j'ai appris, de manière détournée qu'ils étaient allés le lendemain sur le site avec la police et..., et je n'ai pas été alerté. Finalement ils ont fait ce qu'ils avaient à faire, enfin, que je ne sois pas alerté..., enfin, ils ont effectivement bien suivi le relais quoi. Moi mon rôle c'est plus de transmettre pour qu'il y ait des actions derrière quoi. Donc voilà ,déjà et il faut se dire que ça a été suivi et que c'est déjà bien, Mais bon, bon enfin, je me dis c'est vrai du coup, j'ai pas le retour de ce qui a été fait donc c'est pas toujours évident. Mais bon je me dis qu'il y a quand même eu des améliorations.²²⁷

Selon qu'elle est ponctuelle, d'opération ou globale, la communication du GPU ne vise pas les mêmes publics.

La communication globale vise les Lillois. A travers la multiplicité de ses dispositifs, elle cherche à concerner les lillois au GPU, qu'ils soient ou non habitants d'un quartier concerné par les opérations du GPU.

Lorsqu'elle est d'opération, la communication vise les riverains et les personnes devant changer de résidence. Elle vise à informer sur les délais, et les phases de l'opération, à expliquer son contenu et sa légitimité, à accompagner les personnes impactées et à rassurer en levant les craintes suscitées par la nécessité imposée de déménager.

²²⁷ Entretien avec le chargé de projet concertation, op.cit.

La communication ponctuelle tout comme la communication d'opération circonscrit son espace de pertinence au périmètre de l'opération.

2.2 La communication sur le C2D : moins de projet, plus de politique ?

La communication sur le C2D ne déroge pas aux logiques gouvernant la communication de la Ville de Douala. Elle se construit dans un rapport de forte proximité avec la médiatisation et la mise en visibilité du Délégué du Gouvernement.

Sur le site internet de la Ville, elle y est présente à travers deux documents. Un document visuel rendant compte de la visite de l'Ambassadeur de France au Cameroun, et un document présentant de manière sommaire le projet.

Le document ne constitue pas une brochure, mais la copie pdf d'un rapport d'activité rappelant le montant des investissements, l'architecture contractuelle et partenariale sur laquelle repose son financement. Quatre visuels (des photos) illustrent ce document.

Quant aux photos prises en compagnie de L'Ambassadeur de France, elles l'ont été dans le cadre d'une visite de travail portant sur le C2D dont la France est le principal partenaire.

Un document papier a également été produit par la Ville. Il compte de 117 pages et porte sur l'ensemble des projets engagés par sur la période 2011-2013. Le document comporte à la fois un bilan, rendant compte des investissements et projets réalisés (notamment le C2D) de la situation de la Ville, et des perspectives.

Le C2D y figure dans le volet contrat de Ville²²⁸. Quatre pages sont dédiées au C2D. 25 lignes sont consacrées au rappel du volume des fonds mobilisés et des voiries réhabilitées. Cinq photos illustrent les différents routiers réhabilités. Ce document n'est cependant pas destiné au grand public. Et si le C2D s'y retrouve au sein de l'ensemble des projets de la Ville, les Doualais n'ont pas accès à *Douala en mutation...* Il s'agit d'une brochure destinée aux opérateurs économiques et aux hôtes de marque reçus à la Communauté Urbaine. Le Président du GICAM s'est vu remettre ainsi que son équipe cette brochure.

La médiatisation parfois festive est la règle ici également. On peut à titre d'illustration rappeler la présentation du PDU/POS par le groupement Groupe HUIT/AS consultants. Cette présentation s'est déroulée à la Salle des fêtes d'Akwa en présence d'un aréopage de

²²⁸ Le contrat de ville est l'instrument contractuel au travers duquel l'Etat et les partenaires multilatéraux et bilatéraux apportent un soutien financier à la Ville dans la réalisation de certains de ses projets. Le C2D en fait partie au même titre que l'initiative PPTE, le projet d'investissement de Douala, Le programme cadre d'entretien de la voirie et le programme cadre d'amélioration de la gestion.

personnalités dont deux Ministres et les principales autorités traditionnelles, politiques et économiques de la Ville de Douala. La cérémonie de présentation présidée par le Délégué du gouvernement s'est articulée autour de la réception des personnalités invitées ; des groupes de danses étaient mobilisés pour donner un tour festif à la manifestation. Des discours du Délégué, des Ministres invités au terme de quoi, les techniciens purent présenter leur travail. La cérémonie, couverte par l'ensemble des médias nationaux, a fait l'objet d'une importante médiatisation à travers les grands médias.

Conclusion chapitre 7

La communication sur le projet urbain lillois renvoie à un triptyque ; communication d'opération, communication globale et communication ponctuelle. Si la communication ponctuelle est tactique, les communications globales et d'opération relèvent davantage de la stratégie. Chaque forme communicationnelle poursuit des visées qui lui sont propres tout en ayant avec les autres des intersections, tant au niveau des publics visés que des vecteurs mis en place.

Ces formes communicationnelles ne se limitent pas au discours comme nous l'avons souligné avec le dispositif d'accompagnement au relogement. Il s'agit d'articuler dire et faire dans des activités ayant une forte charge symbolique. L'agir dans le cadre du relogement à cet effet s'interprète comme un discours témoignant de la volonté d'accompagnement des relogés dans une logique proche du care (Paperman, 2009, 2006, 2005).

Au-delà des micros enjeux, cette communication vise à rendre visible le projet et par le fait même, informer les habitants et crédibiliser les opérations auprès de ceux-ci.

Tableau n° 5 : Récapitulatif des différents modes de communication du GPU

	Objets de la communication	Auteurs	Publics-visés	Vecteurs communicationnels	Temporalité	Spatialité	Visées
Communication globale (relève de la stratégie)	-Contenu du projet -Les incidences du projet	-Elus -Architectes -Urbanistes -Chargés de communication -Partenaires du projet	-Lillois	-Site internet dédié -Réunions publiques -Presse municipale -Presse associative -Presse locale -Mairie du quartier -Associations -Centres sociaux -Maison du projet	-Lancement du projet -Bilan mi-mandat -Bilan annuel -Toute la durée du projet	L'agglomération lilloise	-Informer -Visibiliser -Crédibiliser
Communication d'opération (relève de la stratégie)	-Les incidences de l'opération -Les attitudes à avoir -Le contenu de l'opération -Le rapport de l'opération au projet	-Elus -Chargés de communication -Partenaires à l'opération -Urbanistes et architectes -Personnel de la politique de la ville	-Riverains -Personnes concernées par l'opération	Relais associatifs Porte-à-porte Centres sociaux Flyers Tiré-à-part Documentation spécifique Gouters Visites de chantier	Lancement de l'opération Fin de l'opération	Périmètre variable autour de l'opération	-Expliquer l'opération -Accompagner les personnes touchées -Rassurer

D'autres dispositifs mis en œuvre par l'UGES et renvoyant à la communication de proximité dans le cadre du C2D auraient pu figurer ici. Nous avons cependant choisi de les aborder dans le chapitre 5. Ce chapitre traite des questions liées à la participation et par leur caractère d'entre-deux, les réunions d'information relèvent de la communication participative ou informative, les deux registres pouvant se superposer lors d'une mise en œuvre.

On peut retenir que la communication de la Ville de Douala s'inscrit dans un processus de médiatisation de l'activité du Délégué du gouvernement. Il y a dès lors une instrumentation événementielle du C2D à travers les grands médias. La communication de proximité reste marginale tant pour la CUD que pour le C2D.

CHAPITRE VIII.

LA PRODUCTION SYMBOLIQUE DE LA VILLE : LE PROJET URBAIN COMME DISPOSITIF D'INSTITUTIONNALISATION DE L'IMAGINAIRE URBAIN

Faire la ville, passe par les projets urbains. Il s'agit alors à travers des opérations d'aménagement, de réaménagement, de renouvellement urbain d'agir sur le bâti. Cependant, les projets urbains ne comportent pas qu'une action sur la dimension physique de la ville. En agissant sur le bâti, on agit soit concomitamment, soit inductivement sur sa dimension symbolique. Cette thèse est défendue par la géographe Cynthia Ghorra-Gobin (1994) dans un ouvrage collectif paru sous la direction de Cynthia Ghorra-Gobin (1994).

Cet ouvrage s'intéresse à la ville et à son processus d'institution. Il entend dépasser une approche strictement architecturale et urbanistique de l'institution de la ville afin de mettre en évidence la ville comme découlant d'un processus d'institution transcendant les acteurs, les dimensions architecturales et urbanistiques et les déterminations économiques.

On a trop souvent eu tendance à aborder la ville comme la projection au sol des rapports socio-économiques. Sans pour autant nier cette réalité, il apparaît de plus en plus que la ville avant d'être construite est d'abord conçue, en se référant à une autre ville réelle et virtuelle (on pense Jérusalem ou Babylone pour le monde occidental), à un projet de société pouvant inclure le sacré, ou encore par rapport à une sensibilité esthétique. Si la ville n'est peut être pas abordée dans sa globalité mais partiellement, il n'empêche que cette pensée existe et qu'elle participe au façonnement de l'espace physique. La matérialité de la ville (c'est-à-dire le paysage) résulte certes d'un processus social mais force est de reconnaître qu'elle est également imaginée. Se préoccuper de cette idée de la ville autant que le processus social qu'il l'a engendré, s'avère important du fait que la valeur de cette matérialité réside également dans l'urbanité (Gobin, 1994 ; 7)

L'hypothèse défendue dans l'ouvrage signale la limite d'une pensée marxiste de la production de la ville qui réfère essentiellement aux travaux du géographe Lefebvre. L'approche marxiste rejette la dimension idéelle de la ville, pour considérer cette dernière

comme une instanciation particulière des rapports de production dans la société capitaliste. L'auteure entend resituer la production de la ville dans un schéma global articulant les dimensions matérielles et idéelles de la production de la ville. S'il y a une matérialité de la ville, cette matérialité ne saurait recouvrir ou nier la dimension imaginaire de la ville. La ville résulte d'une idée, d'un imaginaire, d'un projet ; idée qui sera spécifiée plus loin par Ghorra-Gobin. « Par idées, on n'entend pas le simple placage d'une utopie dans l'espace mais de croyances et d'attitudes partagées par la majorité des habitants. » (Gobin, 1994 ; 7).

Autrement dit la production de la ville est une activité supposant une part imaginaire, l'auteure parle ici, d'idée, ou d'utopie, utopie prenant un caractère concret dans les pratiques quotidiennes des habitants. Il s'agit d'utopie réalisée dans le cas d'espèce. Françoise Choay (1965) montre dans une anthologie comment les utopies se sont d'une part concrétisées dans différents projets architecturaux, et ont donné naissance à des courants idéologiques dont les principaux sont l'urbanisme progressiste et l'urbanisme culturaliste.

La ville dans sa production met ainsi en jeu des utopies et des idéologies pouvant s'inscrire dans un récit.

Ghorra-Gobin considère ainsi toute pensée sur la ville comme s'effectuant à trois niveaux de réalité. La matérialité, faisant référence à la dimension visible de la ville, la socialité qui renvoie aux rapports sociaux structurés par la ville, et la narrativité comme dimension articulant la socialité à la matérialité dans un récit. Cette relation ternaire du récit urbain n'est pas sans rappeler celle développée par Ricœur dans *Temps et récit*. Ricœur ne s'intéresse pas à la question de la production de la ville, ou celle de son institution, mais plutôt au récit comme innovation narrative permettant de prendre ensemble dans l'acte configurant la temporalité et l'intrigue, mais également et dans un même geste les médiations ouvertes par la triple mimésis entre le récit en tant qu'innovation, sa réception, et sa conception. Ricœur concèdera que cette réflexion est très proche de celle qu'il mène notamment dans *L'idéologie et L'utopie*. Idéologie et utopie considérées par Ricœur comme les modalités essentielles de l'imagination sociale.

« En un sens, toutes les idéologies répètent ce qui est en le justifiant, et cela donne ainsi un tableau – un tableau déformé – de ce qui est. En revanche, l'utopie a le pouvoir fictionnel de redécrire la réalité. » (Ricœur, 1997 ; 406). Ricœur utilise une analogie permettant de penser sa réflexion sur l'utopie comme un prolongement de ses travaux sur la fiction²²⁹ (Voir à ce sujet ; *Temps et récits* ; *La métaphore vive*)

²²⁹ Voir à ce sujet les trois volumes de *Temps et récit*, *La métaphore vive*.

On peut ainsi postuler qu'il existe dans l'institution de la ville comme dans celle du récit, un lieu imaginaire au sein duquel s'actualise sa production. Autrement dit, l'institution de la ville quelque soit le dispositif qu'elle met en œuvre suppose un imaginaire, imaginaire urbain s'instanciant dans une idéologie ou une utopie. Toute politique d'urbanisation est alors la mise en œuvre, l'émergence d'un événement dont l'apparition a une fonction configurante pour ledit imaginaire.

On peut ainsi considérer à titre d'hypothèse que les projets urbains supposent tant un travail matériel qu'idéal. De ce fait, faire la ville, c'est proposer une utopie, opérer un déplacement dans ses imaginaires.

On se demandera dans ce chapitre si le GPU et le volet urbain du C2D permettent de mettre en évidence cette dimension symbolique de la ville. Ces projets sont-ils porteurs d'imaginaires ?

Peut-on rendre compte d'un imaginaire de la ville dans le cadre d'un projet urbain ? Selon quelle approche ? Avec quel matériau ?

1. L'imaginaire : une notion opérante pour saisir la production symbolique de la ville ?

Si on admet qu'une politique d'urbanisation s'inscrit dans le cadre de la production d'un imaginaire, il reste à en déterminer ; et le contenu, et la dynamique. La notion a fait l'objet de travaux en philosophie, notamment chez Ricœur²³⁰, Bachelard²³¹, et Castoriadis²³², en Sociologie chez Durand²³³, Maffesoli²³⁴, en Sciences de l'Information et de la Communication chez Flichy²³⁵ reprenant la conception ricoeurienne de l'imaginaire.

Nous limiterons nos développements aux travaux dont nous avons repris les signifiés c'est-à-dire Ricœur et les développements qui en sont faits par Flichy. Le travail de Castoriadis permettra de mettre à la critique la notion d'imaginaire ainsi explicitée.

²³⁰ Voir à ce sujet, *L'idéologie et l'utopie*, Seuil, Coll. La couleur des idées, Paris, 1997. Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II, Seuil, Paris, 1986.

²³¹ Gaston Bachelard, *Psychanalyse du feu*, Gallimard, coll. « folios essais », Paris, 1985 ; *L'eau et les rêves*, Librairie José Corti, *L'air et les songes*, Librairie José Corti. ; *La terre et les rêveries du repos*, Librairie José Corti.

²³² Cornélius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, Paris, 1975. ; *L'imaginaire comme tel*, annoté et présenté par Arnaud Tomès, Hermann Editeurs, Paris, 2007.

²³³ Gilbert Durand, *L'imaginaire. Essai sur les sciences et la philosophie de l'image*, Hatier, coll. « Optiques philosophie », Paris, 1994. ; *Structures anthropologiques de l'imaginaire*, Dunod, Paris, 2006. ; *L'imagination symbolique*, PUF, Paris, 1984. ; *Introduction à la mythologie. Mythes et sociétés*, Le livre de poche, Paris, 1996.

²³⁴ Michel Maffesoli, *Le rythme de la vie : variations sur l'imaginaire post-moderne*, La table ronde, Paris, 2004.

²³⁵ Flichy Patrice, *L'imaginaire d'internet*, éditions de la Découverte, Paris, 2001, « La place de l'imaginaire dans l'action technique. Le cas de l'internet », in Patrice Flichy et Antoine Picon (dir.), *Technique et imaginaire*, Hermès Lavoisier, Paris, 2002, pp. 51-74, *L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation*, La Découverte, Paris, 2003

1.1 Le réseau sémantique de l'imaginaire social : idéologie et utopie

Reprenant le travail entrepris par *Mannheim*, *Ricœur* développe une théorie de l'imaginaire social dans la troisième partie de l'ouvrage *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, mais également dans *L'idéologie et l'utopie*. La méthode mise en œuvre est régressive. Il part des niveaux de surface aux niveaux plus profonds. L'analyse repose sur le postulat suivant lequel l'imaginaire est un ensemble sédimenté dont on peut à partir du niveau visible découvrir les strates successives.

Mettre ensemble et dans une même réflexion idéologie et utopie doit se faire en tenant compte d'une différence d'approche fondamentale dans les deux notions. « La critique des idéologies est sociologique, là où l'étude des utopies est historique » (Ricœur, 1997, 357). Autrement dit, il y a une différence de lieu d'énonciation dans les études de l'utopie et de l'idéologie. D'autre part, s'il est possible d'attribuer une utopie à un énonciataire particulier ou collectif, ceux-ci revendiquant par ailleurs la paternité du projet utopique, les idéologies sont toujours dénoncées comme étant celles des autres. Là où l'utopie peut reconstruire une généalogie, l'idéologie est en quête de paternité.

La question de départ consiste à interroger la modalité permettant aux sujets individuels et collectifs de « se situer dans l'histoire pour relier, leurs attentes tournées vers le futur, leurs traditions héritées et nos initiatives dans le présent ». Il s'agit d'un questionnement de philosophie politique, dont l'objet est le pouvoir. Cette question est en quelque sorte déjà présente dans « L'herméneutique et la critique des idéologies » lorsque Ricœur souligne qu'il est possible d'articuler l'herméneutique gadamérienne et la théorie critique habermassienne. Ce qui suppose d'articuler dans une dialectique la remémoration des traditions à l'œuvre dans l'herméneutique à l'anticipation de libération qui est au projet chez Habermas. C'est, nous dit Ricœur, par la médiation de l'imagination que s'opère cette inscription dans le présent articulant la mémoire et le projet. Cette imagination est conçue comme ayant un double allèle. D'une part une dimension idéologique, et d'autre part une dimension utopique.

Afin de mener à son terme le projet de mise en commun de l'idéologie et de l'utopie au sein d'un même réseau sémantique²³⁶, Ricœur propose de les aborder par le biais d'une

²³⁶ La notion de réseau sémantique renvoie chez Ricœur au dévoilement des significations par l'inscription d'un concept au sein du réseau d'inter signification qu'il appelle. La signification émergeant alors de la mise en réseau, et non pas d'une opération définitoire isolée. Voir à ce sujet Paul Ricœur, *La sémantique de l'action*, Editions du CNRS, Paris, 1977.

dialectique fonctionnaliste. Il faut, dit-il, appréhender idéologie et utopie en termes de rôles dans le corps social, actualisant une perspective de recherche ouverte par Ellul²³⁷.

1.1.1 L'idéologie

Afin de déployer son concept d'idéologie, Ricœur fait une relecture de Marx, Althusser, Weber et Mannheim.

Les écrits de jeunesse de Marx, souligne Ricoeur, permettent de thématiser la première dimension du concept d'idéologie. Le niveau de surface. A ce niveau, l'idéologie opère comme distorsion-dissimulation. Cette distorsion-dissimulation a lieu en rapport avec la réalité. Marx utilise la réduction comme principe méthodologique permettant de mener en bien son projet de renversement du renversement. « La réduction est un renversement d'un renversement puisqu'elle procède de la façon suivante : elle s'empare de toute les entités qui ont été faussement projetées vers le haut – l'éternel, le logique, le transcendant, l'abstrait, le divin, quels qu'ils soient – et elle ramène ces projections à leur fondement initial. » (Ricœur, 1997 ; 49).

Cette mise en évidence marxiste du niveau de surface de l'idéologie, se fait sur le mode de la dénonciation. D'où la question ; toute dénonciation de l'idéologie cache-t-elle un Napoléon ? En effet, une filiation dans l'appréhension péjorative et dénonciatrice de l'idéologie allant de Napoléon à Marx peut être établie. Napoléon fut le premier à considérer les idéologues comme des rêveurs afin de décrédibiliser leur entreprise. Si l'entreprise de dénonciation est la même, chez Marx, l'idéologie apparaît au détour d'une métaphore. Celle d'un renversement identique à celui à l'œuvre dans la chambre obscure dont la photographie est l'amélioration. Cet inversement permet de produire une image de la réalité. Ce faisant, Marx reprend à son compte les thèses feuerbachiennes de *l'Essence du christianisme*, tout en systématisant l'idée suivant laquelle « dans la religion, des propriétés appartenant au sujet humain étaient projetées dans un sujet divin imaginaire de sorte que les prédicats divins de l'homme sujet devenaient les prédicats humains d'un sujet divin » (Ricœur, 1997 ; 419). La généralisation passe par une articulation dialectique entre l'idéologie comme représentation et la praxis à laquelle elle est opposée. La praxis étant la vie concrète des individus et l'idéologie la représentation et le reflet de celle-ci. L'idéologie dans cette première acception est une déformation ou une distorsion de la réalité. Elle s'oppose à la réalité de la vie comme praxis.

²³⁷ Voir à ce sujet l'attestation par Ricœur de la dette envers Ellul, in *L'idéologie et l'utopie*, p.339. Jacques Ellul, « Le rôle médiateur de l'idéologie », in Enrico Castelli, *Démythisation et idéologie*, Aubier Montaigne, Paris, 1973.

Dans *Le Capital*, indique Ricoeur, il s'opère une substitution. L'idéologie comme distorsion s'oppose non plus à la réalité, mais au marxisme. Ce glissement sémantique doit être compris comme la vocation du marxisme à être la théorie et la doctrine des processus socioéconomique. Dès lors, l'idéologie s'oppose à la praxis, comprise comme étant la doctrine marxiste. A ce niveau, une contradiction apparaît. « *Si l'on admet, que la vie réelle – la praxis – précède en droit et en fait la conscience et ses représentations, on ne comprend pas comment la vie réelle peut produire une image d'elle-même, et à plus forte raison, une image inversée* » (Ricoeur, 1997 ; 421). Cette première aporie s'exprime dans la contradiction du rapport entre idéologie et réalité. « *D'un côté l'idéologie est exclue de la base concrète de l'existence, mais, de l'autre, elle est en quelque sorte inéluctablement engendrée par elle* ». (Ricoeur, 1997 ; 42). Pour sortir de cette aporie, il faut admettre qu'il existe préalablement à la distorsion une constitution symbolique de la vie, celle-ci étant inhérente à la praxis. « *L'idéologie va apparaître comme la scène d'ombre que la praxis à la fois expulse hors de sa sphère et engendre à l'intérieur d'elle-même* » (Ricoeur, 1997 ; 42). Sans cette hypothèse, la possibilité de distorsion et donc de corruption de la réalité ne saurait avoir lieu.

L'idéologie cesse d'être une sorte de tâche souillant la vie réelle pour en être coextensive. Ricoeur trouve chez Marx le terreau à partir duquel, il déploie la seconde dimension de l'idéologie. Marx admet en effet qu'il soit possible que les intérêts d'un groupe minoritaire puissent se propager au point d'être partagés par le plus grand nombre. Or cette évolution des rapports entre dominés et dominants trouve son fondement dans des justifications liées à la domination.

La domination comme praxis implique une justification qu'elle ne trouve ni en elle-même (aucune domination n'est auto finalisée), ni dans la violence (aucune domination ne peut reposer longtemps et exclusivement sur l'exercice de la violence). Cette justification nécessite une rhétorique persuasive. Tout phénomène de domination est consubstantiel d'un discours visant à le rendre acceptable. Ce discours investit des lieux symboliques telles les figures tropologiques (métaphore, ironie, hyperbole etc.). On peut ainsi avec les travaux de Weber souligner que le discours prend une coloration idéologique chaque fois qu'il est mis en demeure de rendre légitime une autorité. Le pouvoir impliquant une revendication de légitimité, et, sa « prétention à la légitimité » étant surpassée par « l'inclination à croire dans sa légitimité naturelle », il doit mettre en place un dispositif de légitimation discursif accompagnant sa praxis. *L'idéologie à ce second niveau est donc légitimante*. Rendu à ce niveau, une autre aporie surgit. Sur quelles bases repose le phénomène de l'autorité ?

Pour Ricœur, la réponse à cette question ouvre sur le niveau le plus profond de l'idéologie. Il s'agit de sa fonction d'intégration.

Les analyses d'Ellul sur la naissance du phénomène idéologique mettent en rapport l'existence d'un groupe en tant qu'entité, et les événements fondateurs à travers un ensemble de rites, rituels, médiateurs du rapport à l'identité groupale, et aux fondateurs. Le rôle de l'idéologie est alors « de diffuser la conviction que ces événements fondateurs sont constitutifs de la mémoire sociale et, à travers elle, de l'identité même de la communauté. » (Ellul, 1973) Elle sert ici de relais à la mémoire collective en faisant de l'événement fondateur l'objet d'une croyance commune.

L'auteur dans une perspective fonctionnaliste considère l'idéologie à travers le rôle qu'elle joue dans la constitution et le développement des groupes sociaux. « L'idéologie est un complexe d'idées, et de croyances. Non point des idées ou/et de croyances, mais bien des croyances se rapportant à certaines idées » (Ellul, 1973 ; 338)

L'idéologie permet « d'entrer valablement dans ce groupe, d'y être membre à part entière, et de se constituer eux-mêmes en tant que membres. »

Ellul part de la constitution d'un groupe et de l'acte constitutif de ce fondement, pour montrer comment les générations suivantes se rapportent à cet acte fondateur par des rituels, des cérémonies, des croyances. Ces pratiques permettent de référer à l'acte fondateur, de modeler le réel, de « diminuer l'intensité du rapport au réel ». (Ellul, 1973 ; 339)

L'idéologie comporte une part de rationalité justificatrice (donner une raison d'être au groupe). Elle permet au groupe de se donner une image, et communiquer un ensemble d'images aux groupes avec lesquels il est en interaction.

Elle fournit les schémas de référence définissant le réel, et les modalités de cette définition. Elle constitue [...] un "implicite culturel".» Autrement dit, l'idéologie est une sorte de « code interprétatif commun » permettant d'interpréter les événements survenant dans la vie du groupe. « Ce code est complexe et issu de l'expérience ».

Deux niveaux structurent ledit code :

- Des images dont le rôle est de dire les relations aux autorités
- Les images configurant l'histoire du groupe

« Le code peut s'amplifier, s'enrichir, mais il ne peut tout absorber, il ne peut grandir indéfiniment. » (Ellul, 1973 ; 341)

Des doctrines, des théories peuvent être idéologisées. Elles sont grossières et simplifiées, gagnant en puissance, capacité mobilisatrice, évidence, applicabilité, universalité, ce qu'elles perdent de rigueur, d'exactitude, de finesse analytique, et de systématisation.

L'idéologie assure pour le groupe social des fonctions de justification et de médiation :

- Reflet ; « elle est la traduction en termes intellectuels, transmissibles, de l'expérience, de la situation, de l'événement ; elle projette sur le fait une certaine coloration tout en étant elle-même le produit de ce fait » (Ellul, 1973 ; 345)
- Justification ; en situation d'incertitude, elle permet de conforter les décisions prises, notamment lorsqu'elles ne correspondent pas aux enjeux de la situation.
- Projet ; « C'est dans la mesure où l'idéologie présente un projet véritable qu'elle donne naissance à des institutions, qu'elle s'inscrit dans une tradition politique ou juridique. Ce n'est pas l'aspect justificateur de l'idéologie qui est créateur de nouveauté institutionnelle. »

L'idéologie peut s'institutionnaliser, mais cette étape est précédée par une phase de changement.

Plus une idéologie est clivante, et plus encore elle suscite adhésion et engagement. Lorsqu'elle fait l'unanimité, elle perd sa force mobilisatrice.

« L'organisation idéologique se substitue au réel quand celui-ci est résolument insurmontable. L'homme se donne alors l'attestation à lui-même qu'il agit et modifie ce réel alors qu'il n'intervient qu'au niveau de l'idéologie qui est le substitut de cette réalité. Compte tenu, bien évidemment que l'idéologie fait partie du réel elle-même à partir du moment où est elle acceptée, crue, reconnue par un groupe ou une masse, et qu'elle en devient un facteur d'évolution de la réalité même. Ainsi, ce qui a pour but d'éviter la relation avec le réel modifie ce réel au second degré, parfois en amenant à l'être ce qui n'était qu'illusion. » (Ellul, 1973 ; 348)

Le fait que l'auteur fasse peu de cas de l'utopie qu'il considère d'ailleurs comme étant nuisible, et sans intérêt pour la vie sociale, l'amène à considérer l'idéologie comme étant au principe du changement et de la permanence dans la société. « Ce n'est jamais au début, lors de son apparition, que l'idéologie entre ainsi dans le réel : au début elle est suffisamment en relation avec l'espérance. »(Ellul, 1973 ; 348-349)

Le projet de l'auteur est de montrer comment naissent et évoluent les idéologies. Deux éléments essentiels, sont repris par Ricœur. La dimension de justification et plus fondamentalement le fait que l'idéologie soit un code interprétatif et médiateur du rapport de la société au réel (elle-même, les groupes proches et lointains, les événements).

Elle permet d'asseoir les valeurs auxquelles on réfère. Ces valeurs sont alors relativement floues et indéfinies afin que le plus grand nombre puisse s'y référer, tout en

rendant acceptable certains événements et d'en occulter d'autres. Elle permet de rendre le monde vivable par les discriminations qu'elle opère des événements.

Cette perspective s'actualise dans des productions discursives de divers ordres. Ou comme le souligne Ricœur, « à la rhétorique du discours public s'ajoutent les maximes, les slogans, les formules lapidaires qui font du discours une arme souvent meurtrière. » (Ricœur, 1997 ; 426). Autrement dit, il est possible de voir dans le recours à des maximes, des formules un élément de cristallisation ou de figement de l'idéologie.

L'idéologie a donc une fonction de conservation s'instanciant au niveau apparent par une distorsion de la réalité, articulé à la légitimation de l'ordre établi dans un but de préservation

1.1.2 L'utopie

Une analyse progressive de l'utopie permet de mieux saisir la dialectique à l'œuvre au sein de l'imaginaire. Si au niveau profond l'idéologie joue le rôle de ciment dans la conservation du groupe, l'utopie est une remise en question de l'étant de celui-ci. Une exploration des possibles. Au niveau profond, il existe très souvent une pluralité de propositions alternatives à l'étant.

Au second niveau de légitimation de l'idéologie correspond une fonction antéposée de remise en cause de l'utopie. A la suite de Mannheim, il faut considérer l'utopie comme une « eschatologie du présent », une dénonciation du réel et de ses fondements. Cette remise en cause de l'actuel est conjoint à une distanciation d'avec le présent. Une absence de tout caractère pratique et politique est ici le marqueur des utopies. Cette mise à distance de la praxis conduit au niveau de surface de l'utopie. Le niveau d'expression pathologique.

Si l'idéologie est dissimulation, distorsion, mensonge en vue de conserver le réel par son occultation, l'utopie se caractérise par sa dimension fantasmagorique : son refus de confrontation avec le réel. « L'utopie est ce qui empêche l'horizon d'attente de fusionner avec le champ de l'expérience. C'est ce qui maintient l'écart entre espérance et tradition » (Ricœur, 1997 ; 430). On peut ainsi considérer l'utopie comme une sorte d'horizon d'attente tandis que l'idéologie correspond au champ des traditions et de la permanence. « De même que l'idéologie travaille à trois niveaux – la distorsion, la légitimation et l'identification -, l'utopie opère aussi à trois niveaux. D'abord, là où l'idéologie est une distorsion, l'utopie est fantasmagorique – totalement irréalisable. La fantasmagorie côtoie la folie. C'est une échappatoire, et on en a l'exemple dans la fuite en littérature. Ensuite, là où l'idéologie est légitimation, l'utopie est une alternative au pouvoir en place. Elle peut soit être une alternative

au pouvoir, soit une forme de pouvoir alternatif. Toutes les utopies écrites ou réalisées, tentent d'exercer le pouvoir autrement qu'il ne s'exerce. [...] A un troisième niveau, de même que la fonction positive est de préserver l'identité d'une personne ou d'un groupe, de même, la fonction positive de l'utopie est d'explorer le possible, ce que Ruyer appelle "les possibilités latérales du réel" ». (Ricœur, 1997 ; 406-407).

Les travaux de l'anthropologue *Clifford Geertz* sont mis à contribution dans l'analyse de l'utopie. Ils permettent notamment de poser la dimension symbolique de l'action. L'ouvrage de référence cité est : *Bali, l'interprétation d'une culture*. Ricœur reprend également à son compte la distinction opérée par Lewis Mumford entre les utopies de fuite et les utopies de reconstruction. Les premières visent à reconstruire le monde vécu, tandis que les secondes sont des utopies n'ayant aucune prétention à remodeler le monde vécu.

L'utopie vise ainsi la réduction du fossé entre l'idée et la réalité, elle est marquée par la temporalité du présent tout en étant potentiellement réalisable. « Ce qui caractérise l'utopie, ce n'est pas son incapacité à être actualisée, mais sa revendication de rupture. C'est l'aptitude de l'utopie à ouvrir une brèche dans le réel. » (Ricœur, 1997 ; 405)

On distingue donc d'une part l'idéologie et l'utopie. Si l'idéologie est distorsion, légitimation et intégration, l'utopie est fantasmagorie, alternative à l'ordre établi et exploration des mondes possibles.

1.1.3 L'articulation entre idéologie et utopie comme productrice de la dynamique de l'imaginaire social

Qu'est-ce qui peut fonder une articulation de l'utopie à l'idéologie ? Pour Ricœur, il s'agit là, des deux figures de l'interprétation de la vie réelle. L'idéologie est de ce fait une figure de la permanence du groupe, se conservant dans ses pratiques, ses croyances. L'articulation implique de fait une dialectique entre « remémoration des traditions et de l'anticipation de la libération » (Ricœur, 1997 ; 416). L'utopie sert à remettre en cause le groupe. Il s'agit d'un non lieu, et non temps (utopie et uchronie), comme extériorité par rapport au temps et à l'espace.

La « polarité de l'idéologie et de l'utopie permet d'illustrer les deux versants de l'imagination. L'une des fonctions de l'imagination est, sans aucun doute, de conserver les choses par le moyen des portraits et des tableaux. [...] Le tableau perpétue l'identité, alors que la fiction dit autre chose. Par conséquent, la dialectique propre à l'imagination elle-même est peut être ici à l'œuvre, dans la relation entre tableau et fiction, comme elle est à l'œuvre dans le champ social, dans la relation entre idéologie et utopie ». (Ricœur, 1997 ; 407)

D'autre part, utopie et idéologie fonctionnent dans un rapport de présupposition réciproque. Autrement dit, une proposition est considérée comme idéologique à partir de l'utopie et c'est à partir de positions idéologiques qu'est définie l'utopie.

1.2 De l'imaginaire social à l'imaginaire urbain

La notion d'imaginaire social telle qu'utilisée par Ricoeur peut-elle rendre compte du travail de production symbolique de la ville ? Il est possible d'utiliser cette notion si elle est mise en discussion notamment en regard des travaux de Flichy sur l'innovation technique, mais également du travail de Castoriadis sur l'imaginaire, notamment ses modalités.

En reprenant le concept chez Ricoeur, Flichy introduit la notion de producteurs de l'imaginaire. Elle permet de rendre compte du rôle tenu par certains individus ou groupes d'individus dans le développement et la diffusion de certaines utopies. Il ne s'agit pas de décerner des titres de paternité, mais de mettre en évidence l'activité de certains sujets dans le maintien, la conservation de certaines croyances, ou dans l'anticipation de changements à venir. De ce fait, il est possible dans le cadre d'une élucidation de l'imaginaire de la ville, d'identifier des producteurs d'imaginaires en relevant la part prise par certains acteurs comme vecteurs de certaines utopies ou idéologies.

S'il est possible de saisir l'imaginaire à partir de la typologie de Ricoeur, on relèvera par contre que sa mise en œuvre opérationnelle chez Flichy se fait exclusivement à partir du discours. Flichy étudie les discours autour desquels et dans lesquels la technologie d'internet s'est déployée. D'autre part, sa conception de l'imaginaire limite celle-ci aux représentations ? On serait donc conduit à considérer dans une perspective opérationnelle que l'étude de l'imaginaire serait celle des représentations accompagnant une technologie, une activité ou un dispositif. L'imaginaire se limite-t-il à la représentation ? Son élucidation suppose-t-elle de cantonner l'analyse à celle des idées ?

1.2.1 Faire et représentations comme dimensions de l'imaginaire : Castoriadis

La notion d'imaginaire telle qu'explicitée plus haut pose cependant un problème d'opérationnalité dans un travail dont la vocation est d'éprouver à l'aune de l'empirie les concepts mobilisés. A ce titre, il est possible d'affirmer que Flichy est celui ayant cherché moyennant des modifications à rendre opératoire l'approche de Ricoeur. Pour ce faire, il a utilisé la notion d'imaginaire en la rabattant sur celle de représentation. En effet ses travaux sur internet mobilisent essentiellement des discours supposés vecteurs des représentations circulant entre les acteurs ou portées par ceux-ci. Cette focale sur l'imaginaire comme

représentation et sur l'aspect purement discursif de son élucidation pose quelques difficultés dans notre travail. Notre recherche, si elle cherche à mettre en évidence la dimension imaginaire de la production de la ville, postule que celle-ci suppose à la fois une part discursive et une part non-discursive, faites de pratiques liées à l'activité des individus sur la ville. Nous postulons également que ces deux volets de l'activité urbanistique sont indissociablement liés. Dès lors, peut-on rabattre l'imaginaire sur la seule dimension discursive et représentationnelle de l'objet en étude ? Peut-on considérer les pratiques mises en œuvre comme dépourvues d'imaginaire, ou alors, à côté et donc épurées de cet imaginaire ? Une pareille conception subsume une philosophie de la réalité, au sein de laquelle, l'imaginaire et les discours qui en seraient porteurs ne sont pas dans le réel. Il importe donc de dépasser cette lecture de la notion d'imaginaire en réintégrant dans l'analyse l'articulation entre les représentations et les pratiques.

On trouve chez Castoriadis une réflexion sur l'ontologie de l'imaginaire social. Cette ontologie questionne l'essence de cet imaginaire à partir d'interrogations sur les modes d'être fondamentaux du social-historique tels qu'ils apparaissent dans la philosophie. Pour Castoriadis, l'imaginaire est social. De ce fait, il faut rapporter cet imaginaire aux dimensions de ce que Castoriadis nomme le social-historique c'est à dire les « deux modes fondamentaux d'appartenance des différents éléments qui constituent le social-historique (sociétés, institutions, symboles, règles, techniques...) » (Castoriadis, 2007 ; 105). Il distingue deux modalités du social-historique ; le représenter et le faire. Il affirme par ailleurs le caractère indissociable de la liaison entre le faire et le représenter. « Il semble qu'il n'y ait pas de faire sans un certain représenter, et réciproquement pas de représenter sans un certain faire : ainsi, faire usage d'une technique, c'est, semble-t-il, mettre en œuvre un certain nombre de représentations, de l'objet à fabriquer par exemple et des différents moyens d'obtenir sa fabrication. De même, se représenter quelque chose, c'est là aussi faire déjà quelque chose puisque la représentation, si elle n'est pas en elle-même déjà une action, suppose au moins un certain nombre d'actions » (Castoriadis, 2007 ; 105).

A quoi renvoie donc le *legein* chez Castoriadis ? Pour Castoriadis, il faut éviter de réduire la représentation à l'image qu'en a donnée la philosophie classique à savoir le *perçu* et le *réfléchi*. Si ces modalités sont effectivement constitutives de la représentation, celle-ci ne se limite pas à ces modalités telles que thématisées dans les philosophies empiristes et idéalistes. De ce fait, la représentation n'est pas entièrement le fait de notre perception ou de notre entendement. Autrement dit « la perception et la représentation ne sont rien d'autre que deux actualisations différentes d'une seule et même potentialité, qui est la capacité de se

représenter quelque chose. Percevoir, c'est se représenter quelque chose hic et nunc (ici et maintenant), comme une présence dans le monde ; réfléchir, c'est se le représenter comme un concept, une idée qui n'est plus une présence tangible dans le monde, mais un être de pensée [...] C'est donc la représentation qui est la modalité première par laquelle un sujet se donne un monde, et non la perception ou la réflexion » (Castoriadis, 2007 ; 108-109). De fait, c'est l'imaginaire qui est région originaire d'une part, mais, étant donné que la représentation première ne peut être totalement dérivée ni du perçu, ni du représenter, on dira que « la représentation est une activité partiellement immotivée et que c'est comme telle qu'elle intervient constitutivement pour qu'il y ait, matériellement, perception et pensée déterminées » (Castoriadis, 2007 ; 110). La représentation n'est donc totalement ni le reflet, ni une saisie rationnelle du réel.

Le faire humain chez Castoriadis ne se limite pas, quant à lui à la satisfaction des besoins. En effet, « l'homme est un être capable de donner des réponses différentes aux mêmes situations. Là où l'animal va chercher la réponse la mieux adaptée, dans la mesure où il reste asservi à la fonctionnalité, l'homme va répondre différemment, en fonction des significations imaginaires qui sont les siennes » (Castoriadis, 2007 ; 115). Le faire humain peut ainsi être complètement défonctionnalisé, mais plus encore il comporte une part symbolique ontologique qui est également soulignée par Geertz (1998).

L'un des enjeux de ce travail est donc de penser l'articulation entre faire et représenter dans la production de la ville. Pour Castoriadis, « il faut saisir la relation entre le faire et le représenter comme une bifurcation, à partir d'une racine commune impensable, de deux troncs donc chacun continue d'appartenir en quelque sorte à l'autre » (Castoriadis, 2007 ; 118). Cette question se retrouve d'ailleurs chez Ricœur dans une sémantique de l'action articulée entre précompréhension, configuration et refiguration, mais également dans les travaux de Watson questionnant à la suite de Schegloff, l'unité du dire et du faire.

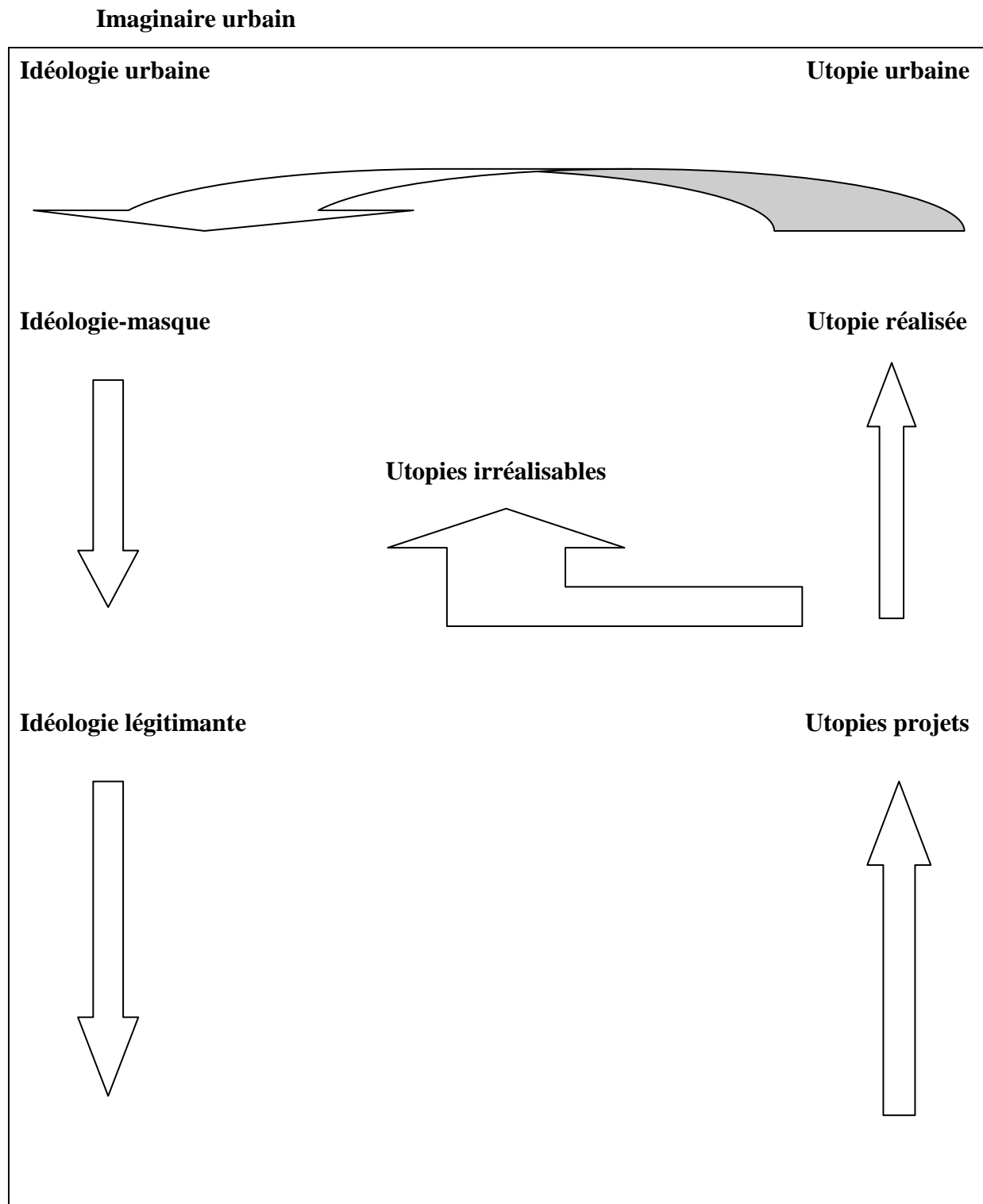
1.2.2 L'imaginaire urbain

La notion d'imaginaire social peut être utilisée pour rendre compte de la production symbolique de la ville. Pour en rendre compte, il importe de saisir autant le dire que le faire comme le suggère Castoriadis. L'imaginaire renvoyant de manière concomitante aux pratiques de la ville, mais également aux discours sur la ville et ses pratiques.

On parle alors d'imaginaire urbain comme de l'articulation herméneutique entre l'idéologie et l'utopie de la ville. On peut ainsi montrer comment la production de la ville est concomitante d'un phénomène d'institution d'une utopie qui se pose en remplaçant une

idéologie plus ancienne et sédimentée. De ce fait, un projet urbain peut être porteur d'une nouvelle utopie dont la vocation est d'instituer un nouveau discours et de nouvelles pratiques de la ville.

Le schéma ci-après rend compte de l'articulation dynamique et herméneutique entre idéologie et utopie dans la production de la ville.



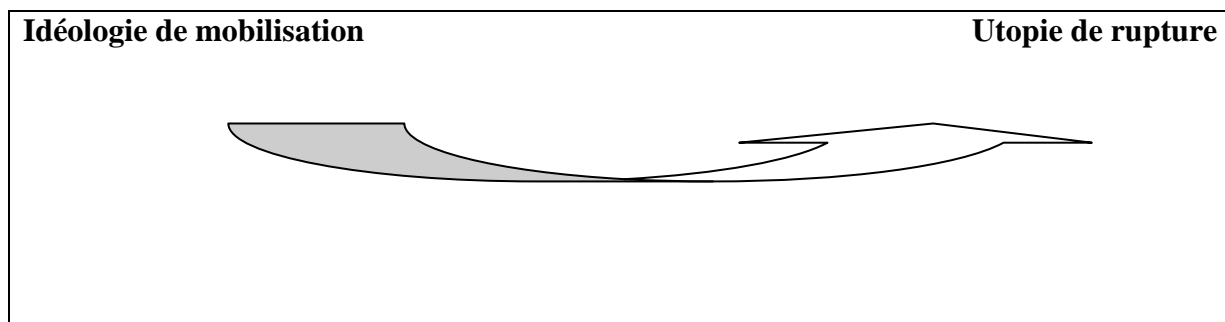


Figure n°4. Schéma de l'imaginaire urbain

Source : nos propres soins

Dans ce schéma, l'articulation au sein de l'imaginaire urbain entre utopie et idéologie est dynamique. Toute utopie réalisée s'institutionnalise en se transformant en idéologie. Le premier moment du passage de l'utopie à l'idéologie est alors l'idéologie-masque. Cette dernière se traduit par l'apparition de discours visant à gommer les manquements du projet réalisé. L'accent est alors mis sur un phénomène de mythification dont l'objet est de montrer le caractère exemplaire du projet.

A la suite de ce premier moment idéologique, apparaît un second marqué par le besoin de légitimation. Il s'agit d'une part d'abandonner toute alternative. Des discours permettant de montrer l'intérêt du modèle adopter se font jour. Ils fournissent des arguments tant techniques que scientifiques visant à justifier les choix qui ont été opérés. Un troisième moment idéologique émerge ensuite avec la mobilisation. Il s'agit alors de mobiliser les acteurs autour du projet réalisé afin de le défendre.

Cependant, lorsque les phénomènes de mobilisation apparaissent, des discours remettant en cause les choix existent déjà également. Dès lors, on peut voir apparaître des utopies de ruptures dont l'enjeu est de proposer des alternatives à l'existant. Ces utopies de rupture vont déboucher sur des utopies projets dont certaines par leur caractère fantasmagorique seront irréalisables, tandis que d'autres pourront passer le test de l'expérimentation. On a alors l'utopie réalisée.

L'imaginaire urbain implique un temps long. Le passage d'une utopie à une idéologie pouvant se dérouler sur plusieurs décennies.

2. La dimension idéologique des projets urbains

Si comme l'avance Ghorra-Gobin, il y a un enjeu symbolique dans chaque projet urbain, alors il y a déplacement soit d'une idéologie vers une utopie, soit à l'intérieur d'une utopie, soit encore au sein d'une idéologie. A l'observation, le projet lillois s'inscrit dans le

cadre d'un déplacement d'une idéologie vers une utopie alors que le projet doualais se donne à voir comme un déplacement au sein d'une idéologie fonctionnelle stable.

2.1. Lille : de l'idéologie corbuséenne de la ville au « nouvel art de ville pour tous »

Si le projet urbain est porteur d'une utopie, il est possible d'inscrire celle-ci dans le cycle d'une imaginaire urbain, affectant la ville de Lille et Lille-sud de manière spécifique. L'utopie dont est porteuse le projet urbain lillois vise à renouveler une idéologie mise en place dans les années 1960. Cette idéologie, corbuséenne²³⁸, est entrée en crise dans les quelques années plus tard. La recherche de solutions alternatives est apparue et le projet urbain lillois constitue dans sa réalisation l'actualisation d'un parti pris ayant progressivement émergé au sein de la ville de Lille autour des années 1990.

2.1.1 1960 – 1974 : l'émergence et la stabilisation d'une idéologie de type corbuséenne

Les années 1960 marquent à Lille, la mise en place d'un nouvel aménagement de la ville et sont porteuses d'un nouvel imaginaire de cette dernière.

Le contexte d'émergence de cette idéologie mérite qu'on s'y attarde.

Après la seconde guerre mondiale, Lille est une ville dévastée. Près de deux milles logements ont été détruits²³⁹ durant la guerre. D'autre part, les immeubles ayant survécu à la guerre sont dans un état de délabrement significatif. Ils sont majoritairement sans eau ni électricité. La municipalité d'Augustin Laurent (1955-1973) doit entreprendre des travaux afin de mettre fin aux noyaux d'insalubrité présents dans Lille. « En dépit des efforts de ses prédécesseurs, les noyaux urbains insalubres sont encore nombreux dans le Vieux-Lille, à Vauban, à Esquermes, à Saint-Sauveur où maisons ouvrières, courées et ateliers voisinent. Une enquête souligne la médiocrité du logement lillois. 25 % seulement sont équipés d'un

²³⁸ Nous utilisons le syntagme idéologie corbuséenne pour rendre compte d'une conception de la ville développée par Le Corbusier, et dont on trouve trace dans la charte d'Athènes, et différents projets de ville conçus par ce dernier ou des membres du CIAM. Voir à ce sujet pour les thèses du CIAM ; Corbusier, L., & Cassou, J. (1966). *Urbanisme* (p. 255). Vincent, Fréal et Cie. ; Corbusier, L., & Giraudoux, J. (1957). *La charte d'Athènes*. Éditions de Minuit. ; Le Corbusier. (1946). *Manière de penser l'urbanisme: urbanisme des CIAM* (Vol. 1). Éditions de l'architecture d'aujourd'hui. Pour une critique de ces thèses, voir ; Gras, P., & Paquot, T. (2008). *Le Corbusier voyageur*. L'Harmattan. ; Paquot, T. (1990). *Homo urbanus: essai sur l'urbanisation du monde et des mœurs*. Éditions du félin. ; Paquot, T. (1989). *Les Passions Le Corbusier*. Editions de La Villette.

²³⁹ Voir à ce sujet Mons-Dilly Dominique, (1979), *Les mutations urbaines à Lille. 1968-1978*, thèse de doctorat, Université de Lille. ; Pierrard Marchand, (1982), *Histoire de Lille*, Paris, Mazarine., Marchand Pierre, (2003), *Histoire de Lille*, Paris, Jean-p. Gisserot.,

WC intérieur et personnel, 11,5 % seulement ont une douche ou une baignoire, 47 % n'ont pas d'eau courante. Au-delà des fortifications, des terrains vagues accueillent de véritables bidonvilles » (Marchand, 2003, 104).

La période couvrant les mandats d'Augustin Laurent est marquée par une ambitieuse politique du logement visant à doter les lillois de logements décents dans des délais de réalisation très courts.

Cette politique se traduit par la formule « *faire de Lille, une ville où il fait bon vivre* ».

A travers cette formule, il s'agit de mener une politique d'assainissement de la ville tout en poursuivant la mise en place de logements sociaux. Afin de répondre à ce double défi, les travaux de rénovation sont entrepris dans Lille intra-muros avec la construction de grands ensembles au Faubourg de Béthune, Moulins, sur la couronne de sud de Lille et à Lille-sud. Les grands ensembles correspondent à une idée nouvelle du logement pour cette époque. C'est-à-dire qu'ils permettent d'envisager un habitat collectif pouvant répondre à la pression démographique d'alors. Entre 1955 et 1971, 7000 logements seront construits à Lille, dont Lille-sud offre en effet la possibilité de disposer d'un foncier disponible et requérant peu d'aménagements préalablement aux constructions. Leur construction permet au logement d'entrer dans l'ère industrielle avec la sérialisation et la standardisation comme mode de production. Ils sont très souvent préfabriqués, ce qui permet de réaliser des économies financières et temporelles.

Plusieurs tours et barres d'immeubles y sont construites à savoir : la résidence sud, baptisée *les biscottes*, l'Immeuble pierre Loti, l'Immeuble Leo Lagrange, la Tour Méditerranée, les Immeubles du groupe Million, la cité de l'Arbrisseau,

Nom du groupe	Nombre de logements	Localisation	Année de construction	Année de démolition
Les biscottes	950	Rue Lazare Garreau	1963-1969	1989
Tour Marcel Bertrand	748	Boulevard de Strasbourg	1962-	1989
Le groupe Million	100	rue de la prévoyance	1957	
La cité de l'arbrisseau	48	rue vaisseau le vengeur	1953	
Opération LO	200			

PO FA				
Grand ensemble Belfort	1199	Boulevard Belfort		
Cité concorde	1550	Boulevard de Metz	1956-1960	
Avenue J.F Kennedy	224			
Groupe Croisette	477	Faubourg des postes	1953-1979	
Rue d'Aguesseau	84			
Faubourg d'Arras	240			

Tableau n°6. Récapitulatif des HLM construits à Lille entre 1955 et 1973

La construction des grands ensembles prend fin en 1973 avec la circulaire Guichard. Celle-ci vise en effet à « prévenir la réalisation des formes d'urbanisation dites « grands ensembles » et à éviter les formes de ségrégation qu'ils rendent possible. Tout ensemble d'habitation devra désormais comporter moins de 500 logements.

Ces constructions obéissent aux principes de l'architecture moderne tels qu'énoncés dans la *Charte d'Athènes*. Une ségrégation fonctionnelle de l'espace urbain en rapport avec la vie, le travail, les loisirs et la communication en est le principe directeur.

Lille apparaît alors comme un espace propice à la mise en œuvre de ces lignes directrices. Lille-sud dans le grand Lille est un espace résidentiel au sein duquel, les populations ayant quitté la ville intra-muros sont logées dans le « confort moderne » comme l'affirme une publicité de l'époque²⁴⁰.

Entre 1960 et 1965, des milliers de Lillois anciennement habitant des courées et de logements insalubres sont ainsi relogés à Lille-sud dans des HLM destinés aux classes moyennes. Ces logements en hauteur qui sont nouveaux posent questions. Comment l'homme peut-il vivre dans les grands ensembles ? Quels types de rapport sociaux s'y nouent ? Favorisent-ils la socialisation ? Dans la presse, le discours semble unanime.

A l'exception de quelques numéros, les articles de presse valorisent les grands ensembles, des dossiers leurs sont consacrés. La parole y est donnée à des villes autres afin de témoigner de l'expérience de ces villes nouvelles, aux habitants afin de témoigner de la

²⁴⁰ Publicité pour les appartements de la résidence sud. In Mairie de Lille, Service Ville d'Art et d'Histoire, (2010), *Laissez-vous conter Lille-sud. Les mutations urbaines de 1950 à nos jours*, brochure.

qualité de vie dans ces logements. Le discours de presse met tour à tour l'accent sur ; l'apport des grands ensembles comme réponse pragmatique à la crise du logement et de son insalubrité dans la ville de Lille, à l'état des lieux des constructions en cours, aux modifications induites sur la morphologie urbaine, aux partis pris architecturaux et à la vie dans les grands ensembles.

Les grands ensembles sont présentés comme apportant une réponse aux difficultés de logement tant qualitative que quantitative. « Il y a encore, à Lille, 700 courées insalubres »²⁴¹. Face à cette situation corroborée par une enquête de l'INS montrant que « 40 % des salariés doivent s'interdire un logement neuf en raison de l'insuffisance de leurs ressources, 42 % de logements n'ont pas d'eau courante, 73 % pas de WC particuliers et 90 % ni douche ni baignoire ». De plus, à la faible qualité des logements traduite par leur insalubrité relative, il faut ajouter « l'attachement aux vieux quartiers, les difficultés à cohabiter avec un nouveau voisinage inconnu, la crainte du dépaysement social ».

Les actions du PACT, du FNAH, de la CAF et d'autres organismes gouvernementaux en faveur de la construction de HLM sont « évidemment le meilleur remède au problème du logement ». L'action des organismes de logements sociaux est ainsi valorisée.

Les comptes-rendus d'évolution des travaux, de mise en chantier de HLM sont également présents, comme celui de Jean Pilet²⁴² montrant la lente conversion De la politique du logement du C.I.L, qui est passé « des maisons individuelles [...] à la construction des grands ensembles tels ceux d'Annapes [...], du groupe Résidence Sud au Faubourg d'Arras, qui mettra à la disposition de ses membres 818 logements ». D'autres articles soulignent les engagements pris par les organismes sociaux à l'effort entrepris par l'Etat en matière de construction des logements sociaux. « Bientôt mille logements par jours » annonce la Voix du Nord en couvrant le congrès des HLM tenu à Lille. Les comptes-rendus d'inauguration voisinent ici avec les articles tendant à indiquer l'état d'avancement des travaux.

Les modifications issues de la construction de ces logements sur le paysage urbain sont mises en exergue. On parle alors de « belle construction », de construction culminant à « 18 étages », ou encore de « ceinture verte de Lille » s'esquissant au pied des immeubles neufs.

Relativement aux partis pris architecturaux, le choix de construire des logements sociaux en grands nombre, suivant les préceptes du CIAM s'oriente suivant une perspective

²⁴¹ « Il y a encore, à Lille, 700 courées insalubres. En 1961, le comité de propagande et d'action contre le taudis poursuivra leur assainissement », (1961), *La Voix du Nord*, 05 janvier.

²⁴² Jean Pilet,(1961), « Le bilan du C.I.L de Lille après douze ans d'existence, *La Voix du Nord*, 19 janvier.

méliorative, valorisant la modernité de ce choix tandis qu'une autre orientation indique les points aveugles de ces partis pris.

Jean Botrot²⁴³ questionne ainsi dès l'année 1962 les partis pris architecturaux écumant les projets de reconstruction dans toute la région du Nord. Les partis pris corbuséen structurant les propositions d'architecte sont critiquées. « On a bâti, disent-ils du sous-Le Corbusier ». La hauteur des constructions est remise en question. « On a d'abord, ces dernières le plus possible en hauteur, en tas, en vrac, souvent assez mal [...], mais, voici un fait nouveau. Le ministère de la construction s'est brusquement avisé des excès de la formule : tout haut, tout beau [...]. L'homme n'est pas fait pour vivre en hauteur ». Si les immeubles sont un horizon indépassable de l'urbanisme, il importe de « tempérer leur gigantisme, apporter un maximum de soin à l'aménagement intérieur. Faire en sorte que les logements tiennent le coup et ne se transforment pas en taudis ».

Cette tonalité péjorative sur les grands ensembles reste cependant marginale. Des dossiers et articles vantant cette forme architecturale dominant dans le discours de presse. Pierre et René Gosset²⁴⁴ cosignent un article sur le travail mené par Le Corbusier pour faire naître la ville de Chandigarh. Ce travail serait « la démonstration par l'absurde à cause du pays qui l'entoure de ce que devrait être nos propres villes aujourd'hui » conclut les auteurs. Jean Couvreur²⁴⁵ évoque « les cités radieuses » de Le Corbusier, « de vraies machines à habiter », qui permettent de décentraliser les activités non essentielles des centres urbains. Cet article se termine par une interrogation sur les modes d'appropriation de ces logements par les habitants. « Reste à savoir comment l'homme s'organise là dedans. L'homme de toujours, ce français que l'on dit individualiste, féru de ses habitudes de quartier, ce vieil habitant des villes centenaires, où chaque maison a son visage, où il a vécu, aimé, souffert et pleuré depuis toujours ».

La vie dans les grands ensembles est également présente dans le discours de presse. Face aux premières expériences de vie dans les grands ensemble, des formules sont rapidement apparues telles : « psychose des grands ensembles », « monde concentrationnaire ». Sont-elles fondées ? Des enquêtes journalistiques faites d'interview avec les habitants visent à restituer « la vérité » de la vie dans les grands ensembles. « On médit trop des HLM, notre vie n'est pas concentrationnaire » répond une résidente à

²⁴³ Jean Botrot, (1962), « L'architecture sur la sellette », *La Voix du Nord*, 27 janvier 1962.

²⁴⁴ Pierre et René Gosset, (1963), « L'Inde de l'espoir. Le Corbusier et les vaches sacrées », *La Voix du Nord*, 25 mars.

²⁴⁵ Jean Couvreur, (1963), « Les grands ensembles », *La Voix du Nord*, 15 avril.

Geneviève Dermech²⁴⁶. Des thèses comme celle du communautarisme qui tendrait à s'ériger en mode de vie sont réfutées. Pour les habitants, les complexes à résider dans ces logements tiennent plus du regard des autres que d'un quelconque vécu. « Il faut cesser de dire du mal des HLM et prendre des airs apitoyés lorsqu'on parle de notre vie. Bien que nous essayons encore les plâtres, pour la plupart des femmes, un logement HLM est un vrai bonheur ». L'enquête souligne le caractère « à taille humaine » de ces logements. « Quoiqu'on dise, affirme la journaliste, vos logements ont une âme ! »

Le gigantisme, le communautarisme, l'univers concentrationnaire, critiques sous-entendues dans le discours relèvent de l'outrance. Pour la journaliste, le témoignage des Lilloises « semble prouver que les critiques sont excessives, les femmes cherchent sans aucun désespoir à s'adapter au mode de vie des cités de demain ».

Ainsi, on peut considérer que le début des années 1960 voit se mettre en place dans la reconstruction de Lille des éléments constituant une nouvelle idéologie de la ville (elle est nouvelle dans le contexte post seconde guerre mondiale). Le grand ensemble en est une variable. Permettant de loger un nombre très important de résidents sur des périmètres réduits. Construits en hauteur, ils culminent pour certains de leurs bâtiments à plus de vingt étages. On note également un unanimité relatif quant à ces parti pris architecturaux permettant de construire vite et en grand nombre des logements standardisés et préfabriqués.

Ces constructions font par ailleurs peu de cas du cadre de vie. Enfin, la division fonctionnelle de la ville en rapport avec les quatre fonctions définies par Le Corbusier font de Lille-sud un quartier résidentiel accueillant essentiellement ou supposé accueillir les classes moyennes.

Le discours de presse, reste marqué soit par des accents de neutralité, soit par une valorisation de cette solution aux problèmes de logements ayant marqué l'après-guerre. Les grands ensembles sont vus comme l'habitat de demain. Mais, déjà pointent des questions sur le gigantisme de ces résidences, et la capacité pour les individus de s'y adapter. L'explicitation de ces interrogations conjuguée aux expériences de vie dans les grands ensembles conduira à la remise en cause de cette idéologie, et son corollaire, la spécialisation fonctionnelle de la ville. Cette crise singularisera Lille-sud dans le paysage urbain lillois. Cette singularisation se verra renforcée par la construction du périphérique sud et de l'emprise SNCF qui achèveront de couper Lille-sud du reste de la ville.

²⁴⁶ Geneviève Dermech, (1961), « Dans les grands ensembles des femmes nous disent... », *La Voix du Nord*, 20 juillet.

2.1.2 1970 – 1991 : crises et critiques du modèle corbuséen

A partir de 1970 et même quelques années avant, les retours d'expériences sur Lille-sud en tant qu'unité résidentielle et son rapport à la ville centre évoluent. Sur le plan de la composition de la population, on note un remplacement des classes moyennes par des immigrés notamment maghrébins, d'autre part, la réputation de Lille-sud se péjoratisse progressivement. Cette péjoratisation est liée à la fois à la vie dans le quartier, mais aux discours sur cette vie dont la presse est à la fois le vecteur et l'opérateur. Lille-sud, acquiert alors une réputation de banlieue sensible dans laquelle, la drogue, le communautarisme voisinent avec l'absence de services publics de base, de loisirs. Le paradigme de la spécialisation urbaine, de la construction en hauteur est remis en cause. Parallèlement, on voit apparaître des tentatives de résorption des problèmes d'urbanisation dont Lille-sud est l'épicentre.

2.1.2.1 La coupure urbaine²⁴⁷ et les deux Lille

La construction du périphérique et de l'emprise SNCF sur les anciens remparts ont contribué à exacerber l'idée d'une coupure urbaine entre Lille-sud et le reste de la ville. Cette coupure autoroutière est explicitement mentionnée dans différents documents produits dans le cadre du GPU et dans les propos de parties prenantes à sa réalisation. « Le quartier Lille-sud souffre depuis un certain nombre d'années d'une coupure urbaine avec le cœur de la Ville de Lille »²⁴⁸. Cet état de fait est également présent dans la convention du GPU²⁴⁹ pour lequel « il s'agit de rétablir la continuité entre la ville-centre et le Sud de Lille ». Ce qui semble attester de l'existence d'une coupure qui est explicitée dans le document de présentation de l'enquête publique : « l'enjeu du projet est de faire oublier la barrière constituée par le périphérique, et de relier plus naturellement le Sud de Lille au reste de la ville. ».

²⁴⁷ La notion de coupure urbaine est apparue dans l'économie des transports pour désigner les emprises dont l'implantation sur un espace a des effets physiques et psychologiques sur cet espace. Ces effets peuvent être la modification des interactions, isolement d'un quartier, sentiment d'exclusion des résidents ou faible sentiment d'appartenance à la ville. Voir à ce sujet : Héran Frédéric, (1999), « évaluation de l'effet des coupures urbaines sur les déplacements des piétons et des cyclistes », [en ligne], consulté le 25 février 2013. URL : ENEL Françoise, 1998, *Les coupures routières en milieu urbain. Rapport de synthèse*, Véres consultants, recherche pour le Plan Urbain, Paris, 92 p., 1984, *Coupure routière et autoroutière*, Atelier central d'environnement, Paris, 147 p.

²⁴⁸ LMCU, (2010), *Enquête publique de modification du PLU du mardi 9 novembre au jeudi 9 décembre 2010. Document de présentation*, p.3, [en ligne], consulté le 25 février 2013. URL http://www.lillemetropole.org/gallery_files/site/91/174209.PDF

²⁴⁹ ANRU, (2006), p.9

Cette coupure urbaine s'est traduite par un développement différentiel du territoire lillois. En effet, Lille-sud s'est tenu à la marge des dynamiques économiques ayant affectées le territoire Lillois.

D'autre part, à la coupure physique matérialisée par le périphérique et l'emprise SNCF, s'est rajouté un sentiment d'exclusion des résidents de Lille-sud.

Cette coupure urbaine a donné lieu dès l'année 1989 à une tentative de traitement. Un concours d'idée lancée par la Ville de Lille visait à traiter les liaisons entre la ville de Lille et ses quartiers périphériques. Il faut alors traiter les portes du Sud de Lille qui ont été délaissées par la réalisation du périphérique. Cette notion de porte renvoie à la notion de coupure urbaine dans l'histoire du développement de la ville. En effet, le périphérique et l'emprise SNCF sont construits sur les anciennes fortifications marquant les limites de la ville. La croissance de Lille, fut ainsi pendant des siècles contenue à l'intérieur de la ceinture des remparts successifs. La croissance industrielle du début du XIXe siècle sera à l'origine du développement des faubourgs au-delà des fortifications. Ceux-ci se développent alors le long des voies de transit. Ces remparts sont détruits en 1930.

2.1.2.2 La mauvaise réputation de Lille-sud

A partir des années 1970, Lille-sud acquiert progressivement la réputation d'un quartier sensible, dangereux et au sein duquel, la vie n'est pas agréable. Cette réputation se construit progressivement. Comment dès lors rendre compte de la mauvaise réputation de Lille-sud. A quoi renvoie la notion de réputation, et en quoi se distingue-t-elle de la notion d'image ?

Afin de mettre en évidence la mauvaise réputation de Lille-sud, il nous a paru utile de recourir au discours de presse. En effet, s'il est possible d'obtenir à travers la parole des lillois leur dire sur Lille-sud, ce dire ne s'inscrit pas toujours dans une perspective historique et ne rend pas compte du processus de sédimentation progressive de la réputation de Lille-sud. Pour rendre compte de cette sédimentation progressive le choix du discours de presse nous a paru le mieux à même d'en rendre compte. Le discours de presse est un discours hétérogène. Il rend compte à la fois de ce que les journalistes et leurs organes de presse disent de Lille-sud, mais également de ce que d'autres acteurs sociaux en disent. En cela, on peut considérer la presse comme vectrice et opératrice dans la construction de la réputation de Lille-sud.

Elle est vectrice pour autant que véhicule des discours qui sont pris en charge par d'autres énonciateurs, acteurs sociaux. Elle est opératrice car elle produit per se un discours sur Lille-sud ayant consolidé la mauvaise réputation acquise par ce quartier. De ce fait, autant

le discours de presse que les discours des acteurs sociaux (les maires) servent de repères dans la mise en évidence de la mauvaise réputation de Lille-sud.

A quoi renvoie la notion de réputation ?

On retrouve la notion dans différents domaines des sciences sociales. En sociologie économique et en sciences de gestion, elle est un attribut des entreprises, de certains de leurs produits. Elle est associée à la notoriété, la qualité. Elle renvoie pour Boistel (2008) à l'ensemble des images rattachées à une entreprise. Elle peut de se fait être gérée, managée car elle est considérée comme étant un actif pour l'entreprise. On la retrouve également plus récemment dans les travaux liés à l'internet. Les consultants parlent alors d'e-réputation pour référer à la notoriété que la pratique des réseaux numériques permet d'acquérir.

D'autres travaux mettent l'accent sur le rapport entre notoriété et espace géographique. Dans une perspective sociologique (Dulong, 1992 a, b), ils mettent l'accent sur la construction de la réputation des quartiers HLM.

Travaillant sur la réputation d'un quartier HLM, Renaud Dulong considère la réputation comme une sorte de code permettant d'accueillir certains évènements. Ce premier trait de la réputation marque son caractère sélectif. La réputation sélectionne les mots pour dire un lieu, les mots aptes à rendre compte d'un évènement survenant dans un espace déterminé. Elle peut également être bonne ou mauvaise. Autrement dit, il s'agit d'un jugement évaluatif renvoyant peu ou prou à une échelle d'appréciation. . « *La mauvaise réputation est récalcitrante, elle s'oppose aux évidences, ou s'en nourrit en les inversant* » (Dulong, 1992 a, p.11).

La réputation est une connaissance vague, approximative, une caricature. Les professionnels en charge des HLM sont fondés à la dénoncer comme « ce qu'en disent les gens qui n'y ont jamais mis les pieds » puisque ces assertions prétendent dire la vérité des lieux (Dulong, 1992a ; p. 11).

La réputation est une sorte de boussole. Elle oriente nos projets, attitudes et comportements vis-à-vis de lieux inconnus. Elle est un fond commun sur lequel viennent figurer les opinions individuelles. C'est un jugement, une évaluation morale. Elle utilise un langage minimal tolérant peu la nuance. C'est le lieu des stéréotypes, clichés et lieux communs. Elle peut atteindre l'ampleur d'un stigmat. La stigmatisation implique des effets notamment sur les habitants ; possibilité d'accès au marché du travail, etc., difficulté pour les résidents à donner spontanément leur lieu de résidence, ressentiment vis-à-vis des journalistes, des équipes de télévision et des chercheurs.

La réputation est observable. Elle est faite de paroles dites, assorties souvent de mimiques ou des gestes. Si la phrase énoncée est susceptible ultérieurement d'interprétations en nombre théorique infini, elle a été interprétée sur-le-champ dans la conversation par une réponse ou un silence, un sourire ou un haussement d'épaules. Car la réputation désigne aussi le fait que les occurrences locales des mots sont reçues comme « façons de parler » de tel quartier. » (Dulong, 1992, p.19).

Où est énoncée la réputation ? Pour Dulong, l'énonciation de la réputation des quartiers périphériques est réalisée dans les villes-centre. Elle a « un caractère excessif, caricatural, calomniateur ». (Dulong 1992, b).

- la réputation peut être un fait social établi ; ce que tout le monde sait d'un quartier, ou ce qu'un sujet particulier à partir de son expérience particulière en dit. Le fait social précède les expériences individuelles.
- Les stéréotypes véhiculés sont des cadres pour l'action. Ils permettent d'une part de rechercher des informations supplémentaires, mais d'agir d'une certaine façon en fonction de ce que disent ces stéréotypes.

La réputation se traduit également en stigmatisme. Elle affecte alors les habitants du quartier, dans leurs rapports sociaux.

A la différence de Dulong, nous avons choisi, de mettre en évidence la réputation de Lille-sud dans une perspective historique, à partir de faits langagiers. Il ne s'agit donc pas de saisir la réputation comme un état à un instant donné, mais de voir comment elle a évolué au fil du temps. Ce parti pris n'implique pas pour autant de travailler à des énonciations situées comme dans son travail sur la réputation des cités HLM. Nous avons mis en évidence la réputation de Lille-sud à travers le discours de presse et le discours des différents maires. Ces discours sont pris ici pour des espaces discursifs hétérogènes traduisant à la fois les énoncés produits par la presse, mais également les énoncés produits par d'autres sujets sociaux. Notre approche de la réputation est proche de celle développée à travers la notion de *travail territorial des médias* (Noyer et Raoul, 2011). Cette notion renvoyant au fait que les territoires sont des faits de langages produits à travers et par le discours médiatique, étant donné « le territoire n'accède à la reconnaissance, et par là à l'existence, que par l'instance discursive (dont participent les médias) qui le désigne, le délimite, en rend compte dans sa forme et sa matérialité spatiales et dans son histoire sociale » (Noyer et Raoul, 2011, 18).

2.1.2.3 La production discursive de la mauvaise réputation

Considérer la réputation de Lille-sud comme produite par la presse nous a amené à mettre l'accent sur la PQR locale. En effet, si Lille-sud apparaît dans la PQN, les occurrences de ces apparitions sont moins fréquentes dans la seconde que dans la première. De ce fait, la production discursive de la réputation de Lille-sud, telle qu'elle suivra est faite de relevés des quotidiens régionaux.

A partir des années 1970, la présence de Lille-sud dans les quotidiens régionaux est moins centrée sur les travaux d'aménagement des logements que sur la vie sociale telle qu'elle s'organise, et sur les événements qui y prennent place.

A partir de la fin des années 1960, les reportages sur la vie dans les grands ensembles de Lille-sud paraissent plus explicites quant aux difficultés liées à la fois au cadre de vie. Le « village vertical » (Les biscottes) est en effet caractérisé comme présentant des déficiences en matière d'aménagement de son voisinage immédiat. « Les trous boueux, des flaques d'eau, des voitures abandonnées » sont pour *Liberté*²⁵⁰, la description de cet environnement. Cette péjoration progressive se traduit par une association systématique de l'apparition de Lille-sud avec des énoncés référant soit à des problèmes, soit dans des comparaisons tendant à construire une symétrie entre Lille-sud et d'autres quartiers de l'agglomération lilloise, soit entre Lille-sud et d'autres grands ensembles français.

Pour *La Voix du Nord*²⁵¹, « les Biscottes savent aussi être un quartier comme les autres ». Cette comparaison implique à la fois l'assomption d'une équivalence, mais implicite dans le même mouvement une asymétrie. En effet, l'utilisation de l'adverbe aussi renvoyant à une relation d'égalité suppose que cette égalité n'ait pas toujours été établie soit dans le temps, soit dans l'espace. L'article est le compte rendu d'un carnaval ayant eu lieu quelques jours plus tôt aux Biscottes. Pour la rédaction du journal, « le Sud, longtemps considéré comme un tas de béton sans âme commence à vivre ». Le carnaval des petits serait ainsi l'indicateur d'un commencement, d'un éveil, là où précédemment il manquait une âme. Autrement dit, l'avènement d'une âme aux Biscottes permet d'affirmer que Lille-sud qui était dépourvu d'âme s'en trouve désormais pourvue, ce qui a toujours été le cas des autres quartiers. Derrière une comparaison vraisemblablement avantageuse, se trouve l'affirmation d'un état problématique. Lille-sud, village vertical, est sans âme.

Comment se caractérise une ville sans âme ?

²⁵⁰ Serge Peronnet, (1966), « », *Liberté*.

²⁵¹ Non signé, (1974), « ... », *La Voix du Nord*, sans numéro

Dans la presse, Lille-sud apparaît d'abord comme une cité dortoir. Pour *La Voix du Nord*²⁵², « le sud ne veut plus être une cité dortoir ». Cette affirmation est étayée par les initiatives locales visant à vitaliser un quartier amorphe. Cette léthargie imputée à Lille-sud conduit d'ailleurs les habitants et les acteurs associatifs à mettre sur pied des actions visant à « donner du cœur aux blocs de béton »²⁵³.

Lille-sud se construit ainsi au travers d'images et de métaphores et de personnification traduisant la froideur en lien avec le béton, de léthargie en lien avec un manque ; d'activité, de vie sociale, et une âme qui n'est pas insufflée dans un quartier connaissant des difficultés à donner le goût de vivre, enraciner des activités favorisant le contact, les liens et la création de solidarités entre résidents.

Une ville sans âme serait également le signe d'un univers concentrationnaire. Cette image n'est pas particulière au quartier de Lille-sud. Elle caractérise en effet un imaginaire des grands ensembles et de la critique de ce mode d'aménagement du logement²⁵⁴. Cette image se retrouve dans la presse régionale lilloise dès les années 1960. Des articles visant en valoriser le mode de vie des sudistes implicite cette image qu'ils tendent à déconstruire.

Lille-sud est également un quartier à problème. Cela peut se traduire par des comparaisons euphémisantes. Elles visent à atténuer les difficultés auxquelles sont confrontées les sudistes dans leurs résidences. Pierre Dassonville²⁵⁵ considère ainsi que Lille-sud connaît « les problèmes de tous les grands ensembles de France et de Navarre ». La notion de problèmes liés à Lille-sud est très hétérogène. Elle renvoie à la fois dans l'article par exemple à la petite délinquance, aux vols à la tire, à la roulotte, à l'étalage, au vandalisme des espaces communs, aux dégradations volontaires de l'habitat, à l'inoccupation tendancielle des logements, à la consommation de drogue par les jeunes et sont commerces, au taux de chômage plus élevé que dans tous les quartiers de la ville de Lille.

Au détour des années 1980 certaines associations apparaissent également dans la presse. Lille-sud est apparié à « zone de non droit » et à trafic de drogue.

²⁵² Non signé, (1974), « Les habitants se réveillent...Lille-sud ne veut plus être un dortoir », *La Voix du Nord* sans numéro

²⁵³ Non signé, (1974), « Un nouveau comité de quartier veut donner du cœur aux blocs de béton », *Nord-Matin*, sans numéro

²⁵⁴ *Le figaro* est le lieu en janvier 1960 d'un débat contradictoire entre sociologues et urbanistes sur le thème « Grands ensembles, univers concentrationnaire ? ». *Libération* fera de même en mai de la même année avec un dossier sur plusieurs numéros intitulé : « Libérez les banlieusards ! », in, Rinaudo Christian, (1999), *L'ethnicité dans la cité. Jeux et enjeux de la catégorisation ethnique*, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, p.20.

²⁵⁵ A.P.(1987), « Lille-sud. Plongée dans le "deep south" I », *Nord-Matin* sans numéro. Il s'agit de deux dossiers consacrés à Lille-sud par le journal.

Le discours des Maires Pierre Mauroy et Martine Aubry est également révélateur des difficultés liées à Lille-sud.

En installant la commission de développement social du quartier en 1984, Pierre Mauroy déclare en référence à la mission Dudebout²⁵⁶ qu'il s'agissait alors « de dégager les grandes lignes d'une politique visant à stopper la dégradation physique et sociale de certains quartiers ». Dans un autre discours, il évoque « le cimetière, le périphérique, la voix de chemin de fer » qui ont « découpé le quartier en tranche », la toxicomanie et l'alcoolisme très présents dans le quartier. Cette montée de la toxicomanie reviendra dans le discours de Mauroy à la suite d'une action médiatisée des jeunes du sud en 1993. Au prise avec des dealers ayant pris place dans des cages d'escaliers, ces derniers organiseront une chasse à l'homme qui fera l'objet d'une certaine médiatisation tant au plan local que national. A cette occasion, le maire de Lille reviendra sur la montée de la toxicomanie à Lille et particulièrement son sud depuis le début des années 1980.

2.1.2.4 Les stigmates de la mauvaise réputation

La mauvaise réputation de Lille-sud construite dans le temps s'est avérée porteuse de stigmates pour ce quartier de la ville de Lille. La notion de stigmaté présente dans les écrits sociologiques depuis Goffman (1975) renvoie à la représentation stéréotypique construite dans une interaction entre deux groupes, comme catégorie pertinente pour nommer, classer, et juger un autre groupe. On peut considérer la mauvaise réputation de Lille-sud comme stigmatisante à la fois pour le quartier, mais également pour ses habitants.

Cette mauvaise réputation est stigmatisante pour le quartier dans le sens où, la réputation de Lille-sud, de la qualité de vie y régnant, et les problèmes qu'on y rencontre ont poussé la classe moyenne à abandonner progressivement le quartier au tournant des années 1970. Dans le même temps, l'attractivité du quartier décline de sorte que la mixité sociale n'y est plus assurée. Il y a une sorte d'homogénéisation de la population résidente de Lille-sud tant du point de vue des caractéristiques sociodémographiques, que socioculturelles. A l'échelle nationale, les travaux sur le peuplement des parcs HLM montrent ainsi qu'autour des années 1970, on observe une augmentation significative de ménages à revenus les plus faibles tandis que décroît progressivement le nombre de ménages ayant les revenus les plus élevés (Aubrée, 2006, 2002). Ainsi, en 1994, 65, 8 % de la population de Lille-sud était allocataires

²⁵⁶ La mission confiée par Pierre Mauroy, premier Ministre au Maire de Grenoble Hubert Dudebout en 1981 visait à initier une réflexion sur les quartiers en difficulté. Dudebout est considéré comme le père de la politique de la ville.

contre 44,9 % pour le reste de la ville. Le taux de chômage y est de 25 % et 1/3 de la population a moins de 20 ans²⁵⁷.

Cette répulsivité de Lille-sud ne touche pas que les individus qui choisissent de ne pas s'y installer ou alors d'en déménager dès que leurs moyens le leur permettent. Elle concerne également les entreprises. La dévolution de zone résidentielle au quartier Lille-sud, couplée aux problèmes placés sous la loupe grossissante des médias en fait de ce quartier une zone faiblement attractive. Pour pallier à ce manque d'attractivité, tout le quartier de Lille-sud est d'ailleurs placé depuis l'année 2000 en zone franche industrielle²⁵⁸. D'autre part, l'implantation dans le cadre du grand projet de ville de la *Maison des modes* au Faubourg des Postes tient de la volonté de la municipalité de lutter contre le stigmate du manque d'attractivité économique de ce quartier.

Le stigmate de la mauvaise réputation de Lille-sud colle enfin à ses résidents. Ces derniers ne sont pour ainsi dire ni « employables », ni « positionnables »²⁵⁹. De ce fait, différentes politiques mises en œuvre visaient à résorber ce stigmate²⁶⁰. Il est ainsi courant que les lillois dissimulent leur lieu de résidence lorsqu'ils sortent de leur quartier.

2.1.3 1992 – 2012 : avènement et stabilisation d'un « nouvel art de vivre »

La remise en cause de l'idéologie corbuséenne de la production de la ville a conduit à la déconstruction des barres et tours d'immeubles de Lille-sud. Il était apparu que ces constructions étaient surdimensionnées et peu propices à l'habitat. D'autre part, la coupure urbaine avait entraîné une réflexion sur sa possible résorption. Cette réflexion, initiée dès 1989²⁶¹ trouve dans le grand projet urbain une traduction concrète. Enfin, la spécialisation fonctionnelle de la ville est délaissée au profit d'une double mixité ; fonctionnelle et sociale. L'évolution du peuplement des HLM de Lille-sud s'était traduite par un départ des classes moyennes des HLM vers d'autres zones lilloises. Enfin, le grand projet urbain apparaît

²⁵⁷ Goolen Martine, (1994), *Développer l'activité économique sur le quartier*, Ville de Lille, DSU, 44p.

²⁵⁸ La zone franche industrielle est un statut exonérant de certaines charges fiscales des entreprises faisant le choix de s'installer sur un territoire déterminé. Le label zone franche est attribué par l'Etat à des quartiers de plus de 10 000 habitants cumulant un fort taux de chômage, une population jeune et une part importante d'élèves sortant du système scolaire sans diplôme. Lille-sud est en zone franche depuis

²⁵⁹ Vanmerris Corine, (1994), « Lille-sud. Certains anniversaire ne se fêtent pas », *La Voix du Nord*, sans numéro.

²⁶⁰ La politique de la ville vise explicitement à lutter contre les stigmates issus de la mauvaise réputation de certain quartier tel que Lille-sud.

²⁶¹ Un concours d'idée en vue de l'aménagement des liaisons entre Lille et ses quartiers périphériques fut lancé par la ville de Lille en 1989. Il s'agissait précisément de résorber la coupure urbaine induite par la présence du périphérique et de l'emprise SNCF entre Lille-sud et Lille. Voir à ce sujet, Ville de Lille, Délégation interministérielle à la ville, (1989), « les portes du sud de Lille », consulté le 05/04/2012.

comme la poursuite de l'entreprise de déconstruction de la réputation de Lille-sud entamée avec le grand projet de Ville²⁶².

2.1.3.1 Reconstruire le Sud

La nécessité d'agir afin de modifier la dégradation de la réputation de Lille-sud n'est pas nouvelle. Au milieu des années 1970, des réflexions étaient menées sur le devenir des grands ensembles au sud de la ville. Plusieurs alternatives s'opposaient alors. Pour les uns, il fallait réaménager les grands ensembles qui restaient des unités d'habitation pouvant être viabilisées, pour les autres, la déconstruction apparaissait comme la solution idoine au regard des handicaps qu'ils cumulaient.

On note ainsi dès 1976 des articles s'interrogeant sur la réhabilitation des Biscottes. Pour Nord-Matin, cette réhabilitation s'impose au vu des solidarités et des liens tissés par les résidents. Les déprédations volontaires doivent être traitées afin de consolider la sociabilité née dans le village vertical. Face à la critique d'une absence d'équipements et d'espaces verts, un projet de « coulée verte » est envisagé. Projet vaste et ambitieux entre les Biscottes, les 400 maisons, la Croisette, la LO.PO.FA d'un espace de repos accueillant les équipements (annexe de mairie, poste de police municipale, recette annexe des PTT, salle polyvalente) et d'espaces verts²⁶³. La ville de Lille choisira l'option²⁶⁴ de la démolition des tours et barres. Cette démolition sera l'occasion pour la municipalité d'affirmer la volonté de transformer le sud, de la dynamiser et de produire la ville en sortant du cadre posé dans les années 1960. La démolition de la Tour Marcel Bertrand est assez symptomatique de cette situation.

Pour Nord-Eclair²⁶⁴, « ce sera la fin d'un immeuble controversé et vide de tout occupant depuis 1982, auquel on a vainement cherché une affectation ». L'article relaye par ailleurs l'absence de consensus sur la démolition de la Tour. En effet, « la confédération nationale du logement a exprimé ses réserves sinon plus ». A l'appui de ces réserves, le coût de la démolition présenté comme supérieur à celui d'une réhabilitation, les gênes occasionnées, les dégradations subies par la Tour qui auraient pu être évitées. Pour *La Voix du Nord*, il s'agit « d'un nouveau symbole du mal-vivre qui disparaît, du mal habiter, de ces ensembles bâties à la périphérie des métropoles, sur les bords des ceintures où s'accumulent encore ces logements qu'on avait baptisés "cages à lapins" il n'y a pas si longtemps, quels qu'aient été les travaux de réhabilitation ». Cette démolition est présentée comme le prix à

²⁶²

²⁶³ Article non signé, (1974), Lille : « une coulée verte » », *Nord-Matin*,

²⁶⁴ 1989, « L'implosion de la Tour Marcel Bertrand. La tour implose lundi à 15 heures. Pour la CNC c'est un gâchis qu'on aurait pu éviter », Nord-Eclair, non daté.

payer afin de « bâtir enfin l'humain », mais aussi tourner le dos à cette époque « où il fallait bâtir à tour de bras ».

La démolition de la Tour est également l'occasion de revenir sur ce type d'habitat et la vie à Lille-sud. Pour les « rénovateurs communistes » comme pour *Liberté*, la décision de démolir est avant tout le « résultat d'une gestion à court terme, selon les besoins immédiats du patronat. En 1960-1970 les besoins de main d'œuvre les ont conduits à construire à la va-vite des grands ensembles, véritables concentration des salariés à proximité des entreprises. Aujourd'hui, de même qu'on se débarrasse des salariés, les immeubles dont l'image s'est ternie deviennent des poids morts »²⁶⁵. Et pourtant, « les archives prouvent que la Tour Bertrand construite en 1964 n'a pas toujours été maudite. C'était à ce qu'en disent les anciens du quartier de la bonne construction et les premiers locataires y ont été satisfaits. Tout est venu sans doute de l'évolution des mœurs et des normes de sécurité. Dans les années 1970, on s'est avisé d'une part qu'un logement aussi vertical, 23 étages, provoquait angoisse et mal de vivre. Beaucoup sont passés par la Tour, peu sont restés, soucieux d'un logement à taille plus humaine dans un habitat individuel ou petit collectif »²⁶⁶

Pour la municipalité²⁶⁷, cette démolition marque « l'échec de la grande mode architecturale des années 1960 qui multipliait la construction de grandes tours composées d'un maximum d'étages. On s'est aperçu trop tard que la sur-dimension de ces immeubles ne respectait pas les exigences d'un cadre de vie humain ». Dès lors, la démolition marque un changement de paradigme et s'inscrit dans la « volonté de faire bouger Lille-sud afin de permettre « l'avènement d'un nouveau quartier ».

Cette volonté d'inscrire l'urbanisation de Lille-sud dans une nouvelle perspective reste présente dans les discours des édiles lillois jusqu'en 2003. A l'occasion de l'inauguration d'une agence du crédit municipal de Lille-sud, Pierre Mauroy rappelle la vision portée par la ville sur son sud. Avec une volonté de le rédynamiser, de le recomposer et de le transformer. « D'une façon générale, dit-il, nous ne voulons plus d'impasse pour Lille-sud ». Pour ce faire, il importe de renforcer son attractivité, mais aussi de mettre l'accent sur l'autre image de Lille-sud, celle que les médias ne relayent pas, faite du dynamisme associatif, du partenariat entre acteurs sociaux et du travail en profondeur entamé par la municipalité. On ne peut

²⁶⁵ Non signé, (1989), « Biscottes. Après l'implosion, les discours et les réactions », *La Voix du Nord*, n...p.

²⁶⁶ (1989), « Quand la Tour Marcel Bertrand deviendra gravats. La Tour Marcel Bertrand sur le Boulevard de Strasbourg impluse ce lundi à 15 heures. Une fin exemplaire pour un immeuble contesté », *Liberté*, sans numéro.

²⁶⁷ Pierre Mauroy, (1989), intervention à l'occasion du lancement de la démolition de la seconde Biscotte, Archives municipales, 4D4/13

renchérira Martine Aubry²⁶⁸, « passer son temps à donner une image négative de Lille-sud alors qu'il s'y passe beaucoup de choses positives. »

Cette vision du renouvellement de Lille-sud se traduira par le grand projet de ville, initié en 2001, et le grand projet urbain qui sera annoncé lors d'une réunion publique en 2003. Cette réunion évoquera la situation de Lille-sud marquée par une population importante, dont 50 % a moins de 25 ans, un faible taux d'actifs. Le thème de la coupure urbaine est également présent dans le discours. « Lille-sud est excentré par rapport au reste de la ville, de l'autre côté du périphérique, et cette séparation est vécue comme un éloignement, voire une coupure. Cette coupure est encore accentuée par l'organisation du quartier lui-même, divisé en plusieurs quartiers pas toujours bien reliés entre eux ». Le vœu de voir les travaux entrepris et à venir dans le quartier repris par la presse locale est formulé afin que l'image de Lille-sud soit plus conforme à la réalité.

2.1.3.2 Le « nouvel art de ville pour tous » les lillois

La dimension symbolique du grand projet urbain, et l'utopie dont elle est porteuse sont condensées dans la formule²⁶⁹ « un nouvel art de ville pour tous ». Cet énoncé se retrouve ainsi à la fois sur la première de couverture de la convention signée par les parties prenantes en 2006, sur le site internet, mais également sur tous les documents produits et diffusés par la Mairie de Lille et ses différents services impliqués de manière variable dans la réalisation du grand projet urbain. Le nouvel art de ville pour tous est ainsi une nouvelle utopie urbaine, proposée par la Ville de Lille au détour du projet. Cette utopie vise à assurer la continuité urbaine entre Lille et Lille-sud.

En effet, l'emprise SNCF ainsi que le périphérique se sont traduits dans les représentations par une coupure psychologique. Les habitants de Lille intra-muros rechignant à fréquenter Lille-sud, et les sudistes ne se considérant pas comme lillois à part entière. Organiser et fluidifier les déplacements quotidiens des lillois sur l'ensemble de la ville participe ainsi de ce nouvel art de vivre dont les premières concrétisations furent la localisation au *Faubourg des Postes* de la *Maison des modes*, et de la *Halle des Glisses*.

²⁶⁸ Martine Aubry, (2001), allocution prononcée lors de l'inauguration du local de l'association FAME, Archives municipales, 4D4/25.

²⁶⁹ La notion de formule est employée par Alice Krieg-Planque pour désigner des énoncés figés ayant un caractère discursif, un tour polémique, et fonctionnent comme référents sociaux. Alice Krieg-Planque, (2009), *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, PU de Franche-Comté, coll. « Annales littéraires », 144 p., (2006), « "Formules" et "lieux discursifs" : propositions pour l'analyse du discours politique », *Semen*, 21.

Cette utopie vise également à assurer davantage la mixité sociale au sein de Lille-sud, mais également dans les différents sites associés. Les projets de construction de logements à Lille-sud ont ainsi compris à la fois du logement individuel avec des maisons d'architectes, mais aussi du locatif HLM. La politique de relogement mise en place par les partenaires visait également à assurer une mobilité « ascendante ». C'est-à-dire permettre aux résidents de Lille-sud dont les résidences ont été déconstruites de se retrouver dans le Vieux-Lille, à Saint-Maurice Pellevoisin etc.

Le nouvel art de vivre porte de plus sur la mixité fonctionnelle de la ville. Il s'agit de faire de chaque quartier lillois un morceau de ville autonome, au sein duquel toutes les fonctions nécessaires à la vie sociale sont réalisables ; service public, loisirs, transports et résidence. En ce sens, il rompt résolument avec l'idéologie spécialisatrice et son avatar centralisateur mise en place au détour des années 1960.

Sur le plan du traitement du cadre de vie, l'accent est mis sur les espaces verts, les espaces de jeux, les pieds d'immeubles, toute chose qui dans l'approche corbuséenne faisaient l'objet d'un délaissement relatif. Le diagnostic en marchant vise comme dispositif participatif, à habiliter les habitants à mieux s'approprier leur cadre de vie, en le coproduisant avec les services de la Ville de Lille.

Les constructions en hauteur sont également limitées. La notion d'habitat à taille humaine vise ainsi à définir des limites en terme de nombre de logements et de hauteur des bâtiments destinés au logement.

Dans le sillage de la formule du nouvel art de ville, la prise en compte des préoccupations environnementales permet d'intégrer des notions en liens avec le développement durable. La qualité est ici en prise directe avec les labels bâtiments basse consommation, le type de matériau utilisé dans les constructions et la récupération des eaux de pluie.

La formule vise ainsi tous les lillois, mais pas simplement les résidents de Lille-sud. Cette portée de la formule explique en partie le choix de ne pas reconstruire sur Lille-sud l'ensemble de l'offre de logements sociaux, mais de les disséminer sur 14 sites associés dans d'autres quartiers de la ville de Lille. Le projet, dont l'épicentre est Lille est alors un évènement, un prétexte d'interrogation de la relation des lillois avec leur ville et de proposition d'une représentation renouvelée de celle-ci et de sa pratique.

2.1.3.3 Une généalogie du nouvel art de ville pour tous

La formule du nouvel art de ville apparaît dans des courriers internes à la ville de Lille dès l'année 1995. La remise en cause de la centralisation y est également présente. Son apparition a pour cadre l'énoncé de la politique culturelle de la ville de Lille dans le cadre des orientations à définir pour la période 1995-2001. Dans un courrier adressé au maire sous couvert du secrétaire général, le Directeur de l'action culturelle d'alors trace les grands principes devant guider la politique culturelle de la ville. Il souligne un nécessaire rééquilibrage des équipements entre le centre (de Lille) et ses quartiers, une inscription de la politique culturelle dans *la politique de la ville*. La formule employée pour synthétiser l'orientation de cette période est alors « un nouvel élan ». En 2001, un autre courrier du Directeur de l'action culturelle adressée au maire, propose le passage du « nouvel élan » à « un nouvel art de vivre ». Le programme proposé met l'accent sur le développement des équipements culturels de proximité (bibliothèque du Faubourg de Béthune, la relocalisation des écoles de musique de Lille-sud, Centre, Saint Maurice, etc.)

La formule apparaît ainsi au sein de la ville de Lille dans le contexte de la mise en œuvre de la politique culturelle menée alors. Elle est reprise, modifiée, et étendue à la ville de Lille, à son appropriation par les lillois au mitan du grand projet urbain.

2.1.3.4 Un nouvel art de ville pour tous : la nouvelle utopie urbaine lilloise

Le nouvel art de Ville pour Lille se positionne ainsi comme le véhicule d'une nouvelle utopie urbaine. Utopie prenant à contrepied les principes urbanistiques ayant guidé la reconstruction de Lille dans la période d'après-guerre. Il s'agit de produire une ville correspondant d'une part au critère de polyfonctionnalité. Cette utopie implique de « faire la ville dans chaque quartier » afin que chaque fonction urbaine puisse être réalisée dans l'unité géographique donnée. De ce fait, on a vu progressivement se développer une centralité à Lille-sud sur la rue du faubourg des postes, le développement d'équipements sociaux et d'infrastructures de loisir. De ce fait, Lille-sud est passé de zone résidentielle unifonctionnelle en 1960 au statut de zone urbaine multifonctionnelle en 2010.

Le principe de la mixité sociale est également compris dans la nouvelle utopie urbaine proposée par le GPU. Il s'agit de permettre d'une part aux populations du sud de connaître une « mobilité résidentielle ascendante », mais également d'attirer au sud des populations des classes moyennes à travers la construction des maisons d'architectes et la localisation dans 14 sites associés de logements détruits au sud.

En outre, le grand projet urbain vise à mettre en avant une qualité de vie. La notion de qualité de vie renvoie ici d'une part à l'accent mis sur le cadre de vie. Contrairement à l'urbanisme corbuséen occupé au traitement de la verticalité et délaissant le traitement de l'environnement immédiat des logements, le GPU met l'accent sur le traitement du cadre de vie avec des réhabilitations et la co-construction d'espaces verts et de places entre la Ville, les techniciens et les populations. Cette notion de qualité renvoie également à celle de durabilité, avec la mise en conformité des constructions avec les normes BBC.

Lille et son GPU se donnent ainsi à voir comme une ville dans laquelle le projet urbain porte et sous-tend une production symbolique de la Ville. Qu'en est-il à Douala dans le cadre du volet urbain du C2D ?

2.2 Douala : un projet sans utopie ?

Dans le cas du projet urbain de Douala, l'analyse des documents produits par la cellule projet et les entretiens menés avec des responsables de ladite cellule ne permettent pas de cerner les contours d'une part symbolique au dit projet. Dès lors, la question de la part symbolique de cette activité devient problématique et le recours à la notion d'imaginaire également. Faut-il considérer qu'il existe une dimension symbolique alors que celle-ci n'est pas clairement affirmée par les acteurs porteurs du projet ? Nous considérons que l'intentionnalité inhérente à tout projet urbain conduit les acteurs à assumer la dimension symbolique de celui-ci. Dès lors, au mieux, la ville de Douala est engagée dans un processus au sein duquel le déplacement s'opère au sein d'une même idéologie-il est alors difficile de revendiquer cette relative involution-au pire, il s'agit d'un projet sans dimension symbolique. Afin d'éviter cette aporie, nous avons fait le choix de tenter d'indexicaliser le projet. Autrement dit, nous allons montrer comment dans le cadre du projet urbain de Douala, les activités communicationnelles et urbanistiques sont à interpréter comme une réponse pragmatique à un ensemble de problèmes dont le discours de presse s'est fait l'écho sur la Ville de Douala.

Si dans le cadre de Lille, l'empan temporel choisi a été de 50 ans, dans le cadre du projet de développement urbain de Douala, l'empan temporel est de 20 ans. Il nous a semblé utile de limiter cet horizon au début des années 1990 pour plusieurs raisons.

Ces années marquent le début de ce qu'il est convenu d'appeler les *années de braises* (Mbida, 2009, Ngayap, 2000). Cette période, précédant le retour du multipartisme au Cameroun se caractérise par un activisme particulier dans la ville de Douala. Les villes mortes

y seront décrétées par l'opposition, des heurts y auront lieu de manière régulière entre forces de maintien de l'ordre et manifestants.

D'autre part, les années 1990 marquent la fin de l'Etat providence au Cameroun. Le passage sous les « fourches caudines » des institutions de Brettons Wood conduira l'Etat à réduire son champ d'intervention. Cette absence d'Etat²⁷⁰ se traduira par un développement urbanistique sous la pression de la demande en logement. Le projet de développement de Douala, doit ainsi être perçu comme le retour de l'Etat dans l'urbanisation de la ville de Douala. De ce fait, ce retour s'inscrit davantage dans une perspective de rattrapage et de replâtrage que dans la construction d'un horizon au sein duquel chaque citoyen se retrouve.

2.2.1 Douala une urbanisation acéphale, fonctionnelle et un aménagement limité

L'urbain à Douala est contemporain de la colonisation. La ville coloniale s'est construite de manière limitée, en privilégiant la fonctionnalité et en rejetant aux marges certains quartiers. L'extension urbaine s'est ainsi faite par l'action des populations investissant selon leurs propres moyens des espaces non aménagés.

La Ville de Douala est une ville nouvelle. Elle est née avec le protectorat allemand. Son développement peut être schématisé en deux grands moments structurants son développement. Un moment colonial d'émergence qui permet de mettre en évidence les points aveugles des choix urbanistiques pris par les occidentaux et qui seront poursuivis après l'indépendance.

2.2.1.1 La ville coloniale : un aménagement centré sur le port

Contrairement à Lille, la Ville de Douala s'est urbanisée sans que l'Etat, par le biais des collectivités locales, soit le moteur de cette urbanisation. Cet état de chose s'inscrit à la fois dans l'histoire de longue durée et dans une récente conjoncture marquée par la crise économique et l'absence d'Etat dans le domaine de l'urbanisation des villes au Cameroun.

On peut considérer institutionnellement que la ville de Douala, précédemment appelée Kamerun naît à la suite du traité Germano-douala de 1884. Par ce biais, les Chefs Akwa et Bell cèdent leur souveraineté à l'Allemagne et placent le Kamerun (nom de Douala alors) sous protectorat allemand.

Le nom Kamerun fut étendu à l'ensemble du territoire en 1901 tandis que celui de Douala était attribué à la ville.

²⁷⁰ Durant cette période, l'Etat sous ajustement structurel abandonne toute ambition d'aménagement du territoire et même des villes importantes telles que Douala et Yaoundé.

L'installation allemande dans l'estuaire du Wouri fut réalisée par l'occupation du plateau Joss. Antérieurement à cette occupation, le plateau fut la propriété des Bell, un des lignages Douala. Ceux-ci furent expropriés par le colon allemand qui y installa son quartier administratif. Les Bell furent alors envoyés 4 kilomètres plus loin à l'intérieur du pays vers ce qui sera dénommé New Bell.

Cette occupation du plateau Joss, fief naturel des Bell fut engagée en même temps qu'était projetée l'occupation d'Akwa et de Deïdo²⁷¹ qui étaient également occupés lors de l'installation allemande par les lignages éponymes.

La ville européenne devait ainsi se développer sur ces plateaux à contamination successive à partir du plateau Joss, tandis que les populations seraient relogées dans les quartiers New Bell, New Akwa et New Deïdo. Une bande dénommée *freie zone* devait servir de zone tampon entre la ville allemande et la ville autochtone d'alors. Cependant, si le plateau Joss put être occupé et les Bell expropriés, la colonisation occidentale d'Akwa et de Deïdo ne put avoir lieu sous le protectorat allemand.

La première guerre mondiale et la défaite allemande mit fin au protectorat allemand, le Cameroun passant sous la tutelle française et britannique²⁷². Les Bell en profitèrent pour partie, pour revenir occuper la zone de Bali et faire admettre par l'autorité de tutelle le principe du droit de propriété des doualas sur cet espace. Quelques années plus tard, ils obtinrent également en guise de compensation la *freie zone* entre Joss et New Bell. Cette zone fit également l'objet d'un lotissement de la part de l'autorité tutélaire.

Le quartier d'affaires d'Akwa fut aménagé pendant la tutelle française. Il le fut par le biais des contrats individuels d'achat et de location entre Akwa et français, ou migrants non-Douala.

Dans les années 1950 et en compensation de l'expropriation du plateau Joss, le quartier de Bonapriso-Bali fut aménagé par le tutorat français pour le compte des Bell.

Des travaux d'urbanisme furent réalisés durant la période du tutorat français sur les quartiers de Bonapriso, Bali, Deïdo, Akwa soit une superficie de 800 ha (Haeringer, 1970).

Dans ces quartiers, des voiries furent aménagées afin de faciliter la circulation des biens et de la main d'œuvre entre l'hinterland et le port de Douala.

Dans le même temps, le quartier New Bell, délaissé par les Bell fut progressivement occupé par des migrants non-Doualas. Au-delà des quartiers sus cités pour lesquels la tutelle

²⁷¹ Quartiers de la Ville de Douala.

²⁷² Le Cameroun a la particularité d'avoir été mis de manière parallèle sous tutelle française et britannique au sortir de la seconde guerre mondiale par la SDN.

française et précédemment le protectorat allemand mirent en place des logiques d'aménagement, l'extension de la ville sembla dès le départ échapper à l'emprise de la puissance publique. Cette logique est restée à l'œuvre après les indépendances.

2.2.1.2 L'extension urbaine hors zone d'influence des douala

Au-delà de cette zone aménagée pendant le protectorat et la tutelle, Douala s'est développée en s'étendant notamment vers Bassa. Ce développement s'est fait sans que les autorités d'alors n'en prennent la mesure. Ces espaces se sont ainsi développés sans bénéficier des logiques d'aménagement ayant présidé à l'aménagement du plateau Joss, d'Akwa, et Bali et de Bonadoumbe. Les Doualas s'opposèrent à tout projet d'aménagement au profit d'une communauté tierce ; préférant faire valoir leurs droits sur ces terres afin d'en faire commerce avec des étrangers.

Les non-doualas²⁷³ arrivés dans la ville se fixèrent premièrement dans la zone de New Bell qui était délaissée par les bell. A partir de cette fixation, ils colonisèrent au gré des opportunités foncières les territoires adjacents à la zone aménagée par les européens.

La tentative d'aménagement de New Bell se heurta aux bell faisant valoir leurs droits de propriété sur cet espace. Cette situation conduisit avec le temps les occupants à se considérer comme propriétaires et non redevables à quiconque.

A partir de New Bell, les migrants confrontés à une densité sans cesse croissante de ce quartier colonisèrent d'autres espaces, contribuant ainsi à l'étalement urbain. Mbanya, Nylon, Bépanda furent progressivement occupés.

Dès avant les indépendances, la densité de la population dans New Bell était supérieure à 400 habitants à l'hectare. Les secteurs non lotis présentaient de graves carences en matière de salubrité, drainage des eaux, et assainissement.

Le développement de Douala n'est pas que lié aux rapports entre occidentaux, douala et migrants non-douala pendant la période coloniale. Avec le protectorat allemand, Douala passe de simple comptoir commercial à celui de porte d'entrée d'un territoire excédant largement la plaine littorale. Dès 1903, les allemands entament des travaux afin de relier l'hinterland au port de Douala dans le but de favoriser le transport des marchandises. Le départ allemand ne modifiera pas la donne. Les français poursuivront le maillage ferroviaire territorial en l'amplifiant par un réseau routier. Ils feront également porter les capacités du port de 100 000 tonnes à 300 000 de marchandises (Djinkou Tchatchou, 2010).

²⁷³ Il s'agit essentiellement de populations originaires de l'Ouest Cameroun

On constate donc que l'urbanisation de Douala dans la période coloniale s'articule autour d'une idée force. Développer l'activité portuaire et les zones occupées par les européens. Cette idée force permet d'aménager les zones autour du port et le port. Les migrants et les besoins en logement ainsi que les rapports entre migrants-douala et autorités occidentales conduiront à une situation de lotissement des terres par les autochtones à des fins pécuniaires.

2.2.1.3 La ville post-coloniale : entre Etat absent et étalement urbain

Avec les indépendances, le Cameroun jeune nation tente de mettre sur pied une politique urbaine. La loi n°66/10 cor du 18/11/1966 pose les bases réglementaires de l'urbanisation. Elle est complétée deux ans plus tard par des dispositions portant sur la constitution des lotissements, l'élaboration des plans, l'institution d'actes d'urbanisme tels ; le permis de construire, l'autorisation de lotir, l'institution des zones à urbaniser en priorité, etc. En 1973, l'ordonnance n°73/20 du 29/05/1973 abroge les dispositions antérieures. L'urbanisation ultérieure de la ville de Douala s'est ainsi faite en l'absence de tout cadre réglementaire et sans plan d'urbanisation.

Cette situation ne s'est pas améliorée au détour des années 1980 avec la crise économique. Sous la pression des institutions de Brettons Wood, l'Etat doit se recentrer faute de moyens sur ses missions régaliennes. Il déserte de fait les villes qui sont laissées au bon vouloir du marché.

L'étalement urbain de la ville s'est ainsi accentué, dans une créativité davantage impulsée par les logiques du marché que par un acteur central. La pression démographique aidant, la ville a vu ses zones marécageuses colonisées, et la question de la fourniture des services dans les quartiers neufs s'est immanquablement posée. La voirie, l'assainissement et les transports sont alors parus comme des problèmes auxquels les doualais apportaient des solutions situées.

Les années de braise et le retour du multipartisme²⁷⁴ accentueront la dynamique à l'œuvre à Douala. D'une part, Douala se positionne comme un des principaux centre de la contestation du pouvoir politique. Les infrastructures et les symboles du pouvoir sont progressivement dégradés au cours des manifestations et des confrontations avec les forces de maintien de l'ordre, mais aussi durant la période des villes mortes qui paralysera la ville la moitié de l'année 1991.

²⁷⁴ Le retour du multipartisme se fait au tout début des années 1990.

L'atteinte du point d'achèvement dans les années 2000 ouvre une nouvelle ère. L'Etat, sous l'influence des partenaires multilatéraux et bilatéraux semble enclin à revenir dans la ville par le biais de l'urbanisme réglementaire et opérationnel. La France dans le cadre du C2D encourage pour les villes de Douala et Yaoundé un volet développement urbain afin de pallier aux lacunes d'urbanisation de ces villes.

Le retour de l'Etat dans la ville est un retour encadré. Encadré par les institutions internationales, mais également encadré par la décentralisation survenue depuis. Celle-ci induit une perte de l'initiative dans le domaine de l'urbanisme au profit des collectivités locales.

Le projet de développement urbain s'inscrit ainsi dans un horizon marqué dès l'émergence de Douala par une prééminence des arts de faire populaires dans un contexte marqué par une absence de réglementation en matière d'urbanisation, des actions limitées dans le temps et l'espace en matière de lotissement.

Cet état de fait conduit à considérer l'absence d'une vision dans la constitution de la ville. Le projet ne comporte aucune dimension symbolique. L'histoire urbaine de Douala atteste de cette option en assertant son développement comme guidé par un impératif fonctionnel autour de l'activité portuaire. Le projet de développement urbain apparaît alors comme une solution à un ensemble de problèmes fonctionnels sans horizon symbolique global et affirmé.

2.2.2 La construction discursive des problèmes d'une ville : Douala et ses problèmes dans les discours: 1990-2010

Le projet développement de Douala se donne à voir comme une solution pragmatique à un ensemble de problèmes. Problèmes nés de l'urbanisation de Douala depuis l'émergence de la ville au XIX e siècle. Les problèmes caractérisant la ville de Douala ont fait l'objet d'une prise en charge par la presse. Celle-ci entre 1990 et 2010 documente à travers différents formats les défis urbains auxquels sont confrontés Douala et les doualais. Ces problèmes sont relayés, diffusés, mentionnés dans la presse autant pris en charge par des journalistes et donc l'organe de presse, qu'à travers des instances énonciatives renvoyant tantôt aux doualais, tantôt à des autorités politiques ou administratives. Ils sont également présents dans les énoncés produits par les édiles de la ville dans l'intervalle susmentionné.

La présence de Douala dans les discours renvoie à différentes occurrences. Une thématique longitudinale domine en lien avec l'urbanisme, il s'agit du thème de la *ville poubelle*. A côté, ou aux côtés de cette thématique de la ville poubelle présente dès le début

des années 1990, la question de la sécurité des biens et des personnes, du transport, du pouvoir dans la ville apparaît également.

2.2.2.1 La ville poubelle

La thématique de la ville poubelle est présente dans le discours de presse à partir de l'année 1992²⁷⁵. Les villes mortes sont un passé récent et la presse s'intéresse au changement de physionomie de la ville de Douala. Les allusions comparatives sont systématiques. Cette évocation de Douala comme ville poubelle renvoie inmanquablement à Yaoundé, capitale politique qui est alors réputée pour être un véritable dépotoir. Douala la belle se mue progressivement en ville poubelle. Cette mutation régressive permet d'affirmer que la ville « a emboité le pas à Yaoundé la sale. Les bacs à ordures sont surchargés. Les ordures s'amoncellent à tous les coins de rues et devant les concessions privées. Les odeurs pestilentielles envahissent l'espace urbain »²⁷⁶

Cette comparaison est la porte d'entrée des rapports entre Douala, capitale économique, et Yaoundé la capitale politique alors même que Douala, épice de du mouvement de contestation semble aux yeux des doualais faire l'objet d'un abandon de la part du pouvoir central. Un cadre de la Communauté urbaine affirme ainsi que « les autorités de Yaoundé veulent à tout prix que Douala devienne aussi sale que Yaoundé »²⁷⁷. La métaphore de la poubelle réactive ainsi le rapport centre-périphérie mis en évidence par Gremion (1978). Cette imputation causale au pouvoir central n'exonère pas pour autant d'autres acteurs de leurs responsabilités dans la situation d'insalubrité que la ville connaît. Qu'il s'agisse de la Communauté urbaine, des sociétés ayant reçu un mandant pour l'enlèvement des ordures, les chaînes causales sont excipées. Pour la Communauté urbaine, il s'agit du non paiement des échéances induites par les contrats de concession, et pour les sociétés concessionnaires de l'inadéquation entre le volume d'ordures produites, et de celui enlevé, mais également de la couverture spatiale insuffisante de l'enlèvement.

Dans ce contexte « d'opération ville sale »²⁷⁸, le rapport entre les habitants et les détritiques se pose. Notamment pour ce qui concerne le caractère pathogène de la présence des ordures dans une ville en pleine expansion. Les opérations entreprises par les populations sont

²⁷⁵ Biake Célestin, (1992), « Saleté dans nos villes. Douala : la puanteur au quotidien », *La Nouvelle Expression*, n° 042, p.10. Zinga Siméon Valentin (1992), « Douala la belle ? Douala la poubelle ! », *Le Messenger* n- 277, p.13.

²⁷⁶ Zinga Siméon Valentin (1992), « Douala la belle ? Douala la poubelle ! », *Le Messenger* n- 277, p.13.

²⁷⁷ Tientcheu Kamani, (1994), « le défi des ordures. La CUD contemple les ordures », *Le messenger*, n-6.

²⁷⁸ Doo Bell Jacques, (2000), « insalubrité. Douala opération ville sale », *Le Messenger*, n-1152, p.8.

largement relayées soit pour être condamnées (incendies des bacs à ordures, incinération artisanale) soit pour être louées.

Des comptes-rendus d'activités d'ONG et de groupements d'habitants sont présents. Ils mettent l'accent sur la démission de l'Etat d'une part, et sur la prise en main par les habitants qui, au travers d'actions de curages de caniveaux, d'investissement humain, tentent de se ménager un cadre de vie salubre²⁷⁹.

2.2.2.2 L'habitat²⁸⁰ : un casse-tête ?

En lien avec la salubrité et la gestion des ordures ménagères, la question de l'habitat apparaît à travers des articles, des dossiers et de comptes-rendus. Il s'agit de montrer le quotidien des doualais, et les situations de précarité engendrées par l'occupation de certaines zones marécageuses. Les litiges fonciers sont également très présents.

2.2.2.3 L'éclairage public

L'éclairage public est abordé à la fois comme un frein potentiel au développement de la ville, et comme une insuffisance caractérisant l'urbanisation de la ville. La chaîne causale construite autour de cet état de fait ainsi que les conséquences sur la sécurité des doualais sont également invoquées.

L'absence d'éclairage public renvoie soit à son absence, soit à une maintenance insuffisante. Les moyens financiers déployés par la Communauté urbaine sont mis au premier plan. « La Communauté urbaine évoque la rupture du contrat de maintenance avec la SONEL ; rupture intervenue à la suite du retard de paiement des factures et à cause des difficultés de trésorerie »²⁸¹. D'autres imputations causales mettent en cause l'action des populations. L'absence d'éclairage rendant possible dans certaines zones la commission de forfaits tels des agressions et des vols à la tire²⁸²

²⁷⁹ Bounkou Frédéric, (2005), « Insalubrité. Face à l'impuissance de l'Etat la lutte contre les ordures devrait être une affaire de tous. New Bell a ses soldats », *Le Messenger*, n°1686. « Hygiène et salubrité. Deïdo veut se débarrasser de ses petites bêtes le temps d'une campagne. Silence on assainit ! », *Le Messenger*, n° 1748, p.8.

²⁸⁰ Zebaze Paul, (1994), « Makepe : l'enfer des marécages. Dans les marécages de Makepe c'est la pluie qui dicte la manière de vivre », *Le Messenger*, 19 sept., p.10.

²⁸¹ Doo Léa Florine, (1995), « Eclairage public. Douala dans le noir », *La nouvelle expression* n-16, p.9. Tientcheu Kameni, (1996), Eclairage public à Douala. Sonel et CUD se renvoient la lampe », *Le Messenger* n°483, p.10.

²⁸² Sans auteur, (1999), « Eclairage public. Quand les populations se privent de lumière », *Le Messenger* n°902, p.12.

2.2.2.4 La sécurité des biens et des personnes²⁸³

Les questions sécuritaires sont très présentes dans la presse. Elles y apparaissent soit sous la forme de comptes rendus d'actions menées par des criminels, soit en terme de réponses apportées par les pouvoirs publics, soit encore, comme des réponses apportées par les populations aux activités des malfrats.

Les atteintes aux biens et aux personnes, qu'il s'agisse de braquage, d'assassinat, de vol sont largement rapportées et commentées. Tout comme les réponses du pouvoir²⁸⁴ et des populations n'hésitant pas se faire justice. Une justice populaire et expéditive dont la sentence est l'exécution de toute personne soupçonnée de s'être livrée au vol, à une tentative d'agression.

2.2.2.5 Le transport urbain

Dans une ville marquée par une extension continue, la question du déplacement et des transports urbains se pose. Qu'il s'agisse de mettre en évidence la qualité de la voirie, l'insuffisance de l'offre de transport, ou alors les réponses situées apportées, la presse aborde la question du transport urbain dans la ville de Douala.

Dans un contexte marqué par la ténuité des moyens de l'Etat, l'entretien des voiries urbaines de Douala fait la part belle aux initiatives privées. Des jeunes faisant métiers d'entretenir à la force de leurs bras des voiries abandonnées par les municipalités. La dénonciation de la démission des pouvoirs publics est ainsi dévalorisée alors même que les initiatives jeunes sont mises en avant²⁸⁵.

2.2.2.6 Qui gouverne Douala ?

Parler du pouvoir dans la ville comme problème présent dans le discours de presse revient à affirmer qu'à travers différentes instances énonciatrices (acteurs politiques,

²⁸³ Fopoussi Dominik, (1992), « Incendie à la compagnie Batoula : les dégâts se chiffrent à 60 millions », *Le messenger*, n°245, p.10., Fotso Henri, (1994), « Bonabéri. Meurtre dans un chantier. Qui parlait donc du Cameroun comme étant un pays de droit », *Le Messenger* du 31 mars, p.8.

²⁸⁴ La mise en place du commandement opérationnel en février 2000 conduira à Douala à résorber la criminalité, tout en donnant lieu à des exactions dont la plus célèbres reste la disparition de 9 jeunes hommes enlevés par les membres du commandement opérationnel et jamais retrouvés par leurs familles. Ekwe Henriette,(2001), « Affaire des 9 disparus. Douala sous haute surveillance », *La nouvelle Expression*, n°796, p.2. Nana Paul, (2001), « Affaire des 9 disparus de Bépanda. Omnisport assiégé pendant 20 heures », *La nouvelle Expression*, n°785, p.6., Foimoukom Honoré, (2001), « Affaire des 9 disparus de Douala. L'union européenne à Bépanda », *Le messenger*, n°1189, p.4. Akam Melvin, (2001), « Affaires des 9 disparus. L'aveu du président », *Le messenger*, n°1192, p.4.

²⁸⁵ Doo Léa Florine, (1995), « Cynisme et démission. Une voirie urbaine confiée aux débrouillards », *La nouvelle Expression*, n°43, p.11., Mbog Pibasso, (2001), « Routes. Douala cherche les voies de la réhabilitation », *La nouvelle Expression*, n°889, p.4.

journalistes, populations), se pose la question de la ville comme espace marqué par une conflictualité et des rapports de force. La gouvernance de la ville de Douala est en effet marquée par l'évolution institutionnelle du Cameroun. Le passage du parti unique au multipartisme en 1990 est un tournant dans la gestion des villes du Cameroun. En effet, les municipales de 1996 voient les partis d'opposition emportés toutes les mairies de la ville de Douala. Dans ce contexte, la nomination par le pouvoir politique d'un Délégué du gouvernement pose d'une part le problème d'un conflit de légitimité entre une légitimité électorale et une légitimité nominative. Les conflits entre le Délégué nommé et les élus d'opposition marqueront ainsi les années 1996-1997²⁸⁶. Les accusations d'obstruction au fonctionnement des mairies d'arrondissement²⁸⁷ étant permanemment brandies par les exécutifs municipaux.

Outre cette question des rapports conflictuels entre le Délégué du gouvernement et les Maires d'arrondissement, la question de la tutelle de l'administration territoriale sur l'activité des édiles municipaux se pose. La gestion des marchés apparaît comme un espace de cristallisation de cette conflictualité. La remise en cause des décisions prises par le Délégué du gouvernement par le préfet alimente les chroniques journalistiques²⁸⁸.

Enfin, la question du pouvoir dans la ville renvoie également au conflit entre autochtones douala et allogènes. Avec la victoire des partis d'opposition aux municipales de 1996, le peuple douala, minoritaire en nombre revendique les mairies passées aux mains d'ethnies considérées comme allogènes. Des querelles sourdes et anciennes entre Bamilékés et Sawa trouvent là un terreau d'expression fertile avec notamment quatre mairies sur cinq issus des rangs de l'ethnie bamiléké²⁸⁹. Comme l'assure un chef Sawa, «il aurait été indiqué que le chef à douala soit Sawa»²⁹⁰. Les revendications faites et les prises de paroles d'élites Sawa sont largement médiatisées. « Pour revendiquer 'leurs mairies' ». Des sawas marchent à Douala » titre *La Nouvelle Expression*. Cette revendication est prise en charge par un Ministre

²⁸⁶ Ebona Ambroise, (1996), « Installation des délégués du gouvernement. Transformer le SDF en FIS ? », *Le Messenger*, n°487, p.4., Sans auteur, (1996), « Installation programmée de Tobbo Eyoum », Andzé Tsoungui défie le SDF à Douala », *Le messenger*, op cit., Eyoum Ngangué, « Installation de Tobbo Eyoum à Douala. 'revanche' du RDPC et mise en garde du SDF », *Le messenger*, n°488, p.4., Azebaze Alex Gustave, « Douala : l'opposition déjoue tous les pièges du pouvoir », in Dossier, Opération « villes mortes, *Le Messenger*, n°501, p.6.

²⁸⁷ Douala compte cinq mairies d'arrondissement

²⁸⁸ Nouwou David, (1992), « Main basse sur les marchés de Douala. Pokossy Doumbe se sucre sur le dos des commerçants de New Deïdo », *La nouvelle Expression*, n°035, p.11., Mvie Jacques Blaise, (1994), « Gestion des marchés. Le préfet du Wouri et le Délégué à couteaux tirés », *La nouvelle Expression*, n°185, p.6., Nouwou David, (1995), « Gestion des marchés de Douala. Le gouverneur et le Délégué dans un bras de fer », *La nouvelle Expression*, n°19, p.9.

²⁸⁹ Les revendications douala s'appuient notamment sur l'article 57.3 de la constitution de 1996 stipulant que le chef du conseil régional est un autochtone, et d'autre part sur la protection des minorités inscrite dans le préambule de ladite constitution

²⁹⁰ Essaka Ekwalla, (1996), « entretien réalisé par Alex Gustave Azebaze », *Le Messenger*, n°482, p.11.

qui endosse l'action engagée par les populations sawas. « Jusqu'à présent on a voulu nous faire croire que un homme une voix, cela suffisait pour asseoir la légitimité. Or, on a besoin d'autre chose que d'avoir 50 hommes contre deux hommes. On a parfois besoin de quelqu'un qui sait de quoi il parle contre 50 % qui ignorent de quoi ils parlent »²⁹¹. La nomination d'un ressortissant douala au poste de Délégué du gouvernement apparaît alors comme une réponse du pouvoir central aux revendications des Sawa.

2.2.2.7 Les projets d'urbanisation

Dans ce contexte, une place est donnée aux différentes initiatives prises par la Communauté urbaine et les municipalités pour résoudre les problèmes d'urbanisation posés par le développement de Douala. Le projet de développement urbain apparaît dès lors comme une réponse pragmatique et sélective dans le cadre de problématiques globales touchant à l'urbanisation de la ville.

2.2.3 Le projet comme solution pragmatique et sélective

Considéré le projet comme une solution pragmatique à des problèmes existants, c'est affirmer que le projet ne s'inscrit pas, comme dans le cadre lillois dans une vision globale de la ville qu'il tente de faire advenir. Le projet de développement est à voir comme un choix réalisé par la Communauté urbaine de Douala et les partenaires au projet afin d'apporter des solutions à des difficultés précises. Il s'agit de doter Douala au plan réglementaire d'un cadre contraignant et habilitant pour son urbanisation à travers la production d'un PDU et d'un POS, mais également de réhabiliter des voies de circulation afin de favoriser l'attractivité du port de Douala dans un contexte de compétition régionale.

2.2.3.1 L'activité portuaire comme problème du projet de développement urbain doualais

Le projet de développement de Douala et la mise en emphase sur la voirie obéit à des considérations économiques.

Douala est quand même la capitale économique et lorsqu'on s'est retrouvé devant une situation où le réseau d'infrastructures sur lequel est assise la base de l'économie. Les voiries desservant, assurant la liaison entre le port et l'aéroport, ou au fort moment de la crise un importateur n'arrivait pas à

²⁹¹ Douala Moutome, (1996), « Je partage complètement ce qui a été initié », entretien avec Doo Léa Florine, in *La Nouvelle Expression*, n°66, p.5.

exécuter plus d'une rotation par jour alors que dans des villes de même niveau de développement comme Lagos, Libreville ou Dakar ces mêmes importateurs réalisaient trois, voire quatre rotations par jour, il est évident qu'on était obligé de porter notre attention sur les infrastructures qui allaient permettre de rétablir les bases du développement de la ville. Donc c'est la raison pour laquelle... En réalité, les voiries secondaires n'ont pas été abandonnées puisque en consacrant l'essentiel des ressources du C2D et du Projet d'Infrastructures de Douala sur le réseau d'infrastructures primaires ; les voies structurantes comme on les appelle, la Communauté urbaine de Douala a pu orienter ses propres ressources ainsi que les ressources du fonds routier mobilisées à travers le Ministère de l'habitat et du développement urbain vers les voiries secondaires et les voiries tertiaires notamment et développant des activités... en construisant et en réhabilitant les voiries, en faisant recours aux techniques à haute intensité de main d'œuvre, notamment le pavage des voies .²⁹²

Réhabiliter la voirie s'inscrit ainsi dans une vision fonctionnelle de la ville. Tournée vers son port d'une part, et la perte de compétitivité subie par ce dernier relativement à des ports d'égale importance en Afrique.

Le projet est réalisé pour une catégorie particulière de résidents, les opérateurs économiques. Même s'il impacte de manière incidente le quotidien de tout résident qui voit sa voirie réaménagée, le réaménagement ne s'inscrit pas dans une amélioration du cadre de vie des habitants. Cette amélioration si elle a lieu est en quelque sorte une conséquence non prévue d'une action dont il est surtout attendu qu'elle booste la compétitivité du port. Cette option explique par ailleurs le choix de mettre l'accent sur les voiries principales, celles reliant le port aux différentes zones industrielles. Zones dans lesquelles les principaux entrepôts sont domiciliés.

2.2.3.2 Le PDU et le POS ; le retour de l'urbanisme réglementaire

Le projet de développement de Douala a permis à la communauté de doter la ville d'un PDU et d'un POS. L'urbanisation de la ville s'est faite sans un cadre réglementaire. De fait, la morphologie urbaine est à la fois discontinue et en dehors des quartiers aménagés de longue date, aucune norme ne dicte les réalisations des personnes morales ou privées dans la ville de Douala quelque soit le lieu.

²⁹² Entretien avec le coordonateur du C2D au sein de la CUD, réalisé le 21 mai 2012, Salle des fêtes Akwa.

Le PDU et le POS, réalisés par des cabinets internationaux en collaboration avec les services de la ville de Douala ouvrent ainsi la voie au retour d'un urbanisme réglementaire dans la ville. Il s'agit de doter l'urbanisation de la ville d'instruments lui faisant défaut jusque là.

Nous avons fait appel à des consultants extérieurs notamment pour le Plan de Déplacement Urbain, le PDU/POS (plan directeur d'urbanisme/plan d'occupation des sols). Et ainsi que pour l'Agenda 21, pardon, ainsi que pour la stratégie de développement de la ville. Ça ça a été fait par des cabinets privés internationaux. Avec la seule différence que l'élaboration des études a été faite dans un contexte de compagnonnage entre ces cabinets et les cadres de la Communauté urbaine de Douala, de la Direction des études. Cela a d'ailleurs été facilité par le fait que c'était non seulement une exigence inscrite dans les termes de référence de ces consultants, il était manifestement prescrit que le cabinet devait travailler étroitement avec la Direction des études qui devait mettre à disposition du cabinet la documentation existante, participer ...aux descentes sur le terrain, à l'élaboration de certaines parties du travail, ainsi qu'à la présentation collégiale des résultats travaux pour bien montrer aux différents autres acteurs que nous nous étions bien appropriés cet outil.

Alors, euh...en ce qui concerne le POS, l'initiation au découpage par zone, au zoning comme on dit par zone homogène, ou par zone devant subir tel ou tel règlement, a été fait par le personnel de la Communauté urbaine de Douala ; comme proposition, tout c'est sur la base de cette proposition de la réglementation et du découpage de la ville que le consultant a entamé les travaux d'élaboration du POS.²⁹³

Conclusion du chapitre 8

Tout projet urbain ne comporte pas nécessairement une dimension symbolique (du moins si on considère que la fonctionnalité ne suffit pas à définir la part symbolique du projet). Il ne s'agit pas toujours et nous l'avons montré avec le volet urbain du C2D doualais de proposer une nouvelle utopie afin de modifier à la fois les discours et les pratiques de la

²⁹³ Entretien avec le coordonateur du C2D, op cit.

ville. Le projet peut alors apparaître simplement comme un ensemble de solutions à des problèmes présents dans les discours sur la ville.

Si dans la ville de Lille, la réalisation du grand projet urbain est porteuse d'une utopie renouvelée de cette dernière, le projet de développement de Douala s'inscrit dans un horizon essentiellement fonctionnel.

Dans le cas lillois, l'utopie nouvelle tente de prendre la place occupée par une idéologie corbuséenne de la ville instituée au détour des années 1960. L'Etat à travers les collectivités territoriales y est un acteur majeur et l'utopie proposée est revendiquée et assumée par ce dernier. Le projet urbain est ainsi porteur d'une dimension symbolique. Il invite à ouvrir un nouveau rapport à la ville tout en tournant le dos à un rapport préexistant. Il tente ainsi de mettre à distance la mauvaise réputation dont souffre Lille-sud ainsi que d'assurer une meilleure continuité entre la ville-centre et le sud.

Dans le cas doualais, l'histoire de longue durée de la ville et l'histoire récente ne permettent pas d'identifier un imaginaire se traduisant dans des choix morphologiques et architecturaux. La ville se construit autour de l'activité économique portuaire. Le projet de développement s'inscrit cependant dans le cadre de la résolution de problèmes identifiables largement relayés dans les discours de presse.

Conclusion 4^e partie

Cette partie portait à la fois sur la communication d'accompagnement du projet urbain et la production symbolique de la ville.

Dans le cas de Lille, le projet donne lieu à une communication de projet spécifique, découplée de celle de la Ville. Bien que recourant aux instruments communicationnels de la ville (Lille mag), le souci de démarcation passe par une signalisation particulière (le logo du GPU). Cette communication d'accompagnement comporte trois dimensions. Une communication globale portant sur l'ensemble du projet, une communication d'opération ; liée à la réalisation d'une opération précise et des communications ponctuelles. Le C2D doualais se présente différemment au plan communicationnel. Sa communication est inféodée à la promotion de l'image du Délégué du Gouvernement. Elle passe par une forte médiatisation et une événementialisation des quelques activités.

Faire la ville passe dans le cas lillois par la proposition d'une nouvelle utopie, visant à remplacer l'imaginaire moderniste institué autour des années 1960. A Douala, le projet s'inscrit dans une logique de problem solving sans que soit visible une idéologie de la ville qu'il faille déconstruire.

CONCLUSION GENERALE

Cette thèse avait pour point de départ une interrogation sur les pratiques de communication dans le cadre des politiques publiques d'urbanisation. Il s'agissait de voir, dans un contexte de diffusion internationale du référentiel projet dans l'action publique urbaine, si la standardisation à l'œuvre en affectait la dimension communicationnelle. Autrement dit, la normalisation est à l'œuvre dans les pratiques de communication se donnant à voir dans l'action publique d'urbanisation, attendu que la communication y est désormais une composante importante.

Afin d'éclairer ces interrogations, nous avons projeté de réaliser une analyse à partir des terrains français, et de plusieurs pays d'Afrique francophone. Cette circonscription obéissait à des considérations historiques et méthodologiques. Sur le plan historique, la France ancienne puissance tutélaire (le Cameroun), coloniale (les autres pays de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale Française) a conservé des liens forts avec ces Etats. Ces liens se traduisent par ailleurs par une sorte de mimétisme institutionnel. Sur le plan méthodologique, une investigation dans ces pays obéissait à un impératif pragmatique. Les unités d'enquête partageant la langue de l'enquêteur.

A l'arrivée, les terrains effectués se sont limités à la France et au Cameroun. Cette réduction du territoire s'est faite en considérant les besoins en temps et en moyens financiers nécessaires. Une investigation approfondie a été réalisée à Lille (12 mois) sur le GPU et à Douala (6 mois) sur le C2D.

A Lille, nous avons eu l'opportunité de travailler sur le GPU. Une politique publique urbaine mise en place en direction des quartiers de Lille-sud et de Moulins, mais dont les 14 sites associés impactaient fortement le reste de la ville. Cette politique publique pilotée par la Ville de Lille impliquait l'Etat central à travers l'ANRU, mais également des acteurs privés et différents échelons de l'Etat dont la région et le département. Il s'agissait de fait d'une politique urbaine multipartenariale, multiscalair d'un montant de près de 500 millions d'euros.

A Douala, nous avons investi le volet urbain du C2D. Politique urbaine mise en place dans le cadre d'un contrat de ville, pilotée par la communauté urbaine de Douala, financée par la France et le gouvernement du Cameroun.

Au plan théorique, le recours à la notion de dispositif a servi d'aiguillon tandis que la *grounded theory* balisait notre démarche de collecte et d'analyse des données.

Différentes données ont été recueillies dans l'enquête qualitative menée successivement à Lille puis Douala.

Des entretiens, conduits auprès des acteurs participant à la mise en place des politiques servant de terrain. Des documents de travail mis à notre disposition par les personnes rencontrées. L'observation non participante, notamment à Lille pour ce qui concerne les réunions publiques. A côté de ces données suscitées par l'enquêteur, des données déjà là, ont été collectées. Les discours des maires de Lille et des Délégués du Gouvernement près la CUD. Les articles de presse évoquant Douala et Lille.

Les difficultés rencontrées

Sur le plan méthodologique, la possibilité de comparer les activités de communication prenant place dans le cadre de politiques publiques mises en place dans deux espaces a priori différents est demeurée constante. Ce d'autant que sur le plan chronologique, l'année 2006, marquant le début de la mise en œuvre des dites politiques n'impliquait aucunement des temporalités similaires. Les politiques publiques urbaines doivent être réinscrites dans la dynamique de production des villes, et l'historicité de Lille, diffère fortement de celle de Douala.

Nous avons fait le choix de tenir compte de cet arrière plan historique en inscrivant le « contexte immédiat » dans un contexte de temps long. De ce fait, il nous a paru judicieux d'inscrire le GPU dans une histoire partant du début des années 1960 avec la mise en place en France et Lille de l'urbanisation des grands ensembles. Pour ce qui est de Douala, nous nous sommes limités au début des années 1990 quand la ville, au prise avec des mouvements sociopolitiques entre dans des crises qui feront dire à la presse qu'on est passé de *Douala la belle à la ville poubelle*.

Relativement à la comparaison, bien qu'elle ait été liminairement notre intention, nous l'avons limitée à une mise en perspective comparative permettant de mieux comprendre les pratiques mises en place à Lille. Ce choix s'explique non par des questions de chronologie comme mentionné plus haut, mais de données collectées. Nous avons davantage documenté le GPU que le C2D doualais. A partir de là, sauf coup de force méthodologique, il n'était pas possible d'envisager un traitement équitable des deux terrains. Le parti pris retenu a consisté à donner dans la rédaction une importance proportionnelle à la quantité de données collectées à chaque terrain.

Dès lors, la thèse se présente avec un apparent déséquilibre et donne une impression de focalisation sur le GPU.

Les principaux résultats

L'institutionnalisation du projet

La question de l'institutionnalisation des projets se rapporte à la manière dont ils sont définis.

Dans le cas du C2D, les opérations en projet ont été définies au sein de la communauté urbaine de Douala et soumis à la fois au gouvernement qui est caution et au subventionnaire qu'est le gouvernement français. La CUD est à ce titre responsable du design du projet, mais également le pilote opérationnel de ce projet bilatéral et international

Le GPU lillois est également défini au niveau local. Cependant, la Ville de Lille est non seulement responsable du design du projet, mais également de la constitution du collectif des porteurs de projets. Il n'y a pas un seul et unique subventionnaire, mais une multiplicité de subventionnaire et un partenariat public-privé. Le projet est national.

La constitution du projet passe dans chaque terrain par un processus de contractualisation. Une contractualisation enchâssée à Douala, avec un document cadre de partenariat et un contrat C2D signés entre les gouvernements camerounais et français, mais aussi un contrat de ville liant la Ville de Douala au gouvernement camerounais.

Le périmètre du contrat est stable et aucune modification n'est prévue, ni dans le contenu des opérations, encore moins dans les acteurs parties prenantes ou les financements. La stabilité attachée à la contractualisation doualaïse s'explique en partie par l'architecture institutionnelle de la communauté urbaine. Il s'agit d'une collectivité territoriale qui bien qu'ayant le statut de commune décentralisée dispose d'un exécutif nommé par le président de la république. La stabilité du contrat repose donc sur l'impossibilité d'un exécutif municipal à modifier des engagements pris par la tutelle.

La contractualisation lilloise quant à elle passe par une convention modifiée cinq fois. Ces modifications témoignent de la relative flexibilité de la convention qui admet des modifications. Le projet n'est pas figé et autorise des modifications relatives au contenu du projet, au périmètre, à l'allocation des financements et aux parties prenantes.

La contractualisation dans les deux cas sert à construire la légitimité des acteurs à mettre en œuvre les opérations définies. Dans le cas du GPU, il s'agit d'une légitimité

construite synchroniquement en diachroniquement et utopiquement alors que le C2D limite sa légitimité à une perspective diachronique.

Ces projets consacrent le rôle opérationnel des collectivités comme pilote opérationnel. A ce titre, la maîtrise d'œuvre leur est dévolue. A côté de ce rôle de pilote opérationnel, la Mairie de Lille joue également celui de pilote politique. Dans les deux cas, l'institutionnalisation du projet anticipe sur l'organisation de l'équipe-projet qu'elle contribue à construire.

L'organisation de l'équipe-projet

L'équipe-projet lilloise s'articule autour d'un réseau inter et intraorganisationnel.

Au niveau intraorganisationnel, la direction de projet, comportant un nombre restreint de membres est en charge de la coordination opérationnelle du projet. Cette coordination opérationnelle est assurée autour de quatre pôles ayant en charge un aspect spécifique du projet. Le nombre restreint de membres de la direction de projet implique qu'elle s'appuie pour les aspects opérationnels sur les directions existantes au sein de la Ville.

Les normes de travail mises en avant sont de fait la transversalité, le partenariat et la polarisation. Ces normes de travail, pas toujours comprises et acceptées par toutes les directions sont à l'origine de conflits larvés entre certaines parties prenantes au projet.

Au niveau interorganisationnel, il s'agit d'une coordination de l'action des parties prenantes externes au projet.

La direction de projet dans le cours du projet a connu un repositionnement organisationnel et une évolution dans la structure de ses missions. Au lancement du projet, il s'agissait davantage du portage des messages généraux et de mobilisation. Lorsque le projet a été mis sur les rails, il s'est plutôt agi de coordination opérationnelle. De ce fait le positionnement initial, auprès du Directeur général des services visait à doter la Direction de projet d'une légitimité du fait de son rattachement statutaire. Lorsque les missions ont été modifiées, la Direction de projet a été rattachée au Directeur général adjoint.

L'organisation du projet doualais donne à voir une équipe projet fournie, comportant 13 membres, et fonctionnant en autarcie. Il s'agit de disposer au sein de la cellule de toutes les compétences nécessaires à la réalisation des tâches. De ce fait, il y a une centralisation fonctionnelle et une indépendance vis-à-vis des services de la Ville de Douala.

La cellule dépend en interne de la DEPUDD, mais également du COS-C2D qui lui-même dépend du STADE-C2D.

Le dispositif de réunion est restreint à Douala. Il se limite à la cellule et aux instances externes à savoir le COS et le STADE. Cet état de fait s'explique par la centralisation fonctionnelle de l'équipe-projet.

A contrario, le dispositif de réunion lillois est un dispositif éclaté entre des instances sectorielles, thématiques et centrales de coordination. Il y a là, un impératif lié à la décentralisation à l'œuvre dans le GPU. Ces instances permettent aux différentes parties prenantes d'échanger sans que les habitants et les populations y soient toujours admis. Pour permettre aux habitants de participer, chaque projet met en place des dispositifs participatifs spécifiques.

La participation des habitants

Bien que la participation soit revendiquée au sein de chaque projet, elle renvoie à des référents, mécanismes et enjeux différents.

A Douala, la participation est une participation-implication. Il s'agit de sensibiliser les populations aux opérations, induire chez elles des comportements citoyens afin de permettre la bonne marche du projet. Participer ne signifie pas ici, coproduire ou coconstruire le projet. Participer c'est également informer les populations calendrier des opérations.

Les techniciens de l'urbanisme, chefs de quartiers et société civile sont les principaux acteurs de processus passant par les campagnes de sensibilisation, les réunions publiques et l'enquête publique.

Le GPU donne quant à lui à voir une participation permettant dans certains cas, la coproduction d'opérations du projet. Participer engage donc marginalement à réécrire le projet. La participation, mise en œuvre par les techniciens de la participation, elle implique des urbanistes, des associatifs et des élus.

La participation lilloise renvoie à l'information, la consultation, la coproduction et la mise en acceptabilité sociale des transformations urbaines. La participation qu'elle soit lilloise ou doualaïse partage certains enjeux propres à la communication de projet.

La communication de projet

La communication du GPU est une communication de proximité. Elle fait l'objet d'une faible médiatisation. Passant par les réunions publiques, la presse municipale et un site internet dédié, la maison du projet et les relais associatifs ; elle vise à informer les populations, à rendre visible, à crédibiliser les opérations à réaliser. La communication y est

triple. Globale d'une part, elle s'attache aussi à chaque opération et peut être dans certains cas ponctuelle.

L'orchestration de la communication est le fait de personnels de la direction du GPU. En cela, elle est dans les supports et dans la forme distincte de la communication de la Ville.

A Douala, la communication passe par une forte médiatisation et une évènementialisation importante. La cellule de projet n'ayant pas de personnel dédié, elle est le fait de la division communication de la Ville et de l'UGES.

Il s'agit d'une communication à dominante politique, souvent assujettie à la figure du premier magistrat de la ville.

La production symbolique de la ville

Aménager ou réaménager des villes, des quartiers ne se limite pas toujours aux aspects fonctionnels. Agir sur le bâti est souvent un moyen de modifier des imaginaires liés à la ville et ancrés dans l'esprit des habitants.

Dans le cas lillois, le GPU est l'occasion de la proposition d'un nouvel imaginaire. En proposant « un nouvel art de vivre pour tous », la Ville de Lille ambitionne de modifier un imaginaire propre à Lille sud et ayant émergé au début des années 1960.

Il n'en est pas de même de la ville de Douala. Le volet urbain du C2D qui y prend place se limite avant tout à la dimension fonctionnelle de la ville sans proposer une nouvelle utopie mobilisatrice autour de laquelle il faut réunir les habitants.

Les figures suivantes récapitulent pour le C2D doualais et le GPU lillois l'ensemble des points mis en évidence dans le cadre de la présente thèse.

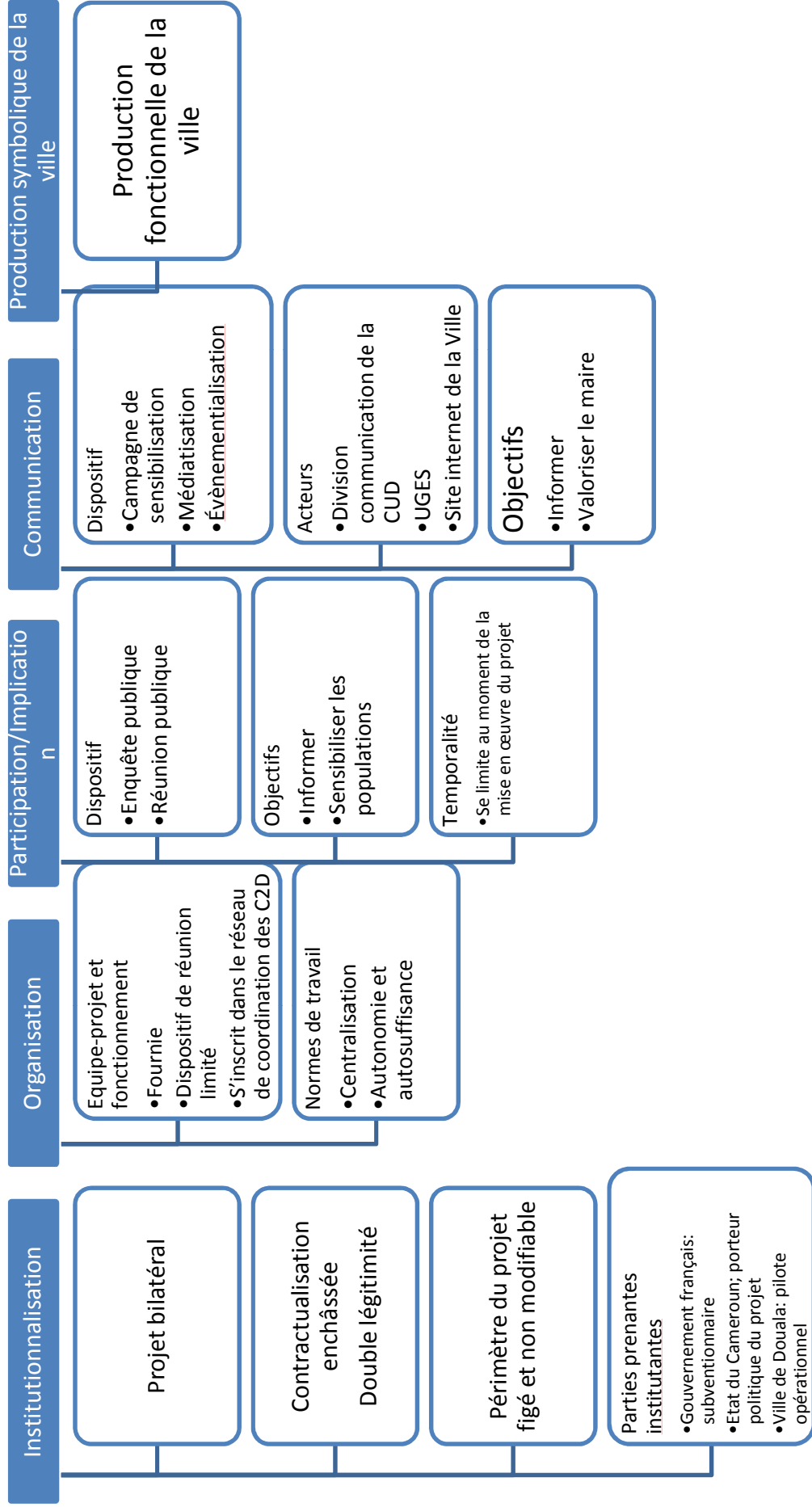


Figure n°5. Eléments mis en évidence dans le C2D

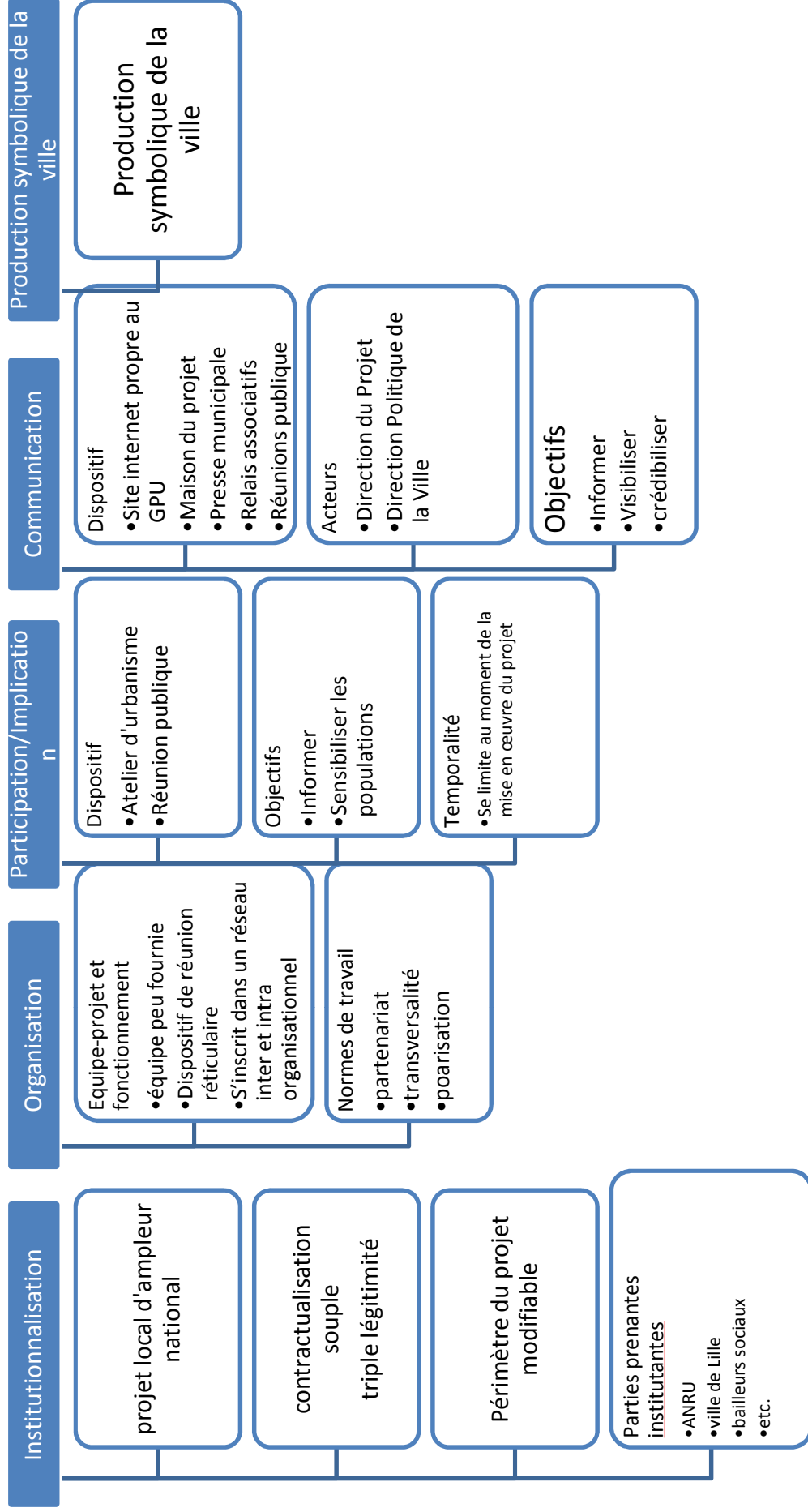


Figure n°6. Eléments mis en évidence dans le GPU

Retour sur le questionnement liminaire

Notre ambition consistait à mettre en évidence l'existence de normes de faire, communes aux projets d'action publique mis en œuvre aussi bien en France qu'au Cameroun. Pour ce faire, nous avons choisi de documenter deux cas typiques. S'il ne s'est pas agi d'une comparaison, mais d'une simple mise en perspective, il apparaît qu'au-delà de la logique de projet partagée de part et d'autre, la prise en compte de la participation des habitants et de la communication est fortement contrainte par les logiques institutionnelles à l'œuvre.

En France, la décentralisation et l'autonomie réelle des municipalités implique pour les gouvernants une légitimité émanant des lillois. Dans ce contexte, au regard des différentes crises affectant la représentation politique, la légitimité à poser un acte ne se limite plus à la dévolution d'un mandat au détour d'une élection. Il faut en plus faire accepter le projet. Projet pouvant être mis en péril par des oppositions au sein de la population.

De ce fait, la participation à travers ses différents dispositifs vise à instaurer la confiance, à coproduire des opérations à défaut de coconstruire l'entièreté du projet. Cependant, la mise en œuvre de cette participation se heurte notamment au sein des services de la Ville à des oppositions. L'impératif participatif fait émerger au sein de l'urbanisme une nouvelle catégorie de techniciens ; les techniciens de la participation. Ces derniers plaident pour une inclusion toujours plus grande et en amont des populations. Inclusion qui renforcerait leur légitimité à intervenir comme metteurs en scène des habitants et de leurs différentes figures. L'émergence de la participation dans l'urbanisme se heurte aux réticences des urbanistes. Pour ces derniers, dont le monopole repose sur l'expertise acquise dans de longues études, le savoir habitant apporte peu de chose. Dès lors, il n'est pas indispensable. Cette opposition larvée ou ouverte est arbitrée par les élus en dernier recours. De ce fait la participation dans l'urbanisme est un acte de volonté politique. La participation prend la forme des réunions publiques avant la mise en œuvre et se mue en gestion urbaine de proximité une fois les opérations engagées.

La communication dans le projet découlant également de cette légitimité élective vise à mettre en acceptabilité le projet. Elle poursuit, accompagne et amplifie ainsi les enjeux de la participation. Se faisant particulière à Lille, elle repose sur des dispositifs pilotés par la Direction de projet bien qu'admettant des interventions externes à celle-ci.

Enfin, le projet lillois de renouvellement urbain s'inscrit dans la longue durée. Il implique une forte composante de production symbolique de la ville. Au-delà des aspects fonctionnels liés aux modifications du bâti et des espaces publics urbains, il s'agit de

remodeler l'image des quartiers en projet afin de les revaloriser. Le projet est le prétexte pour changer la mauvaise réputation affectant Lille-sud.

On peut dire que la communication et la participation sont des impératifs à Lille. Il s'agit au-delà des enjeux informatifs de prévenir par ces technologies tous les conflits pouvant survenir dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre du C2D, la CUD, bien que fonctionnant « mutatis mutandis » comme une collectivité territoriale décentralisée est en fait un appendice territorial du pouvoir central. Le Délégué du Gouvernement est nommé par le Président de la République. A ce titre, sa légitimité est nominative. Cet arrière plan n'implique aucunement une lise en acceptabilité des projets. Conçus par les techniciens de l'urbanisme, ils s'imposent aux populations qui doivent adapter leurs comportements en conséquence. Dès lors, la communication et la participation sont davantage implicatives. Il s'agit d'informer, mais de promouvoir les « bonnes attitudes » à avoir, de sorte que le projet se passe bien.

La place de la communication est ici ténue. Elle ne fait pas l'objet d'un traitement particulier. Le projet et sa communication s'inscrivent dans l'univers communicationnel de la Ville. Il est le prétexte à la valorisation de la figure du maire par le recours à une évènementialisation passant par les grands médias nationaux.

Mise en perspective et travaux futurs

Plusieurs pistes ont été évoquées dans le cadre de la présente thèse. Il faudrait dans le cadre de travaux futurs les poursuivre et les approfondir.

Au plan méthodologique, la perspective comparative esquissée s'avère intéressante par les effets de décentrement et de relativisation qu'elle permet. L'amplifier, notamment dans le cadre des pays francophones d'Afrique pourrait permettre d'éclairer les logiques communicationnelles sous-tendant les activités de communication qui se déploient dans les projets d'action publique qui y sont mis en œuvre. Une autre piste consisterait à comparer les activités de communications prenant place dans les projets urbains en France.

La question de la participation des habitants à la conception et la réalisation de l'action publique d'urbanisation devrait également être poursuivie. Dans un monde allant en s'urbanisant, s'interroger sur la place de l'habitant dans les dispositifs de modélisation de son cadre de vie apparaît comme légitime. Mais, au-delà de la simple question de la participation, le sujet des savoir autorisés nous apparaît comme heuristique. En effet, on voit dans le cas du GPU, derrière les oppositions techniciens de la participation et techniciens de l'urbanisme une articulation conflictuelle entre savoir experts et savoirs profanes. Au-delà des figures de

l'habitant convoquées, il serait intéressant de mettre à jour les termes de l'imbrication de différents types de savoirs dans la production de la ville.

Enfin, communiquer sur l'action publique passe désormais par les TIC. Ces outils nouveaux modifient-ils les arts de faire de la communication publique ? Permettent-ils d'intéresser de nouveaux publics ou sont-ils des relais permettant de toucher les personnes déjà sensibles à l'action publique ?

BIBLIOGRAPHIE

- Adam, J-M. (2002). « Genres de la presse écrite et analyse de discours ». *SEMEN*, n° 13: *Genres de la presse écrite et analyse de discours*, 7.
- Agamben, G. (2007). *Qu'est-ce qu'un dispositif?*. Rivages.
- Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (1988). A quoi tient le succès des innovations? 1: L'art de l'intéressement; 2: Le choix des porte-parole. In *Gérer et comprendre. Annales des mines* (No. 11 & 12).
- Albera, D. (2001). Terrains minés. *Ethnologie française*, 31(1), 5-13.
- Andres, L., & Strappazzon, G. (2007). « Gestion des risques naturels et prise en compte du développement durable: un lien équivoque. Le cas du sud grenoblois ». *Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research*, (95-2), 29-39.
- Arab, N., 2004, « *L'activité de projet dans l'aménagement urbain. Processus d'élaboration et modes de pilotage; les cas de la ligne B du tramway strasbourgeois et d'Odysseum à Montpellier* ». Thèse de doctorat de l'école nationale des ponts et chaussées. Discipline : aménagement et urbanisme.
- Arnstein, S. R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of planners*, 35(4), 216-224.
- Appel, V., & Boulanger, H. (2010). *Dispositifs d'information et communication: concepts, usages et objets*. De Boeck.
- Ascher, F. (2008). *Les nouveaux principes de l'urbanisme*. Éd. de l'Aube.
- Ascher, F. (1995). *Métapolis ou l'avenir des villes*. Paris, Odile Jacob.
- Ascher F., (1992) « Les ambiguïtés porteuses de la notion de projet urbain » in Masbounji A., *Comprendre, penser et construire la ville. Projet urbain. De l'intention à la réalisation, repères méthodologiques*, Direction de l'architecture et de l'urbanisme, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, Editions du STU, France.
- Assogba, Y., (2000). *Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique*. Université du Québec à Hull, novembre 2000, 36 pp. Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire, Série Recherche n°. 16. Une copublication CRISES et CRDC.

- Assogba, Y. (1996). « Problématique de la gouvernance en Afrique au Sud du Sahara: tendance générale en Afrique francophone ». *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, 17(4), 57-73.
- Badie, B. (1992). *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*. Les presses de sciences po
- Bach, D C. & Gazibo,M.,(2011). *L'État néopatrimonial : genèse et trajectoires contemporaines*, Les Presses Universitaires d'Ottawa
- Bachofen C. et al., (1993) « Les professionnels dans le projet urbain », in *Recherche sur le projet et les concepteurs*, Actes du Séminaire Euro-Conception 28 et 29 septembre, ouvrage collectif, PUCA, Paris.
- Baribeau, C. (2005). « Le journal de bord du chercheur ». *Recherches qualitatives*, 98-114.
- Bayart, J. F. (1996). *L'historicité de l'Etat importé* (pp. 13-39). CERI, Fondation nationale des sciences politiques.
- Bayart, J. F. (1996). *La greffe de l'Etat* (Vol. 2). KARTHALA Editions.
- Beaujolin-Bellet, R. (2006). « Décisions de restructuration et jeux d'acteurs: la construction de l'acceptabilité sociale des licenciements accompagnés de plans sociaux ». *Management & Avenir*, (3), 65-81.
- Beck, U. (2003). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, 474.
- Becker, H. S. (2004). *Ecrire les sciences sociales. Commencer et terminer son article, sa thèse ou son livre*. Economica, 144.
- Becker, H. S. (2002). *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Editions la découverte.
- Bessières, D. (2011). « L'évaluation de la communication publique, entre norme gestionnaire et légitimités, des enjeux difficilement conciliables? ». *Communication & Organisation*, (2), 65-76.
- Bessières, D. (2009). « La définition de la communication publique: des enjeux disciplinaires aux changements de paradigmes organisationnels ». *Communication & organisation*, (1), 14-28.
- Bessières, D. (2000). « Un retour du local instrumentalisé ». *Quaderni*, 42(1), 5-16.
- Bessières, D., & Grima, F. (1999). « Quelles légitimités pour les services fonctionnels de la communication et de la formation dans les collectivités locales? ». *Politiques et management public*, 17(4), 23-38.

- Bessieres, D. (1998). *L'institutionnalisation de la communication locale: le cas des échelons décentralisés départementaux, régionaux, parisiens franciliens* (Doctoral dissertation, Atelier reprod. th. Univ. Lille 3).
- Bessières, D., & Ollivier-Yaniv, C. (1997). « La communication départementale: constat d'une Arlésienne ou processus de légitimation? ». *Quaderni*, 31(1), 19-31.
- Beuscart, J. S., & Peerbaye, A. (2006). Histoires de dispositifs. *Terrains & travaux*, (2), 3-15.
- Biarez, S. (1989). *Le pouvoir local*, Paris, Economica
- Blatrix, C. (2002). « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective ». *Politix*, 15(57), 79-102.
- Blondiaux, L., & Fourniau, J. M. (2011). « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie: beaucoup de bruit pour rien? ». *Participations*, (1), 8-35.
- Blondiaux, L. (2007). « L'idée de démocratie participative: enjeux, impensés et questions récurrentes ». *Recherches*, 119-137.
- Blondiaux, L. (2000). « La démocratie par le bas: Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris ». *Hermès (Paris. 1988)*, 2000, 26-27, fascicule thématique" www.démocratie locale. fr".
- Blundo, G. (2002). Editorial. La gouvernance, entre technique de gouvernement et outil d'exploration empirique. *Bulletin de l'APAD*, (23-24).
- Bobillier-Chaumon, M., & Dubois, M. (2010). « L'adoption des technologies en situation professionnelle: quelles articulations possibles entre acceptabilité et acceptation? ». *Le travail humain*, 72(4), 355-382.
- Boistel, P. (2008). « La réputation d'entreprise: un impact majeur sur les ressources de l'entreprise ». *Management & Avenir*, (3), 9-25.
- Boltanski, L., & Chiapello, E. (2011). *Le nouvel esprit du capitalisme* (Vol. 10). Paris: Gallimard.
- Bonafous, S., & Temmar, M. (2007). *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*. Editions OPHRYS.
- Bourdieu, P. (1981). « La représentation politique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36(1), 3-24.
- Bourdin, A. (2010). *L'urbanisme d'après crise*. Aube.
- Boutinet, J. P. (1998). « Management par projet et logique communicationnelle, quelles convergences? Quels défis? ». *Communication et organisation*, (13).
- Cardon, D. (2009). « Le design de la visibilité ». *Réseaux*, (6), 93-137.

- Carrel, M. (2006). « Politisation et publicisation: les effets fragiles de la délibération en milieu populaire ». *Politix*, (3), 33-51.
- Cartier-Bresson, J. (2000). « La Banque mondiale, la corruption et la gouvernance ». *Tiers-Monde*, 41(161), 165-192.
- Castoriadis, C. (2007). *L'imaginaire comme tel*, annoté et présenté par Arnaud Tomès, Hermann Editeurs, Paris.
- Castoriadis, C. (1975). *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, Paris, 1975.
- Céfaï, D. (2010). *L'Engagement ethnographique*. Paris. Editions de l'EHESS.
- Céfaï, D., & Barnes, J. A. (2003). *L'enquête de terrain*. La Découverte/MAUSS.
- Chambat, P. (1994). « Usages des technologies de l'information et de la communication (TIC): évolution des problématiques ». *Technologies de l'information et société*, 6(3), 249-270.
- Charaudeau, P. (2009). « Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique ». *Corpus*, (8), 37-66.
- Charaudeau, P., & Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Seuil.
- Chevallier, J. (2004). *L'État post-moderne* (Vol. 2). Paris: LGDJ.
- Chevallier, J., (2003). « La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? », *Revue française d'administration publique* 1/ (n°105-106), p. 203-217 URL : www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2003-1-page-203.htm.
- Chevallier, J. (1979). *Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général* (Vol. 2). Presses universitaires de France.
- Chevallier, J. (1978). *Réflexions sur l'idéologie de l'intérêt général*. CURAPP, *Variations*
- Chevallier, J. (1975). « L'intérêt général dans l'administration française ». *International Review of Administrative Sciences*, 41(4), 325-350.
- Claude, V. (2006). *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle*.
- Cobut, E et Lambotte, M (2011), *Communication publique et incertitude. Fondamentaux, mutations et perspectives*, Bruxelles, Edipro.
- Corbusier, L., & Cassou, J. (1966). *Urbanisme* (p. 255). Vincent, Fréal et Cie.
- Corbusier, L., & Giraudoux, J. (1957). *La charte d'Athènes*. Éditions de Minuit.
- Corbusier, L. (1946). *Manière de penser l'urbanisme: urbanisme des CIAM* (Vol. 1). Éditions de l'architecture d'aujourd'hui.
- Cordelier, B et Gramaccia, G (2012). *Management par projet. Les identités incertaines*, Québec, Presse universitaires du Québec.

- Courtine, J. J. (1981). « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens ». *Langages*, 15(62), 9-128.
- Da Lage-Py, É., & Vandiedonck, D. (2001). Questions de terrains. *Études de communication*, (25).
- Delcambre, P. (2000). « Quels corpus pour la recherche sur les pratiques de communication dans les entreprises et les organisations? ». *Sciences de la Société*, 50(51), 69-86.
- Delcambre, P. (1997). *Écriture et communications de travail: pratiques d'écriture des éducateurs spécialisés*. Presses Univ. Septentrion.
- Dereze, G. (2009). *Méthodes empiriques de recherche en communication*. De Boeck.
- Dereze, G. (1995). « A propos de " L'empirisme irréductible" ». *Recherches en Communication*, 3(3), 209-224.
- Detchessahar, M. (2003). « L'avènement de l'entreprise communicationnelle ». *Revue française de gestion*, (1), 65-84.
- De Certeau, M. (1990). *L'invention du quotidien. Arts de faire*, Gallimard.
- De Meur, G., & Rihoux, B. (2002). L'analyse quali-quantitative comparée. *Louvain-La-Neuve: Bruyland Academia*.
- Diouf, M., (2002). « Les poissons ne peuvent pas voter un budget pour l'achat des hameçons. Espace public, corruption et constitution de l'Afrique comme objet scientifique », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 23-24 | mis en ligne le 15 décembre 2006, Consulté le 16 mai 2014. URL : <http://apad.revues.org/136>
- Donzelot, J. (2006). *Quand la ville se défait: quelle politique face à la crise des banlieues?*. Paris: Seuil.
- Donzelot, J., Mével, C., & Wyvekens, A. (2003). *Faire société: la politique de la ville aux Etats-Unis et en France*. Éditions du Seuil.
- Dulong, R. (2004). « Rumeurs et témoignages ». *Espace de l'histoire*, 327-349
- Dulong, R. (1992). « Dire la réputation, accomplir l'espace ». *Quaderni*, 18(1), 109-124.
- Dulong, R., & Paperman, P. (1992). *La réputation des cités HLM: enquête sur le langage de l'insécurité*. L'Harmattan.
- Durand, G. (2006). *Structures anthropologiques de l'imaginaire*, Dunod, Paris.
- Durand, G. (1996). *Introduction à la mythologie. Mythes et sociétés*, Le livre de poche, Paris
- Durand, G. (1994) *L'imaginaire. Essai sur les sciences et la philosophie de l'image*, Hatier, coll. « Optiques philosophie », Paris.
- Durand, G. (1984). *L'imagination symbolique*, PUF, Paris.

- Durand, J. Y. (2001). « Entre sédiments, strates et failles: le «terrain», une métaphore minée? ». *Ethnologie française*, 31(1), 127-141.
- D'Etat, C. (1999). Rapport public 1999, L'intérêt général. *Etudes et documents*, (50).
- Enel, F. (1998). *Les coupures routières en milieu urbain. Rapport de synthèse*, Véres consultants, recherche pour le Plan Urbain, Paris, 92 p., 1984.
- Espagne, M. (1994). « Sur les limites du comparatisme en histoire culturelle ». *Genèses*, 17(1), 112-121.
- Fardeau, J. M. (2005). Participation des sociétés civiles. *Quels acteurs pour quel développement?*, 45.
- Fleury-Vilatte, B., & Walter, J. (2005). Terrain, expérimentation et sciences sociales. *Questions de communication*, (7).
- Flichy, P. (2003). *L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation*, La Découverte, Paris, 2003
- Flichy, P. (2001). *L'imaginaire d'internet*, éditions de la Découverte, Paris.
- Fraenkel, B. (2008). « La signature: du signe à l'acte ». *Sociétés & Représentations*, (1), 13-23.
- Fraenkel, B. (2007). « Actes d'écriture: quand écrire c'est faire ». *Langage et société*, (3), 101-112.
- Fraenkel, B. (2006). « Actes écrits, actes oraux: la performativité à l'épreuve de l'écriture ». *Études de communication*, (1), 69-93.
- Fraenkel, B., & Pontille, D. (2003). « L'écrit juridique à l'épreuve de la signature électronique, approche pragmatique ». *Langage et société*, (2), 83-122
- Gardère, E et Gardère, J.P (2008). *Démocratie participative et communication territoriale*, Paris, L'Harmattan.
- Gautier, C., Valluy, J.,(1998). « Générations futures et intérêt général. Éléments de réflexion à partir du débat sur le «développement durable» ». *Politix*. Vol. 11, N°42. pp. 7-36.
- Gaudin, J. P. (1999). *Gouverner par contrat: l'action publique en question*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Gaudin, J. P. (Ed.). (1996). *La négociation des politiques contractuelles*. L'Harmattan.
- Geertz, C., & MARY, A. (1998). « La description dense: vers une théorie interprétative de la culture ». *Enquête, anthropologie, histoire, sociologie*, (6), 73-105.
- Gervais, M. (1997). La bonne gouvernance et l'État africain: la position de l'Aide canadienne. *GEMDEV, Les avatars de l'État en Afrique*, Paris, Karthala, 338, 123-135.

- Genestier, P., (1993). Réflexion: Que vaut la notion de projet urbain?. *ARCHITECTURE D AUJOURD HUI*, 40-40.
- Giard, V., & Midler, C. (1995). « Management et gestion de projets: Une étude des mutations en cours ». *Revue française de gestion industrielle*, 5-18.
- Glaser, B. G., & Strauss, A. L. (2010). *La découverte de la théorie ancrée: stratégies pour la recherche qualitative*. Armand Colin.
- Ghorra-Gobin, C. (2001). Réinvestir la dimension symbolique des espaces publics. *Reinventer le sens de la ville: les espaces publics à l'heure globale*, 5-15.
- Ghorra-Gobin, C. (1991). *Qu'est-ce qui institue la ville. Penser la ville de demain*. L'Harmattan.
- Giddens, A. (1994). *Les conséquences de la modernité*. Éditions l'Harmattan.
- Goffman, E., & Kihm, A. (1975). *Stigmates : les usages sociaux des handicaps*. Paris: Editions de minuit.
- Gras, P., & Paquot, T. (2008). *Le Corbusier voyageur*. L'Harmattan.
- Grosjean, M., & Thibaud, J. P. (2001). *L'espace urbain en méthodes*. Editions Parenthèses.
- Gryspeerd, A. (2008). « Davos et la communication dynamisante ». *Sciences de la société*, (74), 159-172.
- Guilhaumou, J. (1987). « Enoncés et récits sur la mort de Marat (Juillet 1793). La matérialité de la langue dans la description de l'archive. », *Lexique*, 5, PP 229-252.
- Guilhaumou, J., & Maldidier, D. (1986). « Effet de l'archive. L'analyse du discours du côté de l'histoire », *Langages*, N° 81, PP. 43 – 56.
- Guillemette, F. (2006). « L'approche de la Grounded Theory; pour innover ». *Recherches qualitatives*, 26(1), 32-50.
- Habermas, J., *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2000, 149 p.
- Haeringer, P. (1972). *L'Urbanisation de masse en question: Quatre villes d'Afrique Noire*. CNRS.
- Haeringer, P. (1970). « L'urbanisation de masse en question: quatre villes d'Afrique noire, ou, Comment s'en débarrasser: Abidjan, Brazzaville, Douala, San-Pedro ». *Office de la recherche scientifique et technique outre-mer*.
- Hassenteufel, P. (2010). Comparaison. *Références*, 148-155.
- Hassenteufel, P. (2005). « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale ». *Revue française de science politique*, 55(1), 113-132.

- Heinich, N. (2013). « Grand résumé de *De la Visibilité. Excellence et singularité en régime médiatique* », Paris, Éditions Gallimard, 2012. Suivi d'une discussion par Jean-François Côté et Daniel Vandergucht. *SociologieS*.
- Heinich, N. (2012). *De la visibilité. Excellence et singularité en régime médiatique*, Gallimard.
- Heinich, N. (2011). « Une valeur controversée: les critiques savantes de la visibilité ». *Sociologie clinique*, 303-321.
- Heller, T. (2005). « De l'anatomopolitique à la psychopolitique ». *Études de communication. langages, information, médiations*, (28), 59-75.
- Héran, F. (1999). « Évaluation de l'effet des coupures urbaines sur les déplacements des piétons et des cyclistes », [en ligne], consulté le 25 février 2013. URL :
- Hert, P., (2005). « Le terrain irréductible ». *Questions de communication*, (8), 121-134.
- Jacquinet-Delaunay, J. & Monnoyer-smith, L. (1999). *Le dispositif: entre usage et concept*. CNRS Éditions.
- Hibou, B., (1998). Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne. *Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire. Les études du CERI*, 39, 1-44.
- Hibou, B., (1998) « Retrait ou redéploiement de l'Etat ? », *Critique internationale* n°1
- Honneth, A., & Gernet, I. (2007). « Travail et agir instrumental. À propos des problèmes catégoriels d'une théorie critique de la société ». *Travailler*, (2), 17-58.
- Honneth, A. (2004). « Visibilité et invisibilité. Sur l'épistémologie de la «reconnaissance» ». *Revue du MAUSS*, (1), 137-151.
- Houllier-Guibert, C. E. (2011). « La fabrication de l'image officielle de la ville pour un rayonnement européen: Gouvernance, idéologies, coopération territoriale et rayonnement ». *Cahiers de géographie du Québec*, 55(154), 7-35.
- Houllier-Guibert, C. E. (2010). « Les Politiques de communication rennaises pour un positionnement européen. Image de la ville et idéologies territoriales ». *L'Information géographique*, 74(3), 89-94.
- Houllier-Guibert, C. E. (2009). « La communication du territoire rennais: jeux d'acteurs et cohérence territoriale ». *Communication & Organisation*, (1), 97-110.
- Houllier-Guibert, C. E. (2009). « Compétition entre villes pour l'Olympe: l'absence de différenciation territoriale ». *NETCOM*, 23(1-2), 127-142.

- Houllier-Guibert, C. E. (2008). *Les politiques de communication rennaises pour un positionnement européen: Idéologies territoriales & image de la ville* (Doctoral dissertation).
- Jacquinet-Delaunay, G., & Monnoyer-Smith, L. (1999). Le dispositif: entre usage et concept, *Hermès*, n [25. Paris, CNRS.
- Jeanneret, Y. (2001). « Autre chose qu'un discours, davantage qu'un accompagnement, mieux qu'une résistance », *Terminal* n° 85, [en ligne] http://www.revue-terminal.org/www/no_speciaux/85/Jeanneret.html, consulté le 10 mars 2013.
- Jobert, B. (1992). « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques ». *Revue française de science politique*, 42(2), 219-234.
- Karpik, L. (2007). *L'économie des singularités*. Paris: Gallimard.
- Karpik, L. (2003). *Les fondements symboliques de la confiance. Des mondes de confiance. Un concept à l'épreuve de la réalité sociale*. Paris: CNRS Editions, 7-11.
- Karpik, L. (1996). « Dispositifs de confiance et engagements crédibles ». *Sociologie du travail*, 38(4), 527-550.
- Khainnar, S., 2007, *La place de la communication dans les démarches de projet urbain : logiques d'acteurs et complexité urbaine. Le cas du Projet urbain du Quartier de l'Amphithéâtre à Metz PQAM*. Thèse de doctorat préparée en Sciences de l'Information et de la Communication à l'université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis UVHC.
- Kilani, M. (1994). « Du terrain au texte ». *Communications*, 58(1), 45-60.
- Krieg-Planque, A. (2012). *Analyser les discours institutionnels*. Armand Colin.
- Krieg-Planque, A. (2010). « La formule "développement durable": un opérateur de neutralisation de la conflictualité ». *Langage et société*, (4), 5-29.
- Krieg-Planque, A. (2009). *La notion de «formule» en analyse de discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- Krieg-Planque, A. (2003). *Purification ethnique. Une formule et son histoire*, 35, 00.
- Kuhlmann, S., & Poussier, I. (2009). « Une convergence des modèles administratifs locaux? Étude comparée de la décentralisation en France et en Allemagne ». *Pouvoirs locaux (Paris)*, (juin 2009), 2(81), 81-85.
- Lallement, M., & Spurk, J. (2003). *Stratégies de la comparaison internationale*. CNRS.
- Laplantine, F. (2010). *La description ethnographique*. Paris. Armand Colin
- Lascoumes, P. (2003). « Gouverner par les instruments. Ou comment s'instrumente l'action publique? ». *La politisation, Paris, Belin*, 387-401.

- Lascoumes, P. (2002). « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix ». *Revue française d'administration publique*, (3), 369-377.
- Lascoumes, P. & Le Bourhis J-P., (1998). « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures ». *Politix*. Vol. 11, N°42. pp. 37-66.
- Lefebvre, R. (2000). « Rhétorique de la proximité et « crise de la représentation » ». *CLES. Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, (35-36), 111-132.
- Lefevre, R., Bordel, S., & Guingouain, G. (2008). « Sentiment de contrôle et acceptabilité sociale a priori des aides à la conduite ». *Le travail humain*, 71(2), 97-135.
- Lemaire, P et Zémor, P (2008). *La communication publique en pratiques*, Paris, La documentation française.
- Le Bris, É. (1999). « La construction municipale en Afrique ». *Politique africaine*, (2), 6-12.
- Le Lidec, P. (2007). « Le jeu du compromis: l'Etat et les collectivités territoriales dans la décentralisation en France ». *Revue française d'administration publique*, (1), 111-130.
- Le Lidec, P. (2003). « La seconde étape de la décentralisation en France: une mise en perspective critique ». *Mouvements*, (2), 96-101.
- Le Marec, J. (2002). *Ce que le " terrain " fait aux concepts: vers une théorie des composites*.
- Le Marec, J. (2002). « Situations de communication dans la pratique de recherche: du terrain aux composites ». *Études de communication. Langages, information, médiations*, (25), 15-40.
- Levy A, (2006) « Quel urbanisme face aux mutations de la société postindustrielle ? », in Les échelles de la ville, *Esprit*.
- Livingstone, S., Mascheroni, G., & Murru, M. F. (2011). « Utilisation des réseaux socionumériques par les jeunes européens: Nouveaux résultats sur la vie privée, l'identité et les connexions sociales ». *Hermès: Cognition-communication-politique*, (59), 89-97.
- Livingstone, S. (2003). « Les enjeux de la recherche comparative internationale sur les médias ». *Questions de communication*, 3(Specia), 31-43.
- Livingstone, S., & Gamberini, M. C. (1999). « Présentation: Une enquête européenne ». *Réseaux*, 17(92-93), 19-23.
- Lochard, G. (2006). « Vertiges et vertus du comparatisme international dans les études événementielles ». *Hermès (Paris. 1988), 2006, 46" Evénements mondiaux, regards nationaux"*.
- Lorant, G. (2005). *Les collectivités locales face aux défis de la communication*. L'Harmattan.
- Maingueneau, D. (2012). *Analyser les textes de communication*. Armand Colin.
- Manin, B. (1995). *Principes du gouvernement représentatif* (pp. 63-5). Calmann-Lévy.

- Marchand, P. (2003). *Histoire de Lille*, Paris, Jean-p. Gisserot.
- Marchand, P. (1982). *Histoire de Lille*, Paris, Mazarine.
- Mbida, L. T. (2009). *Cameroun, des années de braise aux leçons de l'histoire: vers une dynamique nouvelle*. L'Harmattan.
- Médard, J.F., (1983), « La spécificité des pouvoirs africains », *Pouvoirs, Revue France d'études constitutionnelles et politiques*, (25), 8
- Mégard, D. (2012). *La communication publique et territoriale*, Paris, Dunod.
- Mégard, D., Deljarrie, B., Falcoz, C., Rigaud, D., & Vernier, R. (2003). *La communication des collectivités locales*. LGDJ.
- Merlin, P., & Choay, F. (2005). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris: PUF, 972.
- Merlin, P. (2002). *L'urbanisme: L'Urbanisme*. Presses universitaires de France.
- Merlin, P. (1995). *Les techniques de l'urbanisme*. Presses Univ. de France.
- Milbert, I. « Mondialisation et gouvernance ». In Cadène, Philippe, (Ed.), 2007, “*La mondialisation, l'intégration des pays en développement*”, DIEM Collection, Paris, SEDES.
- Millerand, F. (2008). « Usages des NTIC: les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation » (2e partie). *Composité*, 3(1), 54-73.
- Molinier, P., Laugier, S., & Paperman, P. (2009). Qu'est-ce que le care. *Souci des autres, sensibilité, responsabilité*.
- Monnoyer-Smith, L. (2007). « Le débat public en ligne: une ouverture des espaces et des acteurs de la délibération? ». *Recherches*, 155-166.
- Monnoyer-Smith, L. (2006). « Etre créatif sous la contrainte ». *Politix*, (3), 75-101.
- Monseigne, A. (2009). « Participation, communication: un bain sémantique partagé ». *Communication & Organisation*, (1), 30-46.
- Motulsky, B., & Lehmann, V. (2013). *Communication et grands projets: les nouveaux défis*. Presses de l'Université du Québec.
- Mouiche, I., (2000), *La question nationale, l'ethnicité et l'Etat en Afrique : le cas du Cameroun*, UNESCO, Management of Social Transformations (MOST) Programme, VERFASSUNG UND RECHT IN UBERSEE, 33, (2), 212-233
- Muller, P. (2008). *Les politiques publiques*. Presses universitaires de France.
- Muller, P. (2005). « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique ». *Revue française de science politique*, 55(1), 155-187.

- Muller, P. (2000). « L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique ». *Revue française de science politique*, 50(2), 189-208.
- Muller, P. (1992). « Entre le local et l'Europe. La crise du modèle français de politiques publiques ». *Revue française de science politique*, 42(2), 275-297.
- Muller, P., & Saez, G. (1985). « Néo-corporatisme et crise de la représentation. *La représentation* ». Paris, *Economica*, 121-140.
- Neveu, C. (1999). *Espace public et engagement politique: enjeux et logiques de la citoyenneté locale*. Editions L'Harmattan.
- Neveu, C. (1999). « L'anthropologue, le citoyen et l'habitant: Le rapport au politique dans une ville du Nord ». *Ethnologie française*, 559-567.
- Ngayap, P. (2000). *L'Opposition au Cameroun: Les années de braise*. Editions L'Harmattan.
- Ngodji, L. (2011). *La communication publique au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.
- Nonjon, M. (2006). *Quand la démocratie se professionnalise: enquête sur les experts de la participation* (Doctoral dissertation). Université de Lille I.
- Nonjon, M. (2005). « Professionnels de la participation: savoir gérer son image militante ». *Politix*, (2), 89-112.
- Nonjon, M. (2005). « Réhabiliter le politique dans l'urbain, la raison sociale des experts en participation ». Dumoulin L., La Branche S., Robert C., Warin Ph.(dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, PUG, Grenoble.
- Novarina, G. (2003). Plan et Projet. L'urbanisme en France et en Italie.
- Noyer, J., & Raoul, B. (2012). Le «travail territorial» des médias. Pour une approche conceptuelle et programmatique d'une notion. *Études de communication*, (37), 15-46.
- Noyer, J. & Raoul, B. (2011). « Images de territoires et « travail territorial » des médias » *Études de communication* n° 37. 212 pages.
- Olivesi, S. (2005). « Le terrain: une mythologie scientifique? ». *Questions de communication*, (7).
- Padioleau, J-G.,(1991). « L'action publique urbaine moderniste » In: *Politiques et management public*, vol. 9 n° 3. La souveraineté éclatée : les nouveaux cadres de l'action publique - Actes du Quatrième Colloque International Bruxelles - 1 1/12 octobre 1990 - (Deuxième partie) - Mutation des espaces : marché, logiques locales, négociation sociale. pp. 133-143.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin.

- Paillé, P. (1994). « L'analyse par théorisation ancrée ». *Cahiers de recherche sociologique*, (23), 147-181.
- Pailliart, I., Noyer, J., & Raoul, B. (2011). Images de territoire et « travail territorial » des médias. *Etudes de communication* n° 37.
- Pailliart, I., & Strappazzon, G. (2007). Les paradoxes de la prévention des cancers: publicisation et privatisation. *Questions de communication*, (11), 17-31.
- Pailliart I., (2006), « *Territoires, identités et communication* », in Olivesi S. (dir.), *Sciences de l'information et de la communication*, Grenoble, PUG, pp. 113-128.
- Pailliart, I. (1993). *Les territoires de la communication*. PUG.
- Paperman, P., & Laugier, S. (2005). *Le souci des autres. Éthique et politique du care*.
- Paquot, T. (1990). *Homo urbanus: essai sur l'urbanisation du monde et des mœurs*. Éditions du félin.
- Paquot, T. (1989). *Les Passions Le Corbusier*. Editions de La Villette.
- Pasquienséguy, F. (2007). « Comment réfléchir à la formation des usages liés aux technologies de l'information et de la communication numériques? ». *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2007(1), 63-75.
- Pasquier, M (2011). *Communication publique*, Bruxelles, De Boeck.
- Pham, H. V., & Torre, A. (2012). « La décision publique à l'épreuve des conflits. Un cadre d'analyse des processus décisionnels au regard de l'expression des oppositions ». *Revue d'économie industrielle*, (138), 93-126.
- Pierre-Benoît, J. (1999). « Besoin d'expertise et quête d'une légitimité nouvelle: quelles procédures pour réguler l'expertise scientifique? ». *Revue française des affaires sociales*, 1.
- Pinson G. (1999) « projets urbains et construction des agglomérations. Echelles fonctionnelles et politiques » *Les Annales de la Recherche Urbaine* n° 82, 0180-930-III-99/83/p. 130-139
- Pinson G. (2009) *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Presses de sciences po
- Pinson G. (2006) « projet de ville et gouvernance urbaine. Pluralisation des espaces politiques et recomposition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 4, p. 619-651.
- Pommerolle, M. E. (2008). « La démobilisation collective au Cameroun: entre régime post autoritaire et militantisme extraverti ». *Critique internationale*, (3), 73-94.
- Proulx, S. (2002.). « Trajectoires d'usages des technologies de communication: les formes d'appropriation d'une culture numérique comme enjeu d'une «société du savoir» ». In *Annales des télécommunications* (Vol. 57, No. 3-4, pp. 180-189). Springer-Verlag.

- Quéré, L. (2005). « Les «dispositifs de confiance» dans l'espace public ». *Réseaux*, (4), 185-217.
- Quere, L. (2001). « La structure cognitive et normative de la confiance ». *Réseaux*, (4), 125-152.
- Quéré, L., & Pharo, P. (1990). *Les formes de l'action: sémantique et sociologie*. Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Rahim K., (2004) *Le renouveau de la planification urbaine et la notion de projet urbain entre architecture et urbanisme. Discours et pratiques 1970-2003*, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Institut d'Urbanisme de Paris.
- Rangeon, F. (1986). *L'idéologie de l'intérêt général* (Vol. 32). Economica.
- Raoul B., (2011), «Territoires, images et imaginaires de quartier : rapport au lieu et sens du lieu dans les lignes de journaux de quartier », in *Communication*, vol. 29, n° 1 [en ligne].
- Remaud, O., Schaub, J-F., & Thireau, I. (2012). *Faire les sciences sociales. Comparer*. Editions de l'EHESS.
- Rey-Valette, H., Rulleau, B., & Meur-Férec, C. (2013). « Les plages du littoral languedocien face au risque de submersion: définir des politiques de gestion tenant compte de la perception des usagers ». *Géographie, économie, société*, 14(4), 369-392.
- Ricœur, P. (1997). *L'idéologie et l'utopie*, Seuil, Coll. La couleur des idées, Paris.
- Ricoeur, P. (1986). *Du texte à l'action: essais d'herméneutique II*. O. Mongin (Ed.). Editions du Seuil.
- Ricœur, P. (1983). *Temps et récit. I. L'intrigue et le récit historique*. Paris, Seuil, 9.
- Ricoeur, P. (1977). « Expliquer et comprendre. Sur quelques connexions remarquables entre la théorie du texte, la théorie de l'action et la théorie de l'histoire ». *Revue philosophique de Louvain*, 75(25), 126-147.
- Ricoeur, P., & Tiffeneau, D. (1977). *La sémantique de l'action* (Vol. 1). Éditions du Centre national de la recherche scientifique.
- Rifoé, P. (2009). « Migrants, petits métiers et reconfigurations territoriales à Douala », communication présentée lors du colloque international *Migrations de transit en Afrique. Dynamiques locales et globales, gestion politique et expériences d'acteurs*, 2009, Nice.
- Roncayolo M. (1996) « Conceptions, structures matérielles, pratiques », *Enquête* [En ligne], 4 mis en ligne le 11 juillet 2013, consulté le 17 novembre 2013. URL : <http://enquete.revues.org/703> ; DOI : 10.4000/enquête.703
- Roqueplo, P. (1997). *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*. Inra.
- Rosanvallon, P., (1981). *La crise de l'Etat-Providence*, éditions du Seuil

- Sawicki, F. (2003). Les temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement. *La politisation*.
- Schachinger, D. (2005). *La décentralisation en France*. GRIN Verlag.
- Strauss, A., & Corbin, J. (2003). « L'analyse de données selon la grounded theory. Procédures de codage et critères d'évaluation » in *Cefaï D. (éd.), L'enquête de terrain*, 363-379.
- Sintomer, Y., (2006). « Du savoir d'usage au métier de citoyen », *Territoires*, P.35-40
- Strappazzon, G. (2004). *L'information préventive en matière de risques majeurs*. DEA., Université Stendhal III, Grenoble.
- Talpin, J. (2006). « Jouer les bons citoyens ». *Politix*, (3), 11-31.
- Terrade, F., Pasquier, H., & Reerinck-Boulanger, J. (2010). « L'acceptabilité sociale: la prise en compte des déterminants sociaux dans l'analyse de l'acceptabilité des systèmes technologiques ». *Le travail humain*, 72(4), 383-395.
- Thoenig, J. C. (1992). « La décentralisation dix ans après ». *Pouvoirs*, 60(1992), 5-16.
- Thoenig, J. C. (1985). « Le grand horloger et les effets de système: de la décentralisation en France ». *Politiques et management public*, 3(1), 135-158.
- Thompson, J. B., Pasquier, D., & Relieu, M. (2000). « Transformation de la visibilité ». *Réseaux*, 18(100), 187-213.
- Tomas, F. (1995) « *Projets urbains et projets de ville* », *Les Annales de la recherche urbaine*, 68-69, 1995, p. 134-143
- Touraine, A. (1983). « La crise de la représentation politique ». *Sociologie et sociétés*, 15(1), 131-140.
- Tribillion, J.F. (2009). *L'urbanisme*, PUF, Paris, Que sais-je ?
- Tshiyembe, M., (1998) « La science politique africaniste et le statut théorique de l'Etat africain : un bilan négatif », *Politique africaine*, (71), 109-132
- Vernant, D. (1997). *Du discours à l'action: études pragmatiques*. Presses universitaires de France.
- Verpraet, G. (2005). *Les professionnels de l'urbanisme: socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme*. Economica.
- Vigour, C. (2010). « La comparaison dans les sciences sociales ». In *Journée d'études sur la comparaison dans les sciences sociales*.
- Vigour, C. (2005). *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*. Editions La Découverte.
- Voirol, O. (2005). « Les luttes pour la visibilité ». *Réseaux*, (1), 89-121.

- Voirol, O. (2005). « Visibilité/invisibilité ». *Réseaux*. Paris: Lavoisier Editions.
- Volckrick, E. (2006). « Légitimation et communication ». *Recherches en Communication*, 25(25), 7-13.
- Volckrick, M. E., & Rigo, S. (2006). « La médiation institutionnelle: un mode nouveau de légitimation d'une action publique en mutation ». *Recherches en Communication*, 25(25), 91-110.
- Weber, M. (1986). *Sociologie du droit*. Presses universitaires de France.
- Widmer, J. (2009). *Discours et cognitions sociale. Une approche sociologique*. , Paris, éd. Des archives contemporaines, 300 p.
- Wodak, R. (2009). Pragmatique et Critical Discourse Analysis: un exemple d'une analyse à la croisée des disciplines.
- Zarifian, P. (1999). « L'agir communicationnel face au travail professionnel ». *Sociologie du travail*, 41(2), 163-177.
- Zarifian, P. (1990). *La nouvelle productivité*. Éditions L'Harmattan.
- Zémor, P. (2007). *Le défi de gouverner communication comprise: Mieux associer les citoyens?*. Editions L'Harmattan.
- Zémor, P. (2005). *La communication publique*, 3^e édition, Paris, Presses universitaires de France
- Zémor, P. (2003). *Pour un meilleur débat public*, Paris, Presse de sciences po.